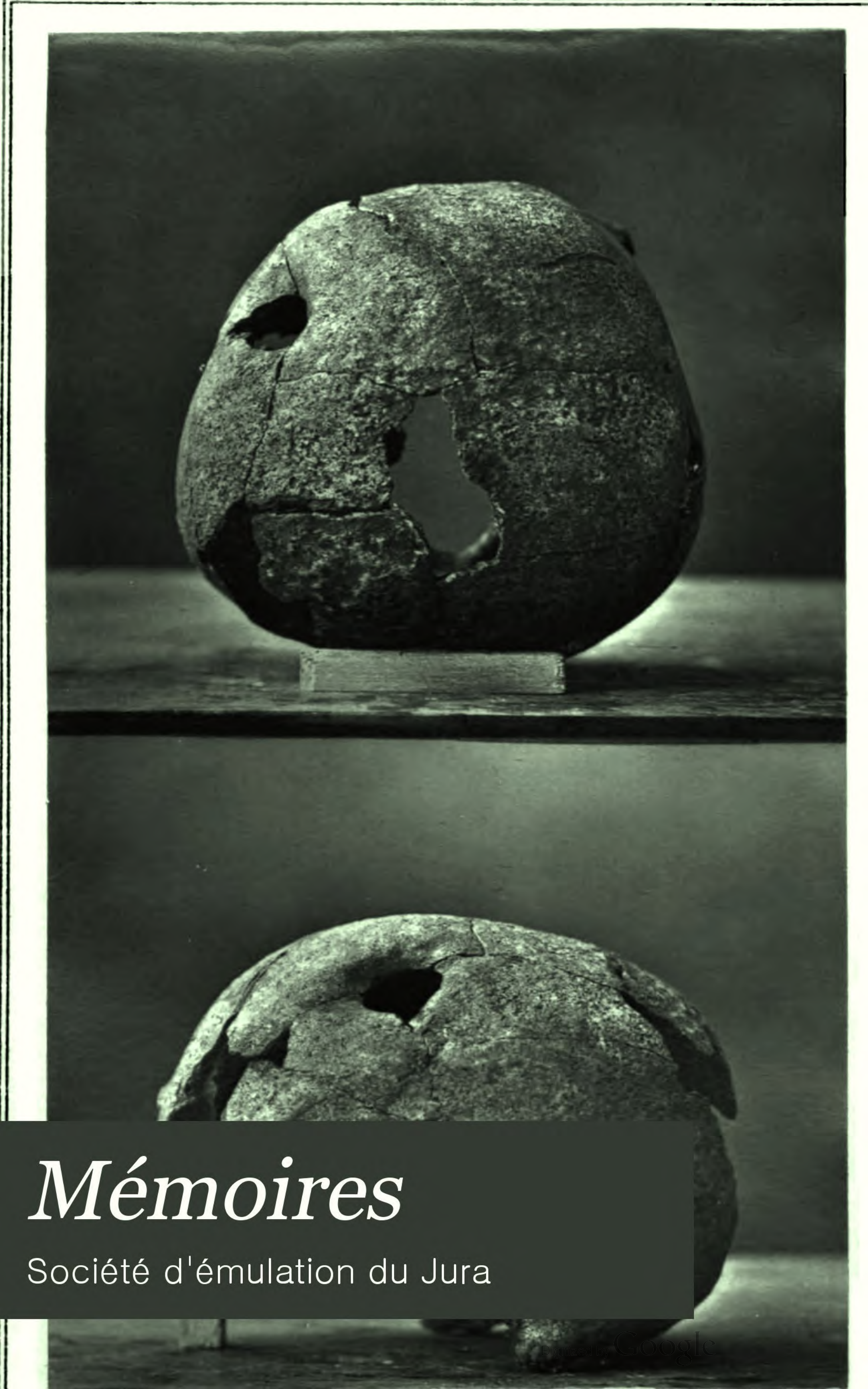
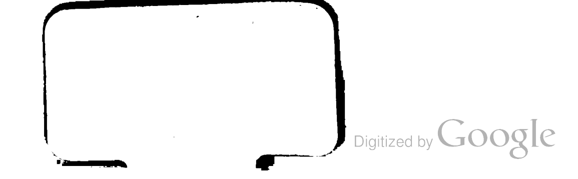

Mémoires
Société d'émulation du Jura





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

DEUXIÈME SÉRIE

PREMIER VOLUME

1875

LONS-LE-SAUNIER
IMPRIMERIE GAUTHIER FRÈRES

1876



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 2 février 1875.

M. le Président communique à l'assemblée une lettre de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique qui l'invite à faire connaître aux membres de cette compagnie qu'une réunion de délégués des Sociétés savantes des départements aura lieu à la Sorbonne, au mois d'avril 1875, et que des lectures et conférences publiques seront faites pendant les trois jours désignés dans la lettre du Ministre. Par suite de cette décision, le Président de la Société est prié d'envoyer avant le 20 mars la liste des personnes déléguées, soit pour représenter la Société, soit pour faire des lectures.

Après un rapport oral de M. Léon Boulerot sur la gestion du Trésorier, pendant l'année 1874, l'assemblée, se conformant aux conclusions du rapporteur, approuve les comptes du Trésorier. Elle décide ensuite que le plan du Puits-Salé et des terrains environnants, où s'exécutent des fouilles, sera autographié et que les exemplaires tirés au nombre de cinquante devront être distribués aux membres résidants de la Société d'Emulation du Jura.

M. Toubin lit une courte notice sur certaine pièce latine imprimée sur satin, chez Binard, imprimeur-typographe à Dole, en 1668. Cette pièce curieuse est remarquable par les nombreuses difficultés que s'est imposées volontairement l'auteur. Les vingt premières lignes, formant un petit poëme hexamètre en l'honneur du jeune roi d'Espagne, Charles II, donnent un double acrostiche par leurs lettres initiales et leurs lettres finales ; de plus, chaque vers reproduit, au moyen de la valeur

numérale de ses lettres, le chronogramme de 1668. Les dix lignes qui suivent sont également des chronogrammes en l'honneur de la ville de Salins, des saints ses patrons, et du prince d'Aremberg.

A ce propos, M. Toubin est conduit à citer quelques inscriptions dont le texte rappelle une date, et qu'il a recueillies à Villevieux, Chille, Salins et Lons-le-Saunier.

Sur la proposition de Monsieur le Président, la Société vote deux médailles du prix de cent francs chacune, la première à l'auteur du meilleur mémoire inédit sur un point d'histoire locale; la seconde à l'auteur du meilleur mémoire inédit sur un sujet d'archéologie intéressant également le département du Jura.

Séance du 2 mars 1875.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il doit adresser à M. le Ministre de l'Instruction publique, en réponse au questionnaire que ce dernier lui a fait parvenir au sujet de la Société d'Emulation du Jura. Il s'agit de notes statistiques à fournir sur la formation et l'origine de cette Société, sur ses diverses publications, ses ressources particulières et enfin sur les récompenses dont plusieurs de ses membres auraient été l'objet.

La forme et le fonds de cette lettre sont approuvés; toutefois, sur l'observation d'un membre, le président est invité à faire quelques rectifications et additions qui ont pour but de réparer des oublis involontaires en ce qui concerne les récompenses décernées à plusieurs membres de la Société.

M. le Président fait également part d'une lettre de monsieur Besançon, notre nouveau collègue, qui remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'admettant dans son sein et témoigne sa reconnaissance par la promesse gracieuse d'envoyer, pour la bibliothèque de la Société, ses nouvelles publications musicales.

M. Philippe Perraud lit ensuite un nouveau document, précédé d'une préface, sur le capitaine Lacuzon. C'est l'enquête ou plutôt l'énumération de nombreux griefs reprochés à ce partisan qui se souciait assez peu, paraît-il, de la vie et de l'honneur d'autrui, lorsque ses passions étaient en jeu. Dans une étude précédente, M. Perraud avait fait suivre la biographie de Lacuzon de pièces justificatives formant la contre-enquête dans le procès qui fut intenté au capitaine par devant le Parlement de Dole. Ce nouveau document, dont la lecture a vivement intéressé l'assemblée, n'est autre chose que l'enquête elle-même, et complète ainsi le dossier des pièces justificatives.

Avant de se séparer, l'assemblée décide que le papier et le nouveau format du volume à venir seront conformes au spécimen fourni par M. Gauthier, et qui passe sous les yeux des membres présents.

Séance du 20 avril 1875.

Tous les ouvrages envoyés par les Sociétés correspondantes sont déposés sur le bureau. Le volume des Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs (année 1873), est analysé par M. Toubin qui signale, entre autres travaux très-remarquables, les études géologiques sur le Jura, considéré principalement dans sa partie nord-occidentale, par M. Alexandre Vezian, professeur à la Faculté des sciences de Besançon. Il ressort de ce Mémoire que le Jura est un plateau et non une chaîne de montagnes, le soulèvement de ce massif montagneux ne s'étant pas opéré dans les conditions ordinaires aux autres chaînes de montagnes.

M. le Président énumère ensuite les autres brochures que la société a reçues dans l'intervalle des séances et recommande à l'attention de l'assemblée une étude de notre compatriote, le docteur Feuillet, sur la phthisie en Algérie, d'après une enquête officielle, sollicitée par la société de climatologie d'Alger.

L'ordre du jour appelait la discussion sur les fouilles qui doivent être exécutées à Saint-Etienne de Coldres. L'assemblée décide qu'avant de passer outre, une commission sera nommée pour déterminer l'endroit où les fouilles devront s'effectuer. Cette commission se compose, outre M. le président, de MM. Toubin, Z. Robert, L. Clos, A, Clos, Paillot, B. Prost, Boulerot et Dosmann.

Séance du 25 mai 1875.

M. le Président annonce qu'il a reçu de l'université royale de Christiania (Norvège), plusieurs ouvrages publiés par ses Académies, comme marque de haute considération pour la Société d'Emulation du Jura. Par un vote unanime, l'assemblée décide que son secrétaire enverra, sous le couvert du ministre de l'Instruction publique, les mémoires de 1873 et 1874 comme spécimen des travaux de cette compagnie.

M. le Président rappelle ensuite que la commission chargée de déterminer l'endroit où les fouilles doivent s'exécuter à St-Etienne de Coldres, s'est occupée avec zèle des premiers travaux. Le résultat de ces fouilles n'est pas encore appréciable, attendu que ces fouilles sont à peine commencées et que l'investigation, pour aboutir, doit porter sur plusieurs

points. En ajournant au mois de septembre, c'est-à-dire aux vacances, la suite de ce travail dont on ne peut assigner la durée, l'assemblée invite chacun des membres de la commission qui voudra s'occuper des fouilles avant cette époque à faire procéder à cette opération selon sa convenance et sa liberté, et à consigner le résultat de ces travaux dans un rapport qui sera soumis à la société dans les séances qui suivront.

M. Bernard Prost lit quelques pages d'un manuscrit de M. Waille, notre nouveau collègue : Les *Franc-Comtois au salon de 1875*. L'assemblée décide que cette étude sera renvoyée à la commission d'impression, avant de paraître dans les mémoires de 1875.

Séance du 6 juillet 1875.

M. le Président fait part à l'assemblée des ouvrages qui ont été adressés à la Société d'Emulation dans l'intervalle des séances. Chacun de ces ouvrages est analysé par lui avant d'être remis à l'archiviste chargé de les cataloguer, dans leurs sections naturelles, à l'inventaire de la Société.

A propos des fouilles de St-Etienne de Coldres, M. le Président donne communication d'une lettre qu'il a le projet d'adresser à monseigneur le duc d'Aumale pour l'inviter à venir examiner les travaux de la Société sur cet emplacement. A quelques modifications près, la rédaction de cette lettre est approuvée.

M. Bernard Prost dépose sur le bureau deux manuscrits envoyés à la Société d'Emulation par MM. Le Mire et Vayssière. Le premier a pour titre : *Notice sur les fouilles faites dans les ruines de la villa gallo-romaine de Vicourt, commune de Poitte ;* le second est une notice sur les Abbesses religieuses de l'abbaye noble de Château-Chalon, d'après le manuscrit original : *Obituarium abbatiæ Castri-Caroli*. L'assemblée décide que ces deux manuscrits seront soumis à l'examen de la commission nommée à cet effet, avant d'être envoyés à l'impression.

M. Georges Trouillot lit ensuite deux pièces de vers ayant pour titre : *Consolation*, *Amende honorable*, qui sont écoutées avec le plus vif intérêt. A l'unanimité, l'assemblée vote l'insertion de cette poésie dans le volume des Mémoires qui doit paraître à la fin de l'année 1875.

M. Perraud déclare qu'il n'a pas lu complétement le travail de M. Waille : *Les Franc-Comtois au salon de 1875* ; qu'en conséquence, pour dégager sa responsabilité comme membre de la commission, il n'autorise pas l'insertion de ce travail dans les Mémoires de la Société.

Séance du 4 août 1875.

M. le Président donne communication d'une lettre de monseigneur le duc d'Aumale annonçant qu'il visitera avec plaisir l'emplacement de St-Etienne de Coldres, lorsque les soins de son commandement l'appelleront à Lons-le-Saunier. Autre lettre de monsieur le ministre de l'Instruction publique qui attribue, par arrêté en date du 19 juillet, une somme de trois cents francs à la Société d'Emulation du Jura, comme témoignage d'intérêt et d'encouragement aux travaux de cette compagnie.

L'ordre du jour appelait la lecture du rapport sur les deux Mémoires de MM. Le Mire et Vayssière : *Notice sur les fouilles faites dans les ruines de la villa gallo-romaine de Vicourt* et *Notice sur les abbesses et religieuses de l'abbaye noble de Château-Chalon*. Sur les conclusions du rapporteur, M. Philippe Perraud, l'assemblée décide que le mémoire de M. Le Mire sera publié, moyennant quelques corrections faites par M. B. Prost, et autorisées par M. Le Mire lui-même.

Le travail de M. Vayssière sera également envoyé à l'impression, dès que l'auteur aura supprimé certains passages de sa notice qui n'ont pas paru à la Commission offrir un grand intérêt pour l'histoire locale.

M. Baudy, instituteur à Frébuans, ayant annoncé par une lettre en date du 31 juillet qu'on a trouvé au hameau de Saint-Georges, commune de Frébuans, un certain nombre d'objets antiques, tels que tuileaux romains, agrafes, ceinturons, poignées de sabre, etc., qui ont disparu, parce que leur possesseur n'en pouvait apprécier la valeur, la Société vote une somme de cinquante francs, en faveur de M. Baudy, pour qu'il fasse exécuter des fouilles sur l'emplacement désigné dans sa lettre.

Elle vote, en outre, deux cents francs affectés aux fouilles que M. Toubin a commencées dans la forêt des Moidons, et cent autres francs pour celles du lac d'Antre, sous la direction de M. B. Prost.

Sur la proposition de M. Louis Clos qui démontre que les travaux de cette nature doivent être faits avec une certaine unité de vues, l'assemblée nomme un directeur et un adjoint au directeur pour surveiller les fouilles qui se font à St-Etienne de Coldres, avec crédit de trois cents francs affecté à l'exécution de ces travaux. MM. L. et A. Clos sont chargés des fonctions de directeur et d'adjoint.

Dans son numéro du mois de juin dernier, le *Magasin pittoresque* a publié une gravure de la curieuse statue de sainte Catherine qui se trouve dans l'église de Baume. M. B. Prost annonce que l'adminis-

tration du *Magasin pittoresque* a bien voulu, sur sa demande, mettre à la disposition de la Société un cliché de cette gravure. Elle paraîtra dans les Mémoires de 1875, accompagnée d'une notice de M. B. Prost.

Séance du 9 novembre 1875.

Après communication d'une lettre envoyée par le président du comité de l'*Union Franco-Américaine* qui fait un appel au patriotisme français à propos d'une souscription ouverte pour l'érection d'un monument commémoratif du centième anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis, l'assemblée vote une sommme de dix francs qui donne à la Société droit à une photographie du souvenir, exemplaire nº 1.

Dans sa séance précédente, la Société avait demandé la suppression de certains passages de la notice de M. Vayssière, relative aux abbesses et religieuses de Château-Chalon ; aujourd'hui revenant sur son vote, elle décide que cette notice sera publiée *in extenso*, sans suppressions, ni coupures dans les Mémoires de la fin d'année.

Commission nommée pour juger les ouvrages qui sont envoyés au concours ouvert par la Société d'Emulation en 1875. Les membres de cette commission sont MM. Toubin, Boin et Boulerot.

M. Louis Clos fait un rapport oral sur la reprise des fouilles qui devaient s'exécuter, pendant les vacances, à St-Etienne de Coldres, sous sa direction et celle de son frère. Les murs du *vallum*, dit-il, dégagés à leur extrémité orientale, ont mis à jour une petite excavation qui paraît être d'une époque postérieure au mur du *vallum*. La partie occidentale a été également découverte. Un autre mur, moins épais, mis à nu, sur la pente sud de la montagne, prouve que le camp de Saint-Etienne de Coldres était entièrement clos de murs ; ce qui donne une certaine importance à cette découverte. Quant à l'excavation située auprès de la fontaine de l'Ermite, sur la pente orientale du camp, son dégagement n'a mis à jour qu'une simple grotte, agrandie par une voûte formée de pierres brutes, posées sans ciment et d'une date bien postérieure à celle du camp de Coldres.

Séance du 7 décembre 1875.

Lettre de M. Castan, secrétaire de la Société d'Emulation du Doubs, qui invite le président de la Société d'Emulation du Jura à nommer des délégués pour assister à la séance publique qui doit avoir lieu à l'Hôtel-



A. CLOZ, PHOT. 1/3 Grandeur.

de-Ville de Besançon, ainsi qu'au banquet offert par la Société du Doubs au Palais Granvelle. M. Bernard Prost est délégué pour représenter la Société d'Emulation du Jura à cette solennité.

M. B. Prost communique un Mémoire manuscrit sur le baron d'Arnans par M. le président Clerc, de Besançon ; il lit ensuite une notice sur la statue de sainte Catherine qui se trouve à l'église de Baume et une introduction à sa quatrième série de documents inédits, relatifs à l'histoire de la Franche-Comté. Ces notes sont renvoyées à la Commission d'impression, renouvelée en séance et composée de MM. Boin, Jobin et Gruet.

M. Maurice Buchin soumet à l'attention de l'assemblée une portion de crâne trouvé par lui dans un *tumulus* ouvert sur la côte de Grandchamp, entre Courbouzon et Gevingey.

« Au mois de septembre dernier, ayant remarqué, dit-il, sur la côte de *Granchamp* entre Courbouzon et Gevingey, un groupe d'une quinzaine de *tumulus*, je résolus d'ouvrir une de ces sépultures pour me rendre compte de leur antiquité et dans l'espoir d'y trouver quelques objets curieux pouvant intéresser la science : celui que j'attaquai pouvait avoir 1 mètre de hauteur au-dessus du sol, sur 4 mètres environ de diamètre. Je fis une tranchée de 50 centimètres qui, partant de la circonférence, se dirigeait au centre en creusant le terrain jusqu'au niveau du sol : ce terrain se composait de terre végétale mélangée de cailloux et de grosses pierres posées sans ordre et sans symétrie ; dès les premiers coups de pioche, je mis au jour beaucoup de petits fragments de poterie très-grossière, qui me firent juger que j'avais affaire à une sépulture bien antérieure à l'époque romaine et même gauloise. Arrivé au centre je trouvai un squelette en fort mauvais état, étendu sur le sol la tête à l'Orient ; je dégageai avec soin les os de la tête qui était comprimée et brisée en beaucoup de morceaux, mais malgré les recherches les plus attentives je ne découvris aucun objet travaillé par la main de l'homme.

« Plus tard, en cherchant à reconstituer la tête dont j'avais rapporté de nombreux fragments chez moi, je remarquai avec étonnement au sommet du crâne, un trou rond, parfaitement régulier, et dont les bords amincis avec soin ne pouvaient être le résultat d'une blessure ou d'un accident.

« Peut-être l'intérêt que j'attache aujourd'hui à ce débris m'eût-il échappé et aurais-je jeté comme inutiles ces vieux ossements, si ma mémoire ne m'eût à ce moment même retracé un article que j'ai lu dans *Les matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, publiés par M. Cartailhac (tome V, XIe livraison).

« Lors de la session tenue à Lille par l'Association française, M. le docteur Rundères a présenté aux savants anthropologistes réunis, de

nombreuses pièces anatomiques remarquables par des lésions artificielles faites sur les os du crâne à l'aide de silex. Il a fait voir que nos ancêtres les plus lointains dans le temps pratiquaient des trépanations avec une audace qui confond les chirurgiens les plus habiles de notre siècle ; tantôt agissant seulement sur le cadavre, ils en détachaient une rondelle destinée à servir d'amulette, tantôt s'attaquant à l'être vivant, ils croyaient, en perforant son crâne, ouvrir une porte de sortie à l'esprit du mal logé dans le cerveau d'un pauvre aliéné ou d'un malheureux épileptique. Sans le souvenir de cette lecture, j'aurais dédaigné la pièce que je dépose aujourd'hui dans notre musée : nouvelle preuve de l'utilité pour tous les chercheurs de profiter des renseignements donnés par les Recueils d'archéologie qui constituent la petite bibliothèque spéciale de notre collection d'antiquités, et que le conservateur met toujours à la disposition des membres de notre Société. »

Note à ajouter à la communication précédente.

« J'ai examiné attentivement ce crâne après en avoir récollé les divers fragments. Je l'ai comparé à douze autres provenant de différentes localités, les uns contemporains, les autres datant de plusieurs siècles, et j'ai été étonné de lui trouver de plus grandes dimensions en tous sens. En voici quelques-unes pour servir à de nouvelles comparaisons :

Diamètre antéro-postérieur...........	0 m.	177 mil.
id. transversal.................	0	164
id. vertical....................	0	156
Distance entre les sommets des apophyses mastoïdiennes....................	0	115
Largeur totale des cavités orbitaires....	0	108
id. de la face (entre les arcades zygomatiques)...................	0	140

« Toutes ces dimensions sont supérieures à celles des têtes que je possede ; mais ce qui est encore plus remarquable, c'est que toutes les attaches musculaires sont bien plus fortes que sur les têtes modernes. Les arcades et bosses sourcilières sont plus proéminentes, les apophyses mastoïdiennes plus grosses, la crête occipitale plus saillante et plus rugueuse. Je dois ajouter que les dimensions du front et son angle facial n'ont rien de particulier.

« Il est bien regrettable que, malgré toute son attention, M. Buchin n'ait pas pu retrouver les os de la face. Le seul qu'il ait rapporté est un fragment du maxillaire supérieur ; en plaçant la voûte palatine horizontalement, la partie antérieure de cet os est fortement projetée en avant ; vues en dessous, les alvéoles ne forment pas une courbure régulière comme dans les têtes modernes, mais celle de la canine, saillante en dehors, leur donne un aspect polygonal ; toutes les dents étaient implantées obliquement ; ce prognathisme si marqué, joint à la grandeur des orbites, devait donner à cette face une physionomie des plus énergiques et presque féroce.

« On doit regretter aussi que l'état des os des membres n'ait pas permis de les recueillir, afin d'évaluer approximativement la taille de l'individu ; d'après les proportions du crâne et des attaches musculaires, je le suppose d'une grande taille et surtout d'une grande force.

« Cette tête me rappelle l'assertion suivante émise au Congrès anthropologique de Bristol (*Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, année 1876, 1re livraison, page 16) : « Le docteur Rolleston constate qu'il semble démontré par la crâniométrie, que le volume des cerveaux contenus dans les crânes les plus anciens que l'on ait retrouvés était beaucoup plus considérable que celui des cerveaux européens modernes. Mais il ne faut pas oublier que les crânes ainsi retrouvés sont presque toujours ceux des chefs, c'est-à-dire d'hommes supérieurs, moralement et physiquement, au reste de leur tribu. »

« Les proportions de ce crâne confirment cette assertion. »

L. CLOS, *peintre.*



SUR UNE PIÈCE

DE

VERS LATINS

APPARTENANT A LA BIBLIOTHÈQUE DE SALINS

SUR UNE PIÈCE DE VERS LATINS

APPARTENANT

A LA BIBLIOTHÈQUE DE SALINS

On appelle chronogramme une inscription dont la composition même rappelle une date historique. Pour lire cette date, il faut réunir sans tenir compte de leur ordre toutes les lettres qui avaient une valeur numérale dans l'arithmétique romaine et les ajouter ensemble. Le mot *deus* par exemple ayant un D et un V compte pour 505; *laborum*, (L. V. M.) vaudra 1055.

Toutes les inscriptions de ce genre qui me sont connues, sont en langue latine, et habituellement l'auteur a soin d'agrandir les lettres-chiffres qui doivent fixer l'attention du lecteur.

Ce jeu d'esprit a été très commun en Allemagne, en Hollande et surtout en Belgique au commencement du siècle dernier, et il n'y avait guères de solennité sans un chronogramme.

Le goût de cette sorte de *rébus* régnait aussi en Franche-Comté; j'en ai pour preuve:

1° L'inscription du portail de l'église de Villevieux: *Benefac, Domine, bonis et rectis* : total 1703;

2° Celle de l'église Notre-Dame de Salins reconstruite la même année : *Hœc œdes tibi, Maria, erecta est.*

3° Celle d'un oratoire sis à Lons-le-Saunier même, au coin de la rue Richebourg et de l'ancienne route de Champagnole : *Sacrarium intactæ adest*, lisez 1707 ;

4° Une autre, moins heureusement composée puisque l'auteur a dû en escamoter quelques lettres : Elle est gravée sur une maison du village de Chille, au lieu d'écrire : *Speramus in Deo nunc et in sæculum*, ce qui donne une M de trop, pourquoi ne pas mettre *vos sperate* ou *tu spera*, sans rien changer aux mots suivants ? Nous aurions ainsi la vraie date 1767.

Bien d'autres devises du même genre et de la même époque doivent orner nos maisons, sans compter celles que le temps a déjà détruites, et qui voudra diriger son attention de ce côté, fera sans doute bonne moisson, mais aucun de ces petits travaux n'a dû coûter à son auteur autant d'efforts que celui qu'il me reste à vous décrire, et que j'ai trouvé à la bibliothèque de la ville de Salins.

Il est écrit non sur pierre, mais sur satin et sort des presses d'Antoine Bînard, imprimeur juré de l'Université à Dole en 1668. Cette date est reproduite non-seulement une fois mais trente fois consécutives.

Les vingt premières lignes de ce petit monument de la patience franc-comtoise forment un petit poème en vers hexamètres, à l'honneur du roi d'Espagne Charles II, monté sur le trône en 1665 à l'âge de quatre ans. Les lettres initiales forment par leur réunion l'acrostiche *Carolus monarcha vivat*, les lettres finales, l'acrostiche *unum salinensium votum*. Pour vaincre toutes les difficultés que le versificateur s'imposait, le bon sens a dû plus d'une fois être mis à la torture, aussi n'est-il pas toujours facile de comprendre cet éloge anticipé d'un prince qui devait égaler le soleil par la splendeur, Alexandre par la renommée, Nestor par la longévité et qui mourut à trente-neuf ans sans avoir

rien fait, pas même des enfants. Les dix lignes qui suivent ce panégyrique sont un éloge de la ville de Salins, de la Vierge Marie, de St-Anatoile et du prince d'Aremberg alors gouverneur de la province.

L'opuscule est dédié à l'illustre préteur et vicomte, au magistrat magnifique, et au peuple salinois, il est signé Carolus Cassius, mais je n'ai pu trouver le vrai nom du poète qui est caché sous ce pseudonyme latin, par obéissance à une mode qui a longtemps régné dans les lettres et les sciences.

Quelle rémunération obtint-il de son vivant? je n'en sais rien. Mais je vous demande de récompenser sa longue patience en lui accordant, après deux siècles d'attente, la publicité dans les mémoires de la Société d'Emulation.

Voici son ouvrage :

Illustri vice-comiti prœtori, magnifico magistratui populoque Salinensi.

Carolus est radians majestas, phæbus in ortu
Augeat à teneris splendens victoria lumen
Regia demonstrans infans prognostica vultu
Ore vel in niveo victor protendat honorem
Lilia tum prœstans superet splendoribus heros
Vincat rex fortis, splendentia proferat arma
Semper et is Salinis unus splendeat ut sol
Majestas veniens burgUndo clareat orbi
O pie rex prœsens clarè in te panditur omen
Nobile Alexandri quo magna est gloria honore
Alta dat atque Augusta pìis prognostica nomen
Regibus, hinc puro donantur ab œthere palmis
Carolus en noster vasto dominabitur orbi
Heroum splendor patris hostes vincit ab ortu
Ad fines terræ pia luceat Austrià, regnum
Vellera dans terris solo regat omnia jussu
Imperio latè nunc gaudeat orbis et uno
Vivant Austriaci Atlantes et tempora donent

Alta piæ pacis, puro dant omina nutu
Transcendant lœti pro votis nestoris œvum.

Pia Maria duce stant Augustæ Salinæ
Salinis data prœserventur mœnia ut arces
Deiparæ Mariæ liberatricis gratia et pio interventu
Ostendit in brachio forti potentiam pia liberatrix
Dive Anatoli Salinas munere lustra
Rex nobis anima data, Salinæ corpus
In Salinis dabitur comitatus reparatio regis gratiâ
Hæc urbs Salinarum puro se donat regis honori
Gaudet una sub Arembergio principe pro rege alto
Ut sol mundo: sal urbi Salinensi.

Carolus hæc Salinarum dat Cassius urbi
Vota, quibus Carolus rex erit unus amor

Dolæ, apud Antonium Binard, universitatis typographum juratum anno domini 1668.

FOUILLES DANS LES MOIDONS

(Août 1874)

L'archéologue qui fouille plusieurs fois dans des sépultures rapprochées les unes des autres, doit s'attendre à rencontrer dans la suite de son travail des objets semblables à ceux qu'il déterre les premiers jours. A une même époque, une même population a dû observer les mêmes rites funéraires et enfouir les mêmes reliques près des cadavres de ses pères. Car le culte des morts a dans ses cérémonies quelque chose d'immuable comme la mort elle-même, et il faut des révolutions religieuses pour qu'un peuple modifie sa manière d'honorer les ancêtres.

En ouvrant donc le sol dans les Moidons pendant ces dernières vacances, je n'espérais pas mettre au jour des matières ou des formes nouvelles, mais bien plutôt voir sortir du terrain des objets identiques à ceux que j'ai déjà eu le bonheur de vous apporter.

Cet espoir n'a pas été déçu.

A cent pas du tumulus exploré en 72, nous avons retrouvé, pour la troisième fois ces bracelets dont l'aspect extérieur rappelle si bien celui du bois qu'il nous trompa la

première fois; et à ce propos, j'exprime la crainte que beaucoup d'archéologues aient été comme nous dupes de l'apparence, et je leur demande de faire vérifier par la chimie, si les soi-disant objets de bois que l'on conserve dans bien des musées ne seraient pas de toute autre nature.

Un autre tumulus qui n'a qu'un mètre de haut et quinze mètres de tour, et dans les Moidons ce n'est là qu'un échantillon de petit modèle, est ouvert le même jour, il ne donne rien.

Aussi le lendemain nous voulons attaquer un plus grand morceau. Le monticule (lieudit à Maison-Clos) est haut de deux mètres. Son contour mesure quarante mètres. Le sommet en est effondré, ce qui donne au tout l'aspect d'un cratère. Une tranchée est, comme d'habitude, dirigée de la circonférence au centre, elle atteint ce point sans rien découvrir, mais en la poursuivant jusqu'au bord opposé nous découvrons des ossements humains et du bronze.

Ce sont d'abord des fragments de trois pièces séparées, mais semblables. D'une petite plaque de forme irrégulière partent quatre rayons à angle droit dont les extrémités sont reliées par une jante qui porte un anneau de suspension. Le second objet est un peu plus difficile à décrire. Pour en avoir une idée, imaginez une noix vide, découpez à jour la coquille en ne laissant que sept branches métalliques allant d'un pôle à l'autre. Cette sorte de lanterne ou de grelot certainement bien peu sonore ne peut être qu'un objet de parure, un hochet.

Comment se fait-il qu'un tumulus aussi haut, aussi grand ait si peu produit? C'est que probablement il a déjà été ouvert, les richesses du centre ont disparu et quelques débris placés dans un coin ont seuls échappé à la main des premiers explorateurs. Ceux-là ont vendangé, nous n'avons pu que grapiller.

Souvent en voyant ces amoncellements de terre dont le centre est affaissé, il nous venait à la pensée qu'ils avaient

primitivement recouvert une chambre sépulcrale et que la voûte, se brisant aux reins avait déterminé l'écroulement du milieu. Il faudra, je crois, renoncer à cette hypothèse. Dans nos contrées, la chambre sépulcrale existe bien rarement, la voûte ne peut donc s'abaisser. Les nombreuses pierres que nous voyons éparses autour des tumulus de cette espèce, semblent d'ailleurs attester que des hommes plus rapaces que savants ont passé par là, et que pour atteindre plus vite les trésors cachés, ils ont creusé un puits au sommet du monticule. Si l'induction que je tire de la forme en cratère vous paraît juste, nous devrons dans nos explorations futures laisser de côté les tumulus présentant ce caractère. — Un quatrième tumulus a été fouillé et n'a montré que de grandes dalles sans ossements.

En quatre années différentes (1869, 72, 73, 74) j'ai exploré la forêt des Moidons dans le voisinage d'Ivory et de la Châtelaine. Chaque année j'ai rapporté des objets de bronze paraissant dater de la même époque et je me crois autorisé à dire que quiconque cherchera dans les bois de ces communes, trouvera par centaines des sépultures parfaitement authentiques. Laissant donc maintenent à d'autres archéologues le soin de poursuivre ce filon inépuisable, je porterai l'an prochain, si vous le voulez bien, la pioche sur un autre point de cette vaste nécropole, pour m'assurer si les tumulus de Molain, de Valempoulières, de Montrond sont du même caractère et de la même époque que ceux du bord nord-ouest de la forêt.



UN

DOCUMENT INÉDIT

SUR LACUSON

UN DOCUMENT INÉDIT

SUR LACUSON

Les lecteurs des Mémoires de notre Société d'Emulation n'ont peut-être pas oublié une étude publiée dans le recueil de 1866, sur le chef de partisans franc-comtois Lacuson. Dans ce travail, nous signalions (p. 410), à propos du procès criminel qui lui fut intenté en 1659, une lacune fâcheuse. Le dossier d'enquête, contenant les faits à lui imputés, avait échappé à nos recherches: c'était un élément d'appréciation important, auquel ne pouvait suppléer la contre-enquête, faite par Lacuson lui-même et contenant les dires des témoins à décharge. Devant cette lacune, nous faisions nos réserves sur l'acquittement de Lacuson : nous inclinions à penser que cet acquittement était dû moins à son innocence avérée qu'à l'importance et à l'éclat de ses services.

Aujourd'hui ce document est retrouvé: du moins nous en avons la substance dans l'*Intendit* ou réquisitoire du Procureur général Dagay, visé par l'arrêt des juges. Cette pièce a été retrouvée aux archives du greffe à Besançon : nous en devons la connaissance et la communication à M. Jeannez,

conseiller à la cour d'appel de cette ville. Elle jette un jour tout nouveau sur certains faits et gestes de Lacuson, sur ses démêlés avec la justice. Mais ici nous étions en face d'une difficulté nouvelle: un double scrupule nous arrêtait. Etait-il utile, opportun, de publier de telles choses à la charge du fameux partisan, dont le patriotisme a été si ferme, si douloureusement héroïque et dont la mémoire est encore chère au pays? D'autre part n'y avait-il pas convenance à supprimer certains détails scabreux qui peuvent et avec raison, effaroucher les esprits les moins prudes.

Nous avons soumis à la Société nos scrupules à cet égard. Celle-ci, prenant en considération la publicité donnée à la notice antérieure (1866), se rappelant les critiques dont cette notice fut l'objet, la sévérité d'appréciation qui lui fut reprochée, a pensé qu'il importait de mettre le public à même de juger en toute connaissance de cause, et pour cela, de publier intégralement ce nouveau document. Elle a pensé que les sympathies et l'admiration qui s'attachent au nom de Lacuson, ne doivent point prévaloir sur le souci et le devoir d'établir la vérité. Pour un motif semblable, elle n'a point cru devoir s'arrêter devant la crudité de certains détails: l'obligation de respecter le lecteur, si impérieuse qu'elle soit, ne saurait étouffer les exigences de la vérité historique. C'est surtout quand il s'agit d'une gloire mêlée, d'une figure longtemps controversée, altérée tour à tour par l'engouement et la haine, qu'il faut tout dire et mettre en lumière tout ce qui peut contribuer au jugement définitif de l'histoire.

Nous livrons donc, dans un ordre que d'ailleurs nous regrettons, le dossier d'enquête après la contre-enquête parue en 1866, l'accusation après la défense. Nous avertissons de plus qu'il s'agit ici d'un réquisitoire, qu'il ne faut pas prendre à la lettre toutes les imputations des témoins: l'exagération, la malveillance y sont parfois évidentes. Mais la part faite à ces deux causes d'erreur, on jugera sans

doute comme nous qu'il reste, et en grand nombre, des faits certains, des détails qu'on n'invente pas. Le fait d'homicide, par exemple, est ici nettement spécifié, surtout aux n°s 40 et 41 ; or nous avons cité dans notre notice une lettre de Lacuson lui-même, et précisément de la même date, où il est question de pardon et de lettres de grâces pour un double fait d'homicide. Gardons-nous donc contre d'aveugles préventions, mais aussi contre une admiration aveugle : « Si Lacuson, a dit l'éminent magistrat que nous citions tout à l'heure, avait la plus éclatante bravoure et le sentiment patriotique poussé jusqu'à l'héroïsme, il avait aussi tous les défauts des chefs de partisans, une brutalité farouche, un mépris impitoyable de la vie humaine, la rapacité aidée par l'abus du pouvoir, et, dominant le tout, la passion pour les femmes portée à l'excès, ne respectant ni l'enfance ni sa propre famille. » Voilà des conclusions qui se rapprochent fort des nôtres. Quoiqu'il en soit, le public a maintenant sous les yeux toutes les pièces du procès : à lui de juger en dernier ressort.

Ph. P.

INTENDIT DU PROCUREUR-GÉNÉRAL DAGAY

A LA SUITE DE L'ENQUÊTE FAITE PAR LUI A GEVINGEY (1659) CONTRE LACUSON. — ARRÊT DU PARLEMENT.

En la cause du Procureur-Général, impétrant et demandeur en matière de crimes et délits d'une part: Claude Prost, dit Lacuson, capitaine au chasteau de St-Laurent de la Roche, défendeur, d'autre part:

1. Pour, le 2e jour de décembre de l'an 1658, les échevins, jurés et habitans dudit St-Laurent ayant obtenu de lad. Cour un mandement d'assurement contre le défendeur, à raison des menaces dont il avait usé à l'encontre d'eux, lequel mandement lui aurait été notifié le 7 dudit mois, le défendeur, le lundi devant Noël 21 et suivans, au mépris dudit assurement, accompagné de Cristophe et de J. Bapt. Gobé, Jacques Peret dict la Brisée, Jean de Paryot et Claude Pya soldats aud. chasteau, avoir attendu nuitamment Antoine Boissard, échevin aud. lieu, devant sa maison, et fait saisir iceluy sans aucun légitime subject et condhuyre aud. chasteau, ou étant, il (l') aurait fait descendre dans un puys rempli de bois, appelé *le Croton*, où il aurait demeuré toute la nuit, iusque au lendemain sur le soir, sans vou-

loir permettre qu'il lui fut donné de la paille qu'il demandait pour mettre dans ses soliers, afin de se garantir de l'extrême froidure qu'il fesait en iceluy.

2. Item pour, ledit défendeur, au même temps, ayant aussi fait saisir Pierre Bossard co-échevin, au mépris du même assurement, avoir commandé de le descendre dans la citerne dud. chasteau, où il y peut avoir quatre pieds d'eau, et sur ce que ledit Gobey remonstra lors au défendeur qu'il y mourrait, s'il y demeurait deux heures, et qu'il le fallait mettre aultre part, avoir iceluy défendeur fait réponse qu'il n'importait pas qu'il mourût, et refusa à diverses fois de le mettre ailleurs; mais enfin sur les grandes instances que lui fit ledit Gobé, parent dudit Boissard, de le mettre en prison dans un autre endroit dud. chasteau, ledit défendeur ayant acquiescé, le fit mettre dans une chambre d'iceluy, où il demeura iusque au lendemain qu'il fut mis en liberté.

3. Item encore pour, au mépris dud. assurement, lesdits Antoine et Pierre Bossard rendant compte de leur échevinage, le 8 janvier de l'an 1659, en la maison de J. Bapt. Godard, dud. St-Laurent, en la présence de quinze ou seize habitans dud. lieu, être led. défendeur allé en lad. maison, en prétextant que comme capitaine et chatelain dud. lieu, il voulait être présent au compte, et combien que lorsqu'il y entra, tous les habitans lui levassent le chapeau, portassent un grand respect et lui offrissent de s'asseoir, les avoir icelui défendeur injuriés, leur disant qu'ils étaient des *catalars* et leur signerait, en jurant la mort Dieu; puis print et emporta ledit compte; donné à même temps un grand coup de poing sur le nez de Jean Bonnier qui était dans lad. compagnie et continuant de blasphémer le saint nom de Dieu; par le moyen duquel coup, il jetta beaucoup de sang; et print ledit compte, sans le leur avoir voulu rendre ni permettre qu'on leur en donnat copie, disant qu'il irait consulter à Lons-le-Saunier.

4. Pour, il y at environ dix ans, avoir led. défendeur traité avec les habitans de St-Laurent et promis de ne leur demander aucune chose, pendant tout le temps de son gouvernement audit chasteau, pour le fait du guet et de la garde à faire en iceluy, sauf en temps d'évident péril, moyennant vingt pistoles qu'ils lui auraient payé, et deux à son lieutenant, avoir ledit défendeur, nonobstant ledit traité, exigé d'eux chaque année quelque somme d'argent, s'étant fait payer quatre pistoles une fois et trois demie une autre, pendant les deux années dernières; et en aurait fait le même envers ceux des autres villages de la terre dud. St-Laurent, à la grande foule et surcharge des sujets, combien que rien ne lui fut dehu.

5. Item pour, led. défendeur, non content de lad. exaction, et combien qu'il lui eut été interdit, par arrêt de la Cour en date du 14 avril 1658, d'exiger d'aucuns corvées, et ordonné de se comporter modestement envers les sujets de lad. terre, s'être fait faire par lesd. sujets des corvées à jours de charrue, pour la culture de ses héritages, et des journées à bras, tant à moissonner, lier, faucher, que pour la culture de ses vignes de Montaigu, en faisant payer vingt sols à ceux qui défaillaient lorsqu'ils étaient commandés pour aller travailler.

6. Item pour, ledit défendeur, outre les susdites corvées, avoir encore exigé des contributions de vin de la communauté de St-Laurent, par laquelle il s'en faisait donner chaque année certaine quantité, aulcunes fois une queue (114 litres) et d'autres fois deux, et si le vin ne se trouvait pas bon, il s'en faisait payer le prix; et n'y avait aulcun village de lad. terre qui ne lui contribuât, ceux d'Arthenans, il y a trois ans, lui ayant payé trois mesures de froment par feu, et un écu il y at un an, combien qu'aucune chose ne lui fut dehue.

7. Item pour, led. défendeur avoir usé d'une telle authorité et violences sur ceux dépendans de la terre de St-Lau-

rent, et s'être tellement fait craindre par eux, maltraitant ceux qui voulaient contredire à ce qu'il fesait, que (par) ce moyen il at occupé les biens et héritages d'autruy, et fait entremise en une partie des terres du village d'Eyssia, dépendans des hoiries jacentes qu'il se serait approprié et où il a construit un grangeage et bâti maison, duquel grangeage il tire de grands revenus, et s'est encore entremis dans une soipture et demie de prel, appartenant à Claude Roland dud. lieu, sans que les propriétaires de ces biens et ceux y prétendans droit aient osé lui parler de s'en désister, de crainte d'être par lui battus.

8. Item pour, led. défendeur, quoique marié, entretenir dès quatre ans en ça, avec grand scandale d'un chacun, Christine Humbert, de Lons-le-Saunier, qu'il tient pour garce et concubine, couchant, beuvant et mangeant ordinairement avec elle, comme mary et femme, et de laquelle, il y at environ deux ans, il heust un enfans, qu'il fait norrir par la veuve Jean Bouvier dict Marquis.

9. Item pour, il y a deux ans, icelui défendeur, sachant que lad. Humbert estait enceinte de ses œuvres, avoir procuré le mariage de icelle avec un nommé François Garinet, de Besançon, et à cet effet, lui avoir donné, en faveur dudit mariage, une maison qu'il avait au bourg dudit St-Laurent et une cavale, afin d'obliger ledit Garinet de l'épouser, et le tromper et décevoir de cette sorte.

10. Item pour, ledit Garinet, après avoir épousé ladite Humbert, ayant recogneu et sçeu icelle estre enceinte des œuvres dud. défendeur, et pour ce sujet s'étant séparé d'avec elle, et lad. Humbert étant accouchée environ cinq semaines après led. mariage, avoir été led. défendeur contraint de prendre ledit enfant comme sien, et le faire norrir, ainsi que fait, par lad. veuve Bouvier.

11. Pour, ledit défendeur, nonobstant qu'icelle Humbert soit mariée avec led. Garinet, ne laisser de continuer concubinage avec elle, couchant et conversant ensemble, ainsi

qu'ils fesaient auparavant ledit mariage, et lui entretenant à ce sujet, ainsi qu'il fait encore présentement, mesnage dans ledit bourg de St-Laurent, publiquement, au veu, sçeu et grand scandalle d'un chacun, allant ordinairement lad. Humbert au chasteau dud. St-Laurent lorsque le défendeur y est, et avec lequel elle couche coustumément.

12. Item pour, lad. Christine Humbert s'étant retirée en une maison size au lieu de Savigny, auprès de sa mère, et où réside Jeanne Humbert sa sœur, veusve de J. B. Jobert chirurgian, en laquelle maison ladite Christine aurait demeuré environ six semaines; l'avoir, ledit défendeur, renvoyé quérir pour retourner aud. St-Laurent; et comme lad. Humbert ne serait aussitôt retournée, aurait fait brûler la maison où elle demeurait, en sorte que lad. Jeanne sa sœur, ayant été fort atteinte des flammes, en serait morte trois jours (après).

13. Item pour, le jour de fête St-Simon et Jude dernier passé, ayant ledit défendeur fait appeler Claude Vinier de St-Laurent et Clauda Martin sa femme pour lui venir parler, et l'un et l'autre étant à cet effet monté au château dud. lieu, où ils rencontrèrent lad. Christine Humbert et une autre f. nommée Berge, avoir dit de prime abord ledit défendeur audit Vinier et à sad. femme, sur l'advis qu'il avait heu que lad. Humbert allait souvent chez le s^r curé dudit lieu: « eh bien, mordieu, vous sçavez bien que lad. Humbert vat toujours chez le curé, et vous ne m'en dittes rien! Mordieu; vous aimez mieux servir un homme qui vous veut du mal, que moi qui suis pour vous servir »; tesmoignant icelui défendeur avoir (ressentiment) de telle chose, et de s'en venger; et sur ce que ledit Vinier et sa femme lui répliquèrent qu'ils ne le pouvaient pas avertir d'une chose qu'ils ne sçavaient pas être vraye, avoir ledit défendeur à même temps évaginé (tiré) son éspée, de laquelle il aurait frappé ladite Clauda Martin sur l'espaule, en sorte que la pointe d'icelle s'étant repliée par la force du coup,

il (l') en aurait grièvement blessée sur la poitrine et sur la mamelle, dont elle fut meultrie et malade du coup plus de huit jours, ayant esté contrainte de se faire tirer du sang pour appaiser les douleurs qu'elle en ressentait et prévenir les maux que ledit coup d'éspée lui heut causés.

14. Item, ledit défendeur continuant dans les adultères et débordement de vie, ayant procuré que l'on amena au chasteau dudit St-Laurent une jeune fille estrangère, nommée Clauda, qui estait servante de son granger de Presle, l'avoir fait souper aud. chasteau avec lad. Christine Humbert, et une appelée Philiberte, belle-fille de Mre Claude Vinier, et après, l'avoir contraint de coucher avec lui, en sorte que lad. Clauda s'estant abandonnée à lui, elle aurait heu un enfant de ses œuvres, qu'elle lui aurait apporté environ les festes de Noël dernier et mis à la porte du chasteau; lequel enfant fut prins par le défendeur qui présentement le fait norrir.

15. Item pour, aux festes de Pasque de l'an passé 1658, Claude Perret, de Montaigu, ayant été prié par le s^r^ Baland, beau-fils du défendeur, de lui mener du bétail (à) Gendrey, et ayant mené avec lui lad. Clauda, icelui Perret estans retourné et logé pour lors en une maison à Montaigu qui appartenait audit défendeur, l'avoir icelui défendeur, quinze jours après son retour, fait sortir de lad. maison, et envoyé led. Perret à St-Laurent, où il le fit mettre dans le puits ou croton dud. Chasteau, dans lequel il demeura arresté environ cinq jours, le tout sans aultre sujet que du déplaisir qu'il avait emmené avec lui lad. Clauda.

16. Item pour, le jour de feste Ste-Marie Magdeleine de l'an 1644, jour de la foire de Chateau des Près, ledit défendeur y estans allé; et entré en la maison de Pierre Clément, dict Bonenfant, y avoir charnellement cogneu, en l'étable des chevaux contre la crèche, Marguerite Prost, sa cousine germaine, avec laquelle il aurait depuis habité fort suspectement, ladite Prost estant femme dudit Clément,

17. Item pour, il y a quelques mois, à certains jour de dimanche que l'on portait la procession du Mont Carmel, icelle Marguerite Prost, femme dudit Clément, étant en la maison de messire Jean Bapte, curé audit St-Laurent, en la compagnie d'autres femmes, où se préparait le goûté, y être arrivé ledit défendeur, et ayant fait retirer lad. Prost au poësle de lad. maison, ly avoir charnellement cogneu, contre le lit qui est du côté de la fenêtre.

18. Item pour, il y a environ cinq ans, le jour de feste Saint-André, estant led. défendeur en la maison d'un nommé Vaucher, mary de Claudine Prost, qui est sa cousine germaine, et est sœur de ladite Marguerite, avoir icelui défendeur cogneu charnellement lad. Claudine Prost sa cousine, et de plus entretenu icelle et conversé suspectement avec elle.

19. Item pour icelui défendeur avoir suspectement conversé avec Barbe Clerc, femme de Pierre Métraux le viel, et avoir la réputation d'entretenir icelle *à pot et à sel*, au grand scandalle de tous, et par ce moyen des fréquentations qu'il y a heu avec elle dans le chasteau de St-Laurent.

20. Item pour, ledit défendeur avoir semblable conversation suspecte avec Philiberte Bidaux, veufve de Jacque Lacroix; mangeant souvent avec elle, ainsi qu'avec lad. Clerc et Christine Humbert.

21. Item pour, ledit défendeur avoir aussi conversé suspectement avec la femme de Désiré Pillot, nomée Clauda, et avec celle de Girard Pillot, lesquelles à ce sujet fréquentent souvent au chateau dudit St-Laurent, notamment la femme dudit Girard, laquelle retournant dudit chateau, rapporte des mesures de graisnes qu'icelui défendeur lui donna.

22. Item, pour led. défendeur avoir pareille conversation suspecte avec une nomée Pierotte, femme de Pierre Bassard le viel, la venant souvent visiter dans le bourg dudit

St-Laurent, ayant ésté veu la baisant et renversant par terre, pour penser jouir d'elle.

23. Item pour, il y at un an passé, avoir ledit défendeur sollicité Jacqueline Villet, femme de Jean Bouvier dit le Marquis, estant icelle allée au château, lui avoir (mis) la main sur le sein, lui disant: « Commère, n'y a t il moyen? » l'embrassant et mettant la main sous sa cotte, avec offres d'argent, graines et autres, pour lui induire à lui permettre la courtoisie.

24. Item pour, Charlotte Barbier, femme de Jean Barbier jeune, ayant été norrie toute petite en la maison dudit défendeur pendant huit ans, et icelle atteint l'âge de dix huit ans, (avoir) été menée à la chasse à la suite de la fille d'icelui défendeur, à présent femme du s[r] Baland, l'une et l'autre postées en divers endroits, s'être ledit défendeur allé mettre auprès de ladite Barbier, et sollicité icelle par douceur et menaces à souffrir qu'il prinst le plaisir d'elle, et sur le refus qu'elle fit de condescendre à ce qu'il désirait, l'avoir menacée de lui faire passer tous les soldats sur le ventre, si elle ne lui permettait ce qu'il demandait, à quoi, nonobstant telle menace, n'ayant voulu acquiescer, lui avoir led. défendeur (donné) un grand coup de pied au flanc droit.

25. Item pour, il y at environ un an, Marthe Villey, dudit St-Laurent, aagée d'environ quinze (ans), étant allée à la porte du chateau dud. lieu demander l'aumône, l'avoir ledit défendeur fait entrer, et lui fit torner la broche, puis se voyant seul avec (elle), l'avoir prinse, et portée dans la chambre voisine, fermé la porte d'icelle, et l'ayant jettée sur le lit, l'avoir par force charnellement cogneu, et pendant ses efforts, ayant ladite Villey crié à l'arme, lui avoir ledit défendeur pour empêcher qu'on ne l'ouïst, mis la main sur la bouche, en lui disant de ne point crier; en sorte que par le moyen de cette action et violence, il (l') aurait rendue en tel état qu'elle aurait été depuis fort in-

commodée, et jusqu'à un tel point qu'elle n'aurait peu tenir ses eaux.

26. Item pour, le jour de feste de St-André dernier passé, Anatolia Fauconnet, veusve de Pierre Guichard, demeurant à Essia, ayant mené au château dudit St-Laurent Charlotte, fille de Claude Rouge, aagée de quatorze ans, petite servante de ladite veusve Guichard, avoir ledit défendeur fait souper l'une et l'autre audit château; puis ayant voulu qu'elles y couchassent, et ladite Charlotte ne le voulant faire, l'avoir icelui défendeur menacée de la mettre en prison, et en même temps donné un coup de pied.

27. Item pour, icelle Charlotte, à éviter les effets des menaces dudit défendeur, étant allée coucher avec ladite Anatolia et ayant été endormie, s'être allé ledit défendeur, environ la minuit, coucher auprès de lad. Charlotte et ladite Anatolia, laquelle sortit aussitôt du lit, y laissant ledit défendeur avec ladite Rouge: s'étant jeté sur elle, fesant de grands efforts et violences pour la cognoître, et nonobstant toutes les résistances, cris, plaintes que fit lad. Charlotte pour l'empêcher, l'avoir déflorée et cogneue charnellement.

28. Item pour, après l'action susdite, étant ledit défendeur retourné coucher en son lit, et ladite Anatolia auprès de ladite Charlotte, être icelui défendeur, environ une heure après, retourné auprès de lad. Rouge, et avec force l'avoir encore cogneu, en la frappant de la main, lorsqu'elle se voulait défendre; puis, s'en étant ledit défendeur allé coucher en son lit, avoir mené coucher avec lui ladite Anatolia, laquelle, avec ladite Charlotte, il renvoya le matin après les avoir fait désjeuner.

29. Item pour, la Saint-Sébastien dernier, ladite Anatolia, veusve dudit Guichard, ayant amené audit château lad. Charlotte Rouge, avec la femme dudit Guichard sa belle-fille, disant lors ledit défendeur qu'il voulait prendre ladite Rouge pour le service, et après (les) avoir fait dîner toutes trois



audit chateau, icelle Rouge ayant été laissée seule, icelui défendeur l'avoir embrassée et portée sur son lit, (et) fait les efforts pour la cognoitre charnellement, ainsi qu'il aurait fait, si ladite Rouge, s'étant démêlée de lui, ne s'en fut fuye.

30. Pour, ledit, défendeur continuant d'user des forces et violences qu'il avait accoutumé faire auprès des sujets des terres dépendans du chateau de St-Laurent, avoir, il y at environ deux ans, fait mettre Jean Bouvier le viel dans le puys et croton dudit chasteau, pour n'être voulu aller à Arthenans quérir du pain pour ses chiens.

31. Pour, un jour à l'issue de (*mot illisible*) qui s'était célébrée audit St-Laurent, estant le défendeur à cheval, et portant devant lui un fusy, en avoir voulu donner un coup à Claude Vinier dudit St-Laurent, mais *destulans* (?) icelui, la pierre se rompit par le milieu, qui fut la cause que ledit fusy ne donna pas son coup, et fut contraint ledit Vinier, pour éviter d'être tué dudit défendeur, de sauter par dessus une muraille, (et) se précipiter à vál d'icelle.

32. Item pour, il y at deux ans, au jour de feste Saint-Thomas dernier, ledit défendeur ayant mandé par Christophe Goubé à Clauda Martin, femme dudit Claude Vinier, pour lui amener une sienne fille aagée de dix-neuf ans, pour lui demander pardon de ce qu'elle et son mari lui avaient (fait), ou lui envoyer sadite fille, si elle ne lui voulait mener; ladite Martin n'y étant voulu aller, non plus que sad. fille, crainte d'être par lui sollicitées et forcée à faire action contre leur honneur, lui avoir ledit Goubé fait savoir, de la part dudit défendeur, qu'elle, avec son mari et tout son mesnage, heussent à sortir dudit St-Laurent, le même lui en ayant été dit par le s^r curé de Montaigu.

33. Item pour, ladite Clauda Martin, ledit Claude Vinier son mari et tout leur mesnage avoir été contraints de sortir dudit St-Laurent, sur les grandes presses qui leur en furent faites par ledit défendeur au sujet avant dit; et fut faite ladite sortie sur lesdites presses, le grand matin, sans

qu'icelle Martin heust le loisir d'habiller ses enfants, qui s'en allèrent à pieds nus parmy la neige, dont la terre estait lors couverte.

34. Pour, iceux s'étans retirés au lieu de Grusse, les avoir encore ledit défendeur fait sortir de Grusse, menaçant de brûler le village, s'ils y demeuraient davantage, en sorte qu'ils furent contraints de l'abandonner et d'aller demeurer pendant un mois dans un désert, et fut telle violence, dont usa ledit défendeur envers ledit Vinier, qu'il ne lui voulut permettre d'entrer audit St-Laurent pour y recueillir les fruits d'un prioré, qu'est audit lieu, qu'il tient d'amodiation du s^r Doyen de Poligny.

35. Item pour, ledit défendeur (avoir) usé de menaces à l'encontre dudit St-Laurent, avoir dict en présence de plusieurs: « Ny son Excellence (le gouverneur de la province) ny Parlement qui l'empêchât de traiter à coups de baton ledit Bouvier, » en disant de plus à ceux qu'il parlait de la sorte: « Voilà un (*mot illisible*) en un acte. »

36. Item pour, le jour de feste St-André dernier, étant ledit défendeur à la fête d'Augisey, avoir battu et outragé avec une chaise un nommé Mre François, qu'il laissa pasmé et comme mort sur la place; lequel Mre François ayant été porté en la grange que le s^r Masson at audit lieu, pour y estre assisté et soulagé, avoir ledit défendeur dict que fallait brûler la grange où il était.

37. Pour, ledit défendeur, qlque temps après la surprise par lui faite dudit chateau de St-Laurent (1643), ayant, pendant les courses qui se faisaient lors, prins prisonniers trois femmes de Chevroz, qu'il fit conduire audit chasteau après leur avoir donné quartier, avoir icelui défendeur usé de telle rigueur et cruauté en leur endroit, qu'il les fit précipiter dois le (du) haut d'un roucher en bas, deux desquelles demeurèrent mortes au fond du précipice, et la troisième, étant tombée sur une barraque qui était sur le pendant d'icelui, ne mourut que deux jours après cette action faite au veu et conspect de plusieurs personnes.

38. Item pour, le lundy gras de l'an 1656, estant ledit défendeur habillé en masque avec d'autres dudit St-Laurent, et voulant tous entrer chez Claude Vinier dudit lieu, où lors était le s^{r} curé dudit St-Laurent qui voulut empêcher qu'ils n'y entrassent, au sujet de quoi il jeta deux bassins d'eau ésdits masques, s'être icelui défendeur mis en colère contre ledit s^{r} curé, et se démasquant, avoir prins deux pistolets de ses compagnons masques, de l'un desquels il présenta le bout bandé et amorcé, en lui relevant le menton, en lui disant: « Mort-Dieu, à quoi tient que je ne te tue! Il t'en duict bien que tu es un prêbtre; Mort-Dieu, je te ferais sauter la cervelle, » et entrant en plus grande colère, se mit à crier: « Mort-Dieu, çà, çà, du feu! Teste-Dieu, je bruslerai la maison. »

39. Item pour, il y at environ cinq ans, un capitaine du chateau de Joux (1) estant arrivé au château de St-Laurent, où il aurait demeuré trois ou quatre jours, qu'icelui défendeur lui aurait fait bonne chère, avoir icelui défendeur entendu ses propositions pour la reddition de la place, acquiescé à icelles, par le moyen de ce qu'il aurait dit du depuis à plusieurs desdits habitants, lorsqu'ils ne lui payaient pas ce qu'il demandait, que « ne restait qu'à lui de remettre la place à qui bon lui semblerait, pour quoy on lui offrait une bonne somme d'argent ; qu'il ne tenait qu'à lui de l'accepter » : sur quoy, lui ayant été réparti qu'à raison du traité d'acommodement (1646), cela ne se pouvait faire, avoir ledit défendeur répondu que les surprises, par traité semblable, n'étaient pas défendues ; ayant à ce sujet icelui défendeur souventes fois dict, de même un mois avant son emprisonnement, qu'il avait refusé trente mille francs de son gouvernement dudit château, qu'était apparemment dudit capitaine.

(1) Qui était alors aux mains de la France et y resta jusqu'à la paix des Pyrénées 1659.

40. Item pour, deux ans avant le traité d'accommodement (1644) et cessation d'armes faite avec la France, étant ledit défendeur *en partie* du côté de Savigny, et passant le village de Bonnaud qui est rière ce pays, où il rencontra Claude Carré et Perrenot Riboudet, auxquels il fit reproche qu'ils lui avaient manqué de parole, de l'avertir, ainsi qu'ils lui avaient promis, pour prendre quelque bétail en France, et en même temps icelui défendeur ayant dit que c'était des canailles et ne vallaient rien, les avoir tué l'un et l'autre à coups de pistoletz, proche le village.

41. Item pour, pendant les courses qui se faisaient de part et d'aultre, les soldats dudit défendeur ayant faite prisonnière la femme de Jean-Périer, de Corlaoux, quoiqu'ils fussent de ce pays, et étant survenu ledit défendeur, lorsque lesdits soldats *les* emmenait, avoir icelui défendeur mis le bout de son pistolet contre la bouche de la femme dudit Périer, tué icelle sur la place, et fait conduire prisonniers sesdits enfants, quoique petits, l'un d'eux n'étant aagé que de six ans, lesquels la damoiselle Lacuzon fit mettre en liberté.

42. Item pour, l'an dernier, au temps que l'on rebine les vignes, Antoine Monnier, valet de Claude Gay, de Montaigu, retournant le soir d'une vigne avec un aultre petit valet d'icelui Gay, passant par une *tospe* ou pièce de terre, appartenant audit défendeur, et assez proche de sa maison, avoir icelui défendeur par les fenêtres de sa maison crié audit Monnier qu'il deust aller par un aultre chemin, et à mesme temps tiré sur lui un coup de fusil chargé de dragées, duquel il fut blessé, et les habits percés sur l'épaule.

43. Item pour, environ les festes de Pasque, il y at environ seize ans dix-sept ans, avoir ledit défendeur, ayant fait commandement à plusieurs personnes retirées audit St-Laurent de se tenir prêts, et prendre chacun une hache pour suivre les deux sergents de la garnison, nommés la Ramée et Lespine, et aller la part où il serait commandé,

avoir été iceux, en nombre d'environ soixante, par les ordres dudit défendeur, conduits en un village de ce pays appelé Gervigna, distant de St-Laurent de cinq lieues, où à l'aube du jour ils donnèrent, et enfoncèrent les portes des maisons, pillèrent ce qu'ils rencontrèrent, et aultres choses, ramenèrent trois mulets et quantité de chèvres, voire rompirent les portes de l'église où un nommé Jean Goux, de St-Laurent, qui était de la partie, print le calice qu'il rapporta.

44. Item pour, il y at deux ans, aux vendanges, ayant ledit défendeur fait savoir par quatre de ses soldats à Henri Vallion, procureur d'office à Vincelles pour le seigneur comte de Montrevel, de ne point ouvrir les vendanges dudit Vincelles que par son ordre et participation, et les habitants dudit lieu ayant unanimement résolus, sur la proposition qui leur en fut faite, de ne point déférer à ce que ledit défendeur (*mot illisible*), en sorte que lesdits vendanges furent commencées sans son advis; et du depuis, ledit Vallion étant allé audit St-Laurent pour y ramasser des dîmes de vin, lui avoir icelui défendeur, à raison de ce refus, donné deux coups de peaux (?), l'un desquels porta le long du dos et l'autre sur l'épaule; et l'aurait plus maltraité, si on n'y eust accouru pour empêcher ses mauvais desseins, desquels coups ledit Vallion demeura malade plus de quinze jours, et ressent encore aujourd'hui de l'incommodité, ayant peine d'ouir, ledit défendeur avoir avoué par ses réponses lui avoir donné un coup.

Finalement, pour être ledit défendeur tenu et réputé pour homme très-volontaire, cruel en ses actions, frappant et maltraitant sans subject les personnes qui refusent de faire ce qu'il désire, et grand blasphémateur du nom de Dieu.

C'est au mois de mars 1659 que se fit l'enquête résumée dans le réquisitoire qui précède. Pendant ce temps, Lacuson était tenu en prison, à Dôle. Peu après, il fut relaché, à condition de se disculper des faits à sa charge. A son tour, il fit faire une contre-enquête au mois d'août, et les témoignages en sa faveur furent recueillis à Montaigu par le conseiller Bonvalot: nous en avons publié le résumé dans la notice sur Lacuson (p. 410-420). Au mois de novembre de la même année, le Parlement de Dôle rendit l'arrêt suivant:

« Veues les informations du Procureur général, recours et ampliation d'icelles, avec les responses du défendeur, les écritures de défense, descharge, contredict et reproche, et preuves faites sur icelles, ensemble les autre pièces respectivement exhibée par inventaire, la *Cour renvoie le défendeur quitte et absous des faits* ci-dessus rapportés en *l'intendit* du Procureur général, mandant à etc. »

Fait au conseil le 22 novembre 1659.

Monsieur J. Bonvalot, espèces 50 l.

(*Archives du greffe de la Cour, à Besançon: — Arrêts du Parlement, T. 113, du 17 novembre 1659 au 1er septembre 1660 — fos 278-285).*

Outre nos archives et nos bibliothèques, il se conserve dans mainte famille des traditions et documents concernant Lacuson. Nous avons eu entre les mains un manuscrit laissé par M. Pierre Roland, ancien médecin à Lons-le-Saunier, et rédigé « d'après des traditions de famille et les dires des plus anciens habitants. » L'auteur descendait de ce Claude Roland, qui, en 1668 coopéra avec Lacuson à la défense du

château de St-Laurent. Dans ce manuscrit se trouvent, entre autres, les particularités suivantes :

« Mr Lacuson rencontra un jour à St-Laurent Jean-Baptiste Roland, auquel il demanda ce que son père voulait faire de lui. Roland répondit que son père le destinait à l'état ecclésiastique : « Va-t-en, lui répliqua Lacuson, dire à ton père que je lui couperai l'oreille, s'il ne t'envoie travailler et t'instruire à Lons-le-Saunier, chez Mr Huguenet, procureur. » Jean-Baptiste devint en effet procureur et notaire au bailliage de Montmorot. »

..... « A St-Laurent, lors du siége en 1668, tout devint soldat : Chacun travaillait aux préparatifs de défense. Lacuson et Roland se portaient partout où l'ennemi se présentait. Les Français étaient campés sur la Vuarde (montagne située en face de St-Laurent), et leurs canons rangés sur le bord... (1) Pour suppléer au petit nombre, Lacuson et Roland firent faire un grand nombre de mannequins qu'ils revêtirent d'habillements et d'armes, et qu'ils placèrent à peu de distance les uns des autres sur l'étendue des remparts etc. »

Malheureusement la légende tient une grande place dans cette relation. Il y est dit que les Français entrèrent dans la place par trahison et la saccagèrent, et que Lacuson échappa aux vainqueurs en s'enfuyant par un souterrain. Ces détails sont en désaccord avec les faits bien constatés ; on sait que Lacuson tint en effet dans le château plusieurs jours après la

(1) Il y a en effet une lithographie du bourg et du château de St-Laurent, faite par ordre de Louis XIV, pendant le siége : « On y voit toute la place, environnée de ses remparts et de ses tours et surmontée de ses châteaux. A l'Orient sur la Vuarde, l'armée assiégeante et ses batteries, avec beaucoup de détails, jusqu'à des blessés portés en litière : au sud, l'église au pied du châtelet, tout autour, les maisons du bourg. » (Manusc. Roland). Il y a une autre gravure du même site, et du même temps, par Van der Meulen, mais faite après le siége ; car on y voit les ruines du château et de plusieurs maisons.

prise de Dôle ; mais à la fin, sur un ordre formel du Parlement dont nous avons la teneur, il se rendit, et vint faire sa soumission à Dôle entre les mains du gouverneur français. Il y a probablement ici confusion de dates ou transposition de faits.

Enfin on trouvera quelques autres détails relatifs à Lacuson dans le second volume des mémoires de Chiflet. Ce volume n'avait pas encore paru, quand notre notice fut rédigée (1866).

LES FRANC-COMTOIS

AU SALON DE 1875

LES FRANC-COMTOIS

AU SALON DE 1875

I

Une chose m'étonne, quand je lis certains historiens qui parlent de la Franche-Comté, c'est de voir à quel point ils la méconnaissent. Michelet lui-même, qui d'ordinaire a la sagacité d'un voyant, passe à côté d'elle sans la comprendre. Dans son *Tableau des provinces*, où il marque à grands traits la nature des productions et des caractères qui semblent plus spécialement propres à chacune des contrées de la France, l'éminent historien ne trouve rien à dire de la Franche-Comté, sinon que Besançon était une république ecclésiastique et qu'elle a produit le cardinal Granvelle. Pour nos populations montagnardes du Jura, elles sont traitées avec plus de légèreté encore. Jugez-en plutôt : « Ce fut sous les serfs de l'Église, à Saint-Claude, comme dans la pauvre Nantua de l'autre côté de la montagne, que commença l'industrie de ces contrées. Attachés à la glèbe, ils taillèrent d'abord des chapelets pour l'Espagne et pour l'Italie ; aujourd'hui qu'ils sont libres, ils

couvrent les routes de France de rouliers et de colporteurs. »

Ainsi voilà, selon lui, le bilan de notre province : Granvelle, des rouliers et des colporteurs !

En vérité, ce ne serait guère.

MM. Delacroix et Castan, dans leur *Guide de l'étranger à Besançon*, ont consacré quelques lignes à l'esprit de la population franc-comtoise, et leurs réflexions me paraissent plus judicieuses. D'abord, ils citent avec raison un mémoire sur la Franche-Comté, composé en 1699 pour le roi de France, et resté vrai, notamment sur ce point : « Les hommes sont grands, bien faits, robustes, braves, et par conséquent fort propres à la guerre. »

Et l'auteur du Guide ajoute ce trait de caractère très-finement observé : « Le Franc-Comtois se montre généralement taciturne et circonspect ; derrière ce masque trop sérieux, il est bienveillant, enthousiaste et résolu. »

Xavier Marmier, un des quarante immortels, et Franc-Comtois, a écrit des *Récits de Franche-Comté* dans lesquels il signale à son tour les qualités de courage et de patience qui distinguent nos compatriotes et qui les rendent particulièrement aptes au métier de la guerre et aux travaux de l'érudition.

Sans doute notre province produit des officiers par centaines, et, j'oserai l'affirmer, en plus grande quantité qu'aucune autre. Parmi eux, beaucoup même sont des inventeurs, depuis Jean de Vienne (né à Salins), mort en 1396, et qui créa la marine française, jusqu'à d'Arçon (de Pontarlier), qui, au dernier siècle, imagina pour le siége de Gibraltar un système de batteries flottantes insubmersibles et incombustibles, jusqu'à M. Tamisier, notre député actuel et l'inventeur, comme chacun sait, des canons rayés. Il n'est presque pas de petite ville chez nous qui n'ait son général et qui ne puisse ériger une statue. Sans doute encore, nous avons des érudits, et des plus ingénieux,

comme Gilbert Cousin (de Nozeroy), qui était secrétaire d'Erasme, ou comme l'abbé d'Olivet (de Salins), et tant d'autres.

Est-ce là tout? Et les artistes? Notre province est-elle jamais demeurée étrangère aux choses de l'esprit et de l'art? On serait tenté de le croire, à ne lire que les écrivains dont je parlais tout à l'heure. Cependant c'est elle qui a donné à la Révolution son Tyrtée, Rouget de Lisle (de Lons-le-Saunier), dont l'hymne — quelque peu profané depuis par des bouches ivres et surtout par les sonneries ironiques des clairons prussiens — a fait dans ses beaux jours le tour de l'Europe sur les lèvres de nos soldats. C'est elle qui a fourni à la France contemporaine son géologue le plus puissant, Cuvier; son philosophe le plus vigoureux, en dépit des contradictions et des paradoxes dont il est plein, Pierre-Joseph Proudhon; son poète le plus viril, Victor Hugo; son paysagiste le plus original peut-être, et dont le nom serait en grand honneur, s'il n'avait été mêlé d'une manière fâcheuse aux événements de la Commune, Courbet; son peintre d'histoire le plus fin, Gérôme, un des maîtres actuels de la peinture; son sculpteur le plus grave et le plus pur, M. Joseph Perraud.

Que dites-vous de ce contingent franc-comtois? Parmi cette phalange d'hommes illustres, combien sont des chefs d'école, des novateurs! D'où leur vient ce dédain des routes frayées, cette manière large, cette originalité brusque? Demandez-en la raison aux traditions de liberté qui nous ont été transmises de vieille date, à la saveur généreuse de nos vins, à nos sites abrupts, à ces fiers rochers et à ces ravins profonds que l'œil s'habitue de bonne heure à mesurer avec calme, et où il puise une singulière hardiesse.

Quoi qu'il en soit, ces noms célèbres prouvent au moins que notre province n'est pas uniquement féconde en soldats, en jurisconsultes et en savants. Tous les ans, des artistes

nombreux la représentent à l'Exposition de peinture et de sculpture de Paris, et dignement. D'ailleurs, ces artistes ne font que marcher sur les traces de leurs aînés. Déjà au XVIe et au XVIIe siècle, je trouve parmi les Jurassiens des sculpteurs de talent, tels que Landry, Simon Jaillot et Reymondel, le même qui fit un pèlerinage à Rome en compagnie de Lacuzon.

Au XVIIIe siècle paraît le fameux Rosset (de Saint-Claude), dont Frédéric II disait « qu'il était le seul qui sût faire parler l'ivoire. » Ses *Christs* ont une rare valeur.

Il eut trois fils, sculpteurs comme lui, mais d'un moindre mérite, et dont l'un était très-crédule. A ce sujet, permettez-moi de vous conter une anecdote, que j'emprunte à mes souvenirs de famille. Vers le commencement de la Restauration, il y avait à Saint-Claude une bizarre association, qui s'intitulait la *Société de Cracovie*, parce que tous les jeunes gens qui en faisaient partie s'engageaient à ne débiter que des *craques*. A ce cercle appartenaient des hommes spirituels et parfaitement honorables, tels que Comoy, receveur particulier, les frères Colomb, dont l'un fut maire et l'autre notaire, Cattand, etc.

Un jour, Comoy va trouver Rosset : « Bonne nouvelle, lui dit-il. — Quelle? — On vient de me charger pour toi d'une commande considérable. Vite à l'œuvre : il s'agit de livrer *douze grosses de christs, grandeur nature* (on sait que la *grosse* vaut douze douzaines). Rosset s'en va dans un bois proche de la ville, il compte les ormes. Au bout de huit jours, il était sur le point de les faire abattre, quand Comoy le désabusa.

Si j'arrive aux artistes Franc-Comtois de notre temps, que de noms se pressent sous ma plume : Gérôme, qui a obtenu deux fois la grande médaille d'honneur au Salon ; Faustin Besson (de Dôle), qui a peint la chambre à coucher de l'ex-impératrice ; Huguenin, statuaire ; de Valdahon, peintre distingué ; Jean Petit, Ballandrin, Forestier, qui a

sculpté la chaire de l'église Saint-Désiré, et à qui il n'a manqué qu'un plus grand théâtre pour avoir une réputation plus étendue; Marquiset, Jetot, Demesmay, Fanard, Pianet (de Chalesmes), Renaud, paysagiste; Brun, le peintre spirituel du *Candidat et de l'Electeur;* les frères Mazaroz, dont l'un est peintre et l'autre sculpteur d'ornements sur bois, etc. J'aurais trop à faire à vous les nommer tous. Songez que je ne mentionne ici ni les compositeurs de musique, ni ceux qui ont exposé cette année et dont je veux vous entretenir avec plus de détails.

J'ai pointé sur un catalogue les noms des Franc-Comtois qui ont fait recevoir au Salon de 1875 des tableaux, des morceaux de sculpture, des dessins ou des gravures. Savez-vous à quel chiffre leur nombre s'élève? à près de quarante.

Dirigeons-nous donc du côté du Palais des Champs-Élysées où sont exposés leurs envois. Figurez-vous un monument dans le style des grandes gares, avec une immense voûte vitrée, et sur les faces latérales des vitraux de couleur. Sur la façade extérieure, sont gravés, à intervalles égaux et encadrés dans des moulures, les noms des savants qui ont bien mérité de la science. Je remarque en passant celui de Janvier (de Saint-Claude), astronome et mécanicien, et qui sous Louis XVI avait son logement au Louvre. Je dois vous dire que ce Palais de l'Industrie sert indistinctement aux concours de chevaux ou de musique, aux expositions de plantes, de cochons, de fromages et de tableaux. Après tout, la musique, c'est de l'art; les fleurs peuvent être assimilées à la musique, puisqu'il y a une gamme d'odeurs et qu'on pourrait presque organiser un concert de parfums. Les fromages..... je n'en veux pas médire : on en fabrique de si bons en Franche-Comté ! Et puis un romancier, Émile Zola, n'a-t-il pas trouvé moyen, en décrivant les caséines de toute sorte, de toute couleur, de tout pays, étalées aux Halles, de faire

une symphonie des fromages? Vous voyez bien qu'avec un peu de bonne volonté tout cela se tient. Au surplus, rassurez-vous : il ne reste pas trace des expositions précédentes. Le Palais de l'Industrie se métamorphose comme un décor d'opéra : aujourd'hui la cour a l'aspect joyeux d'un jardin oriental, tout peuplé de statues pensives ou souriantes qui, baignées de lumière, regardent en silence défiler des milliers de visiteurs.

Entrons, si vous voulez, et venez saluer avec moi les œuvres de nos compatriotes.

II

MM. PERRAUD, CLAUDET ET LAURENT.

Je commencerai par les sculpteurs.

Allons droit à ce groupe colossal qui s'élève vers le milieu du jardin. Il est dû au ciseau de M. Perraud (de Monay) et représente *le Jour*, sous forme allégorique : un des compagnons d'Hercule se désaltère à la source, après de rudes travaux et des combats héroïques contre les brigands et les monstres qui épouvantaient la Terre. La source est figurée sous les traits d'une robuste femme au profil grec, dont les cheveux ondulent sur les tempes comme ceux de la Diane chasseresse, et qui est nue jusqu'à la ceinture comme la Vénus de Milo. Sur l'épaule droite, elle porte une urne penchée, où les lèvres du compagnon d'Hercule boivent avidement. Les jambes très-écartées, le corps ployé, sa hache déposée à terre, sa fronde enroulée autour de l'avant-bras droit, une corne en main pour sonner ses compagnons dispersés, l'athlétique aventurier tient sa main droite sur la hanche de la femme, dans une attitude de ha-

sard et qui n'a rien que d'absolument chaste, tandis que de sa gauche il appuie sur la cruche, comme pour s'abreuver plus vite. Indifférente et calme dans sa physionomie, la femme rappelle un peu le type des statues antiques sans en avoir tout le charme. Le visage de l'homme, avec son nez arabe, sa bouche proéminente, n'exprimant que l'appétit et la vigueur physique, a une originalité plus marquée. Tous les muscles sont savamment et vigoureusement indiqués. Le buste surtout est admirablement étudié. Que nous sommes loin du joli et du mièvre, cela est simple et puissant, plein de force et de hardiesse. Les tendons de la jambe saillissent dans une manière spéciale et qu'on ne rencontre pas communément. Approchez-vous, éloignez-vous, tournez autour, cela est *fait* de près comme de loin : on sent l'homme qui possède à fond son art. Ceux qui trouvent toujours à redire pensent que M. Perraud a oublié de sacrifier aux Grâces avant d'entreprendre son ouvrage. Mais un bloc de pierre si considérable ne comportait guère la gentillesse, et c'est déjà un tour de force que de lui avoir donné la vie. Bien des critiques dont ce groupe est l'objet tomberont, lorsqu'il sera installé sur son piédestal, à l'avenue de l'Observatoire, pour laquelle il a été commandé. La comparaison avec les autres groupes qui lui feront pendant sera tout à son avantage. N'était l'obscurité du sujet et quelque raideur, ce morceau étonnant d'exécution pourrait prendre place, pour des qualités différentes, il est vrai, à côté des plus belles œuvres de M. Perraud, à côté de son *Faune à l'Enfant*, par exemple, et de son *Désespoir*, statues qui appartiennent au Musée du Luxembourg et que le gouvernement a envoyées à la grande Exposition de Vienne, où la France, au lendemain de ses malheurs, ayant besoin d'une première consolation, a remporté dans les arts une si éclatante victoire.

M. Perraud a exposé, en outre, deux bustes : l'un de marbre, qui est le portrait de Pierre Larousse, auteur du

Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle ; l'autre en bronze, représentant le maire de Fontenay-sous-Bois, et destiné sans doute à orner une fontaine ou la salle des réunions du conseil municipal de l'endroit ; le socle porte en effet gravée cette inscription :

A M. JACQ. SIM. BOSCHOT
ANCIEN MAIRE DE FONTENAY-SOUS-BOIS
LES HABITANTS RECONNAISSANTS.

Voilà, certes, des administrés modèles, et comme il n'y en a pas partout.

La physionomie de Pierre Larousse exprime l'énergie et la patience — il en a fallu, certes, pour mener à bien son Encyclopédie. — On y lit aussi un peu de tristesse, soit qu'il fût naturellement disposé à la mélancolie, soit qu'il pense que son œuvre, par nature, est impossible à achever, puisque le dictionnaire est à peine imprimé, qu'il est immédiatement dépassé par des écrits nouveaux, par des découvertes plus récentes, qui le rendent dès lors incomplet. La tête incline à gauche, le col est froissé, la cravate fuit de travers : on sent qu'il s'agit d'un homme simple, qui vit pour la pensée, sans le souci d'une tenue correcte.

Quant au maire de Fontenay, ce n'est pas précisément un Apollon du Belvédère, mais comme il doit être ressemblant ! Cheveux ras, barbe courte, il regarde avec bonhomie. La figure est bien modelée et vivante. C'est un excellent buste.

On sait que la belle et fière statue que les Salinois ont élevée au général Cler est l'œuvre de M. Perraud. Pourquoi les habitants de Poligny n'ont-ils pas eu l'idée de confier l'exécution de la leur au même artiste ? Quand il s'est agi d'ériger un monument à Travot, M. Perraud, Jurassien, membre de l'Institut, le premier sculpteur de notre temps,

a offert de s'en charger *gratuitement*, par amour pour le pays. Soit désir de gaspiller les finances de la ville, soit bévue, le conseil municipal d'alors préféra donner trente mille francs à un sculpteur de quatrième ordre, pour avoir une œuvre grotesque, et c'était mérité. Le général Travot est un enlaidissement de la place qu'il était destiné à orner. Son image devait être pour la jeunesse une exhortation perpétuelle au courage et à l'honneur : il se trouve que les enfants s'habituent à envelopper dans le même ridicule la statue et l'homme qu'elle représente. Il serait donc à souhaiter qu'on renversât au plus tôt cette masse insignifiante de bronze et qu'on la remît au creuset avec les quatre petits savoyards qui sont collés au piédestal. L'art n'y perdrait rien, puisque l'œuvre est détestable et qu'elle n'est d'ailleurs que la reproduction identique, le *double* de celle qui se dresse sur la place de La Roche-sur-Yon. M. Perraud prêterait son magnifique talent avec sa générosité habituelle, les frais n'iraient pas très-loin, puisqu'on aurait le bronze, et la ville de Poligny se trouverait dotée à son tour d'une belle statue, qu'on pourrait au moins regarder avec plaisir. Voilà ce que désirent tout bas bon nombre d'habitants de Poligny et ce que nous réclamons tout haut. Au conseil municipal d'aviser.

De M. Perraud passons à M. Max Claudet (de Salins), son disciple, mais un disciple émancipé. Si M. Claudet a emprunté à son maître le goût des belles formes, il s'est réservé toute liberté, je dirai même toute licence, sur le choix des sujets. Ce n'est plus le souci de l'idéal qui le guide, il préfère le réel. Les actions les plus communes de la vie, les plus triviales, loin de décourager son ciseau, l'attirent. En un mot, il fait profession d'appartenir à l'école réaliste. Comme sculpteur, il ne relève d'aucun maître direct. Nous ne pouvons que lui trouver des équivalents dans les autres branches de la pensée. Max Buchon dans la poésie, Champfleury dans le roman, Courbet dans la

peinture (pas dans tous ses tableaux toutefois, ni surtout dans ses meilleurs, qui représentent spécialement de majestueux cerfs ou des paysages *choisis* parmi les plus accidentés et les plus grandioses), peuvent vous donner une idée assez juste de la nature de son talent. Déjà l'an dernier M. Claudet exposait un *Vigneron jurassien faisant des échalas* et le *Retour du marché :* c'était un paysan à l'air réjoui qui rapportait dans ses bras un jeune cochon. Cette fois-ci, il nous offre une statuette qu'on peut classer dans la même catégorie : le *Petit gourmand*. Assis, les jambes croisées, un bébé lèche très-sérieusement le dessus de sa tartine, le meilleur. La statuette est bien ébauchée, mais l'artiste aurait pu, ce semble, la pousser plus loin, la finir davantage. Il ne s'est guère attaché non plus à donner à son visage une beauté propre, ni même un air de grâce : c'est le premier venu des enfants, et qui fait ce que nous avons tous fait. « Comme c'est çà ! » disent les mamans qui passent. Ce mot fait à la fois l'éloge de l'œuvre, qui est mignonne et pleine de vérité, et la critique du genre.

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux.

Sans doute, et c'est aussi mon avis. Mais est-ce assez que devant une œuvre d'art, devant celle de M. Claudet, par exemple, on puisse s'écrier : « Voilà un homme d'esprit, et qui sait son affaire? » Pour nous, nous assignons à l'art un but plus élevé. Nous croyons qu'il a mieux à faire qu'à reproduire ce que nous voyons tous les jours; son rôle, plus noble — j'ajouterais volontiers sa seule raison d'être — est de choisir parmi les éléments que fournit la réalité les plus gracieux et les plus propres à charmer l'imagination, à toucher l'âme et à la plonger dans la sérénité. Ne vous semble-t-il pas que dans l'air qui nous environne nous respirons la vulgarité, pour ainsi dire, par tous les pores?

Or, une œuvre que l'artiste s'est attaché à rendre plus

belle que la réalité et que toute réalité, a cet avantage précieux de nous emporter pour quelques instants au-dessus de terre et de nous causer une délicieuse et rafraîchissante émotion, qui nous console de la banalité de la vie. Il y a des moments où l'on donnerait volontiers les fantaisies les plus brillantes de l'école réaliste pour la moindre tête de l'école italienne du XVIe siècle. Ce n'est pas que je veuille faire le procès au genre réaliste, qui a produit quelques œuvres charmantes, ni à M. Max Claudet, qui s'y montre original et qui se sent la vocation d'y exceller. J'avouerai même que j'éprouve toujours un grand plaisir à revoir le mendiant de Murillo qui cherche ses puces au soleil, ou le mendiant de Ribeira, si gai sous ses haillons, caprices qui n'ont pas empêché le premier de faire son ***Assomption*** ni le second sa ***Mise au sépulcre***. Mais je crains que ce genre ne plaise que comme contraste, et par accident, et qu'il ne soit dangereux de s'y cantonner sans en sortir.

M. Claudet, d'ailleurs, nous a déjà prouvé qu'il était capable de faire des excursions dans le domaine de l'idéal, et de s'en tirer avec honneur : témoin la statue qu'il a jointe au petit gourmand. C'est une étude de jeune adolescent, tenant une épée brisée, avec cette épigraphe : « L'épée de la France brisée en leurs mains vaillantes sera forgée de nouveau par leurs descendants. » Assis sur une enclume, le coude sur la cuisse gauche et la tête dans la main, l'enfant, en proie à des souvenirs mêlés de honte, songe aux revers qu'il faudra réparer : c'est moins un rêve qui est dans ses yeux qu'une résolution terrible. Une petite critique cependant, que je n'adresse qu'à moitié à M. Max Claudet, car je sais bien qu'il n'est pas de ces rabâcheurs de décadence qui s'imaginent que tout est perdu parce que nous avons été malheureux dans quelques combats. Je trouve que depuis quatre ans peintres et sculpteurs abusent quelque peu de l'*Épée brisée*... Que diable, elle repousse ! Les

membres du jeune homme sont élégamment modelés, le corps est courbé avec grâce; c'est une œuvre qui atteste un véritable talent, et nous souhaitons de tout notre cœur à M. Claudet une médaille. On sait qu'il n'en est plus à faire ses preuves. Son *Robespierre blessé*, notamment, fut fort remarqué au Salon, il y a deux ans : c'était un morceau de sculpture vigoureux et distingué, et qui a été acheté par l'État. On a dû en faire présent à une ville du Jura, qui sera bien aise, j'en suis sûr, de posséder une des meilleures œuvres du jeune et habile sculpteur salinois — à moins que ce ne soit sa ville natale... Qui est prophète dans son pays?

Près du *Petit gourmand*, j'aperçois deux portraits d'enfants, en plâtre, de M. Laurent (de Gray). Ce sont les deux sœurs, sans doute; elles se ressemblent, et les nœuds de ruban qu'elles ont dans les cheveux se correspondent, et se regardent, l'une le portant à gauche et l'autre à droite : ces deux portraits doivent être faits pour orner le chambranle de la même cheminée. Les cheveux sont bien plantés, les joues pleines : les figures ne manquent pas d'expression, ni même d'une certaine fierté enfantine. On désirerait peut-être des lèvres plus finement et plus purement dessinées, et un modelé plus minutieux. Néanmoins, ce sont d'assez bons portraits. M. Laurent a été choisi l'an dernier par la ville de Nancy pour exécuter la statue de Jacques Callot : cette marque d'estime pour son talent l'honore, et l'œuvre qu'il a produite l'a pleinement justifiée.

MM. CLÉSINGER, ISELIN, BECQUET ET CHAMBARD.

Quelle avalanche de bustes! Il y en a beaucoup cette année, il y en a trop — signe fâcheux : les artistes se sentent entraînés — par des nécessités peut-être très-légitimes, à coup sûr fort regrettables — à oublier les

nobles compositions pour exécuter des portraits de commande, à négliger le grand art pour faire du métier, à courir après l'argent qui égaye la vie, plutôt qu'après la beauté qui satisfait les délicats, mais ne procure souvent qu'une gloire stérile. Je ne me plaindrais pas trop cependant de ce débordement de portraits, s'ils étaient tous aussi lestement enlevés que celui de madame Rattazzi par M. Clésinger (de Besançon). D'abord c'est une jolie personne que la femme de l'ex-ministre de Victor-Emmanuel, et cela contribue à l'agrément d'un buste. Parée comme pour assister à une représentation du *Théâtre des Italiens*, décolletée à *trois quarts de peau*, pour emprunter au jargon actuel de la mode une de ses expressions, elle porte en sautoir un large ruban auquel sont suspendues des décorations. Sur les anneaux d'une chaîne de dentelle qui fait le tour de son corps sont fixés des médaillons qu'orne le portrait du mari. Sa main gauche est ramenée vers un des seins ; la droite s'enfonce et se dérobe sous la fourrure. Entre le bras et le sein droit, s'échappe un bouquet de roses. Sa chevelure tombe en boucles sur le dos et sur la partie antérieure du cou. Mains élégantes, visage agréable et caressant, tête fine, tout cela explique les succès de madame Ratazzi dans un certain monde parisien. A force de finesse, la tête paraît même un peu petite pour les formes opulentes de la gorge. On a remarqué que les jeunes filles de Greuze, fraîches et pures, portaient des têtes de douze ans sur des épaules de dix-huit : l'artiste commettait à dessein ces erreurs de proportion, pour exprimer le trouble inconscient des premières pudeurs, quand le corps déjà formé ressent des tressaillements inconnus et que l'esprit garde encore toutes ses ignorances. Mais madame Rattazzi ? Hum ! le sculpteur n'a donc même pas la même excuse que Greuze. Si l'on regarde attentivement, on ne trouve presque pas de modelé ; les plis de la joue, les dépressions harmonieuses de la peau, les attaches très-légères des muscles,

la grande variété de plans presque imperceptibles et qu'il faut rendre, toutes les difficultés en un mot sont escamotées comme dans ces figures de cire qu'on voit aux vitrines des coiffeurs. La sculpture est un art patient, long et difficile, qui exige beaucoup de labeur et d'observation. On ne s'improvise pas sculpteur — c'est cependant ce que M. Clésinger a fait. Après avoir été cuirassier, il laissa le sabre pour l'ébauchoir. Un instant il eut beaucoup de vogue, tant il mettait de *galbe* dans ce qu'il façonnait et ciselait. Puis sa réputation a légèrement décliné. La vente de ses œuvres, qui vient d'avoir lieu à l'hôtel Drouot, l'atteste. Les plus célèbres d'entre elles ont été adjugées à des prix qui ne dépassaient guère trois mille francs. Quelle chûte ! Et ce n'est pas au manque de talent qu'elle est due, — je me plais à reconnaître que M. Clésinger en a, et beaucoup — mais à l'absence d'étude patiente et de sérieux travail. Malgré ses défauts, le buste de madame Rattazzi ne laisse pas d'être une œuvre brillante, empreinte de grâce et de distinction. Pourquoi M. Clésinger ne nous a-t-il rien donné de plus ?

Je serais tenté d'adresser le même reproche à M. Iselin (de Clairegoutte), élève de Rude ; cet artiste a déjà remporté de nombreuses médailles, sa réputation est établie, et il n'a exposé que deux bustes — l'un est celui du général de La Moricière, destiné au musée de Versailles. Coiffé d'une calotte, drapé dans un burnous dont les glands pendent sur la poitrine, le général, avec ses belles moustaches, ses traits fins, ses yeux clairvoyants, a l'air noble et intrépide. C'est une belle tête de soldat au repos. Mais on s'aperçoit que ce buste, d'une facture d'ailleurs sobre et large, a été exécuté d'après une photographie : la chair n'est pas fouillée, les surfaces sont trop unies. J'aime mieux l'autre, qui représente une honnête et sévère matrone, et qui pour le naturel et la vie, est un des meilleurs qui soient au salon.

Voici une terre-cuite de M. Becquet, représentant une

vache accroupie, horriblement maigre, aux os saillants, à la figure très-allongée; elle regarde mélancoliquement et rêve. En la voyant, une strophe de Lecbnte de Lisle s'éveilla dans ma mémoire :

> **Non loin, quelques bœufs blancs, couchés parmi les herbes,**
> **Bavent avec lenteur sur leurs fanons épais,**
> **Et suivent de leurs yeux languissants et superbes**
> **Le songe intérieur qu'ils n'achèvent jamais.**

C'est une assez bonne étude d'animal, mais qui ne rappelle guère l'*Ismaël* que M. Becquet a exposé il y a quelques années et qui lui a valu une seconde médaille. Le haut de la tête manque d'épaisseur et le modelé est insuffisant.

M. Chambard (de St-Amour), ancien prix de Rome, a essayé de la sculpture de genre. *La première pose* tel est le sujet qu'il a voulu interpréter. Imaginez une jeune fille au visage ingénu, et délicatement alarmée parce qu'elle est sur le point de se dépouiller du dernier de ses voiles. Elle retient pudiquement sur la cuisse un pan de sa chemisette, qui est déjà descendue jusque-là et qui n'a plus qu'à glisser à terre pour la laisser dans le costume d'Ève. Sa poitrine est grêle, les chairs demanderaient plus de souplesse, l'attitude générale ne manque pas de charme. Mais pourquoi cet air de vertu effarouchée? Les *Laïs*, comme dirait M. Prud'homme, qui *posent* dans les ateliers d'artistes, n'ont pas cette ingénuité d'ordinaire. Il ne faut pas nous donner ces femmes-*modèles* pour des modèles de femmes. A quoi bon dès lors cette candeur qui ne leur sied guère, ou plutôt qui ne leur sied pas du tout? Elles étalent leurs formes sans éprouver tant de trouble. Votre statue représente, si vous voulez, une timide compagne d'Iphis qui va se baigner aux premiers feux du jour, dans une fraîche rivière, protégée contre les regards par un rideau de saules,

et qui craint qu'un œil indiscret ne se cache derrière les épais ombrages..... mais *La première pose* oh! non.

MM. DÉTRIER, LIPPMAN, GAUTHIER ET PERREY.

Un groupe en bronze de Pierre-Louis Détrier (de Vougécourt, Haute-Saône): *L'Innocence et l'Amitié*. Deux femmes, drapées à l'antique, les tuniques serrées par des ceintures d'or, et chaussées de fines sandales, sont debout, un lévrier à leurs côtés. L'une a la main gauche appuyée sur l'épaule de son amie, et tient un nid dans la main droite. Sa compagne tend une broche, pour donner la becquée aux petits oiseaux, et son visage indique une bienveillance tranquille: on voit que sa tête est un sanctuaire où n'habitent que les chastes rêves, et que son cœur vierge n'aime encore que les timides jeux de la jeunesse, que les doux propos et les rires bénis de la famille. Elle distribue à des pinsons leur nourriture; le matin, elle doit arroser ses fleurs, elle a tant l'air de s'intéresser à tout ce qui est faible, délicat et gracieux dans la nature, à tout ce qui peut avoir besoin de sa virginale protection! La porteuse du nid regarde avec une curiosité manifeste s'ouvrir et se refermer les petits becs des oisillons sans plumes. Il y a dans ce groupe ce que nous demandons à toute œuvre d'art, c'est-à-dire une idée ou un sentiment, et de gracieuses attitudes. Malheureusement quelle sécheresse, quelle roideur, dans la gorge, les bras et les jambes! avec un peu plus de finesse et d'originalité dans les physionomies, qui rappellent trop les gravures du premier empire, et plus d'élégance dans les formes, l'œuvre serait agréable: telle qu'elle est, elle a du mérite et nous paraît renfermer des promesses.

Que ne puis-je donner les mêmes éloges à Lippman! ses deux statuettes en bronze représentent un page et une dame du XVIme siècle. Le costume de l'époque est bien étudié.

Mais ce sont des morceaux d'archéologie plutôt que des œuvres d'art. Le page, une main sur son glaive, l'autre sur un bouclier qui porte en écusson un cheval ailé et des fleurs de lis, incline sa tête ennuyée et vulgaire. Pourquoi a-t-il des seins si saillants et si pointus? Où a-t-il pris ce genou qui lui monte jusqu'à la cuisse? Je ne m'arrêterai pas à décrire sa toque, son pourpoint, ses chausses dont l'une est unie et l'autre ornée d'échancrures, ni ses sandales carrées, non plus que la toilette de la femme. La draperie de celle-ci est pesante : d'une main elle tient un bout libre de sa ceinture à l'extrémité de laquelle pend une aumônière, et de l'autre un pan de sa robe, comme si elle s'apprêtait à danser un *avant deux*. Comme l'attitude est disgracieuse! Une revanche l'an prochain, s'il vous plaît.

Dans la grande avenue du jardin, nous remarquons l'*Andromède* de M. Charles Gauthier. Enchaînée à un rocher, elle détourne la tête à droite, dans son effroi de jeune fille qui ne peut pas se résigner à son sort affreux. A-t-elle aperçu le monstre marin qui s'avance pour la dévorer? Pressent-elle le libérateur qui va venir à cheval à travers les airs, et percer le monstre de sa lance? Quoi qu'il en soit, ce marbre est d'un sentiment ravissant. Debout, la jambe droite courbée, la tête penchée de tristesse, la pauvre jeune fille laisse tomber avec une grâce charmante ses beaux bras captifs. Autour de ses pieds se joue l'écume de la mer. Quelle pureté dans les lignes, quelle souplesse, que de vie! Le haut du torse n'a pas tout à fait autant de légèreté que les autres parties de la figure, mais l'ensemble reste harmonieux, et les chairs sont moëlleusement rendues. Le sujet d'*Andromède* a déjà séduit bien des artistes; beaucoup l'ont traité supérieurement. Notre compatriote l'a interprété à son tour, et d'une manière originale qui lui fait beaucoup d'honneur. A quoi bon, dira-t-on, reprendre des sujets si connus? Peut-être sont-ce les plus favorables, parce qu'ils

sont les plus facilement compris du public. Que cherche le sculpteur? tout simplement un prétexte à nous montrer un corps de femme dans sa force et dans sa grâce. M. Gauthier est en train de conquérir un rang très-honorable : il a été décoré l'année dernière pour sa statue du *Braconnier*.

Une autre œuvre assez jolie par laquelle je vais clore la série de nos sculpteurs, est celle de M. Perrey, Aimé-Napoléon : *Un jeune chevrier*. Il est assis sur un rocher, où grimpe le lierre, un chien étendu à ses pieds. Sur son bras gauche, levé horizontalement, court un écureuil apprivoisé. Entre le pouce et l'index, le petit animal passe la tête, comme à travers une lucarne, et guette une noisette que le berger tient dans sa main droite, et qu'il lui montre de loin. L'enfant sourit à ce jeu, il regarde d'un air épanoui son gourmand compagnon, dont les convoitises l'amusent. C'est ingénieux de composition, et l'enfant montre une gaîté franche. Le morceau n'a pas un grand caractère, mais laisse deviner un homme exercé et habile.

A l'heure qu'il est, notre école française de sculpture est la première de l'Europe. Aucune école, depuis la Renaissance, ne s'est montrée si féconde ni si originale. Aussi suis-je heureux de constater que notre province compte dans ce noble genre de glorieux représentants. Si je me suis montré sévère envers quelques-uns, c'est qu'ils ont les reins solides. C'est qu'on ne daigne critiquer en fin de compte que les hommes qui, par quelques côtés au moins, ont une certaine valeur ; c'est enfin que je les voudrais voir s'attacher encore davantage à l'étude assidue et minutieuse du modèle vivant, et devenir de plus en plus dignes de leur art et de leur pays.

III

Maintenant gravissons l'escalier, et allons voir ce qui attire le plus la foule, par l'infinie variété des sujets et la fantasmagorie des couleurs, les tableaux. Ici nous n'avons plus la même incontestable supériorité qu'en sculpture. Beaucoup d'étrangers exposent à côté des Français, et rivalisent parfois avec eux. Quoi d'étonnant? Nos peintres ont surtout des procédés: d'autres les leur empruntent, et voici que bientôt ils les égalent.

Ce qui constitue un salon, dans l'acception ordinaire du mot, ce ne sont pas les fauteuils capitonnés, les causeuses de velours ni les candélabres d'or, c'est la réunion de gens bien élevés. En peinture, un salon, pour mériter ce nom, devrait être également une collection d'œuvres choisies. Ce n'est pas le nombre des toiles ni l'opulence des cadres qui nous touchent et que nous réclamons, mais la qualité des tableaux. Or le salon est loin de ne présenter que des œuvres de premier choix. Les pêches à quinze sous, comme dirait M. Alexandre Dumas, y dominent. Plusieurs bonnes choses noyées dans un tas de médiocres, voilà depuis vingt ans le refrain de ces expositions annuelles.

Figurez-vous quinze salles où sont accrochés à peu près deux mille tableaux de toute dimension, de toute nuance : portraits, batailles, baigneuses, sujets bibliques, bords de la mer, clairières, sites orientaux, scènes d'intérieur ou scènes d'histoire, hercules forains, crucifixions, damnés d'enfer ou ronde de jeunes filles à la lueur des feux de la St-Jean, tout se trouve dans ce Capharnaüm. Vous êtes heurté et ébloui par cette bigarrure de couleurs, parmi les peintres, les uns ayant sur leur palette des tons viola-

cés, les autres des tons de bitume, les autres des tons éclatants ou clairs, ou même rien du tout. Pour comble de contentement, si vous allez au Salon dans l'après-midi, vous aurez l'avantage d'y être en compagnie de quelques milliers de personnes qui grouillent dans cette étuve et font sur le plancher un perpétuel tumulte qu'on entend d'en bas, et qui ressemble au bruit lointain de la mer. Ces gens vont et viennent, s'essuient le front avec leurs mouchoirs, sont bousculés, respirent un air empesté d'acide carbonique et saturé de toutes les odeurs dont les femmes laissent la trace, depuis le musc et le patchouli jusqu'aux violettes de Parme et à la white-rose, s'arrêtent de temps en temps devant une œuvre en s'imaginant qu'ils la trouvent belle, ou prononcent le mot « charmant » devant une croûte, puis s'écoulent après avoir bien sué, s'être bien fatigués, mais l'air satisfait d'avoir bravement accompli leur corvée jusqu'au bout. Quelles détestables conditions pour contempler des œuvres d'art! Il sera mieux d'y aller le matin, par le frais, quand on peut s'arrêter à sa guise, sans dérangement: seul moyen d'essayer d'avoir un sentiment sincère, seul moyen de goûter une jouissance véritable et de perfectionner son goût. Les autres sont trop affairés ou trop avides de voir, pour raconter qu'ils ont vu. Cependant cet empressement du public témoigne, à défaut de goût, d'une certaine faveur pour les arts. Effectivement jamais les tableaux ne se sont enlevés si rapidement ni payés si cher.

Parmi cette quantité d'œuvres, il serait difficile de dire quel style domine. La formule est à trouver. Ou plutôt il y a comme un éparpillement des talents dans toutes les directions. La peinture d'histoire, qui a été si florissante chez nous du temps de David, de Gros, de Gérard, de Géricault ne compte presque plus d'adeptes. Ingres, Eugène Delacroix, Ary Scheffer, ne sont pas remplacés. Cabanel et Bouguereau, qui tenaient la corde, sont l'objet, cette année, d'universelles critiques et de très-vives attaques. On sent

comme un besoin de réagir contre le *faire* distingué, mais mou, de ces habiles praticiens. Nous avions un jeune artiste qui promettait d'être et était déjà un grand coloriste, Henri Regnault : la guerre nous l'a pris. En ce moment les peintres vont à l'aventure, ils sont « *tous chefs* » absolument comme les gens d'Arbois, et se livrent à une véritable débauche de genres. Ils doivent se demander :

Qui de nous, qui de nous va devenir un Dieu ?

c'est-à-dire un chef d'école qui fixe ces tendances incertaines, qui groupe ces talents dispersés et dévoyés, qui puisse en un mot communiquer à notre école actuelle de peinture le caractère tranché qui lui manque, car elle n'en a pas d'autre que d'être de la peinture de commerce. Au milieu de cette confusion, il est deux genres dans lesquels nos peintres restent éminents et qui se maintiennent avec honneur : le portrait et le paysage.

Qui donc disait que la photographie tuerait le portrait à l'huile ? Jamais on n'en a tant fait, je crois, que depuis l'invention du daguerréotype. La photographie reproduit instantanément l'état de la figure, à un certain moment, et par là l'image a nécessairement quelque chose de froid et de faux. Le peintre, au contraire, compose l'expression de son modèle d'après une série d'observations, et lui donne, non la physionomie de telle ou telle minute, mais sa physionomie habituelle. Et puis le peintre ajoute aux formes la couleur. En nous montrant les nuances de la peau, en nous laissant deviner le sang qui circule sous les chairs, il nous procure l'illusion de la vie. On a pu comparer ingénieusement une photographie à un moulage : elle en a l'exactitude, mais aussi la grossièreté et l'aspect cadavéreux. Notez que les lèvres, les narines, les paupières, les parties les plus délicates et les plus subtiles du masque humain, sont maltraitées par l'appareil, qui rend opaque

ce qui est transparent. Si les surfaces planes sont fidèlement calquées, les lignes des objets en relief dévient quelque peu sur la courbe de l'objectif: voilà pourquoi les mains paraissent massives et sèches comme du bois. Quand la photographie parviendrait à reproduire les couleurs, même alors elle ne détrônerait pas la peinture. Il resterait encore l'idée, le sentiment, la passion à interpréter, et dans cet ordre de choses idéales, la mécanique ne pourra jamais suppléer l'intelligence, le travail fin et patient de l'artiste — sans compter que les trois quarts des gens ne voudraient pas être représentés tels qu'ils sont, avec la pâleur de leur teint ou les enluminures de leur trogne.

MM. MACHARD, MOUCHOT, LOBRICHON ET BAVOUX.

Ces réflexions me venaient à l'esprit comme je regardais le beau portrait en pied de Mlle Rosine Bloch, artiste dramatique de l'académie nationale de musique, par M. Machard (de Sampans). Cette année les actrices portent bonheur aux peintres. Le portrait de Mme Pasca, artiste au *Vaudeville*, par Bonnat, est le plus rayonnant qui soit au Salon. Celui de Mlle Sarah Bernhart, artiste de la *Comédie Française*, par Parrot, a également beaucoup de caractère. Notre compatriote a peint avec une grande puissance de coloris Mlle Bloch, cantatrice à l'Opéra, mais dans un style moins élégant que celui auquel il nous avait habitués. Peut-être le genre de beauté de l'estimable cantatrice n'était-il pas fait pour inspirer le talent si délicat et si fin de M. Machard. Elle est debout, enveloppée dans une robe de velours rouge, dont l'épaisse et chaude étoffe, avec ses châtoiements, est très-habilement rendue. Son visage est tourné vers le public, mais elle ne lui présente que l'épaule gauche, assez dédaigneusement, et tout cela pour étaler la traîne de sa longue robe et produire un effet trop connu,

et que M. Machard aurait dû dédaigner. Dans le fond, une tenture de soie verte, à gauche, une colonne. Les bras sont bien modelés, ainsi que les épaules. Eclairée et souriante, la physionomie a du relief. A première vue, malgré l'harmonie des couleurs, c'est la robe de velours qui vous frappe, qui vous arrête, et qui compose les trois quarts du portrait. C'est un des caractères de la peinture actuelle que ce souci excessif de l'accessoire : l'artiste met à chiffonner et à lustrer une étoffe autant de soin qu'il en apporte aux parties capitales, et peut-être plus. M. Machard a été prix de Rome en 1865, et honoré d'une première médaille au Salon de 1872. L'an dernier, il a exposé une Séléné armée de son arc, qui montait silencieusement dans l'éther, et qui avait un caractère de pureté et de poésie qu'on est loin de retrouver au même dégré dans le portrait de Mlle Bloch.

Deux autres portraits, qui n'ont pas la même splendeur de tons, mais qui sont très-élégamment faits, sont ceux qu'a exposés M. Ludovic Mouchot (de Poligny). Il est intéressant de suivre d'année en année les progrès de ce jeune artiste et de voir sa couleur devenir de plus en plus transparente. Toutefois, les deux œuvres qu'il nous offre cette fois-ci, dont l'une rappelle la manière de Cabanel et l'autre celle de Van-Dyck, nous prouvent qu'il cherche encore sa voie.

De ces deux portraits, le meilleur est celui de la comtesse de K... Dessin pur et ferme, teintes pâles, douces et vaporeuses, l'artiste a su donner à cette blonde un air de rêverie profonde qui fait songer aux femmes du Nord. On dirait d'une Suédoise, ou d'une elfe glissant mystérieusement sur un glacier, dans la lumière argentée des nuits. Pas de beauté plastique, et cependant un visage où la douceur, la bonté et le rêve entretiennent l'expression d'une grâce séduisante. Le corps est enfermé dans un corsage rose orné d'une large écharpe d'Angleterre, dont la broderie est finement déchiquetée. D'ordinaire, les blondes se

peignent sur fond bleu. M. Mouchot est parvenu à produire une harmonie qui a quelque chose d'étrange et de paisible, en se servant d'un fond de velours violet. Cela est peint avec goût et a de la distinction.

L'autre portrait est celui de Mme M..., représentée en pied — encore une blonde, et une belle blonde. — Tandis que le premier est fait dans une couleur claire, celui-ci est traité dans la gamme sombre des Van-Dyck : tout est noir, à l'exception de la figure et des mains, qui ressortent en pleine lumière. Devant une tapisserie de Flandre, Mme M... est debout, vêtue d'une longue robe de faille noire et d'une basquine de velours, elle est coiffée d'un large feutre à la Rubens. Une de ses mains est enfoncée dans un manchon; l'autre tient une paire de gants *mousquetaire*, qui complètent ce pittoresque ajustement. A droite, sur une console, une majolique, où trempe une branche d'aubépine. Malgré le contraste des ombres et des lumières, ce portrait, si digne d'éloges à tant d'égards, a moins de caractère que le précédent.

Nous sommes heureux de voir l'artiste en si bon chemin; sa facture est élégante et son coloris agréable, quoique encore trop timide. Il ne voit pas en laid, comme tant de coloristes excentriques, et nous ne pouvons que bien augurer de sa carrière de portraitiste.

M. Mouchot est élève de Cabanel; c'est bien. Qu'il demeure, comme lui, fidèle au dessin, qui fait, disait Ingres, la probité du peintre ; qu'il emprunte à son maître sa distinction, d'accord, et je l'en félicite, mais nous le conjurons d'éviter à tout prix le défaut dans lequel celui-ci a fini par tomber, à force de vouloir faire *distingué*, je veux dire la peinture molle et fade, et ainsi il pourra se faire honorablement connaître.

Que de visiteurs s'arrêtent devant les tableaux de M. Lobrichon (de Cornod, Jura) et semblent y prendre un vif plaisir ! Je n'en suis pas étonné : M. Lobrichon peint les

enfants avec tant d'esprit, de naturel et de grâce! L'un de ces tableaux a pour titre : le *Volontaire d'un an*. C'est un volontaire de douze mois, un blond bébé, nu, charnu, joufflu, auquel on a suspendu un sabre de quatre sols, et qui tient un fusil colorié, dont la crosse lui sert de feuille de vigne. Un doigt dans la bouche, il regarde d'un air interdit. S'il n'a pas tout l'entrain qu'il aura plus tard, étant vrai volontaire, il a le regard étrange et candide de ces petits êtres dont l'esprit s'ouvre confusément aux choses extérieures, que tout étonne et réjouit, parce que pour eux tout est nouveau, et qui commencent à apprendre « comment fleurissent les arbres et comment chantent les oiseaux, » selon le mot d'une chanson de nourrice recueillie en Grèce par Fauriel. Quand je vois ces riantes et naïves figures, j'éprouve la tentation de les commenter par des vers de Victor Hugo. Le poète a divinement senti les grâces infinies du premier âge; il a toujours célébré les enfants avec un rare bonheur ; c'est une de ses notes les plus suaves, et on la retrouve jusque dans l'*Année terrible*. Voici deux strophes de la pièce qu'il adresse *à Petite Jeanne* et qui vous donneront une sensation analogue à celle que causent les tableaux de M. Lobrichon :

Les plus fameux auteurs n'ont rien écrit de mieux
Que la pensée éclose à demi dans tes yeux,
Et que ta rêverie obscure, éparse, étrange,
Regardant l'homme avec l'ignorance de l'ange.
. . . .
Vous êtes par moments grave, quoique ravie,
Vous êtes à l'instant céleste de la vie
Où l'homme n'a pas d'ombre, où dans ses bras ouverts,
Quand il tient ses parents l'enfant tient l'univers.

Le *Spectre rouge*, tel est le sujet de l'autre tableau. Ne craignez rien : il ne s'agit pas de guillotine perfectionnée et fonctionnant en permanence, ni de couvents incendiés,

ni de prêtres ou de religieuses alternativement pendus aux lanternes des réverbères, ni d'un *Çà ira !* hurlé à la lueur d'un embrasement où s'effondreraient la bourgeoisie et la société tout entière. Nous sommes dans un monde plus aimable. Deux enfants, dont l'un a les pieds nus et l'autre n'est chaussé que d'une jambe, jouent sur un tapis. Assis par terre, le petit garçon tient sur ses genoux une boîte à surprise. Il vient de presser le ressort et d'en faire sortir un croquemitaine effroyablement barbu et rouge comme la chemise d'un garibaldien. Debout près de lui, la petite fille, en robe de soie bleue, fixe ce grand diable, les doigts tendus et la figure très-peu rassurée. Mais lui, le malin bébé, la tête en arrière, les yeux à demi fermés et luisant de joie, rit de tout son cœur du bon tour qu'il vient de jouer à sa pauvrette de sœur. Sa bouche étale une double rangée de perles, et il rit d'un rire si franc, que tous ceux qui regardent le tableau éclatent de rire avec lui. La petite fille a peur d'un fantôme sans réalité : sur ce point, combien d'hommes sont encore plus enfants qu'elle?

Outre ces deux fantaisies, qui sont charmantes, M. Lobrichon a exposé le portrait de Mlle J. de V... Cette baronnette, qui met du rouge, a au moins six ans, mais elle imite d'instinct les grandes dames, et sait prendre à l'occasion des poses d'un sérieux assez comique. Elle est assise dans un fauteuil, s'accoude sur un mantelet brodé et croise les mains comme une grave marquise, un bouton de rose entre les doigts. Ses blonds cheveux ruissellent sur le dos, sur les épaules avec abondance et dans un adorable abandon, ils encadrent une physionomie fine, douce et éveillée.

M. Lobrichon a la touche vive et agréable, mais il se distingue encore plus par sa science du dessin que par l'éclat et l'originalité de sa couleur. Comme dessinateur, c'est un maître. La collection des dessins, à l'usage des lycées, renferme plusieurs silhouettes d'enfants qui sont dues à son crayon. Au Salon de 1868, il a été médaillé. Un tableau

qu'il a exposé l'an dernier avec succès, ***la Hotte de Croquemitaine***, se trouve actuellement dans les salons du ***Bon-Marché***, en compagnie de belles œuvres d'art. Je le recommande aux dames qui iront y faire des emplettes.

En continuant ma promenade en zigzag à travers cette longue galerie de tableaux, j'aperçois de beaux raisins lustrés et appétissants. S'ils étaient de Mme Escallier, ils seraient infailliblement dénommés dans le Catalogue : ***Raisins du Jura***. Ils sont assez superbes pour en être. M. Nestor Bavoux (de Lac-ou-Villers) les a simplement classés sous cette rubrique : *Seille de raisins*. La seille est renversée, raisins rouges et tachetés de chaux, et raisins blancs s'en échappent et se culbutent. La lumière est habilement graduée du fond de la seille, qui paraît cependant un peu noire, jusqu'aux grappes qui sont au premier plan, en plein jour. Le bout de paysage, au reste très-accessoire, qui encadre la seille, pourrait avoir plus d'agrément.

Du même artiste, encore d'autres raisins, non plus débordant d'une seille, mais enveloppés dans un journal, un *Courrier* quelconque, celui de Franche-Comté par exemple, dont on entrevoit quelques annonces spirituelles à la quatrième page : « Raisins à vendre... Nestor Bavoux, peintre à Besançon. » Si l'on peut désirer des raisins plus transparents, une exécution plus large, il faut convenir, d'autre part, que ce sont de bons et francs raisins, peints avec vérité. Une guêpe au corsage doré est posée sur une grappe, dont elle aspire le suc jusqu'à s'enivrer : ils sont si séduisants, ces raisins !

MM. VERNIER, COMTOIS, CHARTRAN ET Mme ESCALLIER.

« Cela sent le foin, » disait quelqu'un en regardant la *Fenaison* de Rosa Bonheur, ce chaud et resplendissant paysage, où les voitures ploient sous le *regain*, qui scin-

tille. Devant les marines de M. Vernier (Émile-Louis, de Lons-le-Saunier), volontiers s'écrierait-on : « Cela sent le goudron, la brise salée, l'haleine savoureuse et rafraîchissante de la mer. »

Un bateau de Cancale (Ille-et-Vilaine) est amarré. Près de là, deux marins retirent d'une barque les huîtres qu'ils viennent de pêcher. Les trois petits mâts du bateau, les cordages, la voile grise, sont rendus avec beaucoup de vérité, et les reflets que ces agrès projettent dans l'eau sont peints dans des tons justes et tremblotent. Sur les flots, écumants vers les bords, verts à l'horizon et noirs dans le lointain, vont et viennent des barques à voiles. Le ciel est tendu de nuages gris. Il y a du mouvement sur cet océan. Le détail est sacrifié, l'ensemble est vivant. Rien de léché, mais à distance, l'effet produit est saisissant. La touche est vigoureuse, l'air circule, les horizons ont une grande profondeur.

Marée basse. A gauche, la mer; au milieu, une plage d'où l'eau se retire ; à droite, une falaise au pied de laquelle passent, en longue file, des femmes tenant à la main leurs paniers de poissons. Le ciel est estompé dans le fond, des mouettes volent vers le rivage. Teintes originales. Dans cette perspective brumeuse, point de tons criards, pas d'effet cherché par le contraste des couleurs; tout est harmonieusement fondu comme dans la nature, et l'on y trouve un vif sentiment de la tumultueuse agitation des vagues.

Plus le talent de M. Vernier est sincère et vigoureux, plus nous le voudrions voir renoncer à une certaine manière de peindre lourde et heurtée, à cette touche visible, qui n'est supportable qu'à la condition d'être variée, charmante, vigoureuse ou tendre, d'être en un mot dans le sentiment de la chose rendue. M. Vernier ne saurait croire combien cette touche carrée, par son uniformité, ôte de finesse et de transparence à ses marines, d'ailleurs si belles.

Après avoir respiré quelques bouffées maritimes, revenons aux portraits. Dois-je compter M. Comtois (Franc) parmi nos compatriotes? Le catalogue, qui indique le lieu de naissance des exposants, a oublié de donner le sien. Quand on s'appelle Franc Comtois, peut-on n'être pas de Franche-Comté? Qui sait? Peut-être une dame s'abrite sous ce déguisement. Dans le choix du pseudonyme, je verrais un salut filial au *pays*, je retrouverais cette fidélité au sol qui fait que, lors même qu'on en est séparé, on lui garde un pieux souvenir. Quelques-uns nous reprocheront cette exagération de patriotisme local, et prétendront que nous rétrogradons jusqu'à Eustache de Saint-Pierre, ce bon bourgeois de Calais, qui se fit Anglais pour rester Calaisien. Mais elle a du bon. Il n'est pas indifférent d'aimer la petite patrie pour s'attacher à la grande, et ceux qui se croient de grands patriotes parce qu'ils font fi des lieux où s'écoula leur enfance et où dorment leurs pères, me paraissent ressembler à ces faux sages qui, n'aimant ni leur famille ni leurs amis, professent un amour philosophique pour toute l'humanité. Ce ressouvenir de la terre natale, naturel au cœur de l'homme, est particulièrement cher aux Franc-Comtois. Je parlais tout à l'heure des *Fruits du Jura* qu'expose presque annuellement Mme Escallier. Sainte-Beuve (*Nouvelles causeries du lundi*), dans un article sur Ch. Magnin, originaire du Jura, signale ce culte du clocher qu'avait conservé à Paris le spirituel érudit, et parle des petits dîners aimables et en tout petit comité qu'on faisait chez lui, « où le vin de Salins, les confitures de Salins, et toutes les friandises du crû égayaient le dessert avec l'aménité du maître et la chansonnette du bon docteur B... » Donc, M. Franc Comtois est des nôtres, son nom le prouve aussi clairement que le plus authentique des parchemins. Nous le revendiquons. Non que le portrait qu'il a exposé soit un chef-d'œuvre, mais ce tableau a de grandes qualités de couleur, de vérité et d'harmonie. Le dessin des mains man-

que un peu de finesse. Une bonne grand' mère est assise dans un fauteuil de velours vert fané — un de ces fauteuils de famille, comme celui que salue Faust dans la chambre de Marguerite, où bien des générations ont reposé leurs joies et leurs douleurs. — Le costume a la simplicité d'autrefois. Il est tel que le portent encore, même dans une situation aisée, de vieilles villageoises rebelles aux innovations, et qui résistent, *pro parte muliebri*, à l'invasion des crinolines et des chapeaux. Une casaque bordée de fourrures en poils de renard et une coiffe à fond carré, nouée par derrière, dont le vaste nimbe plissé à tuyaux ombrage ce front vénérable, composent le meilleur de sa toilette. Dans ses yeux abattus, dans sa figure labourée de rides, on sent la lassitude d'une longue vie à laquelle n'ont été épargnées ni les fatigues ni les déceptions.

M. Chartran (Théobald, de Besançon) a un portrait et une grande composition. *Portrait de M. de R..., président à la Cour de cassation*. Ce magistrat est assis dans une chaise dorée et représenté en costume, avec sa croix d'officier de la Légion d'honneur et son hermine. Peu avenante, sa physionomie semble être celle d'un terrible juge d'instruction. Mais il ne faut pas juger la lame d'après le fourreau, ni les sentiments de M. de R... par l'expression qu'il a plu à M. Chartran de lui donner. C'est peut-être le plus affable et le meilleur des hommes. La tête est un peu incolore et un peu sèche, mais l'ensemble est d'une bonne tonalité. Bon portrait : très-vivant, très-vrai. Les blanches fourrures pointillées de noir, les bandes rouges de la robe sont solidement peintes. M. Chartran a le sens de la couleur.

Son autre tableau, *Roger et Angélique*, quoique théâtral et poncif, ne manque ni de hardiesse ni de talent. Roger emporte à travers les airs, sur son cheval ailé, Angélique, légèrement posée sur la croupe du monstre. Bien planté sur sa monture, d'un bras il enlace la vierge affolée, et de

l'autre il brandit son glaive. Le cheval, lancé à toute vitesse à travers la nue, est d'un très-beau mouvement, et n'a qu'un défaut, celui de rappeler avec trop d'exactitude le *Persée* de Blanc, que nous avons tous vu au Musée du Luxembourg. Pour dissimuler cet emprunt, il ne suffisait pas de substituer aux noms mythologiques des noms de l'Arioste, il aurait fallu soigner davantage les autres parties, donner plus de beauté à la physionomie du guerrier, et à celle de la jeune fille plus de distinction.

Arrêtons-nous devant les panneaux décoratifs de Mme Éléonore Escallier (de Poligny), qui sont destinés au Palais de la Légion-d'Honneur : ceux-là ont de la délicatesse et de la fraîcheur. Quelle clarté de tons dans ces pivoines et ces chèvrefeuilles qui se mêlent à des cuirasses et à des épées! Sur l'autre panneau, un panier de roses est suspendu sur des nuages : deux colombes voltigent auprès, dans une atmosphère transparente. Le ciel est profond et bleu. Lâchez un essaim d'amours parmi ces fleurs, et vous aurez un tableau de Boucher.

Dans une gamme de tons moins clairs, les *Muguets et Myosotis* forment un bouquet plein de naturel et de charme. On sait que les fleurs sont la spécialité de Mme Escallier et qu'elle excelle à en rendre le velouté et l'éclat. Actuellement, elle est attachée, comme peintre, à la Manufacture nationale de Sèvres, où son talent l'a fait appeler. Parmi la légion de femmes qui manient le pinceau ou le ciseau, elle a sa place, je crois, avec Mlle Jacquemart, la célèbre portraitiste, au premier rang : et ce n'est pas un mince honneur, tant sont nombreuses aujourd'hui les femmes qui se tournent vers les arts et se distinguent. Puisque les hommes ont tout accaparé, grades, décorations, fonctions publiques, l'art demeure pour les privilégiées d'entre elles le seul refuge, l'unique moyen de vivre une vie moins monotone que le reste de leurs semblables, et qui soit moins sacrifiée et plus glorieusement remplie.

MM. TONY FAIVRE, DENIS, PÉTUA, CHAPUIS ET GIACOMOTTI.

De Mme Escallier à M. Tony Faivre (de Besançon), la transition n'est pas brusque. M. Tony Faivre a un talent tout féminin, par la grâce et le fini de ses ouvrages. Nous n'avons pas en France, à l'heure qu'il est, de décorateur plus habile. Quel délicieux tableau que celui qu'il intitule : *Dans une serre*. Deux jeunes femmes se prélassent dans une serre, dont on aperçoit le toit quadrillé. Autour d'elles des plantes exotiques, des palmiers qui balancent sur leurs fronts de verdoyants éventails. Vous connaissez sans doute, si vous êtes venu à Paris, la serre du Jardin d'acclimatation, où l'on ne sent que des parfums qu'on n'a jamais respirés, où l'œil est ébloui par des nuances qu'il n'a jamais contemplées. Imaginez dans les voluptueuses langueurs de cette atmosphère deux femmes qui causent, ou plutôt qui ne laissent échapper qu'un mot par ci, par là, une exclamation, un petit cri. Pourquoi feraient-elles de l'éloquence? Le babil et les cancans n'ajouteraient rien à leur sérénité, à leur amitié tranquille, le moindre effort troublerait leur indolence. Il est si doux d'être bercé par un air tiède et embaumé et d'en jouir! Entre elles, une table couverte d'une natte. Sur cette table, une perruche dans une belle et fine cage. L'une de ces femmes a la chevelure brune. Vêtue d'une robe de satin rose avec bordure de dentelle, assise sur un banc coquet, elle donne des friandises à la perruche par la grille. Sa blonde compagne est habillée de velours noir. Renversée nonchalamment sur un *rocking-chair*, ayant sous elle le châle qui couvrira ses épaules quand viendra la fraîcheur, elle regarde à terre sa petite fille occupée à caresser un épagneul, lequel, content et souriant de sentir une petite main enfantine sur son cou, fait semblant de dormir. Carnations roses, étoffes

brillantes, dessin très-pur. Cela est soigné, fondu, moelleux, fini, parachevé et d'un aspect suave.

En allant de M. Tony Faivre à M. Eugène Denis (de Gray), nous tombons d'un lieu artificiel et poétique en pleine réalité : des choux, des oignons, des raves, une casserole de cuivre et un poulet plumé. « Ce ne sont que des oignons, disait un personnage de comédie, cependant cela vous tire les larmes des yeux ! » Ici, toutefois, l'ironie n'est pas de mise, et ces oignons dorés, ce chou dentelé et recroquevillé, ces grosses raves blanches chaperonnées de violet, sont consciencieusement et fidèlement rendus. Un rayon de soleil qui tombe sur ces joyeux préparatifs leur donne un air de fête. Jusque dans ces minces sujets, l'art de composer, de dégrader la lumière trouve à s'exercer. Peut-être faut-il plus de talent pour exécuter une belle nature-morte que pour traiter avec banalité, dans la méthode académique, de grandes scènes tirées de l'histoire ou des poètes. Plusieurs artistes se sont illustrés dans ce genre, et Zorg et Kalf, pour n'avoir fait que des cuisines, sont loin d'être placés au dernier rang parmi les peintres hollandais. Comme ces sujets n'ont rien d'intéressant en eux-mêmes, ils exigent non-seulement beaucoup de vérité, mais une souplesse de coloris et une aisance spirituelle d'exécution que je regrette de ne point trouver dans la nature-morte de M. Denis. Elle justifie trop son nom.

Félicitons, en passant, M. Honoré Chapuis (d'Arlay), professeur de dessin à l'Ecole municipale de Besançon, pour son portrait de jeune fille, qui est une des meilleures œuvres qu'il ait produites. Bon dessin, bonne couleur. Le visage est peint dans des tons assez transparents, les yeux ont de la vie, l'expression générale est calme et aurait pu être interprétée avec plus de grâce encore et d'esprit.

M. Pétua (de Besançon) a un portrait de jeune homme dont le dessin est ferme et qui ne manque pas de relief. Ses yeux ne semblent pas regarder dans la même direc-

tion. Cet élève de l'Ecole des Beaux-Arts a cependant obtenu de nombreuses médailles de perspective. Il est vrai qu'une simple tête ne lui offrait pas l'occasion de déployer tous ses talents. Nous attendons de lui, l'an prochain, une œuvre plus importante, qui nous permette de le juger.

Sur une petite toile qui n'a guère que trente centimètres de haut, M. Giacomotti (de Quingey), ancien prix de Rome, a trouvé moyen de retracer une scène dramatique, en évoquant l'image du Calvaire, à l'heure de la nuit. Christ est en croix. L'artiste ne s'est pas mis en frais d'originalité ; il a gardé la figure traditionnelle qu'on voit encore au portail des vieilles églises. Des nuages assombrissent l'air autour de la grande victime ; à l'horizon, des lueurs de sang et quelques collines éclairées d'un vague rayon de lune. Au pied de la croix, dans la pénombre, une femme, la mère du crucifié, s'évanouit entre les bras de Jean, le bien-aimé disciple. Ce n'est là qu'une petite académie adroitement faite, et qui est loin de montrer tout le talent, connu et aimé, de M. Giacomotti.

Si Courbet voyait ce Christ, il dirait à M. Giacomotti, avec son fort accent franc-comtois : « Est-ce que vous l'avez connu, vous? Non, eh bien alors, pourquoi faites-vous son portrait? Raphaël a peint des *onges*, Courbet, lui, il peint des *hômes*. » C'est François Coppée, je crois, qui rapportait dernièrement ce mot de Courbet, adressé à je ne sais plus quel peintre de sujets religieux.

Dans le *Calvaire* les ombres noires, pour lesquelles M. Giacomotti a une prédilection exagérée, concouraient à l'effet lugubre de la scène. Elles donnent à ses portraits quelque chose de dur. L'un d'eux porte la date de 1869 ! Après tout, en six ans, a-t-on le temps de changer ! Mme G. Z. est donc aussi ressemblante qu'elle l'était alors, elle aura usé de la douce Revalescière, ou trouvé l'heureux secret de ne point vieillir. C'est une femme brune, en robe de velours aux manches bouffantes, avec des yeux noirs tout chargés de

langueur. Trop noire, la main est en même temps insuffisante comme anatomie. De cette accumulation de tons sombres, résulte une harmonie étrange. Assurément ce portrait n'a rien de vulgaire et la facture en est merveilleusement habile.

L'autre portrait de femme est encadré dans un médaillon.

Dans celui-ci la figure et les mains sont mieux modelées. Les blondes nattes de la chevelure ont de beaux reflets, et le corsage est admirablement satiné. Cette peinture franche, vive dénote beaucoup de science. Elle nous rappelle cette manière simple et puissante d'autrefois, dont M. Giacomotti nous avait un peu déshabitués. Des trois œuvres qu'il a exposées, c'est la seule qui puisse donner la mesure de son talent.

MM. LANÇON, GIGOUX, DONZEL, POINTELIN ET ROBINET.

Après avoir conquis sa réputation dans les journaux illustrés, M. Auguste Lançon (de St-Claude) a essayé du pinceau, et il le manie non sans succès. Nous avons en lui un peintre de soldats. Non qu'il fasse de la grande peinture militaire, à la manière de Gros ou d'Horace Vernet. Celle-là est morte. On se borne aujourd'hui à de simples épisodes, qui puissent tenir dans un cadre très-restreint. La dernière guerre n'est pas faite pour inspirer nos artistes. Cependant comme il y a eu de beaux faits d'armes, et que la mort y a été gaillardement affrontée pas mal de fois, ils peuvent encore y glaner d'honorables sujets d'étude. La foule ne se lasse guère de regarder ces tableaux qui lui rappellent de si poignants souvenirs. Elle s'arrête longtemps devant les toiles de Neuville, l'auteur des *Dernières cartouches*, qui peint les combats avec tant de vérité et d'élan, devant celles de Protais, qui nous a déjà offert tant

de figures martiales et émues, devant celles de Detaille, qui nous montre cette fois un régiment défilant dans une rue de Paris, par une averse, musique en tête : gamins, ouvriers, bourgeois, se détournant de leur besogne ou de leur flânerie, rhythment leur pas sur celui de la troupe, et l'accompagnent gaîment, attestant que le vers de Victor Hugo est toujours vrai :

.... et quand le clairon passe,
La France chante et bat des mains !

M. Lançon marche sur les traces de ces trois peintres célèbres : ou plutôt il s'écarte d'eux par une manière plus réaliste. Le jury lui a même refusé un tableau, qui représentait crûment un enterrement sur le champ de bataille — non que le talent manquât, loin de là — mais la mise à la fosse commune de nos braves a paru horriblement réelle et effrayante. Un de ses tableaux acceptés est intitulé : *Les échappés de Sedan ; — route de Mouzon, le 1er septembre 1870, le soir.* Route plantée d'arbres au noir feuillage, vaste campagne, ciel lugubre. Sur le bord de la route, des chariots brisés, des soldats couchés sur le dos, des chevaux éventrés. Ceux qui ont eu l'héroïsme de faire la trouée, soldats de toutes armes, sont là, sans ordre, hagards, entourés de périls. Un cuirassier à cheval, sans casque, le pistolet au poing, tête inclinée, l'œil aux aguets, attend. Devant lui, un dragon démonté, qui tient un revolver, un fantassin en képi, en pantalon rouge et en blouse blanche qui a dans la main un chassepot, tout prêt à l'épauler si des casques à pointe paraissent. Près de lui, un autre fantassin, le seul qui soit équipé à peu près au complet. Ce groupe de quatre vaillants, à figures vulgaires, mais que le courage rend intéressantes, occupe le milieu du tableau. A droite de la route, près d'une file de chariots, se trouvent d'autres soldats, qui n'attendent qu'un signe pour se pré-

cipiter. Le désordre qui suit une défaite est bien marqué par le délabrement des uniformes, la scène est très-dramatique, mais on voudrait plus de finesse et de clarté dans la couleur qui est noire et d'un effet dur, et plus de souplesse dans le dessin. Et puis ces chevaux dont le ventre est saignant, ces morts à la figure noire ont quelque chose qui répugne. Joseph Parrocel disait de Van der Meulen: *il ne sait pas tuer son homme.* Ce n'est pas à M. Lançon qu'on adressera le reproche, il pêche plutôt par excès contraire. Allez à l'amphithéâtre, mais que ce soit pour étudier l'anatomie. Si vous voulez nous peindre des cadavres, qu'ils nous causent une autre impression que feraient ceux de la Morgue. George Becker, un des jeunes qui ont exposé cette année au Salon, dans un grand tableau, hardi et original, nous met sous les yeux Respha, femme de Saül, défendant avec un bâton contre les oiseaux de proie ses sept enfants crucifiés. Ils sont là tous les sept, morts, attachés au gibet, parallèlement. Un air de beauté rayonne encore sur leurs visages livides, et l'œil les contemple avec une admirative pitié. Qu'est-ce que l'art, sinon une harmonie? Or les exagérations, commes celle qu'on trouve dans le tableau de M. Lançon, sont des discordances.

Transportée dans un autre sujet, cette violence de tons produit un effet meilleur. Elle m'a moins choqué dans l'autre tableau de M. Lançon: *lionne terrassant un nègre.* Le nègre est sur le dos, roulant ses yeux, montrant ses dents et hurlant de douleur. Son fusil, dont le chien fume encore, repose dans sa main gauche, arme désormais inutile. Elle a bondi, la lionne furieuse, les pattes de derrière sont encore en l'air. Mais déjà ses griffes pénètrent dans les chairs du malheureux, sa mâchoire va déchirer le ventre et fouiller les entrailles. Couleur chocolat partout. Ainsi forcé, le drame tourne au trivial et risque de ne plus émouvoir. Cependant la lionne est puissamment modelée. Cette composition porte la trace d'un talent, qui pour avoir trop de fougue, n'en a pas moins une réelle vigueur.

Voici encore du réalisme, mais si franc, si gai ! C'est le portrait du « père Lecour » par Jean Gigoux (de Besançon). Pour se faire « pourtraicturer », ce brave vigneron n'a point endossé l'habit de drap des grands jours. Foin du costume de cérémonie! N'est-on pas plus à l'aise dans un large pantalon de toile bleue, et dans une veste de la même étoffe, surtout lorsque elle est proprement rapiécée? Le père Lecour est un vieillard chauve, encore vert, qui à l'occasion, malgré son air soucieux, doit avoir le mot comique, un *type* enfin. Est-il en train de monter du bois, comme sembleraient le faire croire des buches qui se trouvent à gauche du tableau, contre un mur ensoleillé et vêtu de lierre? ou bien se repose-t-il dans sa maisonnette au milieu des vignes? Ce qu'il y a de clair, c'est qu'il se rafraîchit. Placé devant une grossière table en bois, il a en main un verre de vin rouge. Devant lui, un bout de fromage dans du papier, du pain et une bouteille ; de l'eau? — Nenni. A voir sa face rubiconde, on devine de reste qu'il professe un souverain mépris pour cette boisson, et il pourrait chanter un hymne à son nez, comme Olivier Basselin :

Gros nez, qui te regarde à travers un grand verre,
Te trouve encore plus beau,
Tu ne ressembles point au nez d'un pauvre hère
Qui ne boit que de l'eau.

Sous la table a roulé son chapeau, un feutre dont l'assouplissement ne laisse plus rien à désirer, et qui a dû être noir (simple conjecture) du temps qu'il était neuf. Juste d'effet, ce portrait est peint avec franchise et dans une belle couleur lumineuse. M. Gigoux a été chef d'école à Besançon. Le musée du Luxembourg possède un de ses tableaux. Pourquoi s'en va-t-il choisir des physionomies impossibles comme celle du père Lecour? En vérité, ce n'est pas impunément que la Franche-Comté est la patrie de Courbet, de Proudhon, de Max Buchon. Au fond de beaucoup de nos artistes je

retrouve un peu de leur humeur indépendante et joviale, et comme une pointe de goguenarderie.

Maintenant nous arrivons aux paysages. De tous les genres, celui-là étant le plus sincère est aussi celui qui nous fournira le plus d'œuvres remarquables.

Etang de la Croizille par Charles Donzel (de Besançon). Trois îlots, qui sont en même temps trois bouquets d'arbres. L'eau de l'étang passe entre eux et les reflète. A distance, les reflets paraissent justes, le feuillage a de l'agrément. Ce paysage lisse serait d'une belle couleur, si les ombres n'étaient si noires. Je lui reprocherai aussi de manquer de simplicité et d'ampleur.

M. Auguste Pointelin (d'Arbois) a peint: *le bief d'Arèze.* Sous un bosquet sombre, austère, coule le ruisseau qui fera tourner le moulin. Ce site est d'un bel effet et d'une belle couleur: seulement cet effet et cette couleur sont obtenus par un procédé, et le procédé exclut la naïveté et la justesse. Quand par malheur l'artiste s'abandonne à une manière, se livre à une formule, on n'a plus guère de progrès à attendre de lui: il perfectionnera son procédé, tout en s'éloignant de plus en plus de la nature, c'est ce qui arrive à M. Pointelin. Minutieusement découpé, son feuillage a de la sécheresse. Plus de mystère, le jour ne pénètre pas dans ses taillis ni sur ses gazons.

Le ravin d'Amélie à Vitznau (près Lucerne) par Paul Robinet (de Magny-Vernois). Entre deux rochers moussus, et d'où s'élancent des troncs plus ou moins entr'ouverts, une crevasse, à travers laquelle on aperçoit le lac de Lucerne, où glisse une barque, et dans le lointain des montagnes bleues qui se dessinent sous un ciel parsemé de nuages. Quelle verdure tendre et printanière dans le feuillage! Comme tout cet horizon est inondé de lumière! Renoncules, fleurs à clochettes, fougère, tout est vu à la loupe et méticuleusement rendu. Les cailloux sont comptés et polis avec amour, toutes les feuilles sont faites les unes

après les autres, il y a chez ce Meissonier du paysage une telle étude microscopique du moindre détail, que tant de patience ferait sourire, si elle n'était jointe à tant de talent. On a la sensation d'un paysage harmonieux et clair, où rien n'est vague ni flottant, plus propre à réjouir le regard qu'à provoquer le rêve.

La mer à Menton présente les mêmes qualités de perspective et de lumière, et les mêmes défauts, ici plus choquants. Car si la passion du détail n'est pas trop nuisible dans les premiers plans, elle devient tout-à-fait insupportable dans les marines, qui doivent rendre avant tout une impression. A gauche, une vaste plaine verte et houleuse, dont l'écume ressemble trop à une houppe ou à de la mousseline. A droite, une barque tirée à terre et un rocher sur lequel se tiennent trois marins, en costume pittoresque, dont l'un signale l'approche d'un bateau. Sur le prolongement de ce roc, la silhouette de la ville, et plus loin, des montagnes. A force d'être soignés et léchés, les rochers perdent de leur aspérité et de leur naturel, ils sont en carton. Il y a dans cette manière de jeter et d'éclairer un immense horizon, une habileté consommée, et que le jury du Salon de 1869 a récompensée, en décernant à M. Paul Robinet une médaille.

MM. ORDINAIRE, JAPY, ISENBART ET RAPIN.

« Le grand paysagiste, écrit Diderot dans ses *Pensées détachées*, a son enthousiasme particulier ; c'est une espèce d'horreur sacrée. Ses antres sont ténébreux et profonds, ses rochers escarpés menacent le ciel ; les torrents en descendent avec fracas, ils rompent au loin le silence auguste de ses forêts. L'homme passe à travers de la demeure des démons et des dieux. C'est là que l'amant a détourné sa bien-aimée, c'est là que son soupir n'est entendu que d'elle. C'est là que le philosophe, assis ou marchant à pas lents, s'en-

fonce en lui-même. Si j'arrête mon regard sur cette mystérieuse imitation de la nature, je frissonne. »

Peu de pays sont aussi capables d'inspirer cette horreur sacrée, que le nôtre. La Franche-Comté est le vestibule de la Suisse, et l'on trouve chez elle tout ce que les étrangers vont admirer par routine chez nos braves voisins, les sites pittoresques, les sombres ravins, les cascades. Mais les Suisses ont des institutions libres, qui se projettent en quelque sorte sur leurs montagnes et qui leur donnent un mystérieux attrait. L'ombre de Guillaume Tell erre dans les bois et sur la cime des rochers, et en les habitant, les métamorphose aux yeux du voyageur. Hors cette différence, les deux contrées ont des beautés analogues.

Connaissez-vous notre sombre et majestueuse forêt de Joux, et ses clairières étrangement parsemées de soleil? De hauts épicéas s'élèvent droit vers le ciel, les écureuils sautent de branche en branche, l'air est imprégné des suaves senteurs de la résine. Sans parler des oiseaux qui volètent à terre, des chevreuils qui passent, des bruissements infinis qui s'élèvent de cette immense cité d'arbres, le feuillage affiné des sapins austères verse d'en haut la paix et le recueillement. Quand la rosée monte en vapeur matinale, ou vers midi, quand l'ombre et la lumière s'entrelacent sur le sol, ou le soir, quand les lueurs du soleil couchant embrasent la ramure, que d'effets divers et saisissants! Et les grottes de Baume, où la Seille prend sa source? Ce cirque de rochers perpendiculaires, dont la paroi est forée d'une caverne qui vomit l'eau à plein torrent, après les jours de pluie, n'est-il pas fait pour fixer l'attention du paysagiste? En été, une échelle jetée sur un gouffre, vous conduira dans cette grotte. Vous entrez, vous vous enfoncez jusqu'à deux cents mètres, parmi de bizarres et gigantesques stalactites qui pendent, attachées à la voûte comme les lustres d'une chapelle, et tout au fond, sous vos yeux jaillit une source d'écume, commencement d'un lac qui se perd

on ne sait où. Il y a deux ans, je m'y rencontrais avec quatre religieux. Ceux-ci entonnèrent d'une voix vibrante un *Laudate Dominum omnes gentes*, et l'hymne chrétienne fit retentir ces voussures humides qui jadis entendaient les glapissements et les cris d'effroi de l'homme de l'âge de pierre. N'était-ce pas un tableau? A chaque instant, s'offre chez nous ce site qu'enfants nous appelions « la fin du monde » *ultima Thule*, c'est-à-dire un demi cercle de nos montagnes qui paraît infranchissable, et d'où les ruisseaux tombent limpides, pour circuler sous la viorne et les lianes entremêlées. Que dire des bords de la Loue, dont s'inspirait Courbet, des grottes du Lizon, si sauvagement accidentées, et de tant d'autres lieux propices au peintre et qui font que nos paysagistes franc-comtois occupent un rang exceptionnel parmi les paysagistes de notre temps? Tel est l'attrait qu'exercent ces fantasques combinaisons de la nature, qu'on vient de partout pour les copier. Les peintres, en quête de singularités, en font leur régal. Pour ne pas sortir du Salon de cette année, Cornu (Jean-Jean) de la Côte-d'Or, a exposé *les bords du Lizon, à Nans sous Sainte-Anne (Doubs)*.

Français, du département des Vosges, un des peintres célèbres d'à-présent, a deux paysages, et tous deux empruntés à notre pays : *le ravin du Puits-Noir (Franche-Comté)*, effet de soir; — *et le ruisseau du Puits-Noir*, le matin.

M. Marcel Ordinaire (de Maizières, Doubs) a traité le même sujet, *le Ravin du Puits-Noir*, et à mon sens, supérieurement. Outre la beauté du site, il y a la manière dont l'artiste la sent et l'interprète. Or M. Français, avec son exécution serrée et microscopique, et son amour du soleil, a fait un paysage trop lumineux et trop gai. M. Ordinaire, qui procède de Courbet, a mieux rendu que lui l'expression sauvage et satanique de ce ravin. Une roche noire et droite surplombe une flaque d'eau, dont on ne de-

vine pas le fond. De chaque côté du ruisseau, de vieux frênes noueux et tordus, émergeant du roc, s'y reflètent. Leur feuillage forme berceau. Quelques rayons traversent les rameaux enlacés, et jettent des lueurs sur la mousse des pierres, sur l'eau tremblotante et les larges feuilles de nénuphar qui nagent à la surface. Ciel moutonneux; au fond du tableau, quelques peupliers qui nous avertissent que là-bas la terre redevient harmonieuse et souriante. M. Ordinaire a l'entente de la perspective, sa facture est large, et les objets qu'il peint, se détachent avec netteté.

Sous les saules à Maizières : autre tableau du même artiste, aussi sincère et d'une aussi belle couleur. A droite, des arbres fièrement élancés, à gauche un fourré, que traverse difficilement le soleil pour éclairer un ruisseau serpentant parmi d'énormes cailloux. Dans le milieu, frottis vaporeux qui rappellent la poésie des paysages de Corot, l'illustre paysagiste que la France vient de perdre. Tout au fond, à travers les déchiquetures du feuillage, le ciel azuré montre ses mille yeux. Bon paysage, mais qui a trop de ressemblance avec celui de Rapin, et moins d'originalité que le précédent.

Pour ce genre de peinture, il ne faut pas s'en tenir à la théorie de Diderot que j'énonçais plus haut, et qui repose moins sur une vue complète des choses que sur le souvenir exclusif des paysages de Claude Lorrain et du Poussin, qui à la vérité, recherchaient les sites *à effet*, et y mêlaient volontiers des débris de colonne ou d'élégants morceaux d'architecture. C'est de l'Italie, de Rome, qu'ils s'inspiraient plutôt que de la France, et de ses tranquilles et riants coteaux. Pourvu que l'artiste comprenne « le langage des choses muettes », le moindre coin de prairie lui suffira pour faire un tableau plein de charme. Il n'est pas que les grands accidents de la nature pour nous toucher, et si la mer, les grandes ruines, les ravins, les spectacles grandioses

étonnent l'imagination, l'aspect d'une rustique cabane ou d'une clairière a bien sa douceur. Pour l'artiste, le tout est de sentir et d'éveiller dans les âmes des autres des sentiments analogues à ceux qu'il éprouve.

M. Louis Japy (de Berne, Doubs) élève de Français, médaillé en 1870, obéit à ce courant d'inspirations paisibles. Ses trois tableaux respirent un grand calme.

Fin de mai : au milieu, une rivière sinueuse, peu profonde, d'où émergent des iris ; à gauche, sur le bord, une touffe d'arbres, et près de là un jeune gars qui retire de l'eau son filet. De l'autre côté de la rivière, vue de dos, une bergère ramène ses moutons à la ferme, dont le toit fume. Le filet n'empêche pas le jeune homme de songer à la fillette, qui s'éloigne, et qui sait? peut-être à de prochaines noces. Les pommiers, les abricotiers, les pêchers, poudrés

Pour le printemps, ainsi qu'un marquis pour le bal

commencent à se dépouiller de leurs fleurs, et à en couvrir le sol, qui est jonché, comme la rue d'une petite ville, un jour de fête-Dieu. Au fond, des collines bleues. Des flocons blancs se promènent dans le ciel, et l'air y vibre. Il faut louer aussi la belle ordonnanee de ce vaste paysage.

Du même : *avant l'orage.* Atmosphère assombrie. Le ciel est triste comme un enfant qui va pleurer. Une procession de bœufs passe le ruisseau. En avant, une gardeuse de vaches, qui rentre au village avec ses bêtes. Derrière la file de bœufs, un jeune garçon à cheval, et un homme à pied aiguillonnent le troupeau : celui-ci a l'air d'être docile, parce qu'il sent que les nuages s'amoncellent et qu'il fera meilleur tout à l'heure dans la douce chaleur de l'étable qu'en plein vent. Tout marche, tout se dépêche pour n'être point surpris par la tempête. Ce paysage est vrai d'impression, la peinture est solide, quoique un peu sombre.

Je ne dirai rien du *Vallon de Nantuis*, où se rencontrent

de grandes qualités, sinon qu'il n'a pas l'unité et la simplicité des deux œuvres précédentes.

Remarquez ceci, à l'honneur de nos paysagistes, c'est qu'ils ne font pas du paysage d'imitation. Hors de l'atelier, dans les champs, voilà où ils s'installent avec leurs pliants et leurs chevalets. Ils vont trouver la nature chez elle, et leur interprétation est originale. Les tableaux de M. Robinet, si transparents, si étudiés de détail, ne ressemblent point à ceux de M. Ordinaire, ni ceux de M. Ordinaire à ceux de M. Japy qui se plaît aux grands horizons, ni ceux de M. Japy à ceux de M. Isenbart. Ce dernier (élève de Fanart) a un goût particulier pour les effets de lumière.

Un de ses tableaux nous montre un *Intérieur de forêt* : sur une éminence, des pins et des bouleaux s'élèvent droits et parallèles. Ce bouquet d'arbres est ruisselant de soleil, sur l'écorce des arbres il y a de la rouille, et le jaune sombre devient le ton dominant de cette composition. Comme le chasseur qui grimpe sur ce talus doit avoir chaud ! Trop de détails : ils absorbent tout, ils se nuisent les uns aux autres, et détruisent toute harmonie.

Les qualités de M. Isenbard se retrouvent dans ses deux autres toiles, à un degré bien supérieur. Le *Val noir à Consolation* n'a de noir que le nom, car il reçoit des douches de lumière qui l'illuminent. A gauche, une roche grise minée en dessous par le temps, et formant excavation, se reflète dans une eau dormante et profonde. Près de là, un torrent qui roule son écume à travers des rocs moussus. A droite et dans le fond, des taillis. Bonne peinture, fraîche, et d'un effet très juste.

Celui des trois tableaux de M. Isenbart que je préfère et qui est vraiment remarquable, représente la *Terrasse du couvent de Consolation*. Sur une terrasse, des chênes séculaires, aux mille racines courant sur le sol. Ces arbres vénérables répandent leur ombre paisible sur des solitaires que la vie a fatigués ou meurtris. De là, l'œil doit plonger au

loin, les couvents étant presque toujours cachés dans des sites admirablement pittoresques, qui reposent l'âme et la prédisposent à la prière, et sur des hauteurs, pour que les religieux se sentent plus près de Dieu. Il est midi : l'ombre de lá terrasse est découpée par morceaux. A gauche, le coin d'un couvent aux murs gris ; une grossière porte à plein cintre est entr'ouverte. Un trappiste vient d'en sortir et croise sur le dos ses mains, qui tiennent un bréviaire. Au deuxième plan, on voit marcher ensemble deux religieux dont l'un a les doigts fourrés dans ses manches, l'autre fait la lecture ou commente ce qu'il lit. A l'écart, sur le mur de la terrasse, un autre moine est assis, enfoncé dans ses méditations. Toutes ces figures sont bien distribuées : le tableau a du caractère. Comme ces plaques de soleil sont vivement peintes ! comme tout cela est juste d'effet et de couleur, et franc d'exécution !

Encore un paysagiste, mais un des meilleurs parmi les excellents : M. Alexandre Rapin (de Noroy-le-Bourg), élève de Gérôme et Français. Le jury vient de lui décerner une médaille pour son tableau : *la Rosée*. Une clairière dans une futaie, au matin. Le sol est richement tapissé de feuilles, de plantes, et d'épines qui n'arrêtent point une pauvre femme, en train de cueillir de l'herbe. Derrière elle, sa petite fille, avec le panier. De larges feuilles, qui pourraient servir de parasol, sont couvertes de lueurs blanchâtres. On se sent pénétré par l'humidité de la rosée et par la fraîcheur matinale. Selon la perspective, le feuillage de ces grands arbres qui laissent deviner derrière eux une épaisse forêt, tantôt est nettement accusé, tantôt a des contours vaporeux. A travers les branches, on aperçoit quelques nuages transfigurés par le soleil levant, et dont la présence se traduit par de discrètes teintes jaunes, d'un effet original. Ce paysage est superbe d'exécution, et profondément senti.

Ruisseau sous bois. Sur la mousse et les cailloux roule,

de cascade en cascade, un ruisseau. — Sur ses bords un cerf et une biche, qui s'abreuvent. Par en haut, une énorme voûte de verdure qui arrête le soleil et entretient la fraîcheur de l'eau. Dans le lointain, quelques nuages dorés pressentis plutôt qu'aperçus, et annoncés par des reflets jaunes dans la ramure. Toutes ces teintes blanches, vert tendre, vert sombre, vaporeuses ou jaunissantes s'harmonisent de la façon la plus poétique.

Tout en nous associant de cœur, comme on voit, aux encouragements accordés par le jury à notre compatriote, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer un regret. Depuis quelques années, M. Rapin avait attiré sur lui l'attention par des études claires, fraîches, limpides où perçait une maladresse charmante d'exécution : telles quelles, ces qualités lui constituaient une personnalité. Cette fois, les toiles de M. Rapin incontestablement plus habiles, plus *faites*, en revanche n'ont plus la même limpidité, ni la même saveur originale.

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre,

a dit Alfred de Musset. Celui de M. Rapin est assez grand pour qu'il s'en contente. Pourquoi imiterait-il le voisin, lorsqu'il est si riche de son fonds ? Il serait donc à souhaiter qu'il revint à ses impressions premières, rien n'étant plus glorieux pour un artiste que d'avoir une manière à soi, une facture propre et qui le distingue.

MM. BILLOT, COURTOIS, BAVOUX ET GRENIER.

Paulo minora canamus.

Je ne sais pourquoi on exile les dessins, pastels et gravures dans les couloirs, où la lumière leur arrive comme elle peut : il en est cependant de si jolis ! Ils sont là en pé-

nitence, pendant que leurs frères privilégiés, les tableaux, s'étalent effrontément dans les plus belles salles, et se chauffent aux plus doux rayons du soleil.

Parmi les meilleurs dessins qui soient au salon, mentionnons ceux de M. Achille Billot (de Sellières), l'éminent professeur de dessin du Lycée de Lons-le-Saunier. L'un de ses crayons représente mademoiselle J. R... une petite fille sérieuse et mélancolique, qui a sa croix sur la gorge et ses cheveux épars sur le dos. Dessin fin, souple, et d'un effet charmant.

L'autre est le portrait de *la petite Chilotte* qui, la tête renversée sur un coussin, fait une risette au public. Dessin tout à fait remarquable, qui a les mêmes qualités que le précédent, avec un peu plus de finesse encore et de précision. Quand je vois ces dessins si délicats, si expressifs, d'un si beau sentiment, je les préfère cent fois à nombre de vulgaires portraits à l'huile reçus au salon et qui sont loin d'avoir autant de relief et de vie.

M. Gustave Courtois (de Vusey), élève de Gérôme et Jeanneney, a trois dessins : son portrait, dédié à sa mère, celui de sa mère, et celui de Lecomte du Nouy. Simples, justes et fermes, ces excellents dessins ont beaucoup de distinction. Leur auteur est un brillant élève de l'école des Beaux-Arts, et l'an prochain il exposera sans doute quelque toile remarquable. M. Courtois porte un nom qui oblige: c'est celui d'un célèbre peintre franc-comtois du XVIIme siècle, plein de feu, de vie et de mouvement.

Nous avons déjà parlé de M. Nestor Bavoux, et de ses beaux raisins, si habilement exécutés. Aussi nous bornerons-nous à signaler en passant son fusain : *le Moulin-du-Bas*. Bon dessin, mais un peu mou: la Franche-Comté est plus ferme et plus vigoureuse que cela!

Trois aquarelles, représentant des vues de Franche-Comté, sont exposées par M. Claude-Jules Grenier. Elles sont faites avec goût. Les sites sont pittoresques et recueillis. Un

vieux château penché sur une rivière; deux barques près du bord; à gauche des roches et des collines. M. Grenier est de Baume-les-Dames. Ce Baume est donc un nid d'artistes? Car c'est aussi le pays de M. Edouard Grenier, ancien diplomate et poète distingué. Plusieurs fois déjà ce poète a été couronné par l'Académie française, en attendant qu'il y soit admis lui-même, pour en couronner d'autres à son tour. Tout récemment il a publié un poème élégant, spirituel, charmant, dans la manière de Byron ou de Musset, avec la note filiale et patriotique en plus. Ce poème a pour titre: *Marcel*. Il est composé de *septains*, rhythme nouveau et très-heureux, dont M. Grenier est l'inventeur. Sa strophe comprend sept vers, dont les deux derniers sont toujours masculins; au lieu de tomber mollement, la phrase poétique se relève à la fin, et ces deux coups de marteau réveillent perpétuellement l'attention. Mon intention n'est pas de vous promener avec le héros du poème dans les roches où il prélude à ses aventures par une idylle, ni à Venise où il s'éprend d'une créature plus fière et plus digne de son amour, ni en Pologne où, compagnon de cette intrépide enfant, déguisée en homme, il combat avec elle pour l'affranchissement d'un pays qui n'a cessé de protester par sa vitalité et ses révoltes contre le mot que les ennemis de la Pologne ont calomnieusement prêté à Kosciusko. Mais qu'il me soit permis d'encadrer ici un des paysages franc-comtois qui sont semés dans la première partie du poème. Vous trouverez dans le livre mille autres passages qui ont plus de saveur, et dans lesquels le poète badine avec grâce ou exhale la passion en accents pressés et brûlants. Je ne cueille celui-ci que pour vous donner un commentaire des tableaux de nos artistes, et une idée du rhythme découvert par notre compatriote, c'est le début du livre IV.

Salut ! rochers à pic, montagnes, forêt sombre,
Immobiles témoins du globe aux premiers jours,
Vous qui voyez depuis des siècles, à votre ombre,
Serpenter la rivière aux nonchalants détours !
Salut ! champs labourés, prés verts, vignes sans nombre,
Où l'homme pour un jour mit sa tente et se plut ;
Vieux nid de souvenirs, pays natal, salut !

Sans doute sous le ciel plus d'une autre contrée
A des aspects plus beaux et des soleils plus doux ;
Par les héros, les dieux et l'art mieux consacrée,
Plus d'une fait baiser sa poussière à genoux.
Mais, ô vallon natal, pauvre place ignorée,
C'est bien toi qu'ici-bas l'on aime encor le mieux,
Berceau de nos enfants, tombe de nos aïeux !

Tout y parle du cœur la langue simple et vraie.
Un souvenir s'éveille au bord de tout sillon :
Le premier nid trouvé, c'est là dans cette haie ;
Ici, sur cette fleur on prit tel papillon ;
Là, de cette aubépine on a cueilli la baie ;
Plus loin, sous les noyers, c'est là, dans ce chemin,
Qu'on marchait avec *Elle* en lui donnant la main !

O jours heureux ! ô jours d'enfance ! ô fraîche aurore !
Où, dans la nouveauté de ses sens ingénus,
L'enfant croit qu'avec lui le monde vient d'éclore !
Ravissements naïfs, qu'êtes-vous devenus ?
Qui de nous ne voudrait vous savourer encore ?
Ah ! toute l'existence, en vain il s'en défend,
L'homme cherche à tâtons le bonheur de l'enfant.

MM. LANÇON, COINDRE, VERNIER ET MONNIER.

Dans la galerie des gravures, nous retrouvons M. Lançon, dont le talent nerveux, comme aquafortiste, est bien connu. Je remarque de lui une série d'eaux-fortes, sur la guerre 1870-1871, composées pour *la Troisième invasion* d'Eugène Véron. La gravure sert principalement à reproduire et à multiplier les chefs-d'œuvre. Ici, M. Lançon est

à la fois graveur et compositeur, et mérite, à ce double titre, tous nos éloges. Louons aussi ses admirables lionnes et ses tigres, qui décèlent une étude approfondie de l'animal.

M. Coindre (Gaston-Jean), de Besançon, élève de M. Maire, expose *des vues de Franche-Comté.* Le trait est net, et les ombres accusées fortement.

Un Turc et un Hidalgo (d'après Merino) par Emile-Louis Vernier. J'ai déjà parlé de M. Vernier comme peintre de marines. Son talent, comme lithographe, est merveilleux. C'est lui qui a reproduit Courbet, Corot, Daubigny etc., ses belles reproductions l'ont placé depuis longtemps au premier rang parmi les lithographes.

Mentionnons en passant un projet d'architecte, une *étude de gare funéraire* de M. Jules-Eugène Monnier (de Lure). Il s'agit de la gare qui donnera sur le grand cimetière de Méry-sur-Oise. On y trouve la beauté qui convient à ce genre de monument, c'est-à-dire de la simplicité et du caractère, cette gare est en harmonie avec les mausolées qui l'entourent.

Maintenant notre tâche est finie. Elle a été longue, trop longue sans doute au gré du lecteur. Cependant la liste des œuvres que nous avions à parcourir, aurait pu être accrue encore de plusieurs noms. Pourquoi MM Léon Erpikum, Henri Baron, Porteret, Ehnerich, de Villers, Regnault et Mlle Gabriel Niel, qui ont envoyé des œuvres l'an dernier, n'ont-ils rien exposé cette fois? Pourquoi ont-ils manqué à ce grand rendez-vous des artistes contemporains, et refusé leur note à ce concert? Combien d'autres, en Franche-Comté, qui s'occupent d'art sérieux et pourraient exposer, n'en font rien et ne s'en soucient guère ! Espérons que ceux-là secoueront l'an prochain leur nonchalance, et que les Franc-Comtois représentés au Salon, déjà si nombreux, le seront encore davantage.

Au moment de livrer à l'impression ces pages, où j'ai mis

autant de sincérité qu'il m'a été possible, je ne regrette aucun des éloges que j'ai donnés. Peut-être me reprocherais-je plutôt d'avoir manqué d'indulgence. Je supplie mes lecteurs de se rappeler qu'en fait d'art, il est aisé de critiquer et difficile de produire, et je leur demande en grâce, si j'ai été d'une sévérité excessive envers nos bons et braves artistes, si dignes d'affection et d'égard, d'oublier les critiques que je leur ai adressées, pour ne garder dans leur mémoire que le bien que j'en ai dit.

Victor WAILLE.

NOTICE

SUR LES FOUILLES

FAITES DANS LES

RUINES DE LA VILLA GALLO-ROMAINE DE VICOURT

COMMUNE DE POITTE (JURA).

NOTICE
SUR LES FOUILLES
FAITES DANS LES
RUINES DE LA VILLA GALLO-ROMAINE DE VICOURT
COMMUNE DE POITTE (JURA)

I

OBSERVATIONS HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES PRÉLIMINAIRES.

La partie de la Séquanie occupée maintenant par le département du Jura, et notamment le premier degré de cette chaîne de montagnes traversé par la rivière de l'Ain et, par cette raison, connu sous le nom de *Combe-d'Ain*, avait, à l'époque de la domination romaine dans les Gaules, une certaine importance et possédait une population complètement civilisée par son contact avec les vainqueurs et les nombreux moyens de communication dont elle disposait.

Le premier plateau du Jura était sillonné, du nord au sud, par plusieurs voies pavées qui de Marseille, d'Arles, de Nîmes, de Vienne et de Lyon, se dirigeaient, en passant par *Mauriàna*, par les sauneries de Salins, et par les plateaux celtiques d'Alaise et d'Amancey, vers la cité de *Vesuntio*,

pour continuer par Mandeure et *Augusta Rauracorum* sur les bords du Rhin, vers la Gaule Belgique et le pays de Trèves.

Les inscriptions recueillies sur les bords du lac d'Antre, les débris qui témoignent de la magnificence des temples érigés sur ses rives, la relation du jésuite Dunod sur les curieuses ruines qui existaient encore de son temps, ne laissent aucun doute sur l'importance de l'antique *Mauriana.*

Les citernes des Poids-de-Fiole, les objets antiques de bronze trouvés naguère sur l'emplacement du camp retranché de St-Etienne-de-Coldres, les vases en terre et en verre recueillis à la Grillière de Blye, les bijoux découverts dans le *tumulus* de Clairvaux, les innombrables *tumulus* qui couvrent le sol de la forêt des Moidons et de la Combe-d'Ain, tout fait connaître que cette région était habitée sous les Romains.

A cette époque, les habitations isolées, de même que les villages, s'édifiaient de préférence sur le bord des routes tracées. La villa de Vicourt était située à proximité de la voie qui, partant d'Isernore, suivait la rive droite de l'Ain.

Il y a un quart de siècle que M. le président Clerc, au début de ses travaux historiques, et l'auteur de ce mémoire, ont fait ouvrir quelques-uns des nombreux *tumulus* épars sur la rive gauche de l'Ain, sur un espace de 4 à 5 lieues, à partir de Pont-du-Navoy jusqu'aux coteaux de Barésia et de St-Christophe.

Ils acquirent la conviction qu'une lutte avait eu lieu dans cette vallée, entre les anciens possesseurs du sol, inhumés après le combat avec leurs glaives et leurs javelots de bronze, et des adversaires qui, plus avancés dans la science métallurgique, leur opposaient des armes offensives et défensives, longues épées, coutelas, baudriers et pièces d'armures diverses en fer et même en acier.

Le résultat de ces trouvailles fournit à l'auteur de l'*Essai*

sur l'histoire de Franche-Comté des éléments précieux pour les premiers chapitres de son ouvrage.

Notre but n'est pas d'écrire l'histoire de l'époque gallo-romaine dans les montagnes du Jura ; cette tâche serait au-dessus de nos forces ; nous nous proposons seulement de faire connaître le résultat des fouilles que nous avons fait exécuter dans les ruines d'une habitation de cette époque, en 1861 et 1873.

A mille mètres environ de la rivière d'Ain, sur la rive droite, et à 1,500 mètres au sud-ouest de la cascade de la Saisse, sur un riant plateau en pente légère au sud de la vallée, et à cent mètres environ du ruisseau des Bourbouillons, au point central de la vallée, l'on trouve sur le territoire de Poitte, au lieu dit *En Vicourt*, des champs d'où la charrue exhume incessamment des débris de tuileaux à rebord gallo-romains. A côté de ces tuileaux, on découvre parfois des tessons de poterie, dont quelques-uns d'argile fine et d'un travail très-soigné. La forme élégante de ces vases, la pâte de la terre dont ils sont faits, indiquent aussi certainement qu'ils sont de fabrication romaine.

En labourant, les paysans ont trouvé, à différentes époques, des objets de nature diverse : il y a soixante ans environ, un anneau d'or ; il y a 30 ou 40 ans, une médaille d'or de Théodose, à fleur de coin ; un peu plus tard, un Honorius, de même métal, et un bracelet d'or ; puis une lame d'épée en acier, assez bien conservée pour que l'auteur de la trouvaille, dans sa brutale ignorance, ait pu la transformer, à l'aide du cylindre des forges de la Saisse, en une lame de scie. Ainsi, le hasard prenait soin, de temps à autre, de rappeler à la génération actuelle que, sur le sol qu'elle foulait, avait existé, bien des siècles avant, une agglomération d'habitations, dont quelques-unes au moins avaient été élégantes et confortables, et, par conséquent, habitées par des hôtes riches et distingués.

La tradition du pays indique dans cet endroit une *villa*

du nom de Vicourt, qui aurait donné naissance au hameau de Poitte.

A quelle époque existait cette *villa*? Nos campagnards n'en savent pas si long et ne s'en inquiètent guère. Ils parlent bien de couvent, de cloches, etc., etc. Mais l'examen le plus sommaire fait bien vite découvrir combien, dans le cas actuel, la tradition s'éloigne de la vérité. Pour quiconque possède les moindres notions d'histoire, la connaissance rudimentaire de ce qu'était l'art aux différentes époques de l'antiquité, du moyen âge et de la civilisation moderne, l'époque de l'existence de la *villa* de Vicourt est indiquée par tous les débris qu'on exhume du sol.

Les constructions sont postérieures à l'arrivée des Romains dans les Gaules, cela est certain; les vases, les peintures, les ornements d'architecture, tout, jusqu'à la qualité indestructible du ciment, attestent la belle époque des premiers siècles de notre ère. Elles ont été achevées avant que le commencement de la décadence ne fut venu altérer l'irréprochable bon goût du style. Elles ont été détruites postérieurement à Théodose et à Honorius, son fils, puisqu'il a été trouvé des médailles de ces deux empereurs, mais à une époque peu éloignée, dans les dernières années du quatrième siècle ou les premières du cinquième, probablement lors de l'invasion des barbares qui détruisirent *Mauriana* et les temples du lac d'Antre, et firent de notre malheureux pays un désert. Ces hordes dévastatrices effacèrent dans nos contrées jusqu'aux derniers vestiges de la civilisation antique et les replongèrent pour plusieurs siècles dans la barbarie.

Qu'était Vicourt? un village dit la tradition. Effectivement, l'étendue de la plaine où se trouvent les tuileaux, les fondations de murs situées à des distances assez éloignées les unes des autres, pourraient accréditer cette opinion avec une assez grande apparence de raison. On ne peut nier qu'il n'ait existé là un certain nombre de corps

de logis séparés les uns des autres par des cours, des jardins, etc. Toutefois, cette disposition ne prouverait pas que ce fût un village, dans l'acception moderne donnée à ce mot. Il nous paraît bien plus probable que cette agglomération de bâtiments constituait une *villa*, un groupe de constructions analogue aux immenses métairies gallo-romaines formant loin des villes les vastes domaines des grands propriétaires fonciers qui se partageaient alors le sol, et qui, clair-semés dans le pays, éloignés des centres de population et privés de moyens de transport commodes, étaient obligés de pourvoir à tous les besoins de la vie, de se suffire complètement à eux-mêmes, et par conséquent de donner abri à des centaines de serviteurs de tous les métiers.

La *villa* survécut dans les Gaules à la civilisation gallo-romaine. Elle devint la demeure privilégiée des rois et des grands seigneurs de l'époque mérovingienne. Ils en préféraient le séjour à celui des villes.

Les rares historiens de ce temps, Grégoire de Tours, Frédégaire et saint Fortunat, le poétique historien de sainte Radegonde, nous ont laissé sur ce sujet des détails précieux. Augustin Thierry nous fait, d'après eux, une séduisante peinture de la *villa* de Braines, près de Soissons, séjour de prédilection de Clovis-le-grand et de ses descendants.

Ecoutons ce qu'il en dit :

« C'était, au 6e siècle, une de ces immenses fermes où
« les rois tenaient leur cour et qu'ils préféraient aux plus
« belles villes de la Gaule.

« L'habitation n'avait rien de l'aspect militaire des châ-
« teaux du moyen âge C'étaient de vastes bâtiments entourés
« de portiques d'architecture romaine, quelquefois cons-
« truits en bois poli avec soin et ornés de sculptures qui ne
« manquaient pas d'élégance.

« Autour du principal corps de logis se trouvaient dispo-
« sés par ordre, les logements des officiers du palais et



« ceux des chefs de bande qui, selon la coutume germani-
« que, s'étaient mis avec leurs guerriers sous la *trusque* du
« chef suprême, c'est-à-dire sous un engagement spécial
« de vasselage et de fidélité.

« D'autres maisons de moindre apparence étaient occu-
« pées par un grand nombre de familles qui exerçaient,
« hommes et femmes, toute sorte de métiers, depuis l'orfè-
« vrerie et la fabrique des armes, jusqu'à l'état de tisserand
« et de corroyeur, depuis la broderie en soie et en or,
« jusqu'à la plus grossière préparation de la laine et du lin.

« Quelle que fût leur origine ou leur genre d'industrie, ces
« familles étaient placées au même rang et désignées par le
« même nom, par celui de *lites* en langue tudesque, et, en
« langue latine, par celui de *fiscalins*, c'est-à-dire attachés
« au fisc.

« Des bâtiments d'exploitation agricole, des haras, des
« étables, des bergeries, des granges, les masures des cul-
« tivateurs et les cabanes des serfs complétaient le village
« royal etc., etc. »

Bien que la *villa* de Vicourt n'eût certainement jamais été habitée par une tête couronnée, on ne peut cependant qu'être frappé de l'analogie que présentent l'ensemble et l'agencement de ses ruines avec la description qu'on vient de lire.

L'aspect du terrain, l'étendue de plusieurs hectares, des champs parsemés de débris de tuileaux et de pierres calcinées, les récits des découvertes dues au hasard ou faites par les propriétaires du sol, permettent d'évaluer à plus de vingt le nombre des maisons qui composaient l'agglomération. La plupart de ces ruines ont été peu à peu détruites par les travaux de la culture ; d'autres, anéanties presque aussitôt par la cupidité et l'ignorance, ont disparu sans utilité pour la science, et sans avoir laissé autre chose que des souvenirs décousus et incomplets, mais cependant soigneusement recueillis par nous.

De tout cet ensemble, il restait trois endroits qui pouvaient être explorés fructueusement; c'étaicnt des points dont le relief plus grand demandait quelques travaux pour être utilisés par l'agriculture, et sur lesquels on rejetait les débris, tuiles, carreaux et pierres de construction extraits des champs environnants.

C'est le plus considérable de ces trois points que nous avons exploré.

Dans une partie des fouilles, la pioche mettait à découvert tous les spécimens de l'art d'une civilisation avancée. Fresques aux couleurs éclatantes et variées, aux bordures ornées de feuillage et de draperies, profusion d'ornements en relief modelés avec cet indestructible ciment dont la solidité peut à peine être égalée de nos jours, tons d'une inépuisable variété et de la plus irréprochable élégance, corniches, frises, pilastres, volutes, rosaces, feuilles d'acanthe, grappes de raisins; il y avait dans un petit espace de quoi fournir à un architecte moderne matière à la décoration d'un palais tout entier. Sol en béton poli comme du marbre, calorifère ingénieux distribuant, au moyen de carnaux en terre cuite, la chaleur partie d'un foyer commun dans toute l'habitation: c'est certes bien là ce bâtiment à l'*architecture romaine* et orné de sculptures *ne manquant pas d'élégance*, dont parle saint Fortunat.

A peu de distance de cette aristocratique habitation, le propriétaire du champ voisin a découvert et détruit malheureusement presque aussitôt une maison qui avait servi, à n'en pouvoir douter, d'atelier de maréchalerie. Il a trouvé dans son enceinte des enclumes en pierre polie et noircies par le travail, une fournaise en briques d'une grande dimension et corrodée par le feu, des scories de forge, enfin des morceaux de fer bruts ou ouvrés, en quantité telle qu'il en a vendu aux forges de la Saisse, à plusieurs reprises, et par lots d'une importance de 15 à 20 kilogrammes. Voilà évidemment le *logis des gens de métier*. Enfin, dans d'autres

parties de la plaine, on a découvert, à différentes époques, des murs nus et sans enduit peint ; le sol ne portait aucune trace de béton poli, mais était simplement composé d'argile battue, et ne décélait pour toute trace d'habitation que quelques débris de tuileaux, quelques tessons de poterie grossière, ou des ossements d'animaux ; c'était là évidemment qu'avaient été établis les *étables, les granges, les masures des cultivateurs.*

II

DESCRIPTION DES FOUILLES (1).

La partie choisie au mois d'avril 1861 pour être explorée était le plus considérable des trois points que nous avons signalés plus haut. C'était un *murger* situé à cent mètres du chemin de Poitte à Largillay, et à environ 250 mètres du ruisseau des Bourbouillons, qui, partant des prairies de Largillay, coule au nord, et, passant par Blesnay, va se jeter dans l'Ain au village du Pont-de-Poitte. Cette éminence, dominant les champs environnants d'environ 1 m. 50, offrait une surface d'environ 200 mètres carrés ; elle affectait la forme d'un carré à peu près régulier et se terminait en pente au midi et au couchant, se confondant avec les champs voisins qui l'envahissaient peu à peu.

Sa limite était mieux tranchée sur les deux autres côtés ; au levant, par une déclivité presque perpendiculaire, formée de pierres et de broussailles ; au nord, par une pente moins abrupte, couverte de gazon.

Les fouilles ont commencé sur le milieu, du côté du

(1) Voir le plan. Planche I.

nord. Les premiers coups de pioche ont mis immédiatement à découvert, sous le gazon et la terre végétale, la couche de tuiles qui avait formé la couverture de la maison, bien intacte et dans le désordre dû à un éboulement produit par l'incendie ; puis, dessous ces tuiles, une seconde couche, composée de débris de l'enduit qui tapissait les murs ; cet enduit, d'une épaisseur variant de deux à cinq centimètres, composé en dessous d'un ciment grossier parsemé de petits cailloux en silex blanc et brun et recouvert d'une lame mince en stuc blanc, conservait en partie son poli ; puis enfin le plancher en béton, formé de ciment et de briques concassées, soigneusement nivelé et aplani, tel enfin qu'on le retrouve de nos jours dans beaucoup de maisons de l'Italie et du midi de la France.

Il faut remarquer ici, que dans toute l'étendue des fouilles, il a été observé dans les couches successives des déblais, un ordre régulier, constamment le même, qui a permis de se faire une juste idée de la manière dont l'habitation a été ruinée.

Elle a été incendiée, tout le prouve : les pierres calcinées, les traces de charbon et de cendres, la simultanéité de l'écroulement. Quand les poutres ont cédé à l'action du feu, le poids assez considérable de la tuile a entraîné la chute des plafonds avec leurs moulures et la plus grande partie des enduits qui tapissaient les murs.

Les pans de murs restés debout ont éboulé peu à peu, couvrant la tuile d'une couche de déblais inégale et variable ; puis le temps est venu niveler le tout et couvrir ces ruines d'un manteau de gazon.

Le mur formant, au nord, la paroi extérieuré de la *villa*, n'existait plus. Il a disparu, à une époque qu'il est impossible de préciser, dans les travaux de nivellement qui ont été exécutés pour mettre en valeur le champ voisin de ce monticule. Les chambres qui prenaient jour au nord n'existaient donc plus qu'en partie. Celle à gauche, c'est-à-



dire ayant dû occuper l'angle nord-est du bâtiment, n'avait également plus de limite à l'est; cet angle et le mur qui le prolongeait au levant ayant disparu, nous n'avons pu explorer que l'angle sud-ouest de cette chambre, sur un espace de deux mètres, de l'est à l'ouest, sur trois mètres du nord au sud. A trois mètres du champ situé au nord, et parallèlement à ce dernier, s'étend sur toute la largeur du monticule (1), un mur de refend de 0,55 c. d'épaisseur, parfaitement conservé, ayant encore du côté du nord une hauteur au-dessus du plancher de 0,95 c. Un mur de pareille épaisseur, de deux mètres de long, perpendiculaire au premier, séparait la chambre n° 1 de la chambre n° 2. Son extrémité nord paraît avoir été le montant d'une porte de communication entre ces deux chambres.

Les parois de la chambre n° 1 étaient enduites d'un ciment peint en vert éclatant, avec un soubassement rouge d'ocre, séparé par une bordure jaune à filets verts. Ce ciment, épais d'environ 4 à 5 centimètres, était composé de graviers à grains assez gros, et l'enduit, bien dressé du reste, avait une surface légèrement rugueuse. L'ornementation du plafond de cette chambre devait se composer d'une corniche à oves de petite dimension, et de pilastres cannelés en forme de demi-colonnes, dont il a été trouvé quelques fragments. Le plancher était en béton composé de briques concassées et de ciment blanc.

La chambre n° 2, à l'ouest de la première, était de petite dimension; elle n'avait entre les deux murs parallèles qu'un espace de 2 m. 20, de l'est à l'ouest. Elle paraît avoir été affecté à servir de cuisine, ou à contenir l'appareil calorifère destiné à chauffer les autres appartements. Cet appareil mérite une description détaillée, bien qu'on en ait souvent déjà trouvé de semblables dans des explorations analogues.

(1) Ce mur s'étendait probablement plus loin, car nous n'avons pu en trouver les extrémités.

Cet appareil, connu sous le nom d'hypocauste, est une sorte de calorifère très-ingénieux, servant à chauffer les différentes chambres de la *villa*. Il nous semble appartenir tout spécialement aux habitations construites dans les parties montagneuses des Gaules, où, croyons-nous, les Romains se servirent surtout de cet appareil qui, après au moins quatorze siècles, est le dernier mot du confortable dans nos hôtels modernes.

Etabli dans la chambre au nord-ouest de l'habitation et appuyé contre le mur de refend situé au sud, l'hypocauste était placé sur trois murs ou piliers de briques carrées de 0,18 c. sur 3 d'épaisseur.

Les grandes briques, posées sur ces supports et destinées à recevoir le combustible, étaient carrées aussi et d'une dimension de 0,56 c. sur 0,05 c. Elles portaient la trace irrécusable d'un long usage comme foyer. La surface du foyer total était de 0,90 sur 1,55. Ce foyer était établi en contre-bas du sol de la chambre, dans une sorte de fosse en parallélogramme dont les dimensions étaient de 2 m. 30 sur 1 m. 70. La partie supérieure, qui devait concentrer la chaleur, une voûte en briques dont on a trouvé de nombreux débris sur le sol du foyer, et la cheminée qui devait donner issue à la fumée et tirage au foyer, ayant disparu, il est difficile de rien conjecturer sur la manière dont ces appareils étaients construits et fonctionnaient.

Quant aux conduits de chaleur ou carnaux, ils ont été trouvés à droite et à gauche du foyer, à demi noyés dans les murs de refend, et parfaitement conservés. Ceux qui s'étendaient à gauche distribuaient la chaleur dans la chambre n° 1, située au nord de l'habitation ; ceux qui se dirigeaient sur la droite réchauffaient la pièce centrale de la *villa*, et qui était le plus ornée de peintures à fresque et d'ornements en relief. Ils pouvaient aussi chauffer, de l'autre côté du mur de refend, une quatrième chambre située à l'ouest de la chambre de l'hypocauste, et dont nous n'avons trouvé

qu'une paroi, s'appuyant à l'est contre le mur qui la séparait de la chambre n° 1.

Les carnaux, très-soigneusement faits en forme de carrés aplatis sur deux faces, avaient 0,35 de longueur, 0,12 de largeur et 0,08 de profondeur; l'épaisseur des parois était de 0,01 centimètre. Ils étaient fabriqués d'une pâte de poterie très-fine. L'extérieur des parois était strié de raies en creux disposées en forme de losanges pour donner plus de prise au ciment qui les scellait dans les murs. De distance en distance, et dans la partie verticale des conduits, se trouvaient des ouvertures carrées, ou bouches de chaleur, de 4 à 5 centimètres d'ouverture. L'intérieur de ces conduits ne portait aucune trace de suie ni de fumée, ce qui indique que la chaleur seule y pénétrait. Tout cet appareil (et on peut en apprécier la perfection par les parties conservées) avait été ingénieusement conçu et exécuté.

Au sud des compartiments n°s 1 et 2, séparée de celle-ci par un mur de refend, et occupant toute la largeur de l'habitation, se trouvait la pièce centrale, dont l'ornementation était plus riche et plus soignée que celle des autres pièces. Elle avait la forme d'un carré long régulier de 9 mètres sur 6.

Les murs de cet appartement étaient ornés d'un enduit de stuc fond rouge-brique orné d'une large bordure fond rouge aussi avec une guirlande de feuillages verts de diverses nuances. Entre cette bordure et le fond régnait une baguette d'un jaune vif, sur laquelle, à un centimètre et demi de distance l'une de l'autre, étaient posées des perles de même couleur avec un point brillant. Dans le fond même de la fresque, autant que j'ai pu en juger par les fragments recueillis, se trouvaient des arabesques soutenant des draperies peintes sur le fond et relevées sur les côtés.

Le soubassement ou plinthe de cette pièce était fond blanc avec une large bordure formée de lignes vertes et brunes

de différentes largeurs. Ceci était pour la peinture; la partie en relief n'était pas moins soignée. Des corniches, des frises en ciment couraient et se développaient autour de la muraille en dessins les plus variés, de style toujours très-pur.

De ces ornements, les uns étaient exécutés à la main, à l'ébauchoir ; les autres étaient coulés dans des moules et avaient par conséquent beaucoup moins de mérite d'exécution.

La partie la plus curieuse de ces sculptures, mais aussi, il faut l'avouer, celle dont l'exécution laissait le plus à désirer, se composait de masques humains placés probablement en mascarons, de manière à relier des guirlandes de fleurs et des grappes de raisins bien exécutées (Planches II et III).

L'un de ces masques (Planche II, nº 2) offre une curieuse particularité. Destiné très-certainement à former la partie centrale ou principale d'une ornementation composée de feuilles d'acanthe, il est lui-même exécuté au moyen de ces mêmes feuilles, bien que les détails du visage humain, yeux, nez, bouche, etc., etc., soient parfaitement distincts. A en juger par ce qui a été recueilli dans cette chambre, en peinture et en sculpture, l'ornementation en était fort riche et l'ameublement certainement en rapport avec l'ornementation des murs; malheureusement, cette élégante habitation a dû être pillée par l'envahisseur ou déménagée avant l'incendie par ses propriétaires; car nous n'avons trouvé aucun meuble, aucun objet de métal, soit armes ou ustensiles de cuisine, mais seulement une crémaillère de foyer, une coignée à fendre le bois et une anse de chaudron de grande dimension. Tout ce qui avait quelque valeur avait été enlevé avec grand soin. A deux reprises, nous avons eu l'espoir de mettre la main sur des cachettes où auraient été dissimulés les objets précieux des propriétaires ; mais nous avons été déçus dans nos espérances, les cachettes éventrées étaient vides.

La grande chambre était parquetée avec un enduit de ci-

ment de briques concassées et de petits cailloux de différentes couleurs, qui formaient une mosaïque irrégulière d'un ton gai et d'un aspect assez agréable.

Dans notre travail de déblayage, nous suivions soigneusement ce parquet, assez bien conservé, pour ne l'endommager que le moins possible, quand vers la partie sud, il manqua tout-à-coup sous nos pas, s'enfonçant par débris dans le sol. Je vis immédiatement que nous étions sur la trace d'un caveau. Effectivement, à l'angle sud-ouest de cette chambre, nous découvrions bientôt deux marches d'escalier se dirigeant du nord ou sud sur un petit palier d'un mètre cinq carré ; puis, se dirigeant de l'ouest à l'est, un autre escalier composé de huit marches de 0,20 centimètres de foulée sur 0,20 à 0,22 centimètres d'élévation ; cet escalier, aboutissant à un couloir d'un mètre de large sur deux mètres quatre-vingt-cinq de long, conduisait à la porte du caveau.

Cette porte en bois, d'une assez grande épaisseur, jouait sur un cadre en bois de chêne dont il a été retrouvé quelques fragments pourris et réduits à l'état de terreau ; mais le cadre avait laissé son empreinte dans le mortier qui l'avait lié au mur, et on y retrouvait jusqu'aux veines du bois, très-distinctement moulées. Le cadre était d'une grande solidité, il avait trente centimètres d'épaisseur.

Sur le seuil, nous avons trouvé les débris de la serrure munie encore de deux des clous qui la fixaient à la porte, et qui, par leur rivure, nous ont permis de constater que cette porte avait quatre centimètres et demi d'épaisseur.

Dans le massif du mur du corridor du côté gauche, à une distance de vingt centimètres de la porte, et à une hauteur de soixante-dix centimètres du sol du corridor, se trouvait une niche ou petit placard de cinquante-cinq centimètres de longueur sur trente-cinq de hauteur ; le dessus et le dessous de cette niche étaient garnis d'une boiserie incrustée par ses extrémités dans le mur. Cet enfoncement devait

probablement servir à recevoir la lampe pendant qu'on ouvrait la porte. Cette hypothèse nous est confirmée par des traces de fumée encore visibles.

Nous étions donc parvenus au seuil d'un sous-sol, d'un caveau, chose assez rare dans les constructions antiques, puisque dans les fouilles faites à Pompéï, dans une ville considérable et dotée de toutes les aisances, de tout le confortable du luxe romain, il n'en a guère été découvert d'autre que celui de la maison de Diomède.

Nous espérions que les habitants de cette *villa* auraient, avant d'abandonner le logis, caché une partie de leur mobilier, ou tout au moins les objets les plus précieux, dans cette pièce souterraine. Les travaux furent poussés avec une grande activité. Deux fois nous crûmes atteindre à la réalisation de nos désirs.

Nous découvrions à quatre-vingt-dix centimètres du sol, dans le mur à droite en entrant, une espèce de placard long de deux mètres quinze et haut de cinquante-cinq centimètres. Ce placard était bouché par un espèce de parpaing ou mur en pierres sèches, qui paraissait vouloir en dissimuler l'existence. Ce mur, frappé de la pioche, rendait un son creux; nous pensions avoir découvert la cachette du propriétaire; le parement fut habilement démoli. Le placard était vide, sauf les débris d'une bouteille à anse en verre blanc, brisée en trop de fragments pour que l'on pût en reconstituer la forme primitive. Ce placard avait été divisé à l'intérieur en trois compartiments de grandeur inégale par deux cloisons en bois, dont l'incrustation restait très-visible dans l'enduit du mur. Le compartiment du milieu, le plus grand, avait un mètre dix de largeur; les deux autres avaient cinquante et cinquante-cinq centimètres. Il n'existait aucune trace qui pût nous faire supposer qu'il eût été jamais fermé par des portes ou volets.

La dimension totale de ce caveau était de trois mètres quatre-vingt-quinze de longueur sur deux mètres cinquante

de largeur. A l'extrémité orientale, en face de la porte, nous avons trouvé une sorte de cheminée ou de niche, pratiquée dans l'épaisseur du mur, se rétrécissant de la base à la sommité et bouchée également par un parpaing en pierres sèches; ces dernières enlevées, nous nous sommes assurés que cette cavité était un conduit de lumière aboutissant au niveau du sol à un larmier qui fournissait l'air et le jour au caveau.

De toutes les minutieuses recherches que nous avons faites dans le terrain encombrant le caveau, nous n'avons recueilli que des débris de poterie très-incomplets, mais de nature fort diverse comme matière et comme formes; les uns en pâte noire ou brune, très-grossière, ressemblant pour la rusticité de la matière et de la forme, aux vases fabriqués par les hommes de l'âge de pierre et découverts dans les stations lacustres, notamment dans le lac de Clairvaux, sauf pourtant cette différence, que la poterie trouvée à Vicourt avait été fabriquée au tour; d'autres, en terre de différentes couleurs, noires, brunes, jaunes ou rouges affectant les formes si diverses et si élégantes des poteries étrusques et romaines; d'autres enfin, de cette terre rouge, fine, vernissée avec laquelle les anciens confectionnaient leurs ustensiles de luxe, étaient couverts de bas-reliefs de bon style.

J'ai trouvé plusieurs fragments de ces vases, qui portaient incrustée dans la pâte la marque du fabricant: le rebord d'un vase de grande dimension était signé doublement MATVRVS par deux empreintes juxtaposées; un autre, en poterie noire, portait sous le fond et en relief l'inscription suivante disposée en rond F. NOSTER etc., etc. Malheureusement ces débris étaient tellement brisés par l'effondrement des plafonds, qu'aucun d'eux n'a pu être reconstitué au complet.

Nous avons aussi exhumé du fond de ce caveau divers fragments d'une amphore de la forme la plus commune, et

telle que celles qui garnissaient la cave de Dioméde à Pompéï; en fait de métal, une anse de chaudron en fer très-grossièrement faite, la partie principale faisant défaut, une coignée à fendre le bois, en fer, une trentaine de clous divers et dont quelques-uns d'une dimension considérable, trois ou quatre clefs dont une très-grosse et d'une forme curieuse, enfin une espèce de douille courte et évasée qui pourrait bien être le pivot d'une porte. Il est évident que cette élégante demeure devait contenir un mobilier bien plus considérable en objets non combustibles, et que si l'habitation n'avait pas été pillée ou déménagée, nous aurions trouvé en plus grande quantité des objets en fer et en cuivre, soit armes, soit ustensiles usuels.

Dans le fond du caveau nous avons encore recueilli des débris des tuiles de la toiture et, entre autres, une tuile parfaitement intacte qui avait accompli son voyage du faîte au sous-sol sans accident. Ce beau spécimen de l'art du tuilier gallo-romain mesure quarante-huit centimètres de long sur trente-cinq dans sa grande largeur et vingt-huit dans sa petite.

L'habitation n'était certes pas terminée au sud par la grande chambre et le sous-sol du caveau; de ce côté, et de l'est à l'ouest, régnait, probablement dans toute la longueur de la maison (les deux extrémités étant détruites), un couloir ou corridor d'un mètre soixante-cinq de large, limité au sud par un autre mur de refend; à l'extrémité orientale de ce mur existait un seuil en taille avec un commencement de montant de porte aussi en pierre taillée. Le seuil offrait cette curieuse particularité qu'il portait à l'extrémité gauche une petite cavité régulière destiné très-certainement à recevoir le pivot en fer sur lequel tournait la porte, probablement la même douille que nous avons signalée plus haut.

Le seuil franchi, on entrait dans une nouvelle chambre dont le revêtement intérieur avait été peint en jaune avec

une bordure verte; mais ici comme dans la chambre à l'ouest de l'hypocauste, il ne restait qu'une petite partie de la partie nord; le reste a cédé la place aux empiétements de l'agriculture, de sorte que nous n'avons pu fixer les dimensions et les limites du bâtiment que dans une faible partie du côté est, à l'endroit où le larmier du caveau devait aboutir.

Là ont fini nos recherches, il ne restait rien à explorer, tout au moins pour ce qui concernait ce bâtiment; de tous côtés on arrivait aux champs depuis longtemps cultivés; nous avons dû nous arrêter.

Voilà sommairement en quoi a consisté la découverte de la *villa* gallo-romaine de Vicourt, et les résultats obtenus par nos fouilles de l'année 1861.

III.

Nous avons repris au mois de septembre 1873 les fouilles interrompues en 1861. Ces fouilles nous ont fait découvrir des spécimens intéressants d'ustensiles en usage dans la vie agricole à cette époque, les moyens perfectionnés dont disposait alors l'agriculture pour la mise en valeur du sol, et à quel point notamment on était arrivé à l'art de travailler le fer.

Ces dernières découvertes sont venues corroborer l'opinion que j'ai précédemment émise sur l'organisation et l'agglomération des bâtiments composant la *villa* de Vicourt.

A peu de distance de l'habitation principale et au sud-ouest de celle-ci, dans les ruines d'un bâtiment qui a dû servir d'atelier de maréchal, on avait trouvé les traces d'un four en briques avec des cendres et des scories de forge, une large pierre calcinée par le contact du fer chaud et

ayant évidemment servi d'enclume, et enfin plusieurs kilog. de fer en barres de bonne qualité, d'un grain homogène et bien soudé, résultat remarquable et intéressant, surtout quand on réfléchit qu'à cette époque, les moteurs hydrauliques n'étant pas encore venus faciliter la production et la manipulation des matières, tous les fers employés étaient produits, soudés et travaillés à main d'homme à force de bras.

En fait d'objets travaillés, on a découvert dans le même local, à des époques différentes, une coignée à fendre le bois, à lourde tête et à œil rond, et une grande crémaillère double, exactement semblable à celles qu'on voit encore aujourd'hui dans les cheminées de cuisine des habitations de la campagne.

Le murger où nous avions commencé nos recherches en 1861 n'avait pas été cultivé, sa forme conique s'y était opposée ; de plus, on avait rejeté sur ses flancs, à mesure qu'ils étaient extraits des champs voisins, les débris de tuileaux, de pierres et de ciment, de sorte que ce qui restait des murs de l'habitation était protégé par ces dépôts successifs. Dans certains endroits, le béton qui formait le sol des salles était encore de 0,70 à un mètre de la surface extérieure. Dans les parties de la *villa* qui avaient été livrées à la culture depuis un temps plus ou moins éloigné, le sol avait été nivelé chaque année par la charrue dont le soc extrayait les pierres, tuiles et tous autres objets saillants qu'il rencontrait sous le sol. Ainsi la culture a détruit tous les objets un peu volumineux et de forme saillante qui se trouvaient à une trop petite distance en dessous du sol végétal, très-mince lui-même et formé en grande partie de cendres et de plâtres.

Nul doute que si la couche de terre arable avait été plus profonde, nul doute que si on avait dû aller chercher à un mètre le sol bétonné de l'habitation gallo-romaine, les découvertes auraient été bien plus nombreuses et plus

intéressantes. Dans de telles conditions, nous aurions probablement mis au jour des objets plus importants intacts ou seulement brisés. Les nombreux fragments que nous avons découverts nous ont confirmé dans la persuasion que leur forme plate et peu saillante ou leur petit volume ont été la seule cause de leur conservation jusqu'à nos jours. Les objets d'un plus grand relief, les vases notamment, ont été réduits en très-menus morceaux par suite des chocs répétés qu'ils ont subis. Ainsi nous avons trouvé deux anses de vases en bronze, l'une entière et de forme très-élégante, l'autre brisée en trois morceaux dont deux seulement ont pu être retrouvés à environ 3 mètres l'un de l'autre ; ce dernier avait le crochet de l'une de ses extrémités formé d'une tête de cygne d'un dessin correct, le pendant manquait. Une troisième anse en fer, arrondie dans sa partie inférieure et évidée sur la partie supérieure, était encore engagée dans des anneaux rivés au vase même, probablement un vase de bois.

Ce qui me fait admettre, presque à coup sûr, la présence de vases en bois dans cette localité, est la découverte faite à côté de ces trois anses d'un revêtement de bronze très-mince, recourbé en forme de chéneau, qui probablement recouvrait pour le préserver de l'usure le bord supérieur d'un seau d'un diamètre de 25 à 30 centimètres.

A trois ou quatre mètres environ des pièces de bronze dont nous venons de parler, et contre un mur de séparation entre deux chambres, on a trouvé les fragments d'un vase en bronze à parois très-minces. C'est grâce au peu de résistance du métal que nous avons pu retirer de la terre une cinquantaine de morceaux de petite dimension. Le diamètre du vase au col était environ de 10 à 12 centimètres ; on voyait qu'une pierre de construction d'assez forte dimension avait dû tomber sur ce vase et l'écraser entièrement.

J'aurais bien désiré pouvoir prendre un plan exact de l'ensemble de cette construction et de sa distribution inté-

rieure, car elle était divisée en plusieurs compartiments; mais malheureusement une partie des fondations avait déjà été enlevée antérieurement et produisait de telles lacunes qu'il m'a été impossible de rien préciser sur les dimensions et la configuration de ces ruines ; il ne m'a pas même été possible de distinguer les fondations du périmètre de celles des murs de refend. En général, les pièces étaient petites et n'avaient pas plus de 4 mètres dans leur plus grande longueur. Les murs étaient bruts et sans crépissage d'aucune sorte, car autrement j'en aurais retrouvé quelque trace sur le béton.

A l'angle de deux murs, on voyait la trace d'un foyer construit en briques carrées et recouvert encore d'une certaine quantité de cendres.

Les fouilles ont également mis à nu, à moitié noyés dans la maçonnerie, deux soubassements en pierres de tailles, servant de support à des piliers que j'ai tout lieu de soupçonner avoir été en bois, car il n'y avait dans le voisinage nul débris de colonne.

L'une de ces bases est ronde, à tores symétriquement superposés, semblable au socle de colonne de l'ordre ionique.

L'autre carré, à gradins étagés et peu saillants, est d'une facture éminemment barbare. Ces deux morceaux étaient à environ 3 mètres l'un de l'autre. Il est impossible de préjuger s'ils portaient les pièces d'une même charpente.

En somme, à part ces deux pierres travaillées à main d'hommes et si dissemblables l'une de l'autre, ces fondements de murailles n'offraient absolument rien d'intéressant. Les pierres employées étaient tout à fait brutes et n'offraient pas la moindre trace du petit appareil romain que nous avions remarqué dans le caveau de la *villa*.

IV

Voici maintenant la nomenclature des divers objets que j'ai successivement trouvés dans mes fouilles.

Une médaille de Septime-Sévère de moyen bronze, très bien conservée. La figure, type des Antonins, chevelure et barbe frisées. La légende : SEPT. SEV. AUG. Le revers, une *figure de femme debout, drapée, tenant dans la main droite une statuette ailée et, de la gauche, une lance*. Cette médaille est très-précieuse pour nous en ce qu'elle permet de préciser l'époque où la *villa* de Vicourt était en prospérité. Elle signe en quelque sorte l'existence de cet établissement, de même qu'une médaille d'or et de Théodose trouvée plusieurs années avant dans le même champ.

Un outil (Planche V, nº 7) ayant dû servir de sarcloir ou plutôt de racloir d'écurie, d'une forme qui maintenant n'est plus usitée. Cet instrument s'emmanchait au moyen d'une douille fermée.

Une hache ou coignée à fendre le bois avec le talon très-lourd, et percée d'un œil rond.

Une sorte de faucille à croc, en latin *colabra* (Planche VI, nº 10).

Une crémaillère double en fer, de très-grande dimension, à branches tournées en spirale.

Deux faux, dont une entière, de 1 m. 20 de tranchant (Planche IV, nº 5); l'autre brisée à moitié de la lame.

Une moitié de faucille, plusieurs fragments de pierres à aiguiser, tout à fait semblables, pour le grain et la forme, à celles dont nous nous servons aujourd'hui.

Un gond de porte, destiné, de même que celui trouvé dans la *villa*, à être enfoncé dans un dormant en bois.

Deux chevilles ouvrières de charriot, dont une engagée encore dans la douille qui lui servait d'enveloppe.

Une tenaille de maréchal (Planche V, nº 8) et une tarrière semblable à celles dont on se sert encore de nos jours.

Une branche de ciseau à tondre les chevaux.

Trois hipposandales ou busandales de formes et de dimensions différentes, toutes trois fort curieuses (Planche IV, nº 6).

Une grande clef de forme romaine (Planche VI, nº 9). Cette clef ne se terminait pas par une poignée en forme d'anneau, mais la tige était simplement percée d'un trou rond, par lequel on faisait passer un petit levier pour faire jouer le pène de la serrure. Cette clef devait servir à l'entrée principale de l'habitation, elle a été trouvée dans le logement du maître.

Une clef plus petite, mais toujours de forme antique, a été recueillie dans le bâtiment de droite.

Plusieurs charnières en fer, de dimensions diverses, ont été recueillies dans le même local ; ce sont probablement des charnières destinées à laisser jouer le couvercle des caisses de médiocre dimension ou de meubles intérieurs. Elles sont semblables par leur agencement aux charnières en fil de fer, qui, de nos jours, sont employées pour les caisses en minces lambris de hêtre destinées à emballer des objets de petite dimension. Les charnières recueillies à la *villa* de Vicourt sont en fer forgé, leurs extrémités appointies traversaient le bois dans lequel elles étaient engagées, de part en part, et la pointe était rivée du côté opposé ce qui permet de mesurer l'épaisseur de la planche ou du couvercle.

Une serrure très-curieuse recueillie sur le sol du caveau de la maison de maître. Elle est composée d'une plaque de fer assez mince, percée d'un trou qui donnait accès à la clef; par derrière jouait un pène mobile avec trois compartiments qui correspondaient aux dents dont la clef devait

être munie ; l'écusson était percé aux 4 angles de trous pour le fixer à la porte par des clous ; de ces 4 clous, deux étaient encore en place et ont pu être recueillis. Ils étaient de belle fabrication, avec des têtes rondes, presque sphériques, et avaient été rivés de l'autre côté du battant, ce qui nous a permis de constater l'épaisseur de la porte.

Nous avons acquis la preuve qu'au IVe siècle, les habitants de la Combe-d'Ain non-seulement exploitaient les bois de leur voisinage, ce qui est hors de doute, mais encore qu'ils employaient, pour les sortir des forêts et pour faciliter leur travail, les mêmes procédés dont on se sert encore aujourd'hui. Nous avons recueilli deux commandes (1) en fer, pareils à ceux qui se trouvent de nos jours entre les mains de tous les charretiers du Jura qui voiturent les bois de service.

Tout à côté, et comme preuve de l'utilisation pratique des commandes, nous avons découvert une chaîne en fer composée de 10 chaînons soudés de 18 millimètres de diamètre.

Les objets et fragments de bronze trouvés à Vicourt, ont été bien plus rares que ceux en fer ; cependant nous avons pu en recueillir quelques échantillons assez intéressants.

Une anse de vase, d'une facture élégante, destinée à supporter un vase, couverte d'un beau patine antique et tout à fait intacte ; le métal est arrondi, renflé au milieu et aminci aux deux extrémités formant crochets d'une courbe gracieuse.

Une seconde anse, aussi en bronze, mais brisée, trouvée

(1) Les *commandes* (pour ceux qui ne connaîtraient par ce terme usuel) sont des coins en fer plus ou moins longs et percés en tête d'un trou dans lequel est engagé un fort anneau.

Quand on veut sortir la pièce de bois de l'endroit où elle a été abattue et ébranchée, on plante fortement ce coin dans la tête de la bille et on y attèle bœufs ou chevaux pour l'amener dans un endroit où ce bois pourra être plus facilement chargé sur un chariot.

tout à côté de la première. Le crochet destiné à supporter le vase a la forme d'une tête de cygne. Un autre fragment de cette anse a été trouvé à environ 1 mètre 50 du premier. La tête de cygne du second fragment était brisée et n'a pu être retrouvée.

Une poignée de vase, aussi en bronze, assez semblable à celles des soupières et écuelles en usage encore dans les campagnes. On voit très-facilement que cette poignée avait été soudée à un vase de métal et qu'elle en avait été détachée fortuitement.

Nous avons trouvé près de ces anses un gros bouton en bronze ciselé à jour, d'un travail assez soigné.

Dans la même pièce, a aussi été trouvée une aiguille recourbée; peut-être cette aiguille avait-elle servi de hameçon, la proximité de la rivière d'Ain rend cette hypothèse assez vraisemblable.

Une pointe en bronze de 0,06 c. de long, bien affilée à une de ses extrémités et terminée à l'autre par une douille destinée à recevoir une hampe en bois. Cet objet a dû servir de fer de flêche ou d'aiguillon à bœufs.

Pour terminer la nomenclature des objets en bronze trouvés dans ce corps de logis, signalons la présence de plusieurs plaques minces ayant évidemment servi d'écussons de serrures, et enfin plusieurs fragments d'étain, trop peu importants pour que l'usage auquel ils avaient servi pût être déterminé.

Comme nous l'avons dit, les clous étaient très-abondants dans ce bâtiment; il y en avait de toutes les dimensions, depuis les crosses à charpente jusqu'aux menus clous comme ceux dont se servent les tapissiers; plusieurs à tige mince et à tête très-large paraissent avoir servi à une ornementation quelconque, soit de chariot ou plutôt de harnais. Tous ces clous sont de fer très-pur et très-doux, se prêtant parfaitement, sans casser, à être repliés et rivés derrière le bois où ils avaient été plantés; les têtes ont les formes les plus variées.

Nous avons enfin recueilli de nombreux fragments de poterie d'une pâte plus ou moins fine et de dimensions diverses. Nous n'avons pu, malgré tous nos efforts, reconstituer aucun vase, même incomplètement.

Sur les champs voisins de ceux que nous avons explorés, il existe d'autres héritages qui, à n'en pas douter, recèlent encore des restes de constructions, un, entre autre, qui est désigné par un lieu dit significatif: *La Chambrotte*. Cette dénomination s'applique dans plusieurs localités à des endroits où l'on a invariablement trouvé des traces d'antiquités.

J'espère pouvoir continuer mes fouilles sur ces divers points et tenir la Société au courant des résultats de ce travail complémentaire.

Si nous arrivons un jour à explorer à fond la colline de Vicourt, je ne doute pas que ce travail ne soit fécond et fort utile aux études archéologiques dans le Jura.

Mirevent, 31 décembre 1874.

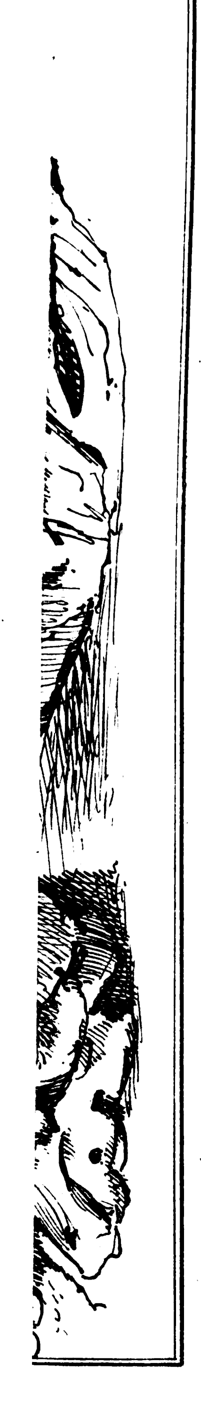
NOEL-JULES LE MIRE,

Membre correspondant de l'Académie de Besançon et de la Société des Antiquaires de France.

LÉGENDE.

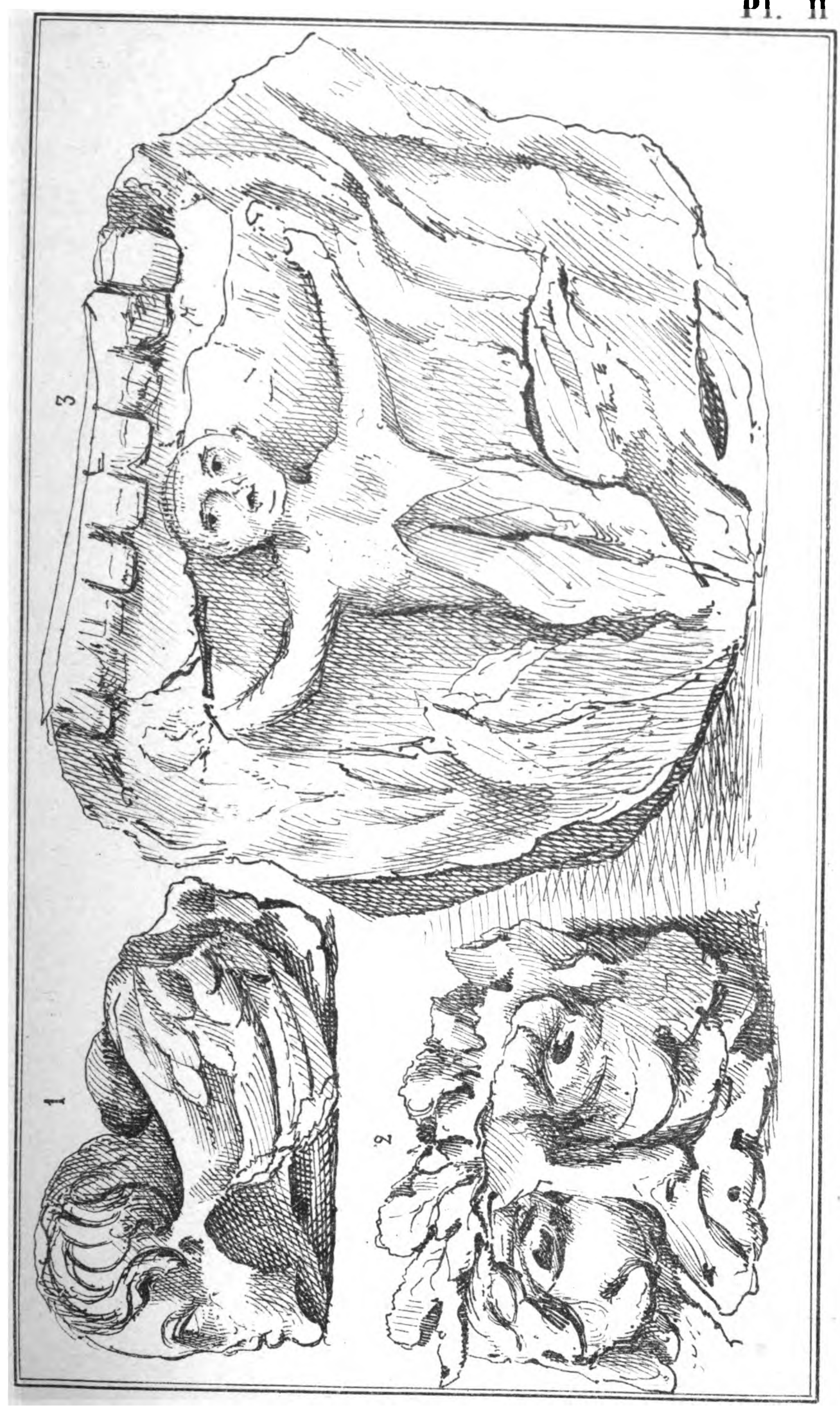
Nos

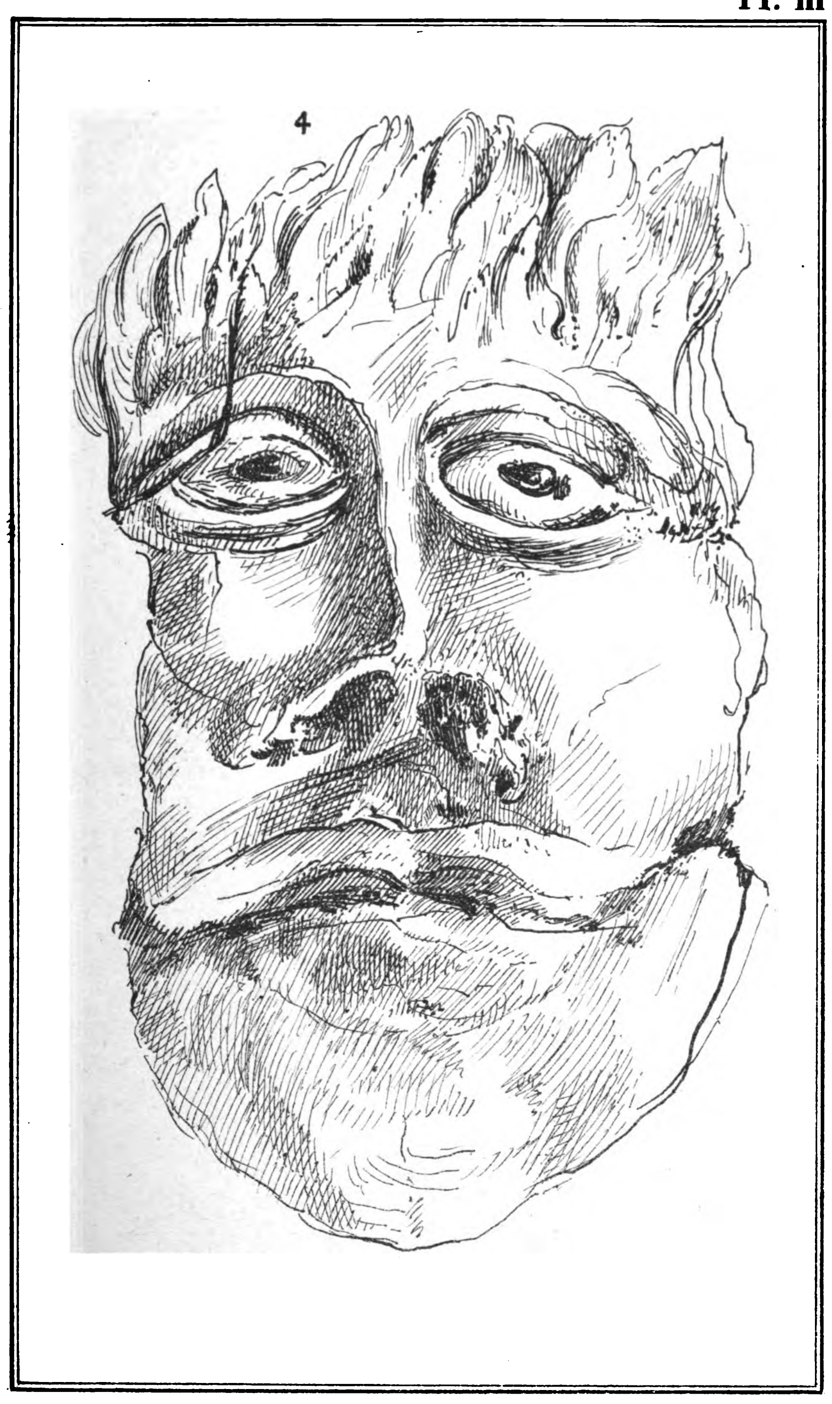
1. Portion de chambre au nord-est (la première découverte).
2. Chambre de l'hypocauste.
3. Appareil calorifère ou hypocauste.
4. Carnaux destinés à conduire la chaleur dans les appartements.
5. Portion de chambre au nord-ouest.
6. Chambre principale de l'habitation.
7. Palier de l'escalier.
8. Escalier.
9. Couloir conduisant à la cave.
10. Niche située à la porte de la cave.
11. Caveau.
12. Placard du caveau.
13. Corridor ou galerie au sud du caveau.
14. Seuil de porte avec une grenouille destinée à recevoir le pivot.
15. Larmier avec son conduit de lumière au fond du caveau.
16. Coupe verticale du couloir et de l'escalier conduisant au caveau.
17. Coupe verticale du couloir et caveau, côté du sud.

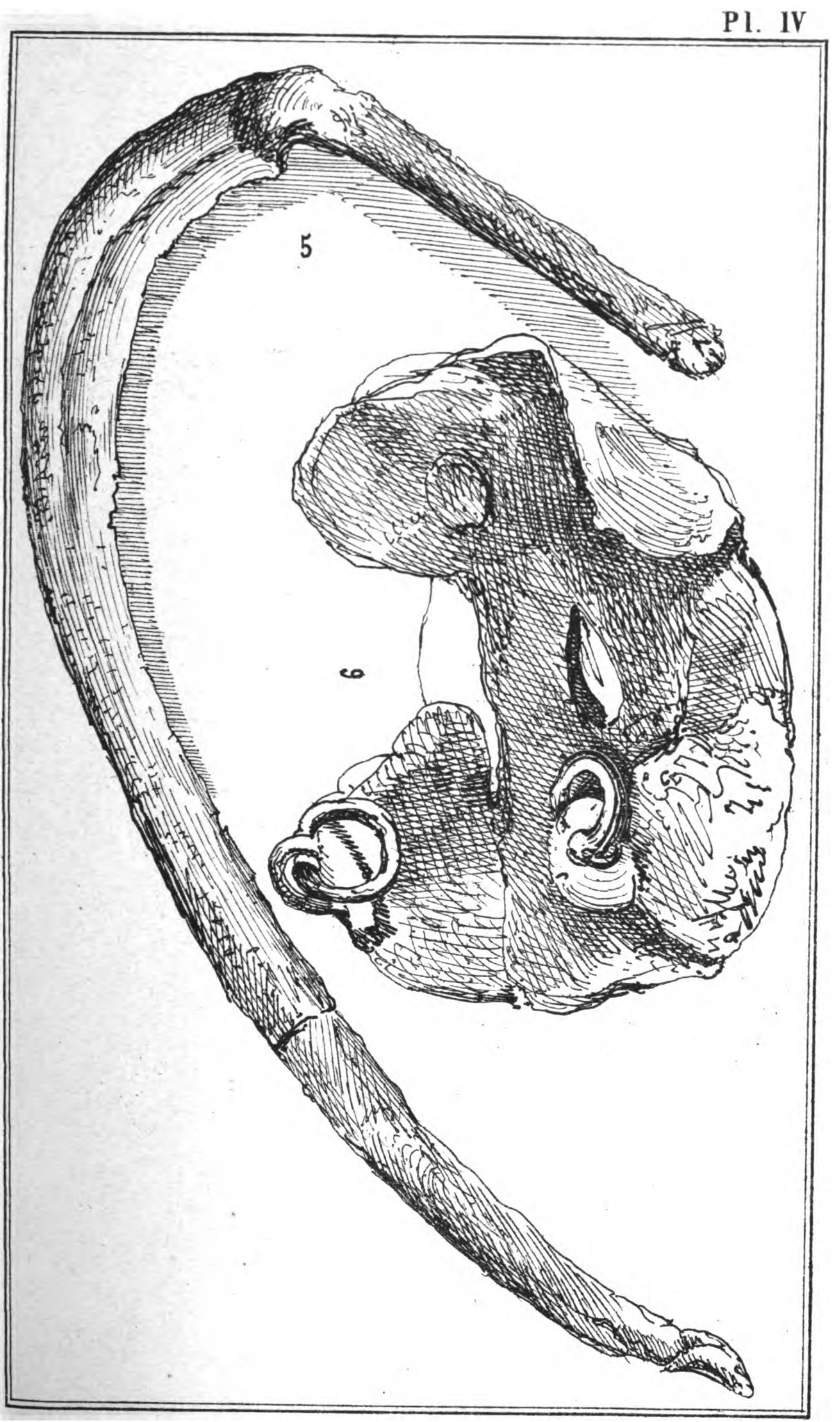


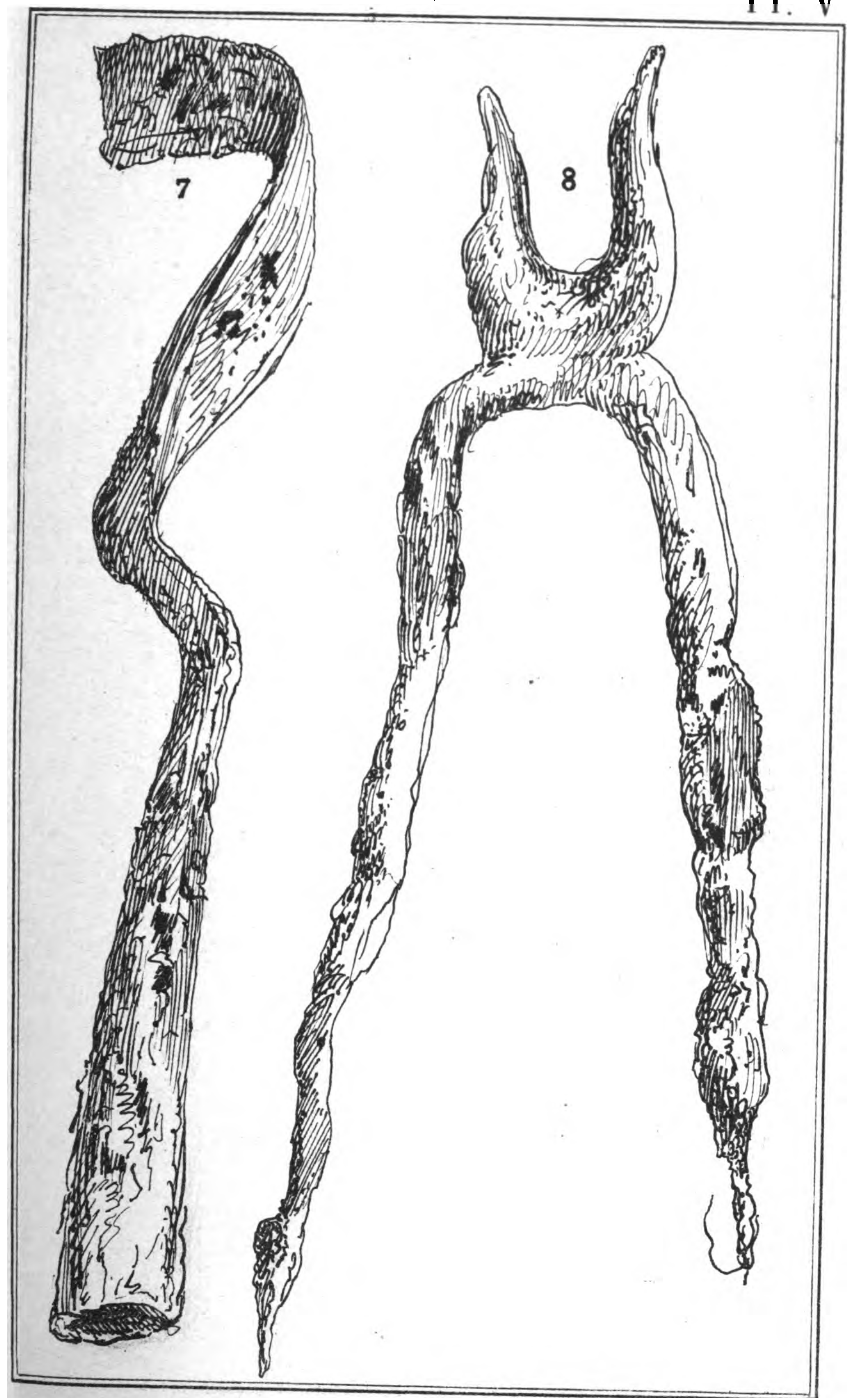
Nos

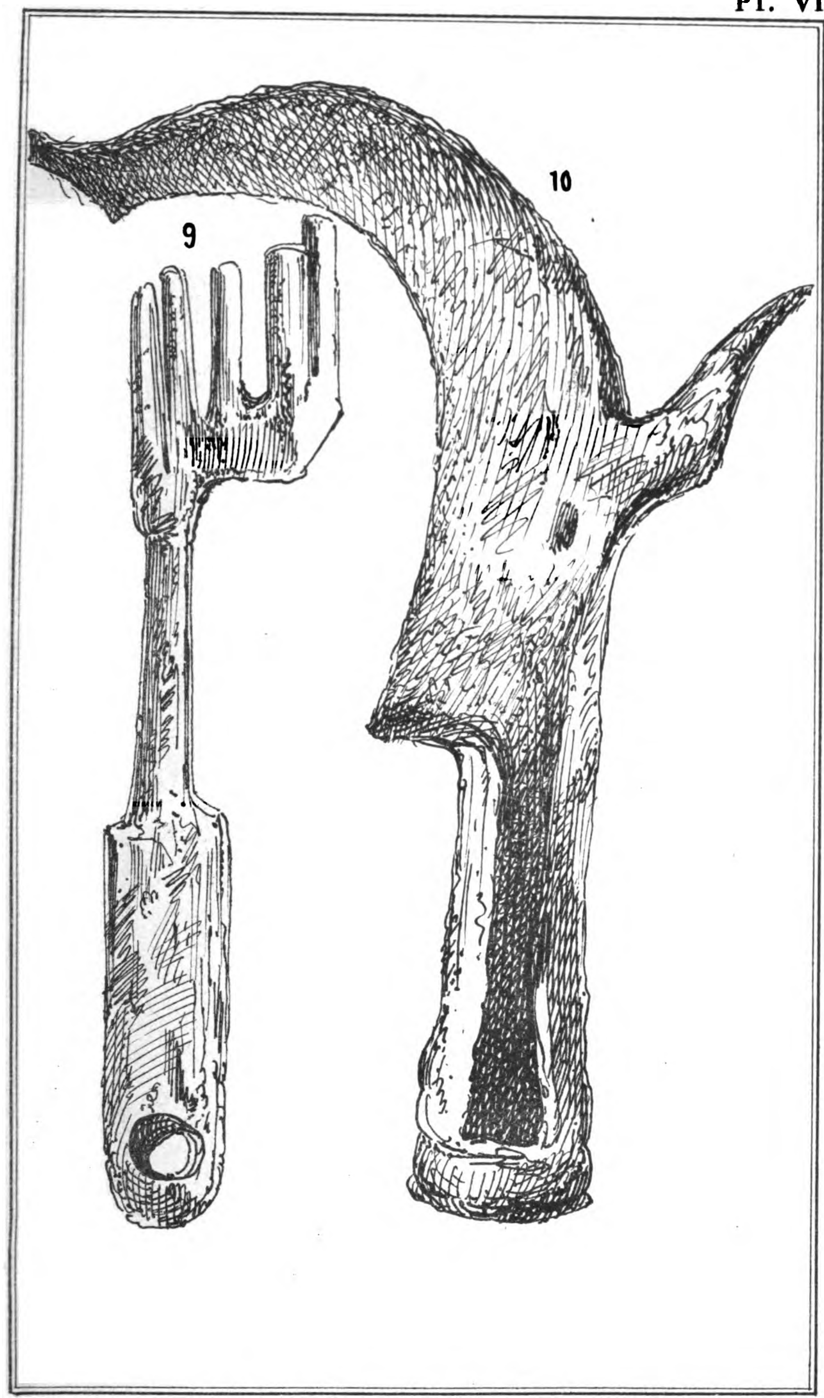
1. P
2. C
3. A
4. C
5. P
6. C
7. P
8. E
9. C
10. N
11. C
12. P
13. C
14. S
15. L
16. C
17. C


3
1
2


4


5
6


7
8


9
10

OBITUARIUM
ABBATIÆ CASTRI-CAROLI

OU

NOTICE DES ABBESSES

RELIGIEUSES ET BIENFAITEURS DE L'ABBAYE NOBLE

DE CHATEAU-CHALON

Publié pour la première fois avec une introduction, des notes et des documents inédits

PAR

A. VAYSSIÈRE

ARCHIVISTE DE L'AIN

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

INTRODUCTION

Il serait difficile de composer aujourd'hui de toutes pièces une histoire de l'abbaye de Château-Chalon, les archives de ce riche établissement ayant à peu près complètement disparu, emportées, dit-on, par sa dernière abbesse (1), ou brûlées en 1793, selon Rousset, par les habitants de l'ancienne seigneurie. Heureusement nous n'en sommes pas complètement réduits, en ce qui la concerne, aux quelques documents manuscrits qui subsistent encore. Dunod lui a consacré dans son premier volume de l'histoire du Comté une notice accompagnée de chartes très-importantes; l'avocat Le Riche, à propos d'un procès considérable que soutenait son abbesse sur la fin du siècle dernier, a publié sous ce titre : *Mémoire et consultation pour servir à l'histoire de l'abbaye de Château-Chalon*, une longue et intéressante étude qui eut deux éditions; Rousset nous a donné une notice pleine de faits dans son utile *Dictionnaire des communes du Jura*, et enfin, l'on rencontre çà et là chez les auteurs qui se sont occupés de nos annales franc-comtoises,

(1) Madame Charlotte-Anne-Sophie-Désirée de Stein. Elle appartenait à une famille suisse qui compte encore des représentants dans les environs de Fribourg. Des recherches faites de ce côté procureraient peut-être la découverte de ces archives.

des renseignements à l'aide desquels on pourrait, en s'aidant des quelques documents inédits qui ont échappé à la destruction, arriver à constituer le corps d'une histoire capable de satisfaire la curiosité des amateurs.

Parmi les sources manuscrites où l'on pourrait puiser pour un semblable travail, nous signalerons en premier lieu la collection Droz, qui renferme un inventaire, trop sommaire malheureusement, des archives de l'abbaye (1); puis les archives du Jura, qui possèdent tout ce qui nous reste de ces archives, et enfin les archives du Doubs, dont le fonds si précieux de l'ancienne chambre des comptes de Dole recèle un certain nombre de chartes se rapportant directement ou indirectement à Château-Chalon.

Mais en dehors de ces sources relativement peu abondantes, nous possédons un document d'une importance capitale pour l'histoire de cette abbaye, et ce document c'est l'obituaire que nous allons publier. Dunod et Le Riche, qui l'ont connu et qui en ont usé pour dresser leurs listes d'abbesses, en parlent en des termes que nous devons rapporter.

« On garde dans cette abbaïe, dit le premier, un manuscrit sur vélin, (ce vélin est tout simplement un parchemin grossier) qui contient un martyrologe et un néchrologe sur deux colonnes. On lit à la fin, qu'il a été fait par les soins de dame Guillaume de Doux et de Marguerite, sa nièce, en 1416, *ita est*. Ces derniers mots prouvent que c'est une copie collationnée et tirée sur un ancien original.

« Cet original étoit antérieur au dixième siècle parce que le martyrologe qu'il contient, n'est pas celui d'Usuard dont on s'est servi communément dès qu'il a paru, et qu'un grand nombre des noms du néchrologe sont sans surnom; ce qui

(1) Il existe trois exemplaires de la collection Droz, dont deux sont à la disposition du public. L'un appartient à la Bibliothèque nationale et l'autre à la bibliothèque de Besançon.

prouve qu'il a été écrit long-tems avant que les noms propres et de famille fussent en usage (1). »

L'opinion de Le Riche est plus longuement motivée et fait voir qu'il avait étudié le manuscrit avec soin lorsqu'il en tira sa liste des abbesses de Château-Chalon. « On conserve à l'abbaye un calendrier en vélin, copié, dit-il, en 1416, sur un ancien original, et qui jusqu'ici a servi de néchrologe. Ce premier manuscrit devoit être à peu près du dixième siècle. On sait que lorsqu'Usuard, religieux bénédictin vivant au IXe siècle, eut composé le martyrologue qu'il dédia vers 870 à Charles le Chauve, il fut adopté par beaucoup de monastères, qui y firent divers changements ou additions, ce qui produisit pendant six cent[s] ans un nombre infini de différents martyrologes. Tel fut celui dont nous parlons : on y retrouve en plusieurs endroits le texte d'Usuard, entre autres le jour de l'Assomption. La mémoire de saint Benoit y est rappelée le 21 de mars sous une dénomination qui indique que l'on suivoit sa règle. Plusieurs saints de la province y sont célébrés. Tels, le premier janvier, saint Oyan. Le 28 février, saint Romain. Le 21 mars, saint Lupicin. Le 16 juin, saints Ferréol et Ferjeux.

« La fête des Trépassés instituée au commencement du onzième siècle par saint Odilon, abbé de Cluny, ne s'y trouve point. Celle de saint Claude et celle de saint Bernard sont indiquées par une addition en marge. Il en est de même de plusieurs autres fêtes, et surtout de la Visitation, de la Présentation et de la Conception de la Vierge; preuve que le calendrier a été rédigé avant que l'usage de les célébrer se fut introduit.

« Il est vrai qu'on y trouve, le 2 octobre, la dédicace de l'ancienne église métropolitaine de saint Etienne, consacrée en 1050, par le pape Léon IX, à son passage à Besançon

(1) DUNOD, *Histoire du Comté*, T. I. p. 141 de la 2e pagination.

pour aller à Toul, ce qui paraîtroit prouver qu'il n'a été écrit qu'à la fin du XIe siècle. On y fait aussi mention de saint Dominique, qui n'est décédé qu'en 1221, ce qui le reculeroit au treizième ; mais il est très-probable qu'il a été souvent recopié, et qu'à chaque transcription nouvelle, on a pu ajoûter dans le corps bien des notes qui s'en trouvoient auparavant séparées (1). »

Nous acceptons complètement cette dernière conclusion de Le Riche, et nous affirmons à nouveau que l'obituaire dont les matériaux ont été disposés année par année sur les marges de ce martyrologe est un document d'un grand intérêt, non-seulement pour l'histoire de l'abbaye, mais encore pour l'histoire de la Franche-Comté et en particulier pour l'histoire de la vieille noblesse de la province. Cet intérêt est à peu près en raison de l'importance qu'avait l'abbaye dans cette contrée, où son ancienneté, ses richesses et son droit de n'admettre dans son sein que des filles pouvant faire preuve de seize quartiers de noblesse, lui donnaient la première place parmi les établissements de ce genre.

Cet obituaire ou ce martyrologe resta entre les mains des religieuses de Château-Chalon jusqu'en 1789 : aujourd'hui il appartient à la bibliothèque publique de Dole, qui le doit à la libéralité de M. Philippe Ruffier. Nous devons ajouter quelques mots aux descriptions qu'on vient de lire. Le manuscrit est un petit in-4° qui mesure environ 0,25 en hauteur et 0,20 en largeur. Le parchemin qui a servi à sa confection est épais, mal préparé et rempli de défauts. Il a été réglé à l'encre et la page renferme 25 lignes.

On a dit qu'elle est divisée en deux colonnes de largeur inégale, la plus importante destinée à recevoir le corps du martyrologe et l'autre les mentions qui consti-

(1) *Mémoire et consult. pour servir à l'hist. de l'abb. de Château-Chalon*, éd. in-f°, pp. 183–184.

tuent l'obituaire. A la suite de ces deux premiers textes, qui remplissent 64 folios, viennent un choix de passages de l'Evangile, une bulle du pape Eugène IV de l'an 1433 accordant des indulgences à ceux qui assisteront aux offices de la fête du Saint-Sacrement, et enfin un fragment du rational de l'abbaye.

Parmi ces deux à trois mille mentions qu'offre l'obituaire, les unes remontent à la confection du manuscrit, et se rapportent pour la plupart à des époques très-reculées; d'autres sont plus récentes, et il en est qui descendent jusqu'aux dernières années du XVIII[e] siècle (1). Un certain nombre, surtout parmi ces dernières, sont accompagnées de dates précises; mais la plupart malheureusement ne sont pas datées. Nous avons mis les premières à part et nous les avons disposées dans l'ordre chronologique. Quant aux secondes, nous leur avons conservé leur ordre naturel et nos efforts ont tendu à assigner des dates au plus grand nombre possible d'entre elles : nous avons eu soin de distinguer les mentions qui nous paraissaient évidemment postérieures au XV[e] siècle, en les faisant précéder du signe §. Nous ajouterons encore, avant de passer à un nouvel ordre d'idées, qu'un certain nombre de mentions anciennes avaient dû céder leur place à des mentions plus récentes ; que d'autres, tracées avec cet encre pâle du XV[e] et du XVI[e] siècle, étaient devenues complètement illisibles; que nous avons extrait du corps du martyrologe tous les passages qui pouvaient être de quelque utilité pour l'histoire de la province, et enfin que nous donnons, à la suite de notre texte principal, avec une table des noms de lieux et des noms propres, quelques documents inédits des XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles.

(1) De là une grande diversité d'écritures, qui fait de ce manuscrit un document paléographique très-intéressant.

II

L'opinion commune place la fondation de l'abbaye de Château-Chalon vers le milieu du VII[e] siècle et l'attribue au patrice Norbert et à Eusébia, sa femme. Ces deux personnages figurent dans notre obituaire, et nous acceptons volontiers la tradition (1) qui les érige en fondateurs ; mais nous dirons qu'il nous semble difficile de déterminer d'une façon précise l'époque à laquelle ils vivaient, et, par conséquent, l'époque où ils purent fonder Château-Chalon. Dunod, qui a été suivi en cela par tous ceux qui ont parlé de l'abbaye, a prétendu avoir rencontré dans ce martyrologe dont il a été question, un texte attribuant la consécration de l'église abbatiale à saint Léger, évêque d'Autun, et d'après lui, on lirait dans ce manuscrit la mention suivante : *2 idus novembris, dedicatio ecclesiæ beatæ Mariæ Castri-Carnonis, per manus domini Leodegarii.* « D'un temps immémorial, ajoute-t-il, chaque année après l'office du matin des quatre principales fêtes de la Vierge, le célébrant vient annoncer au peuple assemblé sur le cimetière que l'église a été sacrée par saint Léger assisté de treize

(1) Cette tradition avait cours au XII[e] siècle, comme on peut en juger par le passage suivant du diplome par lequel l'empereur Frédéric Barberousse prend sous sa protection les biens du monastère. « *Petronilla, venerabilis abbatissa Castri-Caroli, majestatem nostram adiit, suppliciter exorans ut præfatam ecclesiam quæ Castrum-Caroli nuncupatur, a beatæ memoriæ Norberto patricio et Eusebiana consorte sua, pro redemptione animarum suarum, in honorem beatissimæ Dei genetricis et semper virginis Mariæ, et Petri principis apostolorum, studiosa devotione fundaverunt et amplis possessionibus ditaverunt, sub nostra defensione susciperemus....* (DUNOD, ouv. cit. preuves.)

évêques (1). » Or, cette consécration, faite dans les conditions qu'il indique, devrait se rapporter au temps où saint Léger était en faveur, et, par conséquent, au milieu du VIIe siècle. Pour nous, il n'y a là qu'une tradition dont on peut tenir compte dans une certaine mesure; mais quant à des preuves authentiques et précises, nous n'en connaissons pas. Le passage de martyrologe cité plus haut est complètement apocryphe, et Dunod avait sans doute été induit en erreur par des personnes intéressées. La date approximative qu'il donne ne peut donc être acceptée que comme une simple hypothèse, et l'époque de la fondation de Château-Chalon restera probablement toujours indéterminée.

Mais, quoi qu'il en soit, on peut la reporter sans crainte aux derniers Mérovingiens, et tout porte à croire que l'abbaye fut établie au milieu d'un centre de population déjà ancien. Des vestiges de constructions appartenant à différentes civilisations font dire à Rousset (2) « qu'il y eut là très-probablement un *oppidum* Gaulois, puis un *oppidum* Romain dans lequel les populations de la plaine se réfugiaient en cas de guerre et d'éminent péril. » La tradition rapporte, dit M. B. Prost (3), que vers l'an 732, les Sarrasins détruisirent Château-Chalon, et cette tradition semble fondée; mais il faut aller jusqu'en 817 pour trouver un titre qui mentionne ce lieu d'une façon précise. Au concile d'Aix-la-Chapelle tenu cette année, les abbayes furent divisées en trois classes, et Château-Chalon fut rangé dans la première, à laquelle on demandait des prières et des subsides. Il en est à nouveau question cinquante ans plus tard, en 869. Le roi Lothaire, souverain de la Lorraine et de la Bourgogne Cisjuranne, traversait le pays pour se rendre à Rome, où il allait solliciter le Souverain Pontife de valider

(1) Dunod, ouvr. cité p. 140.
(2) I. p. 497.
(3) *Essai sur les origines de l'abbaye de Baume-les-Moines*, p. 15.

son mariage. L'archevêque de Besançon profita de cette circonstance pour se plaindre du comte Atton, qui lui avait enlevé, disait-il, plusieurs paroisses dépendant de son église. Il obtint, en indemnité de ces spoliations, les abbayes de Baume et de Château-Chalon (1); mais cette donation resta probablement sans effet, car nous voyons figurer Château-Chalon dans le partage qui fut fait des biens de Lothaire en 870, partage qui l'attribua à Louis de Germanie avec la plus grande partie de l'ancienne Séquanaise. Rousset nous dit (2) que l'archevêque Thierry, successeur d'Arduic, la racheta quelques années plus tard avec le château de Choye, et qu'il en gratifia son église.

Il n'est peut-être pas complètement hors de propos de rapporter ici un récit légendaire, accepté par Fodéré (3), par Gollut et par Chevalier lui-même, au sujet de l'origine de Château-Chalon. D'après ces auteurs, le village devrait son existence et son nom à Charles le Chauve, qui aurait fait construire un fort sur la montagne où il s'élève, pendant sa guerre contre Girard de Roussillon. C'est sur les quatre vers suivants qu'ils ont fondé tout leur récit :

Entre lo Doux et lo Drugeon,
Moru Giraud de Rossillon.
Et disay que l'estoy *po elogny*,
Et laissa faire un for à l'ennemy.

Fodéré, qu'on pourrait difficilement dépasser en fait d'inventions étymologiques, va même plus loin : il voit, dans les derniers mots du troisième vers, le nom de Poligny, et dès lors la construction par Charles le Chauve d'un château fort à Château-Chalon ne fait plus pour lui aucun doute, et

(1) Chifflet, *Illust. Claud.* dans les Bollandistes, t. I juin., p. 681.
(2) T. I, p. 499.
(3) *Description historique et typographique des convens de l'ordre de Saint-François ;* Histoire du monastère de Sainte-Claire, de Poligny.

réciproquement l'existence de Poligny et de Grimont à cette époque.

Quelques années après ces derniers évènements, qui rentrent, comme nous l'avons dit, pour une large part dans le domaine de la légende, en 887, Charles le Gros, autorisait les Normands à passer l'hiver sur les terres de la Bourgogne. Pendant l'espace de dix années, ces féroces envahisseurs promenèrent la dévastation dans le pays. Les églises et les monastères eurent particulièrement à souffrir, et Château-Chalon n'évita pas la destruction (1); mais il n'était pas destiné à rester enseveli pendant bien longtemps sous ses ruines. A la même époque où Baume se relevait de son abaissement sous l'impulsion de saint Bernon et de saint Odon de Cluny, Château-Chalon se relevait également, et peut-être sous la même impulsion. Des liens étroits devaient unir les deux monastères, et nous en avons la preuve dans ces mentions nombreuses de religieux de Baume que l'on rencontre dans notre obituaire, et dans ce soin que l'on a eu d'indiquer dans le corps du martyrologe l'anniversaire de la dédicace de l'église de ce dernier lieu. D'ailleurs, les églises de Baume et de Château-Chalon étaient dédiées à saint Pierre, et cette communauté de vocable pourrait être une nouvelle preuve de l'union intime des deux établissements.

En tout cas, nous savons que Château-Chalon était complètement rétabli dans la première moitié du xe siècle, et nous voyons même, par les deux anecdotes suivantes rapportées par saint Odon dans ses *Collations*, que ses religieuses menaient alors une vie d'une régularité exemplaire.

« Deux religieuses du monastère de femmes qui est voisin de notre abbaye de Baume, rentrèrent, dit-il, dans la vie séculière il y a un peu plus de trois ans. La plus

(1) B. Prost, ouv. cité, p. 27.

jeune ne tarda pas à mourir d'une tumeur au bras. Pour la plus âgée, elle s'attacha à un homme de rien, qui la rendit mère d'un enfant tellement difforme qu'il avait le cou de la longueur d'une aune. Ayant continué à se prostituer, elle conçut de nouveau; mais cette fois elle ne put se débarrasser de son fruit; ses entrailles se rompirent et elle mourut misérablement ». Il ajoute qu'on leur avait permis de sortir du monastère pour aller réclamer, dans l'intérêt commun, une part dans la succession de leurs parents, qui venaient de mourir, ce qui nous montre que la clôture n'existait pas encore. La seconde histoire est un peu moins lugubre.

« Il est bon de noter, dit notre auteur, que le diable apparut à une religieuse qui se trouvait sur le point de mourir, ce qui lui causa une grande peur. Elle se souvint alors qu'elle possédait une aiguille sans en avoir la permission. Elle s'empressa d'indiquer aux sœurs le lieu où se trouvait cette aiguille; on alla la chercher, et comme le malin ne se retirait pas, elle se rappela enfin qu'elle avait caché un peu de soie dans son lit, et dès qu'on l'eut débarrassée de cette modeste futilité, le diable disparut et elle put mourir en paix (1). »

L'abbaye avait embrassé de bonne heure la règle de saint Benoit, et cette régularité dont nous venons d'apporter des preuves, ne fit que croître dans les siècles suivants. Le pape Adrien IV, dans sa bulle du 13 avril 1155, par laquelle il prend sous sa protection les possessions de l'abbaye, fait le plus grand éloge de cette régularité et rend hommage de la façon la plus complète à la piété des religieuses (2). Malheureusement cet état de choses ne devait pas durer. Avec la richesse s'introduisit le relâchement.

(1) *Sti-Odonis ab. collationum lib.: lib. III.* ap. Pat. Lat., éd. Migne, t. 133, p. 605.

(2) Le Riche, édit. in-8°.

Dès le XIII[e] siècle nous voyons les religieuses recevoir des dotations pour l'entretien de pensionnaires, et cette introduction de l'élément laïque dans le sein du monastère dut en altérer la régularité (1). La règle de saint Benoit fut donc peu à peu délaissée : on la remplaça par des statuts particuliers, et les biens de l'église, partagés, formèrent des prébendes. Les religieuses se retirèrent alors dans des maisons particulières, et les choses en vinrent même à un tel point, que ces prébendes finirent par être considérées comme un héritage par la famille de la titulaire, qui eut le droit d'adopter une nièce et de la désigner pour lui succéder (2). Dunod écrivait, en 1750, que la vie commune ne s'observait plus à Château-Chalon depuis un temps immémorial (3).

Les empereurs et les papes avaient, à différentes époques, pris les biens de l'abbaye sous leur protection, et ces derniers lui avaient garanti la libre élection de ses abbesses et l'avaient exemptée de la juridiction de l'ordinaire. Elle se trouvait donc dans une situation privilégiée, et c'est sans doute grâce à la liberté que lui donnaient ces priviléges, qu'elle put descendre avec tant de rapidité au relâchement où nous la rencontrons avant la Révolution.

Ajoutons que depuis un temps très-reculé elle ne recevait plus dans son sein que des demoiselles pouvant faire preuve de 16 quartiers de noblesse, et que les plus grandes familles de la province tenaient à honneur d'y voir entrer leurs filles.

Les bornes ordinaires d'une introduction ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur l'histoire de cette illustre maison. Nous ferons en sorte de répartir en

(1) Preuves.

(2) Cela nous explique ces sortes de dynasties d'abbesses et de religieuses du même nom que nous rencontrons à partir du XV siècle.

(3) *Histoire de l'église de Besançon*, t. II, p. 107.

note dans le corps de l'obituaire, les quelques particularités curieuses que nous avons pu recueillir, et avant de terminer, nous allons dire un mot de ce qui reste aujourd'hui de ses anciens bâtiments

III

« L'église abbatiale a été, selon Dunod, la première paroisse du bourg. » A une époque que l'on pourrait fixer au XVe siècle, si le monument actuel n'a pas succédé à un plus ancien, l'abbesse permit aux habitants de Château-Chalon de construire une église particulière sous le vocable de saint Pierre. Ce dernier édifice subsiste dans toute son intégrité, et il n'offre d'ailleurs qu'un médiocre intérêt au point de vue archéologique (1). Quant au premier, il fut vendu à des spéculateurs vers 1793, et il a été presque entièrement rasé. A en juger par ce qui en subsiste et par une vieille gravure représentant son portail (2), c'était l'un des plus curieux monuments de la province, et nos archéologues doivent en regretter vivement la perte.

Il avait été construit avec un moyen appareil presque régulier, ce qui indique à première vue une haute ancienneté. Il était à trois nefs, et possédait sans doute un transsept dont les saillies donnaient naissance à deux chapelles.

(1) Il rentre dans ce type si fréquent d'églises franc-comtoises dont la cathédrale de Saint-Claude est le plus bel exemple que nous ayons à citer. Il est à trois nefs, et ces trois nefs sont couvertes par un toit unique, disposition qui rend la voûte principale obscure en ne lui permettant de recevoir que des jours indirectes par les fenêtres des bas-côtés.

(2) Cette gravure se trouve dans Dunod, *Hist. du Comté*, t. I, p. 275 de la 2e, pagination.

Aujourd'hui il ne reste debout qu'une partie fort incomplète du collatéral gauche, ce qui permet toutefois de juger des dispositions de la nef principale, dont le mur de côté a été interrompu à la naissance des voûtes. J'ai dit à la naissance des voûtes : l'église semble en effet avoir été entièrement voûtée dans sa première construction, et ces voûtes, qui étaient les voûtes d'arrêtes, venaient s'amortir d'une façon assez maladroite dans de gros pilastres en maçonnerie correspondant aux doubleaux. Les doubleaux se composaient d'un premier rang de claveaux, fortifié d'un second rang moins large, qui laissait apparaître de chaque côté la saillie du premier. Il en était de même pour les pilastres, qui se trouvaient pareillement doublés depuis leur imposte jusqu'à leur base. Voilà pour la face intérieure de la nef. Les bas côtés étaient également couverts de voûtes d'arrêtes coupées par des doubleaux semblables aux premiers. Mais au lieu d'être décorés de pilastres, les piliers se présentaient avec leurs formes massives, et l'on s'était contenté d'en abattre les angles. Des peintures à l'ocre rouge et à l'ocre jaune recouvraient complètement l'appareil et égayaient par leurs semis et leurs rinceaux compliqués la sévérité de cette architecture.

A l'origine le chœur de l'édifice était élevé de quelques marches au-dessus de la nef et une crypte régnait au-dessous. De cette crypte il ne reste plus rien, et Dunod nous apprend qu'elle fut détruite vers 1725 par l'abbesse Anne-Marie-Desle de Watteville, première du nom. C'est à elle que l'on doit cette partie du chœur qui subsiste aujourd'hui, et où la commune de Château-Chalon a établie son école des filles.

L'édifice était régulièrement orienté et son portail s'ouvrait à quelques mètres seulement du bord du rocher. Ce portail était une œuvre d'art d'un haut intérêt. Il a complètement disparu et nous devons remercier Dunod de l'heureuse idée qu'il eut de le faire dessiner et de nous le

conserver par la gravure. Son dessin, malgré ses imperfections et son manque absolu de caractère, nous permettra pourtant d'assigner une date approximative au monument.

Ce portail se composait d'une baie, qui, si les proportions ont été gardées, devait mesurer dix pieds en hauteur et un peu plus de six pieds en largeur. Elle était partagée par un trumeau en forme de colonne dont le chapiteau était surmonté d'un énorme tailloir. Le mur épais dans lequel on l'avait percée, s'évasait à partir de son parement intérieur et présentait une série de ressauts décorés de colonnettes et de statues. Ces ressauts, continués en plein cintre à sa partie supérieure, avaient laissé, entre eux et le linteau qui l'amortissait, un espace vide, et dans cet espace que les architectes appellent un tympan, se voyait un bas-relief représentant le Christ. Les statues disposées sur les côtés étaient en ronde-bosse un peu plate : elles étaient au nombre de huit. Dunod qui a voulu voir en elles les fondateurs, les patrons et les protecteurs de l'abbaye, les a étudiées en détail ; mais nous ne le suivrons pas dans son examen. Ce qui nous intéresse, c'est la forme du costume que portent les personnages. Or, pour six d'entr'eux au moins, ce costume a été dessiné d'une façon si large que nous devons renoncer à l'analyser. Néanmoins, si celui qu'offre la petite statue de femme placée à droite, statue sur laquelle Dunod a placé le nom de sainte Batilde, est exactement reproduit, il nous permettra d'affirmer que le monument n'est pas antérieur à 1150. Ce costume consiste dans une longue tunique à manches étroites par dessus laquelle le personnage porte une gype c'est-à-dire un corset d'étoffe gauffrée descendant jusqu'aux hanches et accusant les formes de la partie supérieure du corps. Le tout est recouvert d'un manteau en forme de chape. Or ce costume, dont la pièce la plus saillante est cette gype, est à peu de chose près celui que portaient les élégantes de la seconde moitié du XIIe siècle.

Maintenant nous n'avons plus qu'à dire un mot des objets précieux et des monuments que cette église renfermait. Nous signalerons en premier lieu une épine de la sainte Couronne qui est aujourd'hui conservée dans l'église paroissiale du lieu. Elle est enfermée dans un disque de cristal de forme ovale, qui est lui-même suspendu dans la lunette d'un petit ostensoir. Sur le pied de cet ostensoir on a fixé une petite plaque émaillée dont le dessin accuse le xvi[e] siècle, et qui présente les armoiries d'une abbesse de la famille de Rye. Parmi différentes épaves provenant de la même source, nous rencontrons encore, dans la même église, deux statuettes de marbre blanc, ou plutôt d'albâtre de Saint-Lauthein (c'est là une distinction que nous n'avons pas songé à faire lorsque nous étions à Château-Chalon) ; la première représentant le groupe traditionnel de la Sainte-Trinité, et l'autre, une religieuse qui tient dans sa main trois couronnes.

Si le marteau des Vandales de 1793 n'avait pas rempli à Château-Chalon sa tâche d'une façon aussi complète, nous aurions sans doute une longue série d'autres monuments à passer en revue. Nous parlerons encore de trois tombeaux qui avaient été dessinés au siècle dernier par M. Palliot, généalogiste de Dijon, dont la riche collection, malheureusement détruite en partie par un incendie, a passé dans le fonds Gaignière. Ces tombeaux recouvraient le corps de plusieurs abbesses, et les dessins qui nous les ont conservés se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque nationale dans le numéro 20,892 du fonds français.

Le premier était consacré aux trois abbesses dont les noms suivent : Marie de Rye, Henriette de Quingey et Catherine de Rye. Il se composait d'une grande dalle de pierre ou de marbre, élevée de terre sur quatre petites colonnes trapues. Sur la face supérieure de cette dalle était gravée en bordure une double inscription, et au milieu de ce cadre, on lisait encore cette troisième inscription que nous rapportons la première :

CY GIST REVERANDE DAME MARIE DE RYE
ABBESSE DE CE LIEV
QVI TRESPASSA LE IEVDI Ve IOVR DE SEPTEMBRE
L'AN MIL V^c III
DIEV EN AYT L'AME. AMEN.

Les deux inscriptions du cadre étaient ainsi conçues :

CY GIST
REVERANDE DAME MADAME HENRIETTE DE QVINGY
ABBESSE DE CEANS
QVI TRESPASSA LE XVI IOUR DE IVILLET
M V^c ET VIII
REQVIESCAT IN PACE.

CY GYST AVSSY
DAME KATHERINE DE RYE SA COVSINE
SVCCESSIVEMENT ABBESSE
QVI TRESPASSA LE XXII IOVR DE IVILLET
M V^c XVIIII.

Ces inscriptions peuvent faire naître des difficultés chronologiques assez considérables pour l'histoire de l'abbaye de Château-Chalon, surtout en ce qui concerne la mort de Marie de Rye. Dunod et Le Riche, puisant leurs renseignements dans notre obituaire, mentionnent Marie de Rye après Catherine de Rye ; mais d'après notre inscription, cette Marie de Rye l'aurait précédée. M. Hauréau (1), embarrassé pour faire concorder ces différentes dates, a cru se tirer de cette difficulté que les auteurs que nous venons de citer n'avaient même pas soupçonnée, en ajoutant un nom à la liste des abbesses de Château-Chalon. Il s'est évidemment décidé sur des preuves insuffisantes ; et c'est d'ailleurs à M. Palliot, qui avait transcrit l'inscription en question d'une façon inexacte, qu'on doit attribuer son erreur.

(1) Gallia Christiana, *Histoire de la province de Besançon*, t. xv, p. 212.

Cette tombe était ornée aux quatre coins et au centre de huit écussons chargés des armoiries des familles de Rye, de Vienne, de Quingey, de Corcondray, de Costebrune, etc.

Le second tombeau consistait en un grand cartouche de marbre richement encadré, « qui estoit fixé, dit M. Palliot, contre le pilier, à main droite, à costé du chœur, proche la porte du cloistre : » il indiquait la sépulture de dame Claudine de Fouchier-Savoyeux, ainsi qu'on le voyait par l'inscription suivante :

EPITAPHE
DE
TRES ILLUSTRE ET REVERANDE DAME
MADAME CLAUDINE DE FOUCHIER
DAME ET ABBESSE DE L'INSIGNE ABBAYE
DE CHASTEAU-CHALON QUI DECEDA LE
XVII AVRIL XDCLX.

Apres une illustre naissance
Voisine des principautez
Apres une rare prudence
Qui n'eut pas de moindres beautez
Apres la pieté constante
D'une ame tousjours agissante
La grande abbesse est au cercueil
Et ce temple de sacrifice
Sans pouvoir reparer son deuil
Y pleure sa reparatrice

Claude-Philippe de Fouchier sa sœur religieuse en cette abbaye a fait poser cet épitaphe
1662

Aux quatre coins du cartouche et vers le haut du cadre, se voyaient les armoiries des familles de Fouchier, du Vernois, de Vautravers et de La Chambre.

La dernière de ces trois tombes recouvrait le corps d'une autre abbesse, nommée Claudine de Fouchier, qui mourut, d'après notre obituaire, en 1611. Elle se composait, comme

la première que nous avons décrite, d'une dalle de marbre ou de pierre assise sur quatre pieds. Elle n'offrait pas d'inscription et sa décoration consistait en cinq écus gravés aux quatre coins et au centre, lesquels renfermaient les armoiries des familles de Fouchier, de Launois, du Vernois et de Salins.

Des ruines qui tendent à disparaître, et des souvenirs qui vont en s'effaçant: voilà donc tout ce qui reste de l'antique abbaye. Assis au sommet de cet énorme rocher qui leur sert de base, ces restes du passé semblent jeter un triste regard sur les plaines qu'arrose la Seille. A deux lieues, ils aperçoivent les débris imposants de la demeure des sires d'Arlay, et cette vue les console peut-être de la perte de leur ancienne splendeur.

Bourg-en-Bresse, ce 19 août 1875.

OBITUARIUM ABBATIÆ
CASTRI-CAROLI

JANUARIUS

KALENDIS JANUARII. — Eodem die obierunt Udricus, sacerdos de Plaisiaco. — Petronilla, scolaris (1). — Willelmus Jordanus, miles — et Margarita, conversa (2).

§ Huguette, fille Aymonet Ravemeil du Fraynoy, a donné dix florins pour son anniversere.

§ Guillemete, fille Perenot Brenot, a doné à covent saze florin pour un aniversaire. Pie Deus.

§ Obiit domina Johanna de l'Espée (3), qui dedit viginti solidos.

IIII° NONAS JAN.— § Messire Hugus Bourel, confessur de ceans, a donner à covent dix francs pour son anniversaire.

Eodem die obiit Martinus Cecus, de Ministrolio. Dedit vineam suam in Belmont sancte Marie Castri-Karoli.

III° NONAS JAN. — § Obiit Colinet Petit, qui legavit quinque florenos.

II° NONAS JAN.— Eodem die obierunt Esteburgis, mona-

(1) *Scolaris* : ce mot signifie *novice* ; jeune homme ou jeune fille qui fait son apprentissage de la vie religieuse.

(2) *Conversa* et *conversus* sont des synonymes de *monacha* et de *monachus*, moine, religieuse.

(3) Renaud de l'Espée, de Château-Chalon, damoiseau, testait en 1409. (Testaments de l'officialité de Besançon, dans la col. Droz). Jeanne de l'Espée, dame de Costarel, était sa nièce. Il y avait à Château-Chalon une chapelle dite de l'Espée CHEVALIER, t. II, p. 353.

cha — Franbulgis, monacha — Guido Sancti-Nichecii — et Johannes, miles.

§ Messire Ant. Marceret, de Chastellon, prebtre, confrere de ceans, a fondé son aniversaire le mardy apres la saint Anthoine, et se dit à l'hautel saint Pierre, à diacre et soubzdiacre, et a donné cent francs en terre au convent, seur quoy l'on doit donner neuf groz au confrere qui dit la messe, et à chascun diacre trois groz.

Nonis Jan. — Obiit Eusebia, uxor Noberti patricii (1).

VIII° id. Jan. — Eodem die obiit Gregorius, capellanus.

VII° id. — Eodem die obierunt Petrus, willicus Bisuncii (2) ; uxor ejus Alix — Elis, conversa. — Rejimbodus, miles, — Margarita, scolaris — Euphemia, abbatissa (3). — Alexis, conversa. — Jaqueta, scolaris, de Flamerens — Clemencia li Catholice — et domina Elisabeth de Brevige.

§ Claudia, uxor B. Gerodi, hac die obiit et legavit ecclesie quinque francos.

Eodem die obiit Richarda de Boutavant.

VI° id. Jan. — Eodem die obierunt Gosis, conversus — et domina Alis Deserti — et Aymo, prepositus Ambroniaci (4).

V° id. Jan. — Obiit Aymo, abbas (5) — Obiit Donnez, conversa Lumbardis.

(1) C'est à cette Eusébia qu'une tradition extrêmement ancienne attribue la fondation de l'abbaye de Château-Chalon.

(2) Maire ou gouverneur ; c'est, à une époque reculée, le sens ordinaire du mot *villicus*.

(3) Elle vivait en 1232 ; elle faisait confirmer à cette date la charte dont nous venons de citer un passage, et avait cessé de vivre en 1237. Le Riche, p. 184.

(4) Ambronay, abbaye bénédictine située dans le Bugey. A la fin du VIIIe siècle, dit M. Guigue, (*Topographie historique du département de l'Ain*) Ambronay dépendait de Luxeuil, qui y possédait les ruines d'une église dévastée par les païens (*a paganis eversa*).

(5) En 1125, nous rencontrons un Aymon, abbé de Balerne, passant un traité d'association de prières avec le prieur de saint Pierre de Mâcon. Severt, *Chronologia historica*.

§ Michellette de La Court a donnez dix ff. pour son anniversaire, et trespassa le IXe de juillet. Dieu aye son ame, amen.

Obiit domina Guia de Charelois, monacha.

III° ID. JAN. — Eodem die obierunt Euphemia, monacha, — Ermengardis, diaconus, — Pontia, monacha, — Clemencia, monacha.

II° ID. JAN. — Obiit Messier Vachier de Vianne, signeur de Mirebialle (1).

IDIBUS JAN. — Obiit domina Biatris de Vianna, scolaris.

§ Dame Jehanne d'Andeloz a donné dix frans pour son anniversaire (2).

§ Dame Catherine de Monconnis a donne douze frans pour son anniversaire.

§ Mesdames Renée, Merthe et Anne du Meix, seurs, religieuses de ceans, ont donné pour leur anniversaire trancte frans.

XVIII° KAL. FEB. — Obiit domina Jaqueta de Freigne.

Obiit Alidis de Noris.

Eodem die obierunt Gemmo, conversus — Willermus, marescallus Montis-Moreti.

XVII° KAL. FEB.— Eodem die obierunt Poncia — Miria, conversa, — et Poncius de Faia.

XVI°· KAL. FEB. — § Maistre Ant. Marceret de Chastelchalon, prebtre carfief, a donné au convent dudit lieu la somme de cinquante frans content pour la fondation du *Stabat-Mater* dans le chappitre, tous les mercredis du saint temps de Caresme.

(1) Il concédait, en 1324, à l'abbaye de Château-Chalon, quarante quarteaux de bled qu'il avait coutume de prélever annuellement sur les dîmes de Mirebel. (*Invent. des titres de Château-Chalon*, fonds Moreau n° 872, f. 318). Il était gardien du Comté en 1342. GOLLUT, nouv. édit. c. 207.

(2) La Franche-Comté posséda deux familles de ce nom ; la première descendait des Coligny; la seconde tirait son nom du village d'Andelot-en-Montagne, qui lui appartenait.

Obiit Guillelma, domina de Ravaissié — Obiit domina de Charin, scolaris. — Eodem die obierunt Anna de Pusjul — et Andreas, conversus.

XV° Kal. feb. — Eodem die obierunt Elisabeth Calva— et Alis, conversa.

§ Eodem die obiit domina Elionard Chaillenet.

§ Dame Katherine de Sugny, pryeuse, a donnez vingt frans à la chappelle monsieur saint Anthoine, et est tenuz le chapelain bailler les vingt solz le jour de la feste, aux dames; et le chapelain qui dit la messe, doit dire : ***Miserere mei Deus secundum*, *De profundis* ;** et les dames dient ***Libera me***, etc.

Obiit Hugueta, uxor Johannis dicti Grain-d'Amour (1).

XIV° Kal. feb. — Eodem die obierunt Poncius Ledonis, — Durandus, decanus Ledonis (2); — Poncia Sancti-Lateni, que concessit unum quarterorium olei die sui aniversarii.

XIII° Kal. feb. — § Obiit domina Margareta de Sabatier, que dedit viginti solidos.

Eodem die, Hugo Brotinus de Molai.

XII° Kal. feb. — Obiit Amedeus, archiepiscopus Bisuntinus (3), — obiit domina Cristina, laïca, mater abbatisse Petronille.

(1) Jacques Grain-d'Amour, de Château-Chalon, faisait devoir de fief à Madame la comtesse de Bourgogne d'une sergenterie audit lieu, et d'une pièce de terre située en Pommier, avec seize sols estevenans de cens assignés sur une maison sise au bourg de Voiteur, le 25 septembre 1372. Arch. du Doubs, anc. Ch. des comptes, B. 134.

(2) Ce personnage vivait en 1170. Il figure comme témoin dans une charte de Girard, comte de Vienne, en faveur de l'abbaye de Cluny ; (Finot, *Essai historique sur la Gabelle*, dans les Mémoires de la Société d'Emul. du Jura, ann. 1866, p. 76) et dans une autre charte par laquelle Etienne, comte de Bourgogne, donne à l'abbaye de Château-Chalon l'église Notre-Dame, dans le bourg de Lons-le-Saunier. Chifflet, ***Lettre touchant Béatrix de Chalon***, p. 134.

(3) Amédée I : il appartenait à l'illustre maison de Tramelai. Dunod

Eodem die obierunt Bernardus, capellanus,— Willelmus de Chais (1) — et Odo, monachus.

XI° Kal. feb. — Eodem die obierunt Stephanus, comes Burgundie — Oyenez Ledonis — Rosa, laïca — Guido, miles de Flamerans — domina Jacoba de Arlato (2) — et Guillerma de Flamerans, monacha.

§ Dame Jaques de Vaux (ou Vers), dame de Torpes et vesves de feu messire Jehan de Torpes, donna trois cens florins de Savoye pour emploier à la reparation de l'eglise; et deppuis en a esté de la moitié acquis rentes pour son anniversaire, et moitié a esté employé à la reparation de la cis... l'on en chante encore.

Eodem die obiit Petrus, monachus.

X° Kal. feb. — § Reverant dame Regnaude de Lureux (3) a donnez pour son anniversaire la somme de XX frans : *Anima ejus requiescat in pace, Amen.*

IX° Kal. feb. — Eodem die obierunt Robertus, capellanus de Arlato — et Humbertus, miles de Fontenai.

VIII° Kal. feb. — Constantinus de Arlaco.

Obiit Falca, laica.

§ Domicella Maria de la Guiche legavit v solidos.

dit qu'il donna sa démission en 1219 et qu'il mourut peu de temps après. *Hist. de l'église de Besançon* pp. 173 et suiv.

(1) Un Guillaume de Chay figure comme témoin dans une charte de l'an 1200, par laquelle Etienne, comte de Bourgogne, donne aux moines de Luxeuil une cuite de muire. Finot, *Essai historique sur la Gabelle*, p. 82.

(2) Il exista une famille du nom d'Arlay, qui avait reçu à titre héréditaire la prevoté de ce bourg. La possession de l'église d'Arlay avait été confirmée à l'abbaye de Château-Chalon par Frédéric Barberousse en 1165. Le Riche, p. 174.

(3) Luyrieux, famille fort ancienne du Bugey. Alard de Luyrieux, vivait en 1110. Plusieurs personnages de ce nom figurent dans cet obituaire. Regnaude de Luyrieux, dont il est ici question, était fille de Guillaume de Luyrieux, seigneur dudit lieu, de Champagne, de Beaufort, etc. Elle épousa, en 1486, Jean de Clermont, seigneur de Saint-Pierre de Soucy. Guichenon, 3e partie, *(généalogies du Bugey)*, p. 246.

Obiit Agnes de Sachet, scolaris.

Obiit Clemencia de Pierre-Chain, monacha — et Stephaneta, conversa.

VII° Kal. feb. — § Hugueta, femme Jehan Bardoulx, trespassa et donna au convent cinq solz par an. *Requiescat in pace. Amen.*

§ Noble et puissant seigneur, Monsieur de Rye (1), a donné vingt frans pour son anniversaire. Dieu aye son ame.

Obiit Elizabeth, monacha.

Obiit Guillelma, monacha.

Obiit dominus Amedeus de Monteacuto.

VI° Kal. feb. — Obiit Alidis de Valgrenant, scolaris.

V° Kal. feb. — Obiit Stephaneta, filia quondam Perneti Adoin.

§ Dame Katherine Chausin, religieuse de ceans, a donnez ving frans pour son anniversaire. *Anima ejus requiescat in pace, Amen.*

IV° Kal. feb. — Obiit Ysabella de Chastelvilein, scolaris.

Eodem die obiit Johannes dictus d'Arb[e]n.

III° Kal. feb. — § Obiit domina Claudia de Falerens, monacha.

FEBRUARIUS

Kalendis februarii. — § La vaille de la Chandeleuse, l'on chante pour le roy Charles.

Obitus Karoli regis (2).

(1) La famille de Rye est l'une des plus anciennes et des plus illustres du comté de Bourgogne. Plusieurs de ses membres sont mentionnés dans cet obituaire.

(2) Serait-il par hazard question ici de Charles-le-Chauve à qui la tradition attribuait la construction du « fort » de *Chasteau-Charlon* ?

Obiit domina Guillelma de la Combe.

§ Obiit Adame Bugne de Bescuy, qui a donnez aux religieuses de l'eglise Nostre-Dame de Chastel-Challon, pour son anniversaire celebré chascun an, trente florins. P. D.

III° Non. feb. — § Obiit D. Jo. Morelli, curatus de Menestru, qui legavit XVI solidos. L'andemain de la Chandeleuse de Nostre-Dame, l'on chante pour le curez de Menetrut la messe de *Suscepimus*.

II° Non. feb. — § Dame Marguerite de Lantainne (1), religieuse de ceans, a donné au corvent dis frans pour son anniversaire.

Obiit Agnes, monacha.

Obiit Humbertus, miles, de Pusjul.

Non. feb. — Obiit Willelmus, miles, — et Belez, laica, — et Robertus, presbiter.

VIII° id. feb. — Obiit domina Johanna de la Grange (2), scolaris.

VII° id. feb. — Obiit Stephanus, archidiaconus Salinis (3).

VI° id. feb. — Obiit Jacobus de Porta, presbiter, — Adeleta, conversa.

V° id. feb. — Petronilla, scolaris — Ermenia, conversa.

Dedicatio altaris sancti Nicholai.

IV° id. feb. — Obiit dominus...., miles de Pusjul.

Obiit Humbertus, prepositus Castri-Karoli (4).

(1) D'une famille franc-comtoise qui prit son nom de ce village. Henri de Lantenne figure comme témoin dans un traité passé en 1197, entre Etienne, comte de Bourgogne, et le duc de Bourgogne. Chifflet, *Lettre touchant Beatrix de Chalon.*

(2) La famille de la Grange était originaire de Château-Chalon.

(3) C'est lui qui rendit la sentence arbitrale de 1237, entre Jean de Chalon et l'abbesse Guillerma.

(4) Ce personnage figure comme témoin d'un accord antérieur à 1208, passé entre Etienne, comte de Bourgogne, et l'abbaye de Château-Chalon. Le Riche, p. 180.

III° ID. FEB. — § Obiit domina Claudia d'*Usye* (1), religiosa.

II° ID. FEB. — Obiit domina Johanna de Geniaco, scolaris.

XVI° KAL. MART. — Obiit Petrus Froleur, de Castellione.

Obiit Lucieta de Sasoy, scolaris.

Eodem die obierunt domina Guillemeta de Alaisia, priorissa, — et Ysabellia, neptis ejus, scolaris.

XV° KAL. MART. — § Madame Jehanne de Vauldrey (2), abbesse, et dame Katherine, sa sœur, ont donnez au covent cinquante frans.

XIV° KAL. MART. — Dame Guillame de Vadrier a donne à convent XXXII florins.

XII° KAL. MART. — Obiit Ermengars, conversa.

XI° KAL. MART. — Eodem die obierunt Elisabeth, conversa, — et O. Miles — Stephanus — Alaidis, domicella — et Hugo Salinensis.

X° KAL. MART. — Eodem die obierunt Anna, monacha, — Rainaldis, monacha, etc. — Poncia, conversa et Stephanus canonicus (3).

(1) Nous soulignons les mots d'une écriture plus moderne que la mention dans laquelle ils sont intercalés.

(2) Elle mourut, selon Le Riche, le 10 mai 1458. Elle appartenait à l'illustre famille franc-comtoise de ce nom, qui compta à toutes les époques des hommes de guerre de la plus grande bravoure. On nous permettra de citer ici un passage des *Mémoires* du duc de Saint-Simon, relatif à Jean-Charles de Vaudrey, appelé communément le *Chevalier* de Vaudrey. « Vaudrey étoit, dit-il, d'une naissance fort distinguée, du comté de Bourgogne, singulièrement bien fait, mais cadet et pauvre. De chanoine de Besançon, il prit un mousquet, devint capitaine de grenadiers, et reçut trente-deux blessures, dont plusieurs presques mortelles, à l'attaque de la contrescarpe de Coni, sans vouloir lâcher prise. Cette action le fit connoître et lui valut peu après le régiment de la Sarre. » Il fut tué au combat de Cassano en 1705.

(3) Un Etienne, chanoine de Besançon, figure comme témoin dans un diplôme de 1165, par lequel Frédéric Barberousse confirme les possessions de l'abbaye de Château-Chalon. LE RICHE, p. 175.

Obiit domina Katherina d'Andelot, abbatissa de Castro-Karoli, qui *(sic)* dedit unam vineam suam in loco dicto Sob-Roche pro anniversario suo. Pie Deus miserere anime ejus (1).

IX° Kal. mart.— Obiit dominus Hugo Bandeti, episcopus Lingonensis — cancellarius frater— et Stephanus, pro redditibus emendis pro anniversario suo (2).

VIII° Kal. mart. — Obiit Margarita de Clara-Valle, domina de Mons.

VII° Kal. mart.— § Obiit domina Guillemete de la Balme : at donez à covent pour ung adniversaire XXX florins.

VI° Kal. mart. — § Dame Katerine de Groson, dame Guillemette, dame Jake, ont donez à covent XXX florins pour ung adniversaire.

V° Kal. mart. — § Obiit domina Katherina de Sugneyo, quondam abbatissa (3).

IV° Kal. mart. — Obiit domina Margarita de Cogis, monacha. Pie Deus.

Obiit Jehanne, norie de feu messire Piere de Monsajon, qui a donez pour son anniversaire celebrez (un mot effacé) dix livres. P. D.

Obiit Beatrix de Rufiaco, scolaris. P. D.

III° Kal. mart. — Obiit Petrus, thesaurarius Bisuntinus.

Obiit domina Perreta de Salinis, scolaris.

Obiit Mabilia de Vates, scolaris.

II° Kal. mart. — Obiit Condra, monacha.

Margarita, conversa de Neblens.

Obiit Stephanus, capellanus de Dumblans.

Segnia, monialis de Lenth...

(1) Elle testait en 1405. Testaments de l'officialité de Besançon dans la col. Droz.

(2) Cette mention présente évidemment une lacune.

(3) Elle fut reconnue pour abbesse vers 1480, et il est fait mention d'elle dans un titre de 1488. Le Riche, p. 202 et 227.

Obiit Mahiat, priorissa Sancti-Lamani (1).

MARTIUS

Kalendis martii. — Obiit Clemens, presbiter.

Obiit Alexis, monacha Ledonis — Cuno, miles.

VI° Non. mart. — Obiit Malcipa, domina de Binant (2).

Obiit Jheremia, monacha — Angars, scolaris.

Obiit Poncia, conversa.

Obiit domina Amanz, conversa.

Obiit Cecilia, conversa.

V° Non. mart. — § Obiit dame Ysabielle d'Andelot, qui donai à covent chascuns anz III florins pour son adniversaire.

Obiit Sibilla, monacha.

§ Obiit dominus Willelmus de Vadri; et messire Jake de la Sale, curez de Castou-Challon, a donez à convent ugne vigne et unz champ pour une provent de car à Karemeentrant de Bourdes.

IV° Non. mart. — § Messire Gui, patron de Nevi, prebtre, curez de Domblanz et quarfier de Chastel-Chalon, a donez aux religieuses de Chastel-Chalon unz champt vert la vil de Blet (3), pour faire celebrer chascun an III messes

(1) Le prieuré de Saint-Lamain, dont cette mention montre l'ancienneté, était une de ces nombreuses colonies que l'abbaye de Château-Chalon avait envoyées dans les lieux où elle possédait des propriétés en quantité suffisante. Il subsista, selon Rousset, jusqu'aux guerres de Louis XI.

(1) C'est probablement celle que Dunod (*Nobiliaire*, p. 247) appelle Marchise, femme de Guy de Binans, premier membre connu de cette famille. Sur la fin du xiie siècle, elle et son mari donnaient, d'un commun accord, aux religieux du Miroir, une cuite de sel sur les salines de Lons-le-Saunier.

(1) Où était située cette ville de Blet, et qu'était-ce? La réponse serait facile si l'on voulait accepter la théorie émise par Rousset. Il

en leur euglise par III chapellains (1). . . . .
de la paroisse dudit lieu, et se fera en la Karesme chacun an, et de ce k'en recevez par Guiot de la Saule et Jehan Ardiot, le XIXme jour du mois de mart, l'an mil CCCC XXIV.

NON. MART. — Obiit Hugo de Roichele, miles.

Obiit domina Helia de Alba-Spina (2), scolaris.

VIII° ID. MART. — Obiit domina Johannetta de Presillie, laica.

VII° ID. MART. — § Obiit Vachier Guichet, de Chastel-Challon, qui a donez VIII gros chascun am pour sun anniversaire assis sus une vigne appelée en Estaillon, de la vigne de feu Huguenin Gonrai. P. D.

VI° ID. MART. — Obiit Ermengardis, monacha — Hugo, miles — et Guillelma — Hugo, monachus de Vertanbo.

Obiit Alidis de Roions —Agnes, conversa— Hugo, villicus [Castri-Karoli] (3).

Obiit domina Margarita de Arguelo, scolaris.

V° ID. MART. — Obiit frater Stephanus, dictus Malapert.

§ Domina Ludovica de Sugny, legavit pro anniversario suo vineam suam du Bras, acquisitam de Henry Maire.

IV° ID. MART. — Obiit domina Hude de Noris, que dedit decem solidos pro anniversario suo.

Obiit domina Margarita d'Amdelost, abbatissa Castri-Karoli.

§ Dame Marie de Rye a doné au convent XX florins pour son anniversaire, et se dit en Caresme.

existe dans le territoire de la commune de Domblans un lieu dit appelé aujourd'hui *la Ville*, et qui autrefois, s'appelait peut-être *la Ville de Blet* ou de *Bel*. Lorsqu'on tire *Domblans* de *Dominus Belenus*, et *Blandans* de *Bella Domina*, on peut accepter sans peine cette hypothèse.

(1) Une ligne a été effacée dans le manuscrit.

(2) Laubepin, famille de nom et d'armes. Geoffroy de Laubepin est nommé dans une donation faite avant 1131, par Guéric de Coligny à l'abbaye du Miroir. DUNOD, *nobiliaire*, p. 144.

(3) Il figure comme témoin de l'accord passé avant 1208, entre Etienne, comte de Bourgogne, et l'abbaye de Château-Chalon. LE RICHE, p. 180.

III° ID. MART. — Dedicatio altaris sancti Stephani.

Obiit Rosa, uxor...

Obiit Margarita de... (1).

Obiit Guido li Bers, — Teuticia et Rocla.

Obiit Ancisus, capellanus.

Obiit Gilbos, presbiter, — Aymo.

II° ID. MART. — Obiit Agnes de Joncivilla — Obiit Hugo, villicus Arlati (2), — Julieta, laïca.

§ Damoiselle Anne de Belfort, dame du Vernoy, donna au convent dix frans pour acheté dix solz de rente. R. I. P.

ID. MART. — Obiit Beatrix de Porlens, monacha.

Obiit Alba, filia Jhelis de Lyon, qui dedit vineam suam pro anniversario suo.

§ Obiit domina Henrieta de *Sugneyo*, abbatissa, que dedit XXV francos pro anniversario suo.

Obiit Guillelma de V.

XVII° KAL. APR. — Obiit domina Hugueta de Becin, scolaris.

Obiit domina Elinor d'Andelo, abbatissa de Castro-Karoli. Et en chante l'on en Caresme.

Obiit domina Elisabeth d'Arguel.

Obiit Nichola de Vadré, scolaris.

Obiit Guillelma, conversa.

Obiit Alis, conversa.

Messire Henry Gruel (3) a donnez cinq frans pour son anniversaire, de quoy l'on achety la place où est la maison du convent.

XVI° KAL. APR. — [Obiit] Renauda de Salinis.

XV° KAL. APR. — Obiit domina Guieta de Monteacuto.

XIV° KAL. APR. — Obiit Stephanus, comes Burgundie.

(1) La suite a été laissée en blanc ou effacée avec soin dans ces deux mentions.

(2) Ce personnage figure en 1208 comme témoin dans une donation du comte Etienne à l'abbesse Caprarie (V. les pièces justificatives).

(3) C'est peut-être Grivel qu'il faut lire.

Obiit Stephanus, monachus.

Obiit Girardus, clericus de Superalios.

XIII° KAL. APR. —Obiit Girardus, archiepiscopus Bisuntinus (1).

Obiit Alidis, laica — Julieta, laica.

Obiit Girardus, conversus.

Obiit Melina, conversa.

XII° KAL. APR. — Obiit Ysabella, dicta Blonde, de Neblens, scolaris.

§ Obiit Perenot Planois, lequé a donez quinse florins pour son anniversaire. P. D. M. A. E.

Obiit Helena, conversa.

Obiit Matheus, armiger de Bussy — Hugo, clericus de Arlato.

Obiit dominus Baro, canonicus et presbiter, qui dedit conventui nostro singulis annis unum cargis vini in vineam suam de Toriez.

XI° KAL. APR. — § Eodem die obiit domina Margarita de Monsageon, priorissa.

X° KAL. APR. — Eodem die obiit domina Claudia de Sugneyo, priorissa.

VIII° KAL. APR. — Obiit Eusebia.

Obiit Oldebarga.

Obiit Odolo.

Obiit Milo de Chillie et uxor ejus Elizabeth, — et Ermengars, conversa.

Obiit Petronilla, conversa.

Obiit Guido, miles de Balma — Johannes de Frontenay.

VII° KAL. APR. — Obiit domina Margarita de Lovaise, scolaris.

Obiit dominus Egidius de Rochele, qui dedit in perpetuum conventui et dominabus de Castro-Karoli XX solidos.

(1) Ce personnage est Gerard I, archevêque de Besançon, fils de Thiébaud de Rougemont. Il mourut en 1225.

§ Obiit Pereneta de Gevigeyo, que dedit conventui quinque florenos.

§ Domina Claudia de Falerens a donner au convent XV frans, et se dit en Caresme.

VI° Kal. apr. — Obiit Juliana, monacha — et Girardus, canonicus Salinis.

V° Kal. apr. — Obiit Roibundus, miles de Victorio (1).

Obiit Tibertus de Saileres.

Obiit domina Petronilla de Choiley, sacrista. P. D.

Obiit domina Guillelma de Binan, monacha.

Obiit domina Margarita de *Vaudrey*, priorissa.

IV° Kal. apr. — Obiit Vido de Faia (2).

Obiit Beatrix, monacha.

§ Domina Ludovica de Falerans a donner au convent XV frans, et ce dit en Caresme.

Obiit Blesmus, conversus.

Obiit Boso, miles.

Obiit Hugo, conversus.

Obiit Gilla, conversa.

II° Kal. apr. — Obiit dominus Stephanus Faber, qui dedit monialibus unum trecenarium quolibet anno persolvendum pro anniversario suo, situm super domum suam et super vineam de Sagey.

APRILIS

Kal. aprilis. — § Domina Henrieta de Rye dedit IIII[c] L frans.

IV° Non. apr. — § Dame Guie de Montaguz et dame

(1) Voiteur.

(2) Une bulle du pape Lucius II, de l'an 1184, mentionne au nombre des possessions de l'abbaye, l'église de Fay, et la maison de l'hermite Guy. C'est probablement de ce Guy qu'il est ici question.

Jehanne, sa mere, ont donnet à covent pour ung adniversaire XXX florins.

III° Non. apr. — Obiit Gillo, miles.

§ Damoiselle Perone de Poligny, novisse de l'abbaye de seans.

Obiit Athars de Binan.

Obiit Poncius de Pusul — Alis d'Arinto, conversa.

Obiit Margarita, monacha — Petrus de Ledone.

II° Non. apr. — Obiit nobilis vir Stephanus de Borgundia, canonicus Bisuntinus, qui dedit pro anniversario suo decem libras (1).

Obiit Ermengardis, monacha — Beatrix de Vorna (2), scolaris.

Non. apr. — Obiit Guillelma.

§ Obiit domina Katherina d'Andelo (3).

§ Obiit domina Stephana Gasgarre, cantatrix.

Obiit Adelina, scolaris.

VIII° id. apr. — Obiit Pretronilla, monacha — Glays, monacha — Stephanus, miles — Hugo, major — Farca, conversa — et Robertus, sacerdos.

VI° id. apr. — Obiit Aburgis.

V° id. apr. — Obiit Elizabeth, domina de Clara-Valle.

Obiit Galterus, monachus de Belfort (4).

(1) Il était fils du comte palatin Hugues. Dans son testament daté du mois de mai 1298, il lègue au monastère de Château-Chalon dix livrées de terre à prendre sur le puits de Salins, pour un anniversaire qui devra être célébré deux fois l'an. Chevalier, t. i, pp. 302-303.

(2) De Vorne ou de Verne. Elle appartenait peut-être à la famille du Verne, qui est originaire de l'ancien diocèse d'Autun, et qui eut, aux xiii° et xiv° siècles, des alliances avec les familles de Montagu, de Saint-Verain, etc.

(3) Elle fut élue abbesse de Château-Chalon le 27 novembre 1404, et mourut le 7 janvier 1428.

(4) Les moines de Gigny avaient des propriétés nombreuses à Beaufort. Ils y avaient construit un château au xii° siècle, et cette mention pourrait faire croire qu'ils y avaient établi un prieuré.

IV° ID. APR. — Obiit Raimmis, conversa — Falca de Sance.

III° ID. APR. — Obiit Aymo, prebiter.

II° ID. APR. — Obiit dominus Karolus, presbiter.

Obiit domina Henrieta de Vandans, sacrista.

§ Obiit domina Guillelma d'Arboy, priorissa.

ID. APR. — Obiit Estevenette, fille au Clerc.

§ Pierre Dorsant, seigneur de *Lomond*, et de la Neufville, a donné au convent de Chastel-Charlon, la somme de trante frans pour ung anniversaire qu'il prie estre dict tous les ans, le mardi de la grand septmainne, en Caresme.

Obiit Guido, dictus de Montfort.

Obiit Beatrix de Laintaine, scolaris.

Obiit domina Henrieta du Laverot, scolaris.

XVIII° KAL. MAii. — Obiit Maha de Borgundia, abbatissa Castri-Karoli (1).

Obiit Margarita de Juvigny, scolaris.

Obiit Laurencia, laica de Publi.

Obiit Petrus, conversus.

XVII° KAL. MAii. — Obiit domina Hanthonia de Mions, sacrista, § et domina Johanna de Myom.

Obiit domina Alidis de Vaudri, scolaris.

§ Messire Pierre Burget, de Chastel-Challon, prebtre, a donné aux religieuses dames de Chastel-Challon ung florin asis sur Combe.

XVI° KAL. MAii. — § Messire Claude de Vaultravers a donné au convent pour son anniversaire dix frans.

XV° KAL. MAii. — § Eodem die obiit messire Hugue Bouvelain. A doner au convant chascun an I florin assis sus

(1) Elle était fille du comte palatin Hugues, et sœur du comte Othon IV. Elle scellait de son sceau, au mois de mars 1281, un acte par lequel Chietar, dit Lancerot, se reconnaissait vassal de Jean de Chalon, sire d'Arlay : elle vivait encore en 1288, et faisait faire à cette date un *vidimus* authentique du diplôme de Frédéric Barberousse.

une veigne ceant en Mourtir, touchant ès hoirs de la dame d'Amour.

XIV° KAL. MAii. — Dedicatio [altaris] sancti Johannis evangeliste.

Obiit Falca, conversa.

XIII° KAL. MAii. — Obiit Poncia, conversa — Margarita, conversa — Husanna, villica de Arlato — Cecilia, conversa.

XII° KAL. MAii. — Obiit Ansericus, archiepiscopus Bisuntinus (1).

Obiit Degnardis, monacha.

§ Dame Claude du Vernois (2) a donné pour son anniversaire dix frans.

XI° KAL. MAii. — Obiit Anna, abbatissa — Maria, scolaris — Hugo de la Balma (3).

X° KAL. MAii. — Obiit Ysabella de Rubeo-Monte, scolaris.

Obiit Humbert li Bault, de Chastel-Challon, qui donna à covent trente florins pour ung adniversaire.

Obiit Guillerma de Chey.

IX° KAL. MAii. — Obiit Ricaldus, vice-comes.

Obiit Anna, monacha — Aymo Gutellus, de Ledone (4) — Willermus, clericus.

VIII° KAL. MAii. — Obiit Guido de Balma.

Obiit Charles de Beliars.

(1) Ansèric, LIV° archevêque de Besançon, selon DUNOD, fut élu en 1117, et mourut en 1134, le 20 avril. Cette date donnée par les obituaires de Besançon, concorde avec celle de notre obituaire.

(2) Cette dame était probablement l'épouse de Claude du Vernois, dont la famille tirait son nom d'une terre voisine d'Arbois. Elle testa en 1520.

(3) Il vivait en 1147, et fut témoin d'un don du comte Etienne à l'abbaye de Cluny. CHIFFLET, *Lettre touchant Beatrix*, p. 125. FINOT, ouv. cité p. 69.

(4) Il vivait en 1170, et figure comme témoin dans une charte donnée à cette date, par Girard de Vienne, comte de Mâcon, en faveur de l'abbaye de Cluny. FINOT, ouv. cité p. 76.

VII° KAL. MAii. — Obiit domina Margarita de Sancto-Lupicino, scolaris.

VI° KAL. MAii. — Obiit Hugo, dapifer (1) — Anna de Monte-Moreto (2) — Elizabeth, scolaris — Bernardus, miles — Cecilia, domicella.

Obiit Agnes, monacha de Ambronia.

IV° KAL. MAii. — § Madame Janne de Tarnau, religieuse de ceans, a donnez au convent dix solz de rante, ensemble le reliquaire de Nostre-Dame, pour son anniversaire.

III° KAL. MAii. — Obiit Navancia, conversa — Renaudus, armiger.

PRID. KAL. MAii. — Obiit Agnes, conversa — Mabillia, monacha — Gilebers, domicellus — Clemencia, domicella.

Obiit Willelmus.

Obiit domina Ysabella de Andelot, monacha.

MAIUS

KAL. MAii. — Obiit Agnes de Balma.

§ Madame Katherine de Rye et Madame Jehanne de Rye, religieuses de ceans, ont donnez vingt-cinq frans pour leur anniversaire, et [se] dit tous les ans le vendredi apres l'Assencion Nostre-Seigneur.

VI° NON. MAii. — Obiit uxor Poncii, dicti de Polignaco.

V° NON. MAii. — Obiit domina Guillelma [de] Vadreo, priorissa.

Obiit domina Margarita de Cotet, sacrista.

IV° NON. MAii. — § Le IIIIe jour du mois de may est la feste du saint Souaire; et a fondez la messe noble et reve-

(1) Hugues de la Tour, selon Dunod, sénéchal de l'archevêché de Besançon. Un Hugues se rencontre avec ce titre dans des chartes de 1134, 1148 et 1189. DUNOD, *Nobiliaire*, p. 184.

(2) D'une famille qui tirait son nom du château de Montmorot.

rant dame, dame Katherine de Rye, abbesse; et a deux solz le carfied pour la messe, que ce paye ce dit jour par celle que tiendra le revenu du convent. C'elle vient le mercredi ou vendredi, ledit carfied doit trois messes, et aulx aultres jours deux messes.

Obiit dominus de Roseaco (1), miles.

Domina Margarita de Andelost, domina de Couges, et Johannes dominus de Couge, qui dedit L florenos pro anniversario suo. P. D. M. A. E.

III° Non. maii. — Obiit Maria, monacha — Willermus de Victorio — Poncia de Chains — Ricardus de Ensello. — Obiit soror de Frontenea — et Clemencia de Ledone.

II° Non. maii. — Obiit Bernardus de Bunges.

§ Damoyselle Annez de Montagu, dame de Publy, a donné au convent pour son anniversaire trante frans.

Non. maii. — Obiit domina Alaisia de Ruppe-Forti, abbatissa (2).

Obiit domina Margarita la Gaignerre de Chelley, scolaris.

VII° id. maii. — § Jehan Goy a donnez cingt frans pour son anniversaire et trois frans pour *Salve regina* de primes.

Obiit Hugo, canonicus.

Translatio sancti Nicholai.

VI° id. maii. — Obiit Aya, monacha — et Stephanus, miles — Liegars, conversa.

(1) Cette mention désigne évidemment un seigneur de Rosay, et cette forme *de Roseaco* indique une ancienneté très-reculée.

(2) On ignore la date du gouvernement de cette abbesse. Elle appartenait à le famille de Rochefort, qui était originaire du comté de Bourgogne, comme on peut en juger par le fragment suivant de l'épitaphe de Guy de Rochefort, chancelier de France :

« Extrait estoit du très-noble lignaige
« Du nom, des armes et du haut vasselaige
« De Roichefort, où comté de Bourgongne :
« Chevalier fut en loix prudent et saige. »

Dunod, *Nobiliaire*, p. 157.

Obiit Hugo, capellanus de Ministrolio.

V° ID. MAii. — Obiit Renardus, miles de Vittorio (1).

Eodem die obiit domina Egidia de Chayaco. P. D. M. A. E.

§ Eodem die obiit domina Johanna de Vaudrey, abbatissa hujus loci. P. D. M. A. E. (2).

IIII° ID. MAII. — § Dame Katherine de Montront a donné dix francs pour son anniversaire.

Obiit Ricaldus de Muneto, armiger.

Obiit Petronilla, scolaris — Rolandus, miles — Nobertus, sacerdos.

III° ID. MAII. —Obiit Euphemia, monacha.

Obiit Petrus Lombardi, cocus (3).

ID. MAII. — Obiit Johanneta de Bello-Respectu, scolaris.

§ Obiit magister Johannes de Domblans, qui dedit quinque solidos.

ID. MAII. — Obiit Annes de Blia, scolaris (4).

XVII° KAL. JUNII. — Obiit domina Poncia de Chandevers — Vido, miles de Marchia (5) — et Alis Laica.

Obiit Bernarda, monacha.

Obiit Adelma, monacha.

XVI° KAL. JUN. — Obiit dominus Johannes de Orgeletto (6), prepositus Sancti-Jo..., qui dedit centum solidos

(1) Il fut témoin de l'accord passé, avant 1208, entre Etienne, comte de Bourgogne, et l'abbaye de Château-Chalon. LE RICHE, p. 180.

(2) Elle mourut en 1458. LE RICHE, p. 227.

(3) Il vivait en 1170 et figure comme témoin dans la donation déjà citée, faite par le comte Etienne à l'abbaye de Château-Chalon. CHIFFLET, ouv. cité, p. 134.

(4) Une famille noble du nom de Blye possédait au XIII° siècle la prévôté de ce village qui dépendait en toute justice de la baronnie de Binans.

(5) Il vivait en 1147, époque à laquelle il parait comme témoin d'un don fait par le comte Etienne à l'abbaye de Cluny. LE RICHE, p. 105.

(6) Ce Jean d'Orgelet devait être un personnage important, puisqu'il donna cent sous de rente annuelle. Il appartenait à une famille qui possédait en fief héréditaire la prévôté d'Orgelet,

annuatim monialibus Castri-Karoli, sitos in territorio de *Belissino ?*

XV° KAL. JUN. — Obiit domina Jacqueta de Grosone, scolaris (1).

XIV° KAL. JUN. — Obiit domina Hugueta de Bussi, scolaris — Pereneta femme que fu Jehan Guillet — Obiit Humbertus, pater Petronille abbatisse — Guido, miles de Flamerens.

Obiit Johannes Lomberti, qui dedit centum francos conventui pro anniversario suo.

XIII° KAL. JUN. — Obiit Odette de Monront, que dedit unum psalterium en romant (2) à covent.

Obiit Alidis, — et Leticia, — et Agnes, domicella.

XII° KAL. JUN. — Obiit Tiburgis, preposita.

§ Obiit Guillemette de Ville qui a donné a convent V solz.

§ Madame Claude de Grammont, religieuse de ceans, a donnez pour son anniversaire vingt frans au convent de ceans.

XI° KAL. JUN. — § Madame Claude Poligny, religieuse de ceans, a donné pour son anniversaire doze frans.

Obiit Elizabeth Majorissa, conversa.

X° KAL. JUN. — § Claude de... (3), femme Girard de Groson, qui a donné V solz.

§ [Cla]ude de Chavirier, femme noble Jehan de Salins, a donné ving livres..... pour son anniversaire.

VIII° KAL. JUN. — Petronilla, mater Stephani Lombierdi, de Castro Karoli.

Obiit Adelina, conversa.

Cecilia, monacha.

Catharina, conversa.

(1) D'une famille qui tirait son nom du village de Groson et qui s'est éteinte vers le milieu du XV[e] siècle.

(2) C. a. d. un psautier traduit en langue vulgaire.

(3) Le nom a été effacé.

VII° KAL. JUN. — Obiit magister Hugo de Niviaco, qui dedit unam vineam sitam in territorio de Niviaco. — Vacherius Guicheti, et dedit quatuordecim florenos.

§ Dame Guillaume de Luyrieux (1) a donné pour son anniversaire vingt frans.

V° KAL. JUN. — Obiit Margarita de Frenhelent.

IV° KAL. JUN. — § Obiit Jannete, fille Gilot Garnier, qui a donné a convent dix frans.

§ Claude de la Saule a donne trois solz estevenanz de rente sur sa vigne de Poumier, pour l'anniversaire de luy et de sa femme Perrenette (2).

III° KAL. JUN. — § Madame Claude de la Baulme a doner dix frans pour son anniversaire et deux frans, à la messe de Costebrune.

Translatio sanctorum Ferreoli et Ferrucii.

II° KAL. JUN. — Obiit Humbertus, miles — Margarita, laica — Humbertus, canonicus.

§ Messire Vaulchier Grand, des Crosets, a donner six frans pour son anniversaire, et six frans et demy au *Salve Regina*.

JUNIUS

KAL. JUNII. — Obiit Cecilia, monacha — Agerius, presbiter — Rolandus, miles — Humbertus, miles — Lambertus, miles — Olardus, miles — Humbertus, miles de la Balma (3).

(1) Elle était fille de Claude de Luyrieux, seigneur de Flacey, et de Claudine de Peyzieu, dame de Bussigneu.

(2) Jehanne de la Saule, fille de Claude de la Saule, écuyer, faisait, en 1473, hommage au comte de Bourgogne, pour quatorze vieux gros de rente, et moitié de la sergenterie noble de Château-Chalon et de Voiteur. Arch. du Doubs, anc. ch. des Comptes, C. 136.

(3) Il fut témoin de la restitution faite par le comte Etienne des biens et droits usurpés sur l'abbaye par son oncle, le comte Girard. LE RICHE, p. 270.

IIII° NON. JUN. — Obiit frater Guido, curatus Castri-Caroli (1).

§ A donner à convent vint livres pour l'anniversaire de feu messire Andrieu de Roiches, et dame Jehanne de Roiches, fille audit messire Andrieu, a donnés audit convent vint livres pour son anniversaire. Dieu ait leur ame.

§ Madame Katherine de Sugny, prieuse, a donnez quatre solz de rante pour le jour de la Trinitez, assi ung solz pour le prebtre qui dira la messe, ung solz pour le diacre, ung solz pour le soubz-diacre et ung solz pour la secretaine qui sonnera le *Gloria in excelsis*...

III° NON. JUN. — § Madame Marie, et Philiberte de Colligny, seurs et religieuses de ceans, ont donnés trante frans pour leurs anniversaires, lequel se dictz la veille de la Feste-Dieu.

II° NON. JUN. — Obiit Andjudis, monacha — Adela, monacha.

NON. JUN. — Obiit Johannes, conversus de les Faises.

VII° ID. JUN. — Obiit Margarita *du Doux* (2).

§ Dames Catherine et Magdelainne de Lantainne, sœurs, religieuses de ceans, ont donnez douze [solz] de rente pour leur anniversaire, que se dit en Caresme, apres celluy des dames de Fallerans.

VI° ID. JUN. — § Obiit domina Claudia de Polignaco. *Anima ejus in pace requiescat.*

V° ID. JUN. — Obiit Anna, monacha — et Stephana, conversa.

Obiit Clemencia, laica.

IIII° ID. JUN. — Obiit Stephaneta, relicta.

(1) Un Guy, clerc de l'église de Château-Chalon, figure dans une charte de 1165. DUNOD, *Hist. du Comté*, t. II, p. CVIII.

(2) Plusieurs femmes de ce nom figurent dans notre obituaire ; le manuscrit d'où nous le tirons avait été donné à l'abbaye, en 1416, par l'une d'elles.

III° ID. JUN. — Obiit domina Hugueta de Frontenay, monacha.

II° ID. JUN. — Obiit domina contessa *(sic)* de Vienna, electa et administratrix ecclesie Beate-Marie de Castro-Karoli.

§ Dame Jaqueline de Montessu, religieuse de ceans, a donner dix frans et demy pour chanter deux *Salve* à la Visitation et Presentation Nostre-Dame.

IDUS JUN. — Obiit Stephanus, electus.

Obiit Eugenia, monacha — Katharina, monacha — Aymo de Riviniaco (1) — Jobertus, miles.

XVIII° KAL. JUL. — Obiit Alaïs, mater abbatisse Guillelme.

Obiit Elizabeth, conversa.

Obiit Poncia de Clara-Valle, conversa.

XVII° KAL. JUL. — § Dames Julianne, Ysaul et Marguerite de Menthon (2), religieuses, ont fondez la messe le jour de saint Bernard, à note, pour cinquante solz à reachat de cinquante frans; et prent le carfier qui dit la messe comme l'une des dames; et dit l'on à matine, et à vespre, et à toutes les heures une oraison ; et dit on apres les XV pseaulmes, *De profundis* sur la tombe et *Libera me* pour les dites dames de Menthon; et pour se faire, ont donné à convent vint frans.

Obiit domina Alesia de Vianna, domina de *Sovens*, que dedit pro anniversario suo XXX florins.

Obiit Clemencia de Bussie.

Preta de Vercheus, scolaris.

XV° KAL. JUL. — Obiit Flandina, monacha — Petronilla, scolaris — Guillelmus, conversus — magister Renaudus, capellanus Sancti-Petri.

(1) Son nom se rencontre au bas d'une charte sans date, par laquelle Etienne, comte de Bourgogne, rend à l'abbaye les biens que son oncle Girard, avait injustement usurpés. LE RICHE, p. 270.

(2) Elles étaient toutes les trois filles de Jeanne de Varva et de François de Menthon, qui testa en 1455.

XIV° Kal. jul. — § Domina Henrieta (de Sancto ou Lancto) dedit conventui, pro anniversario suo, decem solidos, ut patet per litteras.

XIII° Kal. jul. — Obiit domina Johanna de Vernoys.

§ Dame Magdelaine de Vautraval a donné pour son anniversaire dix frans.

§ Demoiselle Claudine de Vaultravers a donné dix frans pour son anniversaire : et depuis a donner dix frans pour dire la prose, M. . . . . sterilem à leurs anniversaires, dans les octaves de la Visitation.

Obiit dominus Johannes.

XII° Kal. jul. — Obiit Licendis, conversa — et Tiburgis, monacha.

Eodem die obiit Aaldus (1), abbas Sancti-Eugendi (2) — et Hugo, clericus.

XI° Kal. jul. — Obiit Vincentius, presbiter — Guichardus, miles.

Obiit Lucia, conversa.

X° Kal. jul. — Obiit Stephanus, cementarius, qui contexit luminario sancte Marie in pratoronum olei, et alium luminario dormitorii.

§ Dame Magdelainne de Falerans, religieuse de ceans, a donné pour son anniversaire dix frans; et en chante on le jour des mille Martiers.

IX° Kal. jul. — Obiit venerabilis vir dominus Aymo de Sancto-Juliano, canonicus Bisuntinus.

§ Parreneste Mychiel, de Publy, a donné dix frans pour son anniversaire ; et depuis a donnez vingt et huict frans pour estre participante en plusieurs fondacions fondées en leur eglise de Nostre-Dame.

(1) Cet abbé ne figure pas dans la liste des abbés de Saint-Claude donnée par Dunod, *Histoire du Comté*, t. II, p. 115.

(2) Saint-Oyend-de-Joux, ou Saint-Claude, abbaye bénédictine du diocèse de Lyon, sécularisée en 1742, et devenue siége de l'évêché de Saint-Claude.

VIIIe

VIII° KAL. JUL. — § Dame Jehanne de la Tour a donné dix frans pour son anniversaire (1).

VII° KAL. JUL. — Obiit Girardus, presbiter Castri-Karoli — Guido de Arlato — Estiburgis, preposita.

Obiit Humbertus vice-comes de Frontenay (2).

VI° KAL. JUL. — Obiit domina Symoneta, uxor domini Humberti de Munet.

§ Obiit Richarda, uxor Johannis Thuron, et [dedit] decem florenos.

§ Johanneta, uxor Johannis Thuron prediti, dedit quinque francos.

V° KAL. JUL. — Claude Grael et sa femme ont donné au convent cinq frans.

Obiit domina Johanna de Vel-Sexel, scolaris.

IIII° KAL. JUL.— § Domina Margarita de Vaulgrineuse (3) dedit conventui quindecim florenos monete.

§ Anthonia de Poilpueig dedit conventui decem florenos monete.

III° KAL. JUL. — Obiit domina Margarita de C[o]uge; dedit conventui pro anniversario suo, quadragenta florenos — et domina Guieta de Couges, dame de Marnix.

PRIDE. KAL. JUL. — Obiit Petrus de Cons.

(1) Elle appartenait probablement à la famille franc-comtoise de ce nom, à qui les archevêques de Besançon avaient conféré l'office héréditaire de sénéchal.

(2) Il fut témoin de la charte sans date, par laquelle le comte Etienne restitua à l'abbaye ce que son oncle, le comte Girard, lui avait enlevé, et par laquelle il abandonna lui-même tous les droits qu'il pouvait avoir sur les biens usurpés. LE RICHE, p. 270.

(3) Elle était probablement fille de Jean de Vaugrigneuse, VII° du nom, qui vivait sur la fin du XIV° siècle, et appartenait à la famille bressanne qui possédait le château de ce nom, situé au-dessus de Cornod.

JULIUS

KAL. JULII. — Obiit Agnes de (le nom a été omis).

V° NON. JUL. — § Anthonia de Vullafens, domina de Montens, dedit conventui quindecim francos aureos.

§ Perrenete Racine a donner à l'eglise pour ung anniversaire, pour elle, son frère, sa mère et messire Jehan, son oncle, dix frans.

Obiit dominus Johannes.

Obiit Guillelma de Branges, scolaris.

§ Monsieur de Costebrune a donnez à l'eglise de ceans deulx cent et dix frans pour une grand messe qui se dist toutes les [n]uef septmaines, assavoir le sebmedi; et cinq petites qui se dient es cinq festes de Nostre-Dame, et pour ung anniversaire, pour luy et son cousin Jehan de Rye, bastard de Costebrune, ont donnez les revertement estans en ladicte église.

IIII° NON JUL. — § Reverande dame Marie de Rye, humble abbesse de ceans, a donné, pour son anniversaire en l'eglise de ceans, la somme de vingt frans, qui se doit dire le jour des Cendres.

Obiit Cecilia, monacha.

III° NON JUL. — Obiit Petronilla et Ermengars de Pusjul.

Obiit Jacobus de Montmorot (1).

II° NON JUL. — Obiit Damassus, conversus.

§ Madame Denyse de (mot effacé), dame de Beaulfort, a donnez trante frans pour son anniversaire qui se dit apres cestuy la de ma reverende dame Marye de Rye.

(1) Il était fils de Pierre de Montmorot, et il approuva en cette qualité la donation faite par son père, en 1200, aux Chartreux de Bonlieu. DUNOD, nobiliaire p. 139. DUBOUCHET, preuves de l'Hist. de Coligny, pp. 44-48.

Obiit Jocerandus, presbyter de Besens.

NONIS JUL. — Obiit magister Hugo — et Henricus, presbiter.

Obiit domina Margot du Biolois.

§ Dame Marie de Cise, femme maistre Jehan Morand, a donné quinze solz estevenans de rente.

§ Honorable homme Jehan Morand a donné dix frans pour son anniversaire.

VII° ID. JUL. — Eodem die obierunt Perinote Lanotez, qui a donné a covent III florin — et Parrenote Bernarde a donné a covent VI florin — Janote la Jote a donné à covent ces biens — Huguete, la femme Andrier, a donne [à] covent VI florin. P. D.

VI° ID. JUL. — Obiit Perreta, femme Allablet, qui donay ung[ne] vigne seanz Soz-Roche. P. D.

Clemence de Bornay.

IIII° ID. JUL. — Obiit Beatrix, de Campo-Diverso (1), monacha.

§ Dame Claudine de la Baulme a donner cinquante frans pour son anniversaire pour qui soit dict le mercredi et vendredi plus proche après cestuy la de Monsieur de Fenarre (2).

III° ID. JUL. — Obiit domina Marie Duretal.

Obiit domina Elizabeth de Bleterens (3), monacha. P. D.

(1) Cette mention nous révèle l'existence d'un prieuré à Champdivers, dont l'église, simplement qualifiée de chapelle, est d'ailleurs rangée au rang des possessions de l'abbaye de Château-Chalon par les bulles d'Adrien IV, de 1154 et 1155, et par le diplôme de 1165.

(2) Elle était fille de Claude de la Baume, comte de Montrevel, aurait épousé Claude de la Guiche en 1455, ou bien de Gui de la Baume et aurait été religieuse à Château-Chalon, puis abbesse de Saint-Andoche d'Autun.

(3) Cette religieuse appartenait sans doute à une famille de Bletterans qui possédait le fief de la châtellenie de ce lieu. Un Humbert de Bletterans vivait en 1134; un autre Humbert de Bletterans fut envoyé en ôtage pour le roi Jean le Bon en 1360, et plusieurs membres de cette famille ont été chanoines de Lyon et de Mâcon. ROUSSET, t. I p. 250.

II° ID. JUL. — § Haulte et genereuse dame, dame Claude de Rye, contesse de Varax et de la Roche, vesve de feu messire Jehan de la Palux, vivant conte desditz lieux, a fondé en l'eglize de ceans une grand messe solempnelle de la Trinité perpetuellement, disant le premier jour de tous les mois de l'an ; et pour la fondacion et dotacion d'icelle a donné aux dames abesse et religieuses trois cent frans; et du depuis en augmentation a donné ladicte dame cent frans.

ID. JUL. — Obiit magister Humbertus de Plasiacho — et Johannes, clericus.

Obiit Adelina, conversa — Englantina Marchis — Petrus de Bornay — Guido de Oricort.

Obiit Stephanus Magnins, decanus — Guia, scolaris.

XVII° KAL. AUGUSTI. — Obiit frater Willelmus de ordine Fratrum Predicatorum.

Obiit Willelmus, miles de Binam (1).

XVI° KAL. AUG. — Obiit domina Elizabeth de Chalon, scolaris.

XV° KAL. AUG. — Obiit Ermengardis, monacha.

Obiit Aymardus abbas Sancti-Sulpicii (2).

§ Dame Jehanne de Falerans, religieuse de ceans, a donné dix frans pour son anniversaire.

XIV° KAL. AUG. — Messire Pierre Michaulx, confesseur de ceans, a donné dix frans pour son anniversaire et cinq frans en pieuses fondations.

Obiit Ermengardis, uxor Guidonis de Pusjul (3).

Obiit Petrus, monachus.

(1) Il était fils de Guy de Binan et vivait dans la seconde moitié du XIII[e] siècle.

(2) Appelé *Aynardus* dans l'*Obituaire de l'Eglise de Lyon*. (p. 73). Il fut élu abbé de St-Sulpice en Bugey vers 1136, fonda, vers 1163, l'abbaye de Chassagne en Bresse, et mourut vers 1165 (GUICHENON, Hist. de Bresse, 2[e] partie, p. 102).

(3) Guy de Pusjul fut témoin de la donation faite, vers 1208, par le comte Etienne à l'abbesse Caprarie (Preuves).

§ Haulte et puissante dame, dame Claude de Rye (1), contesse de Varax et de la Roche, vefve de messire Jehan de la Palud à son vivant conte desdits lieux, a donné aux dames abbesse et religieuses de ceans cent escus d'or souleil pour ung anniversaire qui se dira chascun an, et pour estre associée en toutes les fondations et biensfaictz du convent.

XIII° KAL. AUG. — § Reverende dame, madame Catherine de Rye, abbesse de ceans, a donné à l'eglise de ceans dix escus d'or au nom de feu Michiel Laborier, filz de Regnauld Laborier, de Certe-Mery (2), subject et serviteur de ladicte abbaye, pour prier Dieu pour luy.

§ Obiit Guieta, feme de feu Besençon Berta, qui a donez quatre sol pour son anniversaire chascun an.

Obiit Alexis de Neblens, scolaris.

XII° KAL. AUG. — Obiit Hugua, uxor domini Guidonis le Bois.

XI° KAL. AUG. — Obiit Jordana — Ypelendis, conversa — Anna, laica.

Obiit Cecilia, monacha — Adelina, conversa.

Obiit Guillemette Jocont qui a donné à convent X florins.

§ Obiit domina Margarita de Varax, religiosa.

Obiit Elisendis de Balma.

X° KAL. AUG. — Obiit domina Margarita de Chastelley, scolaris.

(1) Fille de Simon de Rye, seigneur de Balançon, et de Jeanne de la Baume Montrevel, elle était sœur des abbesses de ce nom et c'est par elle que les grands biens de la maison de la Palud passèrent à celle de Rye; Jean de la Palud était mort de la peste en 1543.

(2) Certemery, canton de Villers-Farlay; ce village, aujourd'hui extrêmement réduit, paraît avoir eu autrefois beaucoup plus d'importance. Il appartenait en toute justice à l'abbaye de Château-Chalon: ses habitants étaient de condition mainmortable. On voit dans l'église du bourg de Château-Chalon une tombe du XVI° siècle recouvrant le corps de Pierre-Philippe de la Fay, châtelain de Certemery.

§ Obiit Girard Grillot, lequel a donné dix frans pour son anniversaire.

IX° KAL. AUG. — Obiit Ermengardis, monacha.

VIII° KAL. AUG. — § Obiit Nichole de la Tourre, qui a donné à covent une vigne pour la pitance le jour de la feste Dieu. Et celles que ne sunt en ladite eglise ce jour, n'i provien riens.

Obiit Elizabeth, monacha — Abricus de Ripa, miles et uxor ejus Simonda — Sybilla, conversa — Alampsis, scolaris.

VII° KAL. AUG. — § Guillemette Gauthière, de Saint-Germain-du-Bois, donna au convent pour son anniversaire X frans, etc.

Obiit ... metissa de Belchemin, scolaris.

§ Dame Guillemette *de Merlet*, prieuse, a donné au convent cent frans pour une prebende de char, et la doit l'on donner le dimanche avant ..... de advent chascun an, et veult que son adniversaire soit dict apres celluy des dames de Flamerens.....

IIII° KAL. AUG. — Obiit Alidis, monacha — Beatrix, laica.

Obiit Humbertus, capellanus de Castro-Karoli (1).

§ Noble homme Guillaume David, de Salins, a donné cinq frans à l'eglise de ceans.

III° KAL. AUG. — Obiit domina Johanna de Monteacuto, scolaris.

Obiit domina Guieta de la Tour, scolaris.

PRID. KAL. AUG. — Obiit Miracla, conversa.

§ Dame Janne de Falerans a donné quinze frans pour son anniversaire.

Obiit domina Mathias de Fouvens.

(1) Un Humbert, clerc de Château-Chalon, figure comme témoin, en 1165, dans la charte accordée à cette abbaye par Frédéric Barberousse. DUNOD, *Hist. du Comté*, preuves p. XCVIII.

§ Madame Philibert de Chaussin a donnez dix frans pour son anniversaire.

AUGUSTUS

IIII° NON. AUG. — Obiit domina Clemencia de Vendrier, scolaris.

III° NON. AUG. — Obiit domina Katherina de Grisione, scolaris.

Obiit Johanneta de Rie, scolaris.

NON. AUG. — Obiit Juliana, monacha — et Laurencia, domicella — et Humbertus, miles.

VIII° ID. AUG. — § Dame Marie Duretal a donner au convent dix frans pour son anniversaire. Dieu aye son âme.

Obiit domina Rosa de Roife, scolaris.

VII° ID. AUG. — Obiit domina Symoneta de Vadrier, scolaris.

VI° ID. AUG. — Obiit Amelina, monacha — et mater ejus Petronilla.

V° ID. AUG. — Obiit Beatrix, monacha — Sibilia, laica.

Obiit Elizabeth de Mion, scolaris.

IIII° ID. AUG. — Obiit domina Maria, monacha, dicta Bruna.

III° ID. AUG. — Obiit domina Echillande (1) de la Roiche, dame de Mirebeal, qui a donné pour son anniversaire X florins, dont fut achetée là maison devant l'aule.

Dame Francoise de Menthon (2), religieuse de ceans, a donné vuit sols de rente pour son anniversaire, etc.

(1) Archillande, femme de Vauthier de Vienne, seigneur de Mirebel. Elle mourut en 1343, laissant deux fils, Henri, sire de Mirebel et Jean II, archevêque de Besançon.

(2) Elle était fille de Georges, baron de Menthon, et de Marie de Coligny.

Id. aug. — Obiit domina Petronilla, uxor domini Guidonis de Superalios.

XIX° Kal. sept. — Obiit domina Guillelma d'Andelost, abbatissa (1).

XVIII° Kal. sept. — § Katherin Tissot, notaire, a donné XX frans pour acquerrir XX solz, tant pour l'augmentation du *Salve regina* cothidien, que pour un *Salve* et les versets et oraisons à chascune feste de Nostre-Dame de l'an ; et y prent la dame secretainne ung solz à chascune feste.

§ Dame Denyse du Pin, religieuse en l'abbaye de ceans, a donné vingt-six frans pour son anniversaire.

XVII° Kal. sept. — Obiit Tyrricus, presbiter (2) ; — obiit Lucia, scolaris — Petrus, decanus Mantanie.

Obiit Agnes, scolaris.

Obiit Regina, scolaris.

XVI° Kal. sept. — § Dominus Petrus Chaussin dedit quinque francos pro anniversario suo.

XV° Kal. sept. — Obiit Ylieta, scolaris.

§ Obiit domina Margarita de Cle[r]mont, religiosa.

XIIII° Kal. sept. — Obiit Willelma, monacha.

XIII° Kal. sept. — Garoldus, miles — Jocerandus Ambroniaci — Willelma, preposita de Arlato.

XII° Kal. sept. — Obiit dominus Odo de Noirs (3), presbiter, qui dedit religiosis *dominabus (sic)*, bene merenti-

(1) Par acte du 26 mars 1396, les dames de Château-Chalon déclarent qu'elles ont élu Guillaume d'Andelot pour abbesse, et qu'elles la reconnaissent noble à tous les degrés de parenté requis. *Invent. de Château-Chalon*, fonds Moreau, n° 872.

(2) Un Tirricus figure avec la qualité de chapelain de l'abbesse Petronille, comme témoin dans un acte constatant que le comte Girard a approuvé la donation d'une *berne* de muire, faite à l'abbaye par Aremburge, mère d'Aymon Gontelli, pour l'entretien d'Alaïs, sa fille, que le couvent avait admise dans son sein (Preuves).

(3) L'abbaye de Château-Chalon possédait une partie de la seigneurie de Noir. L'abbesse Mahaut avait affranchi le territoire qui dépendait d'elle au mois de septembre 1275.

bus et capellano dicte ecclesie maralia Quator Temporum et vigiliarum, et die Veneris Sancti, et adhuc dicto capellano maralia Quadragesime ; et dedit dictis dominabus adhuc decem florenos pro anniversario.

XI° KAL. SEPT. — Obiit Guillelma de Prusilliaco, scolaris — et frater Guillelmus de Gomerans, ordinis Fratrum Minorum.

Obiit magister Petrus, archidiaconus de.... Favernay ?

X° KAL. SEPT. — Obiit Bartholomeus, presbiter de Nores.

Obiit Bernardus, miles et canonicus — Galterus, canonicus — Dominus Philippus [de] Neblens (1) — Bernardus, sacerdos.

Obiit Stephanus de Balma (2).

Obiit Guichardus, frater Willelme, abbatisse (3) — Margarita, laica.

Obiit Johannes, dictus Rapini, de Victorio.

IX° KAL. SEPT. — Obiit dominus Hugo, curatus de Sovent, qui dedit et concessit monialibus de Castro-Karoli XXV sollidos annuatim pro elemosina sua.

XIII° KAL. SEPT. — Obiit Elizabeth de Monte-Moreto.

Domina Kathrina et domina Johanna de Mione dederunt duos francos annuatim pro anniversario.

(1) Philippe de Vienne, seigneur de Neublans, vivait dans la première moitié du XIV[e] siècle.

(2) La famille de la Baume-Montrevel compte plusieurs membres de ce nom. Le premier, Etienne, dit le Galois de la Baume, seigneur de Valfin, vivait en 1266 ; le second était lieutenant-général du roi en Languedoc et grand-maître des arbalétriers de France ; le troisième, son frère, fut doyen de Saint-Jean de Lyon, et enfin, Etienne, bâtard de la Baume, est désigné comme fils du second, par Guichenon (*Histoire de Bresse et de Bugey*, 3[e] *partie*, p. 16-20).

(3) Cette abbesse est citée dans la sentence arbitrale rendue en 1237, entre Jean de Chalon le Sage et l'abbaye de Château-Chalon. Une mention de notre obituaire nous montre qu'elle appartenait à la famille de Monnet. LE RICHE, p. 186.

§ Messire Jehan Moran a doné dix salut (1) d'ort à covent por ung anniversaire.

§ Messire Claude Wuillemin, prebtre, curé de Chastel-Charlon à doné a convent vint frans.

VI° KAL. SEPT. Obiit Poncius, monachus — Fina, laica.

Obiit Johannes Boliers, presbiter de Arinto.

Obiit Benedicta, monacha — Johannes, archidiaconus — Hugo, canonicus de Voytous (2).

Obiit dominus Jacobus de..... archidiaconus Favernei. P. D.

Obiit Petronilla, scolaris de Ambronai.

Obiit Petronilla, monacha.

VI° KAL. SEPT. Obiit dominus Guido, miles de Superalios.

Obiit domina Margarita de Mugneto, scolaris.

V° KAL SEPT. — Obiit Stephanus de Verna et Amez, frater ejus, et Guillelmus, fratres.

Obiit domina Alidis de Tonnare, sacrista.

IIII° KAL. SEPT. — Obiit Hugo de Ripa, miles (3).

Obiit magister Guillelmus, medicus de Polliniaco.

III° KAL. SEPT. — Obiit Alis de Victorio, monacha — et domina Beatrix, dicta Majorissa. — Damme Guillemeta de Dou a doné à conven ung florin tous les ans.

Obiit Berta, monacha — et Humbertus, miles de Arlaco (4) — et Jacobeta, scolaris.

II° KAL. SEPT. — Obiit Johanna de Balma (5).

(1) Le Salut était une monnaie d'or française frappée depuis le règne de Charles VI, et ainsi appelée parce qu'elle offrait, comme support d'un écu aux armes du Royaume, l'ange et la Vierge figurant la salutation angélique.

(2) Voiteur.

(3) Il figure comme témoin dans la sentence arbitrale rendue en 1237, entre Jean de Chalon le Sage et l'abbesse Guillerme. LE RICHE, p. 186.

(4) Un chevalier de ce nom vivait sous le comte Rainaud III. CHIFFLET, *Lettre touch. Beatrix de Chalon*, p. 119.

(5) Elle était peut-être cette fille de Jean de la Baume, comte de Mont-

SEPTEMBER.

IIII° Non. sep. — Obiit Florentia, conversa.

Obiit Clemencia de Chamblia.

III° Non. sept. — Obiit Beatrix, abbatissa Castri-Karoli — et Sibilla, abbatissa de Balma.

Obiit Guillelma, monacha.

II° Non. sept. — Obiit Osanna, monaca de Monte-Balat.

Obiit Dannous, scolaris — Petrus, presbiter de Masiers.

Obiit Guillelma de.....

Obiit Katherine de Binans, scolaris.

Obiit Stephaneta de Thoraise, scolaris (1).

Non. sept. — Madame Guillemette *de* Marlo, prieuse de ceans, a donné pour son anniversaire douze frans, et ce doit dire le jour de [feste] sainctz Grègoire de septembre. Si d'aventure elle se treuve le diemanche ou lundi, on le dit le jour après.

VIII° Id. sept. — Obierunt Galcherius, monachus — Wilfredus, monachus — Vido, clericus Ledonis. — Obiit domina Agnes de Castellione. — Obiit Agnes, scolaris.

VII° Id. sept. — Obiit David, presbiter.

Obiit Amedeus, clericus de Monnet.

VI° Id. sept. — Obiit Henricus de Claravalle.

V° Id. sept. — Obiit domina Loreta de.....

Obiit dominus Henricus de Vilar-Robert.

Obiit domina Agnes de Char[rin], uxor domini militis.

IIII° Id. sept. — Obiit Johanna.

III° Id. sept. — Obiit Renardus, clericus, dictus villicus Castri-Karoli.

revel, et de Jeanne de la Tour, qui épousa Claude de Saint-Amour et qui vivait au commencement du XVe siècle, ou la fille de Simon de la Baume, qui fut mariée en 1449 à Simon de Rye, seigneur de Balançon.

(1) Thoraise était une branche de la famille de Montferrant.

Obiit Guillelmus, miles, de Muneto (1), frater abbatisse Guillelme.

II° Id. sept. — Obiit Tinetus de Dola, canonicus Bisuntinus.

Obiit domina Jaketa de Montemoreto, scolaris.

Obiit Agnes, conversa.....— Poncia, monacha — Sigerius, conversus.

Obiit Pauliana, conversa..... —Alardus Ledonis — Johannes, presbiter? de Besanz — ..... Beatrix, scolaris — Margarita de Vaudri, laica.

Id. sept. — Obiit Stephanus, presbiter Revenici.

Obiit Stephaneta mater. . . .

§ Obiit domina Beatrix de Saint-Colun, scolaris.

XVIII° Kal. oct. — Obiit domina Katharina de Monteacuto, priorissa.

Obiit frater Clemens Prebier, de ordine cordarum.

Obiit domina Amata, scolaris.

XVII° Kal. oct. — Obiit dominus Girardus Malnoiret, de Chastel-Chalon, qui a donné à covent II vignes et X florins.

Obiit Jacobus, miles de Pareleiaco — Guieta de Flamerens.

XVI° Kal. oct. — § Damoiselle Jehanne de Poligny, dame de Joussea[u] (2), donna XX frans au convent pour l'anniversaire d'elle et de dames Jehanne et Claude de Villete, religieuses, ses filles ; et en fut acquise la vigne de Combe-Foulot.

Obiit dame Perrenete d'Arbois, scolaris (3).

§ Messire Charles du Vernois, curez d'Arlay et de Sa-

(1) Un Guillaume de Monnet, vicomte de Salins, vivait dans la seconde moitié du XIII[e] siècle. Gollut, nouv. éd. col. 375.

(2) Elle était fille de Jean de Poligny, troisième du nom, et d'Alix de Salins. Elle vivait au milieu du XV[e] siècle, et était femme d'Emard de Vilette, seigneur de Jousseau. Chevalier, t. ii, p. 257.

(3) D'une famille franc-comtoise qui portait le nom de cette ville sans en avoir toutefois la seigneurie.

lieres, a donnez pour son anniversaire, et dame Agne du Vernois, sa seur, dix solz de rente.

Obiit Regina, conversa.

Obiit Guia de Bisuncio, scolaris.

XV° Kal. oct. — Obiit Regina, conversa — Bona, conversa.

Obiit Arduinus, miles et canonicus — et Robinus, clericus et conversus.

Obiit domina Hugueta de Claravalle, abbatissa monasterii Castri-Karoli.

XIIII° Kal. oct. — Obiit comes Girardus Matisconensis.

Obiit Aimo, miles — Willerma, laica de Pusjul — Alis, conversa.

Obiit Guillerma de Plaisiaco.

§ Obierunt Prinus Malateron et Jaqueta, ejus cognata, qui dederunt unam vigneam sitam in loco dicto Eslar.

Obiit Alidis, monacha de Binan.

§ Dame Henriete du Vernay, scolaris.

XIII° Kal. oct. — Obiit Pantanus de Ledone.

Obierunt eodem die Perrenete Morelet et Vaubour, sa femme, qui hont donné à covent X soulz de groz tournois pour achater une anniversaire.

XII° Kal. oct. — Obiit Beatrix de Falum, scolaris (1).

Obiit domina Margarita de Cobrune, laica.

Obiit Arundis, domicella — Adelina, monacha — Et Willelmus, miles de Vertamboz.

XI° Kal. oct. — Obiit Sareita, scolaris.

Obiit Stephanus, miles de Muirens — et Magdalena de Turre, scolaris.

X° Kal. oct. — Obiit domina Jaqueta, domina de Monsajon, et dominus Symo, miles, dominus de Monsajon — domina Lucia de Moy, scolaris.

(1) D'une famille qui tirait son nom du village de Fallon (Haute-Saône).

Obiit Bona.

IX° Kal. oct. — Obiit Sibilla, monacha.

Obiit Willermus, miles de Bornai — Poncius Rufus, de Arenton, qui dedit dominabus de Castro-Karoli V soulz.

VIII° Kal. oct. — Obiit domina Claudia de Charin.

Obiit Pariseta, laica de Arlato.

Obiit Humbertus de Porta, conversus — Adelina, conversa.

VII° Kal. oct. — Obiit Guiot Gaulefin, qui a donné à covent ung [florin] pour ung adniversaire.

VI° Kal. oct. — Obiit Willermus, comes Matisconis (1) — Humbertus de Paierna (2) — Agna, monacha — Stephanus, conversus — Johannes, conversus — Bernardus, presbiter.

V° Kal. oct. — Obiit nobilis comes Johannes Borgundie, dominus Salinensis (3). *Decem libras pour son anniversaire.*

Eodem die Clemencia Merceria, conversa — Theobarus, abbas Barmensis (4).

Obiit Petronilla, conversa.

Obiit domina de Arthois et Borgundie, qui dedit conventui super sauneriam Salinis quinquaginta solidos (5).

IIII° III° et II° Kal. oct. — § Dame Agne de Lanthainne,

(1) Guillaume, comte de Mâcon, vivait au milieu du XII° siècle. Il quitta à l'abbaye de Château-Chalon les tailles qu'il levait sur ses terres et rendit l'archevêque Humbert gardien de sa promesse. Dunod, *Hist. du Comté*, t. II, preuves p. c.

(2) De Paierna ou de Pairno. Il figure dans un acte de 1170 par lequel Guillaume, comte de Mâcon, donne à l'abbaye de Château-Chalon l'église Notre-Dame, située à Lons-le-Saunier, et dans une donation du même à l'abbaye de Bellevaux. Chifflet, ouv. cité pp. 134-135.

(3) Jean de Chalon l'Antique ou le Sage; il mourut en 1265.

(4) Cet abbé de Baume figure comme témoin dans l'acte par lequel le comte Etienne II abandonna toutes ses prétentions (taillas, soreprisas, interprisas) sur les terres de l'abbaye. Chifflet, ouv. cité p. 65.

(5) Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne mourut en 1329. Elle avait épousé le comte palatin Othon IV, était fille de Robert d'Artois et petite fille de St-Louis.

religieuse, a donné et bailliez à convent pour havoir XII solz annuels, et sera tenuz ledit convent faire dire la messe de la vigile saint Michiel à haulte voix, et offrir à chappellain qui la dira ung solz.

§ Obiit Jofroy, dicti Baudois et sa femme et leurs enffans; et ont donnez la vigne de la Porte.

Obiit Guillelma de Chilliez, scolaris.

Obiit Alaidis, abbatissa.

Obiit Petrus de Galardon — et Stephanus, monachus Sancti Sulpicii (1).

Obiit Hugo miles de.....(mot oublié)—Stephanus d'Arlay, canonicus.

Obiit Oto de Monneto.

Obiit nobilis vir Stephanus de Burgundia, canonicus Bisuntinus.

Obiit domina Guillelma de Bracon, scolaris.

OCTOBER.

KAL. OCT. — Obiit domina Katherina à Wyllafen, scolaris.

Obiit domina Cecilia de Vilerfarlaix, monacha.

§ Obiit Ludovicus de Monte-Calverio, qui dedit quinque solidos.

Obiit Sybilla, laica, uxor Petri dicti Guichar, qui dedit quemdam tricennarium scitum super vineam suam qui est en Beamont.

XIIIº NON. OCT. — Obiit Odo, abbas. — Obiit Agnes, monacha.

Obiit Hugo, miles.

(1) Abbaye de l'ordre de Citeaux située en Bugey. Elle fut fondée ou plutôt restaurée en 1130 par Amédée III, comte de Savoie.

Obiit dominus Achardus de Rens (1).

Obiit Beatrix de Valgrenouse, scolaris.

Obiit Humbertus, archiepiscopus Bisuntinus (2).

V° Non. oct. § Obiit Huguete, relicte de feu *Loys* de Montchalvier, et Philibert, son filz, qui ont donné dix frans pour ung anniversaire, et Catherine, sa fille, qui a donné à convent dix frans.

Obiit Alidis de Poloigney, scolaris.

Obiit dominus Renardus de Charin, miles.

IIII° Non. oct. — Obiit Alexis, monacha.

III° Non. oct. — Obiit Johannes de Faises (3), capellanus.

Obiit domina Johanna de la Roche, scolaris (4).

II° Non. oct. — Obiit domina Margarita de Lantenne, religieuse de ceans, qui trespassa l'am mil IIII^c LXXVI.

Obiit Beatrix, monacha — Alidis, conversa.

§ Damoyselle Estienne de Mon[t]aguz, dame de la Baulme, a donné pour son anniversaire seze frans, et deux frans à la messe du sainct Souaire, et deux frans à celle de Costebrune (5).

(1) Il vivait en 1231, époque à laquelle il fut caution du comte Othon II, à l'occasion du mariage de Hugues de Bourgogne, fils de Jean de Chalon le Sage, avec Alix, fille dudit comte. Chifflet, ouv. cité p. 72.

(2) Selon Dunod *(Histoire de l'égl. de Bes. t. I p. 154)* il aurait gouverné l'église de Besançon à partir de l'an 1134. Il figure dans les bulles de 1156, par lesquelles le pape Adrien prend sous sa protection les biens de l'abbaye, et dans la charte de confirmation donnée à ladite abbaye en 1165. L'obituaire de l'église de Besançon place sa mort au premier octobre. Il paraît aussi dans une charte par laquelle Guillaume, comte de Mâcon, abandonna les tailles qu'il levait sur les terres des religieuses. (Le Riche, p. 171. Chifflet, ouv. cité, p. 129. Dunod, *Hist. du Comté,* p. XLVIII preuves.

(3) L'abbesse de Château-Chalon avait le patronage de l'église des Faisses, qui était une succursale de celle de Mirebel.

(4) Une Jeanne, fille de Antoine de la Roche, sire de Ray, vivait en 1450. Elle était religieuse au monastère de Baume.

(5) Dame Catherine de Montagu, dame de la Baume, était fille de

NON. OCT. — § Obiit domina Johanna, scolaris.

Obiit Guillermeta de Sancto-Boneto.

VIII° ID. OCT. — Obiit domina Margarita de Montesagione, que dedit conventui sancte Marie Virginis Castri-Karoli trigenta et duos florenos, de quibus empta fuit pitancia sancti Michaelis, pro uno anniversario, pro se et suis antecessoribus quolibet anno celebrando in monasterio dicte beate Virginis Marie.

VI° ID. OCT. — Obiit Petronilla, abbatissa.

Obiit Dalmasius, monachus.

Obiit dominus Renardus de Sancto-Lauteno.

V° ID. OCT. — Obiit Guillerma de Ambronai, monacha.

Obiit dominus Humbertus Guichey, presbiter.

Obiit Acelina, monacha.

IIII° ID. OCT. — Obiit Aimo, prepositus Ledonis (1).

Abricus, clericus, — Alexis, sacerdos — Anna Martina, laica, — Falca, scolaris.

III° ID. OCT. — Obiit Agnes, monacha — Humbertus de Muneto (2) — Alardus, miles — § Obiit domina Margarita de Sancto-Luppicino, qui a donné trente florin à covent.

Obiit Cecilia, laica de Vadri.

II° ID. OCT. — Obiit Simoneta de Frontenay, scolaris.

Obiit domina Alidis dou Pasilier.

ID. OCT. — Obiit Galterus, capellanus — et Herandis, conversa — et Maria, preposita de Arlato — et Elizabetha de Chatlus.

Marc de la Baume, et avait épousé, en 1514, Etienne de Neufchâtel, seigneur de Montagu et de Frontenay, dernier mâle de l'illustre maison de Neufchâtel-en-Comté.

(1) Il fût témoin dans une charte du 17 juin 1147 par laquelle Guillaume, comte de Mâcon, approuva la donation faite de l'abbaye de Baume à l'abbaye de Cluny, pour arriver à une réforme, *pro reformatione religionis que in loco illo valde deperierat.* CHIFFLET, ouv. cité p. 124.

(2) Un Humbert de Monnet, fils de Hugues de Monnet et vicomte de Salins, vivait en 1084. GOLLUT, nouv. éd. notes, col. 1820.

Obiit Bertrandus, monachus de Binant.

XVII° KAL. NOV. — Obiit Margarita de Neblens, scolaris.

XVI° KAL. NOV. — Obiit Stephanus, filius.

XV° KAL. NOV. — Obiit Petrus de Monte-Moreto (1).

XIV° KAL. NOV. — Obiit Englantine de Mentrie — Wadrada Remoydis.

Obiit Agnes, abbatissa.

Maria de Vertambo.

XIII° KAL. NOV. — Obiit Aymo, abbas Ambroniaci (2) — Ricardus, presbiter de Ministrolio — Clemencia de Deners.

XII° KAL. NOV. — Obiit Petrus, conversus.

§ Dame Guillaume Darbon, religieuse de Chastel-Chalon, a donné à l'eglise Nostre-[Dame] dudit lié une sue vigne seant ou territoire dudit lieu, où ban de Belmont, et contient l'euvre de dix et huit homes, touchant Alan d'une part, à la vigne monseigneur de Balme et le sentié commun d'autre part, et par desoubz à cloz de Chiesy de Charrin.

XI° KAL. NOV. — Obiit domina Ludovica de Costebrune, laica.

§ Estienne des Espalx a donne XXI solz pour ung anniversaire.

X° KAL. NOV. § Messire Claude Boisson a donne cinq florins moyens.

§ Claude Alard et sa femme ont donné un florins moyens pour une fois.

§ Messire Claude Vuillet a donné dix frans pour un anniversaire.

(1) Il fut témoin d'une restitution sans date faite par le comte Etienne II à l'abbaye de Château-Chalon de tout ce que le comte Girard, son oncle, lui avait enlevé (LE RICHE, p. 170.) En l'an 1200, il donnait à la chartreuse de Bonlieu, fondée par Tibert de Montmorot, son père, tout ce qu'il avait, depuis la maison d'icelle *usque ad rivum qui dicitur Rohenel*. DUNOD, nobiliaire p. 139.

(2) Ambronay, abbaye bénédictine fondée ou restaurée vers l'an 800 par St-Barnard. L'abbé Aymon la gouvernait vers 1171.

§ Messire Guillaume de Bisecelle, prieur de St-Vigner, qui a donné XI frans pour ung anniversaire.

Dame Marguerite de Doulx a donné au convent vingt frans pour ung anniversaire.

VIII° KAL. NOV. — Obiit Hugo de Salein qui dedit unam vigneam sitam in territorio de Castro-Karoli, in loco dicto Viamon.

§ Jehannette Baillaved a donné dix frans pour ung anniversaire.

Messire Claude Munin, prebtre, curé de Puismorin, et marellier de ceans, a donné cinquante frans pour un anniversaire qui se dit le jour saincte Foy, tous les ans, à haulte vois.

VI° KAL. NOV. — Obiit Edelina de Trenai, qui dedit unam vigneam sitam in loco dicto Biamon.

§ Pietro Gabriel de Maisières (et sa femme,) a donné deux gros tous les ans sur ungne vigne où lieu dit en Chaffault.

V° KAL. NOV. — § Jehan Gabriot de Masières et Perrenete sa femme ont donnez à l'église de seans dix frans pour ung anniversaire.

IV° KAL. NOV.— Obiit domina Johanna de Vorne, scolaris.

§ Messire François de Menthon (1) et dame Jehanne de Varax (2), sa femme, ont donnez à convent de Nostre-Dame de Chastel-Charlon la grange de Champvault . . . . . de quatre cent frans.

II° KAL. NOV. — Obiit domina Ysabella de Thoraise, priorissa de Castro-Karoli. Pie Deus.

(1) La famille de Menthon est, au dire de Guichenon (Histoire de Bresse et de Bugey, 3e partie, p. 150 et suiv.), une des plus anciennes familles de la Savoie et du Génevois. Elle eut des alliances et occupa des charges en Franche-Comté.

(2) Elle était fille de Gaspard de Varax, marquis de St-Sorlin, et d'Isabelle de Cusance, dame de Coligny. Elle eut trois filles, Isabelle, Marguerite et Julienne, qui furent toutes les trois religieuses à Château-Chalon.

Obiit Beatrix, uxor quondam Othenin dicti Planoy, de Castro-Karoli, qui dedit tres florenos.

NOVEMBER.

KALENDIS NOVEMBRIS. — Obiit Gerarda, uxor condam Johannis Vuaman, qui dedit conventui decem florenos.

Obiit dominus Guillelmus, miles dictus. . .

IIII° NON. NOV. — Obiit Adjudis, abbatissa — et Alidis, monacha.

Dame Agne du Verjier, religieuse et porthière.

Obiit Abricus — Agnes, conversa Forti. . . . . et Alois — et. . . . . Alidis monacha — et Enguelma. . . . .

III° NON. NOV. — Obiit Brunesseng — Aimo, presbiter — Englantina, laïca — Petrus, presbiter — Stephanus, miles, villicus (1).

II° NON. NOV. — Obiit Jordana monacha.

Obiit domina . . . (mot oublié) scolaris.

NON. NOV. — Obiit domina de Guillelma de Groson, scolaris.

Obiit domina Margarita de Lantainne, scolaris.

VIII° ID. NOV. — Obiit Armengardis, conversa.

VII° ID. NOV. — Obiit domina Johanneta de Malarée, scolaris.

VI° ID. NOV. — § Obiit domina Ysabella d'Avene, religiosa de Karoli-Castro.

Obiit Scolaris dicta d'Aumaisse, scolaris.

Obiit dominus Andreas, capellanus.

V° ID. NOV. — Obiit Petronilla de Voytous — Humbardus, conversus — Obiit Margarita Ferreria, Salino monacha.

(1) C'est peut-être ce personnage qui figure comme *villicus* de Theodoric, archevêque de Besançon, dans une charte de 1169 confirmative d'une donation faite par Wallon de Rigney aux hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem. Arch. du Rhône, titres non classés du fonds de Malte.

IIII° Id. nov. — Obiit dominus Guido de Novo-Castro — Petrus, presbiter, matricularius Sancti-Petri.

III° Id. nov. — Obiit dominus Henricus de Commercis.

Obiit dominus Henricus, capellanus — . . . conversus.

§ Obiit domina Margarita du Doubz, scolaris.

II° Id. nov. — Obiit Alidis, monacha de Frontenay.

Id. nov. — Obiit Hyrcendis, monacha.

Obiit Girardus.

Obiit Clara, abbatissa — Alidis, laica.

XVII° Kal. decem. — Obiit Gaufredus, canonicus.

XVI° Kal. dec. — Obiit Petronilla, scolaris.

XV° Kal. dec. — Obiit Dulcis, conversa — Romeydis, monacha.

XIV° Kal. dec. Obiit domina Petronilla de Belchemin, monacha.

Obiit domina Johanneta de Frontenai.

XIII° Kal. dec. — Obiit Gaufridus, canonicus matisconensis.

XII° Kal. dec. — Obiit Ondegardis, monacha — Enricus, prepositus — Hugo et Petrus de Ruviniaco.

§ Obiit domina Guieta de Pelepusin P. D. M. A. E.

XI° Kal. dec. — Obiit Petrus, clericus Castri-Karoli.

X° Kal. dec. — Obiit Margarita de Valgrinouse, scolaris.

Obiit Agatha de Arlato, laica.

IX° Kal. dec. — Obiit Guido, sacerdos — Odo, miles.

Obiit domina Laisia de Vilars.

Obiit domina Guillermeta de Balma, abbatissa monasterii Beatae Marie Virginis de Castro-Karoli.

VIII° Kal. dec. — Obiit Stephanus de Faans, qui dedit unam vigneam pro anniversario suo.

VII° Kal. dec. — Obiit Guillermus, dictus le Celeriet.

Obiit domina Petronilla de Miôn, scolaris.

(1) L'Obituaire de St-Pierre de Mâcon mentionne plusieurs Gaufroy, chanoines de Mâcon, mais fixe à des dates différentes le jour de leur mort.

II° KAL. DEC. — § Madame Katherine de Sugny, et dame Claude sa sœur, jadis prieuse de ceans, ont donnez pour leur anniversaire celebrez chascun an dix sols assignez seur trois pieces de vignes, l'une en la Voyse, où ban de Beaulmon, le aultre où ban de Mortie, et l'aultre où ban du Petit Lie. Dieu aye leur ame.

DECEMBER.

IIII° NON. DEC. — § Obiit domina Katharina de la Balme, religiosa.

Obiit domina Stephana de Chely, scolaris.

III° NON. DEC. — Obiit Stephanus, canonicus [Sancti-] Vincentii.

Obiit dictus Berchat, conversus.

§ Messire Jehan de Sugny a donné dix solz de rente au convent pour son anniversaire à celebrer le jour de la sainte Barbe chascun an; et sera la grant messe de ladite saincte, et commemoration des trespassés; et trente solz pour dire ung. . . . . , devant saincte Barbe, etc.

II° NON. DEC. — § Obiit Dame Ysabiel de Thoraise qui a donné à covent XL florin pour une provende de char auxi soufisant comme le jour de Noë : et la doibt on livrer le jour de karementrant d'Avent, chascun an.

NON. DEC. — Obiit Fina, conversa.

VIII° ID. DEC. — Obiit Margarita, scolaris.

Obiit Elisabeth, scolaris.

Obiit dominus Petrus, presbiter de Albona.

VII° ID. DEC. — § Obiit domina Guillermeta de Doub; anima ejus requiescat in pace, amen.

VI° ID. DEC. § Dame Marie de Rye a donnez aux dames du convent de ceans dix solz de rente, lesqueulx se doyvent distribué aux dictes dames par le recepveur de Sainct-Pierre, le lendemain de la Conception Nostre-Dame, incontinant apres la messe.

IIII° Id. dec. — Obiit domina Guieta de Chiley, scolaris.

§ Dame Marguerite et dame Loyse de Costebrune, seurs, ont donné à convent L florins.

III° Id. dec. — Obiit abbatissa Amberga. — Alidis, conversa — Petrus, miles.

Obiit Vierna, scolaris — Guido, miles.

II° Id. dec. § Messire Hugues Gentil a donné dix frans pour un anniversaire.

Obiit Guillerma, abbatissa.

Id. dec. — Obiit Mabilia, conversa — Hugo, sacerdos.

Obiit Beatrix, comitissa (1).

XIX° Kal. jan. — Obiit domina Jaketa de Congis, scolaris.

XVIII° Kal. jan. — § Messire Pierre Poussard, prebtre, a donnez dix solz estevenans aux reverandes dames pour ung *Alleluia* chascun an, le jour de la feste du Corps de Dieu, suz la roche.

§ Obiit Maria Voiturier, et a donné X frans.

XI° Kal. jan. — Obiit domina Johanna de Clara-Valle, abbatissa Castri-Karoli (2).

§ Et chanterons pour madame Marie, abbesse en Avent.

VIII° Kal. jan. — § Guichon a donné pour son anniversaire dix frans.

§ Perenete Boischot, de Vertamboz, a donné cinq frans pour estre participante aux prieres de Chapitre.

§ Jehanne de Bourgongne, abbesse de Chastillon, regnoit en l'an mil deux cent septante et quattre.

VII° Kal. jan. — § Messire Jehan Perrin, portier de Madame, a donné douze frans pour son anniversaire.

(1) C'est probablement Beatrix de Chalon, fille de Guillaume, comte de Chalon, épouse du comte Etienne et mère de Jean de Chalon le Sage, dont la mort se place après l'année 1202. Chifflet, ouv. cité.

(2) C'est cette abbesse qui passa, en 1303, un accord avec les habitants de Plaisia, accord en vertu duquel ceux-ci devinrent ses hommes taillables et exploitables à merci (voir aux preuves, n° VI).

IIII° KAL. JAN. — Eodem die obiit Alidis, claustralis — et Willelmus, miles — et Remundis de Bello [Forti]. — Obiit Petrus Connos, monachus.

III° KAL. JAN. — Obiit domina comitissa de Bracon, scolaris, priorissa.

§ Marguerite Chapeaul a donné quatre frans pour estre participante de toutes les fondacions.

§ François Jantet jadict cuisinier de ma reverande dame, a donné dix frans pour ung anniversaire.

II° KAL. JAN. — Eodem die obierunt Alidis — Emengardis, laica, — Renardus Blesus de Ledone.

Eodem die obierunt Guillermeta et Johanna, filie quondam domini Jacobi de Vergeyo, militis, et domina Margarita de Veuflans.

MENTIONS DATÉES

XVe SIÈCLE.

1416. Dame Guillarmette du Dou et *dame Marguerite* (1), sa niepce, ont fait faire cest livre l'an mil quatre cens et seze. Ita est.

1447. Obiit domina Katherina d'Andelot, abbatissa Castri-Caroli, septima die mensis januarii, anno domini millesimo ccccmo quadragesimo septimo [V. s.]. Anima ejus requiescat in pace. *L'on n'ant chantera plus : l'ong a mis madame de Lurieux en sa place.*

1472. — Damoyselle Katherine de Falerans a donner à convent dix frans pour ugne fois, pour elle et Claude de Marc, escuier, son mari. Donner le xe jour de fevrier l'an M. CCCCLXXII [V. s.].

1473. IXo Kalendas februari, obiit reverenda domina Ludovica de Luriaco (2), abbatissa hujus loci, anno Domini Mo CCCCo LXXIII [V. s.].

(1) L'italique indique la présence de mots, d'une écriture plus moderne, intercalés dans une mention ancienne.

(2) Elle était fille de Louis de Luyrieux, seigneur du Villars, gentilhomme de la maison de Philippe-le-Bon, duc de Savoie, et d'Antoinette de Poix. Elle fit opposition, en 1464, contre la visite que l'archevêque de Besançon prétendait faire dans l'abbaye. *Invent. des titres de Château-Chalon*, fonds Moreau, no 872.

1476. — Dame Marguerite de Lantainne, religieuse de ceans, a donné à convent dix frans. M. CCCCLXXVI.

Obiit domina Margarita de Lantenne, religieuse de ceans qui trespassa l'an mil IIII^c^LXXVI.

1477. — Obiit domina Katharina de Vaudrie. . . . . . . de Castro-Caroli, l'an mil CCCCLXXVII.

1480. ID. NOV. — Ce jour trespassa damoyselle Aulix, dame de Costebrune et de Charrin, femme de noble homme Philibert, seigneur de Rye, que a donney à la secretaine de ceans quatre pintes d'uille sur une piece de terre que tient à present Jehan Clavelin de Nevy, l'an mil CCCCLXXX. Anima ejus requiescat in pace.

1499. V. s. — Dame Guillaume de Falerent, religieuse et porthiere de ceans, qui trespassa le VIIe jor de fevryé, l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} et XIX [V. s.].

1499. — Dame Loyse de Falerens, religieuse de ceans, trespassa l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} XIX.

XVIe SIÈCLE.

1502. — Obiit reverenda domina Margarita de Sugneyo, abbatissa hujus loci, anno Domini millesimo quingentesimo secundo. *L'on en chante ou mois de may.*

Obiit domina Katharina de Monteacuto. Obiit le XVe de novembre XV^{c} deux.

1505. — Dame Agnes de Lantainne, religieuse de ceans, trespassa le XXVIIIe jour d'octobre, l'an mil cinq cens et cinq.

1508. — Obiit reverenda domina Henryeta de Quingeyo, abbatissa hujus loci, XVII^{a} die mensis julii, anno Domini millesimo quingentesimo octavo.

1510. — Dame Jehanne de Flameren, religieuse de ceans, trespassa le VIIe de janvier mil cinq cens et dix. Anima ejus requiescat in pace, amen.

1513. Dame Juliainne de Menthon, religieuse et porthiere de ceans, que trespassa le xve jour de septembre, l'an xv^{c} et treze.

1517. Dame Loyse du Vernois, religieuse de ceans, trespassa le xie de fevryé l'an xv^{c} et xvii. Dieu ait son ame.

1520. Messire Jehan Berthet, prebtre, trespassé le xxixe jour de janvier xv^{c}xx, lequel a donnez v frans pour son anniversaire. Dieu ait son ame.

Dame Marguerite de Menthon, religieuse de ceans, trespassa le viie jour d'aoust xv^{c} et xx.

Dame Claude de Villette, religieuse et chantre de ceans, trespassa le xviie jour d'octobre l'an xv^{c} et xx.

1521. — Messire Jehan Terroux, prebtre, trespassa le.... xv^{c} xxi, lequel a donné cinq frans pour son anniversaire. Dieu ait son ame.

1522. — Dame Jehanne de Villette, religieuse de ceans, trespassa le dernier jour de juing l'an mil cinq cens et vingt et deux.

1524. — Dame Guionne de Vismealt, religieuse de ceans, trespassa le septiesme jour d'octobre l'an mil cinq cens vingt et quatre.

1527. — Dame Jehanne d'Andelost, religieuse de ceans, trespassa le xix de may 1527. Requiescat in pace.

1528. — Obiit reverenda domina Catharina de Rye, abbatissa hujus loci, xxv martii, anno domini millesimo quingentesimo [vigesimo] octavo (1).

1529. — Obiit domina Henrieta d'Amoncourt, [anno] millesimo quingentesimo vigesimo nono, julii [die] vigesimo secundo.

1537. Dame Katherine de Sugny, jadis prieuse, trespassa le xvie jour de fevrier 1537.

(1) Elle fut enterrée dans l'église abbatiale, et nous avons rapporté dans notre introduction l'inscription qu'on lisait sur sa tombe. Le Riche en a rencontré une autre en vers français du temps, que nous

1537. — Dame Ysebeau de Manthon, religieuse de ceans, trespassa le ve jour du mois de may l'an xv^c xxxvii.

1538. Dame Jehanne de Ternain morit le xviie jour de juing l'an xv^c xxxviii.

1540. — Madame Magdelaine de Lanthoine trespassa le mercredy seziesme jour de mars, l'an quinze cens quarante [V. st.]. Dieu aye son ame.

Dame Katherine de Chaussin, religieuse de ceans, trespassa le mardi apres la saint Martin quinze cens quarente.

1546. — Dame Magdelainne de Falerans, religieuse de ceans trespassa le xx^e jour de may, l'an xv^c xlvi.

1550. — Dame Jehanne de la Tour, religieuse de ceans, trespassa le neuxfme de may, l'an quinze cens cinquente.

Dame Marie de Coligny, religieuse de ceans, trespassa le quatriesme d'octobre, l'an xv^c cinquante.

Damoiselle Anne de Grammont, receue de ceans, trespassa le viii^e d'octobre l'an xv^c cinquente.

1555. — Madame Françoise de Manthon, religieuse et portiere de ceans, trespassat le xxixe de juing mil cinq cens cinquente cinq.

Obiit reverenda domina [Maria] de Rye abbatissa hujus loci, v^a septembris, anno domini millesimo quingentesimo lv^o.

Damoyselle Georgine de Grammont, novisse de ceans,

imprimerons après lui, parce qu'elle rappelle que cette abbesse avait travaillé à la restauration de l'église et de l'abbaye.

Cy gist dame Katherine de Rye,
Qui de cette notable abbaye
Fut abbesse plus de vingt ans,
En laquelle fit des biens grands,
Comme d'icelle vraye restauration;
Puis trespassa le grand jeudy,
Dont le peuple fit grands soupis,
L'an mil cinq cent vingt-huit,
Jour de feste Notre-Dame.
Prions Dieu qu'ait son ame.

trespassa le IXe de septembre mil cinq cens cinquante cinq.

1556. — Madame Claude de Poligny trespassa le IXe d'avril l'an quinze cens cinquante six.

L'an mil cinq cens cinquante six, le mercredy dix septiesme de juing, trespassa reverend seigneur, messire Philibert de Rye, evesque de Geneve, abbé de Sainct-Claude, qui pour le remede de son ame et en augmentation du divin service, a fondé dans l'eglise de ceans ung anniversaire qui se doibt dire chascun an à tel jour qu'il trespassa; et pour la dotation d'icelluy, a esté payé et delivré realment aux venerables convent et dames cinquante frans monnoyés pour en acquerir cens ou rente à la manutention dudit anniversaire. Dieu ayt son ame. Amen.

1558. — Dame Guillemette de Mellet, prieuse et religieuse de ceans, trespassa de ce monde en l'aultre le XVe jour d'octobre, l'an quinze cens cinquante et huict. Dieu luy vuille pardonner par sa grace. Amen.

1559. — Dame Huguette de Binant trespassa le XVe febvrier l'an 1559.

1562. — Dame Marthe du Meix, religieuse de ceans, trespassa le XXI d'aoust, l'an mil cinq cens soixante et deux.

1567. — L'an mil cinq cens soixante sept, le septiesme d'apvril, reverande dame, madame Katherine de Rye, abbesse de ceans, a donné au convent de ceans douze vingtz frans assignez sur l'estang de Chaulmergy, pour estre participante aux prieres et suffrages dudit convent.

Dame Katherine de Lanthene, religieuse et secretaine de ceans, trespassa le vingt cinquiesme de decembre mil cinq cens soixante sept.

1568. — Madame Claude de la Baulme, religieuse de ceans, trespassa le sixiesme jour de janvier, l'an mil cinq cens soixante et huict.

1572. — Obiit domina Claudia du Vernois, religiosa, subchantrix *(sic)*, et trespassa le huict[iesme] jour devant Noël, l'an mil cinq cens septente deux.

1575. — L'an mil cinq cens septante cinq, reverende dame, dame Jehanne de Rye, abbesse de Baulme-les-Nonnes, et premierement religieuse de ceans, a donné au convent de ceans cent francs pour estre participante aux prieres et suffrages dudit convent (1).

1578. — L'an mil cinq cens septante huict, reverende dame Anne Philiberte, dame et abbesse du Puis d'Horbe, et premièrement religieuse de ceans, a donné au convant de ceans cent frans pour estre participante aux prieres et suffraiges dudit convent. Du depuis ladicte dame du Puis d'Orbe a donné autre cent francs, desquels on a prins quinse frans pour ung anniversaire.

1582. — Reverande dame, dame Jehanne de Rye, religieuse de ceans et abbesse de Baulme-les-Nonnes, trespassa le XVI de septembre 1582; et a donné dix escuz pour son anniversaire. Dieu aye son ame, amen.

1582. — Dame Jehanne de Ferriere, religieuse de ceans, trespassa le jour de feste saint Benoit en l'an XV^{c} IIII^{xx} II. Dieu aye son ame.

1582. Obiit domina Margarita de Varax, religiosa.

1583. — Dame Philiberte de Chaulcin, prieuse de ceans, trespassa le XIIIIe de may 1583. Dieu aye son ame.

1584. — Dame Clauda de Grammont, religieuse de ceans, trespassa le quatriesme de septembre 1584.

1585. — Dame Regne du Maix, portiere, relligieuse de ceans, trespassa la vaille de sainct Martin d'hiver en l'an 1585. Dieu aye l'ame.

1586. — Damoiselle Françoise de Baufremont, receue en l'abbaye de ceans, trespassa le trantieme jour de juillet de l'an mil cinq cens quatre ving six. Dieu aie l'ame.

Dame Guillemette Dociourt, dame de Chay et de Jousseaul ? a donné six vingts frans pour l'anniversaire d'elle

(1) Elle avait été nommée abbesse de Baume par bulles du pape Pie V du mois d'octobre 1571. (Le Riche, p. 131).

et de ses predecesseurs, et pour estre participante à toutes les fondacions et prieres de l'eglise de seans ; et se dit aux quatres temps de septembre, et doibt l'on chanter deux messes, asçavoir celle de Nostre-Dame et celle de Requiem, que se dient soulennellement à diacre et soubs-diacre, le Libera me à la fin et Quando Deus. Et doibt estre distributifz ledict anniversaire, que fut donné le 22 febvrier 1586.

1587. — Dame Anne d'Ambyoni, religieuse de ceans, trespassa le premier jour de l'année 1587. Dieu aie l'ame.

1590. — Obiit reverenda domina, domina Katherina de Rye, abbatissa hujus loci, anno 1590, die xxv° martis. Deus suam habeat animam.

1591. — Dame Otheline de Poulegny, religieuse de seans, trespassa le xve jour de janvié 1591. Dieu aie l'ame.

Dame Marie de Cornoz-Seyturier, religieuse de ceans, trespassa le darnier jor de may 1591. Dieu aie l'ame.

1592. — Obiit reverenda domina de Leuyrieux, abbatissa, die secunda novembris, millesimo quingentesimo, nonagesimo secundo.

Obiit domina Katharina de Montcony, hujus cenobii secretanea, die decima decembris, anno 1592.

1593. — Obiit domina Magdalena de Vautravers, die tercia januarii 1593, que quidem fuit cantrix hujus cenobii suis temporibus. Requiescat in pace.

1595. — Dame Jehanne de Falerans, religieuse de ceans, trespassa le 24 d'octobre 1595.

1596. — Dame Henriette de Vaulgrenant, religieuse de ceans, trespassa le 24e de janvier 1596.

Demoiselle Philiberte de Menthon trespassa en fevrier 1596.

XVIIe SIÈCLE.

1606. — Madame Béatrix de Rye, religieuse de céans,

trespassa le second jour de janvier mil six cents et six. Dieu ayt son âme.

1607. — Dame Denyse du Pin, religieuse de céans, trespassa le 29e aoust 1607. Dieu ayt son ame.

1609. — Madame Françoise de Manthon, prieuze de céans, trespassa le troisiesme juillet 1609. Dieu aye son âme.

Dame Jaqueline de Montesu, religieuse de céans, trespassa le XXVIIe octobre mil six cent et neufz.

1610. — Damoyselle Jeanne de Fouchier, novice de céans, trespassa le douziesme de novembre 1610.

1611. — Obiit reverenda domina de Fouchier, abbatissa, die quarta novembris, milesimo sex° undecimo (1).

1613. — Dame Deleine de Chargere trespassa le 28 juillet de l'an 1613. Dieu ay son âme.

1615. — Dame Anne de Culz, religieuse de céans, mourut le secon de janvier mil cis cent quinse.

1616. Dame Béatrix de Groslée, religieuse de céans, mourut le premier janvier l'an mil six cens saise.

1620. Dame Katerine de Seiturier, religieuse et chantre de céans, trespassat le secon d'aoust mil six cent vint. Dieu ait son âme.

1624. Dame Claude de Montagu, religieuse de céans, trespassa le neufvième novembre mil cis cent vint-quatre. Dieu ait son âme.

Die 24a aprilis, obiit domicella Claudia Blasia de Chargere, novicia, anno Domini 1624.

1631. Obiit domina Claudia de Binant, religiosa; trespassa du 12 février 1631.

1632. Dame Claudine de Chissey, religieuse de céans, a donné soixante et cinq frans pour une messe de Requiem

(1) Claudine de Fouchier-Savoyeux. Elle avait été nommée abbesse par brevet de Philippe II du 29 novembre 1592, et confirmée par bulles du 3 avril 1593. *Invent. de Château-Chalon*, fonds Moreau n° 873.

qu'elle a fondé et qu'elle entant qui se die à aute voye avec la prose ***Dies illa (sic)***; et à l'élévation ***Miserere Jesus Christe***, et à la fin de ladite messe, ***Miserere mei Deus*** et le ***Libera*** seur la tombe. Le prestre dira la colette ***Quesumus*** et ***Fidelion***, et les dames luy donneront quatre gros, et se dira ladicte messe en annyversaire tous les jeudy devant le dimanche des Rameaux, et c'est commenssé l'année 1632.

Messire Anthoine Marceret de Ch... prebtre, confesseur et chappelain de céans, a donné la somme de trente frans audit convent pour dire au retour du chappitre l'hyme *Tantum ergo, etc*, avec la colecte et verset du St-Sacrement chascun jeudy en temps de l'advent ; la présente somme de trente frans ayant esté mise en rente vers Jean Boisson dit Febot, 1632. Plus encore a donné ledit Marceret la somme de cinquante frans pour dire la mesme fondacion et service chascun jeudy de caresme et des quatre temps de l'an avec le De profundis à la fin et la colecte Fidelium, etc.

Dame Nicole de Senailly, secrétaine de ceans, mourut le vintième janvier mil six cent trente deux.

1635. Madame Katherine de Bauffremont, religieuse de céans, a donné pour la fondation du saint Sacrement qui se dit à chascun premier dimanche du mois . . . . la procession du Rosaire la somme de cent frans pour l'augmentation du . . . . du convent ; et autre somme de cent frans aux sieurs chappellains de l'église de céans mis en rentes à leurs profitz. Et fut faicte ladicte fondation le premier jour de mars 1635.

1636. Dame Dorothée de Villars-la-Faye, prieure de céans, trespassa le 19 avril 1636. Dieu aye son âme, amen.

Obiit domina Johanna de Poligny, professa, die 21 maii, 1636.

1640. Obiit nobilissima domicella Catharina de Poitiers, novicia, l'an mil six cent quarente.

1644. Dame Marie de Seyturier, religieuse de Chasteau-challon, mourut l'an mil six cent quarante-quatre à Mâcon, et fut enterrée dans le charnier de l'église de messieurs les chanoines de Saint-Pierre.

1646. Obiit reverenda domina Catharina de Rye, abbatissa, anno 1646, et sepulta in ecclesia abbatiali Sancti-Eugendi-Jurensis. Anima ejus requiescat in pace.

1656. Obiit domina Magdalena de Monneret, religiosa professa, die decima septembris 1656.

1661. Le 18 décembre mourut dame Claude du Louverot, religieuse, l'année 1661. Dieu aye son âme.

1663. Obiit reverenda domina, domina Claudia de Fouchier, abbatissa, die 7ª aprilis, anno domini 1660. Reparavit ecclesiam abbatie de Castro-Caroli (1). Dame Claude de Fouchier, sa sœur, morte le . . . . 1663.

1673. Anne de Brancion, novice, 1673.

1675. Dame Alexandrine-Mahaût de Reculot, abbesse de ce lieu, trespassa le 24 novembre de l'an 1675. Requiescat in pace, et a donné cent escuz pour une messe de Requiem tous les mois de l'année.

Damoiselle Gabrielle de Moyria, novice de céans, trespassa le dernier jour de l'an 1675.

1676. Dame Anne de Montconis, religieuse professe de céans, trespassa le 18 août 1676. Requiescat in pace.

1679. Dame Catherine de Villars-la-Faye, prieure de céans, trespassa le 19 may de l'an 1679. R. I. P.

1682. Messire Guillaume François, carfier, confesseur de céans, trespassa le 10e de mars 1682. Il a donné quatre cents frans, monnaie de Bourgogne, pour dire six messes, 3 grandes et 3 basses de six en six semaines. Dieu aye son ame, amen.

1687. Le Rd Sr messire Anathoille de Haultport, docteur

(1) Elle avait été nommée abbesse le 4 décembre 1651 et mise en possession le 9 février 1653.

en théologie, confrère et familier des églises de Chastelchalon, a fondé en l'église abbatialle dudit lieu le verset ***Adjuva nos Deus salutaris noster***, pour estre chanté à perpétuité par les révérendes dames religieuses deux fois par chaque semaine, comme il conste de fondation du 20 aoust 1687, signée de H. Wyenot, de Revigny, notaire.

1687. Le seisiesme de septembre mil six cent nonante sept, mourut dame Magdelaine de Seyturier, religieuse de céans.

XVIII SIÈCLE

1700. Révérende dame, madame Marie-Angélique de Vatteville, abbesse de Chastelchalon, princesse du Saint-Empire, décédée le sixième de juin de l'an mil sept cent (1).

Dame Adriaine-Françoise de Visemal, religieuse et chapelaine de céan, mourut le vinte neuf de juillet mil sept cent.

Dame Péronne-Thérèse de Montagu, religieuse de céans, mourut le dix-sept novembre mille sept cent.

1702. Dame Marie-Florence de Constable, religieuse de céans, mourut lc 11 octobre mil sept cent et deux.

1703. Le vinte deux février mille sept cent trois mourut dame Charlote-Antoine de Saint-Moris, religieuse de céans.

Le treize février mille sept cent trois mourut dame Florence de Seyturier, dite de Beauregard, religieuse et portière de céans.

(1) Le nom de cette abbesse couvre et rend illisibles des mentions plus anciennes. Madame de Watteville joue donc ici le même rôle que le trop fameux abbé de Watteville joua dans l'église de Baume-les-Moines où il fit enlever plusieurs grands tombeaux des princes de Bourgogne pour installer le sien à leur place.

1708. Dame Anne-Elisabeth de Montrichard, religieuse de céans, mourut le 19 février 1708.

1709. Dame Anne-Claude du Pin, religieuse de céans, mourut le dixième décembre mille sept cent et neuf.

1712. Dame Anne de Visemal, religieuse de céans, mourut le troisième octobre mil sept cent douze.

1715. Dame Gasparine-Susane de Belat-Vilette mourut le treizième septembre mil sept cent quinze, et a fondé deux grandes messes à diacre et sous diacre, l'une le jour sainte Monique, l'autre dans l'octave du St-Sacrement.

1722. Dame Anne-Marie du Pin, sa sœur ainée (de dame Anne Claude du Pin), prieuse de cette abbaye, est morte le douzième de may mil sept cent vint deux.

1725. Dame Claude-Charlotte d'Hennin-Liétard est morte le 18 avril 1725.

Dame Jeanne-Françoise du Louverot, prieure de céans, est morte le vingt neuf juin 1725.

1729. Dame Marie-Francoise de Vers, religieuse de céans, mourut le 28 mars 1729.

Dame Marguerite-Ferdinande de Montrichard est morte le 7 juin 1729.

1730. Damoiselle Marie-Joseph-Jhacente du Pasquier, novice, est morte le 29 may 1730.

1731. Dame Philiberte de Brancion, portière, est morte le cinq janvier 1731.

1737. Révérande dame, madame Anne-Marie-Delle de Watteville, dame et abbesse de cette abbaye, est morte le six faivrier 1733.

1734. Dame Anne-Elisabeth de Belot Chevigney, portière, est morte le 27 juin 1734.

1735. Dame Claude-Louyse-Césarine de Vers est morte le vingt avril 1735.

APPENDICE

I

Extraits du Martyrologe de l'abbaye de Château-Chalon.

Kalendis Januarii. — In terrritorio Lugdunensi, sancti Augendi abbatis, cujus vita virtutibus et miraculis plena refulcit.

Id. Januarii. — Ipso die dedicatio basilice sancti Petri Balmensis.

XV Kal. Martii. — Eodem die, dedicatio templi sancte Dei genitricis virginis Marie Balmensis monasterii.

III. Kal Martii. — Item, apud Lugdunum, sancti Baldomeris, viri Dei, cujus sepulchrum crebris miraculis illustratur.

II. Kal. Martii. — In territorio Lugdunensi, locis jurensibus, beati Romani abbatis, qui primus illic vitam hermiticam duxit, et multis virtutibus ac miraculis clarus plurumorum postea pater extitit monachorum. Venerabile corpus ejus situm est in finibus Vesuntionum.

XII Kal. aprilis. — In territorio Lugdunensi, sancti Lupicini abbatis jurensium, cujus vita sanctitatis et miraculorum gloria illustris fuit. Corpus ejus in finibus Vesuntionum, apud Laoconense monasterium celebatur.

V° Kal. aprilis. — Apud urbem Cabilonensium, depositio

Gonterani regis Francorum, viri religiosi, qui ita se spiritualibus actibus emancipavit, ut relictis seculi pompis, thesauros suos ecclesiis et pauperibus erogaret.

IV Kal. aprilis. — Depositio abbatis Eustasii, discipuli sancti Columbani, qui pater ferme sexentorum extitit monachorum, et vite sanctitate conspicuus etiam miraculis claruit.

XVI Kal. Julii. — In Galliis, apud urbem Vesuntionum, sanctorum martyrum Ferreoli, presbyteri, et Ferrucionis, diaconi, qui a beato Ireneo episcopo ad predicandum verbum Dei missi, postea sub Claudio principe excruciati penis gladio feriuntur.

Kal. Julii.— In territorio Lugdunensi, in loco qui vallis Velbronna nuncupatur, depositio viri Dei, beati Domiciani abbatis, qui primus heremiticam vitam exercuit, et plurimus sibi in Dei servicio agregans, monasterium instituit ; magnisque virtutibus et gloriosus miraculis, valde clarus collectus est ad patres in senectute.

VI Non. Julii. — Ipso die, sancti Adegrini confessoris.

XV Kal. septembris. — In Galliis, pago Sigisterico, in monte qui dicitur Lura, sancti Donati presbiteri.

V° Non. octobris. — Eodem die, dedicatio ecclesie sancti Stephani prothomartiris per manus domini Leonis pape.

XV Kal. januarii. — Dedicatio oratorii beati Adegrini confessoris.

IX Kal. januarii. — Depositio Nobarti praticii, nobilissimi principis.

II

Extrait du rational de l'abbaye de Château-Chalon.

Madame l'abasse doit chascun an à convent XL solz estevenans.

Item, à chascune dame XII deniers pour Renaud le Maire.

Item, le jour de Saint Briez doit à chascune dame . . . . denier, et pour la pidance I denier.

Item, l'endemain de la Nativitez, pour la Saint-Estienne, pour chascune dame V denier pour le pastiz, et 2 denier pour la pidance.

S'ensuegnent les tortes que l'on doit es dame.

A la Nativitez et à la Paucion, I torte.

A la Chandelouse et les Bordes, une.

A la Mi-Karesme et à Pasques-flories, une.

Le Grant Juedi et à Pasques, une.

A l'Ascension et Penthecoste, une.

A la Saint-Jehan et à la Madalaine, une.

A la Mi-ost et à la Mi-septembre, une.

A la Saint Michiel et à la Toussans, une.

Li secrette doit à convent, de la saint Michié jusques à Karemmentrant de Bordes, III chandelles chascune samainne : c'est assavoir, le diemenche, le mardi et le juedi. Et se feste vient es autres jours qui porte messe, l'on en doit auxi.

Item, auxi doit ladittc secrette le jour de la benediction du moutier de Nostre-Dame à chascune dame, tant a celles de fuer qu'à celles qui ne sont pas deffuer, à chascune un pot de vin. . . . .

NOTE. — Que es cars temps de l'an, que sont les mercredi, vendredi apres les Brandons, la Penthecoste, la saincte Croix et la saincte Lucie, on chantera pour tous nous fondateurs, pour toutes les religieuses qui furent jamais ceans et seront ou temps advenir, et pour tous ceulx et celles qui nous ont donné ou donneront adniversaires et ausmonnes. Nostre-Seigneur leur fera misericorde et leur vuille l'ausmonne que nous ont donnée rendre, amen.

III

1154-1165

Le comte Girard confirme le don d'une berne fait à l'abbaye par Aremburge Guntelli à l'occasion de la réception de sa fille.

Comes Girardus laudavit et concessit per manum Petronille abbatisse ecclesie Beate Marie de Castro-Caroli, donum baderne, quod Aremburgis, mater Aimonis Guntelli, adhibita laude ejusdem Aimonis et fratrum ipsius Petri et Ugonis Sarraceni, dedit prefate Ecclesie pro anima sua, et pro Alaïs filia sua, quam conventus prescripti loci pro Deo et beneficio nominato in suum recepit consortium. Testes sunt isti: Evrardus de Ainens, Saiguinus de Boe, Ugo, decanus de Neblans, Ugo de Salins, canonicus sancti Stephani et sancti Anatolii, Alexis et Terricus eo tempore capellani Petronille abbatisse.

(Pap. Chifflet) Collect. Baluze, t. 144, n° 83 (1).

IV

1154-1184

L'abbesse Pétronille donne aux religieux de Vaucluse le droit de pâture sur certaines terres de l'abbaye.

Archives du Jura, fonds de Château-Chalon.

Ut oblivionis vitemus incomoda, ad posteros nostro presenti scripto transmittimus quod domina Petronilla abba-

(1) Cette pièce et la pièce n° V nous ont été communiquées par M. Bernard Prost, qui les a copiées à la Bibliothèque nationale. Nous devons remercier ici notre savant collègue de tout l'intérêt qu'il a porté à cette publication et des soins qu'il a bien voulu lui donner.

tissa de Karoli-Castro totusque ejusdem ecclesie sancti monialium conventus dedit domui de Valleclausa et fratribus ibidem Deo servientibus pascua in omnibus terris et possessionibus suis quascumque habebant vel habere debebant, vel alii ab eis tenebant, a villa que vocatur Blesis et a castro Binan et a villa Matona inferius versus eandem domum de Valleclausa in perpetuum possidenda.

V

1208

Le comte Étienne, en compensation des dommages qu'il avait causés à l'abbaye, lui accorde une montée de muire au puits de Lons-le-Saunier.

Noverint presentes et posteri quod ego Stephanus, comes Burgundie, cum injurais illatas ecclesie sancte Marie de Castro-Caroli vix valeam ad integrum restituere, unam montatam de meis propriis in puteo Ledonensi, eidem ecclesie libere perpetuo possidendam, concessi, et ternos solidos quos in quibusdam de suis montatis exigere consueveram, in pace guerpivi; hoc tantum exigens, ut badernis bullientibus, de hujus date elemosyne proventibus, refectorium Castri-Caroli semel in hebdomada aliquatenus suppleatur. Ipsa vero Capraria tunc temporis existens abbatissa, et omnis ejusdem loci conventus, in missa de sancta Maria mihi propriam orationem, et in missa pro fidelibus statuta, pro antecessorum meorum animabus singulis diebus dicendas statuerunt. Ad hujus siquidem dati testimonium, hanc chartam sigilli mei impressione munitam eidem Ecclesie obtuli. Testes Wido de Salinis, Umbertus ejus filius, Wido de Pusuel, Willermus de Pusuel, Lynicus, miles de Flage, Hugo, villicus, Umbertus, presbyter de Arlai, Umber-

tus, presbyter dictus de Montains, Elyas de Plaisiaco, Stephanus, decanus de Montanis. Hoc maxime datum Stephanus, filius meus, laudavit et concessit, his testibus, Oddone de Arlay, Matheo, filio suo, Pontio, filio ejusdem, Petro preposito Arlati, Johanne de Pusuel, Umberto, presbytero de Arlato, Hugone Reimont, Aymone le Ponteis, Stephano Reimont, Stephano, sacerdote.

Baluze, t. 144, nº 89.

VI

1303

Accord entre Jeanne de Clairvaux, abbesse de Château-Chalon, et les habitants de Plaisia, qui se reconnaissent ses hommes taillables et exploitables à merci.

Archives du Jura, fonds de Château-Chalon.

Nos, officialis curie Bisuntine, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod coram mandato nostro, videlicet magistro Petro de Montebeligardi, publico auctoritate apostolica notario, curie nostre jurato, ad hoc a nobis specialiter deputato, propter hec que secuntur personaliter constituti domina Johanna de Claravalle, Dei gratia abbatissa Castri-Karoli, ex una parte, et omnes habitantes in villa Plasiascy, ex alia. Orta esset materia questionis super hoc videlicet quod ipsi habitantes solvere contradicebant prisam et quisam eisdem a prefata abbatissa impositam tanquam hominibus talliabilibus et expletabilibus monasterii prelibati. Dicti habitantes, videlicet dictus Piviers, Jaquetus li Arragons, Hugo Graniers, et alii dicti Granier, Villecus, dicti Barbaz, dictus Dibelaz, Johannes dictus Barbaz, Willelmus dictus li Andria, Bernardus dictus Poncars et Guido frater suus, nomine suo et nepotum suorum, filiorum Wil-

lelmi dicti Pancart, dictus Marcaz, Petrus dictus Poitrenot, Jannetus dictus Poncars, Jaquetus Pannerii, Poncia uxor Columbi et filius suus, Humbertus Escoiet, Poncetus Pen nerii, dictus Regolis, dictus Orgez, Poncius dictus Choriers, Johannes li Andria, Lambertus li Aponduz, dictus Marlaz, Michael dictus Goiet, et omnes alii qui die date hujus literarum habitabant in villa Plasiaci, in presentia dicti notarii, mandati nostri, concordaverunt et pacificaverunt cum predicta abbatissa in modum inferius annotatum. In primis confessi fuerunt dicti habitantes se injuste lictem movisse contra dictam abbatissam predictam, dominam suam, quorumdam ducti consilio emulorum, cum essent homines talliabiles et expletabiles ipsius abbatisse, ratione monasterii memorati, et declarando jus quod habet, dicta abbatissa in eos, constituerunt se homines talliabiles et expletabiles antedicti monasterii ad voluntatem meram et puram domine abbatisse, vel illius que ibidem abbatissa pro tempore fuerit, vel procuratoris seu yconomi, sede vacante, tam de suis corporibus quam de bonis. Est eciam in tpactum deductum inter partes predictas quod dicti habitantes debent habitare in villa Plasiacy sub dominio et jure predicti monasterii tanquam subditi ipsi abbatisse et non alii domino, et non possunt alium dominum habere, seu se per alium dominum reclamare quandiu in dicta villa Plasiasci facient mansionem. Et si forte dicti habitantes vel aliqui eorumdem, vel eorum mandatum, seu eorumdem heredes aliquid contra predicta actemptarent, abbatissa Castri-Karoli vel ejus mandatum posset accipere et apprehendere auctoritate propria, sine judicio alicujus et juris offensa, omnia bona illius qui contra predicta aliquid faceret seu eciam actemptaret, tanquam sibi commissa, et eo omne jus possessionis et proprietatis dictorum bonorum esset eandem translatum, et in rebus sic occupatis is qui contra predicta aliquid actemptaret jus dominii vel possessionis alicujus presentis vel habite, allegare non posset; sed sciendum est

quod si domina abbatissa eisdem manifestam et notariam injuriam faceret, tunc possent de dicta villa penitus recedere ad eorum voluntatem cum suis mobilibus, sed remanentes in villa non possunt alium dominum reclamare. Quod si facerent penam incurrerent antedictam. Promictentes dicti homines et quilibet eorum pro se et successoribus suis et heredibus, per juramenta sua super sancta Dei evangelia corporaliter, et sub expressa obligatione omnium bonorum suorum, mobilium et inmobilium, presencium et futurorum, et aliorum quorumcumque, predicta omnia et singula eidem domine abbatisse et successoribus suis in dicto monasterio perpetuo fideliter observare, et non contravenire per se vel per alium, in judicio vel extra, nec alicui contravenire volenti in aliquo consentire. Renunciantes dicti homines, et quilibet eorum per se, omni actioni, deceptioni, lesioni, doli, metus et in factum, dictis conventionibus legitime non factis, omnibus privilegiis et graciis a quocumque principe impetratis et impetrandis, omni consuetudini, omni juri canonico et civili, jurique dicenti generalem renunciationem non valere. — In quorum omnium testimonium et robur, nos officialis predictus, ad preces et requisitionem dictorum hominum nobis oblatas pro ipsis per dictum mandatum nostrum cui fidem plenariam adhibemus et cui vices nostras commisimus per presentes, sigillum curie nostre Bisuntine una cum signo dicti notarii presenti publico instrumento duximus apponendum. — Datum die dominica ante festum assumptionis beate Marie virginis, anno Domini millesimo trecentesimo tertio, indictione prima, presentibus domino Humberto dicto Ramace, curato Plasiacy, domino Thuremberto, domino Petro, curato de Sancto-Lamano, G. de Balma, et Nicholeto de Turre-maii, clericis et pluribus aliis testibus ad hoc vocatis et rogatis.

Et ego Petrus dictus Juvenis, de Montebeligardi, Bisuntine dyocesis, sacrosancte Romane ecclesie ac sacri imperii

et alme urbis prefecti publicus auctoritate notarius, premissis omnibus presens publicum instrumentum inde confeci, publicavi et signo meo consueto signavi requisitus, et rogatus.

RELEVÉ

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

de Lons-le-Saunier

DU 1er OCTOBRE 1872 AU 31 DÉCEMBRE 1875

M. PIN, DIRECTEUR

L'altitude de la station est de 260 mètres au niveau de la cuvette du baromètre.

Les instruments ont été soumis à la vérification de l'Observatoire de Paris. Ils sont observés chaque jour à 6 heures du matin, 9 heures, midi, 3 heures, 6 heures et 9 heures du soir.

Les thermomètres sont exposés au nord et à l'ombre, à 1m50 au-dessus du sol.

La hauteur de la colonne barométrique est ramenée à 0 pour la correction de l'influence exercée par la température au moment de l'observation.

4e TRIMESTRE 1872.

JOURS.	OCTOBRE				NOVEMBRE				DÉCEMBRE			
	pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE. maxima.	minima.	moyenne.	pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE. maxima.	minima.	moyenne.	pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE. maxima.	minima.	moyenne.
	m/m.				m/m.				m/m.			
1	738,04	22°10	14 »	18°05	737,47	11°50	6°80	9°15	726,05	12°60	5°30	8°80
2	35,14	21,40	15,80	18,60	35,83	15,70	11 »	13,35	25,30	13,60	6,50	10,50
3	33,93	22,20	15,50	18,85	42,20	14,30	7,70	11 »	28,62	13,40	7,80	10,60
4	35,97	18,40	11,50	14,95	46,56	11,80	5,20	8,50	28,24	7,30	3,10	6,70
5	39,76	15,20	11,40	13,30	44,77	9,60	4,30	6,95	39,14	7,20	3,90	5,55
6	41,56	12,90	8,50	10,70	46,79	14,50	7,90	11,20	37,22	7,50	3,20	5,35
7	42,95	14,80	7,80	11,30	49,06	15,30	11,20	13,25	33,33	8,15	5,10	6,57
8	40,18	19,20	8,10	13,65	48,51	13,20	7,10	10,15	35,78	10 »	6, »	8, »
9	38,25	14,90	12,10	13,50	44,85	11,40	5,50	8,45	29,87	10,40	5,60	8, »
10	36,46	13,60	13 »	13,30	35,06	11 »	8,70	9,85	24,50	10,10	3,80	6,95
11	33,99	14,20	9,50	11,85	32,38	6,50	0,60	3,55	26,02	9,60	4,50	7,05
12	35,60	13,30	7 »	10,15	30,92	11,20	0,50	5,85	34,35	5,60	1,73	3,66
13	37,82	12 »	3,50	7,75	32,69	5 »	1,10	3,05	42,70	5 »	—3,40	0,80
14	35,31	9,90	7,40	8,65	34,43	5,10	0 »	2,55	33,35	8,20	1,95	5,07
15	37,37	11 »	3,70	7,35	34,73	4,80	2,70	3,75	35,87	9,30	1, »	5,15
16	32,19	12 »	9,50	10,75	37,90	8,40	0,70	4,55	37,70	8,50	2,10	5,35
17	30,19	12,10	7,75	9,92	39,35	13 »	3,90	8,40	35,53	9,20	1,55	5,37
18	32,93	17,70	9,10	13,40	35,51	7,20	4,50	5,85	36,68	8 »	4,60	6,30
19	33,04	17,80	7,40	12,60	31,50	9 »	3,50	6,25	34,92	7 »	2,70	4,85
20	31,99	14,50	11,30	12,90	35,61	13 »	8 »	10,50	35,44	6,40	3,40	4,90
21	31,52	17 »	10,80	13,90	38,77	14 »	9,20	11,60	37,52	4,90	2,60	3,75
22	31,76	15 »	14 »	14,50	36,81	14,40	6,80	11,60	41,47	8,20	6,60	7,40
23	33,78	12,50	7,60	10,05	33,74	16,40	10,40	13,40	38,55	11,30	3,60	7,45
24	30,93	14,40	7,20	10,80	32,63	12,80	9,60	11,20	31,71	12,50	3,70	8,60
25	29,06	14,90	8,90	11,90	36,70	13,80	5,50	9,65	29,15	13 »	6,20	9,60
26	34,31	14,50	6,30	10,40	39,86	13,60	10,05	12,50	36,63	9 »	5, »	7, »
27	35,79	17,80	9 »	13,40	41,86	15,40	10,60	13 »	42,50	9,40	2,90	6,15
28	32,37	16,40	10,90	13,65	38,66	15,40	13 »	14,20	37,83	11 »	4,50	7,75
29	45,54	15 »	9,50	12,25	36,08	11,80	7,90	9,80	38,42	8,60	4,60	6,60
30	45,29	13,70	4,10	8,90	25,52	13,30	9,20	10,75	41,24	9,40	4,20	6,80
31	42,79	11,40	7,20	9,30					40,43	10,20	6,90	8,55
Moyenne.	735,99			12,31	737,89			7,79	731,45			6°67
Plus haut.	745,54			22,20	749,06			15,70	742,70			13,60
Plus bas.	729,06			3,50	725,52			0 »	724,50			—3,40
Écart.	16,48			18,70	23,54			15,70	18,20			17, »

1er TRIMESTRE 1873.

JOURS.	JANVIER				FÉVRIER.				MARS.			
	Pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE.			Pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE.			Pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE.		
		maxima.	minima.	moyenne.		maxima.	minima.	moyenne.		maxima.	minima.	moyenne.
	m/m.				m/m.				m/m.			
1	743,18	10°80	5°90	8°35	737,42	5°60	0°70	3°15	731,48	8°20	2°10	5°15
2	39,33	10,20	5,03	7,61	31,44	8,60	0,05	4,32	28,76	9,20	5,30	7,25
3	45,71	8,80	3,53	6,16	34,94	9,40	3,30	6,35	41,06	8,20	4,80	6,50
4	46,81	10,70	3,23	6,96	40,93	8,20	0,80	4,50	37,86	8,50	4,30	6,40
5	44,47	10,60	3,03	6,81	41,60	10,40	—2,20	4,10	36,05	13,10	8,30	11,70
6	49,16	8,20	1,50	4,85	33,93	5, »	0,80	2,90	38,23	10,50	8,10	9,30
7	47,62	4,40	0, »	2,20	30,81	3, »	—0,45	1,27	34,40	11,80	1,80	6,80
8	43,53	10,40	1,23	5,81	35,42	4, »	0,05	2,02	34,93	9,60	7,90	8,75
9	41,93	12, »	5,93	8,96	38,20	4, »	1,10	2,55	38,20	11,90	5,50	8,70
10	45,42	13, »	8,23	10,61	37,17	3,60	—3, »	0,30	34,89	12,60	8,20	10,40
11	45,61	13,60	5,53	9,56	36,87	2,80	—1, »	0,90	31,05	8,20	2,30	5,25
12	48,40	12,20	8,03	10,11	33,37	1, »	—4,20	—1,60	24,34	11,40	4,60	8, »
13	50,86	12,20	7,03	9.61	38,21	0,80	—4,50	—1,85	23,83	8, »	2,70	5,35
14	49,92	8,50	1,23	4,86	43,55	4,20	—4,80	—0,30	33,81	9,20	0,80	5, »
15	47,97	11,80	9,03	10,41	48,62	6,50	0,50	3,50	33,39	13,90	4,80	9,35
16	49,40	11,80	4,03	7,91	48,84	5,20	0,10	2,65	35, »	14,70	5,30	9, »
17	42,45	19,10	7,30	13,20	52,86	6, »	1,10	3,55	33,10	13,90	8,80	11,35
18	41,47	13,30	7, »	10,15	55,17	6, »	—0,50	2,75	27,79	16,10	9,70	12,90
19	28,20	8,40	4,80	6,60	54,84	3,40	—2,20	0,60	28,44	10,50	8,30	9,40
20	15,67	9,20	4,80	7, »	52,30	2,80	—3,20	—0,20	31,36	8,20	4,50	6,35
21	19,18	11,30	2,50	6,90	47,14	7,40	—2,10	2,55	34,42	9,60	2,10	5,85
22	23,04	6,10	1, »	3,55	40,53	11,80	1,80	6,80	35,80	15,70	1,90	8,80
23	32,02	7,80	2,50	5,15	38,65	9.60	5,80	7,70	38,50	16, »	7,40	11,70
24	26,26	8,50	2,30	5,40	40,05	10,60	6,80	8,40	40,18	16,20	5,80	11, »
25	36,17	7,40	1,80	4,60	38,40	13,40	7, »	10,20	41,12	16,40	7,40	11,90
26	38,12	8,40	4,80	6,60	27,99	12,50	6,70	9,60	39,84	18,10	5,60	11,85
27	38,30	1,40	—0,50	0,45	26,34	11, »	6,30	8,65	38,34	16,40	5,50	10,95
28	35,61	1,20	—0,45	0,37	29,26	8,40	1,80	5,10	38,31	17,60	9,10	13,35
29	39,88	2,85	—7,30	—2,23					39,43	19,50	9,30	14,40
30	37, »	4,20	—5.20	—0,50					41,40	17,90	2,40	12,65
31	36,83	5,80	0,90	3,35					39,56	17,60	8,10	11,85
Moyenne.	739,69			6°31	739,81			3°58	735, »			9.26
Plus haut.	751,83			19,10	757,10			13,40	741,88			19,50
Plus bas.	715,38			—7,30	723,68			—4,80	722,61			0,80
Écart.	36,45			26,40	33,42			18,20	19,27			18,70

2e TRIMESTRE 1873.

JOURS.	AVRIL				MAI				JUIN			
	pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.
	m/m				m/m				m/m			
1	741,11	16°70	7°80	12°25	744,09	15°10	7°50	11,30	739,62	21°20	5°80	13°50
2	41,91	17,80	6,10	11,95	39,35	17,20	11, »	14,10	38,13	22,90	10,40	16,65
3	41,98	17,40	4,90	11,15	35,28	19, »	8, »	13,50	38,91	24,20	12,80	18,50
4	44,20	14,20	10, »	12,10	35,08	14, »	7,30	10,65	37,41	23,30	14,30	18,75
5	38,60	10,80	7,20	9, »	34,64	17, »	5,20	11,10	37,42	22,80	14, »	18,40
6	31,30	12,40	6,30	9,35	33,80	14,10	7,55	10,82	38,09	24,20	15,10	19,65
7	30,85	7,70	0,90	4,30	35,53	16,40	7,90	12,15	39,70	18,60	13,80	16,20
8	38,84	9,80	1,80	5,80	37,61	13,60	6,90	10,25	41,86	17,20	6,55	11,87
9	38,26	12, »	0, »	6, »	40,48	15,20	6,80	11, »	41,93	21,20	5,50	13,35
10	33,99	12,80	3,90	8,35	45,41	17,20	5,50	11,35	39,18	25.20	10, »	17,60
11	36,43	12,20	5,30	8,75	48,01	20, »	6,80	13,40	36,61	29, »	15.80	22,10
12	39,51	6,80	2,80	4,80	44,60	23, »	8,80	15,90	33,18	22,50	12,80	17,65
13	39,45	14, »	2,70	8,35	40,08	20,80	10,80	15,80	34,67	18,20	11,50	14,85
14	36,62	19,15	4, »	11,57	40,03	17,80	5,50	11,65	40,20	29,20	11,45	20,32
15	34,97	21,60	9, »	15,30	38,37	21,20	3,80	12,50	40,70	24,40	11,50	17,95
16	28,71	21,40	9,90	15,65	34,99	26,40	5,50	15,95	41,96	25,20	14,30	19,75
17	32,43	17,90	9,30	13,60	32,74	23, »	8,80	15,90	40,94	24,40	15,45	19,92
18	34,59	13.20	9,50	11,35	31,74	21,20	8,50	14,85	42,74	24,60	15,80	20,20
19	36,96	14,40	9,50	11,95	35,41	18, »	6,50	12,25	45,02	24, »	13,30	18,65
20	38,54	14,80	9,50	12,15	42,89	13,80	2,50	8,15	45,59	26.80	15,55	21,17
21	32,68	14.40	8,25	11,32	43,31	16,40	6, »	11,20	45,50	28,60	15,80	22,20
22	30,61	17,80	6,50	12,15	43,08	15,80	7,50	11,65	43,02	28,20	16,45	22,32
23	35, »	14,80	7,60	11,20	43,79	20, »	11, »	15,50	41,67	26,30	21.80	24,05
24	37,54	10,90	0,90	5,60	44,63	19,40	13, »	16,20	44,30	25,30	18,05	21,67
25	41,40	9,60	0,50	5,05	41,77	20,80	7,60	14,20	43,70	21,70	13,85	17,77
26	39,88	6,20	—2,40	1,90	39,04	24,60	8, »	16,60	46,13	22,75	12,70	17,72
27	43,07	8,50	—3,45	2,52	41,99	20,40	12,25	16,32	46, »	26.60	12,70	19,65
28	43,00	9, »	0,80	4,90	42,88	14,20	9,25	11,72	42,80	30,50	19,30	24,90
29	46,16	10,30	3,30	6.80	45,05	17,40	9,50	13,45	39,40	32, »	17,55	24,59
30	29,61	12,60	3,50	8,05	42,82	17,40	4,50	10,95	39,65	27,60	20,05	23,82
31					41,71	15,40	3,75	9,57				
Moyenne.	737,29			9°10	740,10			12,64	740,86			19,17
Plus haut.	746,90			21,60	748,60			26,40	746,13			32, »
Plus bas.	728,16			—3,45	730.23			2,50	733,18			5,50
Écart.	18,74			25,05	18,37			23,90	12,95			26,50

3e TRIMESTRE 1873.

JOURS.	JUILLET				AOUT				SEPTEMBRE			
	pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE. maxima.	minima.	moyenne.	pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE. maxima.	minima.	moyenne.	pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE. maxima.	minima.	moyenne.
	m/m.				m/m.				m/m.			
1	741,76	22°50	15°90	19°20	742,53	30°20	20°25	25°22	740,70	24 »	14°80	19°40
2	742,23	24 »	11,50	17,75	744,19	27,20	16,30	21,75	739,79	24,20	12,80	18,50
3	740,01	28 »	15 »	21,50	743,15	26,20	13,30	21,25	742,27	21, »	12 »	16.50
4	738,41	26,20	18 »	22,10	742,28	27 »	12,45	19,72	743,29	19,20	11,30	15,25
5	738,79	28 »	17,20	22,90	740 »	27,80	13,80	20,80	740,04	20,80	7,30	14,05
6	738,81	32 »	17,50	24,75	741,32	29,60	16,10	22,85	737,65	20 »	9,30	14,65
7	740,99	32,80	18 »	25,40	745,25	33,60	16,40	25 »	738,85	17,20	9,30	13,25
8	740,86	32 »	16,80	24,40	742.07	33 »	18,10	25,55	738,68	17,60	9 »	13,30
9	742,10	28,40	19,10	23,75	738,85	27,60	20,70	24,15	741,98	22 »	9,55	15,77
10	740,23	29 »	15,90	22,45	744,09	24,30	11,80	18,05	740,21	23 »	12,50	17,75
11	736,13	32 »	16 »	24 »	743,41	24 »	9,20	16,60	741,12	24 »	13,10	18,55
12	736,18	26 »	18 »	22 »	745,71	24,30	14,20	19,25	738,89	24,60	12,70	18,65
13	737,34	25 »	15 »	20 »	744,96	26 »	11,70	18,85	»	»	»	»
14	737,32	26 »	16,50	21,25	745,52	26 »	10,30	18,15	«	»	»	»
15	741,84	21 »	12,50	16,25	744,06	26,80	13,40	20,10	»	»	»	»
16	741,88	24 »	14 »	19 »	748,86	30,60	15 »	22,80	739,32	24,60	9,50	18,55
17	741,66	26 »	12,30	19,15	743,15	30,40	19,80	25,10	742,09	15 »	10,50	12,75
18	742,27	29,20	15 »	22,10	738,61	29,60	15 »	22,30	744,68	16,50	11,10	13,80
19	744,24	27 »	17,50	22,25	737,41	22,25	16,80	19,52	745,30	20,20	15,30	17,75
20	743.83	24,50	11 »	17,75	740,12	23 »	13,30	18,15	745,24	21 »	11,30	16,15
21	742,54	30 »	12,60	21,30	742,01	23,40	10,80	17,10	744,81	22,40	11,25	16,82
22	741,99	32 »	18,50	25,25	740,19	27 »	14,05	22,02	744,57	20,80	11,70	16,25
23	740,88	31,50	19 »	25,25	738,96	24,80	14 »	19,40	744,24	17,60	8,70	13,15
24	741,60	26 »	18 »	22 »	737,86	24,80	13,60	20,20	741,61	17,20	5,20	11,20
25	741,43	29 »	15,50	21,25	739,45	28,60	17,50	23,05	743,71	19,40	6,20	12,80
26	739,72	31,50	20 »	25,75	741,71	27,50	19,60	23,55	744,34	17,80	6 »	11,90
27	741,20	26,50	17,50	22 »	741,86	27,40	18 »	22,70	742,28	20 »	11 »	15,50
28	740,15	28 »	17,50	22,75	739,96	24,10	17,10	20,65	742,24	19,80	11 »	15,40
29	»	32 »	18,50	25,25	741,45	22 »	13,80	17,40	742,39	20.60	10 »	15,30
30	»	32,50	18,50	25,50	740,15	18 »	13,70	15,85	743,17	20,40	10,40	15,40
31	»	32,20	18,25	25,27	742,43	18,80	14,20	16,50	»	»	»	»
Moyenne.	740,60			22,24	741,98			20,76	741,98			15,48
Plus haut.	744,24			32,80	748,86			33,60	745,30			24.60
Plus bas.	736,13			11 »	737,41			9,20	737,65			5,20
Ecart.	8,11			21,80	11,45			24,40	7,65			19,40

4e TRIMESTRE 1873.

JOURS.	OCTOBRE				NOVEMBRE				DÉCEMBRE			
	pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE.			pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE.			pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE.		
		maxima.	minima.	moyenne.		maxima.	minima.	moyenne.		maxima.	minima.	moyenne.
	m/m.				m/m.				m/m.			
1	743,73	22°20	11°40	16°80	733,51	12°20	2°80	7°50	751,03	8°40	2°70	5°50
2	743,21	27,50	13, »	20,25	729,73	11,20	3,30	7,25	752,33	12, »	1,80	2,90
3	742,75	22,60	9,70	16,15	726,69	11,60	2,30	6,95	752,31	1,40	—4,50	—1,55
4	740,98	23,20	10,90	17,05	733,47	12, »	4,80	8,40	753,34	-0,80	—4,50	—2,65
5	742,21	23, »	16,50	19,75	734,23	13,80	6,80	10,30	751,60	-0,40	—2,20	—1,30
6	743,31	19,20	12, »	15,60	734,74	11,80	7,80	8,90	748,90	0,20	—3,40	—1,60
7	739,04	23, »	13,50	18,25	739,18	11,20	6,30	8,75	748,90	3, »	—2,90	0,05
8	737,54	22,40	12,30	17,35	737,64	14,20	7,30	10,75	753,30	2,20	—0,50	0,85
9	740,15	14,20	7,70	10,95	738,31	15,60	8,80	12,20	752,62	1, »	—0,06	0,47
10	742,95	12,10	1,20	6,60	742,52	12, »	7,60	9,80	749,67	-2, »	—5,80	—3,90
11	741,55	14,60	5, »	9,80	739,81	10,60	5,30	7,95	750,71	-1,50	—7,05	—4,27
12	740,46	19,20	6,10	12,65	740,80	8,80	0,80	4,80	751,22	-1,60	—5,55	—3,75
13	737,65	21,20	12,70	16,95	737,94	12, »	2,80	7,40	752,12	-1,70	—5, »	—3,35
14	739,55	20,80	9,50	16,85	733,33	9, »	3,30	6,15	750,09	-1,60	—5, »	—3,30
15	737,63	15,30	9,50	12,40	738,36	6,20	0,80	3,50	750,42	-2, »	—5,05	—3,52
16	736,55	14,20	7, »	10,60	742,11	5,60	0, »	2,80	740,09	3,90	—4, »	—0,05
17	738,57	14,30	6,70	10,50	745,50	6,80	—3, »	1,90	746,72	6, »	3,60	4,80
18	740,14	12,70	10,40	11,50	743,31	2,80	—3,70	—0,45	747,32	7,80	4,60	6,20
19	743,32	12,60	10,30	11,45	741,10	2,20	—0,80	0,70	742,23	3,60	1, »	2,30
20	740,39	13,80	9,50	11,65	741,33	4,10	—4, »	0,05	741,74	8,80	5,08	6,94
21	741,12	11,60	5,50	8,55	740,73	3,85	—2,50	0,67	743,35	6,70	5,50	6,10
22	736,31	16, »	5,00	10,80	732,53	9,50	1,80	5,15	746,65	3, »	1,20	2,10
23	729,93	16,40	10,50	13,45	735,95	10,10	1,80	5,95	746,51	5,20	1,75	3,47
24	725,46	19,40	9,60	14,50	742,38	11,30	8,10	9,70	743,10	6,90	3,30	5,10
25	731,47	11,40	5,80	8,60	743,84	13,80	7,20	10,50	745,20	4,20	1,25	2,72
26	738,30	10,30	5, »	7,65	742,87	14,80	5,10	9,95	745,48	8,10	—2,25	2,42
27	744,42	10,20	0,80	5,50	740,79	13,40	5,80	9,60	738,41	9,40	0,50	4,95
28	743,41	9,50	0,80	5,15	741,32	8,90	5,80	7,35	741,59	2,60	—0,80	0,90
29	738,76	9,20	0,10	4,65	739,57	12, »	6,80	9,40	740,83	0,20	—4, »	—1,80
30	734,11	8,20	0,20	4,20	744,94	10,80	5,30	8,05	741,82	0,30	—6, »	—2,85
31	736,90	8,30	4,60	6,45					740,13	6,20	—1, »	2,60
Moyenne.	739,04			12,02	738,82			6,79	747,09			0,95
Plus haut.	744,42			27,50	746,80			15,60	753,34			9,40
Plus bas.	725,46			0,10	726,69			—4 »	738,41			—7,05
Écart.	18,96			27,40	20,11			19,60	14,93			16,45

1er TRIMESTRE 1874.

JOURS.	JANVIER. Pression atmosphérique.	JANVIER. Température. maxima.	JANVIER. Température. minima.	JANVIER. Température. moyenne.	FÉVRIER. Pression atmosphérique.	FÉVRIER. Température. maxima.	FÉVRIER. Température. minima.	FÉVRIER. Température. moyenne.	MARS. Pression atmosphérique.	MARS. Température. maxima.	MARS. Température. minima.	MARS. Température. moyenne.
	m/m.				m/m.				m/m.			
1	746,02	5°15	1° «	3°07	748,43	4° »	—1°50	1°25	743,08	9°80	3°50	6°65
2	747,79	4,30	3, »	3,65	745,68	6, »	—0,40	2,80	747,50	10,40	5, »	7,70
3	739,56	5,10	3,50	4.30	745,85	5,20	—5, »	0,10	748,88	10,60	2,40	6,50
4	738,25	6,40	0,25	3,32	748,46	6,30	—3,80	1,28	749,84	11,80	2,50	7,15
5	745,35	6,05	—2, »	2,02	748,88	5, »	—3,60	0,70	749,73	9,20	—0,80	4,20
6	749,91	8, »	—7.25	0,37	749,98	5,20	—7, »	—0,90	750,33	9,50	—1,40	4,05
7	746,19	5, »	—9,50	—2,25	747,21	1,60	—7,50	—2,95	748,62	9,80	—3,60	3,10
8	744,71	4,20	-10,50	—3,15	743,85	2,20	—6, »	—1,90	742,17	9,40	—0,90	4,15
9	743,89	8,25	—6,50	0,87	744,47	2, »	—2, »	0, »	735,77	10,40	0, »	5,20
10	743,99	8,45	—4,40	2,02	747,23	1, »	—5,50	—2,25	733,54	8, »	0, »	4, »
11	742,84	8,35	—4, »	2,16	748,19	0,60	-11,20	—5,30	736,85	3,20	—1,75	0,77
12	741,73	7,95	—4,50	1,67	746,29	6, »	—5,50	0,25	744,96	3,20	—8, »	—2,40
13	744,96	8,20	—2,55	2,88	747,57	8,20	2,40	5,30	745,47	4,20	—2,25	0,97
14	745,84	6,80	—1,50	2,65	742,84	10,40	4, »	7,20	751,86	3,20	—7,25	—2,02
15	744,21	8,10	—6, »	1,05	735,67	12, »	1,25	6,62	749,16	6, »	0, »	3, »
16	736,35	10,60	—3,60	3,50	735,55	11, »	3,50	7,25	748,77	6,40	3, »	4,70
17	735,46	8,50	—1,75	3,37	732, »	10,15	4,05	7,10	750,21	11,20	4, »	7,60
18	741,21	4,40	—5, »	—0,30	733,77	6,30	1, »	3,65	744,36	13,20	1,20	7,20
19	741,35	8,40	—5,75	1,32	737,63	4, »	0,25	2,12	741,61	12,30	6, »	9,15
20	744,28	12,60	0,75	6,67	740,93	4,22	—2, »	1,11	741,46	11,90	8,50	10,20
21	745,98	11,10	0,80	5,95	739,29	6,40	—1,80	2,30	746,34	9,90	1,20	5,55
22	749,87	8,20	0,80	4,50	737,91	4,60	—2,50	1,05	747,07	13,80	0,20	7, »
23	750,30	7, »	0,75	3.87	739,93	5,40	—2,50	1,45	745,08	14,80	6,20	10,50
24	749,66	9,95	3,75	6,85	740,40	8,80	0,60	4,70	744,03	13,60	2,20	7,90
25	747,98	9,10	2,80	5,95	736,51	8,80	—0,30	4,25	742,66	10,20	1,60	5,90
26	751,91	5,80	—3,50	1,15	732,20	13,40	3,50	8,45	746,71	10,50	—0,50	5, »
27	750,69	3,25	—3,75	—0,25	729,59	17,90	6,50	12,20	746,28	15,50	1,40	8,45
28	748,92	5,20	—3,90	0,65	732,86	8, »	5,50	6,75	747,07	13,60	4,20	8,90
29	747,32	4,80	—3,75	0,52					747,01	11,80	4,50	8,15
30	746,98	3,40	—5,80	—1,20					746,31	14,70	4,50	9,60
31	748,12	5,50	—5,20	0,15					744,63	15,20	8,20	11,70
Moyenne.	745,22			2,17	741,40			2,56	745,33			5,56
Plus haut.	752,28			12,60	750,65			17,90	752,31			15,50
Plus bas.	733,21			-10,50	728,21			-11,20	731,35			—8, »
Écart.	19,07			23,10	22,44			29,10	20,96			23,50

2e TRIMESTRE 1874.

JOURS.	AVRIL				MAI				JUIN			
	pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.
	m/m				m/m				m/m			
1	746,66	14° »	8°40	11°20	735,15	24°40	2°80	13°60	745,20	28°70	16° »	22°35
2	740,95	16,70	6,30	11,50	734,74	20,80	3,20	12, »	742,61	29,50	16, »	22,75
3	730,95	22, »	11, »	16,50	729,70	14,40	0,50	7,45	744,07	29,80	14,10	21,95
4	734,98	10,50	6, »	8,17	733,32	14,60	2,80	8,70	747,27	31,40	15,30	23,35
5	732,08	12, »	5, »	8.50	735,66	11,20	3,10	7,15	743,67	31,10	17,30	24,20
6	734,82	12,50	2,50	7,50	735,94	13,50	0, »	6,75	739,53	32, »	15,50	23,75
7	740,06	13,90	2,30	8,10	734,34	15,50	3, »	9,25	738,45	33,40	17,50	25,45
8	738,74	14,60	1,50	8,05	731,96	14,10	4,70	9,40	741,80	33,40	20,30	26,85
9	737, »	13, »	5, »	9, »	729,22	12, »	4,50	8,25	743,11	32,40	15,80	24,10
10	730,62	14,80	2,50	8,65	733,06	10,90	0,50	5,70	743,62	31,50	19,75	25,62
11	722,12	13, »	5,50	9,25	737,81	11,30	3,70	7,50	742,52	30,30	19,50	24,90
12	724,66	16,60	6,50	11,55	737,88	9,50	5, »	7,25	740,77	27, »	17, »	22, »
13	731,90	13,60	8, »	10,80	742,07	9,40	4,60	7, »	740,80	26,50	9,50	18, »
14	726,12	11, »	5,50	8,25	746,17	14,70	5,80	10,25	740,10	20,90	6,70	13,80
15	730,18	6,80	6,20	6,50	742,44	13,70	4,10	8,90	741,65	16, »	6,20	11,10
16	736,50	11,90	6,90	9,90	744,67	12, »	4,70	8,35	741,31	17,50	8,80	13,15
17	741,88	16,10	6, »	11,05	743,09	13,60	0,50	7,05	741,77	21,30	6,40	13,85
18	743,40	21, »	9,80	15,40	741,34	15,20	1,50	8,35	741,59	28,15	12,80	20,47
19	742,91	20,20	6,80	13,40	740,43	14,80	2,50	8,65	741,91	29,20	14,80	22, »
20	741,45	22, »	7, »	14,50	740,69	22, »	3,25	12,62	740,29	29,60	14,40	22, »
21	740,83	22,40	10,20	16,30	735,05	25,70	8,25	16,97	734,64	26,80	13,60	20,20
22	742,11	23,80	14,30	19,05	732,05	22,60	16, »	19,30	735,35	21,60	14,20	17,90
23	743,86	23,80	12,90	18,05	729,92	22, »	13,50	17,75	740,41	26,30	11, »	18,65
24	743,86	22,20	9,40	15,80	730,85	23,20	11,50	17,35	739,41	24, »	10,90	17,45
25	742,66	21,40	8,20	14,80	733,17	22,90	12, »	17,45	741,81	24, »	12,35	18,17
26	742,96	25, »	11,40	18,20	734,78	20,50	10, »	15,25	736,24	22,10	12,50	17,30
27	742,67	24,40	14,40	19,40	738,15	22,30	11,50	16,90	733, »	22,50	14,30	18,40
28	741,19	19,80	10,20	15, »	742,09	24,50	10, »	17,25	734,34	17,50	13, »	15,25
29	740,85	20,85	3,20	12, »	741,73	26,80	11,75	19,27	743,22	21,40	12,50	16,95
30	738,14	18,80	2,30	10,55	741,50	28,20	17, »	22,60	745,01	26,45	14,50	20,47
31					743,89	28,80	16, »	22,40				
Moyenne.	737,56			12,33	737,19			12,15	740,84			20,21
Plus haut.	747,46			25, »	747,73			28,80	747,91			33,40
Plus bas.	721,10			1,50	728,62			0, »	732,46			6,40
Écart.	26,36			23,50	19,11			28,80	15,41			17, »

3e TRIMESTRE 1874.

JOURS.	JUILLET pression atmosphérique.	JUILLET Température maxima.	JUILLET Température minima.	JUILLET Température moyenne.	AOUT pression atmosphérique.	AOUT Température maxima.	AOUT Température minima.	AOUT Température moyenne.	SEPTEMBRE pression atmosphérique.	SEPTEMBRE Température maxima.	SEPTEMBRE Température minima.	SEPTEMBRE Température moyenne.
	m/m.				m/m.				m/m.			
1	744,06	29°80	15°10	22°45	739,23	24°60	12° »	18°30	742,61	26°60	14° »	20°30
2	741,97	33,60	18,50	26,05	737,32	26,70	13,50	20,20	743,28	28,40	19, »	23,70
3	743,10	34, »	20,90	27,45	735,80	27,70	14,20	20,95	739,60	28, »	18, »	23. »
4	744,42	30,65	19,20	24,92	739,19	23,80	16, »	19,90	743,60	24, »	15, »	19,50
5	744,16	29,25	11,70	20,47	737,90	24,20	13,80	19, »	743,60	22, »	14, »	18, »
6	741,99	29,80	15,05	22,42	738,36	24,50	10, »	17,25	741,95	21, »	15, »	18, »
7	739,64	34, »	16,55	25,27	738,67	26,20	15, »	20,60	741,05	22, »	12, »	17, »
8	742,17	33,80	17,10	25,45	736,23	21, »	16,50	18,75	739,25	23, »	10, »	16,50
9	743,08	33,65	18,05	25,85	741,04	19,40	12,50	15,95	733,90	22, »	10, »	16, »
10	741,88	34,20	19,50	26,85	737,33	23, »	13,50	18,25	738,10	20,20	10, »	15,10
11	740,45	30,35	19,55	24,90	739,52	21,50	13,60	17,55	743,16	18,20	11, »	14,60
12	740,16	28,35	18,50	23,42	739,75	21, »	13,17	17,08	739,65	23, »	15, »	19, »
13	741,63	30,05	16,10	23,07	736,30	23,80	11,55	17,65	741,53	19,60	12, »	15,80
14	740,05	33,30	17,30	25,30	735,91	26,50	12,55	19,52	744,96	17,80	6,80	12,40
15	740,07	33,45	20,40	26,72	742,16	22,40	12, »	16,20	743,66	17,80	6, »	11,90
16	740,49	33,25	20,35	26,80	742,65	21,90	14, »	17,95	740,09	20,20	5,80	13, »
17	741,51	29,10	17,75	23,42	741,46	23,60	18,90	21,25	738,32	21,40	5, »	13,20
18	740,87	29, »	18,10	23,55	745,45	22,60	12,20	17,40	741,59	20,60	13, »	16,80
19	739,74	31,75	18,95	25,35	745,50	21,20	11, »	16,10	741,11	21,40	14, »	17,70
20	738,16	26,10	20,25	23,17	744,12	23,20	10, »	16,60	737,82	20,80	13,50	17,15
21	739,43	26,30	19,20	22,75	745,25	23,40	12, »	17,70	737,96	23,40	13,50	18,45
22	740,36	26,45	16,80	21,62	744,05	22, »	12, »	17, »	741,07	24, »	10, »	17, »
23	739,08	27,25	16,40	21,82	743,25	22, »	12, »	17, »	740,55	23,60	12,80	18,20
24	737,50	23,95	16,70	20,32	742,58	21, »	10, »	15,50	746,31	23,10	13, »	18,05
25	735,99	20,80	13,20	17, »	738,80	22, »	11, »	16,50	747,08	22,60	11,50	17,05
26	738,73	24,30	12,20	18,25	728,42	20,50	3, »	11,75	744,70	22, »	9,50	15,75
27	736,39	27,20	13,75	20,42	736,54	20, »	5, »	12,50	742,85	25,60	13,90	19,75
28	735,70	24,10	15,40	19,75	738,14	20, »	10, »	15, »	741,67	26,50	17,80	22,15
29	733,91	17,40	14,50	15,95	742,36	20,50	8, »	14,30	740,63	22,50	16, »	19,25
30	738,28	22,20	12,60	17,40	742,59	22,40	7, »	14,70	738,06	23,60	15, »	19,30
31	740,49	24,15	11,85	18, »	743,37	23,20	6,50	14,85				
Moyenne.	740,13			22,77	741,59			17,41	741,32			17,78
Plus haut.	745,06			34,20	746,83			27,70	747,90			28,40
Plus bas.	732,02			11,70	733,11			3, »	733,45			5, »
Ecart.	13,04			22,50	13,73			24,70	14,45			23,40

4e TRIMESTRE 1874.

JOURS.	OCTOBRE				NOVEMBRE				DÉCEMBRE			
	pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE.			pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE.			pression atmosphérique.	TEMPÉRATURE.		
		maxima.	minima.	moyenne.		maxima.	minima.	moyenne.		maxima.	minima.	moyenne.
	m/m.				m/m.				m/m.			
1	735,20	24° »	12° »	18° »	743,58	11°20	2° »	6°60	726,21	13°75	8°60	11°17
2	736,35	17, »	10,20	13,60	743,53	12,50	3,80	8,15	732,01	9,60	0,80	7,25
3	732,42	15,10	10,10	12,60	743,99	12,40	5,30	8,85	737,41	4,20	1,30	2,75
4	733,20	17,80	8, »	12,90	744,83	13.50	4, »	8,75	737,60	4,85	0,60	2,72
5	740,85	14,40	9,20	11,80	744,81	13,10	6, »	9,55	740,11	1,75	—3,80	—0,52
6	741,71	15,40	3,80	9,60	747,85	14,50	4,90	9,70	740.27	8,65	2,30	5,47
7	735,38	20, »	5, »	12,50	749,25	12,40	3,80	8,10	743,72	10, »	2,90	6,45
8	740,93	16,40	5,20	10,80	748,87	13,75	2,60	8,18	741,47	6,85	1,80	4,32
9	742,82	17,60	5,60	11,60	747,91	8,20	3,10	5,65	726,57	10,05	4,50	7,27
10	745,50	17,60	8, »	12,80	742,86	8,10	4,90	6,50	732,20	7, »	0,90	3,95
11	745,60	18,20	6,80	12,50	738,48	6,70	4,50	5,60	725,22	4,70	—2,50	1,10
12	744,20	17, »	6,80	11,90	732,12	4,40	—1,75	1,32	719,77	6,85	2,10	4,47
13	741,21	21, »	8, »	14,50	734,22	2, »	—4,60	—1,30	722,53	4,40	2,80	3,60
14	738,70	20,80	10,50	15,65	733,73	1,70	—1,50	0,10	728,22	4,25	1,30	2,77
15	733,62	20,80	11,80	16,30	738,86	1,40	—3,60	—1,10	734,40	4,05	—0,50	1,77
16	736,11	18,30	11,30	14,80	735,16	4,50	—3,50	0,50	727,86	3,15	—0,30	1,42
17	742, »	21,80	9,80	15,80	734,23	9,90	3,80	6,85	730,50	1,15	—2,85	—0,85
18	743,22	20,70	14,80	17,75	741,14	8, »	4,80	6,40	738,22	1,65	—5,20	—1,77
19	740,92	21,50	13,60	17,55	736,19	10,70	2,80	6,75	735,77	-1,55	—6,45	—4, »
20	742,47	22,20	11,40	16,80	735,81	5,60	3,50	4,50	728,15	1,25	- 3,30	—1,02
21	740,73	12,80	9,20	11, »	740,04	5,40	2,60	4, »	725,31	-1,95	-10, »	—5,97
22	736,58	11,80	8,60	10,20	740,30	4,50	1,50	3, »	732,73	0, »	-12,40	—6,20
23	737,07	12,40	7,60	10, »	738,98	3,30	—4,80	—0,75	737,91	-4, »	-13,50	—8,25
24	744,47	11,10	0,20	5,65	741,68	1, »	—5, »	—2, »	736,58	2,05	-10, »	—3,97
25	747,31	12,90	0,90	6,90	739,94	-1, »	—6,60	—3,80	735,24	6,25	—3, »	1,62
26	747,01	14,20	6, »	10,10	735,16	-2,80	—8,40	—5.60	738,33	2,85	1,10	1,97
27	744,40	14,50	3,80	9,15	733,03	3,80	—5,40	—0,60	740,03	1,45	—5,30	—1,92
28	742,67	14,60	3,20	8,90	731,59	9,20	1,70	5,45	744,55	-0,45	—8,10	—4,32
29	741,93	14,10	7,80	10,95	729,11	11,40	6, »	8,70	741,70	-2,35	—7,60	—4,97
30	742,90	14,30	5,30	9,80	725,98	12,60	7, »	9,80	741,76	-4,35	-10,50	—7,42
31	743,39	10,60	3,80	7,20					743,02	-5,15	-12,30	—8,72
Moyenne.	740,64			12,53	740,44			4,26	734,36			0,33
Plus haut.	747,84			24, »	749,25			14,50	744,55			13,75
Plus bas.	730,34			0,20	725,90			—8,40	719,77			-13,50
Écart.	17,50			23,80	23,35			22,90	24,78			27,25

Mois de Janvier 1875.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	Etat hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	Vent prédomt supérieur.	ETAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m.									
1	746,02	—6°35	—11°20	—8°77	73	S-O	»	clair.	»	gelée, brumes.
2	45,28	4,60	—7,70	—1,55	93	S	S-O	couvert	22.20	pluie, verglas fort.
3	46,34	7,65	0,80	4,42	97	S	S-O	couvert	14.30	pluie, brouillard.
4	42,38	10,15	4,80	7,47	92	S	S-O	nuag.	7.50	pluie, la nuit.
5	42,18	10,15	4,50	7,32	89	S-O	O	couvert	1.80	pluie, brouillard.
6	40,87	6,15	2,10	4,12	85	N-O	O	nuag.		brouillard.
7	42,48	3,95	—2,50	0,72	94	S-O	»	couvert	1.50	pluie, la nuit.
8	45,66	5,90	—2,10	1,90	94	S	S-O	nuag.		brouillard.
9	41,52	8, »	—1,90	3,05	84	S	S-O	p. nuag		
10	39,16	11,90	3,30	7,60	60	S	S-O	p. nuag		
11	41,08	11,30	5, »	8,15	56	S-O	S-O	clair.		
12	41,98	13,05	3,30	8,17	88	S-O	S-O	p. nuag		
13	44,95	13,10	3,50	8,30	74	S	S-O	nuag.		
14	46,52	10,20	3,10	6,65	77	O	O	nuag.		
15	44,63	13,05	3,50	8,27	65	S	O	p. nuag		
16	39,87	10,45	8,30	9,37	89	S-O	O	couvert	9.10	pluie.
17	37,94	9,60	6,80	8,20	85	S	O	couvert	28.30	pluie.
18	43,02	10,85	7,80	9,32	96	S	S-O	couvert	18.40	pluie.
19	48,99	9,90	7,50	8,70	76	S-O	S-O	variab.		
20	42,16	12,40	0,70	6,55	47	var.	»	clair.		brouillard.
21	36,94	10,85	7,30	9,07	56	S-O	O	nuag.	10.40	pluie.
22	37,15	6,20	2,90	4,55	66	N	N	p. nuag		
23	42,06	6, »	—1,60	2.30	60	S	»	variab.	1.60	pluie, grésil.
24	35,85	11,25	2,80	7,02	60	S	O	nuag.	0.60	
25	35,73	9,45	4,60	7,02	92	S	O	couvert	5.50	pluie.
26	44,44	8,80	6,10	7,45	80	O	O	nuag.		
27	46,93	7,35	—0,50	3,40	83	var.	»	clair		
28	49,79	7,65	—1,50	3,07	76	O	»	clair		brouillard, givre.
29	51,10	8,85	2,80	5,82	76	var.	N	variab.		brouillard.
30	46,19	6,70	3,80	5,25	98	S	E	couvert	19.80	pluie.
31	48,30	3,65	—0,90	1,37	62	N	»	clair		
Moyenne.	743,14			5°29	78	S	S-O	6 clair.	141.00	13 j. pluie.
Plus haut.	751,10	13°10				2 N		5 p. nuag		8 gelée.
Plus bas.	735,73		—11°20			14 S		8 nuag.		1 verglas.
Écart.	15,37			24,30		8 S-O		9 couvert		7 brouillard.
						3 O		3 variab.		1 grésil.
						1 N-O				1 givre.
						3 var.				

Mois de Février 1875.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédom^t inférieur.	Vent prédom^t supérieur.	ÉTAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	748,69	1°80	—4°60	—1°40	90	S	»	clair		
2	46,28	4,05	—3,30	0,37	66	var.	»	clair		
3	40,34	5,10	—0,20	2,45	78	S	O	nuag.	19,80	pluie, brumes.
4	37,83	5,85	3,15	4,50	87	N	N-E	couvert		brumes.
5	44,46	2,80	—2,30	0,25	75	N	N	couvert		grésil.
6	46,27	2,20	—3,60	—0,70	96	N	N	couvert		neige fine.
7	41,32	2,45	—2,10	0,17	67	N	N	couvert		neige fine.
8	39,16	0,80	—5,20	—2,20	90	N	N	clair		
9	37,24	—0,05	—7,20	—3,62	77	N	»	clair		neige, la nuit.
10	37,66	—0,80	—7,90	—4,35	90	N-E	N-E	variab.		
11	43,53	—2,15	—10,10	—6,12	69	N	»	clair		
12	43,49	1,25	—7,70	—3,22	92	S-O	»	variab.		brumes.
13	40,96	3,50	—1,60	0,95	96	S-O	»	couvert	10,20	neige.
14	42,90	4,05	—0,30	1,87	85	N	N-E	variab.		
15	43,84	4,50	—6,60	—1,05	97	N-O	var.	variab.		
16	45,77	4,60	—1,15	1,72	59	N-E	N-E	variab.		
17	37,26	4,85	—1,20	1,82	83	var.	var.	couvert		neige fine.
18	35,43	4,20	—0,30	1,95	55	N-E	N-E	nuag.		
19	35,35	2,40	—5,70	—1,65	88	var.	var.	couvert		
20	37,01	2,50	—3,20	—0,35	92	N	N	couvert		
21	37,37	2,45	—2,40	0,02	68	N	N	couvert		
22	36,05	0,35	—3,90	—1,77	89	var.	N	couvert		
23	32,04	6,25	—4,10	1,05	65	N-E	S	p. nuag		
24	26,31	7,30	—0,60	3,35	80	S	S	nuag.	3 »	neige, la nuit.
25	29,16	7,10	0,10	3,60	70	var.	S-O	p. nuag		
26	28,54	9,65	0,30	4,97	60	S-E	S-E	couvert		
27	27,17	6,15	1,30	3,72	81	S-O	S-O	couvert		
28	28,13	7,85	2,40	5,12	70	var.	var.	couvert		
Moyenne.	738,19			0,41	79	10 N 4 N-E 1 S-E 3 S 3 S-O 1 N-O 5 var.		5 clair 2 p. nuag 3 nuag. 13 couv. 5 variab.	33 »	3 j. pluie. 6 neige. 1 grésil. 3 brumes. 20 gelée.
Plus haut.	748,69	9,65								
Plus bas.	726,31		—10,10							
Écart.	22,38			19,75						

Mois de Mars 1875.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	Etat hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	Vent prédomt supérieur.	ETAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m.									
1	726,81	6°65	0°80	3°72	81	O	S	p. nuag	»	brouillard.
2	26,49	4,05	—1,95	2,10	75	N-O	S	variab.		brouillard.
3	31,37	5,05	1,50	3,27	69	N-O	S-E	nuag.		
4	31,27	5,95	3,05	4,50	54	N-E	var.	p. nuag		
5	39,69	6,95	—3,80	1,57	80	N	»	clair.		givre.
6	40,63	16,45	—0,15	8,15	54	S	S-E	p. nuag		
7	45,79	15,25	8,05	11,65	80	S	N-E	couvert	6.55	pluie, la nuit.
8	49,26	16,45	9,80	13,12	71	S	E	p. nuag	1.40	Id.
9	45,31	20,85	8,30	14,57	56	S	E	p. nuag		
10	44,52	16,65	7,80	12.22	54	N-E	E	clair.		
11	36,23	14,45	—0,80	6,82	64	S-O	»	clair.		
12	33,21	10,85	3,80	7,32	89	S	S	couvert		légère pluie.
13	34,51	15,45	8,25	11,85	81	var.	S	nuag.	5.30	
14	35,94	11,55	3,40	7,47	85	O	»	p. nuag		brouillard.
15	41,15	12,05	3,80	7,92	76	O	N-E	p. nuag		
16	43,74	11,25	3,70	7,47	74	O	N-E	p. nuag		
17	41,25	11,35	3,50	7,42	57	N	N-E	p. nuag		
18	41,97	10, »	0,50	5,25	61	N	O	p. nuag		
19	42,80	7, »	—0,80	3,10	70	O	O	p. nuag		
20	38,91	9, »	—1, »	4, »	63	N-E	S	nuag.	0.40	
21	38,80	5,35	—2,10	1,62	50	N	S-O	p. nuag		
22	38,39	4,05	—5, »	—0,47	60	N-E	»	clair		givre.
23	40,12	5,05	0,30	2,67	80	N	S-O	nuag.		neige.
24	46,46	6,20	—4,85	0,67	93	N-E	»	clair		givre.
25	49,31	9,50	—1,70	3,90	57	N-E	S-O	variab.		
26	46,65	13,20	0,80	7, »	58	O	»	clair		
27	40,92	15,85	0,80	8,32	52	var.	»	clair		
28	40,06	9,25	6,30	7,77	74	N	S-E	p.nuag	8.80	pluie.
29	46,45	6,50	1, »	3,75	53	N-E	S	p.nuag		
30	45,70	10, »	—0,30	4,85	52	N	E	p.nuag		
31	45,71	12,20	1,50	6,85	41	N	»	clair		
Moyenne.	739,33			6°17	66	8 N 7 N-E 5 S 1 S-O 6 O 2 N-O 2 var.		8 clair. 15 p. n. 4 nuag. 2 couvert 2 variab.	22.45	5 j. pluie. 3 givre. 3 brouillard. 8 gelée.
Plus haut.	49,31	20,85								
Plus bas.	26,49		—5° »							
Écart.	22,82			25,85						

Mois d'Avril 1875.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	Vent prédomt supérieur.	ÉTAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	746,67	12°25	1°80	7°02	56	N		clair	»	
2	45,40	16,25	2,80	9,50	48	N-N-E	S-S-O	p. nuag		
3	42,50	11,85	—0,80	5,50	52	N-N-O		clair		
4	37,15	18,15	3,80	10,50	52	O		clair		vent violent, nuit du 4 au 5.
5	32,59	18,35	7,80	13,40	39	S	S	p. nuag		
6	31,36	17,55	8,30	12,94	85	S	var.	couvert	7,80	pluie.
7	29,41	13,70	6,20	9,97	80	S	N-E	nuag.	10, »	pluie, tonnerre.
8	30,31	12, »	8,20	10,10	73	S	N-E	p. nuag	3, »	pluie.
9	35,12	16,50	4,20	10,35	69	S-E	N	p. nuag		
10	35,73	12,40	4,60	8,50	72	var.	N	nuag.		
11	38,66	17,40	3,60	10,50	40	N	N	clair		
12	34,21	20,90	6,60	13,70	47	N-E	N	p. nuag		
13	36,37	20,40	6,30	13,40	43	N-E		clair		
14	40,62	13,35	0,60	6,90	42	N-E		clair		
15	44,34	14,10	0,60	7,30	21	N-E		clair		
16	43,52	14,30	0,60	7,50	37	N-E		clair		
17	41,18	16,30	0,50	8,40	45	N-O		clair		
18	40,42	17,80	5,30	11,50	52	O	N	p. nuag		
19	42,51	19,40	7,20	13,30	47	N		clair		
20	42,97	21,20	7,20	14,20	44	var.		clair		
21	39,19	21,70	7,40	14,50	28	S-O		clair		
22	35,07	17,20	11,10	14,10	32	S	N-E	couvert	12,90	pluie.
23	36,20	17,70	8,20	12,90	76	S-O	N-E	nuag.		
24	36,73	15,50	4,10	9,80	57	N-E	var.	p. nuag		brouillard.
25	39,56	15,20	3,40	9,30	48	N-E		clair		
26	41,05	16,40	1,30	8,80	24	N-E		clair		
27	41,37	17,20	3,10	10,10	48	N	var.	variab.		
28	42,79	20,20	3,30	11,60	34	N		clair		
29	41,98	21,60	8,40	15, »	34	N		clair		
30	40,81	23,10	8,20	15,60	39	N		clair		
Moyenne. Plus haut. Plus bas. Écart.	738,86 746,67 729,41 17,26			10,87 23,10 —0,80 23,90		7 N 9 N-E 1 S-E 5 S 2 S-O 2 O 2 N-O 2 var.		17 clair 7 p. nuag 3 nuag. 2 couv. 1 variab.	33,70	4 j. pluie. 1 tonnerre. 1 brouillard.

Mois de Mai 1875.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	Etat hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	Vent prédomt supérieur.	ÉTAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m.									
1	739,55	23°90	10°20	17°05	31	O	S	nuag.	2.50	pluie.
2	40,45	19, »	7,40	13,20	61	O	E	nuag.		
3	41,88	20,60	2,50	11,55	50	E		clair		
4	41,03	19,70	7,30	13,50	64	O	E	nuag.	1.10	pluie.
5	39,68	22,80	6,30	14,50	55	N	E	p. nuag		
6	38,35	23,60	5,30	14,45	50	S		clair		
7	39,35	19,40	8,30	13,80	85	S	E	très-n.	10.20	pluie.
8	41,78	22,40	7,40	14,90	69	var.	E	p. nuag		
9	39,39	26, »	8,20	17,10	49	O		clair		
10	42,68	23,20	10,20	16,70	89	N-O	E	nuag.	11.40	pluie.
11	47,51	20,20	6,40	13,30	72	N-E	S	p. nuag		
12	45,95	22,40	4,10	13,20	51	N-E		clair		
13	44, »	24,60	4,30	14,40	53	var.		clair		
14	43,70	25,20	5,60	15,40	55	var.		clair		
15	42,30	26,80	6,40	16,60	57	var.		clair		
16	43,12	27,70	6,90	17,30	54	N-O		clair		
17	37,77	25,60	7,10	16,30	50	S-O		p. nuag	2.80	tonnerre.
18	35,16	25,80	11,10	18,50	47	S	O	nuag.	10 »	pluie, tonnerre.
19	36,80	17,70	7,60	12,60	72	S-O	E	couvert	11.60	pluie.
20	40,15	21,40	9,80	15,60	64	var.	E	variab.		
21	37,49	27, »	15,50	21,20	57	var.		clair		
22	41,07	25,40	14,60	20, »	50	N-O	N-E	nuag.	15.10	pluie, tonnerre.
23	45,81	23,20	15,60	19,40	62	N	N-E	nuag.		
24	46,90	24,80	12, »	18,40	51	var.		clair		
25	44,63	25,80	10,10	17,90	62	N		clair		
26	40,75	22,80	10,60	16,70	51	N		clair		
27	40,55	16,90	7,60	12,20	43	N	S-O	variab.		
28	37,12	20, »	4,20	12,10	45	N		clair		
29	31,12	24,20	7,60	15,90	54	var.		clair		
30	29,56	24, »	12,60	18,30	54	var.	N-E	couvert		
31	34,86	25,40	14,50	20,50	69	var.	N	nuag.		
Moyenne.	740,34			15,80		6 N 2 N-E 1 E 3 S 2 S-O 4 O 3 N-O 10 var.		14 clair. 4 p. nuag 8 nuag. 1 très-n. 2 couvert 2 variab.	64.70	7 j. pluie. 3 tonnerre.
Plus haut.	747,51			27,70						
Plus bas.	729,56			2,50						
Ecart.	17,95			25,20						

Mois de Juin 1875.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	minima.	moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	supérieur.	ÉTAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈMES DIVERS.
	m/m.									
1	738,65	28°30	15°10	21°65	50	var.	N-O	nuag.	8.30	orage.
2	38,37	27,60	13,80	20,70	62	var.	N-E	variab.		tonnerre, éclairs.
3	37,18	24,20	14,60	19,40	62	var.	S-E	nuag.	1.50	tonnerre, éclairs.
4	37,73	25,20	15,80	20,50	69	var.	S-E	couvert	14.85	tonnerre.
5	38,69	23, »	16,30	19,60	77	N	S-O	couvert		brouillard.
6	42,70	27,20	15,60	21,40	62	N	S-E	clair		brouillard.
7	46,49	26,60	12,70	19,60	62	N	S-E	clair		
8	45,60	29, »	14,10	21,50	74	var.		clair		
9	37,68	32,50	16,30	24,40	65	S-O		clair		écl. mult. le soir.
10	39,40	26,60	14,30	20,50	91	S-O	N-E	couvert	6.95	tonnerre.
11	40,32	22, »	14,30	18,10	83	S-O	N-E	couvert	0.95	pluie.
12	43, »	22, »	9,70	15,80	57	S-O		clair		
13	40,55	24,80	11,10	17,90	58	O	E	variab.		
14	37,27	29,60	13,30	21,40	64	var.		clair		
15	36,52	24,20	18,10	21,20	58	O	N-E	nuag.	7.75	tonnerre, éclairs.
16	35,41	23,60	14,30	18,90	61	N	var.	nuag.	35.90	averses, grêle, écl.
17	37,06	18,70	12,60	15,60	83	S-O	S-O	nuag.	13.80	pluie. [tonn.
18	40,74	20,40	12,60	16,50	68	var.	var.	nuag.		
19	41,56	19, »	8,60	13,80	60	var.	var.	nuag.		
20	41,11	20,80	10,10	15,40	61	var.	S-O	p. nuag		
21	37,12	27,90	12,10	20, »	67	var.	N	p. nuag	0.35	pluie.
22	41,18	21, »	13,60	17,30	64	N-E	S	nuag.	1.60	pluie.
23	41,46	21, »	14,10	17,55	86	S	S-O	très-n.	10.80	pluie, brouillard.
24	41,95	19,80	13,40	16,60	77	O	S-O	très-n.		brouillard.
25	40,53	16,10	13,60	14,85	85	O	N-O	couvert		brouillard.
26	39,91	24,40	12,60	18,50	61	var.	N	nuag.		
27	40, »	23,40	11,50	17,45	60	N	N-E	variab.		
28	37,77	24,60	11,50	18,05	59	N	var.	variab.		
29	39,03	21,20	13,80	17,50	68	S-O	O	nuag.		
30	39,65	25,80	10,80	18,30	61	N-E		clair		
Moyenne.	739,81			18,66		6 N		7 clair.	102.65	11 j. de pluie.
Plus haut.	746,49			24,40		2 N-E		2 p. nuag		1 orage.
Plus bas.	735,41			13,80		1 S		10 nuag.		6 tonnerre.
Écart.	11,08			10,60		6 S-O		2 très-n.		5 éclair.
						4 O		5 couvert		1 grêle.
						11 var.		4 variab.		5 brouillard.

Mois de Juillet 1875.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	minima.	moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	supérieur.	ÉTAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈMES DIVERS.
	m/m.									
1	735,56	28°20	15°60	21°90	67	S	S-O	p. nuag		
2	36,97	25,80	16,20	21, »	64	N	O	p. nuag	2.40	
3	38,20	23,20	15,10	19,15	68	N-O	O	nuag.	13. »	
4	41,98	17,40	13,10	15,25	94	S-O	O	très-n.	20.20	brouillard.
5	42,65	19,80	17,20	18,50	62	S-O	N-O	nuag.	3.10	
6	43,55	25,80	15,10	20,45	63	N	N-O	p. nuag		
7	40,80	31,70	14,70	23,20	74	var.	»	clair	1.10	éclairs.
8	38,23	25,70	17,60	21,65	67	var.	»	couvert	27.80	brouill. tonn. averse
9	37,78	21,50	14,90	18,20	68	S-O	O	nuag.	6.10	
10	38,83	22,30	12,60	17,45	58	O	O	variab.		
11	38,45	23,40	11,10	17,25	53	S	O	nuag.	4.70	
12	44,65	21,80	10,90	16,35	62	O	O	nuag.		
13	44,38	21,80	9,50	15,65	56	N	E	p. nuag		
14	39,99	24,40	15,40	19,90	57	N	O	p. nuag		
15	34,48	21,60	14,50	18,05	63	S	O	nuag.	19.80	
16	32,66	26,20	14,50	20,35	61	S	S	nuag.	4.20	
17	32,53	25, »	14,60	19,80	80	var.		nuag.	1.70	
18	34,52	22,40	14,20	18,30	83	S-O	O	couvert	1.50	
19	35,85	26,90	13,90	20,40	61	var.		clair		
20	39,70	25,20	14,50	19,85	63	var.	O	p. nuag		
21	38,12	25,20	14,35	19,77	65	N		p. nuag		
22	35,68	23,20	14,60	18,90	62	O	O	nuag.		
23	34,98	20,80	14,10	17,95	73	S-O	O	nuag.	7.50	
24	37,57	24,40	12,10	18,25	54	O		clair		
25	40,01	22,40	15,30	18,85	83	var.	O	nuag.		
26	46,05	22,20	15,10	18,65	64	N-E	var.	p. nuag		
27	44,07	26,40	10,10	18,25	65	N		clair		
28	42,64	30,70	15,60	23,15	69	N-O		p. nuag		
29	43,96	27,30	15,40	21,35	71	var.		variab.		
30	42,45	27,53	14,14	20,83	62	var.		p. nuag		
31	39,10	26,14	14,90	20,52	48	var.		p. nuag		
Moyenne.	739,30			19,32	65	6 N 1 N-E 4 S 5 S-O 4 O 2 N-O 9 var.		4 clair. 11 p. n. 11 nuag. 1 très-n. 2 couvert 2 variab.	113.10	13 j. de pluie. 2 brouillard. 1 éclair. 1 tonnerre. 1 orage.
Plus haut.	746,05			31,70						
Plus bas.	732,53			9,50						
Écart.	13,52			22,20						

Mois d'Août 1875.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	minima.	moyenne.	Etat hygrom. à midi.	Vent prédom^t inférieur.	supérieur.	ETAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m.									
1	740,36	22°40	12°10	17°25	50	N-E	»	clair	»	
2	41,13	24, »	9,50	16,75	57	N-E	»	clair	»	
3	37,70	27,70	10,60	19,15	65	S-O	O	p. nuag	»	
4	33,25	22,80	15, »	18,90	83	S-O	O	couvert	27.40	pluie continue du 4, à 6 h. du soir, jusqu'au 6, à 6 h. 1/2 du soir. Total : 202,10
5	31,33	16,40	11,60	14, »	98	S-O	S-O	couvert	143.60	
6	34,16	16, »	12, »	14, »	98	S-O	S-O	couvert	31.10	
7	40,15	22,50	13, »	17,75	85	S-O	O	nuag.		
8	40,65	24,80	12, »	18,40	87	N		clair		
9	39,21	26,20	17,10	21,65	72	var.		p. nuag		
10	39,90	27,60	16,60	22.10	69	var.		clair.		
11	40,52	30,30	16,70	23,50	66	var.		clair.		
12	38,50	30,10	19,60	24,85	36	S	S-O	nuag.		tonnerre.
13	42,71	24,80	19,30	22,05	85	S	S-O	nuag.	20.40	pluie.
14	44,79	24,40	13,15	18,77	66	N-E	N-E	clair.		
15	45,09	26,80	14,10	20,45	72	N-E	»	clair		
16	44,58	30,10	17, »	23,55	73	N-E	»	clair		
17	44,34	30,80	19,80	25,30	65	N-O		clair		
18	44,07	30,60	19,70	25,15	63	S-O		clair		
19	42,32	29,60	18, »	23,80	71	S		clair		
20	43,94	28,70	20, »	24,30	51	var.		variab.	4.80	pluie.
21	45,77	26, »	16,60	21,30	77	N		p. nuag	3.40	pluie.
22	43,28	23, »	17,60	20,30	86	N-E		nuag.	1.50	pluie.
23	41,50	23,50	13,80	18,75	72	N		p. nuag		brouillard.
24	38,95	25,10	14,10	19,60	72	S-O		variab.		
25	40,72	25,30	17, »	21,15	73	var.		p. nuag		
26	43,89	27,40	16,30	21,85	72	var.		clair		
27	42,93	30, »	17,20	23,60	60	S		clair		
28	39,04	25,50	17,20	21,35	78	S-O		très-n.		éclairs.
29	39,03	25, »	15,50	20,25	80	S-O		couvert	10.50	pluie.
30	43,22	19,90	12,50	16,20	58	N-E	N	p. nuag		
31	44,30	21,80	8,60	15,20	62	S-O	E	variab.		
Moyenne.	741,65			20,36	71	3 N 7 N-E 5 S 9 S-O 1 N-O 6 var.		13 clair. 6 p. nuag 4 nuag. 1 tr-nuag 4 couvert 3 variab.	242.70	8 j. pluie. 1 éclair. 1 tonnerre. 1 brouillard.
Plus haut.	745,77			30,80						
Plus bas.	731,33			8,60						
Écart.	14,44			22,20						

Mois de Septembre 1875.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédom^t inférieur.	Vent prédom^t supérieur.	ÉTAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	746,05	20° »	11°50	15°75	72	var.		p. nuag		
2	44,59	18,40	8, »	13,20	64	N		clair		
3	43,07	21, »	7, »	14, »	73	N		clair		
4	43,07	22,80	11,40	17,10	72	N		p. nuag		
5	45,07	21, »	10,50	15,75	67	N		clair		
6	44,91	22,40	9,60	16, »	60	N-E		clair		
7	43,43	23, »	10,50	16,75	69	N		clair		
8	40,24	26,40	14,50	20,45	60	O		clair		
9	41, »	24,60	17, »	20,80	77	O	O	couvert	1.50	pluie.
10	38,11	22,50	14,50	18,50	80	O	S	couvert		
11	44,71	24,10	14,20	19,15	72	N		clair		
12	44,45	25,90	15,10	20,50	74	var.		clair		
13	42,80	24,80	16, »	20,40	76	var.		p. nuag		
14	39,45	23,80	15,30	19,55	81	N-E		p. nuag		brouillard.
15	39,60	21,80	11,90	16,85	74	N-O		clair		brouillard.
16	41,89	25,80	11,50	18,65	68	var.		variab.		brouillard.
17	43,38	26, »	16, »	21, »	62	var.	S	variab.		
18	42,33	25,40	14,70	20,05	72	var.		clair		
19	42,43	24,50	14,50	19,50	58	N-O		clair		brouillard.
20	42,15	24, »	14,20	19,10	52	S-O		p. nuag		
21	39,34	24, »	15,60	19,80	65	O	O	couvert		
22	39,68	23,10	18, »	20,55	66	S	S-O	couvert	22.20	pluie.
23	42,13	23,50	15,40	19,45	68	S	S-O	nuag.		
24	42,51	23, »	13,60	18,30	79	N-E		clair		brouillard.
25	43,06	22,40	11,50	16,95	90	var.	O	couvert	0.70	pluie.
26	41,67	24,20	14,80	19,50	73	S-O	O	nuag.		
27	42,36	20, »	15,50	17,75	85	S-O	S-O	couvert		
28	42,63	18, »	10,30	14,15	63	S	S-O	nuag.		pluie.
29	37,66	16,40	12, »	14,20	84	var.		variab.	14.90	pluie.
30	41,38	16, »	12, »	14, »	67	N	N-O	nuag.	1.10	pluie.
Moyenne.	742,17			17,90	70	7 N		12 clair	40.40	6 j. de pluie.
Plus haut.	46,05			26,40		3 N-E		5 p. nuag		5 brouillard.
Plus bas.	37,66			7,20		3 S		4 nuag.		
Écart.	8,39			19,20		3 S-O		6 couv.		
						4 O		3 variab.		
						2 N-O				
						8 var.				

Mois d'Octobre 1875.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	minima.	moyenne.	Etat hygrom. à midi.	Vent prédom^t inférieur.	supérieur.	ÉTAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m.									
1	742,93	15° »	6° »	10°50	64	N		clair		
2	40,66	17,60	5,10	11,35	70	S	O	variab.	4.80	pluie.
3	42,24	16,60	7,80	12,20	61	var.	O	variab.		
4	44, »	13,80	9,40	11,60	93	S	O	couvert	30.30	pluie.
5	46,53	17,80	11,80	14,80	84	S-E	N	nuag.		
6	50,62	17, »	13,40	15,20	86	N-E	N	variab.		
7	50,08	14,40	3,80	9,20	70	N		clair		
8	44,07	15,80	4, »	9,90	87	N-O		clair		brouillard.
9	38,06	20,40	12,40	16,40	57	S	S-O	nuag.	29.80	pluie.
10	39,71	12,30	9,10	10,70	85	var.		très-n.		pluie.
11	30,62	14,30	5,20	9,75	62	S-O		couvert	11.60	pluie.
12	27,91	13,10	7,80	10,45	65	S-O	S-O	nuag.		
13	19,79	11,70	5,50	8,60	62	S	S	très-n.	13.20	pluie. barom. plus
14	16,03	10,60	7, »	8,80	76	O	S	couvert	4.10	pluie. bas 713,52.
15	24,91	10,40	6,40	8,40	92	var.		couvert		
16	33,82	12,60	5,50	9,05	89	O	O	nuag.		
17	36,54	12,50	3,20	7,85	70	N-E		clair		
18	35,08	17,90	6,20	12,05	76	var.		clair		
19	35,87	19,70	9,50	14,60	69	S		p. nuag	1.45	pluie.
20	31,63	17,10	10,50	13,80	86	O		couvert	13.80	pluie.
21	34,94	16,40	7,90	12,15	77	var.		clair		
22	32,71	13,90	10,30	12,10	92	O		couvert	4.10	pluie.
23	28,02	14,70	8,40	11,50	84	S-O	N-E	nuag.	25.50	pluie.
24	36,04	11,40	8, »	9,70	85	var.	S	couvert	2.60	pluie.
25	42,74	8,80	4,80	6,80	78	N-E	O	nuag.		
26	40,80	8,10	0,40	4,25	77	N		clair		
27	36,66	10,20	1,30	5,75	96	S		nuag.	7.80	pluie.
28	35,71	12,80	8,80	10,80	87	O		p. nuag		
29	36,68	12, »	6,75	9,37	89	N		p. nuag		brouillard.
30	36,90	10,80	5,25	8,02	90	N		nuag.		brouillard.
31	34,67	11,40	3,60	7,50	77	N-O		nuag.		légère pluie.
Moyenne.	736,35			10,75	78	5 N		7 clair.	149.05	14 j. de pluie.
Plus haut.	751,71			20,40		3 N-E		3 p. nuag		3 brouillard.
Plus bas.	713,52			0,40		1 S-E		9 nuag.		
Ecart.	38,19			20, »		6 S		2 très-n.		
						3 S-O		7 couvert		
						5 O		3 variab.		
						2 N-O				
						6 var.				

Mois de Novembre 1875.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	minima.	moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	supérieur.	ÉTAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	735,94	10°10	7°10	8°60	92	N-O		couvert		pluie légère.
2	38,69	11,20	6,05	9,12	78	N-O		variab.		brouillard.
3	38,96	13,95	3,10	8,52	78	S-O	S	nuag.	15.20	pluie.
4	39,41	12,70	9,60	11,15	94	S-O	S-O	couvert	1.90	pluie.
5	39,10	12,80	8,40	10,60	86	S-O	S-O	couvert	2.60	pluie.
6	31,87	12,60	8,95	10,77	98	S-O	S-O	très-n.	16.55	pluie.
7	33,37	11,10	7,30	9,20	84	S-O	S-O	nuag.	4.70	pluie.
8	29,28	11,60	7,40	9,50	61	N-O	O	nuag.	»	
9	29,59	12,30	4,50	8,40	86	S	S-O	couvert	14.95	pluie.
10	28,54	17,70	10,50	14,10	63	S	S-O	nuag.	11.10	pluie.
11	30,17	16,60	10,15	13,37	96	S	S-O	très-n.	7.20	pluie, vent viol.,
12	40,24	10,10	7,20	8,65	90	S	O	nuag.	1.30	[écl., tonn.
13	39,49	13,40	5,80	9,85	74	S	S-O	nuag.		
14	36,47	17,60	10,15	13,87	72	S	S-O	variab.	7. »	pluie.
15	44,91	10,90	6,50	8,70	80	N		variab.		
16	44,91	5,40	—1,50	1,95	96	N-O		clair		brouillard.
17	46,40	11,50	3,50	7,50	89	S-O	O	nuag.	2.40	pluie.
18	47,05	11,40	7,60	9,50	93	S-O	S-O	couvert	4.60	pluie.
19	41,02	11, »	7,75	9,37	84	S-O	S-O	nuag.		pluie.
20	33,90	8,60	6,20	7,40	77	N-O	O	nuag.	9.40	pluie.
21	31,89	1,90	0, »	0,95	93	S-O	S-O	couvert	2. »	neige, 15 centim.
22	36,76	3,80	0,40	2,10	100	S		couvert	8.20	pluie résult. de la
23	39,47	3,80	0,40	2,10	90	var.		nuag.	9.60	brouillard. [neig.
24	37,20	3,70	—0,30	1,70	89	S		couvert		brouillard.
25	34,81	2,50	0,50	1,30	89	N		couvert		
26	35,49	2,70	—0,45	1,12	81	N-E		nuag.		brumes.
27	38,76	0,80	—1,90	—0,55	96	var.		nuag.		gelée.
28	35,75	—0,60	—6,20	—3,40	81	N		variab.		gelée.
29	31,30	— 0,20	—6,10	—3,15	96	N-E		variab.		
30	29,80	—1, »	—4,50	—2,75	89	N		nuag.		
Moyenne.	736,68			6,32	85	4 N		1 clair	118.70	16 j. de pluie.
Plus haut.	47,48			17,70		2 N-E		13 nuag.		2 neige.
Plus bas.	27,28			—6,20		8 S		2 très-n.		4 gelée.
Écart.	20,20			23,90		9 S-O		9 couv.		4 brouillard.
						5 N-O		5 variab.		1 brumes.
						2 var.				1 éclairs.
										1 tonnerre.

Mois de Décembre 1875.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	minima.	moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédom^t inférieur.	supérieur.	ÉTAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈMES DIVERS.
	m/m									
1	731,74	—0°20	—3° »	—1°60	79	N	»	couvert		
2	30,92	—1, »	—3,50	—2,25	78	N-E	»	couvert		
3	30,35	—1, »	—4,50	—2,75	88	N-E	»	couvert		neige.
4	30,19	—3,50	—5,50	—4,50	87	N	»	couvert		
5	29,73	—3,50	—7,50	—5,50	61	N	»	couvert		neige.
6	36,68	—1,10	—5,50	—3,30	86	N-O	»	couvert	5.20	résult. de la neige.
7	42,79	—3, »	—11, »	—7, »	40	N		clair		
8	45,46	—3, »	—15,50	—9,25	12	var.		clair		givre, brouillard.
9	44,07	—1, »	—12, »	—7,50	53	N		variab.		
10	45,43	—6, »	—11,60	—8,80	23	N-E		variab.		brouillard.
11	43,34	—2, »	—13, »	—7,50	49	var.		couvert		neige.
12	43,45	2, »	—4, »	—1, »	93	S		couvert		neige.
13	43,97	4,40	0,40	2,40	88	N-E		couvert	5.40	résult. de la neige.
14	43,53	3, »	—4, »	0,50	79	var.		variab.		brouillard.
15	44,78	4, »	—2, »	1, »	83	S-E		clair		
16	44,53	2,20	—4, »	—0,90	74	S-E		clair		
17	42,15	2,60	—4, »	0,70	88	var.		clair		brouillard.
18	41,39	5,80	—1,50	2,15	90	S-E		clair		brouillard.
19	39,23	7,20	—1,40	2,90	87	S		variab.	4.40	pluie.
20	41,69	7,80	4, »	5,90	97	S		nuag.		
21	45,19	9,80	5,50	7,65	97	S		couvert	2.20	pluie.
22	46,15	12,20	5,50	8,82	79	S		p. nuag		
23	49,05	10,60	7, »	8,80	97	S		nuag.	3.60	pluie.
24	50,41	4,60	0,50	2,55	77	var.		clair		brouillard.
25	51,31	5,60	1, »	3,30	91	S		clair		brouillard, pluie.
26	49,67	4,80	—0,50	2,15	87	N-E		clair		
27	47,43	5,60	0, »	2,80	83	N-E		clair		
28	49,83	1, »	—2, »	—0,50	96	O		clair		
29	48,98	0, »	—3,50	—1,75	88	N-E		nuag.		neige.
30	45,99	5,20	—1,50	1,85	97	N-E		nuag.		
31	46,07	4, »	—0,50	1,75	93	var.		p. nuag		brouillard.
Moyenne.	742,76			—0,26	77	5 N		11 clair.	20.80	3 j. de pluie.
Plus haut.	751,31			+12,20		8 N-E		2 p. n.		5 neige.
Plus bas.	729,73			—15,50		3 S-E		4 nuag.		15 gelée.
Écart.	21,58			27,70		7 S		10 couv.		1 givre.
						1 O		4 variab.		8 brouillard.
						1 N-O				
						6 var.				

RÉSULTATS COMPARATIFS

des Observations pour les années 1873, 1874 et 1875

1° PRESSION ATMOSPHÉRIQUE	ANNÉE 1873.	ANNÉE 1874.	ANNÉE 1875.
	m/m	m/m	m/m
Hauteur moyenne du baromètre......	740,19	740,50	739,88
Maximum..........................	8 févr. 757,10	14 mars 752,31	6 oct. 751,71
Minimum..........................	21 janv. 715,38	12 déc. 719,77	14 oct. 713,52
Plus grande variation dans l'année ...	41,72	32,54	38,19
Plus grande variation du mois	Janvier 36,45	Avril 26,36	Octobre 38,19
2° TEMPÉRATURE.			
Moyenne du 1er trimestre...........	6°38	3°43	3°96
— du 2e —	13,63	14,89	15,11
— du 3e —	19,49	19,32	19,19
— du 4e —	6,58	5,69	5,60
Moyenne générale de l'année........	11,35	10,83	10,96
Maxima	7 août 33,60	10 juillet 34,20	7 juill. 31,70
Minima	29 janv. —7,30	23 déc. —13,50	8 déc. —15,50
Variation extrême de l'année	40,90	47,70	47,20
Mois de la plus forte variation.......	Octobre 27,40	Février 29,10	Décembre 27,70
Jour de la plus forte variation	16 mai 20,90	1er mai 21,60	16 mai 20,80
3° PLUIE.	m/m	m/m	m/m
1er Trimestre	34 jours 239, »	19 jours 131,13	21 jours 196,45
2e —	29 — 274,18	26 — 239,56	22 — 201,05
3e —	32 — 233,50	15 — 309,70	27 — 396,20
4e —	24 — 201,70	28 — 360,35	33 — 288,55
TOTAL POUR L'ANNÉE.........	119 j. 948,38	88 j. 1040,74	103 j. 1082,25
4° ÉTAT DU CIEL.			
Nombre de jours pendant lesquels le ciel a été principalement : serein........	81	84	105
peu nuageux..	44	38	62
nuageux......	64	95	81
très-nuageux..	13	9	9
couvert.......	110	64	71
variable	53	75	37
5° DIRECTION DU VENT.			
Nombre de jours pendant lesquels ont prédominé : Nord.........	51	46	69
Nord-Est.....	34	56	48
Est	3	5	1
Sud-Est	24	16	6
Sud..........	87	43	64
Sud-Ouest	39	63	51
Ouest	21	14	33
Nord-Ouest...	11	32	22
Variable......	95	90	72

6° PHÉNOMÈNES DIVERS.		ANNÉE 1873.	ANNÉE 1874.	ANNÉE 1875.
Nombre de jours pendant lesquels ont été observés.....	Neige........	10	14	13
	Eclairs.......	2	8	8
	Tonnerre.....	3	18	13
	Grêle.........	0	0	1
	Grésil........	3	2	2
	Givre.........	10	12	5
	Gelée........	23	49	45
	Brouillard....	23	27	39
	Brumes.......	»	7	4

7° EXTRÊMES DES OBSERVATIONS DE LA PÉRIODE TRIENNALE.

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE :	Maximum..............................	757m10
— —	Minimum..............................	713m52
TEMPÉRATURE.............	Maxima..............................	34°20
—	Minima..............................	—15°50
PLUS FORTE PLUIE.........	4, 5 et 6 août 1875..............	202m10

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LE BARON D'ARNANS

Accompagnée de quarante lettres inédites

PAR

M. LE PRÉSIDENT CLERC.

LE BARON D'ARNANS

I

Origine du baron d'Arnans. — Son château de Virechatel. — Il délivre nos montagnes.

César du Saix, baron d'Arnans (1), appartenait par sa naissance à une ancienne famille de la Bresse. La terre d'Arnans, qui lui a donné son nom, y est située ; sans abdiquer le pays de sa naissance, le baron s'était établi et marié en Franche-Comté. Sa femme, Dorothée de Poitiers, issue de l'illustre famille de ce nom, avait pour frère un chevalier d'honneur du Parlement de Dole. Par ce mariage, le baron d'Arnans comptait de grandes alliances dans les premières familles de la province, notamment dans celle des Bauffremont. Il était également allié aux Froissard-Broissia qui, en vingt ans, avaient donné deux Présidents à la cour souveraine de Dole.

Au midi de la Franche-Comté, à l'ouest et non loin de Moirans, sur une montagne boisée qui domine d'assez loin la rivière de l'Ain, s'élevait alors une vieille forteresse, dont il reste à peine quelques murs. On l'appelait *Virechatel ;*

(1) Sa dernière descendante, madame d'Udressier, qui m'a communiqué sa correspondance, est morte à Besançon, il y a quelques années.

c'était le chef-lieu de la seigneurie d'Onoz, composée de plusieurs villages. Ce château était, pendant la terrible guerre de 30 ans, le séjour habituel du baron d'Arnans (1). C'est de là qu'il lançait contre les frontières françaises des troupes armées, composées de ses soldats et des paysans du voisinage qu'il avait aguerris au service. On l'avait vu dans ces expéditions de surprise et d'embuscade, tantôt chercher à s'emparer de la ville de Cuiseaux (2), tantôt escalader celle de St-Amour (3). Les temps étaient horribles ; la guerre entre la Franche-Comté et la France sévissait depuis trois ans dans toute sa fureur. D'Arnans, à qui ses courses en France avaient fait beaucoup d'ennemis, et qui s'attendait à des représailles, avait puissamment fortifié ce manoir féodal. Pendant deux années consécutives, il y avait fait activement travailler pour le mettre en état de défense. La place était presque de toutes parts entourée de pentes abruptes, et ses abords n'étaient accessibles que par une longue avenue, que protégeaient des dehors de pierre et de fortes palissades (4).

L'année 1639 arrivait à la moitié de son cours ; les Suédois et les Français qui, depuis six mois, avaient pénétré et s'étaient établis dans nos montagnes, venaient d'en sortir non sans laisser dans l'incendie général de cette région une dernière trace de leur barbarie. Nombre de nos bourgades, St-Claude, Orgelet, Clairvaux, et plus loin Lons-le-Saunier

(1) « Virechatel, où réside le baron d'Arnans. » *(Gazette de France, 16 décembre 1638.)*

(2) « La semaine passée, le baron d'Arnans, accompagné de 200 « paysans, s'étoit mis en embuscade pour surprendre la ville de « Cuseau. » (*Ib.* 16 mars 1639.)

(3) *Ibid.* 5 avril 1639.

(4) « Cette place n'avoit qu'une avenue accessible de quarante pas, très-bien fortifiée de parapets, demi-lunes et boulevards bien fraisés avec des palissades ; mais celles-ci n'étoient encore achevées ; les trois autres avenues étoient si roides et si rapides qu'elles étoient hors d'approche. » *(Ib. dernier aoust 1639.)*

et Poligny, avaient également péri par le feu. Le sac de St-Amour, dès le début de la campagne, avait précédé ces grandes destructions, tellement qu'au loin le château du fier baron ne semblait n'être entouré que de ruines.

On eut dit que, dans les desseins de Richelieu, la Franche-Comté ne pouvant être soumise par les armes devait, comme la Lorraine, être domptée par une dévastation effroyable, où rien ne resterait debout.

Cet embrasement général avait donc été comme les funestes adieux et le signal de départ de l'ennemi. Mais il laissait le long du Jura pour occuper les bourgs ou châteaux de Nozeroy, Montsaugeon, La Chaux, Châteauvilain, Joux, Grimont, des garnisons isolées (1). Elles étaient destinées à maintenir ces pays élevés, sous la domination française, à y lever de ruineuses contributions, à entretenir la famine chez les montagnards, qui ne pouvaient ni labourer ni moissonner, à faciliter une invasion nouvelle, si plus tard elle était jugée nécessaire.

Contre ces garnisons ennemies, le moment sembla venu à d'Arnans de tenter l'affranchissement complet de nos montagnes. Il s'agissait d'attaquer avec vigueur et de vaincre ces garnisons éparses derniers restes de la conquête. Le soin de cette campagne lui fut confiée, et il s'en acquitta avec autant d'audace que de succès. Il reprit successivement toutes ces forteresses, soit par force, soit par ruse, reçut les plus grands éloges (2), et en récompense de ce service, fut nommé colonel de cavalerie et d'infanterie

(1) « Pour le bien de cette povre province et consolation du peuple, le duc de Weymar est sorti de ce pays avec ses troupes, et celles des François commandés par le comte de Guébriant ; il y est demeuré peu de leurs troupes dans le château de Joux et dans Nozeroy, Châteauvilain, Montsaugeon et La Chaux. » *(Le baron de Scey au Parlement de Dole, 15 juillet 1639.)*

(2) Le 9 août 1639 le marquis de Saint-Martin, gouverneur de la Franche-Comté, félicite d'Arnans de *la glorieuse reprise de Nozeroy, service tant important et considérable* (Correspondance du Parlement).

avec un commandement supérieur sur Arbois, Nozeroy, La Chaux, Montsaugeon, Châteauvilain, et le titre de gardien de toutes les montagnes du baillage d'Aval (1).

Cette importante frontière sur une étendue de vingt lieues eût été entièrement dégagée, s'il ne fût resté à la France le château de Grimont qui domine Poligny, et celui de Joux, possédé par Christophe de Grün, né dans le Palatinat, l'un des anciens lieutenants de Weymar. Parmi les montagnards du Jura et du Doubs, le nom d'Arnans était acclamé et béni. Pour assurer ces récentes conquêtes contre le retour de l'ennemi, il voulut s'établir fortement dans la région centrale, et choisit pour résidence le bourg et le château de Nozeroy, ancienne possession des princes d'Orange, l'une des places les plus importantes de cette région (2).

II

Siége du château de Joux par Sarmiento. — La vérité sur cette campagne. — Ses conséquences.

Il fallait jouir de cet heureux succès, sans le compromettre par de hasardeuses témérités, et redouter surtout ce qui pouvait rappeler l'ennemi dans ces contrées, l'une des dernières ressources de la province, nos pays de plaine n'ayant plus ni moissons ni cultures. Un Espagnol, don Sarmiento, en jugea autrement. Cet ambassadeur du roi catholique, son chargé d'affaires en Bourgogne, conçut la pensée d'aller enlever à l'ennemi le château de Joux.

(1) On a dit qu'il commandait toutes les montagnes du comté de Bourgogne. (*Mém. sur les guerres de Comté en ce qui concerne le baron d'Arnans*, p. 7.) C'est une erreur.

(2) « Je vous recommande cette place, vous savez combien j'estime le poste de Nozeroy. » *(Lettre du baron de Scey à d'Arnans, 15 mai 1640.)*

Dépourvu de toute expérience pour la direction d'une campagne militaire, il était particulièrement incapable de mener à bonne fin une entreprise aussi hasardeuse. Située au haut de rochers escarpés, cette forteresse était d'une attaque difficile, l'on ne pouvait guère s'en emparer sans les lenteurs d'un blocus, et il était aisé de prévoir que Villeroy rentrerait dans nos montagnes pour la secourir. Sarmiento, parlant au nom du roi d'Espagne, était puissant; le marquis de St-Martin, gouverneur militaire de la Franche-Comté, n'osa pas lui résister ouvertement. Ce général improvisé rassembla donc des troupes, dégarnissant ainsi nos forteresses de soldats et de munitions. Ces troupes se composaient de 1200 fantassins et de 200 chevaux, sans compter nombre de paysans franc-comtois (1). En même temps d'Arnans reçut l'ordre d'y joindre immédiatement sa petite armée de guérillas, et il obéit. Vers le 20 septembre 1639, ces forces se réunissaient autour du château de Joux et dans les villages voisins, à la distance d'une ou deux lieues (2).

A cette nouvelle, Villeroy qui, depuis le départ de Guébriant et de Weymar, commandait sur les frontières de Bresse et du duché de Bourgogne une armée assez considérable, entra immédiatement en Franche-Comté; et après avoir fait prendre par un détachement le château de Colonne, se dirigea immédiatement sur Orgelet, que les Comtois commençaient à rebâtir, et qu'il brûla. De là, apprenant

(1) « Les ennemis ont ramassé partie de leurs garnisons, avec force paysans, dont ils ont fait un corps commandé par un Espagnol. » *(Gazette de France, 25 août 1639.)* — « Le baron d'Arnans fait fonction de grand maître de l'artillerie. » *(Ibid.)*

(2) Le 23 septembre 1639, Sarmiento écrit au Parlement « qu'il a fait approcher ce peu de troupes du château de Joux, tant pour empescher les courses de la garnison, et par ce moyen mettre à couvert les montagnes, que pour favoriser la récolte des graines, tandis que, par ruse ou moyen de guerre, on tenteroit de se rendre maistre de la place. » *(Correspondance du Parlement, 1639.)*

que le baron d'Arnans avait passé aux environs dans la direction de Virechâtel, il fit, le 24 août 1639, partir de nuit une partie de ses soldats, qu'il suivit pour aller y enfermer ce chef franc-comtois. Le baron, sachant qu'il aurait à soutenir un siége sans merci et que l'ennemi voulait, à tout prix, s'emparer de sa personne, se tint en dehors près de la rivière d'Ain, sur la rive gauche. C'est de là qu'il vit son château attaqué, mal défendu, soldats et paysans ayant fui dans les bois. Le vicomte de Courval, chargé du siége, gravissant la montagne, se logea sous les fortifications, et, voyant que le feu avait cessé, monta au haut des murs abandonnés et en ouvrit les portes. Villeroy avait déclaré que le château serait rasé ; cet ordre s'exécuta immédiatement par 2,000 paysans qu'on fit venir de Bresse. Tout fut abattu et nivelé au sol avec une sorte d'acharnement, comme si Villeroy eût voulu faire payer à cet arsenal de guerre tous les coups qui en étaient partis contre la France. Il fit brûler en même temps cinq villages des environs qui, dans toutes les expéditions, fournissaient vivres et paysans armés. Après avoir, par l'incendie des châteaux de la Villette et de Fétigny, achevé d'assurer la frontière française, il s'enfonça plus avant dans nos montagnes pour délivrer celui de Joux, dont Sarmiento commençait le siége.

Le général français arrivait à temps pour secourir Christophe de Grün qui y commandait. Laissons ici parler Girardot de Nozeroy, historien magistrat, l'un des chefs du conseil de guerre, et mêlé à tous les événements de cette époque :

« Le marquis de St-Martin, dit-il, n'entreprit rien sur « Joux, parce que la place estoit trop forte et munitionnée « et dedans estoit un commandant homme de résolution.

« Sarmiento retourna en Bourgongne et fit cette entre- « prise sur Joux, assisté du baron de Scey, et permit le « marquis aux trouppes de Bourgongne de s'y employer, « afin qu'on ne lui donna aucun tort d'avoir laissé Joux à

« l'ennemy, comme l'on l'eût fait, s'il eût refusé ses trouppes
« à Sarmiento, que le marquis accusoit de les luy deman-
« der par artifice, sur la créance qu'il ne les luy donneroit
« pas. Sarmiento se posta autour de Joux pour y empescher
« l'entrée des vivres, et avec une vive attaque emporta la
« basse-cour ; mais, à l'approche du donjon, il perdit pour
« néant beaucoup de bonnes gens. Je cognoissois la place
« et luy avois mandé dez le commencement qu'elle ne se
« pouvoit prendre que par mine ou famine, et il m'avoit
« respondu qu'il n'avoit pas demandé les trouppes pour
« espoir d'emporter Joux, mais pour les tenir toutes en-
« semble en un recoing de la province, durant la saison
« des moissons, semées et vendanges. Il avoit gens en
« toutes les frontières par où les François pouvoient venir
« à luy, et avoit my la place en tel poinct par manquement
« de choses nécessaires, que les protestants suisses adver-
« tirent en France qu'il estoit temps de la secourir. Le
« commandant capituloit desja, quand un suisse passa entre
« les sentinelles et l'alla advertir du secours qui luy venoit,
« jusques à l'entrée duquel Sarmiento maintint son siége,
« et ne se retira qu'à la dernière extrémité, après les
« moissons, semées et vendanges faictes et sans aucune
« perte (1). »

Le patriotisme est un noble sentiment, mais ici il égare la plume de l'historien bourguignon, dont le récit, sous des formes étudiées, dissimule une véritable défaite. Son but est de faire entendre que cette entreprise téméraire de Sarmiento, sans aboutir à la conquête qu'il méditait, avait assuré du moins à nos montagnes la sécurité de labours et des moissons. Nous allons voir combien ce tableau est démenti, non-seulement par les gazetiers français de cette époque, mais encore par nos propres documents contemporains. Les premiers peignent Villeroy partant du duché

(1) Girardot de Nozeroy, *Guerre de dix ans*, p. 234.

de Bourgogne avec une armée rassemblée à la hâte, qu'il porte directement sur la forteresse attaquée. Quand il arriva, il put de suite constater qu'aucune des précautions ordinaires n'avaient été prises par Sarmiento. Nul fossé avec levée de terre autour de son camp, mais de simples barricades faciles à enlever. L'attaque eut lieu immédiatement. Instruit de l'imprudence de Sarmiento et de l'arrivée du secours, Christophe de Grün, commandant du château, loin de s'intimider, prit l'offensive (1). Les barricades des assiégeants, attaquées des deux côtés à la fois, furent emportées ; Sarmiento prit la fuite à travers les défilés de la montagne, après avoir perdu 200 hommes. Le baron d'Arnans, voyant la partie perdue, regagna comme il put le château de Montsaugeon, où il s'enferma.

Le marquis de St-Martin, qui avait prévu l'issue de cette malencontreuse expédition, apprit en même temps et cette déroute et la fuite de Sarmiento, qui avait franchi en toute hâte notre frontière pour entrer en Suisse, abandonnant nos montagnes qu'il laissait dans le plus grand danger. « Je crois, écrivait de St-Martin au Parlement de Dole « le 26 septembre 1639, que mon premier sentiment de « ne rien émouvoir en cette province, n'estoit pas le plus « mal fondé, puisque entre la suspension d'armes d'Italie « et la neutralité de la Lorraine, la province n'avoit pas « besoin de s'attirer des ennemys qui ne savent où s'oc- « cuper, attendant la trève expirée. Et il eût esté bien plus « à propos de fournir les places, et mettre les chasteaux « repris en quelque estat de deffense que d'en tirer les « munitions et choses nécessaires *pour un desseing qui a*

(1) Je lis dans une enquête des habitants de Saint-Point (*Papiers des Etats*, C. 290), que, à l'occasion du siége de Joux, leur village fut obligé de loger douze cavaliers du régiment du baron de Savoyeux, qu'ils y séjournèrent dix jours, « *jusqu'à ce qu'ils furent deschassez « par une sortie et attaque du commandant du dit chasteau, lequel mesme « brusla dix maisons audit St-Point.* »

« *si mal réussi avec tant de dépenses.* (Ce) qui seroit bien « le moins, si l'ennemy, qu'il at attiré dans la province, se « vouloit contenter de la délivrance de Joux. Mais je crains « qu'estant tout porté dans le pays, ils ne fassent un plus « grand desseing, s'ils en ont le loisir (1). »

Ce langage de la sagesse et de l'expérience allait être trop exactement justifié par l'évènement. Pendant que Sarmiento, honteux de sa défaite, se rendait en Italie par la Suisse pour arriver par Milan à Venise, Villeroy, qu'il avait introduit dans nos montagnes, en reprenait la conquête. Ses troupes, s'y répandant de toutes parts, en attaquèrent les châteaux, reprirent notamment ceux de Montsaugeon et de Vers, qu'ils brûlèrent. Puis il fit immédiatement commencer le siége de Nozeroy, la place de nos montagnes que, en toute occasion, les partis bourguignons et français s'étaient le plus disputée. La garnison était faible, mais la résistance fut énergique. Les assiégés firent des sorties vigoureuses qui empêchèrent les assaillants de mettre en ligne leurs grosses pièces de siége ou d'en faire aucun usage. Les gazetiers français avouent que l'une de ces sorties fut très-meurtrière, et qu'un major y périt. Le siége continuait, mais fut subitement interrompu. Il n'entrait pas dans les projets du roi et de Richelieu d'occuper cette armée à une œuvre secondaire. Elle devenait nécessaire en Italie. Villeroy reçut donc l'ordre de rentrer en France, et il partit sur le champ, traversant nos montagnes la flamme à la main, poursuivi et harcelé par les paysans sous les ordres de d'Arnans qui, pour seconder les efforts des assiégés, s'était, de concert avec eux, tenu en dehors de la place. A ce sujet, une lettre curieuse et inédite du Parlement adressée à l'archiduc gouverneur des Pays-Bas, rend un hommage éclatant au dévouement patriotique de ce vaillant capitaine :

(1) *Correspondance du Parlement, année 1639, aux arch. de la Préf. du Doubs.*

« Apres la reprinse faite par les ennemys des chasteaux « de Monsaugeon et de Vers, ils les ont bruslé, ensemble « les villages qu'ils ont rencontré sur leur marche ; et de « là, ayant passé devant Nozeroy, ils y ont trouvé une si « généreuse résistance par quelques soldats de ce pays « que l'on y avait placé sous le commandement du sieur « de Salives, qu'ils ont été contrainets de lever le siége, « et de se retirer en désordre sur leurs frontières, et « poussés seulement par une poignée de subjects de cette « province, assemblés par le sieur d'Arnans, *fort affec-* « *tionné et courageux gentilhomme, ainsy qu'en diverses* « *occasions il l'a fait sentir aux ennemis, lesquels n'ont* « *pas oublié en ceste retraicte leurs cruautés ordinaires,* « *achevant de perdre et de brusler le peu de récoltes aux* « *montagnes qui ne l'estoit pas, pour nous oster tout espoir* « *de subsistance*, marques certaines qu'ils sont bien es- « loignés d'entendre au renouvellement de la neutralité, « et à présent font mine de vouloir recommencer leurs « attaques. »

« Le poinct de misère où nous sommes resduits est tel « que les plus aysés et riches sont resduits à la mendicité. « Mais cela n'affoiblit en rien leur courage. »

Telle était, dans sa cruelle réalité, la situation de nos montagnes quinze jours après l'échec de Sarmiento devant le château de Joux. Elle ressemble peu au tableau flatteur tracé par l'historien de la guerre de dix ans. On apprenait en même temps qu'à la diète, les Suisses, loin de montrer quelque intérêt à notre nation si cruellement éprouvée, avaient eu l'insolence (ce sont les termes de la lettre contemporaine), de proposer, comme condition de leur entremise dans la négociation de la neutralité avec la France, que la Franche-Comté fût à titre de gage remise dans leurs mains (1).

(1) « . . . Quant à la neutralité, les Suisses ayant fait à la diète

Après la déroute de Joux, l'effroi avait été tel, s'il faut en croire les gazetiers français, que le château de Pontarlier avait offert d'ouvrir ses portes à l'ennemi, et que les habitants d'Arbois proposaient de se mettre sous la protection du roi de France.

Mais, je l'ai dit, cet horizon si sombre sembla promptement s'éclaircir. Rappelée par le roi de France, l'armée de Villeroy quittait nos montagnes qui reprirent quelque sécurité. Ses passages, si longtemps encombrés d'ennemis, redevinrent libres. Après les avoir poursuivis et harcelés dans leur retraite, d'Arnans écrivit au Parlement sur le ton d'un homme pleinement rassuré sur l'avenir (1). Villeroy avait ramené l'armée française à Chalon; de là il regagnait Dijon, où il trouva Louis XIII et Richelieu, dont il reçut les instructions et les ordres.

« une proposition si insolente que de demander qu'on leur mît la pro-
« vince entre les mains, je vous laisse à juger quelle response mérite
« cette demande, et combien ont esté véritables les proféties que nous
« avons fait des fruicts de leurs entremises. » *(Lettre de Sarmiento au Parlement, 25 octobre 1639 (Ibid.).*

(1) Dans une lettre écrite de Nozeroy au Parlement de Dole, le 4 décembre 1639, d'Arnans affirme que les passages des montagnes, comme le commerce, sont très libres, que ses troupes sont contenues; il ajoute que, lors même qu'on persévérerait à lui payer 150 hommes d'infanterie, il lui en faut deux fois autant, sans la cavalerie qui consiste en trente chevaux. « Je suis, dit-il, dans des lieux tout à fait exténués,
« et ne tire chose que soit, n'ayant encore osé aller à l'ennemy, crainte
« qu'on ne vint faire quelque affront en ces lieux pendant mon ab-
« sence. » *(Corresp. du Parlement de Dole. Décembre 1639).*

III

Excursions du baron d'Arnans pendant les premiers mois de 1640. — Ses lettres. — Sa position difficile.

L'hiver, époque ordinaire des neiges dans le Jura, n'est guère la saison des armes. Celui de 1640 commençait, et il semblait que d'Arnans, gardien des montagnes d'Aval, n'avait qu'à respirer à l'aise et à prendre quelque repos. Mais il n'en était pas pour cette nature ardente, amie de la guerre et des hasards. Il rêvait de nouvelles excursions sur la frontière française (1); il lui fallait une revanche de la destruction de son château. Il venait d'apprendre avec une vive amertume que le Parlement de Dole, trompé par une dernière espérance du rétablissement de la neutralité, ou craignant des représailles, lui interdisait d'entrer en France. Cependant les gens de la Bresse ne ménageaient pas notre territoire, et continuaient à y faire des courses armées. Aux yeux du fier baron, cette suspension d'armes exigée par la cour de Dole était de la faiblesse qui encourageait l'ennemi. Il fallait lui rendre guerre pour guerre. Par grâce, il obtint enfin la permission d'entrer en Bresse, en s'abstenant d'incendie. Dans cette expédition d'hiver, il trouvait, ce qui lui était le plus difficile, le

(1) *Lettre du baron d'Arnans au Parlement :*

« Nozeroy, 27 décembre 1619.

« Par la dernière qu'il vous a pleust m'escripre, vostre intention n'estoit que je fit aulcune course sur la France. A quoy je me suis abstenu, et voyant que eux ne lessent entrer en ce pays et y exercer beaucoup de maux, je vous ai osé escripre ceste, pour vous prier, Messeigneurs, que je les aille voir aux lieux que je jugeray estre le plus nécessaire. Je suis esmeu à vous faire cette prière, pour beaucoup de considérations qui regardent le service de mon affection . . . .
Du Saix d'Arnans. »

moyen d'entretenir ses soldats, et de les maîtriser en les occupant.

Dans un pays complètement ruiné, il n'avait en effet que ses courses pour vivre et faire vivre ses troupes si mal payées. Il était toujours en crainte que, dans les intervalles de repos, tourmentées par la faim, elles ne se jetassent sur les maisons des paysans. Tout était embarras et danger autour de lui. Son ennemi, le seigneur de Cressia, bourguignon des plus suspects, lui avait fait assassiner dans leurs lits quarante de ses soldats (1). Sa garnison d'Arbois s'était battue, armes en main, avec les habitants non moins indomptables qu'elle, et il y avait eu des blessés de part et d'autre (2). Les gens de Salins se plaignaient très haut au Parlement que, ses soldats se jetant sur les convois qui leur étaient destinés, il n'arrivait plus de vivres dans leur ville (3). A ces clameurs s'ajoutaient, pour le réduire au désespoir, les lettres pleines, il est vrai, d'éloges pour sa bravoure, mais de blâme contre ses troupes (4). Cette vie devenait intolérable ; les ennuis qui l'obsédaient débor-

(1) Lettre de d'Arnans au Parlement de Dole, 16 avril 1640. Pièces justif. nº IX.

(2) « Nous avons receus beaucoup de déplaisir d'entendre le désor- « dre arrivé à Arbois entre les bourgeois et vos soldats, si avant qu'il « y en a eu des blessés de part et d'autres, et que les dits soldats ont abandonné la place. » (*Le Parlement à d'Arnans, 12 avril 1640.*)

(3-4) « Nous apprenons avec beaucoup de desplaisir que les officiers « et soldats qui sont soubs vostre commandement continuent les excès « et désordres qu'ils n'ont déjà que trop pratiqués, et mesme que les « commandants des places qui vous ont esté confiées, espécialement celuy « de la Chaux, nommé le sieur de Prépavain, veuillent faire des exac- « tions sur les charriots de grains qui viennent icy ou en retournent. « Ce que nous ne pouvons souffrir ny dissimuler, et vous en advertis- « sons une fois pour toutes, afin que vous y apportiez le remède auquel « vous estes obligé, à défaut de quoi nous y pourvoierons simplement « d'autre façon et fort effectivement. » *(Lettre du Parlement au baron d'Arnans, 4 avril 1640).*

dent dans la réponse qu'il adresse au Parlement le 25 janvier 1640 :

« 16 janvier 1640.

« Messeigneurs,

« Ce m'est une grande gloire pouvoir rencontrer l'occa-
« sion faire des actions qui vous agrée, comme il vous pleit
« me tesmongnier du contentement des prisonniers que je
« tiens de Grimond, lesquels je conserverey tant qu'il me
« serat possible, pour en faire tout ce que désirerez. Le
« sieur de Castillier m'en a escript aujourd'huis par son
« tambour. Je vous envoye la coupie de sa lestre, comme
« aussy de celle que je luy feis response. Je vous supplie,
« Messeigneurs, qu'il vous pleise avoir soing de moy. Car
« je suys en telle nécessité que je n'an puis plus, et les
« soldats que j'ey autant vaudroit que je n'en heu point.
« Car, estant contraint de leur donner lyberté, je ne les
« puis avoir au besoin, et fault que je double ma garde à
« présent, et me tiennent les passages, tellement qu'il ne
« vient chose que soit dans cette ville, et font mille insol-
« lances. Non pas au moins que je veuille advouer qu'ils
« ayent empescher les passages des danrées qui aloit aux
« places importantes de ce pays, et ne sey pourquoy on me
« le répète si souvant. Je vous supplie, Messeigneurs, en
« faire informer, ou bien je croiray que les artifisses de
« mes envieux ou ennemis ont plus de pouvoir que mon
« affection et ma fidélité. Je ne crois pas avoir fait chose
« de quoy je puisse vous demander pardon. Au lieu de
« m'accuser, j'amerois bien mieux des moyens réel, pour
« ma subsistance et de mes troupes, lesquelles je ne puis
« plus tenir sans cela; qui me fait vous supplier, Messei-
« gneurs, remestre toute la charge que j'ey à quelque aul-
« tre de mellieur industrie, afin que le servisse ne demeure;
« et, lorsque je ne pourray servir que de ma personne, je
« me jetterey dans les lieux les plus honnorables avec le

« plus d'équipage que ma pauvreté me permettrat. Je ferey « voir que la desmande que je vou fait n'est pas pour « m'esllognier des occasions. Je vois que on ast assez de « soing de toutes les aultres troupes ; que des miennes on « ne s'en soussie : qui me fait bien voir que je ne saurois « espérer chose que ce soit.

« Je sey que les armes sont journalières, que s'il me « mesadvenoit une fois, je serois tout à fait dans le mes- « pris. Je vous advertis, Messeigneurs, qu'il faut des munis- « sions de gueulle et de guerre dans les places que j'ey à « ma charge, vous assurant que, si j'avois les moyens, « j'en y mettrois et y ferois les réparassions nécesseires. « A quoy il seroit bien besoin les envouyer visiter. En at- « tendant ce qu'il vous pleifat en ordonner, je tacherey de « faire tout ce que je dois, ensuitte de mes ambissions de « vous laisser en toutes occasions des marques de ma fidel- « lité, etc.

« Du Saix d'Arnans.

« Je vous supplie très humblement de considérer, Mes- « seigneurs, que, à la dernière assanblée qui fut faite à « Dole, on ne me donnat que cent et sinquante fantassins. « Je représentai que ce n'estoit assez pour garder les pla- « ces qu'estoit à ma charge, et que il m'estoit necesseire « avoir quelques chevaux, puisque les ennemis voisins en « avoit. Plusieurs me dirent que je ne lessas de doubler « mon infanterie, ce que que je fis et conservas trente à « quarante chevaux, que on me ranbourceroit la des- « pance que je y ferois. Je remets le tout à vos vo- « lontés. »

Le baron d'Arnans passait promptement d'une impression à une autre toute opposée. Malgré ses plaintes, il ne songeait nullement à quitter sa vie d'excursions et d'aventures. Il faut l'entendre la raconter lui-même dans une lettre

pleine de feu, écrite quelques mois après la précédente. Je n'en connais aucune de sa main où sa nature ardente et impressionnable se peigne avec plus de vérité et d'énergie :

A Nozeroy, le 19 avril 1640.

Le baron d'Arnans au Parlement.

« Messeigneurs,

« Je m'estime le plus malheureux du monde, puisque « je recougnois ne pouvoir faire chose qui vous agrée, « comme paroit par les trois dernières qu'il vous a pleu « me faire l'honneur de m'escripre, lesquelles toutes tes- « moignent que avez plus d'anvie vous plaindre que de dé- « sir à considérer mon travail et ma fidelle affection, es- « tant certain que je ne saurois mieux faire, car je fais « plus que je ne puis, et ne me reprocherez plus, s'il vous « plait, l'argent que on m'ast donné à Besançon. Car on ne « m'ast lyvré que septante et cinq quadruples pour trois « cent fantassins, et rien pour mes officiers ni pour ma « cavalerie, non plus que pour moy.

« De suite je les ai mis en exécution sur le chasteau « de Charney et ses voisins, que j'ey mis tout à feu et à « sang, en présence de Mr mon commissaire qui peut faire « rapport de la valeur de mes gens.

« J'ey donné de ce côté sur l'advis que le vicomte d'Ar- « pajon debvoit prendre les troupes à Bourg, y joindre « son régiment de cavallerie et celuy de Trilly pour sa- « medi ou dimanche passé venir brûler Arbois, que fut le « mesme jour que nous les trettarent mal.

« Je manquas d'avoir une bonne partie des garnisons en- « nemies qui estoit à molester ceux de Revigny : je y courus « à toute déligence, mais ils se retirarent. Depuis là, je « m'en alley bien avant au delà à plein jour et à la veue

« des garnisons françoises au nombre de six, lesquelles « n'oseirent sortir pour seulement nous venir reconnoître. « Mais tous s'enfuirent de devant nous. Je fis brusler les « maisons auxquelles l'ennemi se loge, quand il vient de « ce côté, et les lieux qui fournissent Grimont. Je passois « partout fesant le François: les paysans se venoit plain- « dre à moy des maux que les soldats leur faisoit, et je « leurs fesois parfois rendre de ce qu'on leur avoit pris.

« J'avois desseins de coucher dans le chasteau de Char- « ney: mais, dans la confusion du pilliage, le feu c'y mit, « si bien que avant que d'en partir nous le vimes tout « brûler. Ils le deffendirent très bien: mais ils furent bien « attaquer. Car mes gens se jetairent dans les foussés à « l'eau jusques au col, et abourdeirent incontinent les ga- « rittes, et rompirent les pallissades tant de la contrescarpe « que douve du focé, et forçarent les barreaux des fenei- « tres, et firent tant que, dans une heure, ils furent pris, « pillé et brulé. Ils estoit plus de quarante dedans qui fu- « rent tous tués: ils ne voulurent parlementer en façon « que soit, mais disoit toujours qu'ils vouloit morir pour « leur Roy. Ils se battirent très bien de porte de chambre à « l'autre, à coups d'arquebuse, d'espée, d'allebarde et de « pierre. J'eus quantité de mes soldats blessé, mais légè- « ment, sauf un qui fut tué sur le focé, et un aultre « blessé à mort, que j'ai laissé à Conliége. En me retirant « le mesme jour tout proche de Bletterans, à plein midi « avec tout nostre attirail de butin, ceux de Bletterans (1) « n'osarent sortir, mais seulement nous tirarent deux « coups de canon, et puis je me retiras à mes garnisons.

« Je ne sais, Messeigneurs, qui vous ont fait entendre « que j'aye négligé Arbois; je n'ey pas si peu de jugement « que je voulus l'abandonner. Il falloit bien que mes gens « me vinssent trouver pour passer en montre, et, bien que

(1) La garnison française qui occupait cette ville de Bourgogne.

« je n'aye personne dedans, c'est alors que je suis plus en « estat de le bien garder. Je ne l'ai point quitter ni ne le « quitterey que par famine. C'est un peuple rude, qu'il n'en « faut pour espérer grande courtoisie. Il est impossible de « pouvoir demeurer que ou ne soit payé. Je ne trouve pas « à propos y mettre cy petite garnison. Je desire y mettre « deux conpagnies et vingt-cinq chevaux, et me promets y « demeurer une douzeaine de jours pour tant plus contenir « Grimond, auquel j'ey envie de bientost faire une at- « tacque.

« Il n'y a pas tant de mal entre les abitans et la garni- « son : vous le verrez, s'il vous plaît, par l'informassion « que mon auditeur en a fait en passant ; elle est cy jointe. « Tout yrat bien, si mes troupes sont payées. Autrement, « je vous supplie, Messeigneurs, me permettre que je me « retire. La munission de guerre me manque ; aussy il est « nécessaire meunir les places que je tien, sinon je m'en « descharge.

« Je m'assure, que tous aultres que moy seroit considéré « à estre pourveu de tout : mais j'en acuse mon maleur « qui fait que l'on interprète à mal tout mon procédé, « comme je reconnois par la pleinte que j'ey fait contre le « sieur de Cressia, me représentant que mes gens avoit « voulu brûler en ce pays. Ceux qui le font entendre me « font tort. Je vous supplie, Messeigneurs, qu'il vous plèse « reconnoître la différance qu'est entre mon procédé et les « mauvais offices qu'il a toujours rendu à ce pays, et ne « saurois m'en taire, puisqu'il m'a fait brûler ma maison « de Virechastel, et fait assassiner mes gens, pendant que « je suis au servisse.

« Je pars demain pour aler à Besançon me procurer « touttes mes nécessités ; et c'est le dernier vouyage que je « ferey pour cela. Car je n'en puis plus, et connois assez « comme je suis contrarié de tous cotés. Et ce qui m'est le « plus insupportable, c'est que on me rend toutes les cho-

« ses impossibles, avec des contrariétés non seulement aux « affeires de guerre, mais encor à tous autres qui m'at- « touchent, préférant à moy des gens qui ne m'esgalleront « jamais en affection de bien servir. Je sey très bien que « j'ey fait ce que j'ey pu, et n'ey jamais failli, estant as- « suré qu'on ne me peut rien reprocher. Si je suis con- « traint de quiter, ce sera au moins dans la satisfaction « d'avoir fait paroître une belle montre tant à pied que à « cheval, et de braves gens qui ont toujours bien fait: vous « assurant, Messeigneurs, que le congé que je vous de- « mande n'est pas pour un despit ni par mauvaise intan- « tion, mais c'est par contrainte, estant à présent réduit à « l'extrême nécessité.

« Je ne me suis rien espargnier quand la fortune m'an a « baillié la force, mais je ne crois pas me pouvoir relever par « les charges que j'ey en ce pays, n'estant aymé des princi- « paux; peut-être que je serey plus heureux d'estre onnoré « de vos amitiés, lorsque je n'aurey soing que de moy, qui « ambissione et chercherey toute ma vie les occasions pour « avoir la gloire de paroitre, Messeigneurs, etc.

« Du Saix d'Arnans.

« Comme je fermois la présente, j'ay receu des lettres de « Castilly, qui ont esté prinse avec deux soldats de Grimond « qui sont prisonniers. J'envoie la coupie des dittes lettres « à vous, Messeigneurs, qui vous donneront du contente- « ment. Car vous verrez l'espouvante de Castilly. C'est des « effets du vouyage que je viens de faire en France. Le « mauvais trettement que je leur ey fait n'espouvante seu- « lement Grimond, mais encore Bletterans, et suis assuré, « comme il est véritable, que tous les Bressans s'en fuient « delà la Saulne. Car je les pris de si belle façon, que ils « croit que je heus une armée de deux mille hommes. Si « nous tenons coup, nous les aurons. Je ne lesse m'en « aler à toute diligence à Besançon; et sytost mon retour,

« je m'en irey l'attacquer à bon essien, et me promets en « réussir. Quoy attendant, je ferey battre toujours l'at- « trade du coté de Bletterans et Grimond par quarante che- « vaux et deux cents hommes de pied. Il les faut avoir, « pourveu que l'on m'eyde à vivre. »

IV

Entreprise infructueuse de d'Arnans sur le château de Grimont.

Il était un point d'attaque que d'Arnans n'avait jamais perdu de vue, c'est Grimont sur Poligny, forteresse Bourguignone, occupée par les Français, d'où le baron de Courval entretenait une guerre de partisans redoutable, guerre de maraudeurs et de pillards, ne laissant ni repos ni trêve aux campagnes voisines de Sellières, de Poligny et d'Arbois.

La fortune sembla subitement favoriser les projets du baron sur cette place. On venait en effet, à la fin du mois d'avril 1640, de surprendre une lettre du baron de Castillier, commandant français du château de Grimont, déclarant avec l'accent de la détresse et d'une sorte de rage, que, s'il n'était secouru dans quelques jours, il ne lui restait qu'un parti, celui de capituler faute de vivres. Ce billet était ainsi conçu :

« Saint-Amour, il vous faut retourner promptement à « Chalon, en donnant la lettre que j'escris à mons[r] le « Maire. Vous ferez en sorte d'obtenir six charriots attelés « de bons chevaux, ou bien une vingtaine de chevaux de « bas pour m'apporter icy du bled promptement. Car si « vous ne prenez peine à solliciter, et que vous ne fassiez « en sorte que je sois ravitaillé en dedans mardy prochain, « certainement tout est perdu. Car il me faudra brusler et « abandonner la place avec une rage et un désespoir es-

« trange. . . . A présent il n'y a aucun danger sur les
« chemins. Quand mesme on vous refuserait escorte de
« Bletterans, il ne faut rien craindre. Faites, mon pauvre
« amy, du mieux qu'il se pourra, et vous hastez. Mais sans
« convoy ne revenez pas, car je n'ay que faire de vous.

« Du Castillier. »

Le 2 mai, d'Arnans plein d'espoir était au pied de la forteresse, dont il surveillait toutes les avenues. Pour en faire le siége, il avait conduit non loin des murs deux petites pièces de canon et six fauconneaux. Le baron de Scey et le comte de St-Amour devaient venir le joindre avec deux grosses pièces d'artillerie, amenées de Besançon sous la garde de mille fantassins et de deux cents maîtres.

Villeroy, instruit de la détresse de Castillier et de l'urgente nécessité de le secourir, rassemblait en hâte ses soldats dispersés en garnison; il craignait beaucoup, à raison de l'éloignement de ces troupes, de ne pouvoir arriver à temps. Faisant diligence, il s'était avancé jusqu'au pont de l'Estalet près de Bletterans. C'est delà qu'il dépêcha, sous la conduite du vicomte de Courval, cent vingt cavaliers ayant chacun en croupe un sac de farine, et accompagnés d'un nombre égal de mousquetaires. Courval avait ordre de marcher toute la nuit, de forcer le premier corps de garde ennemi faisant sentinelle dans la campagne, et d'introduire à tout prix ces farines dans la forteresse. Il exécuta cet ordre avec une parfaite précision; le 9 mai, il arrivait une demi-heure avant le jour, sans bruit et sans être découvert jusqu'aux postes avancés. Villeroy pressant sa marche s'y trouva en même temps; la mêlée s'engagea et les Bourguignons, qui ne purent tenir tête à ces forces réunies, prirent la fuite, après avoir perdu 200 hommes. Les six pièces d'artillerie restèrent au pouvoir de l'ennemi, et le château, désormais muni de vivres, fut complètement délivré.

On peut juger de la douleur de d'Arnans, qui se flattait de n'avoir jamais été vaincu. Il se plaignit au baron de Scey, d'avoir été secouru trop tard. Celui-ci répondit que, pour arriver à temps, il lui aurait fallu avoir des ailes (1), affectant dans une lettre qu'il écrivit au parlement une sorte d'indifférence, et traitant les soldats de d'Arnans comme des troupes d'aventure, bonnes pour être exposées à tous les hasards de la guerre. Voici sa lettre :

1640 11 may, Besançon.

Le baron de Scey au Parlement.

« ...... J'ay vu ce que vous me mandez touchant le mau-
« vais succès qu'a heu Mr d'Arnans devant Grimont. Ce
« fust esté un sujet de contentement bien grand, sy ceste
« place fust esté reprise. Il ne faut pas juger par l'événe-
« ment. Ceste chose avoit esté entreprinse sur l'assurance
« certaine qu'il n'y avoit que peu de vivres dans Grimont,
« et que il estoit asseuré que si elle n'estoit bientost se-
« courue, les ennemys seroient contraintz de se rendre.
« Cela est sy vray que, sy leur secours eût tardé un jour ou
« deux au plus, le chasteau eust esté remis entre les mains
« de M. d'Arnans..... Mais il falloit user de grande pré-
« voyance à ne se pas laisser tomber l'ennemy sur les bras
« sans estre en estat de se retirer ou de pouvoir se def-
« fendre. Enfin, pour l'inconvénient, il n'est de nulle con-
« sidération, sinon de ce que Grimont n'a pas esté reprins.
« ..... Il n'y avoit en ceste occasion aulcunes trouppes que
« de celles de M. d'Arnans, lesquelles sont esté jieuqu'à
« présent propres à faire les entreprinses les plus incer-
« taines, parce qu'elles n'estoient propres qu'à s'hazarder
« souvent. Elles ont perdu fort peu de gens; et pour les

(1) *Lettre du 15 mai 1640*. (Mémoires sur le baron d'Arnans p. 74).

« deux petites pièces, elles ne sont de nulle considération...
« Dieu nous garde de plus de mal. »

Les jours qui suivirent l'échec de Grimont furent des plus amers de la vie du baron d'Arnans. Lui si sensible à l'honneur voyait la gloire de ses armes amoindrie, ses soldats battus et en fuite. Ils étaient sans solde, sans pain, les villes de son commandement sans munition. D'un jour à l'autre, elles pouvaient être, à sa honte, attaquées et enlevées par un ennemi victorieux. Dans sa douleur, il écrit au parlement, six jours après la bataille :

Nozeroy, 10 mai 1640.

Le baron d'Arnans au Parlement.

« Messeigneurs,

« Comme je me vois pressé de vivres, ayant assez de « peine à norrir moy et mes soldats sans entretenir les en- « nemys, cela me fait vous supplier très humblement qu'il « vous pleise me permettre de prendre cent pistoles de la « rançon du sergent Perrin, ou bien qu'il vous soit agréa- « ble de le mettre où il vous pleira. Car je suis las de le « tenir, seurtout à ces bruits de l'aprochement des enne- « mis. Je vous advertirey aussi, Messeigneurs, comme je « n'ey que four peu de munission de gueule ni de guerre « dans toutes les places qui sont à ma charge ; que, si l'on « n'i veut pourvoir, je proteste de n'estre cause des maux « qui en pourroit survenir. Ce n'est pas pour m'en excuser ; « car je tiendrey plutost tout seul en l'une des places, sur- « tout à celle que je verrey estre la première attaquer. Il « ne ce faut plus fier à mes moyens, car je n'en ey plus. « Si l'on ne me veust donner ce qu'il convient, je demande « que on prenne toutes mes charges. Aussi bien il est tout « esvidant que on ne se sousie de moy, veu qu'on donne « aux autres à faire des recreues, et à moy on ne me donne

« seulement mon entretien; je vois bien que je pers mon
« tamps. J'avois ordre de monsieur le Baron de Scey pour
« prendre des munissions de guerre à Salins. Je y ey en-
« voyer ung chériot; mais monsieur le commandeur (*de*
« *Saint-Mauris*) ne m'en ast voulu donner. J'avois toute
« confiance d'estre en quelque considération en vostre sou-
« vereyn Parlement, mais je vois tout le contraire par la
« main-levée que vous avez donnée a monsieur de Pernan
« des robes et meubles que ma femme ast en Suisse, les-
« quels il a voulu vendre.....

« DU SAIX D'ARNANS. »

V

Juin 1640. D'Arnans délivre la Franche-Comté des faucheurs de Villeroy.

Mais, quand tout semblait désespéré, des jours bien différents allaient commencer pour l'intrépide baron, et le moment approchait où, sous le coup d'un danger suprême, la Franche-Comté allait réclamer instamment ses services. A peine il était rentré dans les montagnes de Nozeroy, que la cour de Dole, si ennemie des exécutions violentes et des campagnes d'extermination, l'appelait elle-même à les recommencer. Villeroy venait de reparaître dans le comté de Bourgogne. Cette fois ce n'était plus une guerre ordinaire, c'était le dernier coup que Richelieu voulait lui porter. Après s'être dirigé inutilement vers Salins et Dole, dans le but de surprendre ces deux villes, Villeroy était revenu dans les campagnes de Dole. 3000 paysans de la Bresse, armés de faulx, de pics, de pelles et de faucilles, s'y étaient rassemblés par ses ordres, pour couper sur une étendue de douze ou quinze lieues toutes les moissons en herbe. On les appelait les *Gastadours*. Les vignes arrachées et dévas-

tées devaient subir le même sort. Par ce procédé inhumain, auquel la gazette française du temps applaudissait, mais contraire à toutes les lois de la guerre, le spectre de l'inévitable famine planait dans toute son horreur sur la Franche-Comté ; car, à la différence des calamités générales de la guerre, ce fléau, qui faisait frémir tous les cœurs, n'atteint pas seulement les hommes armés, mais les êtres faibles, les femmes, les enfants, les vieillards. Par ce système horrible, inexorable, Richelieu pensait amener la Franche-Comté à ses genoux. L'armée des faucheurs, dispersée par détachements en nombre de lieux, commença son œuvre de destruction dans les campagnes voisines de Dole, puis se répandit sur celles de Rochefort et de Pesmes, d'où elle se porta sur les plaines de Gray et de la Saône.

L'effroi était partout: sous le coup d'un danger si redoutable, le pays ne pouvait être sauvé que par une diversion plus terrible encore. Tous les yeux se portèrent vers d'Arnans. Sur les ordres du Parlement, il quitta Nozeroy et entra en Bresse, avec tout ce qu'il put rassembler de troupes, armant même des hommes poursuivis pour crime capital, qu'il tira des mains des archers; alors commença une guerre d'extermination. L'épouvante le précédait, les peuples de la Bresse s'enfuyaient devant lui, il mit tout à feu et à sang, annonçant très-haut, même dans une lettre à un capitaine de Villeroy, que cette guerre sans trêve ni merci n'aurait pas de fin qu'il n'eût rappelé ses faucheurs. Aux cris qui, en France, s'élevèrent de toutes parts contre Villeroy, ce dernier vit qu'il était temps de s'arrêter dans cette entreprise que le Parlement appelait justement une guerre *infâme*. Je laisse ici parler d'Arnans, et raconter lui-même, avec le style qui lui appartient, quelques-uns des faits de cette campagne, qui porta la terreur en la ville de Bourg, et détruisit, non loin de ses murs, celle de Treffort :

La Chaux, 29 juin 1640.

« Messeigneurs,

« Je viens de faire une partie de ce qu'il vous a pleu de « me commander. Le 21 du courant, je amassay mes gens, « et m'en aley contre Cuseau. Le 22, la nuit me prit pro- « che de la ville ; je cachai mes eschelles et m'en vient à « Treffort, lesquels après mydi me lessarent fere les appro- « ches, croyant estre des troupes que le marquis de Coli- « gny assembloit pour secourir Cuseau et pour garder ses « terres : lequel les avoit assuré que ils ne creignent rien « en ces quartiers.

« Par quoy ne fumes aperceu de l'ennemi que ne fussions « à la porte, laquelle ils nous fermarent. Mais, à l'abord, « mon avant-garde rompit la barrière et la porte de la ville ; « et on tenoit main basse sinon aux principaux qui se je- « tarent dans une tour de leurs vieux chasteaux assez bien « fortifié. Je la fis attaquer ; ils me blessarent sinc ou six « de mes gens, qui me fit tenir sur la rettenue, pour me « pourvoir d'eschelles, d'outils pour sapper et de mantelets. « Aussi mes soldats mouroit de fain, et on ne les pouvoit « enpêcher entrer dans des caves, qui me fit apourter des « tonnaux au millieu des rues que je fis deffoncer.

« Comme je me résolvois à les attaquer à la bonne es- « sient, on me vint dire que le marquis de Colligny m'at- « tendoit sur le passage de ma retreitte avec bon nombre de « gens qu'il avoit partout rammasser.

« Je fis donc promptement mettre le feu à la ville, à tou- « tes les maisons, et puis je marché contre luy. Je le vis « avec ses gens ; mais ils estoit trop près de Verjon, qui « me fit le suivre sans l'attaquer assez long temps, pendant « que mon infanterie qu'estoit chargé se retirat avec le bes- « tail. Je m'en vins coucher près de Chambéria, où c'est « le lendemain que je resseus la cy-jointe : laquelle je vous

« envoye avec le double de la response que j'en ay fait. Ma « troupe s'alloit toujours diminuant. Car, trente chevaux « que j'avois de Salins, y compris douze de la conpanie de « Mr le baron de Scey, me quittarent à St-Julien, et tous « les vollonteires lesquels avoit fait butin me quittoit. Je ne « lessas m'en aller du coté de Cornos, sur le dessein de le « prendre, comme aussy Vaugrignieuse et Thoirette. Mais, « après avoir marché toute la nuit, sur le point du « jour, je me trouvey au lieu que je désirois, il vint telle « abondance de pluie que nous estions tous mollié et nos « armes, qui me fit rompre mon dessain. Je ne peus don- « ner que dans quelques villages, lesquels je mis tous à feu « et à sanc, et puis je me suis retiré. Mais ce n'est pas « que je n'aye fait savoir sur touttes les frontières que ils « ayent à me venir contribuer, et surtout Cuseau. J'ey mandé « qu'ils ne manque à m'envoyer mille pistoles cette sept- « maine, ou bien je les maltretteray.

« La pluye m'a empesché de faire d'advantage: j'ey des « gens en conpagnie pour y retourner bientost. En France « on dit que le marquis de Villeroy n'est plus en ce pays, « qui me fesoit m'en retourner plus lybrement. Je serey « toujours prompt et prêt à rendre le service que je dois « à S. M. et à vous, Messeigneurs... J'ai bien fait gagner « mes gens, mais je n'ey fait que de grande despance. Je « vous supplie aussy, Messeigneurs, qu'il vous pleise me « feire savoir vostre volonté touchant les prisonniers de « Grimond, que j'ey. Car ils me ruinnent, etc...

« Du Saix d'Arnans.

« J'ai choisy le lieu de Treffort parce que c'est à la veue « de ceux de Bourg, afin qu'il face plus d'esclat, mesme « que ceux de Bourg y ont quantité de mayson, et nous « en tenons des fammes prisonnières. »

VI

Cruel abandon où est laissé le baron d'Arnans. — Sa lettre au gouverneur de Franche-Comté.—Licenciement de ses troupes. — Il s'expatrie et s'engage au service de Thomas de Savoye.

L'humanité gémit de ces guerres effroyables, et le Parlement y mit promptement un terme. Le baron d'Arnans n'en était pas moins au faîte de la gloire: la voix publique le proclamait le sauveur de la Franche-Comté. Cependant il touchait sans le savoir aux plus cruelles extrémités. Il était revenu dans nos montagnes avec ses troupes et se trouvait de nouveau livré à leurs insolences; sans pain, sans solde, abandonnées par l'autorité du pays, elles recommençaient les désordres dont elles s'étaient fait une habitude. Toute la récompense des grands services que d'Arnans venait de rendre au pays se bornait à de stériles louanges; dans ses pressants besoins il était en butte au plus cruel oubli. Ses plaintes ne tarissaient pas, et plus d'une fois il put croire qu'il y avait, parmi ses envieux dont il parle souvent dans ses lettres, une conspiration pour le perdre et le déshonorer. Quoique généreuse et élevée, sa nature était emportée et violente (1), et tout nouvellement il avait eu une querelle fort animée avec le commandant de St-Maurice, à l'occasion d'un de ses officiers arrêtés à Salins; la querelle avait pris de telles proportions que, pour empêcher une prise d'armes entre les adversaires, il avait fallu les séquestrer, empêchant l'un d'entrer à Salins, l'autre d'en sortir. Cependant les troupes du

(1) « Gardez-vous de vous laisser emporter, autrement vos rivaux auraient trouvé ce qu'ils cherchent. » *(Lettre du baron de Scey à d'Arnans, 29 juillet 1640.)* Mémoires sur le baron d'Arnans, p. 79.

(2) Voir *ib.* p. 82 et suiv.

baron qui n'étaient pas payées continuaient à se mutiner et refusaient d'obéir, se jetaient sur les villes principales et suscitaient une clameur générale. La patience de d'Arnans était à bout; il s'était adressé au roi, aux ministres, au Parlement, à l'oïdor général. L'argent nécessaire à ses troupes, toujours promis, n'arrivait jamais. Lassé d'être rendu le complice apparent d'une révolte suscitée par la faim, il ne se contint plus, et, cédant à son impétueuse nature, écrivit au marquis de St-Martin, gouverneur militaire de la Franche-Comté, une lettre pleine d'amertume et de colère.

Ce lettre le perdit; le marquis de St-Martin, chef impérieux et absolu, n'était pas homme à souffrir de la part d'un capitaine placé sous ses ordres, ces hautaines et amères paroles, qu'il qualifiait d'impertinence (1). Lui-même en écrivit au parlement en des termes violents, empreints d'autant d'animosité que d'injustice. Le sort du baron était dès lors décidé. On licencia ses troupes, qui furent incorporées dans d'autres régiments. Il ne lui resta que quelques officiers fidèles; tout le reste l'abandonna, et lui-même fut laissé sans emploi.

(1) *Lettre en chiffres de St-Martin au Parlement.*

Gray, 19 avril 1641.

« Le sieur d'Arnans m'a escrit une lettre du tout impertinente, conforme à l'avis porté en celle de la cour; et comme je crois que Salins sera plus menassé, je ne vois pas qu'on en puisse bonnement retirer les troupes qu'y sont accoustumé. Et tout ce qui se peut faire est d'envoyer les deux compagnies de Gy et de Charnay en cas de besoin, et quelques cavaliers à pied, puisque la cour sait aussy bien que moi ce qui est en la province et que l'on ne peut faire estat ne se servir que de ce qu'il y a, croyant certainement qu'il convient faire démonstration en son temps *du peu d'affection dudit sieur d'Arnans, puisqu'il est constant que pour la hayne qu'il a acquise en Allemagne il ne se mettra jamais en face de l'ennemy, crainte d'estre fait prisonnier, ainsi qu'il a fait voir plusieurs fois.*

M. de St-Martin Vaudrey.

Ce traitement était immérité; Boyvin et les hommes sages du pays le reconnurent. Dans cette position, il ne restait rien au baron d'Arnans ; son honneur même semblait atteint par cette disgrâce, ses terres étaient ruinées, son château de Virechatel brûlé et rasé jusqu'au sol. Nulle reconnaissance des services qu'il a rendus, des dangers auxquels il s'est sans cesse exposé ; il a tout perdu pour la cause du pays ; et, pour récompense, on l'abandonne, ses envieux triomphent, il n'a ni commandement, ni toit, ni abri. Ulcéré, il quitte la Franche-Comté, et, s'engageant au service du prince Thomas de Savoye, qui par traité lui donne le commandement de cinq cents maîtres, il se rend en Piémont. Cependant, avant de la quitter, il veut encore sur son chemin et depuis la Suisse, adresser un dernier adieu à son ingrate patrie. Dans une lettre adressée au Parlement et datée de Morges, il prie la cour de ne point prendre en mauvaise part, sa sortie de la province. « J'ai dû, dit-il avec un profond sentiment de tristesse, tascher de gagner ma vie ailleurs, n'ayant à raison des pertes que j'ai faite, ni demeure ni couvert. » Puis se relevant de toute sa fierté, il ajoute : « mon départ c'est un grand malheur pour le pays (1). »

Le prince qu'il allait servir, Thomas de Savoye, s'était arrogé pendant la minorité du duc mineur une grande aurité dans le Piémont.

D'Arnans y passa plusieurs années. C'est pour nous l'époque la plus ignorée de sa vie, et probablement celle qu'il faut oublier d'avantage. Ce qui est sûr, c'est qu'il ne quitta point les armées de Thomas de Savoye, et qu'ayant attaché sa fortune à celle de ce prince puissant et versatile, il fut entraîné à le suivre dans sa défection, et à porter avec lui les armes contre l'Espagne.

(1) *Lettre de d'Arnans. Morges, 21 mai 1641.*

VII

Après six ans d'absence, d'Arnans tente de rentrer en Franche-Comté. — Sévérité du Parlement à son égard. — Il est amnistié par l'Espagne. — Ses dernières années. — Sa mort.

Cependant, soit le remords d'avoir abandonné la cause à laquelle il avait été si longtemps fidèle, soit l'aspect du déclin de la fortune défaillante de Thomas de Savoye, le baron d'Arnans songeait à rentrer en Franche-Comté. Il le désirait et le redoutait également. C'est dans cette anxiété de cœur que, quittant le Piémont, il se dirigea vers la frontière du Jura où il arriva par la Suisse; il s'arrêta à Saint-Claude sans oser aller plus loin. Ses perplexités augmentant, il écrivit au procureur général de Broissia avec qui il avait une alliance de famille, au gouverneur de la Franche-Comté Claude de Bauffremont, alors dans sa terre de Scey-sur-Saône, même au Parlement. Pour plus de précaution, il prit soin d'envoyer l'avocat Dunod de Moirans, à Scey, près du gouverneur, à qui il remit sa lettre avec les explications plus complètes dont il était chargé. L'embarras du procureur général fut extrême, mais ni le Parlement ni le gouverneur n'hésitèrent; ils considérèrent le baron d'Arnans comme coupable d'avoir pris parti pour la France contre le roi d'Espagne, et refusèrent de lui appliquer les dispositions de l'amnistie récente faite à leurs yeux pour les soldats et les gens d'un rang subalterne, non pour ses chefs infidèles au devoir; le Parlement, plus rigoureux encore, fut d'avis de le saisir en personne, et par la force, s'il osait avancer plus loin (1).

Telle était la vigueur de cette compagnie célèbre qui ne faiblit jamais, même dans les jours les plus menaçants;

(1) Voyez *Pièces justif.* nos XXIV et suiv.

Boyvin, arrivé aux dernières années de sa vie la présidait encore ; sous sa direction elle suivait, sans hésitation, cette impulsion énergique qu'il lui avait imprimée, dès l'origine de la guerre ; lorsqu'il s'agissait de l'honneur ou du salut du pays, elle ne connaissait ni privilége, ni rang ni amitié. Déjà, quatre années auparavant, elle avait fait conduire dans ses prisons Barillet auditeur des comptes, seigneur de Bannans ; convaincu d'intelligence avec l'ennemi, ce coupable, que rien ne put sauver, avait, en place publique, porté sa tête sur l'échaffaud.

Je n'ai pu retrouver aucune trace de l'acte d'amnistie, émané de la royauté d'Espagne ou du gouvernement des Pays-Bas, qui permit au baron d'Arnans de rentrer en Franche-Comté. Ce qui est sûr, c'est qu'il y rentra. Il y vécut encore plusieurs années, obscur et sans emploi. Sa carrière d'homme de guerre était finie, il n'écrivit plus au Parlement de Dole, et le Parlement cessa de lui écrire. Il vivait encore en 1650 dans son château à demi relevé de Virechatel ; mais je n'ai pu découvrir l'année de son décès. Il mourut pauvre, tellement ruiné qu'au mois d'octobre 1648, il avait été obligé de vendre aux religieux de Selignat la terre d'Arnans, cette ancienne possession, berceau de sa famille.

Tel fut César du Saix, baron d'Arnans : je n'ai rien déguisé de ses fautes ; et, si dans cette notice j'ai dû relever à sa charge plus d'un fait ignoré, je l'ai fait pour que la vérité fût connue sur l'un des hommes remarquables de la Franche-Comté au XVIIe siècle, non pour ternir sa mémoire et atténuer ses mérites. Sans doute il fut coupable d'avoir abandonné l'Espagne ; mais il le fut moins que Turenne et Condé, qui servirent contre la France, et ont cependant conservé un grand nom dans l'histoire. Dans sa défection, il ne porta point les armes contre la Franche-Comté qu'il avait si vaillamment servie. Il faut le reconnaître, des circonstances fatales l'entraînèrent là où il ne voulait pas

aller, sans qu'il fut conduit par les calculs de l'ambition ou d'un vil intérêt. D'Arnans eut un grand caractère, et ce caractère réunit un étrange contraste de qualités opposées; cet homme si terrible, ce génie de l'extermination qui jetait au loin l'épouvante, se montrait humain envers l'ennemi vaincu, généreux à l'égard des prisonniers (1).

Dans la vie privée, c'était un homme courtois, un bon père, un bon époux, on vantait même sa piété chrétienne (2). Il eut l'audace de Lacuson, le même amour des hasards, tous deux rendirent à la Franche-Comté de grands services. Le nom de Lacuson est resté plus populaire, d'Arnans avait des habitudes plus morales, une nature plus élevée; il respecta toujours les femmes, et dédaigna tout pillage à l'intérieur du pays. Il n'attachait aucun prix à l'argent ; son désintéressement était absolu, ce qui le dominait c'était la passion de la gloire (3), et ceux mêmes qui se mesurèrent avec lui sur les champs de bataille, l'appelaient *le cavalier d'honneur* (4). D'Arnans eut de grands talents militaires ; cependant sa mémoire n'est pas celle d'un capitaine de premier ordre ; elle n'est pas non plus destinée à s'éteindre ; conservée par l'histoire, elle subsistera avec honneur dans nos annales, autant que celle de ce drame terrible auquel il a pris une si grande part, et qu'on appelle la guerre de dix ans.

(1) « La bonne opinion que j'ai toujours eu de votre générosité et « grande courtoisie s'est accrue par le bon traitement qu'avez fait et « démontré à mes soldats, qui en publient les louanges. » *(Lettre de J.-C. de Grün à d'Arnans, 3 mai 1641.)*

(2) Voy. l'attestation du chapitre de Nozeroy dans les *Mémoires imprimés sur le baron d'Arnans*, p. 69.

(3) « Cavalier fort vertueux et désintéressé, qui estudie plus pour « acquérir de la gloire que pour s'enrichir. » *(Lettre de Boyvin à Madame d'Arnans, 21 mai 1641.)*

(4) « Je loue votre générosité et porte respect à vos mérites, qui font « que vous portez justement le nom de *cavalier d'honneur*. » *(Lettre de J.-C. de Grün à d'Arnans, 29 avril 1641.)*

PIÈCES JUSTIFICATIVES[1]

I

Lettre de de Malpas au Parlement.

Le château de Montsaugeon repris sur les Français.

Salins, 21 juillet 1639.

La nuit du 21e de juillet, le sr de Dournon, sergent-majeur du régiment de monsieur d'Arnans, et le sr Bassan, capitaine au terce de monsieur de la Verne, à l'assistance d'un nommé Boutin, ci-devant receveur de monsieur le baron de Scey, surprirent le chasteau de Monsaugeon, et y firent main-basse, n'ayant espargné un seul de ceux qui se treuvaient dedans, sauf le commandant qu'ils tiennent prisonnier. La surprise fut faitte par une ouverture, que le dit Boutin avoit dès longtemps remarquée dans une des voûtes, laquelle n'estant bouchée que d'un quartier de pierre, il le leva aisément avec des presses de bois et pinces de fer qu'il avait préparées à cet effet. Et, à l'instant, ayant fait couler trente hommes dans la dite voûte et rompu la porte qui la fermoit, avec grand effort, lequel néanmoins ne fut entendu par la garnison du chasteau, à raison de la furieuse escarmouche que le dit sieur Bassan avec ses gens faisoient à la barrière. Le dit sr de Dournon commença à charger à dos les ennemys qui se deffendoient dès les murailles, et en fit en peu de temps une grande boucherie. Après quoy ayant mis aux champs quelques uns de ses gens et de ceux que le dit sieur Bassan avoit tirés de Salins, ils rencontrèrent le convoi qui, dès Bletterans, passoient contre Nozeroy ; lequel ils chargèrent si furieusement qu'ils mirent en pièce tous les soldats, et eurent pour butin environ trente selles de chevaux couvertes de veloux, qui devoient servir à équipper les montures de la compagnie de Carabins qui se lève au dit Nozeroy etc. (2).

De Malpas.

(1) Les pièces justificatives qui suivent sont tirées, soit des archives de madame d'Udressier, née du Saix d'Arnans, communiquées à l'auteur, soit de la correspondance du Parlement de Dole, année 1639 et suivantes jusqu'en 1647 inclusivement. (*Archives départementales du Doubs à Besançon.*)

(2) Le château de Montsaugeon fut repris par les Français vers le 20 septembre 1639 dans une courte et dernière excursion de Villeroy à travers les montagnes. C'est vers ce temps que, de Bletterans où il s'était retiré, les troupes allèrent attaquer et brûler Château-Chalon.

II

Lettre de de Malpas au Parlement.

Récit de la manière dont Noseroy a été repris.

Salins, 7 août 1639.

La nuit du 6 au 7 aoust, quelques troupes tirées de Salins avec deux cents hommes de celles sorties de Besancon et les gens de M. d'Arnans s'estant présenté devant *Noseroy*, et, sous les ordres du B. d'Arnans, ayant fait les approches et posé les échelles contre les murailles, donnèrent avec telle furie et montèrent si courageusement, qu'après quelque résistance l'ennemi qui deffendoit la ville l'abandonna et se retira dans le chasteau, où nos gens qui estoient entrés par escalade l'ayant suivi avec grande ardeur, il demanda incontinent à capituler, et la nuit mesme, rendit le châsteau. Cette place ne nous a pas coûté un seul des nostres. Cette reprise facilitera la moisson du reste de la montagne, dont les villes pourront profiter. On dit que ceux de Pontarlier veulent faire conduire leurs graines en Suisse. Ce seroit un grand malheur pour le pays bas, où l'on a rien semé.

III

Le maistre de camp Duprel au Parlement.

Plan qui lui a réussi pour reprendre Noseroy.

Salins, 25 août 1639.

Le capitaine Chaumont attaquerat la porte murée tout nouvellement avec cinquante hommes, un alfère et un sergent, et aura trois massons et deux mantelets pour la sapper; maistre Guillame de Noseroy, masson, y conduira.

Le s^r capitaine Besançon attaquera la palissade de la poterne au plus près de l'église St-Antoine, et l'ayant forcé s'attacherat à la muraille de la maison de M. le doyen Belot pour la sapper encore avec quatre massons et trois mantelets; et aura pour cela cinquante hommes avec l'alfère de Vesoul et deux sergents, desquels il envoirat vingt-cinq pour donner chaleur à la fausse-braye, et y attirer la garde de la dite poterne selon que je lui ai fait veoir et que mons^r Richard Racine l'y guidera.

Le s^r capitaine Jalleranges attaquerat avec 80 hommes l'endroit que le s^r Grillet lui montrera (qu'estoit une palissade au-devant d'une porte murée au coin de la fausse-braye proche la grange bruslée du s^r de Montrichard), et prendra ses advis pour les postes qu'il convient occuper dans la fausse-braye (qu'estoit une aucre au-devant de la petite porte de feu qui descend dès le donjon dans la fausse-braye), et aura pour cela six ouvriers et trois mantelets, un alfère et deux sergents.

Le capitaine de Pelousey marcherat avec le reste des troupes, un alfère et deux sergents dans les maisons bruslées du faubourg; et, en mesme temps que tous les autres attaqueront, appliquera six eschelles au ravelin pour s'en rendre maître, et le s^r Begeret d'Arbois, capitaine, fera jouer un pétard dans le pont-levis.

Tout au premier coup de tambour que je feray battre dans le poste dudit s^r de Pelousey, donneront en mesme temps et en cas de besoin arriveront à l'ordre auprès de moy dans le poste du s^r de Pelousey.

Et comme je marchois en cette sorte pour faire occuper à l'entrée les postes à ces messieu, en attendant le signal de l'attaque, le s^r d'Arnans est arrivé avec 40 ou 50 hommes lequel m'ayant demandé un poste pour ses gens, je luy ai offert de se joindre auquel il luy plaisoit de ceux cydessus. Ce qu'il a fait, s'estant mis luy et ses gens avec le capitaine Chaumont.

IV

Lettre du Président Boyvin au baron d'Arnans, chef de cavalerie et d'infanterie, commandant à Noseroy et Château-Vilain.

Dole, 1er janvier 1640.

La cour lui a écrit (au baron d'Arnans) qu'ayant toujours remarqué que M. le gouverneur (le marquis de St-Martin) détestait fort les embrâsements, comme elle faisait aussi, elle lui recommandait de tenir la soigneuse main à ce que ses soldats s'en abstinssent.

« Elle n'entend pas de vous empescher de prendre sur les ennemis les
« avantages que l'on peut légitimement par le droit de la guerre; mais
« elle ne désire pas que vous donniez prétexte aux François d'excuser
« les bruslements qu'ils vont pratiquant à la ruine de ceste province, sur
« ce qu'on auroit usé de pareilles mesures à leur égard. . . . .

Boyvin. »

V

Lettre du Parlement au baron d'Arnans.

Félicitations et recommandations.

Dole, 21 janvier 1640.

Nous avons appris avec contentement les exploits que vous avez fait sur ceux de la garnison de Grimont, parce qu'il importe beaucoup de les incommoder ainsi pour divertir leurs courses et voleries continuelles qu'ils font sur les pauvres subjects de ce pays. Et pour ce qu'on nous dit que les prisonniers que vous tenez sont gens de considération, il sera bien de les garder soigneusement, et que vous n'arrestiez aucun traité avec eux sans nous en advertir.

Ordre de veiller à ce que l'on ne maltraite pas les charretiers et conducteurs de vivres. . . . .

Les Présidents et gens tenant la cour souveraine du Parlement de Dole.

VI

Lettre Franc-Baquet au baron d'Arnans.

Dole, 31 janvier 1640.

Vous aurez Arbois pour quartier. . . . Ce m'est un extresme contentement de cognoistre l'estime que M. le Gouverneur et la cour font de vous et moi sans cause, puisque vous êtes un Hercule dans la province par le courage. . . .

VII

Lettre du baron de Bauffremont à d'Arnans.

8 février 1640.

Je vous prie que les chemins soient tenus fort libres de tous costés, et principalement de Salins à Dole et de la Suisse à Salins.

VIII

Supplique des habitants de Jougne au Baron de Scey.

Mars 1640.

Remonstrent très humblement les pauvres bourgeois et habitans de Joigne, mesme le peu de nombre qui reste effectif, qu'après la prise faicte du bourg de Joigne à force d'armes par l'armée Suédoise, et iceluy réduit en cendres avec le faubourg ensemble le village . . . . . et granges en dépendant, comme aussy le village des Hospitaux, ils se seroient retirez au pays de Vaulx, avec la désolation, mesme dénuez de tous leurs moyens, tous leurs bestiaux et meubles estant perdus.

Ils exposent qu'ils sont retornez vers le mois de décembre 1639, la majeure partie, au lieu des Hospitaux-neufs qui n'avoit esté embrasé.

Puis ils racontent que la garnison de Noseroy, pire que le commandant de Joux avec qui ils avoient été obligés de composer, est partie, environ 200 hommes, le 4 mars, et est venue courir la terre dudit Joigne, qu'elle pilla le village des Fourgs, enleva 30 chevaux, les bestiaux, battit plusieurs personnes pour avoir des deniers, blessa l'un deux à mort, enleva le ciboire, puis courut et pilla le village des Hopitaux.....

IX

Lettre du Parlement au baron d'Arnans commandant à Noseroy.

4 avril 1640.

Nous apprenons avec beaucoup de desplaisir que les officiers et soldats qui sont sous votre commandement continuent les excès et désordres qu'ils n'ont déjà que trop practiqués.

Les Présidents et gens tenant la cour souveraine du Parlement de Dole.

X

Lettre du baron d'Arnans au Parlement de Dole.

16 avril 1640.

. . . . . . Le sieur de Cressia m'a fait assassiner plus de quarante de mes meilleurs enfants dans leurs lits, lesquels j'avois envoyé dernièrement chez eux, en attendant que j'eusse de quoy les norrir. Il a mis ordre que tous ceulx que ses subjects peuvent attaquer, il me les tuent. Je vous demande la permission de m'en vanger. . . . .

Du Saix d'Arnans.

XI

Ordre du baron de Scey au baron d'Arnans pour le blocus de Grimont.

26 avril 1640.

Il lui est commandé de prendre poste en tous les endroits par lesquels il pourra empescher que rien n'entre dans le chasteau de Grimont, et que ses gens et ceux que le baron de Scey lui a envoyés de renfort, faisant en tout 2000 hommes tant de cavalerie que d'infanterie, assiégent ladite place et en délogent les ennemys.

XII

Lettre des officiers de Salins au Parlement de Dole.

1er mai 1640.

Plaintes amères contre les excès des gens de M. d'Arnans. . . . leurs pillages. . . . le commerce est rompu, la montagne abandonnée, le bled à quinze francs la mesure, les chevaux volés jusqu'aux portes de la ville.

XIII

Lettre du Président Boyvin au baron d'Arnans, sur l'entreprise de Grimont.

Dole, 7 mai 1640.

Je vous dépeschay hier au soir un courrier exprès pour vous donner advis du desseing qu'a l'ennemy de secourir Grimond par l'assemblée des garnisons voisines. Je crois que monsieur de Villeroy ne se remuera pas; mais il y a quelque cavalerie sur ce voisinage qui se pourra joindre. Encor viens-je de parler à ung qui revient de la Perrière, qui confirme l'assemblée de garnisons pour vous obliger de lever le siége, et vous surprendre, s'ils peuvent, en ravitaillant la place. Le Parlement loue grandement vostre desseing et vostre résolution. Mais je suys obligé de vous réitérer mon advertissement que Castellier est extresmement artificiel et rusé, qu'il faut traitter avec luy avec grande retenue et deffiance, et non de le mespriser comme vous savez faire ses gasconnades. Je me mesleroys de vostre mestier, sy je vous donnoys advis d'envoyer de toutes parts prendre langue de la demarche de l'ennemy. . . . .

Boyvin.

XIV

Lettre du baron de Scey au Parlement de Dole.

8 mai, 1640.

Je crois que M. d'Arnans vous aura adverty des advis que je luy ai donnés; et, pour moy, je suys obligé vous asseurer qu'il faict maintenant ce qu'il peut pour les observer. Il me mande sur ceux du costé de la grotte de Revigny, qu'il y a eu de ses gens, lesquels restant joincts avec plusieurs de ceux de ladite grotte, ils ont battu la garnison de Courlaou et de Saint-Laurent-la-Roche. L'ennemy cognoist que nous n'avons pas peur. . . . .

Le Baron de Scey,
Claude de Bauffremont.

XV

Lettre du marquis de St-Martin, gouverneur du Comté au Parlement de Dole.

Gray, 13 juin 1640.

Des faucheurs sont assemblés à Auxonne et des dégâts projetés sur les moissons de Dole. . . . . Comme vous êtes plus à la main pour donner au sieur d'Arnans les advis de ce que sur ce vous jugerez, messieurs, je vous envoye la ci-joincte à cachet volant afin qu'il ait à y accomplir avec toute la diligence possible, sur le dit advis, la guerre de Turc à

Maure, que practique l'ennemy, et telle que l'incendie et tout ce qui se peut exercer de cruautés nous lairra bien loin en arrière de vengeance.

Le Marquis de St-Martin-Vaudrey.

XVI

Lettre du Parlement de Dole au Baron d'Arnans.

Dole, 14 juin 1640.

Ensuite de l'ordre ci-joint de M. le gouverneur, nous vous requérons de promptement, et avec tout ce que vous pourrez assembler de cavalerie et infanterie, entrer en Bresse ou autre endroit du comté de Bourgogne qui vous sera plus à la main, et y exercer tous les actes d'hostilités que vous pourrez sur les fonds, maisons et héritages, publiant et faisant entendre qu'il se continuera de toutes parts autant de temps que l'ennemy s'occupera au desgat des moissons, qu'est une guerre infâme.....

Le Président et gens tenant la cour souveraine du Parlement de Dole.

XVII

Lettre de d'Arnans au Parlement sur la campagne qu'il va exécuter.

La Chaux, 16 juin 1640.

Je says de bonne part que les troupes qui sont conduictes par le marquis de Villeroy ont ordre de faire desgat à ce pays, si elles peuvent, et puis s'embarquer pour se trouver bientost en Pycardie. J'ai receu ce matin celle qu'il vous a plu me faire l'honneur de me mander. Je ne manqueray l'exécuter *avec toute la douceur que je cognois estre de vos intentions*..... (1)

Du Saix d'Arnans.

XVIII

Lettre du baron d'Arnans à un capitaine français sur la résolution de faire en Bresse une guerre à outrance selon l'ordre du Parlement.

Messia, 26 juin 1640.

Monsieur,

Pour respondre à celle que vostre tambour m'a donné de vostre part, je ne vous diray seulement les prisonniers que j'ay en main, mais encore je vous feray savoir le subjet de ce voyage que je viens de faire par ordre ; et m'est commandé de continuer autant de temps que le marquis de Villeroy demeurera à gaster nos bleds et nos vignes, qu'est

(1) Terrible ironie sur cette campagne d'extermination.

une guerre infâme. Pour les prisonniers que j'ay, ce n'est pas grand cas ; car nous ne nous amusons guère à en prendre, je vous diroy qui ils sont *(suit le nom des prisonniers et le chiffre de chaque rançon.)* Ceux qui trouveront estrange que je ne demande pas d'avantage ils ne savent pas mes humeurs, qu'est toujours de bien traitter les prisonniers qui sont en mon pouvoir ; et je n'auray moins de soing à l'endroit de ceux que je sauray estre affectionné de vous ; et ne sçay pourquoy me mandez qu'estes en impatience de me voir de plus près. Je vous proteste que je n'esloigneroy jamais l'occasion en toutes les postures que vous sçauriez désirer de ma part qui suis

Votre très-humble serviteur,
D'ARNANS.

XIX

Lettre de Boyvin au baron d'Arnans, pour le féliciter sur sa campagne de Bresse.

Dole, 2 juillet 1640.

Je m'esjouys de l'heureux succès de vostre voyage, et que vous avez fait sentir aux ennemys que nous ne sommes pas encore si bas que nous ne puissions prendre revanche de leur barbarie. Il est bien que vous ayez fait entendre le subject de vostre expédition..... BOYVIN.

XX

Lettre du Parlement à d'Arnans sur ses courses en France.

Dole, 6 juillet 1640.

Le Parlement lui donne l'ordre de ne faire aucune course sur les pays de Gex, du Bugey et de Valromey d'où la province tire de grands secours en grains ; s'il en fait en d'autres endroits de la France, il s'abstiendra des *bruslements.*

XXI

Juillet 1640.

On trouve, à cette date, dans la correspondance du parlement de Dole plusieurs lettres relatives à de graves différends 1° entre le baron d'Arnans et le sieur de Boutavant, lesquels ont failli en venir aux mains *(Lettre du Parlement au baron de Scey, 13 juillet 1640)* ; 2° entre le même d'Arnans et le commandeur de St-Maurice, gouverneur de Salins, qui avait fait arrêter l'un des officiers du baron, appelé Beaujeu. Pour empêcher un conflit armé, il est donné ordre à Beaujeu de garder les arrêts à Salins, et au baron d'Arnans de ne pas sortir de Noseroy (*Lettre du Parlement 29 juillet 1640*).

XXII

Instructions du Parlement aux députés qu'il envoye au marquis de St-Martin alors malade.

Fin juillet 1640.

Dans ces instructions, le Parlement propose au gouverneur de ruiner les chasteaux de la Montagne, Noseroy, Usier, la Chaux et Chasteauvilain (1), parcequ'on ne pouvait entretenir la discipline dans les troupes, surtout dans celles du sieur d'Arnans. Le Parlement propose aussi la création d'un magasin de bled de 7 à 8,000 mesures, après la récolte.

XXIII

Lettre du Baron de Scey au Baron d'Arnans sur sa résolution de quitter le service.

29 novembre 1640.

Monsieur, j'ay toujours faict beaucoup d'estat de votre amitié. Quand il s'est offert occasion de vous assister, je m'y suys employé de bon cœur, n'y ayant rien épargné ny de moy, ny du crédit de mes amys. Et maintenant que vous me priez de procurer vostre congé, comme vous avez desja faict plusieurs fois, je me fasche de vous servir en cette occasion. Mais, à la vérité, je crois qu'il vaut mieux avoir moins de trouppes et les mieux entretenir. Ainsy, puisque vous le désirez, je parleray à M. le marquis de Saint-Martin, lequel a receu vos lettres, à ce qu'on m'a dit..... Le Baron de Scey,

Claude de Bauffremont.

XXIV

Lettre du Président Boyvin au Baron d'Arnans.

Dole, 28 décembre 1640.

J'ai receu celle que vous m'avez faict l'honneur de m'escripre le 20 de ce mois, et me suys grandement esjouy de la généreuse deffense que vos gens ont faict dans Montaigu et de la gloire qu'ils y ont acquise à la confusion de nos ennemys, et particulièrement encore de l'asseurance qu'il vous plaist me donner, que mon nepveur Andressot y a faict son debvoir..... Boyvin.

XXV

Lettre du marquis de Saint-Martin au Parlement de Dole.

J'ay faict publier le ban pour le règlement des troupes d'infanterie du sieur d'Arnans; lesquelles ont esté réduites au pied des autres troupes

(1) Sur l'original, ces noms sont effacés, et le parlement se borne à mettre *quelques chasteaux*. Cet ordre de démolition ne fut pas exécuté, sans doute sur contr'ordre du Parlement.

de la province, pour pareillement recevoir le pain de munition. Il promet les contenir en bonne discipline, surtout pour la liberté des convois ....

LE MARQUIS DE ST-MARTIN VAUDREY.

XXVI

Lettre du Président Boyvin au Baron d'Arnans.

Dole, 25 janvier 1641.

Le Parlement n'est pas en petite peine, non plus que moi en particulier, de ce qu'on ne pourvoit pas aux nécessités de vos trouppes, et n'y vois point de remesde que par l'arrivée du courrier, que Don Gabriel de Toledo doit envoyer de Ratisbonne, ou par les ordres de S. M.....

BOYVIN.

XXVII

Lettre du Président Boyvin à madame d'Arnans.

Dole, 21 mai 1641.

Il rappelle les plaintes continuelles et extraordinaires des gens de Salins réduits au désespoir, par les trouppes qui s'advouent à M. d'Arnans; mais il ne le rend nullement responsable de ces graves désordres; *la cour*, dit-il, *n'en a jamais attribué la faute à M. d'Arnans, qui est connu pour un cavalier fort vertueux et désintéressé, qui estudie plus pour acquérir de l'honneur que pour s'enrichir, mais au deffaut d'entretien de ses trouppes*. . . .

XXVIII

Lettre des officiers de Salins au Parlement.

21 aout 1641.

Les gens de Mr d'Arnans l'ayant quitté se sont assemblés en diverses trouppes, qui non-seulement tiennent occupés tous les passages et advenues de la Montagne en ceste ville, volent et tuent tous ceux qui se présentent, mais encore ont contrainct ceux qui habitoient du costé de Pontarlier à quitter le pays pour se retirer en Suysse.....

XXIX

Lettre des mêmes au Parlement.

Après avoir dépeint leurs misères, ils ajoutent: L'on a laissé passer le désordre si avant par le débordement des trouppes de Mr d'Arnans, que toute la Montagne est abandonnée, le commerce rompu: à Salins le bled, qui estoit à quinze francs, est sans prix.....

Ils ajoutent le 14 juillet, en renouvelant ces plaintes : trois ou quatre brigades (de M. d'Arnans) n'ont pas voulu accepter la réforme.

XXX

Lettre du baron de Scey au Parlement.

Gray, 3 février 1647.

. . . . Les édits publiés sous le nom commun de vous et de moy, messieurs, ordonnent aux officiers de justice de tenir en surséance toutes poursuites contre les soldats qui, du passé, avoient commis quelques délits, mesme en ce qui concerne ceux qui se trouveroient avoir porté les armes contre le service de cette province. . . . .

XXXI

Lettre du baron de Scey au Parlement.

Dole, 2 juin 1647.

Nous venons d'estre advertys que le s^r d'Arnans est arrivé à St-Claude avec sa femme et son fils, et qu'il vous avoit escript au subject de sa rentrée en la province. Et, comme il est fort notoire qu'il a, contre son devoir, quitté le party et le service de S. M. pour se jetter dans celluy des ennemys, il nous semble, Monsieur, qu'il ne convient nullement le dissimuler, mais procéder contre luy, comme il se doist, en chose de si haute considération. . . . . (Le Parlement termine en demandant l'avis du baron de Scey.)

XXXII

Lettre du baron d'Arnans au Parlement.

St-Claude, 3 juin 1647.

Les debvoirs et services que je vous doibs m'ont fait résoudre à retourner au pays. C'est mon intention de les pouvoir continuer, dans l'honneur de vos commandements, vous asseurant, messeigneurs, que, si j'ay faict par le passé quelque chose qui vous soit esté agréable, je me souette, à l'advenir, en faire d'advantage.

DU SAIX D'ARNANS.

XXXIII

Lettre du Procureur-général Froissard-Broissia au Parlement.

Au Fied-sur-Poligny, 4 juin 1647.

J'ay appris en ce lieu que M. d'Arnans est présentement à Sainct Claude, et qu'il escript à la cour par le sieur advocat Dunod de Moirans.

Je n'ay point veu de besoigné contre luy pour le faict de sa sortie du pays et de sa conduite depuis, quoique le bruit commun soit qu'il a porté les armes sous le prince Thomas de Savoye. Il y a eu deux mariages de filles de la maison Du Sex, dont il est, avec des Froissard. Je supplie pour ce VV. SS. de me commander ce que à son subject je dois faire à St-Claude. Ce à quoy je me conformeray.

XXXIV

Lettre du Parlement au précédent.

Dole, 7 juin 1647.

Monsieur nostre confrère, ayant veu ce que vous nous escripvez de l'arrivée à St-Claude du s^r^ d'Arnans, nous vous dirons que le party qu'il a pris avec les ennemys de S. M. est sy bien cogneu par tous qu'il ne se peut dissimuler, et qu'ensuite il est mal conseillé de rentrer ainsy dans la province avec tant de liberté, de sorte que, malgré votre alliance, s'il se trouve devers vous, vous ne debvez pas laisser de le faire saisir. Mais nous croyons aussy qu'il s'en gardera bien, et se retirera jusques à ce qu'il y soit autrement pourveu.

XXXV

Lettre du baron de Scey au Parlement.

Scey-sur-Saône, 8 juin 1647.

Je vous envoye ci-alliée une lettre qui m'est arrivée de la part du s^r^ d'Arnans ; et, comme je suis informé que très asseurément il a porté les armes avec M. le prince Thomas de Savoye contre le service de S. M., dans lequel il avoit précédemment heu des emplois considérables, en sorte que je ne sçay comme il a entrepris de rentrer dans ce pays, sans y avoir obtenu un restablissement de S. M. Je suis bien souvenant qu'il y a des édits publiés en ce dit pays sous vostre nom et le mien, par lesquels il est ordonné de surseoir aux poursuites contre les subjects de cette province qui auroient commis quelque crime. Mais je n'estime pas que vous ayiez entendu y comprendre les personnes de qualité, mesme celles qui ont eu des charges principales, comme le s^r^ d'Arnans. Cela entraineroit une très dangereuse conséquence.

Ces raisons m'obligent de prendre vostre advis, avant de luy faire response. . . . .



DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE

DE LA FRANCHE-COMTÉ

PUBLIÉS

Par Bernard PROST

Archiviste du Jura

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les Travaux historiques.

4e Série.

25

LES

CHOSES MEMORABLES

[DE 1535 A 1559]

CHRONIQUE FRANC-COMTOISE INÉDITE

PAR LE SIEUR GODARD

Procureur d'office de la baronnie de Chevreaux (Jura).

Le chroniqueur Godard est un nouveau nom — bien modeste, il est vrai — à ajouter à l'histoire littéraire de la Franche-Comté.

Il naquit — probablement à Chevreaux — en 1518; il eut pour père Hugues Godard, qui exerça pendant trente ans les fonctions de procureur d'office de la baronnie de Chevreaux (1), et pour mère Claudine Devienne. Il demeurait à Lons-le-Saunier en 1536 ; l'année suivante, il hérita de la charge de son père. Au mois d'octobre 1543, il assistait au siége de Landrecies par les troupes de Charles-Quint ; en décembre suivant, il était à Bruxelles, lorsque le duc de Lorraine Antoine, vint y trouver l'empereur pour tenter de l'amener à un accommodement avec François Ier. Guillaume Godard, son frère, fut tué à la prise de Vitry par l'armée impériale (août 1544). Enfin, je constate sa présence à Chalon-sur-Saône pendant le carême de l'année 1547, et à Chevreaux, au printemps de cette même année et au mois de mai 1559.

Voilà tous les renseignements que l'on possède sur le sieur Godard, et encore est-ce lui-même qui les fournit incidemment dans le cours de ses annales (2).

A défaut d'une biographie plus complète de l'auteur, je vais rapidement examiner son œuvre.

Les Choses mémorables embrassent une période de vingt-cinq ans,

(1). La baronnie de Chevreaux appartint à la maison de Vienne du XIVe au XVIIe siècle. — V. ROUSSET, *Dictionnaire des communes du département du Jura*, t. II, p. 110-112.

(2). Les anciens registres paroissiaux de Chevreaux *(Archives de la commune)* et les archives judiciaires de cette baronnie *(Archives départementales du Jura*, série B) ne sont pas antérieurs au XVIIe siècle et par conséquent ne contiennent aucune mention du sieur Godard.



comprise entre l'expédition de l'empereur Charles-Quint à Tunis (1535) et l'avénement du roi de France François II (1559). Notre chroniqueur relate succintement, année par année, le principaux événements historiques de cette période. Aucun des grands faits généraux ne lui échappe, et maints curieux détails trouvent place dans son récit ; il rapporte notamment tout au long, à propos du passage de Charles-Quint en France (décembre 1539 — janvier 1540), le fameux dialogue entre ce prince et Brusquet, bouffon de François Ier.

Sous le rapport de l'histoire locale, cette chronique présente un intérêt tout particulier. Je me bornerai à signaler les points suivants : incendie de Lons-le-Saunier en 1536 ; ravages exercés en Franche-Comté par les troupes du baron de Bolweiller pendant leur passage dans cette province (1557); mort de Guillaume de Vienne, baron de Chevreaux, gentilhomme de la maison de Charles-Quint (novembre 1548), et de Françoise d'Estainville, dáme douairière de Chevreaux, gouvernante et dame d'honneur de la reine d'Ecosse Marie-Stuart (24 juin 1557) ; prix du vin, du blé, etc., en 1537 et 1543, abondance de vin en 1539, sécheresse extraordinaire en 1556, etc. Ailleurs, Godard dépeint minutieusement « ung monstre humaïn, » un jeune enfant espagnol couvert « de poil comme de chien barbet, » qu'il vit à Chalon-sur-Saône en 1547 ; plus loin, il décrit avec complaisance le feu de joie gigantesque que les sujets de la baronnie de Chevreaux allumèrent à Cuisia à l'occasion de la paix de Câteau-Cambrésis (1559).

L'auteur a été mêlé à une partie des événements qu'il rapporte ; pour tous les faits dont il n'a pas été témoin, il semble avoir puisé ses renseignements aux meilleures sources ; c'est ainsi qu'il raconte la défaite, la capture et la comparution devant Charles-Quint de Jean-Frédéric, duc électeur de Saxe, d'après une lettre d'un des fils du chancelier Nicolas Perrenot de Granvelle, qui avait assisté à l'entrevue.

La Franche-Comté se trouvait alors soumise à la domination espagnole, et pour nos pères le peuple de France était « l'ennemi ». Quelque « affectionné » que soit Godard « à son prince et à son pays, » ce n'est jamais au détriment de l'impartialité. S'il admire Charles-Quint, s'il applaudit à ses victoires, il sait rendre justice à François Ier (1) et aux Français.

Cette louable impartialité est chez lui rehaussée de philosophie chrétienne. Il parle en croyant de « ce misérable monde, » de « ceste vallée de misères » où s'agitent les sociétés ; il ne néglige aucune occasion de

(1) « En la mesme année (1547), trespassa le grand roy François, premier de ce nom..... ce prince (qui avoit aymé tout son temps non-seullement les armes, ains aussy, comme sçavantqu'il estoit, faict fleurir les lettres en France) fut tant honnnoré à ses funérailles, qu'il fut proclamé père et prince des sciences. »

constater l'instabilité des choses humaines. L'expédition malheureuse de Charles-Quint à Alger (1541) lui suggère la réflexion suivante : « Voyez donques comm'il plaict à Dieu disposer des entreprinses humaines (tant bonnes et justes soyent-elles) tout au rebours des desseins des hommes. » — « Les infortunes voulontiers s'entresuyvent, » dit il encore quelque part ; et ailleurs : « Conscidérez..... l'inconstance de la muable fortune et comme elle se joue des choses terrestres parmy les humains ; car ayant ores eslevé une nation, tantost elle la désole, puis la remonte plus hault pour encore la faire tresbucher plus bas. »

C'est ce ton grave et philosophique qui domine dans les annales de Godard. Une seule fois il s'égaie un peu ; il est vrai qu'il prend alors sa revanche en commettant une grosse plaisanterie rabelaisienne à propos du mariage de Philippe II, roi d'Espagne, avec la reine d'Angleterre Marie Tudor (1554).

Notre auteur est encore coupable d'une mauvaise pièce de vers qu'il a insérée à la fin de sa chronique ; je la cite en note comme curiosité (1).

Telle est l'œuvre dn sieur Godard. Sans vouloir en exagérer l'importance, j'estime que les *Choses mémorables* offrent assez d'intérêt pour figurer à titre de document dans une publication franc-comtoise (2).

(1) *Ode en dialogue sur la redicion des païs de monseigneur de Savoye.*

SAVOIE.

Muse, aveq la trompete ou aveq le cornet
Le plus haut et plus cler de ton saint cabinet
Sonne-moi quelques vers, grans et héroïques,
Des actes valeureus, furieus et belliques,
Dont la fame vollante a tant faict renommé
Mon prince Emanuel, de Mars fils très-aimé;
Car si d'aucuns Saxons l'istoire et la mémoire
Ont publié les faits, l'excellence et la gloire
A leur postérité, cettui haut et bragard
A, par le fort de Mars, évoqué le regard
Des hommes et des dieus qui d'eus ont connoissance,
Pour voir et contempler son haltesse et vaillance,
Surpassant or d'autant leur belliqueur
Que d'un lien d'himen, par un guerrier bonheur,
Il a tout à un coup rejoint tant de provinces
Qu'ilz avoient en moints jours conquis sur divers princes.

CLION.

Tu as fort gravement et en peu de propos
Instruit mes chans divers d'ettre ores à repos,
Car en me réquérant de sonner sa louenge,
Tu l'as chanté trop mieus que n'eût ma vois étrange.

(2) Le manuscrit original des *Choses mémorables* appartient à la Bibliothèque des Archives départementales du Jura ; c'est un petit cahier in-8° de 50 ff., incomplet du 1er feuillet et des ff. 18, 19 et 20.

LES CHOSES MÉMORABLES

[de 1535 à 1559]

[1535]

. . . .
la faveur du grand seigneur, et d'icelluy avoit déchassé le roy y régnant, pour tousjours gaigner pays. Parvenu que fut l'empereur (1) à Thunes, ayant mis au vent ses banniéres, il débella fort vifvement Barberousse avec son armée, qui se retira fuyant en routte. Puis Sa Mageste print la ville et le royaulme de Thunes, sans grande effusion de sang; toutefois le port de la Goulette, place forte et bien renommée, fut expugné par force, avec grande louenge du chef vainqueur et de ses gens (2). Mais (pour démonstrer que ny par ambicion ny convoitise de régner en pays estranger, il n'avoit faict conqueste), il rendit ce royaulme à ce roy infortuné, et l'en investit paisible, soubz quelques modifficacions et traicté faictz entre eulx; de mode que le bruict et fame de telle expédicion fut incontinant divulgué par toute la terre, au très-grand loz et honneur de Sa Magesté.

Ces choses ainsi expédiées, il s'en revint et passa par Romme, où que le pape (3) et les Romains le receurent

(1) Charles-Quint.
(2) Juin-août 1535.
(3) Paul III.

avec austant de faveur, d'honneur et magnificence qu'il est possible. La cause de son retourt fut pour avoir entendu que, luy estant enbesoigné en acte si mémorable, le roy François se monstra de telle conqueste et louenge si jaloux, que (pour exécuter quelque chose de sa part, et empêcher son émulateur, ayant dressé quelque armée) il print et occupa (1) les pays de monseigneur de Savoye (2), son parent, aussi parent et alié de l'empereur, et vicaire général de l'empire, — soubz couleur d'y avoir droict pour le doct de feue madame sa mère (3). Le pauvre duc, ayant par ce moyen quasi tout perdu, se retira à Nyce. Il avoit ung petit filz nommé Philibert-Emanuel, que l'empereur retira, et l'a si bien norry depuis et tellement avancé et eslevé, qu'il a esté, par ses valeurs, réintégré en ses pays, comm'il sera dit à la fin de ce discours.

1536.

En l'année 1536, le 17 de juillet, Lons-le-Saulnier fut bruslé, singulièrement l'esglise et convent des Cordeliers. Le feu se mit premièrement, sans sçavoir par qui ne comment, ou prioré. Pour lors je demeurois en icelle ville.

Et le dymanche 18 de mars avant Pasques oud. an 1536 (4), Hugues Godard, procureur d'ofice en la baronnie de Chevreaul, mon père, trespassa, luy estant eagé de 60 ans, et ayant exercé icellui office environ XXX ans. Il mourut d'un puresis qui le tint 6 jours. Je fuz institué en son office incontinant après sa mort, estant eaigé de 19 ans. Dieu, par sa grâce, lui fasse paix.

En lad. année ne fut point ou bien peu d'hyvert, ayant

(1) Février-avril 1536 (n. st.)
(2) Charles III, duc de Savoie.
(3) Louise de Savoie.
(4) 1537 (n. st.)

tousjours le vent heu cours; et s'ensuyvit qu'en la saincte sepmaine (1) la bise courut si froide et impétueuse qu'elle gela entièrement les vignes jà fort avancées, et plusieurs aultres fruictz; pour quoy le vin, qui ne valoit que 8 francs, fut vendu, le lendemain, 15 et tôt après 20 francs la quehue.

Pour continuer donques le propos de ceste entreprise de Savoye, advint qu'en cested. année, l'empereur s'en ressentant comme injurié, grevé et intéressé (car aveq l'affinité qu'il avoit à monseigneur le duc, c'étoit en oultre ung passaige ouvert aux François pour passer en Italie), se prépara avec ses forces d'en faire affaire restitucion par armes; ce qui anima tant l'ung et l'aultre de ces deux grandz princes qu'ilz recommancearent à desgaigner leurs espées l'un contre l'aultre tant en Provence, Avignon, Picardie, Flandres, qu'en Italie, avec grande foule et oppression des pays d'un chacun d'eulx.

Thérouenne fut assiégée pour l'empereur par monseigneur le conte de Naussou, qui y fit donner plusieurs cruelz assaulx avec grand meurtre des deux coustelz, sans touteffois la pouvoir prendre.

En icelle année mourut à Lyon (2) monseigneur le daulphin, filz aisné de France, dont le roy fut fort marry, d'austant mesmement qu'on le disoit estre mort par poison ; et fut pour ce regard exécuté et tiré à quatre chevaulx un italien chargé de ce maléfice.

1537.

A la prime vaire de l'année 1537 ces discordz belliques se renouvellarent et continuarent quasi tout du long de l'année. Lors furent prinses, sacagées et bruslées par les

(1) 26-31 mars 1537 (n. st.)
(2) Le 10 août 1536.

impérialistes plusieurs places, entre aultres Monserves et Sainct-Paul; puis rassiégearent pour la seconde fois la ville de Théroüenne. Mais le siége fut levé, moyenant une tresfve faicte entre ces princes pour 10 mois seulement (1). Ce pendant le pape (2) cherchoit les moyens de les pouvoir appoincter.

En ce mesme temps monsieur de Montmorency fut faict connestable de France (3).

1538.

Suyvant ceste bonne délibéracion du pape en l'an 1538, au commancement du mois de juillet, luy comme arbitre et à son instigacion, l'empereur, le roy François et monseigneur de Savoye s'assemblèrent tous au port de Nyce, pour paciffier leurs différendz. Ouquel lieu le pape moyenna entre ces princes, ne pouvant faire mieulx, une tresve de dix ans prouchains; dont l'on fit feugs de joye et processions généralles, chacun espérant icelle tresve n'estre seulement pour dix ans, ains perpétuelle. Et combien que en ce lieu l'empereur et le roy ne se fussent veuz, touteffois ilz se visitarent au sortir de là à Aiguesmorte, fort amiablement (4). Lors, pour ce que, contre l'opinion d'ung chacun, les pays de Savoye ne furent renduz, il courut une diction vulgaire, assçavoir que le pape avoit baillé, pour survenir à la chrestienté, le bled pour faire le pain, l'empereur l'avoit porté au moulin, le roy l'avoit prétri (*sic*), et le pauvre duc de Savoye portoit la pâte au fourg.

(1) 30 juillet.
(2) Paul III.
(3) Le 10 février 1538 (n. st.)
(4) 14-17 juillet.

1539.

En l'année 1539, l'on fit tant de vin que plusieurs tynes en furent plaines et foncées par faulte d'aultre fuste ; tellement que les vivans confessarent n'en avoir onques veu, de leur congnoissance, si grande quantité. La quehue ne valoit que quatre frans.

Oud. an trespassa monseigneur Henri, conte de Nassaou, délaissant son filz Regné de Chalon, prince d'Orange, son seul héritier ; lequel prince, tost après, se maria à madamoiselle fille de monseigneur Anthoine duc de Lorraine.

Et environ le moys de febvrier (1), l'empereur (estant en Espaigne) délibéra (pour réprimer quelque mutinerie et rébellion des citadins de Gand) d'aller là en personne. Ouquel lieu parvenu, il fit faire grande justice et pugnition des rebelles. Les plus grandz de la cité furent décapitez ; et pour la rendre subjecte et obéissante, il y fonda ung fort chasteaul ou cithadelle, qui la tient ores en subjection.

Pour faire lequel voyaige, il obtint fort libérallement passaige par France, où il fut receu très-honnorablement (2); et luy furent faictes par les villes très-sumptueuses entrées. Le roy François, messeigneurs ses enffans et aultres princes et seigneurs du royaulme luy firent à l'envi tous les honneurs dont ilz se sceurent adviser. Mesmes le roy le prya d'acepter son royaulme, pour en disposer comme roy pendant son subjour; chose que humainement il acepta, et d'icelle auctorité royalle jouyst et usa, commandant et expédiant en son nom, et comme roy de France, toutes choses occurrentes et neccessaires. Durant ce temps, il portoit le deuil de l'emperière, sa femme (3), décédée n'avoit guères,

(1) Lire: Décembre 1539.
(2) Décembre 1539 — janvier 1540.
(3) Elisabeth, fille d'Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal.

en ceste mesme année. Pour quoy tout son train estoit simple et comme de gens portans dueil. L'on disputoit, de ce passaige, lequel debvoit le plus estre louhé, ou l'empereur pour sa confidence, ou le roy pour sa fidélité; car l'un s'asseura de passer, et l'aultre ne voulut violer sa foi. Dont s'ensuivit tôt après qu'un libre parleur (1) osa dire à l'empereur : « J'ai, dit-il, sire, entrepris une grande euvre; car j'ai délibéré inscripre en la composicion expresse d'un mien livre tous les folz de ce monde, sans autre subjet; et i a déjà trois mois que je ne fai autre chose. » — « Vraiement, répondit l'empereur, voilà une folle entreprise; et dois tel tems toutefois votre livre devroit ettre bien amplifié. » — « Je n'i en ai encores inscript qu'un, dit-il; car il fault bien peser les choses d'importance avant que les terminer. » — « Et qui est cettui-là? » dit l'empereur. — « Sire, répondit-il, c'est le roi de France. » — « Et pourquoi? » dit l'empereur. — « Pour ce, sire, répondit-il, que ce a etté ung grand fol de vous laisser passer par son roiaume sans vous i arrester. » — « Mais, dit l'empereur, au contraire; car il s'est monstré aimant la vertu; et, pour mourir, un si vertueux prince, tel qu'il est, n'eusse voulu (*sic*) enfraindre sa foi. » — « Ha! dit l'aultre, il fault donques, sire, que j'efasse en mon livre François de Valois, et que j'i inscripve Charles d'Autriche. » — « Pourquoi cela? » répondit l'empereur. — « Pour aultant, sire, dit-il, que n'avez etté sage de vous ettre hazardé d'i passer. » Ce que l'empereur ne print de maulvaise part d'un si gentil et hardi facécieux, ains s'en print à soubrire.

Considérons donques, je vous prye, s'il y avoit lors homme vivant qui eusse juger, voyant et entendant ce bon recueil et accord, qu'il se fusse ensuyvy, entre ces deux réconciliez et renommez princes, tant de cruelles et dommageable guerres, comme depuis les avons vehu sucéder.

(1) Brusquet, bouffon de François I.

1540

En l'année 1540, au moys de febvrier (1), monsieur de Byron (2), de la maison de Chabot, admiral de France et gouverneur du duché de Bourgoigne, et lequel gouvernoit, comme très-favori du roy, tous les plus grandz affaires de France, estant chargé de plusieurs acusacions, par deslibéracion du grand conseil royal, fut privé de tous ses honneurs et estatz, et condampné d'avoir le chef coppé, son corps escartelé, et tous ses biens au roy confisquez ; certainement servant d'exemple pour la preuve de combien est fragille et caducque l'humaine félicité. Néantmoings le roy usant d'humanité et modérant le jugement de son conseil, réserva la vie à icelluy s[r] de Bryon, le confinant prisonnier perpétuel au boys de Vincennes, et laissa la tierce partye de ses biens à ses enffans. Quant au gouvernement de Bourgoigne, il fut commis à monseigneur le duc de Guyse, Claude de Lorraine.

Et depuis fut icellui s[r] de Bryon, en l'an 1541 ou mois d'aoust (3), rappellé par led. s[r] roy en ses estatz d'admiral et gouvernement de Bourgoigne, et tous ses biens, honneurs et intérestz restituez. Et tost aprés mourut, laissant de grands biens à messieurs ses enffans, et, entre aultres, la conté de Charni. Quand au gouvernement de Bourgoigne, il fut lors donné aud. s[r] de Guyse.

1541

En l'année 1541, l'empereur, voiant la chrestienté retumbée en paix et repos, délibéra transférer encores ses ba-

(1) 8 Février 1541 (n. st.)
(2) De Brion.
(3) Mars et mai 1542.

tailles ou pays de Levant — chose qui faict bien paroistre qu'il ne cherchoit de troubler ses voisins, et qu'il n'a esté cause des guerres et dommaiges qui depuis sont advenuz aux siens et aux étrangers ; — et, laissant ses pays en transquilité, s'embarqua avec puissante armée au port de Gennes, sur le commancement de l'hyvert (temps fort incomode), pour aller en Algers conquester pays sur le Turc, et y print port; ouquel voyaige allarent plusieurs jeunes gentilhommes de ce Conté. Mais par tempeste et tormente de mer ilz furent contrainctz eulx rembarquer, et firent tous grosse perte, avec laquelle se retirarent comm'ilz peurent; ilz perdirent grand nombrede navires et d'artillerie, et fut bien différente la fortune de ce voyaige à celle du prospère voyage de Thunes, dont j'ay cy-devant parlé. Voyez donques comm'il plaict à Dieu disposer des entreprinses humaines (tant bonnes et justes soyent-elles) tout au rebours des desseins des hommes.

1542

Or estoit toujours l'empereur en deslibéracion de redresser ce voyaige, tellement que ès moys de juing et juillet 1542, vueillant préparer son armée pour y faire retour, fut empesché de ce faire par le roy François; lequel dressa en ce temps quelques armées tant delà les montz, du costel de Luxembourg que Provence, et, soubz plusieurs causes et couleurs, déclaira et fit publier l'empereur son ennemy mortel. Conscidérez icy (non certainement que j'en vueille parler comme affectionné à mon prince et pays, ains comme de chose vraysemblable) comme le François semble chercher de s'advantaiger par la perte précédante de l'empereur, ou comm'il craint qu'icelluy ne se fasse plus grand en pays estranger, encores que ce soit sur les infidelles.

Suyvant quoy, ès mois de septembre et octobre, led. s[r] roy conquesta en la duché de Luxembourg la ville de Lu-

xembourg et une aultre nommée Yvois, qui se rendirent par composicion, et brusla quelques aultres petites villes en icelle duché, assçavoir Danvillers, Vireton et Arlon. Toutesfois, depuis, la ville de Luxembourg fut reprise et remise ès mains de l'empereur par le prince d'Orenges, conte de Nassaou ; et estoit chef du camp du roy en ceste duché mons^r d'Orléans, son filz puisné.

Es mesmes moys, led. s^r roy fit camper ung aultre camp devant la ville de Parpignan (1), duquel estoit chef mons^r le daulphin. La ville fut fort baptue, et encores mieulx deffendue par les Espaignolz estans dedans ; pour quoy les François furent contrainctz lever le siége, et eulx en aller sans y riens faire (2), fors d'y gaster et brusler le plat pays. Et dict l'on, pour chose mémorable, que, durant le siége, les Espagnolz tenoyent ordinairement l'une des portes de la ville ouverte, au mespris des François.

1543

Ou moys de juing 1543, le quartault froment valloit quatre frans, l'aveine XVIII gros, la quehue de bon vin vingt frans.

Es moys de juillet et aoust, l'empereur, estant très-oultragé des oppressions précédentes, et pour y donner ordre et avoir sa revanche, descendit d'Espaigne, passa l'Ytalie et s'en vint aux Allemaignes, où il leva grosse et puissante armée, pour aller en France et contre le duc de Clèves et de Gueldres, qui luy faisoit la guerre, tenant le party du roy François, combien qu'il fut proche parent de Sa Magesté.

Pendant lesquelles choses les Anglois, descenduz jusques à Ardres, tenans le party de l'empereur, ensemble monsei-

(1) 26 août 1542.
(2) 4 octobre.

gneur le prince d'Orenges, entreprenoyent sur les pays dud. s^r roy, du costé de Pycardie. L'empereur, descendu avec son armée ès duchez de Gueldres, Clèves et Julliers, mit icelles soubz son obéissance, et commancea son siège devant la ville de Dure en Gueldres, forte place; laquelle fut prinse d'assault par les Espaignolz et Italiens, et par eulx sacagée et mise à feug et à sang (1), pour l'exemple des aultres, lesquelles, à ce moyen, toutes se rendirent. Pour quoy le duc de Gueldres fut contrainct s'enfouyr; mais bientost après s'en vint devers l'empereur, qui estoit en son camp devant Vannelot (2) en Gueldres, auquel icelluy duc, estant prosterné à genoulx, demanda pardon, ce que, après plusieurs remonstrances, humainement l'empereur luy octroya, luy rendit, pour son entretenement, les duchez de Clèves et Juilliers, retenant touteffois les fortz d'icelles; aussi se réserva la duché de Gueldres, que d'ancienneté et de droict il disoit luy appartenir.

Et, dez là, ayant mis ordre aux gouvernemens d'iceulx pays, s'en vint, avec toute sa puissance, mettre le siége devant une petite ville, nommée Landrecy, auprès de Guyse, laquelle le roy, peu auparavant, avoit prinse et fortiffiée sur luy (3). Le siége dura environ ung moys, durant lequel continua tousjours la bapterye. J'estoys aud. siége. Pendant lequel, le roy, en personne, avec monseigneur le daulphin et plusieurs princes de France y arrivarent avec quarante mille hommes pour renvitailler la ville ; ce que facillement ilz feirent (4), parce que nostre camp, estant divisé en deux, deçà et delà de la rivière, fut contrainct se joindre ensemble, pour attendre la puissance du roy. Et le lendemain et les deux jours ensuyvans, se leva nostre

(1) 26 août 1543.
(2) Venloo.
(3) Juin 1543.
(4) 1er novembre.

camp, et marcha ces trois jours en ordre de bataille, espérant combatre les forces des François, lesquelx s'en alloient à Chasteaul-Cambrésy ; mais dès là ilz se retirarent fort hastivement et secrettement de nuict, ung dymanche au soir, tirans le chemin de Guyse. Et le lundi mattin, l'empereur, en estant adverty, les poursuyvit pour les combatre, toutefois en vain, car ilz estoyent loingz.

Ces choses ainsi faictes, l'empereur rompit son camp à cause de l'hyvert, assist ses garnizons, et se retira en Flandres, jusques à Noël, et dès là s'en alla en Allemaigne, en une ville nommée Spyr (1), pour là conclurre de ses affaires aveq le bon (2) de l'empire.

Et avant que d'aller celle part, le bon vieulx duc monseigneur Anthoine de Lorraine et monseigneur le duc de Bare, son filz, le vindrent treuver, les festes de Noël, à Bruxelles (où que je les vis), pour dresser quelque paix ; ce qu'ilz faisoyent, comm'il faict à croire, et ainsi qu'on disoit, au pourchatz dud. s^r roy ; mais cela n'eust point d'efect.

1544.

De manière que ou moys de jung 1544, Sa Majesté descendit de la Germanie avec grosse et puissante armée, vint à Nancy, passa par Lorraine, et alla poser son camp devant Ligny, forte place, laquelle fut prinse par force, avec telle misère et calamité, que telle violence a accoustumé trayner quand et soy ; dez là fit marcher son camp devers la ville de Sainct-Disier (3), et l'assiégea environ deux moys.

Durant lequel siége, monseigneur Regné de Chalon, prince d'Oranges et conte de Naussou, fut tué, par grand malheur, d'ung arquebuq à croc venant de la ville, luy estant aux

(1) Spire.
(2) Lire : le *ban* de l'empire.
(3) Juillet 1544.

tranchées (1); que fut ung merveilleux dommaige. L'empereur ne faisoit que partir de la même place où fut tué ce prince ; mais là n'estoit point sa destinée.

(1) Le 14 juillet 1544. — Voici l'épitaphe de ce prince :

ÉPITAPHE DU PRINCE D'ORENGE OCCIS AU SIÉGE DE SAINT-DIZIER.

Je Renier de Chalon, qu'entre les mortz on renge,
Alors que je vivois, j'estoie prince d'Orenge
Par la succession d'ung oncle maternel,
Quy, quatorze ans devant ung pareil coup mortel,
Receut, comme j'ay fait, estant alors d'eage
Trois ans plus que n'avois, ou ung peu davantage,
Fidélement servans tous deux ung mesme prince,
Souffrit la mort premier, affin que je l'aprinse ;
Et je l'ay tant apris et sy bien retenu,
Que crainte ne travail ne m'a jamais tenu,
Pour au besoing failir à l'empreur nostre maistre ;
Dieu ne veule après moy en tel hazard le mectre.
En l'an quarante quatre auquel l'hostille guerre
Augmentant sa vigueur, seminant en la terre,
Et que Charles-le-Quint, mon seigneur naturel,
Meu de juste doleur et desplaisir mortel,
Voulant venger le tort que François, roy de France,
Luy avoit inféré sans droit ny deffence,
En son réaulme entra du costé de Champaigne,
J'avoie lors eslevé de la basse Alemaigne
Dix mil hommes de pied, dont il m'avoit fait chef,
Et de mil chevaux, qui pour mort ne mescef
Ne m'eussent délaissé, car vraye expérience
Qu'en euz l'an précédent me donnoit confidence.
Dieu congnoit quel désir, en ce bellique office,
J'avoie avec mes gens de luy faire service,
Et quel espoir j'avois luy monstrer par effect
Qu'il n'y avoit au cœur nul simule d'affect.
Ha ! jamais je ne sceuz tant de plaisir sentir
Que le jour qu'il me fit de Richemont partir,
Pour devant Saint-Disier moy joindre en son armée,
Affin que de tous lez fuist la ville enffermée.
J'en fis soubdainement mes gens prendre la voye,
Délibéré montrer le bon cœur que j'avoie,
Ignorant que ce cœur dedans soy proposoit

Ung cruel assault fut donné à la ville, soubstenu par ceulx de dedans, auquel furent perduz plusieurs gens de bien. Et enfin la ville se rendit par composicion, que les

Le contraire de ce que Dieu en disposoit.
Par ung dimence y vins, en julet le trézième,
Et le jour ensuivant, quy fut le quatorzième,
Ung boulet déchassé par feu en pouldre noire
Où la mort reposoit, bruyant comme tonnoire,
Vint invisiblement sortir hors de la ville
Et ataindre ce corps tendre, jeune et fragille,
Quy, avec ung regret de mon espouse et dame,
Vingt et huit heures après me vint à priver d'âme,
Au regret de mon maître et souverain seigneur
Auprès duquel mourus, dont je n'ay déshonneur.
Le quinzième ensuivant, mon exanimé corps
Fut mis à point au camp et emmené dehors
Por ceulx de ma maison tristes et désolez,
En ce lieu de Bréda où vous estez assemblez.
Icy repose en paix, sans de riens tenir compte,
Près de mon géniteur, Henry, de Nassau comte.
J'ay dedans ce sépulcre avec moy remporté
Autant comme en naissant j'ay au monde apporté;
Une âme y appórtay, que j'ay rendu à Dieu,
Et ung caduque corps que je laisse en ce lieu.
Je laisse les plaisirs, les vanitez et pompes
Au monde où les trouvay, car ce sont ses triomphes ;
Des paines, des soucis et des labeurs suyvans
Je n'en emporte nulz, je les laisse aux vivans.
En la divine garde et bonté souveraine
Mon espouse remetz, seur au duc de Lorraine,
Espérant que mon Dieu, des vesves protecteur,
Luy sera après moy favorable adjuteur.
Tous les biens dont ung temps ay esté posssesseur,
Je les laisse en les maing d'un jeune successeur ;
Dieu veulle qu'en vertu puisse augmenter et croistre,
Et par dessus ce tout le Seigneur recongnoistre.
Mes confrères, voiez de mon affaire l'ordre :
Vous rendrés de par moy à nostre chef son ordre,
Et les conditions de confraternité
Que jamais n'enfrandés contre fidélité.

habitans et soldatz d'icelle s'en yroient, leurs bagues saulves, l'enseigne desployée, avec deux pièces d'artillerye (1).

Durant ce siége, fut prinse par les chevaulx-légers de Sa Majesté la ville de Vitry en Pertois; et y furent deffaictz tant en la campaigne que ou clocher d'icelle ville six enseignes d'infanterie françoise avec trois cens chevaulx-légers. A laquelle prinse fut tué mon frère Guillaume Godard le jeune, y estant avec les chevaulx-légers de ce pays de Bourgoigne, soubz la conduicte du capitaine Nycol.

En ceste même saison, la fortune de la guerre d'Ytalie

Ne vous confiés plus en ceste vie mondaine ;
Car le tout est changé en heure bien soubdaine,
Et tout nostre propos, ainsy qu'en moy appert,
Comme fumée au vent s'esvanouit et pert.
Deux mois ne sont passez que estoie avec vous,
Et à ceste heure suis pourrissans cy-dessoubz,
Cy mis au beau milieu de florissant jeunesse.
En elle se fier bien grande folie es-se.
Ne me jugés pas mort, mais croicz seurement
Que me partz pour aller où viendrez brèvement ;
Et autant ou plus est le naistre déplorable,
Que n'est pas une mort, quant elle est honorable ;
Car en naissant on entre en grand calamité,
Dont on est en mourant délivre et aquité.
Por quoy je dis adieu à espoir, à fortune ;
Jamais ne me fera moleste importune ;
Je ne crains ny ses jeuz ny ses déceptions,
Ains voise aileurs jouer de ses abusions.
Quant sur mon corps dormant vous voirés ceste lame,
Priés au Créateur qu'il ayt merchy de l'âme.

(*Date*).

Doulx Créateur à qui debvons louenge
Faictes merchy au bon prince d'Orenge.

Bibliothèque de Valenciennes, manuscrits, n° 520 : ***Chroniques de Flandre et d'Artois et pièces diverses*** (2 vol. in-fol., papier, de la fin du XVIe siècle), tome II f. 56 (f. 47, selon la pagination défecteuse du ms.).

(1) 17 août.

estoit toute différente à ceste icy ; car le marquis du Gast, brave et valeureux, estant auprès de Cérizolles avec armée impérialle, fut rencontré, chargé, deffaict et mis en routte par les François, soubz la conduicte de mons[r] d'Anguiens (1), qui y acquist grand loz, et le marquis tant de regretz, que, soit pour ceste cause, ou comme nous sommes tous mortelz, il ne vesquit guères depuis.

Or, retornant à mon propos, Sa Majesté, ayant pris St-Disier, ne s'arresta aux fortz des frontières de Champaigne ; mais, comme les ennemys ne s'en doubtassent, marcha avec son camp contre la cité de Paris ; et, gaignant pays, fut surprinse par ses chevaulx-légers la ville de Chasteaul-Thierry, laquelle ilz sacagearent, et y firent groz butin ; et tousjours poursuyvans ce chemin du long de la rivière de Marne, avoyent à l'oposite, de l'aultre costé, les ennemys en grande puissance. Mais iceulx (voyans l'empereur avec son exercite si avant en pays et peu doubtant la force de ses adversaires, non moings pour son bon droict que pour sa félicité, et que sa grande puissance faisoit par armes reluyre et redoubter ung si grand royaulme, et doubtans les grandz accidens que leur en pouvoient succéder) procurarent et firent par effect qu'ilz obtindrent de ce clément et humain prince, empereur et conducteur de si grand tourbe (non sans grande difficulté, prières, poursuittes et instances, car il se sentoit trop oultragé), une perpétuelle paix faicte au lieu de Soissons, ou moys d'octobre (2). Pour quoy, rompant son camp, s'en retourna en ses pays de Flandres. Je tiens (considérant cecy) que lors les François pouvoient dire ce qu'ilz ont accoustumé, assçavoir . . . . (3).

(1) 14 avril (n. st.)

(2) Traité de Crépi, 18 septembre.

(3) Il y a ici dans le manuscrit une lacune de trois feuillets (ff. 18-20). Cette lacune embrasse la période comprise entre la fin de l'année 1544 et le commencement de l'année 1547.

[1546]

En temps de karesme, en icelle année (1), passa par Chalon-sur-Sosne, allant à la court du roy François, ung monstre humain, venant d'Espaigne, conduit par sa mère et aultres en bon équipage. Et estoit jeune enffant de neuf ans, bien formé de tous ses membres, mais il avoit tout le visaige, le menton, le front, le col et l'entour des aureilles plains et fournys de poil comme de chien barbet, de couleur tanné, cler, deslié et long de quatre et cinq dois, son estomach, jusques au nombril, et les bras dez le coulde en devant, avec les mains, sans poil, et le reste de son corps et de ses membres garny de mesme poil. J'estoys à Chalon et le viz; et estoit chose fort estrange à voir. Au demeurant, pour l'âge qu'il avoit, il parloit bien la langue espaïgnolle, et estoit enffant fort esveillé et de grand esprit. Je le viz jouer à la prime avec monseigneur de Guyse, estant là, et avoit fort bonne grâce, singulièrement en si jeune aage. Depuis, j'ay sceu que le roy l'a bien avancé en estat et norriture, tellement qu'il est fort honneste et sçavant personnage.

En la mesme année, oud. temps de karesme (2), trespassa ce grand roy François, premier de ce nom, roy de France, et délaissa son successeur à la coronne Henry de Valoys, lors daulphin et son filz unicque. Ce prince (qui avoit aymé tout son temps non-seullement les armes, ains aussy, comme sçavant qu'il estoit, faict fleurir les lettres en France) fut tant honnoré à ses funérailles, qu'il fut proclamé père et prince des sciences.

(1) 1547 (n. st.)
(2) 31 mars 1547 (n. st.)

1547

En l'année 1547, les 23e, 24e et 25e jours d'apvril après Pasques, fut le souleil, tout du long d'iceulx jours, rouge comme sang, et l'aer comme plain de fumée, signe, présage et augure (comm'il sembloit) de quelque grand advénement. Tost après vindrent nouvelles en poste en ce pays, comme l'empereur (qui suyvoit tousjours sa victoire sur les Germains) avoit, le 24e d'apvril sus nommé, deffaict le duc de Saxe (1) et toute sa trouppe, en la Germanie, lez la rivière Albis (2); en laquelle deffaicte fut blessé en la teste et en la main l'aisné filz du duc, lequel se saulva; et le duc fut rattainct, arresté et amené prisonnier à l'empereur par deux chevaulx-légers. Il avoit receu ung coup d'espée par la joue et alloit fort saignant; il estoit armé d'une chemise de maille et d'ung devant de cuyrasse dessus; l'on luy avoit mis sur sa teste ung petit chappeaul rouge, et l'acompaignoit le duc d'Albe; luy ayant faict faire place, et comm'il fut assez près de l'empereur, s'essaya de descendre, mais il ne peust ou ne voulut; pour quoy, s'aprochant de plus près, osta son chappeaul, et parla à l'empereur en ceste sorte, en langaige halemant : « Très-humain empereur, je suis vostre prisonnier. » L'empereur luy dict lors, en soubzriant : « Suis-je à ceste heure empereur? » A quoy le duc respondit : « Très-humain empereur, j'espère vous me traicterez comme ung prince prisonnier. » — Adonq l'empereur luy dict : « Mais comme l'avez desservir, et aurez ce qu'avez mérité. » Le duc voulut parler plus oultre, mais l'empereur le fit emmener. J'ai pris ces propres motz en une missive envoiée en diligence à monsieur de Granvelle, au lieu de Besançon, par un sien fis, étant lors auprès de

(1) Jean-Frédéric, duc électeur de Saxe,
(2) L'Elbe.

Sa Majesté, et lequel lui écrivoit : « J'ai été, dit-il, si curieus de m'aprocher de Sa Majesté, que j'ai oui et noté tout ce langage de mot à autre. »

La compaignie du duc estoit deux milles *(sic)* chevaulx et dix enseignes d'infanterye, desquelz ne reschappa point deux cens, que tout ne fut prins et tué. L'artillerye et le bagage demeurarent et plusieurs grands personnages prisonniers. L'empereur acquist pour ceste victoire une excellente et valeureuse réputacion, tant pour sa providence, prudence et diligence, que pour y avoir assister en personne.

Tost après, le landsgrave (1), dénué de tout espoir, se rendit à la volunté de l'empereur, qui le fit reserrer comme prisonnier. Toutefois quelques temps après il pardonna à l'ung et à l'autre, et les délivra.

Ceste expédicion servira d'expérience à la postérité, et congnoistra, par ce qui s'en est ensuyvy, qu'une force, tant grande soit-elle, régie par plusieurs chefz, princes, magistratz, communaultez et aultres (combien qu'à la chaulde cole elle semble estre à craindre, et furieuse), néanmoins si le monarque et prince, qui la veult réprimer, sçait quelque peu temporiser (comme l'empereur a bien sceu faire en ceste oppression), certainement elle se porra démembrer et rompre de soy-même pour la division que peult entrevenir parmy tant de chefz, d'aulstant « qu'entre mille hommes, à peine s'en treuve il deux d'une même volunté et opinion, » joinct l'envye, l'ambicion et la jalousie que l'ung peult concevoir sur l'aultre, et qu'à peine y a il jamais que désordre, soit que l'ung se fasche, que l'aultre ne fournit deniers, hommes, chevaulx, armes, provisions et aultres choses neccessaires pour la guerre, comme luy, ou comm'il avoit promis, que pour plusieurs aultres incomoditez et inconvéniens que journalièrement y surviennent ; de mode

(1) Philippe de Hesse.

que, cecy ayant esté bien préveu par l'empereur, tant par aultre expérience que par sa prudence, il se garda fort bien de donner bataille à ses ennemys, pendant qu'ilz estoyent si grand nombre, fraiz et enorguilliz de leurs forces et alliances; ains attendit l'heure, le temps et l'ocasion qu'il convenoit, eulx estans refroidiz et afoibliz, faire son effort. Et, à la vérité, de nostre temps même, sans rechercher plus anciennes histoires, avons veu et entendu, tant auparavant que depuis, que telles émotions et eslévacions contre le prince ne sont voluntiers de durée, ains, synon facillement, du moings coustumièrement, chastiées. Et par cecy n'entendz-je dire que, pour telle confidence, le roy et monarque doive estre, en tel accident, moings que très-diligent, vigillant, valleureux, prompt et prudent. Desjà, comme raconte Guévarre (1), s'éleva en Espaigne, au commancement du règne de l'empereur (qui n'estoit pour lors encores pourveu de l'empire), une grande sédition, et, à main armée, icelle osa entreprendre d'invahir la coronne. Mais par semblable et telle prudence la coronne l'extermina. Aussy à Bordeaulx en France, le peuple (s'estant tellement rébeller qu'ayant tué cruellement son gouverneur pour le roy, monsieur de Monneins, et les officiers royaulx) s'assembla en armes, en nombre de plus de cent mille hommes, avec telle cédition et furie, qu'ayant séparé ses forces en trois camps, soubz couleur d'abolir les tailles et gabelles royalles, il s'osa bien persuade[r] d'exécuter par telle impétuosité toutes ses deslibéracions (2). Néantgmoings cela n'a durer non plus que la rosée devant le souleil, et ont esté depuis telz mutins fort bien chastiez selon leurs démérites. Voyez ce qui en est escript en l'histoire de nostre temps.

Semblablement, en Angleterre et Escosse telles mutine-

(1) Antoine Guévara—Voir sur cet auteur l'article qui lui est consacré dans la *Biographie universelle* de Michaud.

(2) Août 1548.

ries et assemblées se sont faictes, l'une pour disputer de la coronne, et l'aultre de la religion. Mais le tout a esté débellé plus par la prudence et bonne conduicte de leurs roynes que par aulcune force.

1548.

En l'année 1548, peu avant la Sainct-Martin d'hyvert, trespassa en son chasteaul de Chevreaul monseigneur le baron de Chevreaul, Guillaume de Vienne, gentilhomme de la maison de l'empereur, luy estant eagé de 26 ans et tant de mois. Il délaissa monsieur Henry, son filz, de l'âge d'environ trois ans, et madame Christienne de Vergy, sa femme, enseinte ; laquelle, depuis, délivra d'ung beaul filz, qui fut nommé François.

En icelle année, peu avant Noël, arriva en Flandres, vers l'empereur, le prince d'Espaigne, son filz, avec grande magnificence, qui fut le bien venu, veu et receu.

Les XII[e] et XIII[e] d'apvril avant Pasques (1) courut une bize si froide, qu'il gela fort ; mais combien que les noyers furent entièrement fricassez, les vignes s'en congneurent si peu que rien.

1549.

En l'année 1549, le 10 de novembre, veille de Sainct-Martin, pape Paul alla de vie à trespas, qui estoit de vieulx eage et avoit longtemps régné.

Au jour de son quel trespas fit ung orage de vent, que je tiens universel, le plus impétueulx dont les humains ouyrent onques parler.

En son lieu, fut esleu pape ung florentin de la maison d'Esmonté (2).

(1) 12-13 avril 1549 (n. st.)
(2) Jules III.

1550.

En l'an 1550, monseigneur de Guyse, Claude de Lorraine, qui estoit gouverneur de la duché de Bourgoigne, mourut de poison, environ le temps de Pasques. Et fut donné icelluy gouvernement à l'ung de ses filz, de mesme nom, duc d'Aulmalle.

1551.

En l'année 1551, le roy Henry de France, ne vueillant demeurer oisif et inutille, ains curieux de renommée et de desgaigner le cotelas, commancea quelque guerre en Italie contre le pape; et sembloit qu'il ne voulsist riens prétendre contre l'empereur.

Mais enfin Sa Majesté et led. s^r roy se déclairarent ennemys, et se commencearent à escarmoucher sur les frontières de Pycardie. En ce temps vindrent par-deçà quelques vieilles bandes de l'infanterie de France, que l'on disoit passoyent les montz. Mais elles s'arrestarent et mirent en garnizon à Cuiseau, Louhans, Bourg, Auxonne, et aultres places voysines de ce Conté, lequel, à ce moyen, heust doubte de quelque course et surprinse. Touteffois, après y avoir subjourné environ ung moys, ilz s'en retournarent sans passer les montz, et sans faire desplaisir à leurs voysins. L'on espéroit tousjours la neutralité du duché de Bourgoigne et de ce Conté se debvoir passer de jour à aultre; mais l'empereur n'y vouloit entendre, lequel, en ce temps, estoit en la Germanie, et n'en bougeoit.

1552.

Suyvant donques le commancement de l'an passé (qui a esté cause de tant et tant de maulx), le roy de France, en ceste année 1552, singulièrement aussi soubz couleur que

le duc Maurys (1), haleman, c'estoit révolté en la Germanie contre l'empereur, son seigneur et maistre (duquel icelluy duc avoit receu tant d'honneur et de bien, jusques à l'avoir fait chef et général de toute son armée, à la réduicte d'icelluy pays, les ans précédans, et l'avoir en oultre créé électeur de l'empire), c'estoit tirer avec la plus grande armée que roy de France leva onques, jusques à Strabourg, costoyant la rivière du Rin, en intention de passer oultre, pour occuper l'empire, ainsi que l'on disoit vulgairement. Mais comm'il fut adverty que l'on luy vouloit serrer les passaiges, il s'en retourna sans rien faire, prenant le chemin de Metz, et se saisit d'icelle ville.

A son partement de France, que fut environ les Pasques, il print tout le pays de Lorraine, et, là, enleva d'entre les mains de la mère le petit duc lorrain. Touteffois, depuis, il le maria à sa fille puisnée, et luy rendit son pays, après l'avoir norri et élevé avec et comme ses propres enfans.

Depuis Metz, il tira le chemin de Luxembourg; ouquel pays, il print par composicion, ou moys de juing, Danvilliers et Yvois, fortes places, avec aussy les chasteaulx de Lumes et Boillon, et y laissa grosses garnisons, comm'il fit, au semblable, à Metz.

Durant lesquelles choses, la royne Marie d'Hongrie, seur de l'empereur, avec grosse armée, faisoit ung gastel général en Pycardie, mectant le feug partout. Ce pendant, l'empereur aprestoit en diligence son armée. D'aultre costé, monseigneur le prince de Piedmont (ainsi l'appelloit-on lors, et qui depuis print le tiltre de duc de Sçavoye), comme lieutenant général pour l'empereur en Italie, espouventoit tout en Piedmont, et y avoit desjà occupé tout plain de places.

Ou moys d'octobre suyvant, l'empereur descendit des Allemaignes avec le bon (2) de l'empyre, conduisant la

(1) Maurice de Saxe.
(2) Lire: le *ban*.

plus belle armée que fut onques veue, et vint planter le siége devant la cité de Metz (1). Sa personne se retiroit quelque fois, durant le siége, en la ville de Thionville, pour se renfreschir. Il y avoit dans la cité, pour chef, monseigneur François de Guyse, avec dix mil françois, tant gendarmerie que infanterie, force grande et notable pour gens assiégez.

C'est chose esmerveillable que les grandes froidures et gelées n'empescharent que le siége n'y demeurat environ trois moys en temps d'hyvert.

Le marquis Albercg de Brangdebourq, qui estoit à la soulde du roy françois, aveq gros nombre de gens de cheval et de pied, durant ce siége, habandonna le service du roy pour traicter son appoinctement aveq l'empereur ; que fut cause que ceulx de la duché de Bourgoigne eurent soubdainement crainte d'estre couruz par luy, et pareillement ceulx de ce Conté, ignorans à quelle occasion il c'estoit cassé du service dud. s[r] roy.

Le quatriesme jour de novembre, le duc d'Aumalle, gouverneur de la duché de Bourgoigne, estant en Lorraine, à une lieue de Sainct-Nycolas, accompaigné de grand nombre de gendarmerie françoyse, costoyoit le marquis Albercg susd. ; enfin ilz se rencontrarent ; mais la compaignye du duc fut soubdainement deffaicte et mise en routte, luy pris prisonnier, et fort blessé avec plusieurs aultres. Et y en demeura mortz sur la place environ six vingtz, entre aultres mons[r] de Rouan. Le corps de cuirasse duquel s[r] duc prisonnier (fait à l'épreuve de l'arquebutz) fut porté monstré à l'empereur, pour merveille, pour ce qu'il y avoit sur le devant d'icellui maintz couptz de plombée, qui ne l'avoient enfoncé. — « C'est signe, dit lors l'empereur (voians iceus « coups), que cellui qui le portoit ne s'en est pas fui, puis« qu'il a été si bien ataint sur le devant. » Et fit bien grand

(1) Octobre 1552.

cas de la valeur d'un tel prince, lequel fut remis en liberté par le sieur marquis (après l'avoir longuement et très-estroictement tenu prisonnier), moyennant LX M escus qui luy paya content, et arriva à la court du roy le 4e de may 1554. Ainsi il fut captif et en servitude très-grande l'espace de 18 moys. Exemple certes notable, et qui nous démonstre bien que les calamitez de ce misérable monde sont communes et famillières chés les grandz personnages, tout ainsi que chés les aultres.

Le camp et la batterye ayans de trois costelz continuez environ trois moys, avec espouventable fureur, devant la cité de Metz, l'empereur leva le siége le premier jour de janvier (1), au grand contantement des assiégez et des assaillans, pour les souffertes que leur faisoient et avoient fait endurer ce grand hiver, qui en avoit jà fait mourir un grand nombre. Plusieurs malades et dénuez de force corporelle (vrais vestiges d'un camp rompu), estans demeurez en la puissance des adversaires, amplifiarent la gloire aquise à monsr de Guise, aiant soubtenu un tel siége, pour avoir usé de toute humanité, bon traitement, douceur, secours et refuge envers ces misérables ; aussi ne lui en fut desrobé l'honneur, car la fame et renommée de telle hospitalité en publia soudain et partout sa louenge.

Durant ces choses, Esdin (2) avoit esté prins par composicion par les gens de Sa Majesté, qui tost après fut reprins par ceulx du roy. Par tel moyen, telles expédicions faictes, chacun se retira, attendant le renouveau.

1553.

Par ainsi, en l'année 1553, l'empereur dressa deux grosses armées ; l'une tira en Pycardie, et se campa devant

(1) 1er janvier 1553 (n. st.)
(2) Hesdin.

Théroenne, la plus forte et ancienne place de celle lisière ; et l'aultre, en Italie, laquelle mit le siége devant la ville de Sienne.

Ou moys de juing (1), icelle ville de Théroenne fut prinse d'assault par les impérialistes l'ayans assiégée, et fut mise à feug et à l'espée avec pytoiable ruyne, le s[r] de Montmorancy, filz du connestable de France, y estant pour chef, qui fut fort blessé, et prins prisonnier. Et ou moys de juillet suyvant (2), ilz reprindrent aussi la ville d'Esdin ; et tost après, ou mesme moys, prindrent à force le chasteaul et fort d'icelle ville ; et fut le tout mis à feug et à sang. Du nombre des occis furent le duc Orace, italien, qui avoit esposé la fille naturelle du roy, et le s[r] de Martigues, nepveur et héritier spectateur du duc d'Estampes, gouverneur de Bretaigne, avec bien deux mil hommes ; et prins prisonniers le mareschal de la Marche, duc de Boillon et de Sedan, et le conte de Villars.

Peu auparavant la prinse d'Esdin, le marquis Alberg de Brangdebourg, qui tenoit le party de l'empereur, et le duc Maurys (lequel, s'estant retirer du service de Sa Magesté, tenoit le party françois), se rencontrarent avec puissantes armées en leurs propres et privez noms, et pour leurs particulières querelles, en la Germanie, où fut faicte grande occision. Le marquis fut deffaict et perdit le camp, et se retira en Franconnie ; puis fit retirer en diligence son prisonnier, le duc d'Aumalle (qu'il tenoit encores), en Prusie, ès mains du grand maistre de Prusie, pour en faire seure garde. La victoire ne fut sans grande perte ; car mesme le victorieux, ayant esté blessé en la bataille, perdit la vye deux ou trois jours après.

Et ou mesme moys de juillet, le royaulme d'Angleterre, soi ressentant des calamitez et misères présentes, après la

(1) Le 20 juin.
(2) Le 18 juillet.

mort de leur roy Edoard (1), tumba en grandes guerres civilles ; car la niepce de l'empereur (du mesme pays) s'y fit coronner royne (2) à main armée, et deffit en bataille son compéditeur (3), amy et alié des François. Ce pendant, l'empereur praticquoit le mariage d'elle avec le roy d'Espaigne, son filz (4).

Le roy de France, impatient des surprinses qu'on luy faisoit, dressa une puissante armée, et se vint camper près les forces de l'empereur, du costel et près de Dorlans (5) ; et pour soi saluer l'ung l'aultre, à ceste arrivée, la plus grande force de la gendarmerie des avant-gardes des deux camps se rencontra le x[e] jour d'aoust, et se frottarent si bien, qu'il y demeura, tant de l'ung que de l'aultre costé, de cinq à six cens hommes mors, et plusieurs grandz personnaiges prisonniers.

Et pour celle année ne se fit aultre chose mémorable, ains rompirent ces princes leurs camps pour les yverner.

1554.

En l'année 1554, le roy d'Espaigne, filz de l'empereur, ayant délaissé là son filz, prince juré de toute l'Espaigne, descendit en Angleterre, avec aulstant de force et magnificence que fit oncques roy en royaulme estrangier ; où il fut receu très-honnorablement, et y esposa la royne d'Angleterre (6) dont j'ay parlé cy-devant ; chose qui augmenta grandement le los et la renommée de l'empereur, pour avoir joinct à sa crosse (je ne puis dire sans coup fraper, puis que ce fut par mariaige, mais bien sans tirer l'espée) ung si grand royaulme.

(1) Edouard VI.
(2) Marie Tudor, fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon.
(3) Le duc de Northumberland.
(4) Philippe II.
(5) Doullens (Somme).
(6) 25 juillet 1554.

Lors Sa Majesté et le roy françois avoyent leurs camps près l'ung de l'aultre, ès frontières de Pycardie et de Hainault. Led. s[r] roy print lors par composicion Marienbourg, par la desloyaulté du capitaine de la place, qu'avoit esté fondée et fortiffiée par la royne d'Ongrie, seur de l'empereur, laquelle, de son nom, l'avoit ainsi nommée; et en estoit d'austant plus ofensée et desplaisante; de manière que je tiens ce capitaine ne fut point esté bien venu vers elle, luy ayant faict ce tort; car elle estoit dame haulte, généreuse et de grand cueur.

1555.

L'année 1555, la guerre d'entre l'empereur et le roy de France se continua avec leurs forces en Italie. En octobre, les François prindrent par composicion la ville de Vulpian, forte place, en laquelle y avoit garde d'Espaignolz.

Tresve universelle entre les princes susd. et le roy d'Angleterre fut faicte et publiée en mars l'an que dessus (1) en leurs royaulmes, pays et seigneuries; et la tenoit l'on comme perpétuelle, mais elle fut de peu de durée.

1556.

Ceste année 1556 s'appellera l'année de la grand seicheresse, pour ce que les vivans (tant vieulx soyent-ilz) n'en ont non-seullement veu aucune semblable mais ny aussi ouy parler d'une telle. Icelle seicheresse commancea en my-mars, continuant avec brûlantes et extrêmes chaleurs jusques au x[e] d'aoust, qu'elle a esté refroidie par une pluye. Les bledz sont demeurez cours de paille et de grain; la terre n'a produict aucunes herbes, du moings si peu que c'est chose estrange; tellement que qui avoit accoustumé

(1) Trève de Vaucelles, 5 février 1556 (n. st.)

passer xx chariotz de foin n'en a passé qu'ung ou deux pour le plus. Et en plusieurs lieux, mesmes sur les grandes praeries des grandes rivières, rien que ce soit y a esté recueilly. L'on ne vit onques tant de processions parmy les champs, tellement que c'estoit chose triste et piteux et lamentable spectacle de les voir ainsi crier en toute humilité miséricorde. Et, par la véhémente chaleur, les simples et menues gens (qui souloyent aller nud piedz) étoient contrainctz eulx chaulsser, pour estre la terre si ardanment bruslante, qu'ilz ne la pouvoyent ainsi endurer.

L'on vendangea en my-aoust, après que la pluye de ce moys eust trempé la terre, laquelle (auparavant tant aride) fut de si grande amour, ayant receu la pluye, qu'elle produict soubdainement et comme par miracle, estant ainsi trempée, non-seullement forces herbes et rouvains en très-grande habondance, ains aussy en plusieurs arbres de toutes sortes et ès vignes elle fit gecter et sortir nouveaulx bois, fueilles, fleurs et fruictz ; de sorte que c'estoit chose émerveillable voir en septembre plusieurs arbres et buissons fleurys ainsi comme à Pasques ; mesmes plusieurs soubstenoyent encores leur fruict de l'année, qui estoyent ainsi nouvellement fleurys, prestz à gecter nouveaulx fruictz, que ne vindrent toutefois à maturité.

Encores advint-il chose auparavant non ouye, que, incontinant après vendanges, plusieurs vins récentement faictz se meffirent ; les ungs devindrent soudain aigres, et la plus grande part torna incontinant, comme ayans prins norriture de trop grande chaleur (1).

En ceste année l'empereur Charles V^{e}, prince, monarque et seigneur de tant de provinces, deslibera (encores qu'il fut prospérant en ses affaires, touteffois fort pressé de maladie, singulièrement des gouttes) de quicter et laisser les négoces

(1) Comparer à ces détails ceux qu'on lit dans l'*Annuaire du département du Jura* de 1858, p. 17-20.

de ce misérable monde, pour s'aler retirer et confiner en ung monastère en Espaigne, et user là, en contemplacion, le reste de ses ans vieulx; ce que de faict il exécuta ou moys d'octobre, prenant par mer (dez Flandres) la routte d'Espaigne, laissant ce cas admiré par ung chacun ; et, à ceste occasion, cedda et remist, avant son partement, à Philippes, son filz, roy d'Angleterre, tous ses royaulmes, pays et seigneuries. Ce Conté fut ceddé au lieu de Dole, en juing, à l'assemblée des trois Estatz du pays, par mons[r] de la Chaulx (1), ambassadeur de Sa Magesté. Quant à l'empire, il en fit investir le roy des Romains et d'Hongrie, son frère (2).

Et fault croire que de toutes les louanges méritées par ce grand prince, ceste-cy doibt reluyre par-dessus toutes les aultres, comme la lune entre les estoilles, non-seullement pour nous avoir (luy qui estoit le plus grand de la terre) chrestiennement instruict et donné exemple d'abandonner et mespriser les estats, richesses et convoytises de ceste vallée de misère; ains aussi pour avoir, par ce moyen et de longue main, acomodé le roy, son filz, à bien et prudemment sçavoir régir et gouverner par notable et bon conseil, à luy désigné (mesme du vivant et soubz la révérance et craincte de luy, son seigneur et père), tant de royaulmes, terres et seigneuries, que véritablement ne luy pouvoyent escheoir si heureusement et prospèrement, tout à une fois, après la mort de l'empereur, de manière que la bonne conduicte qui s'en est ensuyvie en rend bon tesmoignaige.

Estant donques ainsi retiré, ce grand prince, il ne demeurast longtemps en telle solitude, ains y fina ses jours en l'an 1558 suyvant (3), comme aussi firent la royne Héliénor,

(1) Jean de Poupet, seigneur de la Chaux-des-Crotenay, etc.
(2) Ferdinand I[er].
(3) 21 septembre 1558.

douhairière de France, et la royne d'Hongrye, ses seurs, lesquelles aussi s'estoyent retirées en Espaigne. Semblablement, environ ce temps (1), trespassa la royne d'Angleterre, femme du roy d'Espaigne, à laquelle succéda une sienne prouchaine parente (2), qui fut coronnée royne, mais non sans sédition.

En icelle année 1556, le pape (3) et les Colognois (4) desmesloyent leurs affaires par guerre très-obstinée. Et fit le roy de France (pour l'ayde du pape, comm'il disoit), passer de France en Italie une très-grosse armée, en décembre, lorsqu'il geloit le plus fort du monde; mais son dessein estoit, au jugement de plusieurs, bien contraire; car l'on tient (par ce que l'on en a congneu) c'estoit pour faire entreprise ou royaulme de Naples.

1557.

En l'an 1557, le 24 de juing, mourut à Paris madame Françoise d'Estainville, dame douhairière de Chevreaul et de Perroye, gouvernante et dame d'honneur de la royne d'Escosse (5), et mère de feu monseigeur de Chevreaul; et fut inhumée en l'église des Cordeliers à Paris.

Oud. an, l'armée du roy de France, estant en Italie, tira jusques à l'entrée du royaulme de Naples, pensant y faire surprinse; où elle ne fit pas tout ce qu'elle voulut, ains rien du tout; tellement que les François furent déceuz entièrement et à leur grand perte de ce dessein. L'armée, mise en routte de soy-mesme, ayant la pluspart habandonné ses armes, s'en retourna par pièces, comme chacun peust, y estant touteffois une grande part pérye de travaulx et de malladies.

(1) 17 novembre 1558,
(2) La reine Elisabeth.
(3) Pie V.
(4) Les *Colonna*.
(5) Marie Stuart.

Le VIIIe jour de juillet, environ les VI heures du mattin, de ceste année 1557, damoiselle Claudine Devienne, ma mère, à laquelle Dieu a fait paix, habandonna ce monde, après avoir esté malade (ayant porter l'hyvert auparavant une fiebvre quarte) environ deux moys, et tenu le lict durant iceulx avec grande langueur. Elle mourut agée d'environ 68 ans, ayant vescu environ 30 ans en mariaige et 20 en viduité.

Une très-grande deffaicte de François fut faicte le jour Sainct-Laurens, en aoust (1), l'année susd., devant St-Quentin; car comme icelle ville estoit lors assiégée, de la part du roy d'Angleterre et d'Espaigne, conte de Bourgoigne, par monseigneur de Savoye, advint que monsr le le conestable de France, de la maison de Montmorancy, estant faict général par le roy, son maistre, d'une puissante armée, s'en alla là, avec icelle, bien accompaigné de plusieurs princes françois, pour rénvitailler la ville ; ce qu'il fit. Mais comm'il s'en retournoit, il fut si vifvement chargé par partye de l'armée du duc, conduicte par le conte d'Aiguemont (2), qu'il fut deffaict entièrement, perdit la bataille et le camp. Et y demeurarent mortz sur la place environ huict milles François, et des nostres environ deux cens ; du nombre desquelx mors furent plusieurs princes et grans personnaiges de France. Le surplus fut pris prisonnier ou mis en fuitte; le conestable mesme fut blessé et pris.

Ceste desconfiture, joincte avec la routte de l'armée d'Ytalie, estonna fort le roy de France. Et pour luy agrandir son ennuy (car les infortunes voulontiers s'entresuyvent), tost après, Sainct-Quentin fut pris d'assault par l'armée du duc (3); où que monsieur l'admiral d'Andelost, chef là-dedans, fut faict prisonnier. Toutes ces choses espouvantarent grandement les François.

(1) Le 10 août.
(2) Le comte d'Egmont.
(3) Le 27 août 1557.

Lesquelles conscidérées par ung capitaine et baron halemant, nommé de Polvillers (1), il entreprint, soubz son nom (touteffois soubz tel adveu qu'on peult ymaginer), de restituer par armes à monseigneur de Savoye son pays. Et dressa ung camp de dix à douze mille hommes halemans, comprins XV^{c} chevaulx, les mieulx armez, tant l'infanterie que la gendarmerie, que l'on vit onques, et avec suffisante artillerye print son chemin pour tirer en Bresse, et passa du long de ce Conté, par permission du roy nostre sire, non sans grande foulle et fraiz du pays ; car non-seullement les munitions et vivres qui luy estoyent menez à chacun logement, estoient pris la pluspart à force et sans payer, ains aussy il retint les chariotz et les bestes qui les conduisoyent, et les fit suyvre son camp jusques à Bourg-en-Bresse, où il fit semblant de dresser siége; touteffois, ou à cause des pluyes continuelles, ou par faulte de quelque secours qu'il disoit attendre, ou bien par craincte des François, qui s'assembloyent en grand nombre auprès de Mascon, ou que son dessein fut tel, il deslogea, et s'en retourna en Halemaigne avec son butin, prenant son chemin par le dessus de ce Conté, contre Chavannes, Monfleur et Orgelet. En venant, il passa par Lons-le-Saulnier et campa, au sortir de là, soubz Mainal, et par les villaiges à l'environ, y faisant grand desgatz, comme (quant tout est dict) ung camp a accoustumé faire, encores qu'il soit amy. Mais le plus grand intérestz fut des chevaulx, jumens et bœufz trahans, qu'il retint en grand nombre avec les chariotz des bonnes gens, combien que plusieurs, par eschappées, saulvassent leurs bestes et quelques chariotz.

Au sortir de Mainal, le dymanche 10 d'octobre, nonobstant la pluye, il alla loger à St-Amour, dez là à Treffort, puis à Bourg, faisant grande diligence en venant; mais il s'en retourna à petites journées, et avec grand subjour et dommaige par le bailliaige d'Amont.

(1) Le baron de Bolweiler.

En janvier du présant an (1), monseigneur de Guyse, estant de retourt d'Italie, print pour le roy, son maistre, la ville de Calais sur les Anglois, tant par surprise et diligence que par forcée composicion; perte grande pour eulx. Laquelle ville ilz avoyent jadis prise sur les François, avoit 210 ans passez (2). Et si cela ne récompensa, du moings il contenta grandement les François de leurs pertes passées, dont je viens récentement de parler; d'austant que leur renommée commancea à s'épandre par toute la terre, d'avoir faict une si mémorable et insigne conqueste, et en temps si inespéré, car en oultre que l'on tenoit ce port inexpugnable, les Angloix y ont austant de dommaige que les François de prouffit et d'advantage.

1558.

Et suyvantement, en juing 1558 (3), la ville de Thionville, que l'on tenoit aussi imprenable, fut semblablement prinse par composicion (après avoir enduré deux assaulx) pour le roy de France, par le duc de Guyse; laquelle expédicion, joincte avec celle de Calais, augmenta grandement la louenge d'icelluy s^r duc.

Mais voicy d'aultres nouvelles; car, en juillet suyvant (4), mons^r de Termes, mareschal de France, avec grosse armée, fut deffaict et prins prisonnier à Gravelines par le conte d'Aighmont, pour le roy nostre sire (que l'on nomme, à la mode de ses ancestres, roys d'Espaigne, roy catholique); et y moururent environ huict mille François; le surplus fut prins prisonnier; le nombre estoit en tout environ XIIII mille hommes. Conscidérez par cecy, je vous prye,

(1) 8 janvier 1558 (n. st.)
(2) 1346.
(3) 22 juin.
(4) 13 juillet.

l'inconstance de la muable fortune, et comme elle se joue des choses terrestres parmy les humains; car ayant ores eslevé une nation, tantost elle la désole, puis la remonte plus hault, pour encores la faire tresbucher plus bas.

Enfin, après tant de calamitez, la paix d'entre ces deux grandz roys, la royne d'Angleterre, la royne d'Escosse, et monseigneur de Savoye, se praticqua avec grandes difficultez en la caresme de l'an présent (1).

1559.

Et finablement fut faicte, conclute et accordée en apvril après Pasques 1559 (2). Par icelle le roy catholicque d'Espaigne espose la fille aisnée de France (3), et le duc de Savoye madame Marguerite, seur du roy de France; auquel son pays est rendu, fors cinq places réservées pour trois ans ès mains dud. s^r roy, et deux aultres, pour mesmes temps, ès mains du roy catholicque.

La paix donques ayant ainsi esté faicte, les feugs de joye s'en ensuyvirent avec solempnelles processions généralles par tous les pays des roys et roynes d'Espaigne, France, Angleterre et Escosse, et ne convient y oublier le pays de monseigneur de Savoye, qui pleuroit de belle joye, attendant le retourt tant désiré de son prince ; le tout aveq telle alégresse, que toute l'Heurope en rioit et faisoit joye extrême. Car la guerre avoit si longuement et dommageablement régné, que les princes, leurs vassaulx, amys, serviteurs et subjectz en estoyent tous si las, foulez et ennuyez, que les chevaulx ne pouvoyent plus porter les hommes armez, ny aussi les hommes les armes, les princes tant de regretz et d'ennuyctz, ny leurs subjectz et amys les tailles

(1) Mars 1559 (n. st.)
(2) Paix de Câteau-Cambresis, 2-3 avril 1559.
(3) Elisabeth de France.

et empruntz; de manière qu'il n'y avoit si petite bourgade qui ne voulut bien faire paroistre qu'elle participoit en l'aise de ce bien et repos. Et s'assemblarent pour telle occasion, en la baronnye de Chevreaul, les subjectz d'icelle, au lieu de Cuisia, à vespres, le jour de Feste-Dieu, 25e de may 1559, en procession généralle; et allarent faire les feugz de joye en ung lieu publiq, appellé vers la Croix-du-diesme, où se treuvarent, par compte faict, sans ceulx de Mainal, Augea et Changea, qui n'y assistarent point, IIII m III c XX (1) personnes; ce que je sçay pour y avoir assisté et faict nombrer le peuple.

En juillet, oud. an, furent faictes à Paris les nopces du roy d'Espaigne et de l'aisnée fille de France, que le duc d'Albe esposa, comme procureur dud. sr roy; et aussy celles de monseigneur de Savoye, en personne, avec madame Marguerite de France; où furent faictz de grandz appareilz et triumphes, mais si malheureux que telle félicité fut convertye en pleurs, soings, marrissemens, tristesses et regretz, par le désastre et infortune du roy Henry de France, lequel, courant aux lices contre le filz du capitaine Lorge, fut attainct d'ung contre-coup et esclat de lance par sa visière en l'œil, tellement qu'environ dix jours après son esprit laissa ce misérable monde (2), habandonnant parmy tant de pompes et pleisirs son royaulme, pour s'en aller investir d'ung plus grand, au grand desplaisir toutefois de toute la chrestienté, pour l'affectionné espoir que l'on avoit fisché en luy d'une très-longue transquilité, pour austant qu'il estoit prince très-équitable, et qu'il agréoit et congratuloit grandement ceste paix et telles aliances.

François, second de ce nom, son filz, roy d'Escosse et daulphin (ayant peu avant (3) le décez du roy, son père,

(1) 4320.
(2) 10 juillet 1559.
(3) Le 24 avril 1558.

esposer la royne d'Escosse) (1), luy succéda et fut coronné roy de France, estant aagé d'environ seze ans.

Je me suis souvenu de réciter icy (comme venant bien à propos) une ancienne prophécie qu'avoit accoustumé dire et prescher souventefois en ses sermons ung nommé frère Jehan Bourgeois, longtemps a ; et dez ma souvenance (qu'est de XXX ans, pour le moings), j'en ay ouy faire compte. Il estoit tellement autorisé par la commune fame et renommée du peuple, que ce peuple le croioit estre sainct et véritable personnaige. Donques il disoit que, pour certain, la guerre debvoit finir en Savoye. Il est donq assez notoire par ce que j'ay déclairé cy-devant, que les grandes guerres dont j'ay parlé sont, pour la plus saine partye, advenues à cause de la prinse des pays de Savoye ; et que finablement ceste grande paix tant désirée, et qui semble doit durer synon perdurablement, du moings très-longuement, est advenue singulièrement moyennant la redicion d'icelluy pays, qu'a esté destenu et occupé par cy-devant par les François l'espace de vingt-quatre ans. Là donques est finie la guerre.

(1) Marie Stuart.

ANNALES DE FRANCHE-COMTÉ

1582-1739

Les annales suivantes sont extraites d'une *Histoire* manuscrite *des Capucins de Franche-Comté*, appartenant aux archives des Clarisses de Poligny. Cette histoire a été rédigée en 1768 (1), par un religieux anonyme, d'après les recueils manuscrits des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles des PP. Joseph de Gouhenans, Amable de Villerserine, Claude-François de Salins, Chysostôme de Saint-Paulien, Claude-François de Vesoul, etc. (2).

Les fragments que je publie ici, relatifs pour la plupart à la *guerre de dix ans*, me paraissent avoir un réel intérêt. Empruntés à des relations contemporaines perdues aujourd'hui, ils acquièrent par là une valeur historique incontestable ; ils confirment et parfois complétent les précieux mémoires de Girardot de Nozeroy sur une des périodes les plus calamiteuses qu'ait traversées la Franche-Comté (3).

Indépendamment des extrait concernant la *guerre de dix ans*, j'ai recueilli avec soin dans le même manuscrit tous les passages qui se rattachent par quelque point à l'histoire générale de notre province. Quant aux autres faits de moindre importance, dignes toutefois d'être signalés, je me suis borné à une simple mention qui renvoie au manuscrit pour les détails.

(1) Elle a été continuée par d'autres religieux de 1768 à 1787.

(2) Ce manuscrit in-folio, de 592 pages, contient, entre autres choses :

1° Chapitres généraux de l'ordre des Capucins depuis leur réforme, de 1529 à 1782. Pages 3-20.

2° Etablissement des Capucins en France et en Franche-Comté ; chapitres provinciaux des Capucins de Franche-Comté ; annales des couvents de cette province, etc., de 1580 à 1786. Pages 73-358.

3° Catalogue des religieux de la province, de 1584 à 1786. Pages 425-456.

4° Catalogue des religieux morts dans la province, de 1593 à 1787. Pages 479-503.

5° Catalogue des religieux décédés hors de la province, de 1597 à 1780. Pages 545-546.

6° Liste des gardiens des couvents de la province. Pages 549-569.

7° Table alphabétique des faits principaux contenus dans le volume. Pages 589-592.

(3) *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgougne* (1632-1642), par Girardot de Noseroy, seigneur de Beauchemin, conseiller en la cour souveraine de parlement de Dole, intendant des armées de la province (publiée par Jules Crestin). Besançon, 1843, gr. in-8°.

1582.

Fondation du couvent des Capucins de Salins, premier établissement de cet ordre en Franche-Comté. Pages 75-78.

1587.

Fondation du couvent des Capucins de Dole. Page 81.

1588.

Fondation du couvent des Capucins de Gray. Page 82.

1604.

Fondation du couvent des Capucins de Vesoul. Pages 96-97.

1607.

Fondation du couvent des Capucins de Besançon. Pages 101-103.

1612.

Fondation du couvent des Capucins de Lons-le-Saunier. Page 108.

1613.

Fondation du couvent des Capucins de Poligny. Page 109.

1618.

Fondation du couvent des Capucins de Pesmes. Pages 114-116.

« Le P. Eusèbe de Salins, retournant de prêcher de Bruxelles, devant leurs Altesses Sérénissimes (1), amena quant et soy le P. Charles, de Bruxelles, frère germain de M. le duc d'Arschot, que le T. R. P. général envoioit étudier en cette province, pour apprendre encore plus parfaitement la langue françoise, et prendre l'air de la prédication en ce pays, qui étoit estimé dans toute la religion (2) avoir grand

(1) Albert, archiduc d'Autriche, et Isabelle-Claire-Eugénie, souverains des Pays-Bas et de la Franche-Comté.

(2) *Dans tout l'ordre* des Capucins.

nombre de pères doctes et bons prédicateurs, comme il étoit véritable.

« Et pour preuve de cecy, sera bon de savoir, avant que de sortir de cette année de la séparation de notre province d'avec celle de Lyon (1), que, nonobstant la paucité des religieux de Bourgogne, en comparaison des originaires de France, néantmoins, pour les prélatures, lectures, chaires, employs, fabriques et toutes autres choses qui arguent de l'esprit et capacité, les Bourguignons ont toujours surpassé, du moins égalé les François, selon leur aveu même et le dire des séculiers, qui se plaignirent bien fort, à la séparation, qu'ils ne verroient plus ni n'entendroient prêcher nos pères ; et quoique certains curieux de ce pays et amateurs de nouveautés et choses inconnues et étrangères eussent menacé nos religieux que cette séparation nous décréditeroit auprès des séculiers, abâtardiroit la prédication et bienséance de langage en notre province.

« Si est-ce que l'expérience a fait voir le contraire, puisque nous avons souvent tenu presque toutes les chaires d'advent et de carême qui sont en Bourgogne ; nos prédicateurs ont été d'ordinaire plus employés aux principales villes, sans les procurer, que tous les autres religieux, quoiqu'ils fissent leur possible. Et même, souvent, notre province, après avoir assorti la plupart des chaires de ce pays, a fourni nombre considérable de prédicateurs en Flandres, Lorraine et Savoye, avec admiration de toutes les provinces circonvoisines, qu'en si petit nombre de religieux on rencontra tant de rares prédicateurs ; voire même, les RR. PP. Jésuites et autres religieux ont souvent advoué aux nôtres qu'ils trouvoient cela bien particulier, et l'attribuoient à une faveur signalée que Notre-Seigneur départoit à notre province.

« Ensuite de ces grâces et du bon exemple que les reli-

(1) Séparation de provinces *ecclésiastiques*.

gieux donnoient, et l'estime en laquelle le peuple bourguignon, déjà de soy fort pieux et charitable, avoit de nos religieux, les croyant tous des anges et vrais serviteurs de Dieu, il n'y avoit ni petit ni grand, ni riche ni pauvre, ni personne, de quelle qualité et condition fut-elle, dans la province, qui ne déférât honneur particulier aux Capucins, ne se réputât heureux de les avoir, et voire en sa maison ne les invitât et quasi contraignît avec des caresses que tous nos religieux des provinces étrangères, passans par la Bourgogne, ne pouvoient assés admirer, et souloient dire qu'on discernoit bien quand on entroit sur la frontière du Comté, par les gracieux accueils, honneurs affectueux et bonnes chères qu'on leur faisoit, n'i ayant village et hameau, ni quasi paysan, tant chétif fut-il, qui n'allât au rencontre des religieux, ne les appellât, forçât presque de s'arrêter, boire et manger.

« Dans toutes les villes, et quasi de toutes sortes de personnes, nos religieux étoient accablés de présents, d'Agnus-Dei, Sts-Suaires, chapelets et autres semblables dévotions; et leur en donnoit-on en si grande abondance, que là où c'est la coutume que les religieux étrangers, passans dans quelque province, y laissent quelque présent de dévotion, comme pour reconnoissance des charités reçues, en ce pays nos religieux donnoient aux étrangers passants.

« De plus, tous les couvents, jusques aux plus petits, et desquels il y avoit au commancement à douter si les religieux y pourroient vivre, étoient si abondamment pourvus de toutes choses nécessaires, qu'on étoit souvent contraint de refuser les aumônes, spécialement à Salins, Dole, Vesoul, etc. ; et si les supérieurs, officiers et religieux n'eussent été bien zélés de la pauvreté, comme ils étoient, il eût été bien difficile d'éprouver les rigueurs de notre profession pour le vivre, vêtir et toute autre nécessité de la vie.

« Bref, les séculiers avoient universellement en si grande estime et affection les Capucins, qu'en toutes leurs afflictions

ils recouroient aussitôt à eux pour être consolés et en recevoir quelque salutaire avis ; ils ne manquoient point de les faire appeler en leurs maladies, et eussent appréhendé, ce semble, de ne pas bien mourir, si les Capucins n'eussent été au chevet de leur lit.

« Dès qu'on savoit en quelque ville, bourgade ou village que c'étoit un capucin qui devoit prêcher, tous y couroient bien plus volontiers que pour tout autre prédicateur ; et c'étoit un dire ordinaire parmi toutes personnes, que la vue du seul habit de capucin prêchoit plus pathétiquement, et les touchoit plus efficacement que la langue bien pendue de tout autre prédicateur. Aussi le peuple n'étoit point satisfait d'ordinaire, quand il étoit averti que le magistrat avoit choisi un autre prédicateur qu'un capucin. » Page 119.

1618.

Fondation du couvent des Capucins de Pontarlier (page 120), de Baume (pages 120-121), de Champlitte (page 121).

1619.

Fondation du couvent des Capucins de Belfort (page 122), de Luxeuil (page 123).

1622.

Fondation du couvent des Capucins de Jussey. Page 129.

1623.

Fondation du couvent des Capucins de Saint-Amour. Pages 130.

1627.

Fondation du couvent des Capucins de Lure. Pages 138-139.

1628.

« Cette année, la peste entra dans notre province ; voicy comm'en décrit l'origine le *ms.* de St-Amour, fait par un contemporain :

« M. Bocheron, apotichaire d'Autun, avoit un fils qui suivit un médecin et servit avec luy les malades des armées ; le médecin et sa femment moururent en 1627, et comme ils n'avoient point d'enfant, ils le firent héritier. Celui-cy s'en revint chez son père, et y apporta la peste, dont il mourut dans peu de jours ; sa mère, ayant ouvert les ceintures dans lesquelles étoit l'or qu'il avoit hérité, y prit la peste et en mourut ; le père la prit aussi, mais il guérit et vivoit encore, bien portant, en 1634.

« Après la mort de Mlle Bocheron, plusieurs parens et amis qui l'avoient visité moururent l'hiver, l'un après l'autre, sans que le mal se découvrit, jusques après Pasques qu'il s'épancha par toute la ville.

« En 1628, elle sortit d'Autun, passa à Demigny, de là à Chalon, Lyon, lieux circonvoisins. Au mois de septembre, il sortit de Beaune une femme enceinte, qui s'en vint avec la peste accoucher à Audelange, village à une lieue et demie de Dole. Mlle Boilier, de Dole, qui l'assista charitablement, prit la peste, et mourut avec plusieurs dud. village.

« L'alarme en fut si grande, que messieurs du parlement et du magistrat de Dole assignèrent des gardes aux frais dudit village, à ce que personne n'en sortît, ni n'en approchât. Et ceux qui passoient de Dole à Besançon, quoique ce village en fut le chemin ordinaire, s'en éloignoient des quarts de lieue entiers, tant ils avoient peur d'humer l'air contagieux. » Page 140.

1628-1631.

Peste en Franche-Comté. — Les Capucins assistent partout les pestiférés. Pages 140-145.

1629.

« Au mois de juillet 1629, la peste s'étant allumée à Salins avec si grande furie (comme c'est la coutume, quand elle s'y glisse, d'y faire plus de ravage qu'en point d'autre

lieu du pays), qu'en moins de trois ou quatre mois y moururent plus de quatre à cinq mille personnes; et enterroit-on souvent soixante, septante, voire quelquefois davantage de corps morts par jour ; et dedans cette ville affligée se voioit le dire du poëte :

Luctus ubique pavor et plurima mortis imago,

y estant peu ou point de maisons qui ne fussent infectées ou barrées. » Page 142.

1630.

« A raison de la peste survenue dans Dole, le souverain parlement fut transféré à Pesme, et assemblé le 19 août jusqu'au 8 septembre, que la maladie diminuant fort, il fut de rechef rappellé audit Dole. » Page 143.

1633.

« Cette année mourut à Bruxelles la sérénissime infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe second, roy d'Espagne, et veuve de l'archiduc d'Autriche Albert, et voulut être enterrée auprès de son mari en la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle en l'église Ste-Gudule, sous le marchepied de l'autel, par humilité, et cela en habit du tiers-ordre du P. St-François, qu'elle prit à la mort de son mari et porta toujours depuis, témoignant une grande affection à notre religion, jusques à nous donner le fonds pour bâtir un couvent dans le bois de Sogne proche Terwien, et l'essar du bois, avec d'autres aumônes. Elle mourut le 1er jour de décembre.

« Cette année encore le rhingrave Othon assiégea premièrement la ville et château de Belfort, et logea ce pendant dans notre couvent, y faisant faire sa cuisine, mais sans maltraiter nos religieux, quoyqu'il fût luthérien ; au contraire, il les aymoit fort, leur faisoit beaucoup de bien, et sur la plainte que luy fit le P. gardien, que, contre notre institut, son cuisenier avoit introduit sa femme dans le cou-

vent, il la fit sortir ; et sur une autre plainte qu'on luy fit qu'un de ses principaux officiers faisoit faire le presche dans notre église, il ne permit plus que cela fût, mais alloit-on dans la prairie voisine de notre couvent.

« Il disputoit souvent de la religion, mais le P. gardien luy ayant un jour dit trop cruement qu'hors la religion catholique, apostolique et romaine, il n'y avoit point de salut, il s'en offensa fort, et depuis ne témoigna plus tant de franchise qu'il souloit.

« Enfin la ville et le château, qui étoient tenus par M. le baron de Vaulgrenans et sa cavalerie, après s'être vaillamment défendus, furent contraints de se rendre. De là, il alla assiéger Lure, d'où il fut repoussé avec perte notable.

« C'est apparanment à cette occasion qu'il est dit du père Christophe de Germigney, qu'étant supérieur de la mission de Lure, il se signala par les services qu'il rendit à ladite ville durant le siége que fit le rhingrave général d'armée pour les Suédois. » Page 147.

1634.

Fondation du couvent des Capucins de Faucogney. Pages 148-149.

« Cette année (ou selon d'autres déjà la précédente), le duc de Féria arriva en Alzace avec une armée, pour le roy, de 30,000 hommes ; et étant logé à Giromagny, il envoïa le comte de Salins assiéger Belfort, qui se rendit avec le château à composition.

« Mais peu de temps après, le rhingraff Otho le retorna assiéger pour la 2e fois, et, au bout de dix jours, le prit à composition ; il ne permit jamais, non plus que son lieutenant-général, qui étoit logé dans notre couvent, qu'on fît aucun tort aux religieux, ni qu'un seul de ses soldats entrât dans le couvent, et nourrit toujours les religieux durant ce temps-là.

« Mais après sa sortie, ceux de la terre de Montbéliard et d'Héricourt vindrent au couvent et firent plusieurs affronts aux religieux, qu'ils supportèrent fort patiemment; entr'autres, deux jeunes clers, allans contre Montbéliard, furent rencontrés par quelques uns de cette terre-là, qui les firent mettre à genoux, avec mine de leur donner à chacun un coup d'arquebuse, la leur présentant plusieurs fois le roi (1) rabbattu; et comme ces pauvres religieux se recommandoient à Dieu, les mains jointes, prêts à sacrifier leur vie pour la religion, ils se contentèrent de leur avoir fait cette peur, leur rendirent leurs habits, dont ils les avoient dépouillé, et tout le reste qu'ils portoient, hormis livres, bréviaires, images et petites dévotions, qu'ils allèrent vendre dans Montbelliard.

« Une autre fois, un prêtre des nôtres étant rencontré avec son compagnon par un cavalier huguenot, auprès dudit Montbéliard, il luy présenta son pistolet à la gorge; mais il le sçut si bien adoucir par paroles, qu'il luy pardonna, et peu de tems après le reçut et festina dans sa maison aud. lieu, et nous aima toujours depuis.

« Les païsans de ces contrées-là, quasi universellement et ordinairement arrêtoient nos religieux, qui alloient mandians leur vie, comme ils pouvoient, et leur faisoient mille maux et affronts, lâchans sur eux de gros mâtins, les injuriant et lapidant, spécialement en un village sur le chemin de Belfort à Héricourt; aussi, en punition, fut-il puis après tout réduit en cendres par Oriel, sur le récit qu'on luy en fit, et quasi tous les paysans massacrés.

« Un fait singulièrement remarquable de la providence de Dieu et du soin qu'il a eu de ce couvent de Belfort, c'est que, nonobstant que la ville et château aient déjà été pris et repris plusieurs fois, et quasi toujours tenu, dez sa première prise, par des huguenots, quoique ceux de Mont-

(1) Le *rouet*.

béliard et autres huguenots ayent fait leur possible pour faire brûler ledit couvent et expulser nos religieux, jamais néanmoins ils n'en sont *(sic)* pu venir à bout; et led. couvent subsiste en son entier, pour y pouvoir continuer les grandissimes fruits qu'on y a toujours fait pour le salut des âmes et la conversion des hérétiques.

« En ce tems, le rhingraff Otho alla attaquer 1500 païsans, qui s'étoient armés pour reprendre les villes d'Alsace; et, les ayant rangés sur un cimetière, après leur avoir donné quartier, il les fit tous deffaire et passer par les armes.

« Là dessus, un vaillant garçon de Giromagny, nommé Oriel, ayant assemblé 7 ou 8 cavaliers avec luy, fit mil coups de vaillance; car il reprint premièrement par finesse tout le bétail dud. Giromagny, que 40 ou environ cavaliers emmenoient, et les défit. Il prit aussi un gouverneur de Belfort, suédois, et en tira grande rançon; et acquit tant de réputation, qu'il assembla en peu de temps plus de 300 hommes, dont il étoit chef, avec lesquels il print de nuit dans notre couvent un sergent-major françois, qui étoit venu pour s'emparer de la ville et château de Belfort, que le roy de Suède avoit cédé au roy de France, comme il constoit par l'ordre qu'il en portoit sur soy, et que led. Oriel envoïa à l'empereur.

« Trois jours après, led. Oriel print la ville de Belfort, en plein midy, et tailla en pièces toute la garnison françoise, qui étoit de dragons; et, le lendemain, il print le château à composition. Et à cette reddition arriva une chose mémorable, à sçavoir que led. Oriel, ayant bien donné quartier à tous les Allemands qui s'y rencontreroient, mais non point aux François qui s'y trouveroient, comme il y en avoit trois de ces dragons de la garnison de la ville, qui avoient échappé la première boucherie et massacre, et s'étoient réfugiés au château, jamais il ne leur voulut donner quartier, pour prières et adjurations que luy peussent faire nombre de personnes de qualité, jusqu'à ce qu'étans prêts

à être exécutés, l'un de nos péres alla treuver ledit Oriel en la maison de ville, et, se mettant à genoux devant luy, obtint, quoyqu'avec beaucoup de difficulté, la vie pour ces trois François ; l'un desquels, qui étoit calviniste, meu de la grande charité et bon exemple de ce religieux, se convertit aussitôt qu'on l'eut relaché, abjura son hérésie, et fit profession de foy en notre couvent ; et tous trois, s'en allans du côté de Montbelliard, étoient si satisfaits de nos religieux, qu'ils publioient partout qu'ils leur devoient la vie.

« Quelque tems après, led. Oriel print l'habit de notre ordre en la province de Suisse, y a fait profession et persévéré avec fort bon exemple.

« Il ne faut pas icy omettre une merveille toute remarquable qui advint à l'un des cuisiniers du rhingraff, lorsqu'il assiégeoit la ville de Belfort pour la 2e fois, et étoit logé dans notre couvent : à sçavoir que ledit cuisinier buvant dans un calice, et disant que c'étoit des dépouilles de l'église de Belfort, qu'ils avoient toute pillée dès la première fois, on tira un coup de canon du château, si à propos, et conduit si heureusement par la justice vengeresse de Dieu, qu'entrant par la fenestre, il emporta la tête à ce sacrilége prophanateur des vases sacrés.

« Dans notre couvent de Belfort, que nos péres de province ont très-volontiers accepté pour l'instruction de ces peuples auparavant fort grossiers et mal instruits, et pour la conversion des huguenots du voisinage, ayans à cet effect obtenu de la Sacrée Congrégation *de propaganda fide* une mission apostolique, avec de très-grands priviléges pour les confesseurs missionnaires, comme il conste par les originaux de cette concesssion qui se réservent dans les archives de la province à Salins (c'étoit là qu'elles étoient alors), et en vertu desquels nos religieux y ont fait de grandissimes fruits et conversions de plusieurs hérétiques, desquels on a envoïé beaucoup d'actes authentiques à ladite Congrégation.

« Entr'autres, cette année, le rhingraff Otho étant venu

la 2e fois assiéger Belfort, durant le carême, un jeune gentilhomme, suédois de nation et hérétique de profession, ayant eu un bras fracassé d'un coup de fauconneau, envoïa à nos pères une chasuble rouge, qu'il avoit butiné dans une église, et pria qu'on l'allât visiter. Le P. Etienne de Neuchâtel y étant allé, il se convertit, abjura son hérésie, se confessa, et, avant que mourir, avoua que delors qu'il s'étoit mis à piller les églises des catholiques, tous malheurs l'avoient accueilli, et qu'il avoit reconnu quelque divinité assistante dans lesd. églises.

« En ce même tems, un jeune homme de Genève, blessé aussi d'un coup de fauconneau, et ayant la cuisse fracassée, comme le P. Etienne l'alla voir et l'exhorta de se convertir, et que son camarade l'invitoit à cela, et luy-même avouoit qu'il connoissoit bien qu'il n'étoit pas en la vraie religion, poussé encore à ce par le danger ou présence de la mort, il se convertit et se confessa, abjurant son hérésie, qu'il n'avoit jamais véritablement professé, puisqu'il n'avoit jamais été au presche, et avoit été mené tout petit à Paris et de là à la guerre. » Pages 149-150.

1635.

« Cette année 1635, l'Alzace étant envahie et ruinée de font en comble par les Suédois et François, grandissime nombre de personnes de ce pays-là se retirèrent en ce pays-ci, et y furent reçus et sustentés charitablement à Dole, Besançon, Vesoul, Gray, Salins, et autres villes ; et quoique les prédicateurs avertissent les peuples que c'étoit un adjournement et avant-coureur des misères qui nous menaçoient, si est-ce qu'on recevoit cela comm'une risée et épouvantail de chenevière, et ne s'amendoit-on point.

« La Lorraine pareillement étant toute tombée entre mains du Francois, et réduite à rien par la guerre, grand nombre de nos religieux de cette province-là se réfugièrent en celle-cy, où ils furent reçus très-charitablement, quoy-

que la cherté commençât déjà de régner en ce pays, et que nos bienfaiteurs se retirassent un peu. Et nonobstant cette hospitalité que nous avons exercée à l'endroit des autres, personne ou quasi personne ne nous a voulu retirer et assister lorsque la justice divine nous a châtiés et exercés à notre tour. » Page 153.

1636.

« Cette année, la peste, la guerre, et les autres malheurs qui les accompagnèrent ou en furent les suites, ne permirent pas de tenir de chapitre; elle donna le plus important commencement aux malheurs, désolations, et quasi perte totale et irréparable de ce pauvre Comté de Bourgogne.

« *Siége de Dole.* — Le vingt-sept de may, les François, sous la conduite du prince de Condé, lieutenant de roi dans le duché de Bourgogne, avec une armée roïale de plus de douze mille hommes effectifs, l'attirail du canon, et toutes autres munitions à l'advenant, vindrent assiéger la ville de Dole, laquelle, quoique surprinse aussi bien que le reste du paiis, pour s'être quelquement refié sur la foy de prince, que le prince de Condé leur avoit donné plusieurs fois, en la personne de M. l'avocat Sordet, qui lui fut envoïé deux ou trois fois à Dijon, ne laissa néantmoins, sous la sage vigilance et conduite de Mgr Ferdinand de Longvy, dit de Rye, archevêque de Besançon, commis au gouvernement de la Bourgongne, avec messieurs du souverain Parlement, et sous la valeur et expérience de M. de la Verne, colonel et commandant aux armées, dans la ville, de se défendre valeureusement.

« Et là où les François souloient dire que ce n'étoit que pour un déjeuner, et qu'ils auroient bon marché de ces longues robbes et gents de lettres, elle soutint constamment le siége, environ trois mois, et quoique l'ennemi la maltraitât en toutes manières possibles, avec plus de 10,000 coups

de canons de batterie, plus de 500 bombes et pots-à-feu, dont la plupart pesoient environ 200 livres, tirés dans la ville, avec plusieurs mines et fourneaux qu'ils firent jouer, spécialement au bastion du vieil château : bref, n'épargnèrent ni force ni finesse pour venir à bout d'emporter cette ville.

« Laquelle, assistée de la protection du très-saint et auguste Sacrement de Miracles, qui en repose en la Ste-Chapelle de la grande église parochiale, et devant lequel brusloient incessamment plusieurs cierges, prioient continuellement femmes et hommes, et se célébroient messes sans interruption dez l'aube du jour jusques à midy; aydée encore des mérites de sa patrone et tutélaire, la glorieuse Vierge Marie, méprisa, surmonta et demeura glorieusement victorieuse de tous ces efforts.

« Le siége en ayant esté levé le 14 aoust, veille de l'Assomption de la très-sainte Mère de Dieu, à l'arrivée de l'armée de secours, composée des troupes du pays, que commandoit M. le marquis de Conflans, en qualité de mareschal de Bourgongne, de 4000 chevaux allemands, conduits et commandés par M. de Lamboy, sergent de bataille dans les armées de Sa Majesté impériale Ferdinand III, qui l'avoit envoyé, et des troupes de M. le duc de Lorraine, qui y étoit en personne et commandoit à tous.

« Durant le siége, non-seulement les séculiers, hommes et femmes, contribuèrent unanimement et avec un courage et constance miraculeuse tout ce qu'ils purent et au spirituel et au temporel, pour la délivrance de la ville, mais encore tous les ordres religieux qui y sont établis, et spécialement les Capucins, dont les uns, sous la garde du R. P. Ludovic Béreur, de Dole, jadis provincial, travailloient aux fortifications et encourageoient les bourgeois, faisans des ouvrages qu'à peine on eût pu croire ; les autres montoient en garde et faisoient tous offices de soldats, jusqu'à se treuver aux sorties qu'on entreprenoit sur l'ennemy, et spécialement le

P. Barnabé de Dole et Claude Privé de Besançon, lais, qui firent tant de coups de vaillance, qu'ils ont été souvent cause que l'on a battu et repoussé l'ennemy. F. Eustache d'Iche et P. Albert Grandmougin, de Besançon, y périrent.

« Nos religieux en cette saison étoient partagés, car la majeure part étoit dans la ville, logés au collége des RR. PP. Jésuites, que messieurs du Magistrat, auquel appartient led. quartier et collége, leur avoient volontiers accordé, et ceux-là étoient soubs la direction du R. P. Ludovic de Dole, vicaire du couvent ; et dans le couvent hors de la ville étoient restés six ou sept religieux, avec le R. P. Alphonse Viénot, de Dole, prédicateur et gardien dud. couvent, et y demeurèrent une bonne partie du siége, jusqu'à ce que le prince de Condé, s'estant ombragé et deffié d'eux, sans fondement néantmoins autre sinon qu'ils étoient bourguignons, il les fit conduire à Auxonne et de là à Dijon, et subrogea en leur place des Capucins de la province de Lyon, pour conserver, à ce qu'il dit, le couvent; les religieux estant à Dijon, furent distribués, et en envoya-t-on à Beaune et Authun, qui y demeurèrent jusqu'à la levée du siége. Mais incontinent après ils se rendirent dans leur couvent de Dole.

« La peste s'estant fort échauffée à la ville, durant le siége, et signamment dez les premiers jours d'aoust, qu'il y mouroit 50 ou 60 personnes par jour, elle ne pardonna pas à nos religieux... et en fit mourir plusieurs en peu de jours...

« Cette peste, si violemment échauffée durant le siége de Dole, se communiqua par toute la province au moyen de ceux de Dole, qui, pour la fuir et se rafraîchir, se réfugièrent, de sorte qu'en un rien Salins, Gray, Besançon, et toutes les villes en furent infectées, et mesme tous les villages, avec telle mortalité et dépeuplement partout, que le nombre des morts est sans nombre, et dit-on que de cent personnes qui étoient autrefois dans les lieux, il n'y en est pas à peine resté une, y ayant plusieurs villages entière-

ment déserts et défournis d'âmes, et les plus privilégiés ayants à peine conservé deux ou trois, ou quatre hommes...... » Pages 154-155.

1636.

Fondation du couvent des Capucins de Saint-Claude. Pages 155-156.

« Cette même année, l'armée de Veimar et du cardinal de la Valette, fuyant d'Alsace, pour la venue de l'armée de Galas, lieutenant-général des armées impériales, se retira au Bassigny et en la Champagne, d'où le 14 septembre, elle vint devant Champlite, et le somma ; pendant quoy le P. gardien avec cinq autres religieux étoient entrés dans ladite ville pour encourager et assister les habitans, et le R. P. Roch avec trois autres étoit resté dans le couvent.

« Un colonel allemand et huguenot de l'armée de Veimar, étant logé audit couvent avec son régiment, ne permit jamais que ses soldats fissent aucun tort ni dégat; et, étant prêt de sortir, à raison que Galas approchoit avec son armée, il demanda quelque chose au R. P. Roch, en récompense de ce qu'il avoit conservé le couvent et les frères; et sur ce qu'il luy répondit que nous ne manions point d'argent, et qu'il n'avoit rien : « Donnés-moi pour le moins, luy dit-il, le gobelet d'argent dans lequel vous avés dit la messe ce matin. » Le R. P. Roch, intimidé, le conduisit au cloître, à l'endroit où on l'avoit caché sous un carreau; on fouit partout, le colonel planta son épée de tous côtés, sans qu'on le put jamais treuver, quoyque puis après on aperçut la pointe de l'épée sur la patène. Ce colonel, irrité, mit la main sur le P. Jacques Boquillard, de Salins, et l'emmena quant et soy à l'armée, et luy demanda « pourquoi ils ne luy avoient donné ce gobelet; » à quoy il répondit « qu'il croioit que Dieu n'avoit point voulu permettre qu'on le rencontrât; » et fut renvoïé par les autres officiers de l'armée.

« Le 15 septembre, F. Chérubin de Vesoul, clerc, fut tué à la porte de la ville par un soldat de Veimar, qui luy tira un coup de fusil, à mesure qu'on abaissoit le pont-levis. Le 17 dud. mois, l'armée de Galas arriva ; et comme il visitoit autour de notre couvent, le P. gardien luy alla offrir de loger dans le couvent : « A Dieu ne plaise, répondit-il, que je vous incommode ; je logerai plutôt au milieu de la campagne, et ne souffrirai point que votre maison reçoive la moindre incommodité. » Et en effet, il y mit corps de garde pour empêcher les désordres, et choisit son quartier dans Champlite-la-ville, où le P. gardien le visitant et luy offrant quelques salades et herbes de jardin, il le reçut très-courtoisement, le fit manger à sa table avec beaucoup de caresses et d'offres. Tous les jours il venoit entendre la messe au couvent, jusqu'à ce que la peste s'y étant mise, F. Zéphirin Carthage, de Dole, clerc, en mourut ; et alors, pour le soulagement et nourriture des religieux, il donna à un chanoine, notre père spirituel, douze pistoles et vingt sequins.

« Une autre fois étant à table avec le prince de Portugal, le prince de Florence, le baron de Soye, Forcas et autres colonels, un procureur d'un village, qu'il avoit pris pour guide en ces quartiers et étoit grand ami des religieux, luy dit : « Mgr, pendant que vous faites icy bonne chère avec ces seigneurs, il se faudroit bien souvenir des pauvres Capucins qui sont là-haut. » — « Oui, procureur, répondit-il, il leur faut envoyer quelque chose. » — « Vous plait-il, répliqua le procureur, que je fasse icy la quête pour eux, parmi vous autres seigneurs ? » — « Oui dea, » dit Galas, et, mettant le premier la main à la poche, luy donna cinq ou six pièces d'or, et les autres consécutivement, et Forcas fut celui qui donna le plus; tant y a qu'il trouva bien 160 fr.

« Une autre fois, le P. gardien parlant à un capitaine allemand, il luy dit en latin : « Mon père, j'ay coutume, tous

les ans, le jour de ma naissance, donner en aumône autant de florins que j'ay d'années ; demain, c'est mon jour natal, auquel j'aurai 29 ans, je vous veux donner 29 florins, et vous m'obligerés de les agréer ; » et ainsi il les donna.

« L'armée susdite de Galas demeura environ cinq semaines aux environs de Champlite, durant lesquelles on apportoit tant d'aumônes de pain, de vin, de chair, farine, etc., à nos religieux, qu'en ayant beaucoup de sobre, ils en nourrissoient beaucoup de pauvres paysans du voisinage, qui s'étoient réfugiés dans les fossés de ladite ville.

« Tous les officiers et colonels de cette armée faisoient mille caresses et charités aux frères, et spécialement le colonel More, qui pressa fort le P. gardien de faire la queste parmi les principaux, avec assurance qu'il trouveroit plus de mille écus ; et comme le P. gardien répondit que cela répugnoit à notre pauvreté et profession : « Je le sais bien, dit-il, aussi n'entends-je pas que vos religieux fassent la quête, mais je la ferai faire par mes deux chapelains, et ne doute pas qu'après que notre armée sera délogée d'icy, vous ne patissiés beaucoup, et qu'il n'y ait grande disette en ces lieux ; » comme en effet il advint ; néantmoins le P. gardien ne voulut jamais permettre qu'on fît ladite quête.

« M. le marquis de Grana arriva dedans cette armée avec le marquis de St-Martin, conduisant 10,000 hommes, avec le canon, et passant à Vesoul, il visita notre couvent, y mangea, et témoigna beaucoup de bienveillance aux religieux, voulut même entendre un de nos prédicateurs, et le P. Marcel de Mongenet, de Vesoul, prêcha devant luy, à son contentement, le 17e d'octobre.

« Dans l'armée de Galas étoit M. le baron d'Egfort, sergent de bataille, qui affectionnoit si cordialement nos religieux, que partout où il les rencontroit, même au milieu de la rue, il les embrassoit et baisoit, leur faisoit beaucoup de bien, spécialement à Besançon, où il voulut manger au réfectoire avec le R. P. provincial et les RR. PP. défini-

teurs assemblés, et fit un festin très-magnifique, en son logis au R. P. provincial et au R. P. gardien.

« Cette même année, M. le baron de Clinchamps, lorrain et colonel en l'armée du duc de Lorraine, qu'on avoit envoïé pour le secours et garde de ce pays, étant allé assiéger la ville de Cuseau, appartenante à M. le prince de Condé, et située entre Lons-le-Saunier et St-Amour, le P. Chrysostome Vaignoux, de St-Amour, gardien du couvent dudit St-Amour, croïant faire un signalé service à ceux de cette ville et les garantir du sacagement et du feu, les alla exhorter à se rendre et traiter avec led. sr de Clinchamps; ce qu'ils firent, à sa suasion, et donnèrent douze otages des principaux pour asseurance du payement convenu.

« Mais peu après, s'étant aperçus que led. sr de Clinchamp n'avoit pas tant de troupes et forces qu'ils croioient, se repentans d'avoir traité, et en imputans la faute audit P. Chrysostome, avec menaces de le maltraiter et envoyer en France au prince de Condé, s'ils le pouvoient appréhender, il fut contraint de céder à leur animosité et se retirer à la montagne, et puis en Savoie, où il demeura quelque temps, quoyque véritablement ledit père les eût conseillé par pure charité et affection, et pour empêcher l'embrasement et les désordres qu'il ne croïoit pas pouvoir être évités en autre manière. » Page 156.

1637.

« Au mois de mars, le prince de Longueville entra dans le pays avec des troupes françoises, assiégea la ville de St-Amour (1), un peu devant Pâques, et se logea dans notre

(1) Voici un autre passage sur le siége de Saint-Amour :

« Le 27 mars 1637, le prince de Longueville assiégea la ville de St-Amour ; le 7e jour, la ville et le château furent rendus, la ville fut au pillage des soldats, plusieurs des principaux des bourgeois furent faits prisonniers ; dans notre couvent, plusieurs des principaux officiers étoient logés avec grand nombre de soldats, tant dedans que dehors

couvent, sans faire aucun tort à nos religieux; au contraire, il leur faisoit donner à manger tous les huit jours que dura le siége; mais la brêche étant faite, il print la ville à composition, et, pour asseurer le château, dans lequel il vouloit laisser garnison, il fit brûler les maisons qui étoient

l'enclos. Dieu grâces, ils ne firent point de mal dans le couvent qui soit considérable, et nourrirent pendant tout le siége les religieux, et leur laissèrent des aumônes pour les ayder à vivre.

« L'on laissa un capitaine au château avec grosse garnison, qui fit démolir et brûler quantité de maisons. Les bourgeois abandonnèrent la ville, se retirans partie dans le Comté, dans la Bresse, la Savoye, à Lyon et autres villes de France, où les gens de bien et charitables leur portoient grande compassion et les aidèrent à y vivre; d'autres passèrent en Italie. Tout le Comté fut attaqué et affligé de très-grande peste, guerre et famine, n'i ayant resté que les quatre grandes villes, sçavoir Dole, Salins, Gray et Besançon, et la petite ville de Faucogney, sans être prises des François et Suédois, les deux tiers des villes, bourgades et villages dud. Comté brûlés, les autres sans être hâbités par plusieurs années, ce qui a fait mourir des pauvres comtois, soit par les maux et grandes courses que faisoient les garnisons françoises; en sorte qu'on ne pouvoit semer qu'à la portée du canon des villes, et des châteaux à la portée du mousquet.

« Outre que lesd. François firent les dégâts à Dole, à Gray, avant que le tems soit de moissonner; si l'on ne ressentoit des maux des soldats ennemis, on les recevoit des troupes auxiliaires, même des compatriotes, et surtout de l'armée du duc de Lorraine et de la grande àrmée de Galas, général de l'empereur. La cherté du froment étoit si grande, que la mesure de 30 livres se vendoit 18 et 20 frans; et ces malheurs ont continué 7 à 8 ans. . . . . »

« Dois la prinse de la ville de St-Amour, l'armée de France a couru tout le Comté de Bourgogne, pillé et brûlé une grande partie de la province, où la peste et la famine ont été dans l'extrémité, et où la guerre y continue, tous les villages et bourgades abandonnés, et les vignes et terres sans culture. Ce couvent (1) a subsisté par les charités de M. et de Mme de Cressia, messieurs les habitans de Coligny, par les faveurs, charités et aumônes de messieurs les curés de Varennes, Cormo et St-Nizier et de leurs paroissiens, de messieurs de Pelapussin, Beauregard, du Tillet, de Tretal, et autres de Bresse. » Pages 132.

(1) Le couvent des Capucins de St-Amour.



autour, et envoya les Annonciades et Visitandines à Mâcon.

« Le vicomte d'Arpajoux, son lieutenant, eut quelque mécontentement de ce que quelqu'un de nos religieux refusa de confesser ses soldats blessés (aussi ne falloit-il pas faire ce refus). Le P. Chrysostome de St-Amour en étoit pour lors gardien, mais il étoit en Savoie; le P. Grégoire de Vellefin étoit vicaire.

« Ces troupes françoises, s'étant retirées environ deux mois, retournèrent au mois de juin, et, le 21, jour de dimanche, parurent au-dessus de l'abbaye des dames Urbanistes de Lons-le-Saunier, qui fut cause que M. de Raincour, mestre de camp, qui commandoit dans la ville, fit mettre le feu dans ladite abbaye et la désola entièrement.

« En même tems, la peste s'étant attachée à notre couvent de Lons-le-Saunier, et F. Simphorien, clerc, F. Théophile, lais, en étant morts, F. Regnier de Roulans, lais, qui les avoit charitablement servi, resta dans le couvent pour en soigner le nettoyement, et les RR. PP. Grégoire de Genod, et Roch, y demeurèrent aussi; le reste de la famille, en laquelle étoit le noviciat, s'en alla à la Lième faire quarantaine; mais sur les approches de l'ennemi, le R. P. Gilbert, gardien, étant retorné au couvent, assembla les profès, la veille de St-Jean-Baptiste, où il fut résolu qu'au cas la ville fut assiégée, le R. P. gardien et P. Ferdinand Altériet, de Dole, prédicateur, demeureroient dans le couvent, et le reste iroit à la ville.

« Sur ce étant retornés à la Lième, le jeudy lendemain de St Jean Baptiste, ils se virent investis de la cavalerie ennemie, à l'heure du dîner, qui ne leur fit autre mal que de leur prendre tout leur vivre, tant du boire que du manger; et, ayant conseillé au R. P. gardien d'aller à Montmourot demander sauvegarde au prince de Longueville, ils conduisirent les autres religieux au couvent avec un chariot chargé de leurs couvertes, hardes et meubles.

« En même tems, l'armée s'étant avancée jusqu'au bas

de l'Hermitage, et les canons posés près des sources, on battit les murailles du couvent pour en déloger les soldats de Raincour, qui y étoient; ce que voyant led. Raincour, il fit mettre le feu au couvent, quoyqu'il eût promis le contraire, et les deux corps de logis brûlèrent entièrement, n'y restant que l'église et le corps de logis neuf.

« Le prince, étant entré dans le couvent avec ses gents, permit aux RR. PP. Grégoire et Roch, vieux, de se retirer en ville, chez Mr d'Arnans, où étoient tous les principaux meubles tant de la sacristie qu'autres; F. Régnier et F. Sigismond restèrent au couvent.

« Cependant le prince reçut fort humainement le R. P. gardien, témoigna qu'il regrettoit l'incendie du couvent, dit que Raincour étoit un mauvais homme de l'avoir fait brûler, que son dessein étoit de le conserver et y loger, luy donna sauvegarde, et le renvoya au couvent pour arrêter le feu et sauver ce qu'on pourroit. On avoit retiré les livres dans la sacristie avec le tabernacle et quelques meubles; le soir, les frères se retirèrent à Montmourot, et soupèrent chez le vicomte d'Arpajoux, et couchèrent en campagne avec bien des maux.

« Cette nuit-là, environ les onze heures, Raincour fit mettre le feu aux faubourgs, à sçavoir le 27 juin, jour de St-Jean et St-Paul, qui étoit un vendredy; et fut le feu si terrible, à cause d'un grand vent qui s'éleva, que, ayant sauté dans la ville, environ les dix heures du matin, il l'embrasa et brûla toute, hormis les Cordeliers.

« Et en même temps la batterie étant mise au bas de St-Désiré et ayant fait brêche, quoyqu'elle fût aucunement réparée, l'ennemi ne laissa d'entrer, à la faveur de l'embrasement, piller et saccager tout, spécialement aux PP. Cordeliers, où s'étoient retirés tous les principaux, et les filles et femmes, et ne pardonna à aucune de ce sexe, vieilles ni jeunes, qu'il ne forçât, en présence des maris et pères, avec des cruautés et violences que les Turcs ne pratiquèrent jamais.

« Tous les meubles du couvent, qu'on avoit retirés dans la ville, furent brûlés, pillés et perdus, et les pauvres PP. Grégoire et Roch, sortans par la brèche, furent conduits à Montmourot, d'où le R. P. gardien, retornant le lendemain, treuva que le feu, étant entré par la petite porte qui va dessus le chœur, avoit gagné le lambris, qui brûloit déjà, et eût consumé toute l'église, sans l'aide d'un charpentier françois, qui coupa chemin au feu et sauva le reste.

« Mais comme tous les religieux s'en allèrent à Montmourot, sans qu'il en demeurât un seul, pendant qu'ils dînoient, on leur vint apporter nouvelle que le feu étoit au bâtiment neuf, qui vraysemblablement y avoit été mis par quelque huguenot, et ainsi ce peu de reste fut perdu.

« Le R. P. gardien avoit demandé au prince de Longueville de faire conduire à Louhans les livres et le peu qui restoit, ce qu'il avoit accordé ; mais en même temps se présenta un honnête homme de Bourg-en-Bresse, qui s'offrit de les faire mener en notre couvent dudit Bourg, où ils ont demeuré plusieurs années, et ont été depuis restitués. Après quoy, le R. P. gardien avec partie de ses religieux se retira à Poligny, et de là à Salins, depuis à Besançon.....

« La justice divine étoit extraordinairement allumée contre ce Comté de Bourgogne, pour les péchés, abominations et méchancetés qui regorgeoient partout, en tous états, sexes et personnes :

« Pour le luxe, qui étoit si grand aux habits, qu'on faisoit litière du satin, velours et panne ; et n'y avoit si petit avocat qui ne portât le manteau doublé de panne, quelquefois deux ou trois satins l'un sur l'autre. Les femmes de marchands et bourgeois et les filles portoient les cottes de soye tous les jours, les toiles et dentelles de Flandres d'un prix excessif, les esguillettes en broderie, ou avec rubans d'une demie pistole l'aulne ; et plusieurs envoyoient blanchir leurs linges à Dijon ; bref, on ne voyoit qu'or, argent et clinquant.

« Pour l'excès des festins, il étoit venu à son dernier point. On ne servoit plus que des plats bassins regorgeans de deux ou trois douzaines de perdrix, des potages qui coûtoient dix écus, des bisques, c'est-à-dire 14 ou 15 gigots de mouton qu'on faisoit rôtir, et puis on en exprimoit le jus, et y faisoit-on cuire 20 ou 30 perdrix, et servoit-on cela dans un plat, lorsque les perdris coûtoient trente sols pièce, et laissoit-on la chair de mouton.

« Pour l'excès du jeu, il étoit aussi si grand que l'on jouoit des monceaux de pistoles à un coup de dez ; tel a perdu 14 à 15,000 fr. pour un coup ; d'autres, après avoir perdu tout leur argent, ont joué habits, chevaux, rentes, héritages, etc.

« Les blasphêmes et reniemens de Dieu étoient communs en la bouche même des enfants.

« La luxure inondoit partout et en toutes personnes, publiquement et effrontément ; les duels, meurtres, larcins, rapines et surtout l'injustice étoient en leur dernière période, au dire même de ceux qui la commettoient.

« Ces péchés, dis-je, et une infinité d'autres ayans irrité la justice de Dieu au non plus, elle continua cette année et les suivantes de punir et frapper ce pauvre pays des trois fléaux de peste, guerre et famine. La mortalité fut si grande qu'elle dépeupla presque toute la campagne et les villes.

« Les Allemands, Lorrains, François, Suédois, autant les troupes auxiliaires comme les ennemies, pour avoir l'argent ou ce qu'ils désiroient de ceux qu'ils pouvoient attraper, leur faisoient avaler, même aux prêtres et curés, de l'eau chaude, de l'huile, de l'urine, de l'eau de fumier, et des seaux entiers, et, après, leur sautoient des pieds sur le ventre pour la faire ressortir par la bouche ;

« Donnoient le frontail aux uns (qu'ils appelloient le cordon de St-François), jusques à leur faire sortir les yeux de la tête ; chauffoient la plante des pieds aux autres, et les

leur grilloient avec les mains; attachoient les autres au cramail par les pieds, et faisoient de la fumée au-dessous pour les étouffer; descendoient des autres dans des puits jusqu'au col et les laissoient là;

« Violoient femmes, filles, publiquement et en présence des maris et des pères; abusoient des femmes âgées de quatre-vingts ans; voire il y en eut qui après avoir abusé d'une fille, contraignirent un prisonnier d'en faire de même, et comme ils étoient dans l'action, ils les enfilèrent ensemble avec leur épée.

« Ils tuoient les hommes et les femmes de sang-froid; les femmes enceintes, ils les éventroient pour leur tirer le fruit du corps; donnoient des coups de pistolet dans des tonneaux, et laissoient couler le vin dans les caves; faisoient manger le bled à leurs chevaux, quoiqu'il y eût du foin en abondance; rompoient, brûloient de gayeté de cœur tous les plus beaux meubles; embrasoient les maisons et villages entiers, et faisoient infinité d'autres maux, dont les vestiges et reliques témoigneront les siécles tous entiers.

« Pour la famine, toutes les vignes, champs et prels étant laissés en friche, à cause qu'il n'y avoit si osé que de se mettre en campagne, elle fut si grande, que non-seulement les paysans et le menu peuple ne vivoit plus que d'herbes et de racines qu'ils cueilloient indifféremment, ce qui les rendoit jaunâtres, décharnés, et plus semblables aux morts qu'aux vivants;

« Mais plusieurs personnes de condition, après avoir vendu à vil prix vaisselle, meubles, rentes, héritages, etc., passoient des huit jours, sans manger un mourceau de pain; d'autres, qui étoient tout vêtus de soye, ne mangeoient que des gaudes; les chiens, les chats, les rats étoient des délicatesses; lès avortons de jument et de vache, les charognes étoient des régals, et cela se vendoit comme on fait le mouton à la boucherie.

« Bien plus, à l'exemple de ces soldats du septentrion, qui en donnèrent le premier exemple, on se mit à manger la chair humaine, déterrer les morts, en tuer d'autres, entrer même dans les loges des pestiférés. Bref, on fait état qu'on a mangé plus de cinq cens corps humains durant ces malheurs. D'autres se sont servis longtemps de graisse humaine pour cuire des herbes sauvages ; et, dans la campagne, parmi les rues, et quasi partout, on n'entendoit que voix lamentables de personnes qui crioient à la faim et se mouroient ; et quoyque les confréries de la Croix et plusieurs personnes charitables fissent leur possible pour donner du secours aux pauvres affamés, cela n'empêchoit pas qu'un nombre sans nombre ne mourût de fain, et qu'on ne vît ce pauvre pays réduit en tel état que jamais aucune histoire, ni siècle, ni aucun siége de Jérusalem ni de Samarie n'ont rapporté et vu.

« Et la postérité ne croira jamais, non plus que ceux qui ont été spectateurs ne décriront point suffisamment jusques à quelle extrémité la peste, guerre et famine ont réduit la pauvre Bourgogne ; et je puis bien conclure ce petit abrégé de nos grands malheurs avec ces paroles du second des Machabés, l. 6 : *Obsecro eos qui hæc lecturi sunt ne abhorescant propter adversos casus, sed reputent ea quæ acciderunt non ad interitum sed ad correptionem generis nostri......*

« Environ ce temps, Veymar de Saxe, ayant repris le château de la Romagne, rentra avec son armée et M. du Hallier, qui l'accompagnoit, pour les François, avec deux mille hommes, et reprint Champlite, où il laissa garnison de François, et quoyqu'il fût huguenot, il ne laissa de respecter nos frères. Bien est vray que ses gens firent ravage dans le jardin, et brûlèrent tout le bois. De là il passa à Gy, qu'il prit à composition, après qu'il eut résisté 6 jours, et puis à Baume, qu'il prit aussi à composition, et donna une sauvegarde au couvent ; mais comme l'armée délogeoit, l'arrière-

garde pilla le couvent, et les frères s'enfuirent comme ils purent; le R. P. Jean-Claude sauta la muraille, le P. Agapite reçut un coup, et quelques autres furent épouvantés. » Pages 157-158.

1638.

« Comme les Suédois prindrent Lure, auparavant tenu par les impériaux, ils se comportèrent assés courtoisement à l'endroit des Frères, ne les chassant pas, ni pillant, comm'ils pouvoient faire; bien est vray qu'ils ne leur permettoient pas de sortir de la ville, pour aller chercher leur vie, sans congé, et qu'ils mirent le P. Etienne deux fois en prison, et présentèrent une fois le pistolet à la gorge au P. Athanase d'Arbois, prédicateur.

« Mais comme, l'année suivante, les Bourguignons ayant brûlé la ville, en dépit de ce qu'ils ne purent prendre le château ou abbaye, comme il n'y resta que peu de maisons, et entr'autres la nôtre, un nommé Gigouley, de Besançon, la pilla; qui fut cause que nos religieux quittèrent la place. Ils n'y retournèrent qu'en 1660. » Page 160.

1639.

« Cette même année, au mois de janvier, le duc Veymar de Saxe, ayant pris Brisac, vint avec ses troupes et celles de France, conduites par le comte de Guébriant, se saisir de la montagne de Morteau, et assiégea Pontarlier, dans lequel commandoit monsieur le commandeur de St-Mauris, et, l'ayant pris par composition, sans en garder aucun point, pilla peu à peu toute la ville remplie pour lors d'une infinité de biens, emmena prisonniers les principaux, jusques à l'entier payement de la somme convenue pour délivrer la ville du feu et du pillage.

« Et ce nonobstant, au bout de quelques mois, le comte de Guesbrians, par ordre de son roy, mit le feu dans la ville, avec telle cruauté que, repoussant les femmes, en-

fants, vieillards, qui se sauvoient, ils en firent mourir grand nombre dans les flammes, qui ne laissèrent rien d'entier, ni dans la ville, ni dans le fauxbourg; et notre couvent fut aussi brûlé par le feu du fauxbourg; mais, peu après, nos religieux se mirent à le rétablir, par la permission que leur en fit le commandant du château de Joux, luthérien.

« Le duc Veymar de Saxe ayant pris Pontarlier, Nozeroi, la Chaux, Châtelvilain, et courant déjà par ses troupes jusqu'à une lieue de St-Claude, avec dessein de s'emparer, M. d'Epenoy, religieux, cellerier et administrateur de l'abbaye, l'alla trouver à Pontarlier, de part l'abbaye et la ville, et traita avec luy pour exempter de logement et guerre toute la terre de St-Claude, moyennant 12,000 écus, payables en quatre mois.

« Mais avant le terme expiré, à sçavoir le 16 may, les François et Suédois, commandés par le comte Otho de Nassau, le marquis de Turlac et le marquis de Rochseuviens, vindrent avec canon, et s'étans saisis du passage des Savines, et, peu après, ayant encore débusqué du poste de Morey environ 120 soldats, commandés par M. de Nans, qui y fut fait prisonnier, ils vindrent le 17, à 2 heures après minuit, par le mont de Cinquétrard, jusques au moulin et pont voisin de la ville, dans laquelle étoient restés seulement messieurs de Chastellard, sacristain de l'abbaye, de Montconis et de Croisiers, gardiens des saintes reliques, et religieux deux François de naissance, et messieurs de Raucour et de la Vaivre, aussi religieux jouvenceaux; et en la ville étoit M. Banceney, de Salins, sergent-major de M. le baron de Scey.

« On envoya M. de Chastelard, religieux, et le R. P. Désiré, notre provincial, pour traiter avec eux, ce qu'ils firent; et la ville fut rendue à composition honorable; mais ils n'y demeurèrent pas trois heures, parce qu'une terreur panique les saisit, et ils se figurèrent qu'on les y viendroit attraper; aussi le marguillier de St-Claude a asseuré que

comme ces trois chefs susdits passoient par l'église de St-Claude, l'un d'eux fut saisi d'un tel tremblement, qu'il s'en aperçut bien; de sorte que contre leur ordre et dessein, ils sortirent sans brûler la ville, et emmenèrent prisonniers les quatre messieurs religieux susdits.

« Mais le lundy des Rogations, 30 may, la Mothe-Houdancour avec des troupes françoises, qui étoient à Châtillon-Michailles, Seyssel, etc., pour passer en Piedmond, vint à St-Claude, et, brûlant toutes les granges en passant, avec Septmoncel, Montépille, etc., arriva le 31 à 9 heures du matin. M. de Croisiers, religieux resté, et le R. P. Désiré allèrent parler audit sieur de la Mothe, qui leur dit « qu'il avoit ordre de son roy de brûler St-Claude et les villages circonvoisins, et enlever les saintes reliques. » Il passoit cependant pour certain qu'après un vœu que Louis 13 avoit fait à St-Claude, il avoit, depuis peu, été guéri d'un ulcère interne, à Lyon, pour lequel les médecins l'avoient désespéré.

« M. de la Mothe promit néantmoins qu'il auroit soin des églises et de l'abbaye; cependant, entré dans la ville, à sa vue, on pilla toutes les maisons de l'abbaye, et ayant fait dire au R. P. Désiré que, si on donnoit 10,000 écus, il ne brûleroit rien, comme on avoit envoïé des Capucins à Nyon, pour tirer cette somme des principaux de la ville, qui y étoient réfugiés, sans attendre la réponse, nonobstant qu'il l'avoit promis, il fit mettre le feu partout; lequel, à l'aide de la bise, réduisit en moins de rien toute la ville en cendres et brûla le couvent et clocher de St-Claude, sans toutesfois fondre les cloches.

« Ils forcèrent l'église de St-Romain, qui est la parochiale, prindrent les ornemens et le ciboire, jettans par terre le Saint-Sacrement et le foulans aux pieds; et la Mothe, sortant, dit à un capucin : « Mon père, sauvés vos reliques, » quoyqu'il eût résolu de les emporter et eût amené des prêtres et une littière pour cela.

« Les Capucins sauvèrent du feu l'église de St-Romain, l'aumosnerie et l'église de St-Pierre ; et le marguillier, étant rentré dans l'église de St-Claude, par inspiration divine, courut à la chapelle St-Martin, qui est dessous l'autel et reliques de St-Claude, et y treuva une mesche terminée à de la poudre, qui eût fait infailliblement en peu de tems sauter les reliques et toute l'église ; et, sur la minuit, on prit garde que le feu, tombant par un trou de la voûte sur le maître-autel, avoit brûlé le tapis et eût consommé tout ce qui y étoit, avec les saintes châsses de St-Claude et St-Ouyan, si on n'eût forcé les treillis pour l'éteindre. Après quoy, on porta secrètement cacher les saintes reliques, dans le couvent des Capucins, au sceu seulement des RR. PP. Désiré et Ange de Dole et de messieurs les religieux, où elles ont demeuré plus d'un an.

« Le vendredy 17 juin, 800 chevaux suédois, conduits par le colonel Rose et le comte Guillaume de Nassau, parurent sur le tertre de la ville de Dole, environ les six heures du matin, emmenèrent tout le bétail, et, en moins de deux heures, pillèrent tout notre couvent de Dole, sans y laisser aucune couverte, ni linge, ni pain, ni vin, dispersèrent tous les pauvres religieux, sans néantmoins les beaucoup maltraiter, sinon qu'ils donnèrent un soufflet à un, et emmenèrent un autre jusques dans le bois, à savoir le petit clerc étudiant F. Félix Hugon, de Gray, sous espoir qu'il leur enseigneroit quelqu'argent, mais ils le relâchèrent, et un soldat, fouillant et plantant son épée nue dans la paille sur les chambres, piqua et blessa légèrement à la cuisse, F. Luc de Lons-le-Saunier, clerc étudiant, qui y étoit caché. » Pages 161-162.

1640.

« Cette année arriva un accident étrange en notre couvent de Pontarlier. Dans le château de Joux, prins par Veymar de Saxe, étoit un commandant suédois et luthérien,

nommé Christophle de Grün, qui voyoit et recevoit volontiers nos religieux, leur faisoit beaucoup d'aumosnes, et les admettoit au donjon et à sa table, spécialement le P. Barnabé de Dole, gardien.

« F. Théodose de Pontarlier, nommé Martin au monde, ayant trouvé une boette d'arsenic sur les chambres, qu'un religieux avoit autrefois demandé pour faire mourir les rats, et, ne sachant ce que c'étoit, la mit dans sa sporte, pour la montrer en ville, et quoyque les frères la luy eussent fait quitter, il la reprint et porta, allant au château avec le P. Barnabé, parce qu'il ne rencontra pas l'apoticaire, pour sçavoir ce que c'étoit.

« Etans arrivés au château, on les reçut extraordinairement, à cause qu'on faisoit festin pour le batême de l'un des enfans du ministre. Pendant qu'ils faisoient bonne chère, les valets, voulans mettre l'aumosne de monsieur dans la sporte, trouvèrent la boette, la prindrent et donnèrent au commandant, qui, connoissant que c'étoit poison, s'imagina que les capucins l'avoient voulu empoisonner; et, comme ledit P. Barnabé y retorna quelques jours après avec F. Théodore, il leur fit mille reproches de ses biens, courtoisies et affection, et, nonobstant toutes les protestations qu'ils firent de leur innocence, il leur dit « qu'il se falloit résoudre à mourir et boire le même poison. »

« Et, en effet, fit apporter un gobelet, dans lequel on en avoit détrempé, et le fit présenter à fr. Théodose, qui, se voyant pressé, demanda de se confesser; à quoy acquiescant le commandant, il se retira, et, à mesure que ledit frère se préparoit à mourir, le ministre, entrant, dit au père Barnabé « qu'il étoit aussi complice de l'attentat, et qu'il se falloit encore résoudre à la mort; » et, ne servant de rien d'alléguer son innocence et ignorance du tout, il pria donc qu'on luy fît venir un père, pour se confesser auparavant.

« Mais, peu après, le commandant, attendri, rentra et

leur dit: « Vous avés mérité la mort, pour avoir abusé de ma bonté et affection, et j'avois juré de vous faire mourir, mais je me viens de faire absoudre de mon serment, et je vous pardonne pour l'amour de Dieu; mais vous me rendrés compte de ce frère, et ne pensés plus avoir si libre accès céans; je ne laisserai pourtant de vous faire du bien. »

« Le R. P. provincial passa là puis après, l'alla voir pour luy faire satisfaction, luy offrit de châtier et chasser de là F. Théodose, mais il ne le voulut, et dès lors les religieux n'y reçurent plus tant de caresses.

« Peut-être cela advint par un juste jugement et punition de ce que les religieux alloient trop librement boire et railler, avec moins de religiosité et modestie qu'ils ne devoient, dans ledit château.

« Le 4 juin le marquis de Villeroy, voulant venir surprendre le fort de St-André à Salins, comme on en fut adverti, le R. P. Cl.-François, gardien du couvent, envoya tous les religieux en ville, et tenant seulement avec soy au couvent le P. Constance de Noroy, étudiant en théologie, F. George de Villechevreux, lais, et un autre; et ledit marquis étant venu avec ses troupes d'environ 4000 hommes, sur les dix heures du soir, le jour St-Claude, 6 du mois, comme ils virent qu'on avoit mis le feux aux faux-bourgs de Galevot et Champtave, et qu'ils étoient aperçus, une si grande fraïeur panique les chargea, qu'ils s'en retornèrent à Arbois, sans rien entreprendre, laissans en chemin et parmi leur fuite tout plein de butin et d'armes, Dieu les ayant renvoyé par les mérites de St-Claude, originaire du Comté, palatin de ladite ville de Salins; aussi en rendit-on des grâces solemnelles à Dieu, le dimanche suivant, par une procession générale et prédication dudit père Claude-François.

« De là, ledit marquis passa devant Dole avec ses troupes, et fit le dégat des moissons, mais non si grand qu'on appréhendoit, et puis alla devant Gray, delà la Saône, et fit en-

core un peu de dégat ; mais le marquis de St-Martin ayant envoyé les Liégeois de son régiment de cavalerie brûler en France, ledit de Villeroy se retira.

« Le 10 juillet, un françois, nommé Castillier, commandant pour les François dans le château de Grimont dessus Poligny, sans avoir reçu auparavant aucun mécontentement des religieux de notre couvent dudit Poligny et qu'ils en eussent donné aucun sujet, il envoya un sergent huguenot, appellé Prin, avec huit ou dix soldats et un billet au P. Jérôme de Lons-le-Saunier, gardien dud. couvent, par lequel il luy ordonnoit d'en sortir avec tous ses religieux, parce qu'il étoit ainsi convenable pour le service de son roy.

« Et ledit P. Jérôme, avec tous les religieux, prenant le crucifix, sans qu'on leur donna tems pour voir une fois ou emporter quoy que ce fût, abandonna le couvent en proye de ces malheureux, lesquels, avec le monde retiré dans la ville, butinèrent et emportèrent tous les meubles du couvent et de l'église, avec toutes les provisions, et, durant l'absence de nos religieux, enlevèrent tous les ais des planchers dessus et dessous, toutes les portes, et réduisirent en cinq ou six mois ce pauvre couvent en tel état qu'ils portèrent perte de plus de sept à huit mille francs.

« Mais, s'il faut acquiescer à la créance de plusieurs, ce fut avec un juste jugement que Notre-Seigneur permit, comme jadis à Simon le Magicien, au dire de St Grégoire, *ut qui pennas assumpserat plantas amitteret*, etc. ; je veux dire que nos religieux, qui étoient pour lors audit couvent, ayans fait des provisions de vin, bled, poules, beurre, etc., pour plus de deux ans, contre la pauvreté, ils se virent tout-à-coup dépouillés et mis à nud.

« Ainsi a-t-on remarqué que la plupart de nos couvens, qui ont été maltraités durant ces guerres, ça été en punition de quelque désordre semblable. Nos religieux se retirèrent à Salins, et furent puis après distribués aux autres couvents par le R. P. provincial.

Les chaleurs furent si excessives en été, et y eut si grande quantité de mouches et moucherons vénéneux, que ni les bêtes ni les hommes ne pouvoient subsister en campagne, à moins d'être piqués cruellement jusques au sang avec enflure, meurtrissure, démangeoison, qui duroit trois ou quatre jours. Et nos religieux n'osoient ni ne se pouvoient arrêter, allans par les champs, autrement et leurs jambes et mains et visages étoient aussitôt couverts et piqués de ces mouches, ce qu'on attribuoit à la corruption de l'air infecté par le grand nombre des corps morts les années précédentes et par les chaleurs; mais il le faudroit plutôt rapporter à un juste jugement de Dieu, qui continuoit de châtier cette pauvre province pour ses péchés.

« L'apparence étant grande d'une belle récolte et vendanges abondantes, survinrent en été tant de pluies qu'on recueillit et vendangea fort peu, outre que les rats et grenouilles firent un dégât si grand du grain que ce fut merveille; et on remarqua que les grenouilles mangeoient la tige pour faire tomber l'épi et le manger, voire même elles le mangèrent après qu'il fut coupé et en terre. Et tel croyoit avoir 80 mesures de bled, qui n'en eut que cinq ; de sorte que la cherté continuant par cette voie si extraordinaire, on colligea de là que c'étoit la main justicière de Dieu, qui frappoit persévèramment pour punition de nos péchés (1).

« Le R. P. provincial ayant écrit, sous l'aveu du T. R. P. général, à plusieurs provinces, pour soulager la nôtre et retirer quelques religieux, comme nous avions fait charitablement plusieurs frères de Lorraine, et ayant représenté l'état disetteux auquel nos couvents étoient réduits, vu la

(1) « Ces deux fléaux ne seroient-ils point, le dernier, de cette année, suivant l'ordre que luy donne le R. P. François, et le premier, qu'il met environ le milieu de son récit, de la suivante ? Ou même les grenouilles pourroient avoir affligé en 1639, et les mouches en 1640 ; car il est difficile de supposer ces deux accidens la même année. »

cherté, qui étoit si grande dans tout le paiis que l'émine de bled se vendoit onze et douze francs, et le muids de vin 120 fr., et qu'une voiture ou charroy de Besançon à Pontarlier, d'où venoit et de Suisse tout le bled, coûtoit 25 frans, toutes les provinces refusèrent de nous recevoir, et usèrent d'excuses, exceptée la province de Milan, qui en reçut huit.....

« Cette même année, un charriot allant de Salins à Saint-Claude fut volé par les soldats, qui prirent entr'autre un habit de capucin que l'on envoyoit aux religieux à Saint-Claude, et un soldat, l'ayant acheté d'un autre pour 4 francs, s'en fit un habit, qu'il n'eut pas sitot vêtu qu'il se vit chargé d'ulcères aux bras et aux jambes, et un œil luy enfla si fort qu'il n'en voyoit goute.

« S'étant addressé à Salins à un chirurgien, nommé Amidieu, pour être traité, à mesure qu'on le guérissoit d'un ulcère, il luy en revenoit un autre ; qui fit croire audit chirurgien qu'il y avoit quelque chose d'extraordinaire ; et l'ayant interrogé d'où venoit son mal et l'habit qu'il portoit, comm'il répondit « que c'étoit un habit de capucin ; » « Voilà, lui répliqua le chirurgien, la source de vos maux, et vous ne guérirés point que vous ne vous en soyés défait. » Ce que le soldat avouant, et l'ayant vendu à un paysan, il fut aussitôt guéri, ainsi que l'a raconté ledit chirurgien. » Pages 163-164.

1641.

« Le 23 janvier, nos religieux, qui avoient été expulsés de notre couvent de Poligny par Castillier, furent rétablis par ordre du roy de France, et le parlement de Dijon voulut avoir une note ou mémoire de tous les meubles et provisions que nous avions perdu dans ledit couvent, sous promesse de nous en faire restituer la valeur, sur les biens dud. Castillier ; mais quoyqu'on eût envoyé ledit mémoire, cela ne servit de rien, parce que le crédit du prince de

Condé, qui aymoit ledit Castillier, prévalut à toute justice. » Page 165.

1644.

« Cette année la pauvre Franche-Comté a commencé à respirer un plus doux air, tant en raison des suspensions de courses, qu'on avoit fait entre les deux Bourgognes jusques à la fin de l'année, durant lesquelles le peuple s'est rétabli dans la campagne a cultivé plus commodément la terre, comme à raison de l'abondante moisson qu'on a recueilli, qui a fait venir le bled de 15 fr. l'émine qu'il se vendoit l'an passé, à 4 fr. et si la gelée, qui a été universelle et a emporté tous les fruits des vignes, le 8 may, et la grêle et magnin, qui ont encore raflé le peu qui restoit, ne fussent venus et n'eussent causé la grande disette de vin, toutes choses eussent été à fort vil prix, et le peuple ne se fût plus souvenu de tous ses maux.

« Mais à cause du peu de vin qu'on a fait par tout le pays, on s'est adonné à faire de la bière, de l'hydromelle, du cidre, de la genevrette ; et on a été contraint de dresser des brasseries de bière en plusieurs de nos couvens, esquels quasi tous les religieux n'avoient qu'une tasse de vin par repas. » Page 168.

1645.

« Le 27 janvier, sur les huit heures du matin, s'éleva un vent si furieux qu'il porta grands préjudices en divers endroits tant de ce pays que d'autre, et particulièrement à Besançon, où il abattit les clochers de la Madeleine et de St-Vincent, et transporta celuy des dames religieuses de Battans jusques delà l'eau à Brégilles, renversa grand nombre d'hauts arbres, et entr'autres dans notre couvent de Besançon; bref, porta perte de plus de 100,000 écus à Besançon, pour avoir gâté quasi tous les couvents. » Page 169.

1646.

« Cette année, Dieu continuant avec la Sainte-Vierge Libératrice de protéger ce pauvre pays et Comté de Bourgogne, on a fait un accommodement nouveau avec les François ; et là où, l'année précédente, on ne leur avoit donné que 100,000 écus pour faire cesser tous actes d'hostilité et par leurs armes et par celles de leurs confédérés, on leur en a accordé 150,000 pour le terme de 18 mois, en commençant dez le 1er juillet de cette année jusques à la fin de la suivante ; moyennant quoy, avec l'abondance de bled et vin qu'on avoit recueilli l'an précédent et qu'on a encore eu cette année, le pauvre peuple a commencé de respirer à son aise, toute la campagne s'est repeuplée de personnes et de bétail, en sorte qu'on ne se sent quasi plus des malheurs passés de la guerre. » Page 172.

1647.

« Notre-Seigneur a encore donné répit à la Bourgogne par les mérites de Notre-Dame-Libératrice, et, par l'entremise de l'accommodement continué avec la France moyennant la somme de 150,000 écus, et la récolte de bled et de vin ayant été abondante, le pays a commencé de se repeupler. » Page 171.

1649.

« Un accommodement fait avec la France, à raison de 150,000 écus par an, a donné courage au pauvre peuple de se rebâtir, et se rétablir ; et si la récolte de froment n'eût été fort modique, et qu'il y en eût eu comme des autres grains et du vin, on eût vécu à très-bon prix, et on ne se seroit plus senti de la guerre, sinon pour les ruines des maisons. » Page 174.

1650.

Fondation du couvent des Capucins de Gy. Pages 175-178.

1651.

« Nonobstant la disette de l'année et la ruine de cette pauvre ville de Lons-le-Saunier toute brûlée, ce fut un trait d'une providence singulière du bon Dieu, une marque de sa protection et soin qu'il a des Capucins, et une preuve continuée de l'affection cordiale de cette ville en notre endroit, que les aumônes regorgèrent de toutes parts avec abondance superflue ; et on fut contraint de refuser beaucoup plus qu'on n'accepta.

« Moyennant la somme de 120.000 fr. par an, les Francois accordèrent de laisser tranquille cette province jusqu'à la paix générale. » Page 179.

1652

« Nonobstant la pauvre année et les ruines de la ville de Poligny toute débastie, la providence de Dieu éclata si fort, et l'affection de cette bonne ville parut si extraordinairement, que le chapitre (1) fut fait avec abondance excessive, quoyqu'on fit tout devoir pour refuser des aumosnes.

« La province demeura paisible avec son accommodement. Sur les avis qu'on avoit eus qu'elle étoit menacée, surtout Salins, on leva soudainement des élus qu'on jetta dans Salins, Dole, et Gray ; mais on en fut quitte pour la peur ; les François, après avoir pris Bellegarde, s'en retornèrent. » Page 180.

1653.

« Année abondante en bled et en vin. » Page 182.

1654.

« Environ le 1er janvier de cette année 1654, le château de Belfort fut assiégé par les François, et le comte de la Suse s'y étant vaillamment défendu près de deux mois, il

(1) Chapitre provincial des Capucins.

fut contraint de se rendre à composition honorable. Pendant le siége, tous les châteaux et villages de la seigneurie furent brûlés, mais notre couvent, par la providence miraculeuse de Dieu, fut conservé et n'eut aucun mal qu'au couvert, par plusieurs coups de canon.

« Le 23 avril furent tenus les Etats de ce pays à Dole, qui n'avoient point été tenus depuis 23 ans, à cause des guerres.....

« L'année a été abondante en grains et passable encore pour le vin. » Page 183.

1656.

« Le 27 janvier de cette année 1656, le feu se print en la ville de Pontarlier, proche l'église Notre-Dame, environ les huit heures du matin, et, en moins de deux heures, consuma plus de cent maisons, à sçavoir depuis là jusques au boulevard, et toute la rue du faubourg, qui est vis-à-vis de notre couvent, la bise étant si violente qu'on ne put sauver ni meubles, ni papiers, ni argent; même plusieurs personnes demeurèrent dedans les flammes.

« Messieurs de la ville firent vœu d'envoyer deux capucins à Notre-Dame de Lorette, et en écrivirent au R. P. provincial. » Page 185.

1657.

« Il fut présenté une requête à messieurs de la Chambre des Comptes, à ce qu'ils permissent aux Capucins de Poligny d'ériger une foule pour leurs draps sur le ruisseau qui passe dans leur couvent.

« La requête fut répondue le 15 janvier 1657 par un FIAT *sous l'agréation de Sa Majesté ou du Conseil de ses finances, que les suppliants procureront dans trois mois.* — Signé : PERNOLLE.

« La requête au roi fut agréée, et la permission provisionnelle donnée par la Chambre des Comptes fut approu-

vée aux conditions marquées dans la requête à lad. Chambre, que *cette foule ne servira que pour l'usage des draps destinés à habiller les religieux, et pour tel tems et terme qu'il plaira à lad. Chambre.*

« La concession du conseil des finances est du 11 mars 1657, Bruxelles...., et fut registrée à la Chambre des Comptes le 1er juillet 1658. » Page 186.

1659.

« En 1659 a été publiée la paix générale entre les roys d'Espagne et de France (1), et s'est fait le mariage du roy de France avec la sérénissime princesse d'Espagne. M. le procureur général a été envoyé en ce lieu (2) par le gouverneur et la Cour, pour recevoir le serment de fidélité de messieurs de cette ville tant ecclésiastiques que séculiers. » Pages 132-133.

1668.

Fondation du couvent des Capucins de Vuillafans. Pages 198-201.

« Louis XIV envoïa des troupes dans cette province, dont une partie campa devant Besançon le 3 février et y entra le 6 ; le reste des troupes marcha du côté de Salins, qui se rendit le même jour que Besançon, et le roy arriva quelques jours après devant Dole, avec une armée de 10 à 12000 hommes, et l'emporta dans trois ou quatre jours. Le même arriva à Gray, à Joux, Ste-Anne, et à toutes les places fortes de ce pays, de sorte que toute la Comté fut soumise en 13 jours.

« La régente d'Espagne ayant abandonné à Louis XIV les places qu'il avoit prises en Flandres l'année précédente, la Comté revint à son souverain. Elle ne laissa pas d'être bien désolée; les François ruinèrent toutes les fortifications des

(1) Paix des Pyrénées.
(2) *Saint-Amour.*

places, emmenèrent le canon et toutes les munitions de guerre. Ils quittèrent le 8 juin.

« M. le prince d'Aremberg revint en Bourgogne, fit mettre la première pierre de la citadelle ; en même temps fut supprimé le Parlement de Dole et remplacé par une Chambre de justice érigée à Besançon. » Page 201.

1669.

« En l'assemblée (1) de 1669, il fut réglé que les religieux qui auroient besoin des eaux se contenteroient de celles de Luxeul, Bourbonne, Plombières, Bussan ; que si les médecins jugent que les eaux de Crispac et de Spa ou autres lieux soient nécessaires, l'on en fera venir suffisamment, comme font les séculiers les plus riches de la province, et les religieux qui en auront besoin les boiront dans le couvent où ils seront de famille. Si on admire icy le crédit qu'avoient ces eaux étrangères, on ne doit pas moins admirer la charité des supérieurs à les procurer à si grands frais. » Page 202.

1672.

Fondation du couvent des Capucins d'Arbois. Pages 205-206.

1674.

« Cette année fut reprise la province par les armées de Louis XIV. Gray se rendit au duc de Navailles ; le 24 avril, ce prince vint en personne assiéger Besançon, qui se rendit le 15 de may, la citadelle trois ou quatre jours après. Dole, Salins, etc., suivirent le sort de Besançon. Faucogney, pour s'être opiniâtré à se défendre, fut brûlé le 4 juillet (2). Depuis ce tems la Franche-Comté a passé de la domination d'Espagne à celle de France. » Page 210.

(1) Assemblée provinciale des Capucins de Franche-Comté.

(2) Un autre passage du même manuscrit donne les détails suivants sur la prise de Faucogney :

« Le 4 juillet 1674, la ville de Faucogney fut toute pillée et brûlée

1677.

« Le pont de Besançon, cette année, fut élargi d'environ une demi-toise de part et d'autre. On a détruit toutes les maisons qui étoient dessus, et on a fait un pont de bois à la dernière arcade, du côté de la grand ville, pour pouvoir être facilement levé en cas de besoin.

« On a aussi transporté la porte d'Arenne, qui étoit au bout de la porte dite d'Araine, pour la placer au lieu où elle est à présent, entre les deux bastions de Charmont et d'Arenne; et on a commencé la fortification qui prend du boulevard de Charmont jusqu'à Battans avec les fossés et les dehors.

« On a aussi tracé des lignes de fortification, qui prenoient dez les PP. Minimes jusqu'aux PP. Cordeliers, et dès l'hôpital du St-Esprit jusqu'aux Dominicains; mais on en a fait surseoir l'exécution, qui auroit ruiné tous les couvens des Minimes, Cordeliers, Dominicains, et en partie ceux des Bénédictins, Capucins, Carmélites, Visitandines, et toute l'église de St-Paul et l'hôpital du St-Esprit ; cependant, pour tracer ces lignes, on a fait abattre tous les arbres fruitiers qui se sont trouvés grever ausd. lignes, et les maisons religieuses n'ont pas été exemtes de dégât d'arbres. Les Capucins en ont été pour six arbres dans le verger de leur draperie ; et on fait compte qu'on en a bien coupé six cens autour de la ville. » Page 213.

1678.

Le chapitre provincial des Capucins de Franche-Comté « résolut que l'on prendroit un endroit à Luxeul pour y

par les François, qui y entrèrent d'assaut par une brèche faite par 270 coups de canon, et le couvent fut le seul refuge pour quelques jours à tous ceux de Faucogney. M. le comte de St-Paul, neveu du prince de Condé, y fut tué et enterré dans notre église. » Pages 148-149.

établir un bain pour la commodité des religieux, et que l'on en prépareroit les matériaux pendant ce prochain hiver.

« Le 12 octobre de cette année, on publia par toute la ville de Besancon la paix qui avoit été conclue au mois d'août précédent, entre la France et les Etats des Provinces-Unies à Nimègue. » Page 214.

1679.

« La paix ayant été conclue et ratifiée entre l'Espagne et la France, M. le duc de Duras, gouverneur de la province pour le roi de France, auquel elle a été donnée par led. traité de paix, en fit faire la publication le 15 janvier de cette année ; et pour ce l'on dressa un théâtre devant la maison de ville, au frais d'icelle, où M. le duc se trouva environ les deux heures après midy dud. jour, avec tous messieurs du Parlement, revêtus de leurs robes rouges, et en présence d'un grand nombre de peuple, la paix fut publiée ; et incontinent, M. le duc, messieurs du Parlement, revêtus comme dessus, et messieurs du magistrat, revêtus de leurs robes violetes, comme aussi messieurs du bailliage, tous en corps, allèrent à l'église métropolitaine, où l'on chanta le *Te Deum* ; et, le soir, l'on fit des feux d'artifice sur la place Neuve, et on tira quelques volées de canon, pour réjouissance de ladite paix.

« En suite de laquelle, le même jour, toute la noblesse du pays fut citée avec tous ceux qui tiennent des fiefs, comme aussi tous les corps de l'église et de religion, pour venir prêter serment de fidélité au roi ; ce qui fut exécuté le même jour ; et pour ce Mgr l'archevêque avec tous messieurs les chanoines de l'église métropolitaine en corps se transportèrent au palais de M. le duc, dans la grande salle d'icelui, où il étoit assis sur un siége élevé, et là prêtèrent les premiers led. serment, dans la forme qui leur étoit prescrite ; et ensuite tous messieurs de la confrérie de St-George, qui s'étoient assemblés et avoient fait

les offices de leur confrérie le matin du même jour, en l'église des PP. Carmes chaussés, prêtèrent led. serment, et, après eux, tout le reste de la noblesse du pays, avec tous ceux qui tenoient des biens de fief.

« Messieurs du magistrat, pour témoigner leur réjouissance, firent fermer toutes les boutiques les deux jours suivans, avec défense, sur peine d'amende, à personne de travailler dans lad. ville, et ordonnèrent que, le soir desd. jours, tous ayent à mettre des lumières sur chaque fenêtre de leurs maisons, comme l'on les avoit déjà mis le jour précédent, 15 dud. mois de janvier.

« Pour le 20, tous les corps de religion prêtèrent led. serment, à sçavoir les provinciaux et définiteurs des religions, qui en avoient dans la province; et celles qui n'avoient point de provinciaux dans la province ont envoïé les supérieurs de tous les couvents avec un religieux pour cet effet.....

« Les religieux (Capucins) témoignans trop d'affection pour l'Espagne, soit entr'eux, soit parmi les séculiers, cette année 1679, on en fit des plaintes à la Cour, laquelle, par ordre du roy, envoya six religieux de la province de Lyon pour gouverner la nôtre pendant trois ans, et de notre province on envoya en celle de Lyon, dans ce même temps, quatre religieux pour y être gardiens à l'équivalent.....

« Le 7 juin de la même année 1679, M. le marquis de Louvois, premier ministre d'Etat, passant par ce pays pour aller en Alsace, arriva à Besançon, et fut logé au logis de M. l'intendant, où il fut le lendemain visité et complimenté de tous les corps, et particulièrement de messieurs du Parlement. » Page 215.

1685

« On acheva en même temps le bain de Luxeul, qui étoit commencé depuis un an. Les sources de ce bain nous ont été données par monsieur de Bauffremont, abbé de

Luxeul, et par messieurs de la ville; elles étoient couvertes de terre de la hauteur d'une pique et demie, et un champ dessus.

« C'est par la diligence de nos religieux qu'elles ont été retrouvées; on a élevé les canaux de ce bain sur des vieux canaux, qui dénotent qu'il y avoit déjà autrefois un bain, mais qui a été ruiné d'un tems immémorial. » Page 223.

1686

« Le livre dangereux de la nouvelle traduction du Nouveau-Testament de Mons, tout farci de jansénisme, a été brûlé par main de bourreau et défendu, sous peine de 1000 écus, par arrêt du Parlement, et par le zèle de M. le premier président Jobelot. Dieu bénisse qui en est cause. » Page 224.

1693.

« Au commencement de cette année on jeta les fondemens de la magnifique porte qui est au bout du grand pont de Besançon. » Page 231.

1694

« A cause de la stérilité de l'année présente et des précédentes, le bled, même à Besançon, se vendoit communément 9 à 10 fr., monnoie du Comté, le muid de vin 250 fr. et même jusqu'à 300, et toutes les autres denrées étoient d'une cherté inconcevable; d'ailleurs, à cause des guerres, qui pour lors étoient fort allumées, le roy exigeoit grande quantité d'argent et autres charges de ses sujets. » Page 233.

1697

Le chapitre provincial des Capucins de Franche-Comté prie « le R. P. provincial de désaproprier les religieux qui, à la visite, se trouveront avoir des lunettes d'approche, et l'on deffend d'en tenir à son usage, sous peine de propriété.

« L'on défend la chasse avec armes ou filets, sous peine de pain et eau, et que l'on ne tienne point de tramaillis à son usage.....

« Il est défendu très-expressément, sous peine de pain et eau trois vendredis consécutifs, de tirer aucun livre des bibliothèques, pour les prêter à quelqu'un hors de l'ordre, particulièrement des sermonaires, sans licence du P. gardien.

« Et il est ordonné, sous la même peine, à celuy qui en aura prêté, d'en mettre un mémoire derrière la porte de la bibliothèque, signé de sa main, de les retirer dans deux mois, et d'avertir le P. gardien qu'il les a retirés.

« De plus, on recommande de faire un semblable mémoire de ceux qu'on aura prêtés à quelques frères d'autres couvens.

« L'on recommande encore d'avoir grand soin des livres que l'on tient dans sa chambre, de les manier proprement, de ne pas s'en servir pour s'asseoir ni pour écrire ou travailler dessus, de ne pas les poser sur la pierre, de ne pas mouiller le doigt pour tourner les feuillets, et qu'on ne les cache point. » Page 236.

1698.

« Mgr l'illustrissime et révérendissime Antoine-Pierre de Grammont, archevêque de Besançon, etc., passa de cette vie à une meilleure cette année 1698, après avoir reçu exemplairement tous les sacremens de l'église, et après avoir fait distribuer aux pauvres le reste de ses revenus.

« Il a été fort regretté. On l'a laissé exposé cinq jours dans la salle, pour donner la consolation à tous les peuples de lui jetter de l'eau bénite; pendant led. tems, toutes les églises de la ville ont fait sonner leurs cloches le matin, à midy et le soir.

« M. son neveu, haut-doyen du chapitre et évêque de Philadelphie, luy a fait rendre des obsèques par une pompe

funèbre autant magnifique que l'on pourroit souhaiter.

« Il ordonna une procession de tout le clergé, tant séculier que régulier, pour porter le corps du défunt, ayant fait applanir et nettoier tous les chemins des rues, dès le palais archiépiscopal jusqu'au puits du marché, dans la bannière du bourg, et fournit à tous les prêtres, religieux, clercs, qui assistoient à la procession, à chacun un flambeau de deux livres de cire blanche, et à tous les pauvres un cierge blanc, et tout cela à ses frais.

« La procession commença à marcher dès led. palais, par la rue de St-Vincent, jusqu'au puits du marché, et remonta par la Grande-Rue jusqu'à St-Jean, où six prêtres, qui, revêtus d'aubes et de chasubles, l'avoient porté par les rues, le mirent au milieu d'une chapelle ardente, élevée d'environ six pieds de hauteur, à trois degrés tout remplis de flambleaux de cire blanche, aussi bien que la balustrade qui régnoit à l'entour; cette chapelle étoit couverte d'un dais soutenu de quatre colonnes, le tout garni de velours noir à doubles courtines et crépines d'argent.

« On chanta l'office des morts, et à la fin M. le révérend chantre de la Madeleine, au nom du corps du chapitre, fit la cérémonie avec l'aspersoir et l'encens.

« Ensuite M. le prieur de St-Paul fit le même.

« Et M. d'Antorpe, abbé de Goailles, acheva la cérémonie, aïant la mitre en tête; et on porta le corps du défunt, revêtu de ses habits pontificaux, dans le charnier. Son cœur est enterré dans l'église du séminaire, qui a fait ses obsèques particulières.

« Son oraison funèbre fut faite, six sepmaines après, par M. le chanoine d'Orival, dans l'église métropolitaine. M. Masson la fit à l'hôpital; elle fut encore faite à Gy et à Marnay par le P. Gilbert de Montjustin, gardien des Capucins à Gy.

« Le chapitre transporta son droit d'élire son archevêque au roy, par traité fait avec Sa Majesté le 19 juin de

cette année 1698, et fit accéder le consentement du pape. »
Page 237.

1699.

« En vertu de la cession que messieurs du chapitre métropolitain avoient faite au roy du droit de nommer l'archevêque, l'année précédente, Sa Majesté nomma M. François-Joseph de Grammont le jour de l'Assomption. Ce prélat prit possession la veille de la Conception, le 7 septembre. On fit ce jour-là dè grands feux de joie à Besançon et par tout le diocèse; on en avoit fait de même quand on apprit sa nomination. » Page 238.

1715.

« Le 1er septembre de cette année, mourut à Versailles Louis XIV. Il étoit âgé de 77 ans, dans la 73e année de son règne. Aucun de ses prédécesseurs n'a vécu ni régné si longtems. Son règne a été signalé principalement par le zèle qu'il a fait paroître pour la foi catholique, aïant chassé les huguenots de la France, et soutenu avec une fermeté chrétienne les décisions de l'église contre les erreurs des novateurs.

« Sa mort fut fort tranquille; il s'y prépara par la réception exemplaire des sacremens de l'église, qu'il reçut tous avec une parfaite connoissance.

« On fit un service public dans notre église pour le repos de l'âme de ce prince (1), et avec bien du sujet, puisque notre ordre lui a de très-grandes obligations, pour l'affection singulière qu'il avoit pour les Capucins et les signalés bienfaits qu'ils en ont reçus.

« Le 20 novembre on fit dans l'église métropolitaine un service fort solennel. La chapelle ardente, dressée dans la chapelle du St-Suaire, étoit fort belle et fort magnifique. Mgr l'archevêque officia pontificalement, et, pendant la

(1) Le 6 septembre 1715.

messe, M. le chanoine d'Orival, missionnaire, fit l'oraison funèbre. » Page 256.

1716.

Le chapitre provincial des Capucins de Franche-Comté « exhorte les confesseurs à ne s'ingérer jamais, hors le tribunal (1), dans les affaires de leurs pénitens, surtout des femmes. » Page 258.

1717.

Le 21 août, mourut à Vielley Mgr l'archevêque François-Joseph de Grammont, et, le lendemain, il fut enterré audl Vielley.

« Son corps, exhumé, a été rapporté à Besancon et enterré à St-Jean-l'Evangéliste ; son cœur est au séminaire, qu'il a institué son héritier.

« Ce prélat s'est signalé par son zèle pour la bonne doctrine, et il a honoré les Capucins de son amitié particulière et de sa protection. » Page 259.

1718.

« Le 31 mars, mourut à Besançon M. d'Ormesson, intendant, âgé de 32 ans. Il fut fort regretté pour ses bonnes manières. Il descendoit d'une sœur de St-François de Paule. Il est enterré chez les Minimes ; son cœur fut porté à Paris. » Page 260.

1719.

« Le commencement de cette année a été remarquable par la fermeté de messieurs du Parlement de Besançon à soutenir le bref émané du St-Siége contre ceux qui s'opposoient à la constitution *Unigenitus*.

« L'affaire avoit déjà été proposée, sur la fin de 1718, à la grande chambre, qui avoit refusé de déclarer led. bref

(1) Le confessionnal.

abusif ou de le supprimer ; et au commencement de cette année, toutes les chambres aïant été assemblées, pour le même sujet, et M. l'intendant s'y étant trouvé présent, par la délibération de tout le Parlement, qui a été enregistrée, on a continué à reconnoître l'équité et la validité dud. bref, et à rejeter l'appel comme d'abus.

« L'empressement qui a précédé et l'applaudissement qui a suivi les délibérations du Parlement ont bien fait voir les sentimens du public touchant cela. » Page 261.

1720.

« Cette année, la ville de Marseille a été affligée de la peste, qui s'est répandue jusqu'à la Durance et a fait de terribles ravages. Les Capucins de la province de Provence se sont signalés par les services qu'ils ont rendus aux pestiférés. Il en est mort plus de trente dans les exercices de cette charité ; plusieurs sont morts à Aix, en servant les pestiférés. » Page 262.

1725.

Fondation du couvent des Capucins d'Orgelet. Pages 267-268.

1739.

« Le 14 juin on publia à Besançon la paix (1), et on y fit de grandes réjouissances. Le magistrat avoit fait distribuer deux cens mesures de bled aux pauvres de la ville, et fit encore d'autres libéralités. » Page 286.

(1) Paix de Vienne, 18 novembre 1738.



TABLE DES MATIÈRES

NOTICE

SUR TROIS

DALLES FUNÉRAIRES

FRANC-COMTOISES

Par Bernard PROST

Archiviste du Jura

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les Travaux historiques.

NOTICE

SUR

TROIS DALLES FUNÉRAIRES

FRANC-COMTOISES

Les tombeaux et les dalles funéraires qui ornent nos anciennes églises et nos musées présentent un incontestable intérêt au double point de vue de l'histoire et de l'archéologie. D'une part, ces monuments fournissent des dates et des mentions biographiques d'une authenticité certaine à l'appui des nobiliaires, des généalogies, des listes d'évêques, d'abbés, d'abbesses, etc. ; de l'autre, ils constituent des monuments précieux pour l'histoire de l'art au moyen âge et permettent de suivre sans interruption les curieuses variations du costume civil, religieux et militaire de chaque époque.

Les églises de la Franche-Comté sont riches en monuments de ce genre. Dom Plancher (1), l'*Annuaire du département du Jura* (2), les *Mémoires de la Société d'agri-*

(1) *Histoire générale et particulière de Bourgogne* (Dijon, 1739-1781, 4 vol. in-fol.), tome I pages 342, 343, 522.

(2) Voici la liste des tombes franc-comtoises gravées dans la collection de l'*Annuaire du Jura* :

Année 1814, p. 57, et année 1843, planches : dalle funéraire de Pierre-Claude d'Ugna, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Malte, etc. (1623). — Musée de Lons-le-Saunier ; provenant de l'église des Cordeliers de cette ville.

culture, sciences et arts de la Haute-Saône (1), M. le président Clerc (2), M. Armand Marquiset (3), M. L. Suchaux (4), et, plus récemment, mon ami et collègue, M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, à qui l'on doit la création du musée lapidaire de Besançon (5), en ont déjà fait connaître une quarantaine; mais la matière est loin d'être épuisée, et il reste encore un nombre considérable de ces monuments à signaler et à reproduire (6). Les égli-

Année 1843, pl.: tombeau de Mahaut de Bourgogne, abbesse du Sauvement (XIII[e] siècle). — Eglise de Baume-les-Messieurs.

Année 1844, pl.: tombeaux de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard (XIV[e] siècle), d'Alix de Villars, veuve de Hugues de Vienne, dame de Sainte-Croix et de Sellières (XV[e] siècle), et d'Amé de Chalon, abbé de Baume (XV[e] siècle). — Eglise de Baume-les-Messieurs.

Année 1845, pl.: dalles funéraires de Philibert de Vautravers, seigneur de Domblans (XVI[e] siècle), et de Pierre Prost, curé de Brésilley (XVI[e] siècle). — Eglises de Domblans et de Thervay.

Année 1846, pl.: tombeau d'Adrien de Vaudrey et d'Anne de Vuillafans, sa femme, seigneur et dame de Bersaillin (XVI[e] siècle). — Eglise de Bersaillin.

Année 1849 (Annuaire publié par M. Monnier à Arbois), planche 8: dalle funéraire de Didier Paquotte (janvier 1559, v. st.). — Eglise de Falletans.

Année 1852, pl. 8: dalle funéraire de Hugues Quanteal, abbé de Rosières (1477). — Ferme de Rosières.

(1) Tomes I et III, pl.

(2) *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté* (Besançon, Bintot, 1840-1846, 2 vol. gr. in-8°), t. I p. 346, 449, 450, 488, et t. II p. 117.

(3) *Statistique historique de l'arrondissement de Dole* (Besançon, Ch. Deis, 1841, 2 vol. gr. in-8°), t. I p. 419: dalle funéraire de Jean de Champdivers et de Jeanne, sa femme (XV[e] siècle, église de Molay); t. II p. 226: dalle funéraire d'Odot de Brans, seigneur de Chassey, et de Jeanne de Vuillafans, sa femme (février 1464, v. st., église de Brans).

(4) *La Haute-Saône. Dictionnaire historique, topographique et statistique des communes du département* (Vesoul, A. Suchaux, 1866, 2 vol. in-8°), t. I pl. v, t. II pl. xii et xxi.

(5) *Projet de musée lapidaire franc-comtois* (Besançon, Dodivers, 1873, broch. in-8°, pl.).

(6) Les portefeuilles de Gaignières, déposés à la Bibliothèque natio-

ses de Dole, Saint-Claude, Salins, Orgelet, Baume-les-Messieurs, Bletterans, Charchilla, Vaudrey, Onoz, Menotey, Our, Rahon, Toulouse, Mièges, Châtenois (chapelle du cimetière), Saint-Baraing, Saint-Vivent, Champdivers, Château-Chalon, Biarne, Chemin, Chaumergy, Chilly-le-Vignoble, Choisey, Courlans, Saint-Cyr, Dammartin, Fétigny, Jouhe, La Loye, Petit-Noir, Larrivoire, etc., etc., — pour me borner au département du Jura — renferment une riche collection de dalles funéraires du XIIIe au XVIIe siècle, dignes d'attirer l'attention des archéologues franc-comtois.

Je commence aujourd'hui une galerie des anciennes tombes de la Franche-Comté, et plus particulièrement de notre département, en mettant sous les yeux du lecteur trois dalles funéraires empruntées au musée de la ville de Lons-le-Saunier et à deux églises des environs.

I

Dalle funéraire de frère Girard Brassier, recteur de l'hôpital de Lons-le-Saunier. — 1324, 11 août.

Voir planche I (1).

Cette tombe provient de l'église des Cordeliers de Lons-le-Saunier; en 1866, M. Z. Robert, conservateur du Musée, l'a fait transporter à l'Hôtel-de-Ville — au bas de l'esca-

nale de Paris, au *British museum* de Londres et à la bibliothèque d'Oxford, contiennent bon nombre de dessins d'anciennes tombes de la Franche-Comté. Ces dessins, exécutés au siècle dernier, sont d'autant plus précieux que la plupart des monuments qu'ils représentent ont été détruits.

(1) Cette planche et les deux suivantes, au dixième de grandeur naturelle, ont été lithographiées d'après les dessins d'un de nos confrères, M. Louis Cloz.

lier qui conduit à la Bibliothèque et au Tribunal de commerce — en attendant qu'elle trouvât sa place dans la nouvelle salle du Musée. La dalle mesure 1 m. 80 centim. de hauteur sur 90 centim. de largeur; elle est gravée au trait. Le défunt est représenté, sous une arcade trilobée, avec le costume des Cordeliers du XIVe siècle (1); il est revêtu de la coule à capuce et à longues manches cachant les mains ; il a la tête et les pieds nus, et porte à la ceinture la corde à nœuds qui valut aux frères mineurs franciscains le nom de *Cordeliers.*

Autour de la dalle on lit l'inscription suivante, en belles capitales gothiques :

† [AN] NO : DOMINI : M : [C] CC : XXIIII : III : IDUS : AGUSTI : OBIIT : FRATER : GERARDUS : DICTUS : BRACERS : RECTOR : CONDAM : HOSPITALIS : DE : LEDONE : CUJUS : ANIMA : REQUIESCAT : IN : [PACE : AMEN.]

Traduction : *L'an du Seigneur mil trois cent vingt-quatre, le trois des ides d'août* (2), *est mort le frère Gérard dit Bracers* (3), *en son vivant recteur de l'hôpital de Lons-le-Saunier. Que Dieu ait son âme. Ainsi soit-il.*

D'après l'auteur du *Dictionnaire des communes du département du Jura*, l'hôpital de Lons-le-Saunier, duquel il est ici question, appartenait à l'ordre des Hospitaliers du Saint-Esprit (4). Les archives de cet établissement ayant

(1) Voir le savant ouvrage de M. Jules Quicherat, directeur de l'Ecole des Chartes, sur l'*Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle* (Paris, Hachette, 1875, gr. in-8o), p. 225.

(2) Le 11 août 1324.

(3) L'ancienne forme *Bracers* a donné le nom de *Brassier.*

(4) A. Rousset, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent, classés par département; département du Jura* (Besançon et Lons-le-Saunier, 1853-1858, 6 vol. in-8o), t. III p. 623. — Dans un document de l'an

1/10 grandeur nat.le



CLOS, DEL.t

été brûlées dans l'incendie de la ville de l'an 1536, il est difficile, faute de documents, de contrôler l'assertion de M. Rousset ; néanmoins je crois prudent de ne l'accepter que sous toutes réserves. L'hôpital de Lons-le-Saunier, en effet, ne figure pas au nombre des dix-huit hôpitaux qu'avait sous sa direction en 1334 le frère Pierre de Lyon, « recteur et maître de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon et des autres maisons du Saint-Esprit existant en Bourgogne et en Lorraine (1). » Dunod et Chevalier (2) ne le mentionnent pas davantage parmi les établissements de cet ordre qui dépendaient au XVIIIe siècle de la maison-mère de Besançon.

Quoi qu'il en soit, l'on connaît, en dehors de Girard Brassier, plusieurs *maîtres* ou *recteurs* de cet hôpital. Droz (3) cite les testaments de trois d'entre eux : Christin

1732, le magistrat de la ville de Lons-le-Saunier se borne à constater « qu'il y a de temps immémorial dans ladite ville un hôpital *sous l'invocation du Saint-Esprit*, fondé par les bourgeois dud. lieu. » *Recueil des édits et déclarations du roi...* (Besançon, Cl.-Jos. Daclin, 1771-1778, 6 vol. in-fol.), t. III p. 640.

Cet hôpital est antérieur à l'an 1300. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, il y avait à Lons-le-Saunier, outre la maladrerie ou léproserie, un hospice de Saint-Lazare, réservé exclusivement aux lépreux de la ville, et un hospice de Saint-Antoine, ou des ardents, destiné aux personnes atteintes du *feu de Dieu* ou *mal des Ardents*. Ces deux hospices furent réunis à l'hôpital dans le cours du XIVe siècle. V. A. Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. III p. 622-623.

(1) Aug. Castan, *Notice sur l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon*, dans l'*Annuaire du Doubs* de 1864, p. 164. — Parmi ces dix-huit hôpitaux, je trouve ceux de Dole, Poligny, Chaussin, Orgelet, Arlay, Arinthod, Rochefort et Saint-Julien.

(2) *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon* (Besançon, 1750, 2 vol. in-4°), t. I p. 181-182. — *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny* (Lons-le-Saunier, 1767-1769, 2 vol. in-4°), t. II p. 141. — Suivant ces deux historiens, il faut ajouter les hôpitaux de Sellières et de Monnet à la liste que je viens de citer des maisons appartenant en Franche-Comté à l'ordre du Saint-Esprit.

(3) Paris, *Bibliothèque nationale*, collection Droz, t. IV ff. 515 v° et

(1316), Guiot (1317), et Marc Emeri, de Saubief (1463). A ces noms il faut joindre encore celui de « messire Girard Braissard, hospitalier de Lons, » qui, le 6 octobre 1444, fonda un anniversaire dans l'église des Cordeliers de Lons-le-Saunier, moyennant la cession de divers cens montant à la somme de 80 sols (1).

II

Dalle funéraire de Guillaume de Vaudrey, seigneur de Courlaoux et du Pin, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et bailli d'Aval — et de Marguerite de Villers-la-Faye, sa femme. — S. d. vers 1470.

Voir planche II.

La magnifique tombe dont je donne ici la gravure est encastrée dans le parement intérieur du mur du bas-côté droit de l'église de Courlaoux ; elle recouvrait autrefois le caveau de la maison de Vaudrey (2), dans la chapelle fondée en cette église par Guillaume de Vaudrey (3).

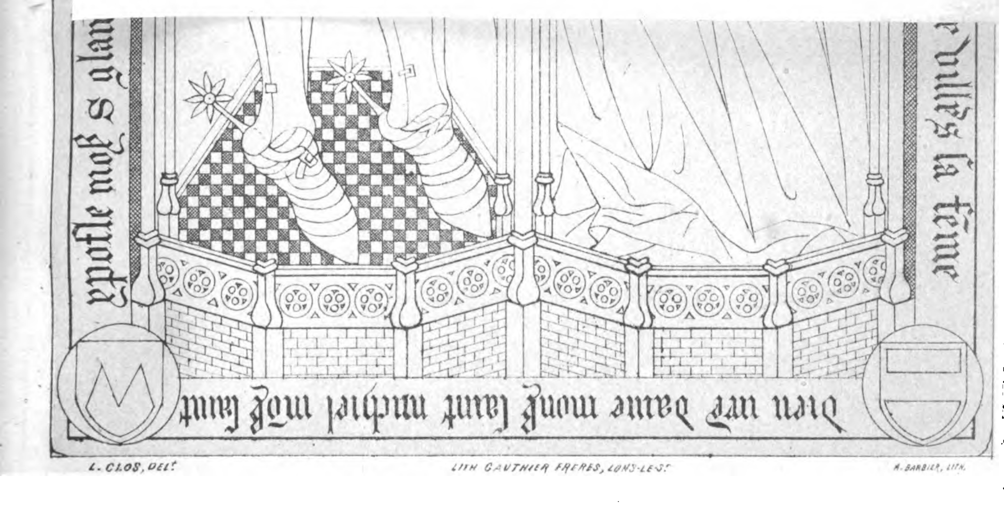
Cette dalle a 2 mètres 86 centim. de hauteur sur 1 m. 27 de largeur ; elle est gravée en creux et divisée en deux arcatures gothiques encadrant les deux personnages. Chaque arcature est surmontée d'une sorte d'édicule ou dais décoré

374. M. Rousset (*Dictionnaire des communes du Jura*, t. III p. 623-624), rapporte une pièce de 1453 où Marc Emery ou Hemery est qualifié d'*hospitalier* et *chapelain* de l'hôpital de Lons-le-Saunier.

(1) *Archives départementales du Jura :* série H, fonds des Cordeliers de Lons-le-Saunier, ancien inventaire de 1506.

(2) D. Monnier, *Annuaire du département du Jura*, 1849, p. 363. — A. Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. II p. 304.

(3) *Archives départementales du Doubs :* Pouillé du diocèse de Besançon, t. III p. 167. — Cette chapelle a été détruite lors de la reconstruction de l'église de Courlaoux en 1818-1820.


L. CLOS, DEL.T
LITH GAUTHIER FRERES, LONS-LE-S.R
A. BARBIER, LITH.

d'arceaux, de pinacles et de frontons du gothique rayonnant le plus riche.

Guillaume de Vaudrey est représenté sous le costume de chevalier du temps de Charles VII (1). Il a la tête nue, les cheveux courts, aplatis sur le front. L'armure du buste est couverte d'une cotte d'armes qui ne laisse apercevoir que le *gorgerin* de l'armure avec la partie des *brassards* désignée sous le nom d'*avant-bras*. Les mains sont à découvert. Le harnais des jambes apparaît en entier; il comprend les *cuissots*, les *genouillères* et les *jambières* ou *grévières;* les genouillères sont munies de gardes. Des souliers de fer, garnis d'éperons à molette, et une large épée complètent l'armure du défunt.

Marguerite de Villers-la-Faye, sa femme, porte le costume d'apparat des dames de l'époque (2): bonnet à ailes volantes monté sur une coiffe qui cache complètement les cheveux; longue robe, très-ouverte sur la poitrine, avec un revers fourré de martre et des bouts de manches pareils. On voit aux poignets les manches collantes de la *cotte* (ou robe de dessous) et, à l'échancrure de la poitrine, le pan de velours ou de drap brodé qui couvrait le défaut de la robe. A une large ceinture sont attachées les *patenostres* ou *chapelet de prières* alors à la mode.

Aux quatre coins de la dalle sont gravées les armoiries des de Vaudrey *(de gueules à deux emmanchures d'argent)* et des de Villers-la-Faye *(d'or à la fasce de gueules)* avec un écu mi-parti.

L'inscription suivante entoure la tombe :

*Cy gisent messire Guillame de Vauldrey, seigneur de Courlaou et du Pin, conseillier et chambellan de mons*r *le duc et son bailli d'Aval, et dame Marguerite de Villèrs, sa*

(1) *Histoire du costume en France,* par M. Jules Quicherat, p. 237, 262, 270, etc.

(2) Ibid., p. 287, 337.

femme. Dieu, Nostre-Dame, mons^r saint Michiel, mons^r saint Christofle, mons^r saint Glaude et toute la court de paradis ayent mercy de leurs parves ames. Amen (1).

Divers historiens (2) ont parlé de Guillaume de Vaudrey avec une telle inexactitude qu'on me saura gré peut-être de donner sur ce personnage quelques renseignements biographiques certains.

Guillaume de Vaudrey (3) était fils de Jean de Vaudrey,

(1) M. Monnier *(Annuaire du département du Jura*, 1849, p. 363) et, après lui, M. Rousset *(Dictionnaire des communes du département du Jura*, t. II p. 304) rapportent cette épitaphe, mais d'une manière défectueuse. Ils ont lu notamment : *mons^r saint* GUILLAUME, au lieu de *mons^r saint* CHRISTOFLE, et : *ayent mercy de leurs* PAUVRES *ames*, au lieu de *leurs* PARVES *ames*.

(2) Dunod *(Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne* : Besançon, 1740, in-4°, p. 222), M. Monnier *(Annuaire du département du Jura*, 1849, p. 362), M. Rousset *(Dictionnaire des communes du département du Jura*, t. II p. 301-302, et t. V p. 86), etc., ont confondu Guillaume de Vaudrey avec un de ses fils, du même nom de Guillaume, qui se signala avec son cousin germain Claude de Vaudrey dans la défense du Comté de Bourgogne contre les troupes de Louis XI, et qui, fait prisonnier par ces troupes à Faucogney, fut, d'après Gollut, décapité à Luxeuil, en l'an 1480 (Gollut, *Les Mémoires historiques de la république séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgougne*... Nouvelle édition... par MM. Ch. Duvernoy et E. Bousson de Mairet : Arbois, 1846, gr. in-8°, col. 1393).

(3) Les de Vaudrey appartenaient à la plus illustre noblesse franc-comtoise. Ils avaient pour adage et devise : « Coup de lance de Vaudrey, » et « J'ay valu, vaulx et vauldray. » Cette devise donna lieu à un jeu de mot. Jaloux des de Vaudrey, les seigneurs de Rans (Jura), ajoutaient : « J'ay valu, vaulx et vauldray *jamais* Rans. » Ran, en patois du pays, signifie *rien*. C'était donc dire à la fois : Vaudrey n'a jamais valu et ne vaudra jamais *Rans*, et : Vaudrey n'a jamais *rien* valu et ne vaudra jamais rien ; » ce qui, de toute façon, est inexact. — V. la généalogie de cette famille dans Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du Comté de Bourgogne*, p. 221-230, et dans Pierre de Saint-Julien, *Meslanges historiques et recueils de diverses matières pour la pluspart paradoxalles et néantmoins vrayes* (Lyon, Benoist Rigaud, 1589, in-8°), p. 474-478. — V. également la *Généalogie historique de la maison de Saint-Mauris*, par le marquis de Saint-Mauris (Vesoul, Bobillier, 1832, in-fol.), p. 223 note.

chevalier, seigneur de Courlaoux et de l'Aigle (1), chambellan du duc de Bourgogne Jean Sans Peur, et de Jeanne de Fromentes (2). En 1419, il obtint de son père, à titre de donation, les terres de Boutavant et de Crillat (3). Quatre ans après (1423), lorsque Jean de Vaudrey et Jeanne de Fromentes firent le partage de leurs biens entre leurs enfants, Guillaume reçut pour sa part les châteaux de Courlaoux et de Crillat, sans compter des biens, « rentes et revenues » considérables à Bletterans, Ruffey, Nance, Romette, Montjay, « Villersherbo, » la Charmotte, etc (4). Il figure en 1432 parmi les capitaines des cinq cents hommes d'armes qui, sous le commandement de Pierre de Bauffremont, sire de Charny, tenaient alors la campagne entre Semur et Châtillon-sur-Seine pour protéger la Bourgogne contre les courses des Armagnacs (5). A la date de 1436, il est qua-

(1) C'est par erreur que Dunod *(Mémoires pour servir à l'histoire du Comté de Bourgogne*, p. 222) et Rousset *(Dictionnaire des communes du Jura*, t. VI p. 136), donnent à Jean de Vaudrey le titre de seigneur du Pin.

(2) Jean de Vaudrey épousa en premières noces Jeanne de Florence, de laquelle il eut un fils, nommé Huguenin ; devenu veuf, il se remaria avec la veuve d'Antoine, seigneur du Plantay, Jeanne de Fromentes, qui avait eu de ce premier mariage une fille appelée Claude, et qui donna à son second mari cinq enfants : Antoine, Guillaume, Guigue, Catherine et Jeannette. — V. les *Pièces justificatives* n^os^ I et II pour cette rectification de la généalogie publiée par Dunod *(Mémoires pour servir à l'histoire du Comté de Bourgogne*, p. 222) et Rousset *(Dictionnaire des communes du Jura*, t. II p. 78, 133, t. V p. 86, t. VI p. 136).

(3) V. *Pièces justificatives*, n° I. — Ces deux terres n'appartinrent que quelque temps à la maison de Vaudrey, qui les avait acquises à réméré.

(4) Voir pour les détails le n° II des *Pièces justificatives*.

(5) *Archives départementales de la Côte-d'Or* : série E n° 1651, Compte de Mathieu Regnaut, receveur général des duché et comté de Bourgogne, 1432-1433. — Ce renseignement et plusieurs de ceux qui suivent, empruntés aux archives de Dijon, m'ont été obligeamment communiqués par M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or.

lifié d'écuyer et de seigneur de Courlaoux (1) ; en 1440, il relevait de la suzeraineté de Louis de Chalon, prince d'Orange (2).

Guillaume de Vaudrey prit part avec son frère Antoine au pas d'armes de « l'Arbre de Charlemagne, » que Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, donna en l'an 1443 entre Nuits et Dijon. En relatant les détails de cette brillante fête chevaleresque, Olivier de la Marche n'omet pas les exploits des deux frères ; il dit notamment de Guillaume que c'était « un moult vaillant escuyer, et depuis chevalier très-renommé de sens et de conduite (3). »

En 1444, Guillaume remplissait les fonctions de capitaine de Villaines-en-Duesmois (4). Le 23 janvier 1445 (n. st.), Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, lui vendit, moyennant la somme de dix-huit cents saluts d'or, le château et la seigneurie du Pin (5). Il était conseiller et chambellan de Philippe-le-Bon en 1448 ; la même année, il épousa Marguerite de Villers-la-Faye, que le duc, à cette occasion, gratifia d'une augmentation de dot de cinq cents écus (6). Les années suivantes, ce prince le

(1) *Archives départementales du Jura :* série E n° 47 f. 37 v°.

(2) M. Monnier, *Annuaire du département du Jura*, 1849, p. 360-361.

(3) *Mémoires d'Olivier de la Marche*, livre I chap. IX.

(4) « A noble homme *Guillaume de Vauldrey*, escuier, s^r de Corlaou et capitaine de Villaines-en-Duesmois pour mond. s^r le duc, la somme de 20 fr. monnoie royal, qui deuz lui estoient en oultre ses gaiges ordinaires dud. capitaine, qui sont de 30 fr. par an, pour avoir tenu et soustenu à ses frais oudit chastel de Villennes, pour la garde et seurté d'icellui, et qui pour ladite cause y sont encores, pluseurs compaignies de guerre, pour doubte des gens du roy et de M^r le daulphin, qui passent, rapassent et séjournent illec environ, et ce en vertu des lettres du duc données à Bruxelles le 4 novembre 1444. » Compte de Jean de Visen, receveur général des deux Bourgognes, 1443-1444, f. 89 v°, aux *Archives de la Côte-d'Or* : série B n° 1689.

(5) V. *Pièces justificatives* n° III.

(6) Compte de Jean de Visen, 1448-1449, f. 80, aux *Archives de la*

chargea de diverses missions notamment en Italie (1449) (1), puis (1452) à la cour du roi de France (2). Le 29 janvier 1451 (n. st.), il lui permit de prendre possession de la seigneurie du Pin — accrue en 1450 du fief du Louverot (3) — à condition d'en devoir l'hommage au châtelain ducal de Montmorot (4).

En 1452, Guillaume de Vaudrey avait le titre de chevalier et exerçait encore les fonctions de conseiller et de

Côte-d'Or, série B nº 1713. — (Lefèvre de la Barre) *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne* (Paris, 1729, 2 tomes en 1 vol. in-4º), t. II p. 217. — D'après cet auteur *(ibid.)*, Guillaume de Vaudrey aurait cumulé en 1444, les charges de bailli d'Aval, de conseiller et de chambellan du duc de Bourgogne. Le compte de Jean de Visen de 1443-1444 (v. page 388 note 4), que Lefèvre de la Barre cite à l'appui de cette assertion, n'attribue aucun de ces trois titres à Guillaume de Vaudrey. D'une autre part, on sait par les annotateurs de la nouvelle édition de Gollut *(Les Mémoires historiques de la République Séquanoise*, col. 1754) que Henri Valée, de Fontenoy, fut bailli d'Aval de 1423 à 1451, ou tout au moins, d'après mes propres notes, de 1441 à 1451. V. *Archives de la Côte-d'Or :* série B nº 1679; Paris, *Bibliothèque nationale*, mss., fonds Moreau, vol. 960 f. 67 vº ; Duchesne, *Histoire généalogique de la maison de Vergy* (Paris, 1625, 2 tomes en 1 vol. in-fol.), preuves, p. 287.

(1) « A Guillaume de Poupet, la somme de 433 livres monnoie royal, sur ce qui lui est deu par ledit receveur en deniers paiez à *Guillaume de Vauldrey*, escuier, sr de Collaou, conseiller et chambellan de mondit seigneur, pour reste de pluseurs voiages par lui faiz par l'ordonnance de mondit seigneur, pour les fais de Mr le duc d'Orléans, ès marches d'Italie et ailleurs. » Compte de Jean de Visen, 1449-1450, f. 60, *Archives de la Côte-d'Or :* série B nº 1717.

(2) « A Guillaume de Poupet, la somme de 209 livres 8 sols, de 40 gros monnoie de Flandre la livre, sur ce qui lui est deu par ledit J. de Visen en deniers payés à messire *Guillaume de Vauldrey*, sr de Corlaou, chevalier, conseiller, chambellan de mondit sr, pour reste d'un voiage par lui naguères fait devers le roi pour les affaires d'icellui seigneur. » Compte de Jean de Visen, 1452-1453, f. 51 vº, *Archives de la Côte-d'Or :* série B nº 1725.

(3) A. Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. IV p. 31.

(4) Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. V p. 86.

chambellan de Philippe-le-Bon (1). Au mois de février 1454 (n. st.), il est mentionné parmi les seigneurs des deux Bourgognes qui, dans la fête donnée à Lille par le duc de Bourgogne, firent le vœu, en même temps que ce prince, de partir en expédition contre les Turcs, maîtres de Constantinople et de l'empire d'Orient depuis l'année précédente (2). Ce projet de croisade n'eut pas de suite, et quelques mois après, nous retrouvons Guillaume, avec le titre de bailli d'Aval (3), accompagnant Philippe-le-Bon de retour d'Allemagne, et négociant pour lui, auprès de Guillaume de Vienne, l'acquisition du château de Joux (4). En 1456, on le voit occupé, pour son propre compte à agrandir sa terre du Pin (5).

A partir de l'année 1456, je ne connais aucun document qui constate l'existence de Guillaume de Vaudrey (6).

(1) Voir page 389 note 2.

(2) Gollut, *Les Mémoires historiques de la République Séquanoise*, nouv. édit., col. 1172. — Voir les détails de ce vœu célèbre, connu sous le nom de « vœu du faisan, » dans les *Mémoires* d'Olivier de la Marche, livre I chap. XXIX-XXX, et dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, publiés par l'Académie de Besançon, t. III p. 441-449. — M. Monnier (*Annuaire du département du Jura*, 1849, p. 362) et A. Rousset (*Dictionnaire des communes du Jura*, t. II p. 301) commettent une erreur en disant que Guillaume de Vaudrey fit le voyage des saints lieux en 1453.

(3) Gollut. *Les Mémoires historiques de la République Séquanoise*, nouv. édit., col. 214 et 1754 ; le président Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II p. 500 note 3.

(4) Le président Clerc, *ouvrage cité*, t. II p. 496. — En 1454 Guillaume de Vaudrey était seigneur de « Villersherbo près Montjay » (Saône-et-Loire), *Archives de la Côte-d'Or*, inventaire de Paincedé, t. XVIII p. 691. Gollut (*ouvrage cité*, col. 214) le qualifie à tort, à cette date, de seigneur de Vaudrey.

(5) A. Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. V p. 86.

(6) Son fils aîné, Guillaume de Vaudrey, fut capitaine et châtelain de Joux de 1469 à 1473. — *Archives de la Côte-d'Or :* série B nos 5717 f. 25, 5718 f. 29, 5719 f. 53.

1/10 grandeur natle

Cy gyt discrete parsonne messire pierre · Guyverd de conliege prestre notaire publiq que le quel trespassa le iiii jour de mars lan 1541 · Dieu aye son ame · amen

miserere mei deus et salua me ·

CLOS, DEL.t

On sait seulement qu'il mourut vers 1470 (1), laissant trois enfants : Guillaume, Lancelot et Adrienne (2).

III

Dalle funéraire de Pierre Nivers, de Conliége, prêtre, notaire public. — 1542, mars (n. st.).

Voir planche III.

Cette tombe, de 1 m. 87 cent. de longeur sur 1 m. 08 cent. de largeur, est insérée dans le dallage du chœur de la chapelle de Saint-Etienne-de-Coldres. Le défunt y est représenté, au trait gravé, avec le costume ecclésiastique ; il porte l'aube et la chasuble. Autour de la tête se déroule un phylactère où on lit : *Miserere mei Deus.*

L'inscription qui suit encadre la dalle :

Cy gy discrète parsonne messire Pierre Nyverd, de Conliége, preste (sic), ***notaire publiique*** (sic), ***lequel trespassa le III*** (3) ***jour de mars l'an 1541. Dieu aye son âme.*** Amen.

Pierre Nivers appartenait à une ancienne famille bour-

(1) Guillaume, fils aîné de Guillaume de Vaudrey, portait le titre de seigneur de Courlaoux, en 1471, ce qu'il n'eût pu faire du vivant de son père. Deux documents constatent que Guillaume de Vaudrey était mort en 1473. Voir *Archives de la Côte-d'Or :* série B n° 11723 ; et *Archives du Doubs :* Pouillé du diocèse de Besançon, t. III p. 167.

(2) Pierre de Saint-Julien, *Meslanges historiques et recueils de diverses matières*, p. 476. — Je dois ajouter, pour terminer cette notice biographique, qu'on attribue à Antoine ou à son frère Guillaume de Vaudrey une pièce de vers sur la mort de Bonne d'Artois, deuxième femme du duc Philippe le Bon, décédée en 1425. — V. M. Monnier, *Annuaire du département du Jura*, 1857, p. 188-189.

(3) La dalle étant détériorée en cet endroit, la lecture du chiffre III n'est pas certaine.

geoise de Conliége, éteinte au siècle dernier (1). Il est mentionné dans un grand nombre de documents relatifs à l'église de Conliége (2). Une pièce de 1522 le qualifie de « vénérable et discrète parsonne maistre Pierre Nyverds, de Conliége, prebstre, bachelier en décret; » aux dates de 1523 et de 1529, il fait acte de « collateur et patron de la chapelle sainct Anthoine et sainct Denis, » fondée en l'église de Conliége; en 1537, il remplissait l'office de « notaire public et juré de la cour mons[r] l'official de Besançon; » en 1539 et 1541, il était chapelain de la chapelle de Notre-Dame, fondée en l'église de Conliége. — Un an après sa mort (1543), on trouve son neveu « Denis Andressot, de Lons-le-Saunier, coadjuteur du bailliage d'Aval au Comté de Bourgogne, aussi juré en la cour m[r] l'official de Besançon, commis à la grosse expédition des notes et protocoles demeurés et laissés par le décès et trespas de feu messire Pierre Nivers, à son vivant de Conliége, prêtre, notaire et juré desd. cours (3). »

(1) Pierre Nivers, oncle du notaire duquel il est ici question, vivait en 1510; son frère Huguenin Nivers, en 1526; Jean Nivers était prêtre familier de l'église de Conliége en 1521 et 1526 (*Archives du Jura:* série G, fonds de l'église de Conliége). — Claude et Pierre Nivers exercèrent successivement les fonctions de notaire à Conliége de 1608 à 1680 (*Annuaire du département du Jura*, 1824 p. 103, 1843 p. 429.). Les anciens registres paroissiaux de Conliége (*Archives de cette commune*) nous révèlent encore les noms de François Nivers (1624-1634), Nicolas Nivers (1634-1636), Etienne et Denis Nivers (1635), Jean Nivers (1639-1658), Adrien Nivers, prêtre familier de l'église de Conliége et aumônier du couvent des Clarisses de Lons-le-Saunier (1641-1657) (*Archives du Jura :* série H, fonds des Clarisses de Lons-le-Saunier). — Je trouve encore un « sieur avocat Nivers, » vivant à Gevingey en 1716 (*Archives de Gevingey*, livre d'arpentement de 1716, f. 46).

Les trois célèbres libraires-imprimeurs du nom de *Nyverd*, qui vivaient à Paris au XVI[e] siècle, appartenaient-ils à la famille Nivers de Conliége? Je manque des documents nécessaires pour trancher la question.

(2) et (3) *Archives du Jura :* série G, fonds de l'église de Conliége.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Jean de Vaudrey, chevalier seigneur de Courlaoux, abandonne à ses enfants les acquêts que lui et Jeanne de Fromentes, sa femme, ont faits durant leur mariage, celle-ci lui ayant précédemment cédé ses droits sur lesdits acquêts.

1419, 2 mai.

Nous, official de la court de Besançon, faisons savoir à tous par ces presentes lectres, que comme noble dame dame Jehanne de Fromentes, femme de noble homme messire Jehan de Vaudrey, chevalier, seigneur de Collaou (1), ait donné audit messire Jehan, son mari, tous les acquestz qu'ilz diz mariez ont peu faire ensamble durant leur mariaige, par lectres receues par messire Hugue Guy et messire Hugue Folion, ainsi est que par devant Estiene Bodin, demourant à Lons (2), de l'auctorité imperial notaire publique et juré de nostredicte court de Besançon, nostre commandement especial, auquel quant à ce et à plus grans choses nous avons commis noz voyes et especialment commectons par ces lectres, et à lui avons adjousté et adjoustons sur ce foy plenière, pour ce personnelment establi et à ce especialment venant en droit par devant nostredit commandement, en lieu de nous, ledit messire Jehan, lequel considerant ladicte donnacion à lui avoir esté faicte, mesmement pour contemplacion de leur mariaige, de son bon grey et de sa certaine science, et sur ce bien avisé en son fait et bien certiffié de son droit, comme il disoit, a donné, cedé, quicté, octroyé et delivré, et, par ces presentes lectres, donne, cede, quicte et delivre perpetuelment, pour lui, ses hers et qui cause auront de lui, à ses en-

(1) *Courlaoux*, commune du canton de Lons-le-Saunier.
(2) *Lons-le-Saunier*.

fans, qu'il a de ladicte dame Jehanne, sa femme, lesdiz acquestz, pour eulx, leurs hers et qui cause auront d'eulx, excepté toutevoye ce que il dit messire Jehan en a ordonné à Huguenin de Vaudrey, son filz, à Vaudrey et Saint-Cile (1), et l'estang de Moille-Chambe, près près *(sic)* de Fées (2), qu'il a chargié de mille et cinq cens frans, que ledit Huguenin en devra payer auxdiz enfants ; et, en oultre, donne, cede, quicte, outroye et delivre ledit messire Jehan à *Guillame*, son filz et filz de ladicte dame Jehanne, l'acquest qu'il a fait de Boutavant (3) et de Crillia (4), ensamble ses appartenances. Et par ainsy ledit messire Jehan, pour lui, ses hers et qui cause auront de lui, desdiz acquestz et appartenances d'iceulx, excepté ce qu'il a ordonné audit Huguenin, comme dessus est escript et devisé, s'est perpetuelment devestu et devist, et lesdiz enfans, chascun endroit soy et pour sa partie de ladicte donnacion, pour eulx, leurs hers et qui cause auront d'eulx, par la forme et manière cy-dessus escripte, en a perpetuellement envestus et envist, mis et met en possession corporelle ou aussi, par la teneur et tradicion de ces presentes lectres ; promectant ledit messire Jehan, par son serement donné et touchié corporelment aux sainctes ewangiles de Dieu, es mains de notredit commandement et juré, solennelle et legitime stipulacion sur ce entremise, et soubz la expresse et effical obligacion de tous ses biens meubles et non meubles, presens et avenir, lesdictes donnacions, par la forme et manière que dessus est escript et devisé, à sesdiz enfans et audit *Guillame*, son filz, tenir, garder et actendre fermement et entierement, envers et contre tous, et par devant tous juges, sans corrumpre et sans jamais venir au contraire, par lui ne par autre, en jugement ne dehors, à cele ne à present, taisiblement ne en appart, ne consentir que autre y viegne en aucune manière, comme que ce soit ; toutes excepcions, raisons, allegacions, cavillacions, opposicions, contradicions, causes et deffenses de droit, de fait et de coustume, contraires à ces lectres et que contre la teneur d'icelles pourroient estre dictes, opposées ou alleguées, cessans du tout en tout et arrier mises, esquelles ledit messire Jehan, de sa certaine science et par sondit serement, a renuncié et renunce, especialment au droit disant la general renunciacion non valoir, se l'especial ne precede. — En tesmoing desquelles choses, ledit messire Jehan a prié et requis estre mis en ces presentes lectres le seel de nostredicte court de Besançon par ledit Estiene Bodin, nostredit commandement, notaire et juré de nostredicte court, à la juri–

(1) *Vaudrey*, commune du canton de Montbarrey.—*Saint-Cyr*, commune du canton d'Arbois.

(2) Etang de *Bois-de-Jambe*, territoire des Deux-Fays (canton de Chaumergy).

(3) *Boutavant*, section de Vescles (canton d'Arinthod).

(4) *Crillat*, commune du canton de Saint-Laurent.





dicion et cohercion de laquelle court et de toutes autres, tant ecclesiastiques comme seculières, ledit messire Jehan a submis et submet lui, ses hers et tous sesdiz biens, à estre contrains et compelliz comme de chose adjugée et en jugement cogneue, par sentence d'excommuniement et par tous autres contraignemens et remedes de droit, quant à tenir et garder fermement et acomplir entierement toute la teneur de ces presentes lectres. — Donné à Collaou, le second jour du moys de may l'an mil quatre cens et dix-neuf, presens Estiene Moyne, Jehan de Bicizelles et Joufroy Breffault, escuiers, tesmoings à ce appellez et especialment requis.

Et pour ce que ledit Estiene Bodin, notaire, devant la grossacion de ces presentes lectres est alez de vie à trespassement, et ces presentes donnacion et convenances dessusdictes soyent trouvées en ses vrays protocolles escripz et signez de sa propre main, nous, ledit official, la grossacion de toutes lectres par ledit Estiene receues, non grossées soubz tous los et contraux soubz le seellé de nostredicte court de Besançon, avons commis et commectons par ces presentes lectres à Pierre Bodin, demourant à Lons, clerc, notaire et juré de nostredicte court de Besançon, auquel quant à ce et à plus grans choses nous avons commis noz voyes et commectons par ces presentes lectres, et, à sa relacion digne de foy, le seel de nostredicte court de Besançon avons fait mectre en ces presentes lectres. Donné, quant à lad. grossacion, le quinzieme jour du moys de juillet l'an Nostre-Seigneur courant mil quatre cens vint et ung.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU JURA : *série E, supplément*, titres de la maison de Vaudrey. — Parchemin original.

II

Jean de Vaudrey, chevalier, seigneur de Courlaoux et de l'Aigle, et Jeanne de Fromentes, sa femme, partagent leurs biens entre Huguenin, Claude, Antoine, Guillaume, Guigue, Catherine et Jeannette, leurs enfants.

1423, 25 avril.

Nous, Jehan de Vauldrey, chevalier, s^{r} de Courlaou et de l'Aigle (1), et Jehanne de Fromentes, sa femme, dame desd. lieux, fille de feu no—

(1) Ancien château de l'*Aigle* (commune de Chaux-du-Dombief).

ble homme messire Guillame de Fromentes, chevalier, et de noble dame dame Jehanne de Chissiez, sçavoir faisons à tous ceulx qui verront et orront ces presentes lectres, que nous et ung chascun de nous, tant conjoinctement comme divisement, et en tant comme à ung chascun de nous touche, compete et appartient, peult toucher, competer et appartenir, especialement je, lad. Jehanne, par le loux, volenté, licence, auctorité et consentement dud. messire Jehan de Vauldrey, mon s^r et mary, à ce present, vuillant, consentant et moy donnant auctorité et pleynière puissance de faire, lhouer, promectre et jurer tout le contenu en ses *(sic)* presentes lectres, lesquelles auctorité, volenté et consentement je, led. signeur de Courlaou et de l'Aigle, ay donnez et ouctroyez, donne et ouctroye par sesd. lectres à lad. Jehanne, ma femme, quant aux choses escriptes, speciffiées et contenues en ses presentes, non contrains, cierconvenuz ou baratez d'aulcungs en aulcune menière, mais de noz bons grez, certainnes sciences, pures et liberaulx volentez, vuillans et desirans de tous noz cueurs faire partaiges et divisions, par grant et meure deliberation sur ce heue entre nous et noz enffans cy-après nommez, et yceulx et chascun d'eulx portionner, partir et diviser de tous et singuliers les biens que Dieu nous a donnez, en dementier que raison et bonne memoire gouvernent noz pensées, et afin que ung chascun de nosd. enffans et d'ung chascun de nous sache et puisse savoir son droit, part, portion et partaige de nosd. biens, après le decès et trespassement de nous et d'ung chascun de nous, et mesmement pour eviter tous debatz, discorde et milencolye que nosd. enffans et ung chascun d'eulx porroyent avoir à l'occasion de nosd. biens, sy provision, ordonnance et division n'en estoit faicte par nous et chascun de nous ; pour ce, pour consideration des chouses dessusd., et pour ce aussy que ainsi nous plaict et voulons estre faict et tenir perpetuellement par nosd. enffans et d'ung chascun de nous, leurs hoirs et les ayantz cause d'eulx, nous, pour nous, noz hoirs et les ayantz cause de nous et d'ung chascun de nous, avons faict, louhé et accordé entre nous, d'ung mesme accord, volenté et consentement, et, par ces presentes, faiçons, lhouons et accordons lesd. partaiges et portions de nosd. enffans et d'ung chascun de nous, en la manière et soubz les conditions que s'ensuyvent.— Et premierement, que Huguenin de Vauldrey, filz de moy, led. Jehan de Vauldrey, et procreé ou corps de feu Jehanne de Florence, aura et emportera tantost et incontinant après la mort et trespassement de moy, led. chevalier, pour luy et ses hoirs, et ce en bon grey, plesir et volenté de moy, lad. Jehanne de Fromentes, pour tout le droit, portion et partaige que aud. Huguenin pourroient et debvroyent competer et appartenir, en quelconque manière que ce soit, es biens que de moy, led. chevalier, demourront le jour de mon trespassement, toute la terre, rentes et reve-





nues que nous, lesd. signeur et dame de Courlaou et de l'Aigle, avons et pouvons avoir, en quelconque manière que ce soit, es villes, finages et territoires dud. Vauldrey, St-Cille, la Chassaigne (1), à Arbois et de Belchemin (2), l'estang de Moille-Chambe, ensemble et avec toute la terre dud. Vauldrey, qui fut acquise par led. fut messire Guillame de Fromentes, qui peult valoir environ dix frans de rente; et avec ce aura et emportera comme dessus led. Huguenin tous les fiedz, noblesses, signeuries, rentes et revenues desd. lieux et villes de Vauldrey, Sainct-Cile, la Chassaigne, Arbois, Belchemin, l'estang de Moille-Chambe, et leurs appartenances et appendices, parmy ce que led. Huguenin et ses hoirs seront tenuz payer chascun an à Katherine et Jehannette, noz filles, lesquelles nous avons en propoz et volentez dè mectre en religion, la somme de dix florins et douze quartaulx froment à la mesure dud. Vauldrey, lesquelx dix florins et douze quartaulx froment seront payez chascun an, après le trespassement de moy, led. Jehan de Vauldrey, ausd. Catherine et Jehannette, et à la survivant d'elles, par led. Huguenin de Vauldrey et sesd. hoirs, le jour de feste St-Michiel archange; et après le decès et trespassement desd. Katherine et Jehannette, led. Huguenin et sesd. hoirs demourront quictes et deschargiez desd. dix florins et douze quartaulx froment, saulf toutevoye et reservé le droit du douhaire de lad. dame Jehanne de Fromentes et certainne obligation faicte par led. Huguenin de Vauldrey pour cause et occasion dud. partaige; lesquelx douhaire et obligation demeurent en leur force et valeur, et laquelle obligation monte mille et cinq cens frans, lesquelx se payeront à trois ans après le trespassement de moy, led. Jehan de Vauldrey, à Anthoine et *Guillame* de Vauldrey, enffans de nous, lesd. signeur et dame, ou à leurs hoirs, c'est assavoir chascun an cinq cens frans. — Item : et que dame Claude, fille de moy, lad. Jehanne de Fromentes, procreé *(sic)* en mon corps de feu noble homme messire Anthoine, seigneur du Plantaiz (3), mon premier mary, dont Dieu ayt l'ame, à present femme de noble homme messire Guigue de la Palu, chevalier, seigneur de Chasteillon (4), ou dioceze de Lyon, aura et emportera tantost après la mort et trespassement de moy, lad. Jehanne de Fromentes, pour elle et ses hoirs, et ce du bon grey, plesir et volenté de moy, led. Jehan de Vauldrey, pour tout le droit, raison, portion et partaige que à lad. dame Claude porroient et debvroyent competer et appartenir, en quelconque manière que ce soit, es biens qui de moy, lad. sa mère, demorront le jour de mon trespassement, toute la terre, rentes et reve

(1) *La Chassagne*, commune du canton de Chaumergy.
(2) *Beauchemin*, section de Chemin.
(3) *Le Plantay*, commune du canton de Chalamont (Ain).
(4) *Châtillon-la-Palud*, commune du même canton.

nues que je, lad. Jehanne de Fromentes, ay, puis et dois avoir, en quelconque manière que ce soit, à cause de l'assignal de mon mariaige es villes, finaiges et territoire du Plantaiz, du Montluez (1), du Puruges (2) et allieurs, oud. diocese de Lyon, à cause de mond. assignal; lesquelles rentes et revenues peuvent monter annuellement la somme de sept vingt et quatorze florins de rente; et avec ce aura et emportera lad. dame Claude, comme dessus, toutes les noblesses, signeuries, rentes et revenues desd. lieux et villes du Plantaiz, Montluez et Puruges, à moy apartenans à cause que dessus, et leurs appartenances et appendices. — Item : et que Anthoine de Vauldrey, filz de nous, lesd. Jehan de Vauldrey et Jehanne de Fromentes, aura et emportera tantost et incontinant après la mort et trespassement de nous et du survivant de nous, pour luy et ses hoirs, pour tout le droit, raison, portion et partaige qui aud. Anthoine porroyent competer et appartenir, en quelconque manière que ce soit, les biens qui de nous, lesd. Jehan de Vauldrey et Jehanne de Fromentes, demorront le jour de nostre trespassement et du survivant de nous, toute la terre, rentes et revenues que nous, lesd. s^r et dame de Courlaou et de l'Aigle, et ung chascun de nous, conjonctement ou divisement, avons, pouvons et debvons avoir, en quelconque manière que ce soit, es chasteaulx, maisons, villes, finaiges et territoires que s'ensuyvent : premierement, le chasteaul de l'Aigle, la maison de Chastillon-sur-Curtine (3); item, la maison d'Arlay (4), ensemble les appartenances; la maison de Chilley (5), qui fut au Put, de Chilley, ensemble et avec tout ce que nous avons, pouvons et debvons avoir de la succession et biens demeurez dud. Put, de Chilley; toute la terre, rentes et revenues que nous et ung chascun de nous avons, pouvons et debvons avoir en la ville, finaige et territoire de Salins, tant à cause de feu Jehan de la Faye, comme aultrement; toute la terre, rentes et revenues que nous avons, pouvons et debvons avoir es villes, finaiges et territoires de Chisseriez (6), de Publy (7), de Vautagny (8), de St-Mort (9), de St-Laurens-de-la-Rosche (10), Cezancey (11) et de Villers-le-Bois (12); et aura et emportera led. Anthoine, comme dessus, tous les fiedz, noblesses, signeuries, rentes et revenues desd. chasteaulx, maisons, villes, finaiges et territoires d'iceulx

(1) *Montluel* (Ain).
(2) *Pérouges*, commune du canton de Meximieux (Ain).
(3) *Châtillon*, commune du canton de Conliége.
(4) *Arlay*, commune du canton de Bletterans.
(5) *Chilly-le-Vignoble*, commune du canton de Lons-le-Saunier.
(6) *Chisséria*, commune du canton d'Arinthod.
(7) *Publy*, commune du canton de Conliége.
(8) *Vatagna*, section de Montaigu (canton de Conliége).
(9) *Saint-Maur*, commune du canton de Conliége.
(10) *Saint-Laurent-la-Roche*, commune du canton de Beaufort.
(11) *Cesancey*, commune du même canton.
(12) *Villers-les-Bois*, commune du canton de Poligny.

chasteaul (*sic*) de l'Aigle, Chastillon, d'Arlay et des aultres villes suygans, et leurs appartenances et appendices, et ce pour tout sondit droit, portion et partaige, et pour tous les drois, raisons et accions que luy porroyent competer et appartenir, tant par vertu du traicter de mariaige de nous, lesd. Jehan de Vauldrey et Jehanne de Fromentes, en preception et aventaige desd. Huguenin de Vauldrey et dame Claude, comme par certainne donation à lui faicte par lad. Jehanne de Chissiez, mère de moy, lad. Jehanne de Fromentes.— Item : et que *Guillame de Vauldrey*, filz de nous, lesd. Jehan de Vauldrey et Jehanne de Fromentes, aura et emportera tantost et incontinant après la mort et trespassement de nous, lesd. mariez, et du survivant de nous, pour luy et ses hoirs, pour tout le droit, raison, portion et partaige que aud. *Guillame* porroyent competer et appartenir, en quelconque manière que ce soit, es biens qui de nous, lesd. Jehan de Vauldrey et Jehanne, sa femme, demorront le jour de nostre trespassement et du survivant de nous, toute la terre, rentes et revenues que nous, lesd. signeur et dame de Courlaou et de l'Aigle, et ung chascun de nous, conjonctement ou divisement, avons, pouvons et debvons avoir, en quelconque manière que ce soit, es chasteaulx, forteresses, maisons, villes, finaiges et territoires que s'ensuyvent : premierement, la forteresse et maison de Collaou, la forteresse et chasteaul de Crillie, la maison de Blecterans (1), toute la terre, rentes et revenues que nous et ung chascun de nous avons aud. lieu de Blecterans, Ruffey, à Nance (2), à Romote (3), à Monjay (4), à Villeraboz (5), à la Charmotte (6), la vigne de Bussières et le dhouaire que dame Biatrix de Gignie tient à cause de feu messire Le Galois ; et avec ce aura et emportera led. *Guillame* tous les fiedz, noblesses, signeuries, rentes et revenues desd. lieux, forteresses et maisons de Courlaou, de Crilie et Blecterans, et des aultres villes et lieux suygans, et leurs appartenances et appendisses. Et pour ce que le partaige dud. *Guillame* est meilleur et de plus grand revenue que celluy dud. Anthoine, nous vollons et ordonnons à Guigue, nostre filz, lequel Guigue nous avons en propoz et volenté de mectre en religion, que led. Guigue ait, tiengne et possede, sa vie naturelle durant tant seullement, lad. Charmotte, jusques à tant que led. Guigue soit beneficié et ait benefice de la valeur de cent frans de rente ; et luy estre beneficiez desd. cent frans, que lad. Charmotte soit et reviengne, sera et reviendra aud. *Guillame*, sans contredit ; et, parmy ce, led. *Guillame* sera tenuz faire et desservir le fiez de lad.

(1) *Bletterans.*
(2) *Ruffey, Nance*, communes du canton de Bletterans.
(3) *Romette* ou *Roumette*, section de Chapelle-Volant (canton de Bletterans).
(4) *Montjay*, commune du canton de Pierre (Saône-et-Loire).
(5) *La Ville-du-Bois*, section de la commune de Mervans (Saône-et-Loire) ?
(6) *La Charmotte*, grange dépendant de Rye (canton de Chaumergy).

Charmotte; et avec ce devra et sera tenuz led. *Guillame* payer chascun an, pour luy et ses hoirs, es devantd. Katherine et Jehannette, noz filles, et à la survivant d'elles, la somme de dix florins et six quartaulx froment, mesure de Blecterans, lesquelx dix florins et six quartaulx froment seront payer chascun an, après le decès de nous, lesd. mariez, et du survivant de nous, ausd. Katherine et Jehannette et à la survivant d'elles, par led. *Guillame de Vauldrey* et sesd. hoirs, au terme de lad. St-Michiel; et après ce que led. Gigue (*sic*) sera beneficiez jusques à lad. somme de cent frans, et que la survivant desd. Katherine et Jehannette sera allé (*sic*) de vie à trespassement, led. *Guillame* et sesd. hoirs seront dois-lors-en-avant quictes et deschargiez desd. dix florins et six quartaulx froment, d'une part, et de lad. Charmotte, d'aultre part. Et, por tant, nous, lesd. Jehan de Vauldrey et Jehanne de Fromentes, et ung chascun de nous, volons et ordonnons expressement lesd. Huguenin de Vauldrey, dame Claude, Anthoine, *Guillame de Vauldrey* et noz aultres enffans dessus nommez et leurs hoirs estre perpetuelment contens, bien partiz, divisez et portionnez de tous et singuliers nosdis biens et d'ung chascun de nous, sans ce que aulcung desd. Huguenin, dame Claude ou aulcungs des aultres de nosd. enffans puisse aulcunement ou doie, ou temps advenir, greuser, quereller ou demander aulcune aultre part, pourtion et partaige de nozdiz biens presens et advenir, ou d'aucuns de nous; ains les privons, forcloisons et deboutons dois maintenant pour tout le temps advenir, pour eulx et leurs hoirs. Et s'il advenoit, par fortune ou aultrement, que le partaige desd. Anthoine ou *Guillame* fust et se treuvast meilleur ou moindre l'ung de l'aultre, nous, lesd. signeur et dame mariez, volons et ordonnons que lesd. partaiges soient eugalez par deux ou quattre des amys desdis Anthoine et *Guillame*, toutes et quantes fois que bon leur semblera, pourveu que ung chascun d'eulx teigne les maisons dessus à eulx ordonnées; et sera par lesd. amis baillié la rente du partaige moins valant au plus près de ses maisons, sault toutevoye et reservez à eulx et à chascun d'eux leur droit, portion et partaige dessus divisez. Et avec ce nous voulons et accordons expressement et par traicté sollempne et irrevocable faict entre nous, que le survivant de nous, lesd. Jehan de Vauldrey et Jehanne de Fromentes, teigne et perçoipve et face son bon plaisir de tous les biens mobles et heritaiges qui du premier qui trespassera de nous demeurreront, à la vie dud. survivant de nous deux tant seullement, exceptez ceulx qui doivent venir ausd. Huguenin de Vauldrey et dame Claude, ou cas devant dit, et aussy reservé tousjours le dhouaire de moy, lad. Jehanne de Fromentes, parmy ce que led. survivant de nous payera chascun an ausd. Anthoine et *Guillame*, et à ung chascun d'eulx, cent lyvres pour une fois. Aussy voulons et consentons que tous les biens mobles que nous aurons aud. lieu de Vaul-





drey, au jour du trespassement du dernier de nous, soient et demeurent aud. Huguenin avec sondit partaige; et tous noz aultres biens mobles et debtes se partiront et diviseront eugallement par moictié entre lesd. Anthoine et *Guillame*, après la mort dud. dernier trespassé de nous, lesd. Jehan de Vauldrey et Jehanne de Fromentes. Et, en oultre, voulons et expressement ordonnons, par pact et traictié irrevocable, que, si le cas advient que led. Huguenin de Vauldrey aille de vye à trespassement sans hors de son corps, ou ses hoirs, descendans du luy, jusques à la tierce ligne, sans hors de leurs corps, que la part, portion et partaige dud. Huguenin cy-dessus declairer, et toute sa succession reviengne et retornoit de plain droit ausd. Anthoine et *Guillame*, noz enffans, leurs hoirs, ou au survivant d'iceulx. Et semblablement ou cas que l'ung desd. *Guillame* et Anthoine yra de vie à trespassement sans hors de son corps, ou ses hoirs, descendens de luy, jusques à la tierce ligne, sans hors de leurs corps, que la part, portion et partaige cy-dessus declairez et toute la succession, pour deffault de ligne, retornant (*sic*) entierement et de plain droit à l'aultre desd. Anthoine et *Guillame* survivant, ou à ses hoirs, sans aulcung contredict ou difficulté. Et ou cas que l'ung desd. *Guillame* ou Anthoine yeroit de vie à trespassement sans hors de son corps, avant que led. Guigue soit *in sacris*, en icelluy cas led. Guigue auroit et emporteroit la maison et meix de Courlaou, ensemble d'une aultre maison, tout en valeur de trois cens frans de rente. Et oud. cas que lesd. Anthoine et *Guillame* yroient de vye à trespassement, nous voulons que led. Guigue, ou cas qu'il ne seroit *in sacris*, soit leur heritier seul et pour le tout, et, s'il estoit *in sacris*, à sa vye naturelle tant seullement. Et est assavoir que je, lad. Jehanne de Fromentes, retiens pour faire mon plaisir et ordonnance quattre cens frans d'or pour une foy, et aussy je, led. Jehan de Vauldrey, retiens et retiens à moy, pour faire mes chappelles, obseques et ordonnances telles que bon me semblera. Lesquelles division, portion, part et partaige ainsi faict, ensemble et avec tout le contenu en ces presentes lectres, nous, lesd. s^r^ et dame de Courlaou, et chascun de nous, especiallement je, lad. Jehanne, de l'auctorité et consentement que dessus, avons promis et promettons perpetuellement tenir et garder bien et loyaulment, irrevocablement, et accomplir fermement, sans corrompre et sans jamais aller ne venir au contraire, ne consentir que aultre y viegne tacitement ou expressement, ou temps advenir, par stipulation solempnelle, par noz sairemens pour ce d'ung chascun de nous donnez et touchez corporellement aux sainctz ewengilles de Dieu es mains de Nycholas Arbal, demeurant à Savigny-en-Revermont, clerc, notaire publicque et coadjuteur de Estienne Guilloz, de Lons-le-Salnier, clerc, tabellion, fermier à Montmorot pour nostre très-redoubté et souverain seigneur monsigneur le duc et conte de Bor-

goigne (1), en sond. Conté de Bourgoigne, et soubz la expresse ypotheque et obligation de tous et singuliers noz biens et les biens de noz hoirs, meubles et immeubles quelconques, presens et advenir. Et mesmement, à l'observation des choses dessusd. et d'une chascune d'icelles, nous nous susmes submis et submectons, pour nous et noz hoirs, à l'une et à l'aultre des cours et juriditions de mond. seigneur de Borgoigne, et à toutes aultres cours et jurisditions ecclesiasticques et seculières, et par icelles et chascune d'icelles avons vouluz et voulons nous et nosd. hoirs estre contrains et compellis comme de chose faicte et passée par arrest de la court du noble parlement de Dole, pour tenir, garder et inviollablement observer tout le contenu en ses (*sic*) presentes lectres ; toutes exceptions, deceptions, raisons et allegations de fait, de droit et de coustume, que contre le faict ou le contenu de ses presentes lectres porroyent estre dictes ou apposées (*sic*) cessans, arrière mises et renoncées, et le droit reprouvant la generalle renonciation se l'especial ne precede. — En tesmoing de verité, nous avons prié, supplié et requis par led. tabellion, prions et requerons par cesd. lectres le seel de mond. seigneur de Borgoigne, duquel l'on use en sa ville et court de Montmorot, estre mis à ces presentes lectres et aux semblables doublées de mot à mot, pour obtenir robeur et force de perpetuelle firmité et estableté. — Donné à Blecterans le vingt et cinquiesme jour du mois d'apvril l'an mil quattre cens vingt et trois, presens Humbert de Saubiez, Estienne de Boujaille, Jehan de Visseles, escuyers, messire Humbert Arnal, curé de Pontaillié (2), Bartholomey d'Autriset, Jehan d'Autriset, Jehan et Pierre, filz Perrin Poissenot, clerc et bourgeois dud. Blecterans, tesmoings à ce appellez et requis.

Et nous, Loys de Chalon, prince d'Orenges, conte de Geneve et signeur d'Arlay, faiçons sçavoir à tous presens et advenir, que nous, en tant que mestier est, et à la instance et requeste dud. messire Jehan de Vauldrey, signeur de Courlaou, avons consentu et consentons, par ces presentes, aux partaiges, divisions et à toutes et singulières les choses dessusd. et une chascune d'icelles, tout par la forme et manière que dessus sont narrées et exprimées, en lhouant, ratiffiant, emologant et approuvant du tout en tout ycelles, saul en ce nostre droit et l'aultruy. — Donné en nostre chasteaul de Blecterans, en l'an presant (3) dud. coadjuteur, l'an et jour que dessus, presens noble homme Jacques de Laubespin, signeur de l'Yle (4), Estienne de Boujaille, escuyer, et

(1) Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne de 1419 à 1467.
(2) *Pontailler-sur-Saône?*
(3) Lire: *en la présence* dud. coadjuteur.
(4) Ancien château de l'*Ile*, territoire de Vincelles (canton de Beaufort).





messire Jehan Borrel, d'Arlay, curé de Menay (1), tesmoings à ce requis.

Ainsi signé : *Ita est*, N. Arnal.

Archives départementales du Jura : série E n° 738. — Copie du commencement du XVIIe siècle.

III

Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, vend la seigneurie du Pin à Guillaume de Vaudrey, seigneur de Courlaoux, moyennant 1800 saluts d'or.

1445, 23 janvier (n. st.).

Nous, official de la court de Besançon, savoir faisons à tous, par ces presentes lectres, que, en presence de Philibert Chavelot, de Sehurre (2), et Pierre Roussel, de Lons-le-Salnier, clers, notaires publiques et jurez de nostredicte court de Besançon, et ledit Pierre Roussel coadjuteur en ceste partie du tabellionnaige, fermier et garde des seelz de Montmorot, noz commandemens espiciaulx, ausquelx quant ad ce et à plus grans choses nous avons commis noz voyes et par ces presentes commectons, et sur ce avons à eulx adjousté et adjoustons prompte foy plenière, pour ce parsonnelment estaubli et ad ce especialment venant en droit, par devant nosd. jurez et commandemens en lieu de nous, c'est assavoir noble et puissant seigneur messire Guillame de Vienne, seigneur de Saint-George (3) et de Saincte-Croix (4), lequel, en ce fait, non circonvenu, controin, ne barasté d'aucuns, mais de sa bonne voulenté et certainne science, sur ce bien advisé en son fait et bien certiffié de son droit, pour aucunes de ses neccessitez relever et ses besoignes en aultres choses mieulx refformer, si comme il disoit et affirmoit, et car ainsi lui plait, a vendu, cedé, quicté, ouctroyer, transpourté, baillié, laissié et delivré, et par ces presentes lectres, par tiltre de perpetuel vendaige, vent, cede, quicte, ouctroye, transpourte, baille, laisse et delivre à-tous jours-mais, perpetuelment, pour lui, ses hoirs, successeurs et qui de lui auront cause, à noble homme *Guillame de Vauldrey*, sei-

(1) *Monay*, commune du canton de Sellières, ou *Mesnay*, commune du canton d'Arbois.
(2) *Seurre* (Côte-d'Or).
(3) *Saint-Georges*, section de la commune de Frébuans (canton de Lons-le-Saunier).
(4) *Sainte-Croix*, commune du canton de Montpont (Saône-et-Loire).

gneur de Collaou (1), ad ce present, achetant et stipulant, pour lui, ses hoirs et successeurs, et qui de lui auront cause, les chastel, bourg, seignorie et appartenances du Pin (2), ensamble et avec toutes rentes, censes, reddivences, fiedz, arrière-fiez, justice totales, noblesses, tabellionnaige, bailliaige et aultres drois quelxconques et par quelque nom que l'on les peult et pourroit nommer, appartenans et qui pevent et doivent appartenir à ladicte seignorie du Pin et en la chastellenie et territoire d'ilec, de laquelle seignorie et chastellenie sont lesdis chastel et bourg et aussi le villaige du Pin et les villaiges de Montuyn, Louverot, Panessières et Lavigny (3), ensamble les finaiges et territoires d'iceulx lieux; lesquelles seignorie, chastellenie, terres et appartenances du Pin, ledit seignor de Saint-George, vendeur, a denuncier et denunce estre frainches et quictes de toutes charges, servitus et obligacions quelxconques, sault qu'elles sont et meuvent du fiez et hommaige de monseigneur de Bourgoingne, à cause de son Comté de Bourgoingne, le bon plaisir et consentement duquel lesd. vendeur et acheteur supplient et requierent avant tout euvre; et lesquelles seignorie, chastellenie, terres et appartenances du Pin ledit seigneur de Saint-George, vendeur, afferme valoir et les baille audit acheteur en valeur de neuf vins salus d'or (4), d'annuelle et perpetuelle rente et reddivence, revenant à ladicte somme de neuf vins saluz d'or, soubz pat et convenances expressement faictes et passées entre lesd. parties, que, ou cas que lesd. seignorie, chastellenie, terres et appartenances du Pin ne seroient d'icelle valeur de neuf vins salus d'or de annuelle et perpetuelle rente revenant, que ledit seigneur vendeur pour lui et sesdis hoirs et successeurs est et sera tenus de asseoir et assigner bien et souffisamment sur ses aultres terres et seignories aud. acheteur, pour lui et sesd. hoirs, le surplus de ce que lesd choses vendues vauldroient moins de ladicte rente de neuf vins saluz d'or; et dès maintenant l'assigne et assiet icellui seigneur vendeur, pour lui et sesd. hoirs et qui de lui auront cause, audit acheteur present, acceptant et stipulant comme dessus. Le pris de ceste presente vendicion est la somme de dix-huit cent saluz d'or de bon or viez et de pois, courrans presentement en Bourgoingne, audit seigneur de Saint-George,

(1) *Courlaoux*, et non pas *Courlans* (commune du canton de Lons-le-Saunier), comme l'a écrit M. Rousset *(Dictionnaire des communes du Jura,* t. V p. 86).

(2) *Le Pin,* commune du canton de Voiteur.

(3) *Montain*, *Le Louverot, Lavigny,* communes du canton de Voiteur. — *Pannessières,* commune du canton de Conliége.

(4) A cette époque le *salut d'or* valait en France 25 sols tournois; en 1437 et 1442, il avait cours en Bourgogne pour 16 gros et demi. — Voir *Recherches sur les anciennes monnoies du Comté de Bourgogne* (par dom Grappin): Paris, Besançon, 1782, in-8°, p. 62. — En 1451, le *salut d'or* était compté à Salins « pour seze gros viez et demy, et le gros viez pour douze engrongnes. » Douze gros vieux faisaient alors le *franc*.— *Archives du département du Jura*: fonds de Saint-Anatoile de Salins, délibérations capitulaires registre coté GG 2, ff. 5 et 16 v°.



vendeur, par ledit acheteur paiez, bailliez et delivrez bien et loyalment, et icelle somme de dix-huit cens saluz d'or mise et convertie à son evidant prouffit, tellement qui s'en est tenus et tient pour bien paier contens et entierement satisfais, et en a quicté et quicte perpetuelment par ces presentes ledit acheteur, pour lui et sesdis hoirs et tous aultres à qui quictance en appartiendra, sainz jamais riens demander; renonçant expressement quant ad ce à la excepcion de ladicte pecune non nombrée et à l'experance d'icelle repeter ou recouvrer au temps advenir. Et par ainsi ledit seigneur de Saint-George, vendeur, pour lui, sesd. hoirs et successeurs, s'est perpetuelment devestu et devist desd. choses par lui vendues, et en a perpetuelment investu et invest led. acheteur, mis et met en vraye, vuyde et corporelle possession, saisine ou aussi, parmi la teneur des presentes lectres. Mandant et commandant par ces presentes ledit vendeur à tous hommes featiers et aultres subgiez d'icelles seignorie et chastellenie du Pin qu'ilz en respondent et entrent es mains dudit acheteur et lui paient et rendent dores-en-avant les drois dessusd., et lui facent au surplus les choses par eulx dues à cause de ladicte seignorie du Pin, sanz aucun contredit ou difficulté. Promectant ledit seigneur de Saint-George, vendeur, pour lui, sesdis hoirs et successeurs et qui de lui auront cause, par son serement pour ce donné et touchier corporelment aux sains ewangiles de Dieu, es mains desd. notaires, nosd. jurez et commandemens, solenne et legitime stipulacion sur ce entremise, et soubz l'expresse ypotheque et effical obligacion de tous et singuliers ses biens et de sesd. hoirs, meubles et inmeubles, presens et advenir quelxconques, lesd. seignorie et chastellenie du Pin et appartenances d'icelles dessus vendues audit *Guillame de Vauldrey*, seigneur de Collaou, acheteur, sesd. hoirs et qui de lui auront cause, garantir, conduire, maintenir, appaisir et deffendre envers et contre tous, en tous lieux et par devant tous juges, aux propres costz, despens et missions d'icellui vendeur, faire tousjours et prester par lui et sesd. hoirs en ceste partie tout ce que en cas de eviction et de garandie appartient et est neccessaire, ensamble et avec toute la forme et teneur des presentes lectres tenir, garder, actendre, fermement accomplir, entierement et inviolablement observer sans corrumpre et sans jamais venir à l'encontre par lui ne par aultres, en jugement ne dehors, à cellez ne à present, taisiblement ne en appart, ne consentir que aultre y vienne en aucune manière, comme que ce soit; toutes excepcions, raisons, allegacions, cavillacions, opposicions, contradicions. causes et deffenses de droit, de fait et de coustume, contraires à ces presentes lectres et qui contre la teneur d'icelles pourroient estres dictes, opposées ou alleguées, cessans du tout en tout et arrière mises, ausquelles et à toutes aultres quelxconques ledit seigneur vendeur, de sa

certainne science et par sondit jà presté serement a renunciez et renunce, especialment au droit disant la general renunciacion non valoir, se l'especial ne precede ; submectant et expressement obligiant par ces presentes, quant ad ce, ledit seigneur de Saint-George, vendeur, lui, sesd. hoirs et tous sesdis biens aux juridicions, cohercions, vigueurs et controincte de nostredicte court de Besançon, de la court de mond. seigneur de Bourgoingne et de toutes aultres cours ecclesiastiques et seculières, à estre controin et compellir ainsi comme de chose adjugié, notoire et manifeste, et en jugement cogneué et passée, par sentence d'excommuniement, par la prinse, saisie, berre, vendue, alienacion, execucion et exploit de sesd. biens et de sesd. hoirs, la sentence d'excommuniement non obstant, et sanz en avoir aucune restitucion, remission ou recreance, et par tous aultres bons remedes et controignemens de droit, en telle manière que l'excécucion de l'une desd. cours n'empeschoit ou retardoit l'execucion de l'aultre, pour tenir et garder fermement et accomplir entierement toute la forme et teneur des presentes lectres. — En tesmoignaige desquelles choses, ledit seigneur de Saint-George, vendeur, a prié et requis estre mis à ces presentes lectres le seel de nostredicte court de Besançon et le seel de ladicte court de Montmorot, par les dessus nommez notaires, noz jurez et commandemens, à la feal relacion desquelx nous, official dessusd, le seel de nostredicte court de Besançon avec le seel d'icelle court de Montmorot, avons fait mectre à ces presentes lectres. Données à Sehurre (1), le vint et trois jours du mois de janvier l'an Nostre-Seigneur corrant mil quatre cens quarante et quatre, presens nobles hommes messire Jehan de Bealfort, chevalier, seigneur de Villete (2), Philibert d'Alevaise, Huguenin du Pin, Jehan de Terrens, escuiers, discretes parsonnes messires Richard Guillemin . . . . (3), Regnalt, et Jehan Roussot dud. Seurre, prebstres, tesmoings ad ce appellez et especialment requis.

Ita est : Pe. Ruffi, P. Chaveloti.

Archives départementales du Jura : *Série E n° 69.* — Parchemin original.

(1) *Seurre.* C'est par erreur que M. Rousset (*Dictionnaire du Jura,* t. V p. 86) date cette charte de *Sellières.*

(2) *Villette-lez-Saint-Amour* (canton de Saint-Amour).

(3) Le parchemin, déchiré en cet endroit, laisse dans le texte une lacune d'un mot ou deux.





NOTICE

SUR UNE

STATUE DE SAINTE CATHERINE

DE L'ÉGLISE DE BAUME-LES-MESSIEURS

(JURA)

Par Bernard PROST

Archiviste du Jura

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les Travaux historiques.

NOTICE

SUR

UNE STATUE DE SAINTE CATHERINE

DE L'ÉGLISE DE BAUME-LES-MESSIEURS

(Jura)

I

L'ancienne église abbatiale de Baume-les-Moines (1) recèle tout un musée archéologique. Le retable du maître-autel, les tombeaux de Mahaut de Bourgogne, abbesse du Sauvement, de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, d'Amé de Chalon, abbé de Baume, d'Alix de Villars, veuve de Hugues de Vienne, dame de Sellières et de Sainte-Croix,— pour ne citer que ces monuments,— sont connus de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'art du moyen âge en Franche-Comté (2).

En attendant que la Société d'Emulation du Jura publiât la monographie complète de l'église de Baume, j'ai signalé

(1) Aujourd'hui *Baume-les-Messieurs*, commune du canton de Voiteur (Jura).

(2) V. *Mémoire sur l'abbaye de Baume*, par le président Lecourbe, en tête de l'Histoire de la ville de Lons-le-Saunier, par cet auteur (manuscrit in-folio, à la *Bibliothèque de Lons-le-Saunier)*, p. 9-10 ;—*Annuaire du département du Jura*, 1813, p. 112; 1814, p. 119-120 ; 1843, p. 160-163; 1844, p. 61-70 ; 1847, p. 250-256 ; — A. Rousset, *Dictionnaire des communes du département du Jura*, t. I p. 178-179 ; — le président Clerc, *Bulletin de l'Académie de Besançon*, août 1857, p. 67-77 ; — *Bulletin archéologique du comité des arts et monuments*, t. II p. 256, 271-273, t. IV p. 112, 117 ; — *Bulletin du comité historique des arts et monuments*, t. IV p. 66. — Voir aussi l'*Appendice*.

dans le *Magasin pittoresque* (1) une curièuse statue de sainte Catherine (2), appartenant à cette église.

Je viens appeler de nouveau l'attention sur cette statue, grâce à l'obligeance du directeur du *Magasin pittoresque*, qui a mis gratuitement à la disposition de notre Société un cliché de l'excellente gravure sur bois exécutée pour ce recueil d'après une photographie de notre confrère M. Auguste Cloz.

II

Voici tout d'abord un rapide aperçu biographique sur sainte Catherine.

D'après la légende (3), cette sainte, de sang royal, naquit à Alexandrie. Dans son enfance elle vit, une nuit, en songe la Vierge tenant son fils dans ses bras; Marie offrait la jeune fille à Jésus, et celui-ci la repoussait parce qu'elle était payenne. Frappée de cette vision, Catherine, à son réveil, demanda à abjurer le paganisme et reçut le baptême. Jésus lui apparut alors de nouveau, et, la prenant pour épouse, lui mit au doigt une bague en signe de cette alliance spirituelle.

(1) Année 1875, p. 196.

(2) Il s'agit ici de *sainte Catherine d'Alexandrie*. — Le martyrologe romain mentionne encore saintes Catherines de Bologne, de Gênes, dei Ricci, de Sienne et de Suède.

(3) Les actes de sainte Catherine sont apocryphes. Son culte en Orient ne remonte qu'au VIIIe ou IXe siècle ; les Croisés l'introduisirent en Occident au XIe. — Voir Baronius, *Annales ecclesiastici*, à l'an 307 (n°s 31-33); Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles* (Paris, 1701-1712, 16 vol. in-4°), t. V p. 447-448, 761 ; — Adr. Baillet, *Les vies des saints*, au 25 novembre; l'abbé Barraud, Notice iconographique sur sainte Catherine, dans le *Bulletin du comité historique des arts et monuments*, t. II p. 182-183.





Une fois chrétienne, elle s'adonna avec ardeur à l'étude des sciences religieuses et à la conversion de ses concitoyens.

L'empereur Maximin qui régnait à cette époque, désireux de savoir pourquoi la statue de Memnon restait muette, était arrivé en Egypte, et, par ses ordres, l'on offrait à Alexandrie de nombreux sacrifices aux divinités payennes. Le spectacle de ces superstitions indigna Catherine ; elle se rendit au temple de Sérapis où se trouvait toute la cour impériale, et là elle s'éleva contre le culte des idoles avec une telle inspiration que personne dans le temple ne put lui répondre d'une manière victorieuse. Ce succès oratoire ayant produit une grande impression sur le peuple, Maximin appela à Alexandrie, pour avoir raison de Catherine, cinquante philosophes renommés par leur éloquence et leur érudition. La jeune fille entra aux prises avec eux, réfuta leurs arguments, les réduisit au silence et compléta son triomphe en les déterminant à embrasser le christianisme. L'empereur, irrité, les condamna tous à périr par le feu, épargnant Catherine dont la beauté l'avait séduit ; mais comme elle résistait à ses propositions, il la fit battre de verges et jeter dans une basse-fosse où elle devait mourir de faim. Dix jours après, elle y fut trouvée pleine de vie et de santé. L'empereur imagina alors un instrument de supplice composé de plusieurs roues garnies de pointes de fer et s'engrenant les unes dans les autres. La sainte y fut attachée, mais aussitôt les roues volèrent miraculeusement en éclats. — L'impératrice, sur ces entrefaites, ayant visité Catherine dans sa prison, se convertit à la foi chrétienne. Maximin la fit mettre à mort, espérant ainsi décider la jeune fille à se rendre à ses propositions et à ceindre le diadème ; mais ce fut en vain. A bout de supplices, il ordonna qu'elle eût la tête tranchée (25 novembre 307) (1).

(1) Sainte Catherine est la patronne des jeunes filles. Dans ses

III

Cette légende — quelles qu'en soient l'authenticité et la valeur historique — sert à expliquer l'iconographie de sainte Catherine.

Je vais mentionner successivement les emblêmes qui caractérisent la représentation figurée de cette sainte :

Caractéristiques des Saints (t. II p. 653), le P. Cahier nous apprend que c'est « à cause de l'honneur qu'elle a fait à son sexe, en confondant et convertissant les philosophes païens que l'empereur avait réunis pour lui faire abandonner la foi chrétienne. C'est pourquoi l'expression populaire qui désigne une fille de quelque trente années dit qu'elle *reste pour coiffer sainte Catherine*, attendu que les jeunes filles ont communément charge d'orner la chapelle et la statue de la sainte. » D'après le même auteur (*ouvrage cité*, t. II p. 640, 644, 647, 657, 659, 663), sainte Catherine est encore la patronne des orateurs, des philosophes, des notaires, des meuniers, des charrons, des potiers, des servantes, des fileuses et des raccommodeuses. — L'énumération est plaisante.

Le culte de sainte Catherine semble avoir été très-répandu en Franche-Comté. Du XIIIe au XVIIIe siècle, il y eut des chapelles fondées en l'honneur de cette sainte dans les églises suivantes :

Doubs : Besançon (églises de Saint-Jean, de Saint-Pierre, de Saint-Etienne, de Saint-Maurice, de Sainte-Marie-Madeleine, des Minimes et des Dominicains), Arc-Senans, Arguel, Bannans, Baume-les-Dames, Chaffois, Chantrans, Château-Vieux, Dampierre, Fertans, Isle-sur-le-Doubs, Moncley, Montgesoye, Naisey, Neuchâtel, Ornans, Pontarlier (église de Saint-Bénigne), Quingey, Ronchaux, Rougemont, Rougemontot, le Valdahon, Vaufrey, Vercel, Villeneuve-d'Amont, etc.

Jura : Lons-le-Saunier (église de Saint-Désiré), Arbois, Arinthod, Arlay, Aumont, Bersaillin, Brans, Champdivers, Charchilla, Château-Chalon, Colonne, Conliége, Dole, Gendrey, Grozon, Miéges, Mirebel, Molay, Montbarrey, Montigny-lez-Arsures, Montmorot, Petit-Noir, Poligny, Orgelet, Rochefort, Saint-Georges-des-Champs, Saint-Claude, Salins (églises de Saint-Anatoile, de Notre-Dame et de Saint-Maurice), Songeson, Vadans, Valempoulières, Vescles, Vincelles, etc.

Haute-Saône : Bart, Chancey, Choye, Conflandey, Cugney, Filain, Fondremant, Gouhenans, Janey, Jonvelle, Lavoncourt, Marnay,





1° Elle porte la *couronne* et la *palme*, symboles généraux du martyre (1).

2° Elle tient à la main une *épée*, pour indiquer le genre de son supplice (2).

3° Elle a à ses côtés une roue dentée, entière ou rompue, en souvenir de l'instrument de torture miraculeusement brisé.

4° Elle foule aux pieds quelquefois une couronne, le plus souvent une tête couronnée ou un buste d'homme, qui, selon l'opinion la plus vraisemblable, représente l'empereur Maximin et rappelle le mépris de Catherine pour les propositions de ce prince.

Un sujet fréquemment traité en peinture est « le mariage mystique de sainte Catherine (3) : » aux termes de la

Montagney, Montboillon, Montjustin, Pesmes, Quers, Saint-Marcel, Thiénans, Vaivre, Vallerois, Vauvillers, Velle-le-Châtel, Vellexon, la Villeneuve, etc.

Les églises de Moncley, des Hôpitaux-Neufs et des Hôpitaux-Vieux (Doubs), de Bersaillin et de Montfleur (Jura), et de la Villeneuve (Haute-Saône), sont sous le vocable de sainte Catherine.

V. Archives du Jura : *Pouillé du diocèse de Besançon*, XVIIIe siècle (ms. in-fol.), et *Visite pastorale du diocèse de Lyon par l'archevêque de Lyon, en 1700* (ms. in-fol.).

(1) L'abbé Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* (Paris, Hachette, 1865, gr. in-8°), p. 182 et 499.

(2) Une des deux statues de sainte Catherine qui décorent le tombeau de Marguerite de Bourbon, dans l'église de Brou, tient un *livre* dans la main droite. C'est là un des rares exemples que je connaisse de cet attribut. — Il m'est signalé par mon collègue, M. Vayssière, archiviste de l'Ain.

(3) Le Musée du Louvre possède à lui seul « quatre mariages mystiques de sainte Catherine ; » ils appartiennent les quatre aux diverses écoles italiennes et sont dus à Alfani, à Allegri (le Corrège), à Maratta et à Turchi (Alexandre Véronèse). — Dans son *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge* (Paris, Porquet, 1845, 2 vol. in-8°, t. I p. 221), M. Guénébault cite de nombreuses peintures représentant le même sujet.

légende, Jésus, entre les bras de sa mère, place un anneau au doigt de la jeune fille (1).

IV

La statue de sainte Catherine de l'église de Baume (2) est en pierre; elle a 1 m. 18 centim. de hauteur. La sainte est vêtue d'une longue robe talaire à manches fendues et bouillonnées; sur cette robe est ajusté un corsage fermé *(corset)* qui laisse apercevoir la *gorgerette* ou *collerette*. Trois colliers garnissent le cou et la poitrine. A la ceinture sont suspendues les *patenôtres*. Les cheveux, enserrés dans un réseau orné de perles et attaché sous le cou, encadrent le visage et se déroulent en deux nattes flottantes sur les épaules.

Sainte Catherine est représentée avec tous les emblêmes que j'ai indiqués plus haut. Elle a la tête ceinte d'une couronne diadémée; de la main gauche, elle tient une palme, de la main droite, une longue épée; elle foule aux pieds, à droite, un personnage couronné et portant une sorte de sceptre; à gauche, comme pendant de ce personnage, est figurée une roue dentée brisée.

(1) Sur l'iconographie de sainte Catherine, voir : J. Molanus, *Historia sacrarum imaginum* (Lovanii, 1594, pet. in-8°), f. 162; la *Notice* de l'abbé Barraud, citée ci-dessus; le P. Cahier, *Les caractéristiques des Saints*, table; l'abbé Crosnier, *Iconographie chrétienne* (Paris, Caen, 1848, in-8°), p. 274; — Guénébault, *Dictionnaire iconographique*, t. I p. 221-222; de Grimoüard de Saint-Laurent, *Guide de l'art chrétien, études d'esthétique et d'iconographie* (librairie Didron), t. V p. 502-509; l'abbé Pascal, *Institutions sur l'art chrétien*, t. II p. 130-131; le P. Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature sur le moyen âge; décoration d'églises* (librairie Didot); l'abbé Bourassé, *Dictionnaire d'archéologie sacrée* (Patrologie Migne), t. II col. 19-20; etc.

(2) Cette statue est placée sur une console dans la nef, à droite.



STATUE DE SAINTE CATHERINE

de l'église de Baume-les-Messieurs (Jura).

Gravure de P. Sellier

d'après une photographie de M. Aug. Cloz.

La statue était peinte et dorée. Il ne reste plus guère maintenant que des fragments de dorure, et, par plaques, — au corsage notamment, — des traces de peinture.

Les draperies sont simples et élégantes; les moindres détails ont de la finesse, à l'exception toutefois des mains qui sont démesurément grosses. Malgré cette imperfection, l'ensemble de l'œuvre dénote un artiste habile et constitue un beau spécimen de la statuaire de la Renaissance.

V

J'ai, sans résultat, fait des recherches dans les archives de l'abbaye de Baume (1) pour découvrir quelque renseignement relatif à la statue dont il s'agit. Les anciens inventaires des titres de l'abbaye ne mentionnent aucun document de nature à fournir soit le nom de l'artiste, soit le traité conclu pour l'exécution ou l'acquisition de cette œuvre d'art (2).

Est-elle due à un ciseau étranger ou à un des imagiers franc-comtois qui précédèrent Claude et Guillaume Lulier (3), François Landry, le *tailleur d'images* salinois (4), etc?

(1) *Archives départementales du Jura* : série H.

(2) Je trouve seulement qu'en 1654, cette statue de sainte Catherine et celles de sainte Anne, de sainte Barbe et de saint Joachim ornaient l'autel de la chapelle de sainte Anne dans l'église abbatiale de Baume. Voir l'*Appendice*.

(3) V. (Dom Grappin) *Histoire abrégée du Comté de Bourgogne* (Besançon, J.-F. Charmet, 1780, in-12) p. 304 ; — Béchet, *Recherches historiques sur la ville de Salins* (Besançon, Bintôt, 1830, 2 vol. in-12) t. II p. 296 ; — Aug. Castan, *L'empereur Charles-Quint et sa statue à Besançon*, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en 1867*, *archéologie*, p. 300-301, et dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, 3e vol. (1867), p. 198.

(4) Béchet, *Recherches historiques sur la ville de Salins*, t. II p. 261-

On ne peut répondre à cette question que par des conjectures.

Dans le *Magasin pittoresque*, j'ai assigné pour date à cette statue le commencement du XVIe siècle. Elle est un peu postérieure. Un éminent archéologue, M. Jules Quicherat, directeur de l'Ecole des Chartes, la considère comme une œuvre de la Renaissance. « Il n'y a pas à hésiter sur l'époque de la statue de sainte Catherine de l'église de Baume, m'écrit mon savant maître. C'est une œuvre de la Renaissance, et le costume du personnage que la sainte foule aux pieds indique les années 1520 à 1530; celui de la sainte est à moitié de fantaisie et d'un style familier à tous les artistes de ce temps-là. »

263, 296; A. Marquiset, *Statistique historique de l'arrondissement de Dole* (Besançon, Ch. Deis, 1841, 2 vol. gr. in-8°), t. I p. 255; A. Delacroix, *Notice sur le palais Granvelle,* dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1re série, t. II (1842), p. 8, note. — L'auteur de *La Franche-Comté ancienne et moderne* (Besançon, J. Jacquin, 1858, 2 vol in-8°, t. II p. 20) dit qu'au XVIe siècle « la Franche-Comté fut remplie d'*imagiers*. » Il ne cite malheureusement pas de noms.



APPENDICE

Extraits de l'inventaire des titres et du mobilier de l'abbaye de Baume, fait en 1654, après la mort de l'abbé Claude d'Achey, par Jean-Simon Froissard, seigneur de Broissia, conseiller de Sa Majesté et son procureur général au Comté de Bourgogne, assisté de Claude Boyvin et de Ferdinand Jobelot, conseillers et avocats fiscaux au Parlement.

1654.

« En l'église... avons recogneu sur le grand autel trois nappes entièrement usées et trouées en plusieurs lieux, estant entièrement nécessaire d'en restablir des bonnes...

Sur led. grand autel est un tabernacle de bois doré et couvert de cuyr doré, et le devant d'autel estant de pareil cuyr.

Pour le tableau estant sur led. autel, il s'est treuvé fermé à la clef estant entre les mains du s^r^ sacristain, les pièces au dehors ornées de belles peintures, et nous at esté dict qu'au dedans il y a des images de bois dorées, en relief, bien faittes.

Auprès d'iceluy grand autel et joignant, y a deux images en relief de Nostre-Dame.

Et, plus hault, deux images pariées de s^t^ Pierre et sainct Paul, patrons de lad. église.

Sur le grand autel, y avons treuvé quatre chandeliers de bois argentez.

Et aux deux costelz, y a deux fertz pour soubstenir deux châsses : dans celle à main droitte, nous at esté dict que ce sont des reliques de sainct Loutain, la place à main gaulche estant vuide... nous ayant [esté] dict que comme les ennemys François, soubz le commandement du mareschal de la Mothe, estans entré[s] en lad. abbaye, emportèrent lad. châsse où estoient les relicques de sainct Aldegrain, led. seigneur deffunct abbé, par son crédit, les a recouvert et les tenoit rière soy en son

palais de Besançon, ayant faict faire deux châsses pour mettre les reliques prédittes, qui sont à Conliége chez le sieur Andrey, admodiateur du temporel de lad. abbaye, dont l'une est desjà dorée, et l'autre est en estat de l'estre, la menuserie estant jà faitte ; et se treuve le prix desd. deux châsses payé à maistre Claude Grillot dict Faitoux, qui, moyenant ce, les doibt rendre entièrement accomplies.

Aux deux costelz dud. grand autel, dedans le cœur (*sic*), sont deux chappelles, l'une du costel de... (1), nommé[e] la chappelle du Rosaire, ornée de peinture et de menuserie à l'entour, armoyez des armes du sieur grand-prieur de la Chasnée.

Sur l'autel, il y a trois nappes entières en my usées, le devant d'autel de cuyr doré.

En la chappelle du costel de l'espitre, dédiée aux Trois Roys, est un tableau de platte peinture, représentant l'adoration par eulx faite de Jésus-Christ, iceluy orné de belle menuserie, avec les armes dud. s^r grand-prieur de la Chasnée, n'ayant point treuvé de nappe sur led. autel, et le devant dud. autel estant de cuyr doré, comme l'autre, fort viel et quasi tout pourry.

Au cœur où l'on chante, y a un petit autel et une grande croix de pierre derrier et au milieu, sur lequel n'avons point treuvé de nappes, ains un tapy de cuyr doré, le devant d'autel estant d'estoffe, quasi du tout usé et pourry.

Les formes sont en bon estat.

Hors du cœur et dans la basse voulte, y a une chappelle où sont les armes de la maison de Poupet (2) en une des verrières, ne nous ayant pu estre dict soubz quelle invocation, mesme le s^r soub-prieur nous a dict que, dez quarante-deux ans qu'il y est religieux, il n'y avoit point veu dire de messe ; sur l'autel de lad. chappelle... est une image de Nostre-Dame, sans nappe ny ornement.

En la mesme chappelle est ung viel coffre de menuserie, propre à y mettre les chappes de l'église.

Plus bas est la chappelle de sainct Benoist, en laquelle sont trois images : de Nostre-Dame, l'autre de sainct Antoine, et la troizième de sainct Benoist, n'y ayant nappes ny ornementz sur iceluy autel ; les verrières toutes trouées.

Vis-à-vis de lad. chappelle est une représentation du sépulcre de Jésus-Christ, avec plusieurs images en relief, servant de représentation au temple.

(1) Laissé en blanc dans le manuscrit. — Lire : du côté de l'*évangile*.

(2) *D'or au chevron de sable (alias d'azur), accompagné de trois perroquets de sinople, becqués, bouclés et membrés de gueules.*

Plus bas est une autre chappelle entourée de balustre de bois, où il y a un autel sur lequel est un tableau et quatre images en relief de saincte Anne, saincte Barbe, *saincte Catherine* et sainct Joachin, sans nappes ny devant d'autel, lad. chappelle dédiée à saincte Anne.

Encore et en la mesme basse voûte est une autre chappelle dédiée à sainct Sébastiain, enceinte de balustre de bois de trois costelz, celuy du costel de la grande nef en estant dépourveu ; sur l'autel y a un tableau de platte peinture de menuserie, auquel est la représentation de Nostre-Dame, dud. sainct Sébastien, de sainct Roch, sainct Claude et sainct Genet, sans nappes ny devant d'autel.

Passant à la basse voulte du costel de l'espitre, commenceant dez le bas, avons veu contre un pillier un autel que l'on nous a dict estre dédié à sainct Cosme et sainct Damien, où il y a un tableau de platte peinture avec ses vanteaux, un chandelier de bois doré, sans nappes ny devant d'autel.

En montant, nous avons veu la chappelle vulgairement appellée la chappelle du bienheureux Regnaud, dans laquelle est son sépulchre, nous ayant esté dict qu'il s'y estoit faict plusieurs miracles à son invocation ; l'autel est orné d'un tableau de platte peinture, représentant les images de sainct Benoist et saincte Scolasticque et le portraict du sieur grand-prieur, qui a faict orner iceluy tableau ; l'autel couvert de nappes et le devant d'autel de cuyr doré tout pourry, lad. chappelle estant entourée de balustres de bois.

Au devant du jubé ou doxal, estant au bas du cœur, sont deux autelz, celuy du costel de l'évangille estant dédié à Nostre-Dame, y a une sienne image en relief, et, aux portes dud. tableau, de plattes peintures, l'autel couvert de nappes, et le devant d'autel de velour blanc et bleu, entouré de balustre de menuserie ; auquel autel se font les offices de la confrérie Nostre-Dame.

Du costel de l'espitre, soubz le mesme jubé, est un autre autel dédié à saincte Magdelaine, auquel est son image en relief, et, à costel, un tableau de platte peinture bien orné, représentant plusieurs images dévottes, fait aux frais du sieur abbé de Bynan (1) ; sur l'autel il n'y a point de nappes, y ayant un devant d'autel de cuyr doré ; lad. chappelle [entourée] de petites balustres tornées.

Auprès de lad. église est une belle et grande chappelle, nommée la chappelle de Salins (2), sur l'autel de laquelle est un tableau de platte peinture avec moulure doré[e], que led. sieur prieur nous a dit avoir esté tiré du quartier abbatial, par ordre dud. fut s[r] abbé, qui en faisoit sa

(1) Pierre de Binans, abbé de Baume de 1601 à 1614.
(2) Chapelle fondée par Henri de Salins, abbé de Baume de 1432 à 1450.

chappelle; nous ayant esté dit icelle chappelle estre pollue pour y avoir esté tué des François en icelle depuis les dernières guerres, n'y ayant nappes ny devant d'autel. »

. . . .

Abbaye: quartier abbatial. — « Dans une grande chambre, en laquelle nous a esté dict que led. seigneur abbé avoit coustume de manger, avons treuvé les portraitz du roy et de la reyne (1), sur la cheminée, des sérénissimes archiducq et Isabel (2) de leur long, de ceux des seigneurs Ferdinand, cardinal de Grandvelle, abbé de Balerne, marquis de Listenois et s[r] de Thoraise, frère dud. seigneur, de mons[r] de Clèreval, son grand-père, un petit de l'infante Isabelle, et un autre petit de la personne duquel on n'a pu donner cognoissance.

Oultre lesquelles peintures, il y en a une grande de Jésus attaché à la colonne.....

Dez laquelle chambre, sommes entrez en une voisine, surnommée le poisle, quoyqu'il n'y ayt point de platine, en laquelle avons treuvé un portraict de l'archiduc Albert.....

En une autre chambre, vulgairement appellée la chambre de l'abbé... avons treuvé... deux portraitz à huille, que l'on nous a dict estre ceulx des père et ayeul dud. seigneur, de la maison d'Achey.

. . . .

Dans la sacristie de ladite abbaye, dom François d'Amandre, sacristain et dom . . . . . (3) de Chauvirey nous ont faict veoir les sanctuaires suyvans :

Premièrement : un ciboire d'argent... dans lequel repose le Très-Saint-Sacrement de l'autel, estant la coupe d'icelle *(sic)* doré en dedans et quelques filletz en dehors.

Plus, neuf calices d'argent tant dorez que non dorez, avec chacun leur patennes *(sic)*.

Plus, deux burettes d'argent pour servir à la messe.

Un bras d'argent où sont des reliques de sainct Pierre et de sainct Paul.

Un reliquiaire d'argent avec la canette qui se mect au-dessus, lorsque l'on porte en procession le S[t]-Sacrement, le jour de la Feste-Dieu.

Une image de sainct Pierre d'argent.

Une croix d'argent dorée, enrichie de pierreries où se manquent trois pierres.

(1) Le roi et la reine d'Espagne.

(2) Albert, archiduc d'Autriche, et Isabelle-Claire-Eugénie, souverains des Pays-Bas et de la Franche-Comté (1598-1633).

(3) Laissé en blanc dans le manuscrit.



Une petite croix d'argent dans laquelle est du bois de la vray *(sic)* croix.

Une crosse d'argent.

Item : deux pièces carrées de bois, garnies d'argent, où sont représentez un crucifix et un Salvateur, pour estre icelles pièces mises sur un missel servant aux offices solempnelz.

Un chef de sainete Florence, dont la face est d'argent et le col d'errain *(sic)*. »

. . . .

Quatorze chappes de damas rouge, blanc et jaune, de velours noir, vert et jaune, et de satin jaune, avec des « offrois d'or, » « d'estoffe, de Flandre » ou de satin. Parmi ces chappes, il en est une « de damas jaune avec les offrois en broderie où sont les armes de Chalon (1). »

Huit chasubles, dont cinq avec les deux tuniques, de velours rouge, noir et rose, de damas blanc, de satin vert de Bruges, « d'estoffe de Flandres » et « de camelot ondé. » L'une de ces chasubles et ses deux tuniques ont des « offrois à fleur, de couleur tannée. » Il y a une autre « chasuble avec les deux tuniques de velours rouge en broderie où sont les armes de Chalon. »

Je trouve encore mentionné « le poisle de damas blanc, dont on se sert lorsqu'on porte le St-Sacrement en procession, » et « un pavillon servant pour couvrir le tabernacle du Sainct-Sacrement, estant d'estoffe de Flandres avec des passementz d'or. »

Les livres inventoriés comprennent :

« Un viel thome du droict canon.

Un autre de *Valerius Maximus* en françois, avec couverture de bois.

Quatre volumes du *Parlamitanus (sic)* sur le droict canon, couvert de noir.

Un volume du *Speculator*.

Un volume institué (*sic*) *Discordentia discordentium canonum*.

Decretales Gregorii.

Un manuscript sur le droict canon, le commencement manque.

Epitome in decem libros[s] *Aeticorum Aristotelis*. »

Archives départementales du Jura : série H, fonds de l'abbaye de Baume, *inventaire de 1654*, cahier in-4°, papier, de 60 ff., fol. 3-6 v°, 8 r° et v°, 11 r° et v°, 40-42, 12, 51 v°-52.

(1) *D'argent à la bande de gueules, accompagné de deux roses de même.* — Amé de Chalon fut abbé de Baume de 1390 à 1432.



Nous avons été obligés de rejeter ici cette table, qui devrait se trouver immédiatement à la suite de l'OBITUAIRE de Château-Chalon, dont elle est le complément nécessaire.

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES ET DES NOMS DE LIEUX

B

C

G

H

J



N

O

P

T

U

V

W

Y

ERRATA

Page 161, ligne 19, au lieu de : « *qui contexit luminario sancte Marie in pratoronum olei,* lisez, qui contulit luminario sancte Marie unum pratoronum olei. »

Page 176, avant dernière ligne, au lieu de XIII Non., lisez, VI Non.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

POUR 1875

Officiers de la Société.

M. le Préfet du département, *Président d'honneur.*
Président : M. F. Rousseaux, avocat.
Vice-Président : M. Toubin, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier.
Secrétaire-archiviste et Trésorier : M. Guillermet, homme de lettres.

Membres résidant au chef-lieu.

MM.
Anselmier, directeur du télégraphe.
Amyon, Charles, artiste musicien.
Baille, Albert, docteur en médecine.
Baille, Fernand, propriétaire.
Barrière, François.
Billot, Achille, artiste peintre.
Bonnotte, Amédée, banquier.
Boudet, Lucien, négociant.
Boulerot, Léon, propriétaire.
Broch d'Hotelans, Octave, conseiller de préfecture.

MM.

Bruchon, Alexis, ancien avoué.
Buchin, Maurice, artiste peintre.
Caroillon, inspecteur d'enregistrement.
Challan, Albert, ✻, chirurgien major.
Champion, ancien avocat.
Chapuis, pharmacien.
Chopart, chef de section au chemin de fer.
Clément, Léon, fabricant d'horlogerie, à Messia-lez-Chilly.
Cloz, Auguste, artiste peintre et photographe.
Cloz, Louis, artiste peintre.
Coquet, André, chef mécanicien de la marine, en retraite.
Dalloz, Charles, avocat.
Deleschaux, Désiré, propriétaire.
Devaux, Auguste, négociant.
Devaux, Jules, chimiste.
Dosman, propriétaire.
Gauthier, Charles, imprimeur.
Gerrier, Gustave, juge de paix.
Grandjean, conservateur des Forêts.
Gruet, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier.
Guichard, Charles, homme de lettres.
Guillermet, F., bibliothécaire de la ville.
Humbert, Marc, avocat.
Joannon-Navier, avocat.
Jobin, licencié en droit.
Lelièvre, avocat, député.
Paillot, architecte.
Perraud, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier.
Pin, directeur de l'Ecole normale.
Prost, Bernard, archiviste du Jura.
Prost, Camille, banquier, Maire de Lons-le-Saunier.
Robelin, sculpteur.
Robert, Zéphirin, conservateur du musée de la ville de Lons-le-Saunier.

MM.
ROUSSEAUX, avocat.
THUREL, sénateur, membre du Conseil général.
TOUBIN, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier.
TROUILLOT, Georges, avocat.
TROUILLOT, Horace, juge.

Membres résidant dans le département

MM.
S. A. S. le prince Pierre d'AREMBERG, ✠, domicilié à Arlay.
BAILLE, juge de paix, à Poligny.
BAUD, ✠, capitaine du génie en retraite à Salins.
BENOIT, vérificateur des poids et mesures, à Saint-Claude.
BERGERET, docteur en médecine, à Montigny-lez-Arsures.
BUQUET, directeur général des Salines de l'Est, à Salins.
CHASSEY (BURTEL DE), Abel, propriétaire à Mirebel.
DUFORT, ancien juge de paix.
Le marquis de FROISSARD, à Bersaillin.
Le comte FROISSARD DE BROISSIA ✠.
GRANDDIDIER, sous-inspecteur des Forêts, à Poligny.
GUILLAUMOT, docteur en médecine, à Poligny.
GUIRAND, Ed., géologue, à St-Claude.
LAMY, ✠, manufacturier et ancien maire de Morez.
LE MIRE, ✠, Jules, propriétaire, à Pont-de-Poitte.
LE MIRE, Paul-Noël, avocat, à Pont-de-Poitte.
MÉRONA (DE), Henri, Président du Comice agricole d'Orgelet.
MOREL, Gustave, ✠, Président du Conseil général.
MOULIGNON (DE), propriétaire à Salins.
MUNIER, médecin, à Foncine-le-Haut.
PROST, médecin, à Gendrey.
REGNAULT, peintre, à Nevy-sur-Seille.
ROBIN, curé, à Digna.
RONCHAUD (DE), Louis, homme de lettres, à Paris, membre du Conseil général.

MM.

Rouget, docteur en médecine, à Arbois.

Roux de Rochelle, Jules-Victor-Emmanuel, à Villevieux.

Ruffier, Nestor, à Dole.

Sauria, Edmond, à Poligny.

Vattard, à Saint-Ylie.

Le marquis de Vaulchier, au Deschaux.

Membres correspondants.

MM.

Arène, rédacteur en chef de l'*Abeille du Bugey*, à Nantua.

Barte de Sainte-Fare, conservateur des Forêts.

Barthélemy, Anatole, numismate, à Mâcon.

Baudot, Ernest, officier d'artillerie.

Benoit, vérificateur des Douanes et géologue, à Paris.

Bertrand, conseiller à Besançon.

Besson, Faustin, peintre, à Paris.

Besson, Paul, ancien député.

Boris, ✠, ancien ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Boulatignier, O. ✠, ancien conseiller d'Etat, à Paris.

Bourgeois, professeur.

Bouteille, conservateur du musée, à Grenoble.

Burkardt, conseiller à la cour d'appel à Bâle.

Camuset, Georges, docteur en médecine, à Paris.

Chalandre, géologue, à Lyon.

Chambard, Léopold, statuaire, à Paris.

Chamberet (général de), ✠, membre du Conseil général du Jura.

Chamberet (de), Ernest, professeur, à Lyon.

Chesne, Alphonse, président du tribunal de Beaune.

Chevassus, Adolphe, homme de lettres.

Chereau, docteur en médecine, à Paris.

Chomereau de Saint-André, Gaston, chef d'escadron.

MM.

CLERC, Edouard, ✻, président honoraire, à Besançon.
COITIER, ingénieur civil, à Paris.
COLOMBET, Victor, contrôleur des contributions directes.
CORDIER, Procureur de la République, à Louhans.
CORTAMBERT, E., bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
CORTAMBERT, Richard, secrétaire de la Société de géographie, rue de Saintonge, 62, à Paris.
CORTET, Eugène, homme de lettres, rue Royer-Collard, 12, à Paris.
DALLOZ, Edouard, ✻, ancien député du Jura, 18, rue Vanneau, à Paris.
DANTÈS, Alfred, homme de lettres, à Passenans.
DARCHE, Henri, président à Lure.
DARIÈS, propriétaire à Bordeaux.
DEFRANOUX, inspecteur des contributions, en retraite, à Epinal.
DELATOUR, Léon, homme de lettres, à Lorris.
DESVERNOIS, chancelier du ministère de France à la Haye.
DROUX, docteur en médecine, à Chapois.
DURAND, secrétaire de la Société d'agriculture, à Louhans.
FINOT, archiviste de la Haute-Saône, à Vesoul.
FOURTIER, ✻, à Paris.
GAGNEUR, Wladimir, député, à Paris.
GAILLARD, Ferdinand, graveur, à Paris.
GAUTHIER, Jules, archiviste du Doubs, à Besançon.
GAUTHIER-VILLARS, ✻, Albert, imprimeur, à Paris.
GÉRARD, Jean, capitaine de frégate, à Toulon.
GIBERT, Ferdinand, météorologiste.
GIRARD, professeur à l'Ile de la Réunion.
GUIGAUT, Hippolyte, docteur en droit, avocat à Louhans.
GUYARD, Auguste, homme de lettres, rue Cassette, à Paris.
HAUCHECORNE, pharmacien, à Yvetot (Seine-Inférieure).
HUGO, Victor, de l'Académie française.

MM.

JACQUEMIER, de l'Académie de médecine de Paris.
JEANNIN, homme de lettres, rue de Valois, à Paris.
JOLY, Maurice, avocat, rue Jacob, 3, à Paris.
JOLYET, sous-inspecteur des forêts, à Lure.
JOUSSERANDOT, Louis, homme de lettres.
LANQUETIN, Eugène, docteur en médecine, 56, rue d'Amsterdam, à Paris.
LANOIX, ✻, conseiller à Besançon.
LAROZE, Désiré, naturaliste, à Mâcon.
LÉGER, ingénieur civil.
LEJOYANT, inspecteur des télégraphes.
LEHAITRE, Paul, ingénieur, à Bourg.
LEPAGE, archiviste, à Nancy.
LEZAY-MARNÉZIA (comte de), ✻, àParis.
LIGIER, H., homme de lettres, à Paris.
LOBRICHON, Timoléon, peintre, à Paris.
LORY, professeur de géologie, à Grenoble.
MAGAUD (Mlle), Emma, naturaliste, 48, boulevard de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris.
MALLARD, peintre, à Genève.
MALLE, secrétaire de la Société des sciences, à Strasbourg.
MARMIER, Xavier ✻, homme de lettres, membre de l'Académie française.
MARMIER, ✻, général de division, à Lyon.
MARCOU, Jules, géologue.
MATHEZ, professeur de mathematiques, à Laon.
MAZAROZ, Paul, sculpteur-ornemaniste, à Paris.
MAZAROZ, Désiré, peintre, à Paris.
MÈNE, Charles, chimiste, à St-Chamond (Loire).
MICHAUD, ingénieur des ponts et chaussées, à Lyon.
MONNIER, Emile, ✻, ancien mécanicien de la marine, au Hâvre.
MOREL, Désiré, maître mécanicien de la marine.
MOUCHOT, peintre, à Paris.

MM.

Mugnier, juge au tribunal de Gray.

Parandier, ✱, inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris.

Parrod, Armand, secrétaire de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

Paul, Constantin, agrégé de l'école de médecine, rue du Bac, 128, à Paris.

Perraud (de Monay), ✱, statuaire à Paris, membre de l'Institut.

Pianet, sculpteur, à Paris

Pidoux, ✱, docteur en médecine, rue de l'Université, 26, à Paris, médecin des hôpitaux.

Ponchon de Saint-André.

Poncin, chef d'institution, rue de la Bourse, 4, à Lyon.

Pothenot, professeur d'histoire.

Rambert, Charles, dessinateur, à Paris.

Rattier de Susvallon, Ernest, homme de lettres, à Bordeaux.

Rossignol, naturaliste, à Pierre (Saône-et-Loire).

Sorlin, docteur en médecine, à Paris.

Soupey, ingénieur civil.

Thiria, ingénieur des mines.

Tissot, homme de lettres, à Paris.

Tuetey, archiviste aux archives nationales, à Paris.

Vallot, secrétaire de l'Académie de Dijon.

Vayssière, archiviste de l'Ain, à Bourg.

Vincent, chirurgien de marine à l'hôpital militaire de Brest.

Waille, élève de l'Ecole normale supérieure, à Paris.

Wey, Francis, ✱, inspecteur des archives, ancien président de la Société des gens de lettres, rue du Hâvre, 11, à Paris.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES

1. Comité des Sociétés savantes au ministère de l'Instruction publique.
2. Académie d'Arras.
3. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
4. Comice agricole de Saint-Quentin.
5. Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube.
6. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
7. Société d'Émulation du Doubs.
8. Société d'Émulation de Cambrai.
9. Société d'Émulation des Vosges.
10. Société d'Émulation d'Abbeville.
11. Société académique de Cherbourg.
12. Société académique des sciences, belles-lettres et arts de Caen.
13. Société des sciences et arts de Lille.
14. Académie de Dijon.
15. Société d'agriculture de la Marne.
16. Académie de Metz.
17. Société scientifique, agricole et littéraire des Pyrénées-Orientales.
18. Société havraise d'études diverses.
19. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

20. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
21. Académie de Mâcon.
22. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
23. Académie d'Aix, en Provence.
24. Académie du Gard.
25. Académie de Nancy.
26. Société archéologique de l'Orléanais.
27. Commission d'archéologie de la Haute-Saône.
28. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône (Vesoul).
29. Société académique d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
30. Société d'agriculture et de commerce de Caen.
31. Société académique de Maine-et-Loire (Angers).
32. Société d'histoire naturelle de Colmar (Haut-Rhin).
33. Institut des provinces de France, rue Bonaparte, 44, à Paris.
34. Association philotechnique, à Paris.
35. Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
36. Société d'histoire naturelle de Toulouse.
37. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
38. Académie de la Val d'Isère.
39. Société d'Émulation de Montbéliard.
40. Société archologique de Soissons.
41. Société littéraire et archéologique de Lyon.
42. Société philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
43. Société belfortaise.
44. Académie de Stanislas (Nancy).
45. Société d'agriculture, sciences et arts de Rochefort.
46. Société de sciences naturelles de la Creuse.
47. Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche.
48. Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

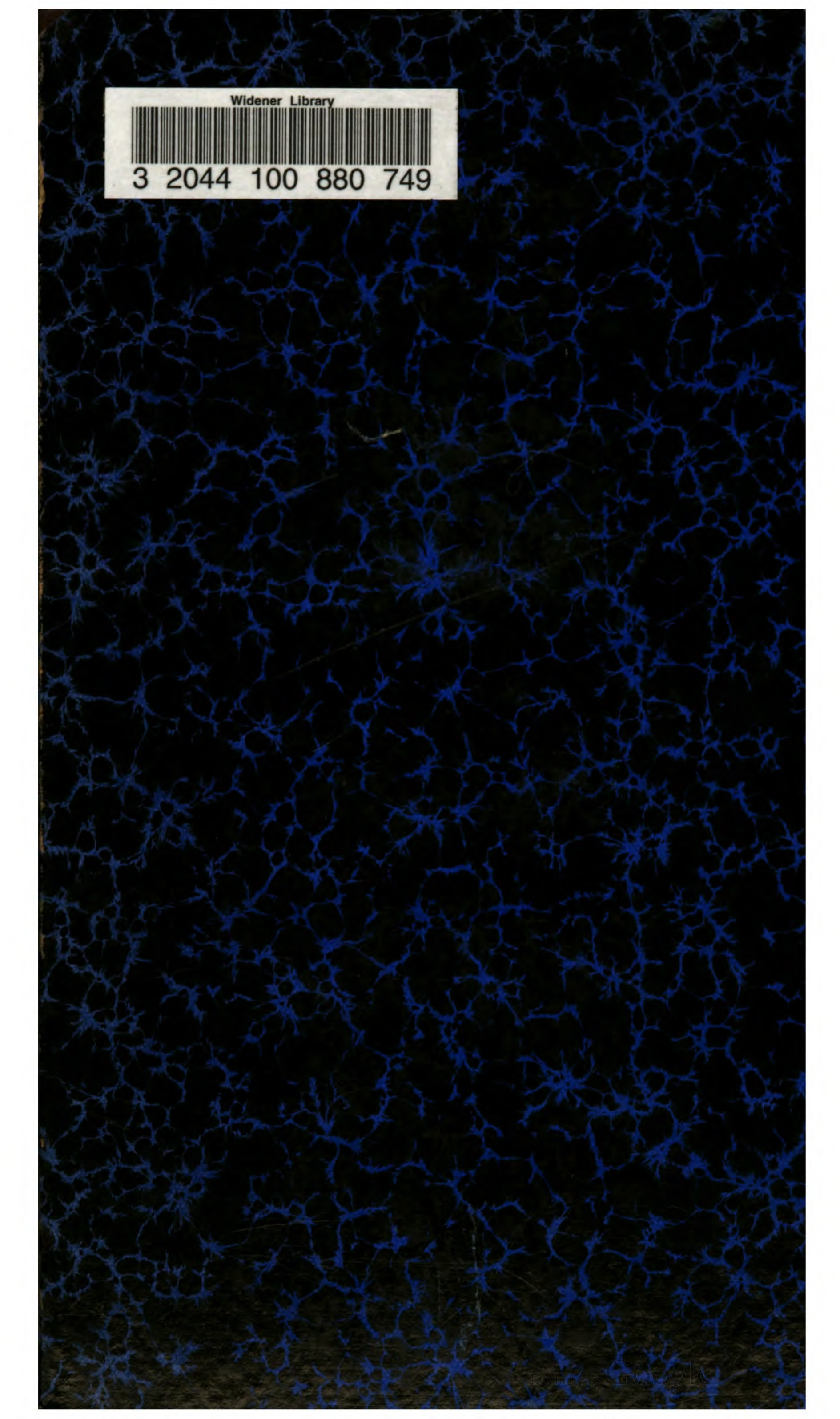
TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

—◆—

Lons-le-Saunier, imp. Gauthier Frères.




Widener Library
3 2044 100 880 749